This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

D.R.Q.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DES

HAUTES-ALPES

NEUVIÈME ANNÉE

GAP

AU SECRÉTARIAT DE LA *SOCIÉTÉ D'ÉTUDES*

A L'HÔTEL DE LA PRÉFECTURE

1890

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
146107A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1924 L

IMPRIMERIE JOUGLARD PÈRE ET FILS.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ETUDES

DES HAUTES-ALPES

AU 1er JANVIER 1890

Membres d'honneur.

M. Le PRÉFET DU DÉPARTEMENT.
Mgr L'ÉVÊQUE DU DIOCÈSE.
M. Le GÉNÉRAL commandant la Subdivision.
M. Le MAIRE DE LA VILLE DE GAP.

Membres fondateurs.

MADEMOISELLE

LAVALETTE (Fanny de), à Guillestre.

MESSIEURS

AMAT, ✻, conseiller général, président honoraire de la Société d'Études, à Gap.

BERTHELOT, ✻, ancien vice-président du Conseil général, à Guillestre, † 26 avril 1883.

BLANC (Xavier), sénateur des Hautes-Alpes, à Paris.

BLANCHARD-CHANCEL (Le Dr Raphaël), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, secrétaire général de la *Société zoologique de France*, rue du Luxembourg, 32, à Paris.

BLANCHARD (Zéphyrin), chanoine, vicaire général, ancien supérieur du grand Séminaire, à Gap.

CHANCEL (Évariste), ✻, ancien député, à Briançon, † 11 juillet 1882.

CLAPIER, propriétaire, à Chabestan.

DUPONT-DELPORTE, ingénieur des Chemins de fer P.-L.-M., à Gap.

FLOURENS, O. ✻, ancien ministre des Affaires étrangères, député des Hautes-Alpes, à Paris.

GOUZOT (Mgr), ✻, anc. évêque de Gap, archevêque d'Auch.

GUILBERT (Mgr) O. ✻, ancien évêque de Gap et d'Amiens, archevêque de Bordeaux, † à Gap, 15 août 1889.

JACQUENET (Mgr), ancien évêque de Gap, évêque d'Amiens (Somme).

LAURENÇON, député des Hautes-Alpes, à Paris.

LAVALETTE (A. de), C. ✻, intendant militaire, à Guillestre, † 16 décembre 1888.

MARCELLIN (J.-E.), ✻, sculpteur, boul. St-Jacques, 67, à Paris, † 22 juin 1884.

PALLIAS (Honoré), ancien membre du Conseil général, des Hautes-Alpes, rue Centrale, 31, à Lyon.

TEISSIER, avocat à Gap, † 25 août 1883.

TOURNIER, pasteur en retraite, à Pressy-Vendœuvre, près Genève (Suisse).

SANIAL DU FAY, ✻, ancien préfet, rue de Grenelle, 35, à Paris.

Membres honoraires.

MESSIEURS

BERLUC-PERUSSIS (L. de), ancien président de l'*Académie d'Aix*, rue Cardinal, à Aix.

BLANCARD, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

CHANTRE (Ernest), sous-directeur du *Muséum d'histoire naturelle*, à Lyon.

DAMAS, ancien principal du collège de Gap, principal du collège de Cambrai (Nord).

DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliotèque nationale, à Paris.

FERAUD (l'abbé), président d'honneur de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, à Sièyes, près Digne.

JESSÉ-CHARLEVAL (le marquis de), président du Conseil d'administration de la *Revue de Marseille et de Provence*, rue Bréteuil, 10, à Marseille.

ROZIÈRE (E. de), membre de l'Institut, sénateur, ancien inspecteur général des archives, rue Lincoln, 8, Paris.

TAMIZEY DE LARROQUE (Phil.) correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des Travaux historiques, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

Membres titulaires.

MESDAMES

ABEL DE CHEVALLET (d'), boulevard Malesherbes, 157, Paris.

AUBRIOT DE LA PALME (la comtesse Lucie), à Gap.

BLANC (Mathilde), rentière, à Gap.

CHANCEL (Évariste), rentière, à Briançon.

CHANCEL (Marius), au château de Saint-Léon, à Cannes.

FERRARRY-JULIEN (Amélie), à Embrun.

JAUBERT, rentière, à Remollon.

LA MAZELIÈRE (marquise de), rue Barbey de Jouy, 40, Paris.

MESSIEURS

ACHARD, pharmacien, à Briançon.

AGERON, professeur au collège de Gap.

ALBERT (Arist.), receveur municipal de la ville à Grenoble.

ALBERT, chanoine honoraire, supérieur des Missionnaires de N.-D. du Laus.

ALLARD-THÉUS, avocat, à Gap.

ALLIER, contrôleur d'administration de 1re classe de l'armée, à Gap.

ALLIER, directeur de l'École pratique d'agriculture et d'irrigation, à Avignon.

ALLUIN, capitaine en retraite, à Gap.

ALPHAND, ingénieur en chef des travaux de la ville de Paris, 1, boulevard Beau-Séjour, Passy-Paris.

ANDRÉ, capitaine au 96e de ligne, à Gap.

ANDRÉ, conducteur princ^l des ponts et chaussées, à Gap.

ANTHOINE, conseiller d'arrondissement, maire de la ville, à Embrun.

ARDUIN (Auguste), pharmacien.
ARMAND (l'abbé), curé, à Barret-le-Bas.
AUDIER (A.), quartier Champfleury, à Avignon.
AUDOYER, directeur de l'usine Ste-Catherine, à Briançon.
AUGIER (Aug.), fabricant de chaux hydraulique, à Serres.
AUGIER, conseiller général, à Barcillonnette.
AUGIER (l'abbé Ernest), aumônier du *Pensionnat des Frères Maristes* et vicaire, à Serres.
AUGIER, docteur en théologie, curé, à St-André-de-Rosans.
AYASSE, docteur en médecine, à Gap.
BAILLE, au château du Rivail, à Saint-Jean-Saint-Nicolas.
BAILLE, capitaine au 112e de ligne, chevalier de la Légion d'honneur, à Antibes.
BARBARIN (Emmanuel de), rue de Rome, 68, à Marseille.
BARDE, négociant, à Gap.
BEAUREGARD DE CHEVREUSE (Constantin), directeur des postes et télégraphes, à Mont-de-Marsan.
BÉGOU, receveur de l'enregistrement à Aubenas (Ardèche).
BELLET (Charles), chan. hon., à Tain (Drôme).
BERAUD, juge au tribunal de Gap.
BERGE (l'abbé), ancien supérieur des missionnaires de Notre-Dame-du-Laus, vicaire-général, à Gap.
BERNADOU (Son Ém. le cardinal), ancien évêque de Gap, archevêque de Sens (Yonne).
BERTRAND, notaire, à Gap.
BERTRAND, notaire, à Serres.
BÉTHOUX (l'abbé), à Saint-Michel, près la Salette (Isère).
BEZ (l'abbé), curé, à La Salle-les-Alpes.
BIBLIOTHÈQUE des *Archives de l'Isère*, à Grenoble.
BIBLIOTHÈQUE de la *Ville* de Grenoble.
BIBLIOTHÈQUE militaire à Lyon.
BILLECARD, inspecteur des forêts, à Gap.
BLAIN (Jean), architecte de la ville, à Gap.
BLANC (l'abbé Irénée), vicaire de la cathédrale, à Gap.
BONNIARD, fils, banquier, à Embrun.
BONNIARD, rentier, à Aiguilles.
BONNIOT (V. de), chanoine titulaire, rue de Rennes, 76, à Paris.
BONNIOT (Auguste de), chan. hon. de Gap, 1er vicaire de N.-D, de Clignancourt, rue du Simplon, 55, à Paris.

BOREL (l'abbé Henri), curé, à Mont-Dauphin.
BOREL (l'abbé A.), curé-archiprêtre, à La Bâtie-Neuve.
BOUCHIÉ DE BELLE, conseiller général des Hautes-Alpes, avocat au conseil d'État, rue Miromesnil, 19, à Paris.
BOUFFIER (Amédée de), rue Fornerie, 17, à Valence.
BOYER (l'abbé), curé, à Chaillol.
BRAUN, ancien trésorier-payeur général des Hautes-Alpes, trésorier général à Lons-le-Saulnier (Jura).
BREYTON (Jean), pl. de l'Élysée, à St-Jean-en-Royans (Dr.).
BRUN-HODOUL, avoué, à Embrun.
BUÈS, curé des Alberts, près Briançon.
BURLE, contrôleur principal des contributions directes, rue Saint-Joseph, 49, Lyon.
BURLE (Félix), ingénieur, conducteur de travaux à la Société générale des Chemins de fer économiques, à Sancoins (Cher).
BURLE (Jules), fabricants de draps, place du collège, Vienne (Isère).
BUTLER (William Ellison), docteur de l'Université d'Oxford, à N.-D. du Laus.
CADORET, professeur départemental d'agriculture, à Gap.
CAFFAREL (l'abbé), économe du Grand Séminaire, à Gap.
CAIS DE PIERLAS (Comte), via della Rocca, 13, Turin.
CALLANDRE, conservateur des hypothèques, à Gap.
CARLE (Louis), juge de paix en retraite, à Tallard.
CASTELLI (Charles), entrepreneur, à Gap.
CHABRAND, docteur en médecine, rue Abbé de la Salle, 16, à Grenoble.
CHAMPSAUR (Adrien), docteur en médecine, rue de Provence, à Gap.
CHANCEL (Alphonse), ingénieur des ponts et chaussées, conseiller général des Hautes-Alpes, rue Vézelay, 10, à Paris.
CHANCEL (Edmond), 162, boul. Malesherbes, à Paris.
CHANCEL (Louis), 15, cours du Chapitre, à Marseille.
CHAPER (Eugène), ancien député de l'Isère, rue Villars, 10, à Grenoble.
CHAUDIER, architecte du départ. des Hautes-Alpes, à Gap.
CHAUTARD (Joseph), vétérinaire, inspecteur-chef du service sanitaire, à Modane (Savoie).

CHAUVET (Jph), avocat, place Sainte-Claire, 5, à Grenoble.
CHEVALIER, docteur en médecine, place Saint-Michel, 3, à Marseille.
CHEVALIER (Ulysse), chanoine honoraire, membre non résidant du Comité des travaux historiques, correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).
CLAVEL, chef de division à la préfecture, à Gap.
COLLÈGE de Briançon.
COLLOT (Louis), professeur à la Faculté des sciences, à Dijon (Côte-d'Or).
CONTIER, major au 7e d'Infanterie, à Cahors (Lot).
COOLIDGE (Rev. W.- A.- B), à Oxford (Angleterre).
CORRÉARD général de division, rue de France, 60, à Nice.
CORRÉARD (Hipp.), colonel du 25e de ligne, à Cherbourg.
COURTIL (Marius), comptable de l'entreprise de la cathédrale, à Gap.
CROZET (Ernest de), 27, rue de la Rotonde, à Marseille.
DARNAUD, licencié en droit, juge de paix, à Saint-Firmin.
DAVIN, aumônier de la Providence, à Gap.
DAVIN (François-Joseph), conducteur des ponts et chaussées, à Gap.
DAVIN (Martial), chef de bureau adjoint au Ministère de la marine, rue Castellane, 13, à Paris.
DELPHIN (colonel Hipp.), rue Casimir-Périer, 11, à Paris.
DELSERIÈS, professeur à l'École normale, à Gap.
DEVÈZE, colonel du génie en retraite, à Grenoble.
DIOQUE (Balthazar), percepteur en retraite, à Tallard.
DIOQUE (Désiré), juge d'instruction, à Embrun.
DORCHE, percepteur, à St-Bonnet-en-Champsaur.
DUBOIS-GUCHAN (Gaston), ancien élève-pensionnaire de l'École des Chartes, à Sées (Orne).
DUHAMEL (Henri), vice-président de la section du *Club-Alpin français* de l'Isère, à Gières, près Grenoble.
DULTIER, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe (Rhône).
DULTIER, chevalier de la Légion d'honneur, à Montmorin.
DUMAS, inspecteur des Contributions directes, en retraite à Gap.
DUPUIS (G.), chef de bureau à la préfecture, à Gap.

ÉBERLIN, pharmacien, 1, boul. de la Madeleine, à Marseille.
ESCALLE (Hippolyte), notaire, à Briançon.
ESPIÉ, directeur de l'enregistrement, à Privas (Ardèche).
EUZIÈRE, avocat, conseiller général, maire de Gap, député des Hautes-Alpes, à Paris.
FABRE, notaire, à Guillestre.
FALQUE (Chaffrey), 3, cité Magenta, à Paris.
FAURE (Ernest), négociant, rue Bab-Azoun, à Alger.
FAURE-GEORS (l'abbé), curé, à Montmaurin.
FAURE (Henri), directeur des postes et télégraphes, à Guéret.
FAURE (Joseph), avoué, à Gap.
FAURE (Léon), pharmacien, conseiller d'arrond., à Gap.
FAURE, pharmacien, ancien maire de la ville de Briançon.
FAZY (l'abbé), curé, à Sigottier.
FIARD, capitaine en retraite, à Gap.
FIKELSCHERER, docteur en médecine, à Briançon.
FILLET (l'abbé), curé, à Allex (Drôme).
FINAT, pharmacien, à Gap.
FORTOUL, curé-archiprêtre, à Tallard.
GAILLAUD, chanoine, archiprêtre de la Cathédrale, à Gap.
GANDOULF, principal du Collège, à Privas (Ardèche).
GARNIER (Aug.), négociant, place Saint-Nizier, 5, à Lyon.
GARNIER (Maurice), ancien député, place Vintimille, 6, à Paris.
GARNIER (Jules), agent-voyer cantonal, à Gap.
GAUTIER, directeur des postes et télégr. en retraite, à Gap.
GAY, chan. honor., directeur au Grand Séminaire, à Gap.
GIRAUD, docteur en médecine, ancien conseiller général des Hautes-Alpes, à Laye.
GIVAUDANT (Ferdinand), à Cordoba (Républ. Argentine).
GONNET (Aimé), avocat, près la Cour d'appel, rue Bayard, 17, à Grenoble.
GONZALÈS (Edouard), buffet de la gare, à Mâcon.
GORLIER, conseiller d'arrondissement, rue des Archives, 19, à Paris.
GRANDIDIER, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Gap.

GRIMAUD (E.), conseiller à la Cour d'appel, à Grenoble.

GRIMAUD, ancien député, président de la Commission départementale des Hautes-Alpes, à St-Bonnet-en-Champsaur.

GUÉRIN (l'abbé), chan. hon., curé-archiprêtre, à Embrun.

GUILLAUME (Frédéric), employé au service de la voirie, rue de Bonnel, 50, à Lyon.

GUILLAUME (Paul), chan. hon., correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, archiviste des Hautes-Alpes, à Gap.

GUILLAUME (Rév. Casimir), curé de Saint-Isidore, comté de Russell, Ontario (Canada).

GUILLEMIN (Paul), inspecteur général de la navigation et des ports de la Seine, boul. St-Germain, 38, à Paris.

GUINIER, inspecteur des forêts, à Annecy (Haute-Savoie).

HECKER (Philippe) chef de section du chemin de fer P. L. M., à Oyonnax (Ain).

HONNORAT (D.-S.), chef de section à la construction des chemins de fer P. L. M., rue Tabareau, 1, à Lyon.

HUGUES, avocat, à Gap.

IMBARD (François), conducteur principal des ponts et chaussées, trésorier de la *Société d'Études*, rue Grenette, 4, à Gap.

IMBERT, licencié en droit, notaire, à Embrun.

ITIER (Jules), conseiller général des Hautes-Alpes, avocat à Montpellier (Hérault).

IZOARD, inspecteur, chef de bureau du mouvement du chemin de fer de Bône-Guelma, à Bône.

JACQUES (Léon), docteur en médecine, à Saint-Bonnet-en-Champsaur.

JAME (l'abbé), chan. hon., aumônier des Dames du Saint-Cœur, à Gap.

JEAN (Ferréol), négociant, à Gap.

JEAN (Louis), libraire, place Saint-Étienne, à Gap.

JOUBERT (l'abbé), vicaire général de Gap, de Sens et d'Amiens, à la Trappe d'Aiguebelle, près Grignan. (Drôme).

JOUFFRAY, chef d'escadron d'artillerie, adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Étienne.

JOUGLARD (Eugène), imprimeur, directeur du *Courrier des Alpes*, à Gap.

JOUGLARD (Sosthène), vice-président du tribunal civil, à Valence (Drôme).

JOUGLARD, conseiller général, notaire, à Gap.

JOURDAN (Camille), propriétaire, au Serre-de-la-Croix près Veynes.

JOUVE, chan. hon. curé archiprêtre, à Savines.

JOUVE (Joseph), boul. des Filles du Calvaire, 18, à Paris.

JULIANY (Joseph), négociant, à Manosque (Basses-Alpes).

JULLIEN, sous-inspecteur de l'Enregistrement, à Lure (Haute-Saône).

JULLIEN (Victor), contrôleur des douanes, ancien membre du Conseil général des Hautes-Alpes, à Lagrand.

JULLIEN, sculpteur, 16, rue Mayet, à Paris.

LABASTIE (Auguste), président du tribunal civil, à Gap.

LADOUCETTE (Étienne de), député des Ardennes, place Vendôme, 8, à Paris.

LAGIER (Auguste), surveillant général au Collège, à Gap.

LAFONT (de), ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Bourges.

LAGIER, chan. hon. curé-archiprêtre, à Aspres-sur-Buëch.

LAMORTE (Adolphe), rue de la Bourse, 4, à Paris.

LANNES, capitaine des douanes en retraite, à Briançon.

LAUGIER (Joseph), négociant, à Gap.

LATY (Albert), notaire, à Gap.

LÉAUTIER, archiviste des bureau d'État major, à Gap.

LEMAITRE, intendant militaire en retraite, à Gap.

LEMAS, ancien secrétaire général des Hautes-Alpes, sous-préfet, à Fougères (Ille-et-Vilaine).

LEMONTAGNIER, directeur des Contributions directes, à Gap.

LÉOUFFRE, docteur en médecine, à Bois-Ste-Marie, par La Clayette (Saône-et-Loire).

LÉOUFFRE (Louis), propriétaire, à Gap.

LÉOTIER, inspecteur de l'Enseign. primaire, à Avignon.

LÉPINE, chanoine, vicaire-général, à Gap.

LESBROS (abbé), curé, à Bruis.

LESBROS, major de 1re classe au 80e de ligne, à Tulle (Corrèze).

LIOTARD (Alfred), avoué, ancien conseiller général des Basses-Alpes, à Gap.

LORDEREAU, ingénieur en chef des ponts et chaussées, au Puy.

LURION DE L'ÉGOUTAIL (Roger de), avocat, rue du Perron, 24, à Besançon (Doubs).

MANGAREL, chef de division honor^re de la Préfecture, à Gap.

MARCELLOF, rentier, à Ribiers.

MARCHAL (Ch.), architecte, Grande-Rue, 19, à Gap.

MARCHAND, conducteur des ponts et chaussées, à Gap.

MARCHAND, pasteur, à Aspres-sur-Buëch.

MARIN, agent-voyer d'arrondissement, à Embrun.

MARIN-TABOURET, chan. hon., directeur au grand Séminaire, à Gap.

MARROU (Ferdinand), maître ès arts pour l'architecture en métaux repoussés, rue St-Nicolas, 59, à Rouen (Seine-Inférieure).

MARTIN (David), conservateur du Musée, professeur au collège de Gap.

MARTIN (Gabriel), pharmacieu de 1er classe, 35, rue des Amandiers, à Paris.

MARTIN (l'abbé), curé, à Poligny.

MASIMBERT, secrétaire de la *Société des Touristes du Dauphiné*, rue Bayard, 2, à Grenoble.

MATHIEU, secrétaire de la Mairie, à Guillestre.

MAX-COEN et Sohn, libraires, Kaiserplatz, 18, à Bonn (Allemagne).

MEIFFRE (A.), cité Magenta, 3, à Paris.

MEIFFRE (Chaffrey), négociant, cité Magenta, 3, à Paris.

MEIFFRE (Ernest), rue Martel, 6, à Paris.

MEYER (F.-A.), avoué, à Briançon.

MEYER, inspecteur d'Académie, à Gap.

MONDET (Émile), officier d'Académie, principal du Collège, à Bonneville (Haute-Savoie).

MONDET, pharmacien, à Gap.

MONNIER, directeur de la fabrique de produits céramiques, à Gap.

MORGAN (J.), agent des postes en retraite, à La Chaup-Condillac (Drôme).

MOTTE (l'abbé J.-P.), vicaire de la cathédrale, à Gap.
MOURRE, receveur des contributions directes, à Ribiers.
NICOLAS, conseiller général, juge de paix, à Grenoble.
OLLIVIER (Auguste), employé de la préfecture, à Gap.
OLLIVIER (Laurent), négociant, à Gap.
OLPHE-GALLIARD (Léon), propriétaire à Hendaye (Basses-Pyrénées).
PARIS, ingénieur des ponts et chaussées, à Gap.
PASCAL, capitaine en retraite, rue Sextier, 34, Avignon.
PASCAL (l'abbé Germain), curé à Lagrand.
PAVIE, conseiller général, maire de Savines.
PELOUSE, inspecteur de l'enseig. primaire, à Cahors.
PELOUX (Félix), rue Consolat, 170, à Marseille,
PÉRIER (Ennemond), avoué à la Cour d'appel, rue Saint-André, 3, à Grenoble.
PEYRIN, professeur au Collège, à Gap.
PEYROT (Henri), chef de division en retraite, à Grenoble.
PEYROT (Hipp.), comptable de la maison Jouglard, à Gap.
PICHOU (Polycarpe), conducteur de travaux des chemins de fer P. L. M., en gare, à Nice (Alpes Mar.).
PIFFARD (Bernard), Will Housse, Redbourn Road, Hemel Hempsted, Herts (Angleterre).
PINET DE MANTEYER (Léon), rentier, à Gap.
PINET DE MANTEYER (Georges), étudiant en droit, à Grenoble.
PIOLLET, substitut du Procureur général, à Grenoble.
PIROSSIN (l'abbé L.), curé en retraite, à Embrun.
PISANÇON (le marquis de), à Pisançon, par Bourg-de-Péage (Drôme).
PROVANA DE COLLEGNO (le comte François-Xavier), rue Saint-François-de-Paule, 14, à Turin (Italie).
PROVANSAL (Alfred), conseiller général des Hautes-Alpes, notaire, à Laragne.
PRAT, conseiller général, maire de La Salle-lès-Alpes.
PRUNIÈRES (le comte), ancien conseiller général, à Prunières.
PUY (Antoine), notaire honoraire, conseiller d'arrondissement, au Château-Queyras.
QUEYRAS, conseiller général des Hautes-Alpes, à la Roche-de-Rame.

RAMBAUD, ancien vicaire, à Gap.

RAVOUX, curé-archiprêtre, à Vitrolles.

REPELIN, chanoine titulaire, à Gap.

REY (R.), agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, à Avignon.

REY (l'abbé), à N.-D. de Sion, Vézelize (Meurthe-et-Moselle).

REYNAUD, professeur à l'École normale, à Privas.

RICHAUD, imprimeur-libraire, directeur de l'*Annonciateur*, à Gap.

RICHARD (Jean-Anthoine), vétérinaire, à Aiguilles.

RIPERT DE MONCLAR (le marquis de), consul général de France, à Amsterdam (Hollande).

RIPERT (l'abbé), curé-archiprêtre, à Serres.

RISPAUD, chef d'État major du Gouverneur de Grenoble.

ROBERT (Alfred), fondé de pouvoirs du Trésorier-payeur général, à Gap.

ROCHAS-D'AIGLUN (A. de), lieutenant-colonel, administrateur de l'École Polytechnique, à Paris.

ROCHE (Achille), architecte, inspecteur diocésain, à Gap.

ROCHE (Célestin), agent-voyer d'arrondissement, à Gap.

ROMAN (Joseph), avocat, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Picomtal, près Embrun.

ROMIEU, professeur à l'École normale, à Gap.

ROUX, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Briançon.

ROUX (Gustave), docteur en droit, ancien magistrat, rue Vaucanson, 2, à Grenoble.

ROZAN (le docteur), conseiller général des Hautes-Alpes, au Château-Queyras.

RUA (l'abbé), curé titulaire, à Aiguilles.

RUELLE, rue d'Amsterdam, 71, à Paris.

SAINT-MARCEL-EYSSERIC, ancien magistrat, à Sisteron.

SALLE, agent-voyer cantonal, à Gap.

SARRAZIN (Jean), homme de lettres, quai de la Charité, 6, à Lyon.

SENTIS (Henri), professeur de physique au Lycée, place Ste-Claire, 14, à Grenoble.

SERRE (l'abbé), professeur de Philosophie, à Mongré de Villefranche (Rhône).

SIBOUR (Ernest), propriétaire, à Puymaure, près Gap.

SIGNORET (Jules), juge de paix, à Savines.

SUPÉRIEUR (le) du petit Séminaire, à Embrun.

TAPIOT (Louis), conducteur des ponts et chaussées, à Gap.

TEISSIER, docteur en droit, avocat, à Gap.

TEMPLIER (l'abbé), professeur de philosophie au petit Séminaire, à Embrun.

THÉVENARD, agent-voyer en chef, à Gap.

THÉVENOT, percepteur en retraite, à Saint-Bonnet.

THOUMAZOU, sous-intendant militaire, à Aix-en-Provence (B.-d.-Rh.)

TOUR-DU-PIN CHAMBLY LA CHARCE (baron de la), boulevard Delorme, 26, à Nantes (Loire-Inférieure).

TOUR-DU-PIN LA CHARCE (comte de la), rue St-Antoine, 26, à Versailles.

TOY-RIONT (Marius), rue Nationale, 51, à Marseille.

TURLIN (E.), conducteur des ponts et chaussées, à Gap.

VAGNAT, docteur en médecine, conseiller général, maire de Briançon.

VALENTIN, vicaire général, supérieur du grand Séminaire, à Gap.

VALLENTIN (Ludovic), juge, vice-président de la *Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drome*, à Montélimar (Drome).

VALLENTIN (Roger), receveur des domaines à Villeneuve-lez-Avignon (Gard).

VALLIER (Gustave), conservateur honoraire du médaillier de la ville de Grenoble.

VERNET (Oscar), ancien préfet des Hautes-Alpes, préfet honoraire, à Bourdeaux (Drôme).

VIAL, capitaine en retraite, à l'Épine.

VIALLET, ingénieur, rue de l'Échirolle, à Grenoble.

VICARD, ancien secrétaire particulier du Préfet des Htes-Alpes.

VILLAN (Joseph), adjoint au maire, à Aiguilles.

VINGTRINIER (Aimé), bibliothécaire de la ville de Lyon.

WAILLY (Jullien de), rue Curiol, 90, à Marseille.

Bibliothèques des Hautes-Alpes abonnés :

Bibliothèque de l'École normale des filles, à Gap.
Bibliothèque de l'École normale des garçons, à Gap.
Bibliothèque de l'École communale d'Aspres-sur-Buëch.
Bibliothèque des frères des Écoles chrétiennes, à Gap.
Bibliothèque du couvent de Saint-Joseph, à Gap.
Bibliothèques communales : d'Embrun, de Savournon et de Sigoyer.
Bibliothèques paroissiales : d'Abriès, Châteauroux-Saint-Irénée, Montmaur, Montrond, Neffes et Remollon.
Bibliothèques pédagogiques : d'Aiguilles, L'Argentière, Aspres-sur-Buëch, Barcillonnette, La Bâtie-Neuve, Briançon, Chorges, Embrun, Gap, Guillestre, La Grave, Laragne, Le Monêtier-de-Briançon, Orcières, Orpierre, Ribiers, Rosans, Saint-Bonnet, Saint-Étienne-en-Dévoluy, Saint-Firmin, Savines, Serres, Tallard et Veynes.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

Comité des Travaux historiques (Cinq exemplaires).
Comité de la Société des Beaux-Arts des départements.

Aix. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— Revue de Provence.
Alais. Société scientifique et littéraire.
Alby. Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.
Annecy. Société Florimontane.
Auch. Société historique de Gascogne.
Autun. Société d'histoire naturelle.
— Société Éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société archéologique.
Besançon. Académie des sciences, belles-lettres et arts, rue Mancey, 5.
— Société d'émulation du Doubs, rue Saint-Vincent, 37.
Béziers. Société archéologique, scientifique et littéraire.
Bône. Académie d'Hippone.
Bourges. Société historique, artistique et scientifique.
— Société des antiquaires du centre.
Caen. Académie de Caen.
Cambrai. Société d'émulation.
Carcassonne. Société des arts et des sciences.
Chalon-sur-Saône. Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry. Académie de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Clermond-Ferrand. Société d'émulation de l'Auvergne.

Compiègne. Société historique.

— Société française d'archéologie.

Constantine. Société archéologique.

Dax (Landes). Société de *Borda*.

Digne. Société scientifique et littéraire.

Épinal. Société d'Émulation du département des Vosges.

Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.

— Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse.

— Société Bourguignonne de géographie et d'histoire.

Draguignan. Société d'études scientifiques et archéologiques.

Evreux. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

Grenoble. Académie Delphinale.

— Société de stastique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère.

— Société des Touristes du Dauphiné, rue Montorge, 11.

Langres. Société historique et archéologique.

Le Puy. Société d'agriculture, sciences et arts.

Limoges. Société archéologique et historique du Limousin.

Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.

Lyon. Académie des lettres, sciences et arts.

— Revue épigraphique du midi de la France.

Mâcon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.

Marseille. Académie des sciences, lettres et arts.

— Revue de Marseille et de Provence.

— Société de géographie.

Montauban. Société archéologique du Tarn-et-Garonne.

Montbrison. La *Diana*. Société historique et archéologique du Forez.

Montpellier. Académie des sciences et lettres.

— Société languedocienne de géographie.

— Société pour l'étude des langues romanes.

Nantes. Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Nevers. Société nivernaise des sciences, lettres et arts.

Nice. Société niçoise des sciences naturelles et historiques.
— Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Marit.
Nîmes. Académie du Gard.
Niort. Revue poitevine et saintongeaise.
Oran. Société de géographie et d'archéologie.
Orléans. Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Paris. Club-Alpin français, rue du Bac, 30.
— Feuille des jeunes naturalistes, 35, rue Pierre-Charron.
— Musée d'ethnographie, rue de l'Odéon, 4.
— *Polybiblion*, 2 et 5, rue St-Simon, boulevard Saint-Germain.
— Revue Félibréenne, rue Richepanse, 9.
— Société de numismatique, rue de Verneuil, 46.
— Société de topographie de France, rue Visconti, 18.
— Société des Études historiques, carrefour de l'Odéon, 2.
— Société historique et archéologique du Gâtinais, 54, rue St-Placide.
— Société nationale des Antiquaires de France, au Louvre.
Périgueux. Société historique et archéologique du Périgord.
Perpignan. Société agricole, scientifique et littéraire.
Romans. Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse.
Rennes. Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Saintes. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Saint-Étienne. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire.
Sens. Société archéologique.
Soissons. Société archéologique, historique et scientifique.
Toulon. Académie du Var.
Toulouse. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— Société archéologique du midi de la France.

Valence. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Vendôme. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

ÉTRANGER

Italie. Académie des sciences de Turin.

— Regia deputazione di Storia Patria, piazza Castello 12, Turin.

— Rivista storica italiana, rue Massena, 31, à Turin.

— Société d'histoire Vaudoise, à Torre Pellice.

— Societa lombarda di Storia Patria, à Milan.

Suisse. Institut national Genevois, à Genève.

COMBAT DE L'ASSIETTE

PRÈS D'EXILLES

17 Juillet 1747.

Depuis quelques années, lorsque les beaux jours sont revenus, avec le printemps, et que les Alpes, se dépouillant de leur blanc manteau de neige, se couvrent de fleurs et de verdure, nos troupes alpines quittent leurs garnisons pour gagner les hautes vallées et franchir les cols les plus élevés. C'est sur ces hauteurs que, pendant trois mois, elles vont se livrer aux marches et aux contre-marches qui leur permettent de visiter les postes et les passages sans nombre qui font communiquer la France avec l'Italie et dont la connaissance est indispensable pour la défense de notre frontière.

Qu'on est heureux et fier de voir défiler, au son du clairon, ces petits fantassins alertes et pleins d'entrain ! C'est ce petit troupier que nous a peint un capitaine poète:

« Le voyez-vous, la tête haute,
Bon pied, bon œil,
Grimper au sommet de la cote
Comme un chevreuil.
Il a du souffle et l'âme ardente,
Le jarret dur ;
Si la poitrine est haletante,
Son pied est sûr » [1].

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nos vallées alpines se voient traversées et parcourues, en tous sens, par des troupes françaises. Depuis la fin du XVe siècle jusqu'à nos jours, les montagnes qui s'étendent du Mont-Cenis aux Alpes-Maritimes ont été visitées et occupées, à diverses reprises, par des armées françaises ayant pour mission tantôt d'envahir l'Italie, tantôt d'empêcher l'invasion de notre propre pays.

[1] *Chansons de route*, Paris, 1876.

Pendant les guerres de religion, de 1562 à 1598, les troupes catholiques et protestantes ne cessèrent de se poursuivre dans les replis des montagnes de l'Oisans, du Monêtier, de Névache, de Bardonnêche, d'Oulx, de Pragelas et du Queyras. Dans la guerre contre les Barbets et lors de l'invasion du Dauphiné par le duc de Savoie, les soldats de Catinat et de Feuquières parcoururent ces montagnes et y livrèrent plus d'un combat. Plus tard, durant les guerres de la succession d'Espagne et de la succession d'Autriche, les troupes de Villars et de Berwick se signalèrent par leurs exploits dans les Alpes qu'elles occupèrent plusieurs années. Enfin, pendant les guerres de la première république de 1792 à 1797, l'armée des Alpes, sous les ordres de Kellermann, occupa ces montagnes, depuis Nice jusqu'au lac de Genève et en défendit vaillamment tous les passages.

Il est donc vrai de dire que « quelques-unes des plus belles pages de l'histoire militaire de France sont gravées sur les rochers de nos Alpes », car on n'y trouve pas une gorge, pas un col, pas un plateau qui n'ait été le théâtre ou le témoin d'un combat ou d'une action d'éclat.

> « Partout où l'œil se porte, où s'impriment les pas
> Le sol sacré raconte un triomphe, un trépas ».

Un des combats les plus émouvants dont les Alpes ont été le théâtre et dont on a conservé le plus douloureux souvenir fut le combat de l'Assiette d'Argueil. C'était en 1747 ; Gênes était assiégée par les Piémontais et les Autrichiens, le maréchal de Belle-Ile et le général Las Minas à la tête de l'armée française et espagnole, opéraient dans le comté de Nice. Se trouvant dans l'impossibilité de porter un secours direct aux assiégés, ils songèrent à faire une diversion pour obliger les ennemis à lever le siège. Il s'agissait de menacer Coni et Demont ou bien Exilles et Fénestrelles. Après de mûres délibérations, il fut décidé que la diversion se ferait sur Exilles, d'où l'on pourrait menacer Turin.

Pour assiéger Exilles, il fallait d'abord s'emparer de

la montagne de l'Assiette d'Argueil [1], située dans le massif qui sépare Fénestrelles, vallée du Cluson, d'Exilles, vallée de la Doire, à plus de 2.400 mètres d'altitude.

Voici, d'après des documents publiés, en 1888, par le Ministère de la guerre [2], comment les choses se passèrent.

On détacha de l'armée vingt et un bataillons qui, du Comté de Nice se dirigèrent à travers les montagnes, par des chemins difficiles, sur Barcelonnette, sous le commandement du chevalier de Belle-Ile, frère du maréchal. Arrivé à Barcelonnette, le 10 juillet, il réunit à ses troupes celles qui se trouvaient dans cette vallée et au camp de Tournoux, passa le col de Vars et arriva, le 12, à Guillestre. De là, une colonne prit la route du Queyras, par la Combe du Guil, sous la conduite de M. de Villemur et de M. de Larnage, se rendit à Arvieux, traversa le col Izoard, Cervières, le Bourget et arriva à Bousson, d'où elle parvint par le col de Sestrières, à Côte-Plane, au pied de la montagne de l'Assiette. La 2e colonne, passant par La Bessée, arriva à Briançon où elle prit les troupes qui s'y trouvaient pour se diriger sur Césanne, le Sauze d'Oulx et s'approcha aussi de l'Assiette.

Les Piémontais, ayant eu connaissance de la marche de nos troupes et de leur dessein, se hâtèrent d'accourir et d'élever des retranchements s'étendant de Fénestrelles à Exilles. Ces retranchements étaient formés de pierres, de terre, de gazon, de fascines, d'abattis d'arbres ; mais ils n'avaient ni fossés, ni palissades. Ces travaux de défense se firent si rapidement qu'ils étaient presque terminés lorsque nos troupes arrivèrent sur les lieux et que M. d'Arnaud qui commandait à Briançon ignorait complétement leur existence.

Le 17 juillet, toutes nos troupes se trouvèrent réunies. On fit, à la hâte, une reconnaissance des travaux élevés par l'ennemi, et, le même jour, à quatre heures du soir, on commanda l'attaque, sur trois colonnes.

[1] Le col d'Argueil, bon pour les chevaux, au dessus du Puy de Pragelas, allant par le col de l'Orcière à Exilles (*Topographie des grandes Alpes par le marquis de Pesay*).

[2] *Principes de la guerre de montagnes*, par M. de Bourcet, 1775.

La gauche, commandée par M. de Mailly, le centre par M. d'Arnaud, et la droite par MM. de Villemur et de Larnage. La colonne du centre fut bientôt arrêtée par la mort de M. d'Arnaud qui la dirigeait. M. de Belle-Ile le remplace et la ramène au pied du retranchement qu'il cherche vainement de démolir. Il avait, sur certains points, sept à huit pieds de hauteur, et on n'avait ni échelles, ni fascines, ni claies pour l'escalade. L'attaque se renouvelle plusieurs fois, avec la plus grande vigueur, mais nos soldats font des efforts impuissants et sont repoussés par l'ennemi qui, du haut de ses retranchements, les écrase par les pierres et la fusillade. M. de Belle-Ile, déjà blessé au bras, est tué en faisant des efforts désespérés. Le désordre se met alors dans les rangs et la déroute est complète, surtout au centre. Heureusement, les Piémontais ne sortirent pas de leurs retranchements, pour poursuivre les fuyards.

A six heures et demie, M. de Mailly, blessé, ordonne la retraite, fait emporter les blessés transportables à l'hôpital-ambulance, au Sauze-d'Oulx, où il se retire avec les troupes, à une lieue en arrière des retranchements. Il envoie un officier et un commissaire des guerres, avec un tambour, à M. de Briquéras, général piémontais, lui demander un détachement pour la garde des blessés non transportables, ce qui fut accordé par une convention écrite.

M. de Mailly ramena ses troupes à Oulx où le corps du chevalier de Belle-Ile avait été porté et où on lui rendit les derniers honneurs ; depuis, il fut transporté à Embrun où son cousin, Mgr Bernardin-François Fouquet, était archevêque. Ensuite les troupes se replièrent vers le Mont-Genèvre et Briançon.

Le nombre des tués et des blessés fut de plus de 4.625 hommes et environ 400 officiers. De la seule colonne de M. de Mailly il y eut 1.160 hommes et 268 officiers. Parmi les blessés se trouvait le futur défenseur du Canada contre les Anglais, le colonel marquis de Montcalm, qui avait reçu deux coups de feu, en chargeant vaillamment, à la tête de son régiment.

Dans une complainte, composée à l'occasion de ce combat, les Piémontais se donnèrent le triste plaisir d'exagérer le nombre des morts et de le porter à dix mille.

« Dix mille fantassins
Y ont laissé la vie,
Voulant tremper leurs doigts
Dans l'Assiette aux Vaudois. »

Ils ont donné à ce lieu de carnage le nom de *Vallon des morts*.

Le combat de l'Assiette n'aurait pas eu, probablement, cette issue désastreuse, si les instructions données au chevalier de Belle-Ile avaient été scrupuleusement suivies. Au lieu d'ariver le 14 au pied de la montagne, comme le prescrivaient les instructions, les troupes n'y arrivèrent que le 17. Pendant ces trois jours, les Piémontais qui n'étaient d'abord que quatre ou cinq cents eurent le temps de terminer leurs retranchements et de recevoir des renforts successifs qui portèrent leur nombre à dix-huit bataillons.

Arrivé sur les lieux, le malheureux chevalier de Belle-Ile, comprenant les suites fâcheuses qui pouvaient résulter de ce retard, voulut les prévenir en ordonnant une attaque immédiate. On n'eut, dès lors, que fort peu de temps pour faire la reconnaissance complète des retranchements ; d'autre part, l'attaque en plein jour permit à l'ennemi d'étudier toutes les dispositions prises par nos généraux. Ce qui a fait dire aux hommes compétents qu'il eut été préférable de renvoyer l'attaque au lendemain matin, avant le jour.

Si le retard dans l'arrivée de nos troupes sur les lieux du combat fut, comme tout le fait supposer, la véritable cause du désastre, on doit croire aussi que ce retard était, pour ainsi dire, inévitable, à cause des difficultés et des fatigues excessives qu'elles eurent à surmonter, dans une marche de plusieurs jours, par des chemins de montagne, peu praticables.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de l'échec lamentable que nous venions de subir, à l'Assiette, répandit la consternation dans le Briançonnais. Le plus grand nombre des

blessés fut transporté à Briançon où l'on pouvait trouver plus facilement les ressources nécessaires pour les soigner [1]. L'hôpital ne pouvant les contenir tous, on loua à Ste-Catherine-sous-Briançon deux ou trois maisons qu'on transforma en hôpital militaire provisoire. Quelques uns furent reçus dans divers hameaux de la communauté.

La population de la ville et celle des villages, toujours dévouée et affectueuse pour les militaires, s'empressa autour de ces pauvres blessés. Le Lieutenant du Roi, M. d'Audiffret [2], fit preuve, à leur égard, d'une sollicitude et d'une générosité dont on voit rarement des exemples : il vendit sa vaisselle d'argent pour suppléer aux ressources qui manquaient. Sa femme, sur le point d'accoucher, bravant les fatigues et les émotions, ne craignit pas de les panser de ses mains et mourut, peu de jours après, victime de son dévouement [3].

Le nombre de ceux qui succombèrent à leurs blessures, fut considérable. On pourra s'en faire une idée quand on saura que du 22 juillet au 19 août, il mourut, à Briançon, vingt-sept officiers dont voici les noms et les grades :

Jean François *Aubert de Trigomain*, capitaine de grenadiers au régiment de Beauce, chevalier de St-Louis, 45 ans ;

Noble de *La Taille*, aide-major-général de l'armée de Dauphiné, capitaine au régiment de la marine, chevalier de St-Louis, de Pithiviers, 30 ans ;

[1] Un mémoire adressé au ministre de la guerre par le maire de Briançon, en 1802, pour demander la construction d'un hôpital militaire que les Embrunais réclamaient pour leur ville, porte le nombre des blessés transportés à Briançon, en 1747, à quatre mille. (*Arch. municip.*)

[2] Jean-François-Hugues d'Audiffret, lieutenant-colonel des gardes-lorraines, fut nommé lieutenant du roi à Briançon, au mois de décembre 1746. Il y laissa, en partant, des souvenirs qui ne se sont pas encore effacés. En 1858, les Briançonnais, ayant une cloche à faire bénir, offrirent à M. le marquis d'Audiffret, qui accepta, l'honneur d'en être le parrain. Cette cloche remplaçait celle sur laquelle on avait gravé, il y avait plus de cent ans et dans une circonstance semblable, le nom de son aïeul.

[3] Mme d'Audiffret, née Diane Louise Elisabeth de Lieutaud Artaud de Montauban, accoucha le 23 juillet et mourut le 30 du même mois, à l'âge de 25 ans. Son enfant, Pierre d'Audiffret, fut ondoyé en naissant, à cause du danger de mort et mourut le 18 février 1749. (*Archives municip. de Briançon.*)

Marie-Louis *Guy de Loprial*, marquis de Donge, colonel du régiment de Soissonnais infanterie, 21 ans ;

Guillaume de *Saint-Chamairon*, capitaine au régiment de Boulonnais, natif du Rouergue, 27 ans ;

Pierre de *Mealet*, seigneur de Cours, en Auvergne, capitaine commandant au régiment de Bourbonnais, 52 ans ;

Alexandre de *Beauregard*, lieutenant-colonel du régiment de Guise, brigadier des armées du Roi, chevalier de St-Louis, 55 ans ;

Noble d'*Amervalle*, capitaine au régiment de Guise, 19 ans ;

François *Lebardy de Linières*, capitaine au régiment d'Artois, chevalier de St-Louis, de Pierre Fiche, en Limousin, 43 ans ;

Antoine *Lefèvre*, capitaine aide-major, au régiment de Soissonnais, 45 ans ;

Philibert *du Lac*, de Saint-Amand, en Berry, lieutenant au régiment de Bourbonnais, 19 ans ;

Jean Baptiste *de Serre*, de Riom, capitaine au régiment des Landes, 48 ans ;

Jean *Michel*, lieutenant-major au régiment de Bourbonnais, 39 ans ;

Charles Gaston de *Saint-Val*, de St-Germain en Laye, capitaine au régiment d'Auxerrois, 25 ans ;

Paul *Murat*, chevalier de St-Louis, capitaine au régiment de Mailly infanterie, 35 ans ;

Noble de *Clavens des Barraux*, du Comté de Foix, capitaine aide-major au régiment de Saintonge, 45 ans ;

Noble Remi *de Biars*, capitaine au régiment de la Reine, 23 ans;

Noble *Legros*, chevalier de St-Louis, capitaine au régiment de Guise, 55 ans;

Messire *Bonnet*, capitaine au régiment Royal-Roussillon, 45 ans ;

François Hyacinte *de Crespy*, chevalier de St-Louis, capitaine au régiment de Guise, 40 ans ;

Pierre *Godeau-du-Paquet*, lieutenant au régiment de Boulonnais, 25 ans.

Louis *Viol*, capitaine de grenadiers au régiment de Béarn, chevalier de St-Louis, 60 ans.

Le chevalier d'*Almon*, capitaine aide-major, au régiment de Guise, 38 ans ;

Antoine *de Marville*, de Valence en Dauphiné, lieutenant et nommé capitaine au régiment de la Reine infanterie, 17 ans ;

Henri de *La Roque*, capitaine aide-major au régiment d'Aunis, 35 ans ;

De Boulon, major au régiment de Guise, chevalier de St-Louis, 40 ans ;

François de *Bonniol de Lautaret*, lieutenant, nommé capitaine au régiment de la Reine, 23 ans ;

Viard de Fontpau, lieutenant au régiment de La Roche-Aymon, 19 ans.

De retour à Briançon avec ses troupes, M. de Mailly s'occupa activement de prendre des mesures pour empêcher les ennemis de franchir le Mont-Genèvre. Il fit faire des retranchements au sommet de l'Infernet, au-dessus des forts Dauphin et d'Anjou et sur les montagnes de la vallée du Monêtier qui confinent la Savoie [1]. Il rejoignit ensuite l'armée dans le comté de Nice et prit part à l'affaire de La Roya qui termina la campagne et fut, quelques mois après, suivie de la paix.

Dr CHABRAND.

[1] Toutes les communautés du Briançonnais fournirent des hommes pour travailler à ces retranchements. Celle de Molines-en-Queyras y envoya vingt-cinq hommes. Le nombre des travailleurs était chaque jour de deux mille. On ne donnait à chacun pour toute paie, qu'un pain de munition par jour. (*Manuscrits de Molines dits Transitons*).

'LA LIGOUSADA

OU

LOU PROUCÈS DE JEAN LIGOUSA

(*Suite.*)

CHANT IV

JEAN BRUSCOUN

La Lisa céssa pas de far en groï boucan,
Cé que n'ajua pas trop à bien fa durmir Jean.
Cependant duérme en pauc, mës, hëlas ! bien pëgairë
440 D'ailhérs a tant de lania é de chagrin, pechairë !,.
Dessendë de la grangea é retouarna à mësoun,
Afin de far entëndrë à sa fëna resoun.
Toujout founia. — Bén ! fas, li di, toujout la trougna ?
— Es qu'ai, respouandë, tort ? Si siés pas en ibrougna,
445 Siés bien béstia dou mënch, pu bèstia que Brusco,
Que pourtant vouèra tant.— Brusco ? qui's dounc aco ?
— Vouarou dirë Bruscoun. Sabes pu soun istoira ?
Bén ! que te la rebéti en moumënt en memoira.
De veu parla lou bas ensi que l'aut Champsau ;
450 E celébrë partout din la coumba dou Drau.
L'ourguilhousa vallèia à bien bouan drëch ës fiéra
D'avër douna lou jout ou duc de Lesdiguiéra,

CHANT IV

JEAN BRUSCON

Lise faisant toujours un horrible boucan,
Cela n'aide pas trop à faire dormir Jean.
Aussi bien celui-ci n'a pu reposer guère,
Il a trop de chagrin, d'ailleurs, le pauvre hère !
Descendant de la grange, il rentre à la maison,
Afin de faire entendre à sa femme raison.
Elle boude toujours, — Tu fais toujours la trogne,
Lui dit-il. — Ai-je tort ? Si tu n'es pas ivrogne,
Dit-elle, n'es-tu pas bien bête ? Assurément
Plus que Brusco, le niais, qui pourtant l'était tant.
— Brusco ? Non, c'est Bruscon qu'il faut dire. En mémoire
Je m'en vais, un moment, t'en remettre l'histoire.
Les deux rives du Drac, le haut, le bas Champsaur,
Célèbrent ses hauts faits et d'un commun accord.
L'orgueilleuse vallée est à très bon droit fière
D'avoir donné le jour au duc de Lesdiguière,

Mës ou ës pai mënch d'avër enfanta Jean Bruscoun,
Que li douana perieu fouarça gloira é renoum.
455 E mëmë, à la veilhà, din mënch é mënch estàblë
Se parla de Bruscoun mai que dou counestàblë.
De bestisas sus eu n'en couantan mai de cënt.
D'abord, dejà soun pairë ëra'n foutu nucënt :
Bien ou bout d'ena brancha, en bèu jout, s'assetàva,
460 Virà vei lou pecou, piéi, lou niais, la coupàva.
A gran cops de destrauc. A l'avallà bien lèu
Se tapèc. — E toumbà, li crié soun duganèu
E ninoï de garçoun, toumba de pouncha, pairë,
Par pas ou'embrancar tout. Oh ! que bouanur, pechairë,
465 Ajouta, quand ou sôu soun pairë, quasi tuà,
S'es roumpu chamba é bras, ou, dou mënch, desaluà.
Ouà, 's en bien groï bouanur, una famusa chança,
Qu'aïa sus en clapier estendu vouasta pansa,
Car voui serià betà couma en gros puérc, helas !
470 Si èra cheit par asard dinc aquou gatouilhas.
De criar é de bramar pourtant Bruscoun se pënsa,
Quand véi soun paire aqui sen plus de counëssënça.
En l'entendënt, sa maire arriba desoulà

Mais, puis aussi, d'avoir enfanté Joan Bruscon,
Qui ne lui vaut pas moins de gloire et de renom.
Même on parle bien plus, dans mainte et mainte étable,
En veillant, de Bruscon que du grand connétable.
Des bêtises sur lui, l'on en raconte cent.
Déjà son père était un bien pauvre innocent.
Sur une branche assis, (vois comme il était bête),
Et tourné vers le tronc, à grands coups de serpette
Il frappait devant lui. Vite il dégringola,
Et son badaud de fils aussitôt l'appela,
En lui criant : « Tombez de pointe, donc, mon père,
Pour ne pas tout casser » ; et, quand il fut par terre,
Presque mort, avec bras et jambes disloqués,
Si non rompus, Bruscon, sur lui, les yeux braqués :
— Quel bonheur, lui dit-il, vous avez de la chance
D'avoir sur ce clapier étendu votre panse,
Car vous vous seriez mis comme un cochon affreux,
Si vous etiez tombé dans ce trou tout fangeux.
A crier, à beugler, pourtant, Jean Bruscon pense,
Quand il voit que son père a perdu connaissance.
Sa mère, en entendant ses cris et ses clameurs,

E regàcha en plourant lou paure degoulà.
475 Alarma! alarma! crié, moun Jean, vai vei lou preirë;
Di-li que tarzi pas, que véni vitë véirë
Toun pairë ; es quasi mouart, lou paurë malurous !
Courrë, despacha-të, qu'eici sia léu toui dous !
E Jean parte ou galop ; courrë dinquié à la cura ;
480 Picha ; lou preire a pas dou tout l'oureilha dura ;
N'entendë rën pourtant ; car Jean trop douçamënt
Tabàsa, mës, perieu, for inutilamënt.
Trës ouras par lou mënch, sensa perdrë patiença,
Resta à la pouarta ; enfin, par asard è par chança,
485 Lou preirë vén à sortrë.— Eh ! que fas, Jean, aqui,
Li di : Qu'es que li a dounc ? — Mairë m'a manda eici
Par moun pairë. — E maratë ? — Éra sur ena brancha
E s'es toumba'n fasënt en groï brut d'avalancha.
Oh ! qu'a sta dounc couïoun de se tapar ou sôu !
490 Mës ai pôu de pourtar ou premier jout soun dôu.
— S'es dounc fa bien de mau ? — Sa testa é bien sanousa,
Marrié marqua ! la mouart serè lëu soun espousa.
Oh ! de ma paure mairë ! — E quoura es arribà
Aquou triste malur ? — Bèn, sian a la toumbà ,

Auprès de son pauvre homme accourt les yeux en pleurs,
Et crie : — Alarme ! alarme ! O mon Jean, va-t-en vite
Voir le prêtre et dis-lui de venir tout de suite ;
Ton père est quasi-mort, le pauvre malheureux !
Cours donc vite et soyez ici bientôt tous deux .
Bruscon part au galop et court jusqu'à la cure.
Il frappe ; le curé n'a pas l'oreille dure ;
Pourtant il n'entend rien, car Jean légèrement
Frappe ; aussi frappe-t-il fort inutilement,
Trois heures pour le moins, sans perdre patience,
Il demeure à la porte ; enfin, par grande chance,
Le curé sort et dit : Qu'est-ce que tu fais là ?
— De la part de ma mère ici je suis, voilà ,
Et pour mon père. — Est-il malade ? — D'une branche
Il est tombé, faisant un gros bruit d'avalanche.
Ah ! de se laisser choir ainsi, quel gros nigaud !
Mais de porter son deuil je cours risque et bientôt.
— Il s'est fait bien du mal ? — Oh ! sa tête est sanglante,
Mauvais signe ! la mort bien sûr de près le hante.
Ah ! de ma pauvre mère ! — Et quand donc a-t-il, Jean,
Eu ce malheur ? — La nuit arrive en ce moment,

495 Aüras, de la nuéch ; alors, aïan encàra
Tres ouras de soureu ; më vené vitë, ou gàra !
Ma mairë voudré pas, bouan Dieu, me pardounàr.
M'aïè recoumandà de vite m'entournàr,
E me fasé, moussur, esperar mai d'ena oura.
500 — E charié pichar fort, gros testori ! tacoura !
— Ah ! cé qu'aïeu, moussur, pôu de voui reveilhar,
Car, si créïou, durmià. — Gros badaud, sen tarzar,
Vai-te n'en é courrë; ieu, te suivou tout de suita,
— Bén, aco's entendu. Couma en voulur en fuita,
505 Jean a courrë se béto, é lou preire après veu,
Par arribar à temps, se despàcha pereu.
Më lèü revén Bruscoun, en criant : — Moussur lou [preirë,
Courria pas tant, anà, pasquë pouiria vous cheirë ;
Piei, paire *vous a chia de peurë*, é n'avë rën
510 Vei nous autrës à far ; dounc entourna voui-n'ën.
En autra fës, Bruscoun aïé achata d'aguilhas
E lei betè dedinc ena sacha de fuilhas,
Afin de pai les perdrë, aquou gros pau de sën !
Les tanquèc, disan d'autrës, a'na troussa de fën.

Et trois heures, au moins, alors, devait encore,
Le soleil, luire, au ciel ; mais, oh ! je vous implore,
Venez vite, sans quoi, pour moi pas de pardon :
Ma mère m'avait dit : « viens vite, mon garçon. »
Et vous me faites, vous, attendre plus d'une heure.
— Il fallait frapper fort, nigaud, à ma demeure.
— Ah ! de vous éveiller j'avais peur, je croyais
Que vous dormiez. — Allons, part sans retard, gros niais,
Et cours bien vite ; moi, je pars aussi de suite.
— Eh bien, c'est entendu. Comme un voleur en fuite
Jean se met à courir, et lui, le prêtre aussi,
Pour arriver à temps, galope presque ainsi.
Mais Jean revient bientôt, en criant : — Eh ! le prêtre !
Ne courez pas ; bientôt vous pourriez par terre être ;
Puis on vous a chié du poivre, et, maintenant,
Nous n'avons plus besoin de vous ; allez-vous en.
Une autre fois Bruscon a voulu faire emplette
D'aiguilles ; ce grand niais dans des feuilles les jette,
Ou les pique à du foin, croyant de tout son cœur
En sûreté les mettre. O désastre ! ô malheur !

515 Quand vouguè les trapar, li fouguèc impoussiblë.
Ourié degu ou preveirë, èra, cérta ! vesiblë,
Sa mairë, en vou apprenënt, li flanquèc en basèu,
En li disënt : — Serès, dounc, toujout bayanèu ?
Charié te les tanquar ou revërs de ta vèsta,
520 T'en manquarié pas una : ah ! qu'as dounc pau de tèsta.
—Eh bén ! mairë, farei couma aco'na autra fës.
Depiei lors, s'èra pas encara escoura'n mës,
Mës tout béu just dei jouts, qu'à San-Bounët sa mairë
Lou mandèc achatar ena reilha d'arairë.
525 Ai dich à San-Bounët, car ës à Benevënt,
Din lou Champsau, païs de néblas é de vënt,
Que restàva Bruscoun, près de la capitàla
D'aquou famus païs. Dounc prën su soun espàla
La reilha qu'a'chata ; piei :— Më chau pai mancar,
530 Di, de rëdë à ma vèsta eme souen la tancar,
Couma ma mairë a dich ; autramënt, gàra, gàra !
De la mechanta lèu la maricia s'empàra.
E Jean Bruscoun la tanca à sa vèsta en effét,
Piéi, marcha cranë é fier, tout couma en sou-prefét.
535 Më la reilha à sa vèsta, hélas ! pouà tenir gairë :

Quand il faut les trouver, pour lui c'est impossible.
Il devait le prévoir ; c'était chose visible.
Sa mère, en l'apprenant, lui flanque un bon soufflet,
Et lui dit : — Seras-tu donc toujours si benêt ?
Il fallait les piquer à ta veste, imbéçile,
Alors de les trouver c'eut été bien facile.
— Mère, ainsi je ferai, bien sûr, une autre fois.
Il ne s'était passé pas même encore un mois,
Mais seulement dix jours , à Saint-Bonnet sa mère
L'envoya pour chercher une pointe d'araire.
J'ai dit à Saint-Bonnet, car c'est a Bénevent,
Dans le Champsaur, pays de brouillards et de vent,
Que Bruscon demeurait, près de la capitale
De ce fameux pays. Donc, en guise de balle.
Il se met sur le dos le lourd fer tout d'abord.
— Oh ! mais, dit-il ensuite, afin d'être d'accord
Avec ma mère, il faut que je le pique vite
A ma veste, sinon la méchante s'irrite.
Et Jean Bruscon le pique à sa veste, en effet,
Puis, marche crâne et fier autant qu'un sous-préfet.
Mais à sa veste , hélas ! la pointe ne tient guère :

Te li l'espàla touta.— Ah ! moun Dieu, de ma mairë !
Se béta alors à criar, é pai sensa resoun,
Car vai lou sagatar d'ena jolia façoun.
Më se courrigea pas : Aquëla paura fëna
En autre jout li di : — Chau que prënis la pëna
De menar nouastra buà ; chau qu'ani à San-Bounët,
Ieu, parcé qu'ë marchà, par me quèrrë en bounët.
E partë m'en panier de toumas é de burë,
Doun lou près payarè cé qu'a ententieu d'adurë.
Vourié pas achatar qu'en joli bounët fin :
Pensava bën en pauc ou mesuroun de vin.
En jout, ou cabarët, aïé trempa ena micha
Dinc en litrë, essubliant que n'èra gairë richa,
Après s'éstre remplià d'àquou pà bien trempà,
Dissèc: — Oh ! n'es pas ieu qu'ai begu, më lou pà.
Par ieu, pourzé-me encara en litrë, é, piéi, la goutta,
E, quand din soun gousier l'aiguardënt fouguè touta:
— Moun Dieu, couma pouan doun aquëlës oumenas,
Represèc, beurë aco ! Si pëna vous fai pas,
Encàra par dous quarts, noun, par dou sôus. Pechairë,
Perieu, quand s'en anèc :—Oh ! couma plôu, comairë,

Elle la lui déchire. — Oh ! mon Dieu, de ma mère !
Se met-il à crier, non sans quelque raison,
Car sa mère le va secouer tout de bon.
Change-t-il ? Non, voici ce qui bientôt arrive :
— Il te faudra mener aujourd'hui la lessive,
Dit la mère; pour moi, je vais à St-Bonnet,
Du marché profitant, m'acheter un bonnet.
Elle part, emportant du beurre et du fromage,
Dont le prix soldera ce qu'il faut au ménage.
Elle ne pensait pas qu'au joli bonnet fin,
Mais un peu, si je crois, au *mesuron* de vin.
Elle avait fait tremper un jour toute une miche,
Dans un litre, oubliant qu'elle n'était pas riche.
Après avoir mangé ce pain trempé de vin,
— Oh ! moi, je n'ai pas bu, dit-elle, mais le pain.
Un litre, je vous prie, encore, puis, la goutte.
Et, lorsque l'eau-de-vie en son gosier fut toute :
— Les hommes, ces vilains, comment peuvent-ils donc,
Dit-elle avec horreur, boire un pareil poison ?
Encore pour deux liards, si cela peut vous plaire.
Non, pour deux sous. Alors :— Oh ! comme il pleut commère,

Criàva bien fort, maugrà lou soureu que lusié,
E lou supèrbe tems qu'aquëla oura fasié.
E creïent que plouïé, su sa tèsta betàva
560 Soun fouidieu largë é long, é bien s'en affublàva.
Disieu dounc qu'aquou jout aïé mai d'en affar
Par vëndrë, afin de pouirë à soun tourt achatar.
Chau te dirë, d'ailhérs, qu'à San-Bounët, les fënas
S'en va gairë ou marchà sens avër lei mas plënas
565 D'uous, de toumas, de burë é de mënch autre affar.
Më les filhas li van rën que par se moustrar,
Par veirë si pouirien pas en quaucun se vëndrë,
Par tachà de se fàr par quauque garçou prëndrë.
(N'agourran mai que d'un). — Oh ! la bèlla fumèlla,
570 Di l'un : — Më n'es pas tu, mes ieu, qu'ama la bëlla,
Respouande en autrë.— Ah ! vës, te f..tou, grand salop
Repartis lon premier, si ou disës enca' cop.
E, par ena marria que vau pas ena pailha
Souvënt entre garçous li a tarribla batailha.
575 Par en garçou, perieu, pourtant pu raramënt,
Me la lëngua d'abord, é piéi mëme autramënt,

Criait-elle, en sortant, et le ciel était pur,
Et le soleil brillait radieux dans l'azur ;
Croyant pourtant subir la pluie et la tempête,
De son tablier énorme elle affublait sa tête,
Elle avait donc voulu plusieurs choses porter,
Pour les vendre et pouvoir à son tour acheter.
D'ailleurs, à St-Bonnet, les femmes mariées,
S'en vont très-rarement, sans être bien chargées
De fromages et d'œufs, de beurre et de poulets,
De je ne sais combien même d'autres objets.
C'est pour s'y faire voir, seulement, et s'y vendre
A quelques jeunes gars, oui, pour s'en faire prendre,
Que les filles y vont. Par les appas trompeurs,
Qu'elles ont ce jour-là, sont trompés bien des cœurs
Qui se laissent séduire. — Oh ! *la belle femelle*
Dit l'un, — Mais, seulement, c'est moi qu'aime la belle,
Dit un autre. — Cela, dis-le encore un seul coup,
Reprend le premier gars, et, salop, je te f...
Pour une fille, ainsi, qui vaut moins qu'une paille,
Entre garçons se livre assez souvent bataille.
Pour un garçon aussi, pourtant plus rarement.
D'abord avec la langue et puis même autrement,

Les filhas fasënt veire en valurous couragë,
Se livran de coumbats dignës dou mouïen âgë.
Fouarça filhas li a dounc : ou mitant dei moutous,
580 Ou des puércs, lo lei vei, quasi à toui les cantous.
Se trobo, aqui, de tout, mëme mai que d'en preirë,
Que par veirë li vén, ou ben par se fa veirë.
En preirë dou païs à la fiéra, ou marchà,
Raramënt manqua, à mënch que n'en siéï empachà
585 Par quauque gros moutif. Ah ! cé que su la tèrra
Li a rën qu'en San-Bounët, é vous farien la guèrra,
Les preirës dou Champsau, si disià que Briançoun,
Veynes, Embrun ou Gap, an pu vastë renoum.
Marseilha es taramënt, couma se couanta, fiéra
590 D'avër prei de soun port sa bella Cannebiéra
Que di : — « *Paris serié, si étant pouié n'avër,*
En tout pechou Marseilha ».Eh bén! quand plën d'avër
Se tràpa San Bounët, d'en ourgüeil légitimë
Se couffla é crié d'en èr é superbë é sublimë :
595 — Ah ! rën vau San-Bounët, non, pai mëmë Paris;
Aqui lou fier dictoun de toui les Champsouris ;
E d'uérlamënts puissants, d'ieu-fou-fous magnifiquës

Les filles, témoignant d'un mâle et fier courage,
Se livrent des combats dignes du moyen-âge.
Donc en nombre on les voit au milieu des moutons,
Quand c'est foire, parfois, au milieu des cochons.
On trouve, là, de tout... Oui, même plus d'un prêtre
Pour être vu, pour voir, y daigne aussi paraître.
Un prêtre du Champsaur à la foire, au marché,
Rarement manque, à moins qu'il n'en soit empêché
Par quelque raison grave. Ah ! c'est que sur la terre
Il n'est qu'un Saint-Bonnet. Ils vous feraient la guerre,
Les prêtres Champsaurins, si, d'après vous, Briançon,
Veynes, Embrun ou Gap, avait plus de renom.
La cité de Marseille est, conte-t-on, si fière
D'avoir près de son port sa belle cannebière,
Qu'on y dit : « *Si Paris en avait tout autant,*
Ce serait un Marseille, en petit cependant.
Pour ses foires aussi, d'un orgueil légitime,
Se gonfle Saint-Bonnet, qui dit d'un ton sublime :
« Nul pays qui m'égale, oui, pas même Paris ».
Tel est le fier dicton de tous en ce pays;
De hurlements puissants, d'iou-fou-fous magnifiques,

Fan suivrë aquëlei mots, en verità magiquës.
Më revénou à Bruscou que sa mairë ourié tuà
600 Sën li dounar de sën. Doun, de menar la buà,
Avant d'anar ou bourg, l'aïé chargeà. La paura,
Quand vén de San-Bounet, fai'encà joliamënt d'aura,
Vouarou dirë se béta en furour, car soun Jean
Aïé attelà lei buous é charriàva plan, plan,
605 Lou tinèu su la liéïa à travèrs la coumuna.
Ah ! trop bèstia siés pii ! me n'ën fas encara una
Que couanta, li crié alors, é, li prenënt soun fouët,
Te li tàpa de cops à lou rendrë tout blët.
Aquëlla courrectieu lou courrigea pa encàra.
610 Au bout de quauquë jouts, sa mairë se prepàra
A tournar ou marchà. — Moun Jean, m'en fassis pus,
Li di, sinoun te toumbou, é de pu bèlla, sus.
Ah ! bén, oui ! n'es pa'ncà defouàra lou villàgë
Que Jean Bruscou se béta à fa'n pau de mënàgë.
615 Din l'oura dou jamboun fai couirë en boua mourcèu.
Lou béta su la taura é, piéi, lou duganèu
A la càva dessëndë.— Oh ! bouan Dieu ! De ma vianda !

Ils font suivre ces mots, en vérité magiques.
Je reviens à Bruscon, qu'en vain aurait battu
Encore plus sa mère. Il était convenu
Entre eux qu'il ménerait, comme on dit, la lessive ;
Mais elle aurait été moins ardente, moins vive,
Qu'elle se serait mise en fureur, car son Jean,
A son retour du bourg, faisait charrier plan, plan,
Le cuvier par les bœufs à travers la commune.
— De bêtise, c'est trop ! Tu m'en fais encore une
Qui compte, lui dit-elle, et du fouet s'emparant,
Sur son dos elle tape et frappe rudement.
Mais ces coups n'y font rien, et toujours aussi bête
Bruscon reste : en effet sa mère, un jour s'apprête
A retourner au bourg. — Mon Jean, ne m'en fais plus,
Lui dit-elle,, sinon je te tombe dessus,
Et de plus belle. Hélas ! encor dans le village
Elle est, que Bruscon veut faire un peu de ménage.
Du jambon il fait cuire un bel et bon morceau,
Puis le met sur la table ; ensuite, le badaud
A la cave descend. — O mon Dieu, de ma viande

Se béta à criar, lou chat à la goura gourmanda ;
Parieu que me la mangea ; é lou paure benët
620 Mouanta, mes en leissant dubert lou roubinët,
Quand arriba à mësoun, tràba, lou paure diàblë,
Pu gis de vianda é vei que lou chat es coupàblë.
Courrë inutilamënt après lou groï matou :
Lou pouà pas agantar. Mës ou paure garçou
625 Dou roubinët dubèrt revén la souvenënça.
E tramouàra en pensant à pariéra emprudënça,
A la càva retouarna é la tràpa inoundà
Dou bèu just de resin : lo vesséu s'ë vieudà ;
Din sou gros ventrë rouand de vin resta bien gairë ;
630 Bruscou sorte en plourant. — Ou vas dire à ma mairë,
Crié, alors, tant que pouà fort, couquina, ou vërën prou !
(E la clussa que couàva é fasié soun glou glou),
Te li touardë lou coual.— Ma mairë que vai dirë,
Soungea en veu, tout aco vai pas trop la fa rirë.
635 Li ai pii'ncà tua sa clussa, é, par far de pousis,
Qui dounc couarè les uous ? de couarèlla pu gis !
Bén,' s ieu que les couarei.
Mës que bèlla oumelëtta

Dit-il bientôt, le chat à la gueule gourmande,
Bien sûr qu'il me la mange. Alors le gros benêt
Monte, mais en laissant ouvert le robinet.
Quand il arrive en haut, plus de viande sur table.
Il court après le chat, qu'il soupçonne coupable
Du coupable larcin, cela, non sans raison.
Il ne peut l'attraper. Mais au pauvre garçon
Du robinet ouvert revient la souvenance.
Il frissonne en songeant à pareille imprudence,
Et retourne à la cave. Il la trouve de vin
Toute inondée ; hélas ! de beau jus de raisin
Dans ses flancs arrondis le tonneau n'a plus guère.
Bruscon sort en pleurant. — Quoi ! tu veux à ma mère
Le rapporter, dit-il, coquine on verra prou !
(Une poule couvait et faisait son glou-glou).
Il lui tord le cou. Mais, à présent, que va dire
Ma mère, reprend-il ? Elle ne va pas rire.
J'ai tué sa couveuse, et je ne sais comment
Pour avoir des poussins on fera maintenant.
Je couverai moi-même.
Oh ! la belle omelette

Fai Bruscou'n s'ajoucant ! N'a pu la braïa nëtta
En li pourtant lei mas, s'emplastra toui lei dës.
640 Ah ! ma mairë vai criar encàra, aquesta fës,
Se di. Mës pàssa en chi. — Tè, tè, chi de Gandora,
Li crié, vén me lichar, mangea cé que pendora.
Mé lou chi mangea pas rën que lou jaunë d'uou,
De sei dënts li fai vitë en secound trauc au c...
645 Sa mairë tout en sang, quand arriba, lou tràpa,
E, par lou counsoular, de famus cops li tàpa.
Më lo fenirié pas, si lo vourié countar
Tout cé que su Bruscoun lo pouirié recitar.
Véïs qu'èra bien bèstia ; eh bén, tu siés encara
650 Bien pu bèstia que veu ; mes, pereu, gara, gara !
Sau pas que me retén de te fichar de cops
A te bletir, moun Jean, à te roumprë les os.
— Douçamënt, li fai l'omë, escouta : ai moun idèïa ;
Souvënt, quand fai bèu tëms, é sensa nèu fas sèïa.
655 Criés couma si lou fuéc aïé prës à mësoun ;
Vouarou encui te prouvar qu'ai quauqua fës résoun.
— Eh bén, veïen en pau toun idèïa famusa ;
Suivant qu'ës, vërei prou si moun omë rebusa

Que fait alors Bruscon, et que loin d'être nette
Est sa pauvre culotte ! En y portant les doigts,
Il les emplâtre tous. — Ma mère, cette fois,
Pense-t-il, va crier et bien pester encore !
En ce moment, un chien passe : — Chien de Gandore,
Dit-il, viens me lêcher. Mais des œufs non content,
D'un nouveau trou le chien le décore à l'instant.
Le trouvant en lambeaux et tout en sang, sa mère
Console par des coups son fils dans sa misère.
Mais, si de ce héros on voulait conter tout,
Jamais de son histoire en ne verrait le bout.
Tu vois s'il était bête : eh bien, je le déclare,
Tu l'es bien plus que lui. Gare, aussi, gare, gare !
Je ne sais qui me tient de te meurtrir le dos,
Même, par de bons coups, de te rompre les os.
— Tout doux, dit Ligousa ; Lise, trop violente,
Tu fais, même sans neige et sans vent la tourmente ;
Tu pousses les hauts cris, comme si la maison
Prenait feu ; tu verras que j'ai parfois raison.
— Eh ! bien, voyons un peu si vraiment est fameuse
Ton idée ; Ah ! pour moi, je serais très-heureuse

Tout-à-fët ou si a'ncà tant si pau de bouan sën ;
660 Parla dounc ; oui, suivant cé que dirès, vërën
Mëmë si Jean Bruscoun ës ëtant embecilë
Que tu ; me sembla aco, Ligousa, difficilë.
— Oh ! noun, parlarei pas ; siés trop mau dispousà ;
Belèu te moucariés encà de Ligousà,
665 Si, avura, tou disieu ; patiença, dounc, espëra,
Par que t'ou disi, fëna, ou mënch dinquié aquë sëra.
Pieis, ë l'oura, perieus, que mangi'n mourceloun,
E que bévi en coupët. — Par aco boua siés proun,
E toujout decidà. — Te disou qu'ë bien l'oura
670 De mangear en mourcèu. Tu ; sàrra enfin ta goura,
Oui, fëna, quëste dounc, fenis de m'embestiar.
Dejunou'n pauc ; après, anarei trabailhar.
Manqua pas d'obra ou champ, chau liquetar, chau [fouirë.
Et tu vendrès perieu. — Vai-li sourët, Jean-fouire !
675 Véïs quë li a, moun Jean, perieu fouarça, a meisoun
D'obra que préssa bien ; n'i a mai que de resoun,
Car me chau remendar des trei meinas les pàtas,
Ah ! se charpenan tant me lour vilénas pàtas,

De savoir si mon Jean est un nigaud parfait,
Ou bien s'il ne l'est pas encore tout-à-fait.
Parle, je pourrai voir si Bruscon, l'imbécile,
Est bête autant que toi ; ce serait difficile,
Je pense. — Tu rirais peut-être encor de moi,
Car très mal disposée à présent je te vois ;
Attends, jusqu'à ce soir, Lise, prends patience,
Et je t'expliquerai ma future vengeance.
C'est bien l'heure, d'ailleurs, de manger un morceau,
Comme de boire un coup. — Tu n'es pas si nigaud
Pour cela. — Je te dis, Lise, que c'est bien l'heure
De déjeûner un peu ; pour toi, mets en demeure
Ta langue de ne plus venir tant m'ennuyer ;
Je déjeune et m'en vais, ensuite, travailler ;
Et tu viendras aussi, nous avons tant à faire
Au champ ! Il faut piocher et bien tourner la terre.
— Il ne me manque pas, ici, dans la maison,
De travail ; oh ! j'en ai bien plus que de raison :
Il faut raccomoder la petite famille.
Qui n'a pour se vêtir qu'une pauvre guenille,

E lour diablës d'arpious, que soun tout espalàs.
680 A meisoun lou trabau,moun Jean, manqua dounc pas.
Ou champ anarès, ieu, gardarei la barràqua,
— Bén ! soit ! te quesarès, ou mench, foutua barjàca.
Aquëlës darriers mots, Ligousa lei dissèc
Entre lei dents, de pôuc d'èstre entendu. Partèc,
685 Après avër begu'n coupët é prës, en souma,
En mourceloun de pan embe'n brisoun de touma.

CHANT V

LA FENA DIABLE É SINGE.

— Qu'ës quë li a dounc encàra ? Anën, anën, la briailha,
Vous charpenà toujout, é toujout li a batailha.
— N'es pas nous autrës, pairë ; oh ! noun, es Pioun [que deu
690 Noui leissar charrountar su la bèuca me veu.
Li's strampara sourët. — C'é qu'espessarien pairë,
E la bèuça é la liéia ; an jà espessà l'arairë
Me l'èrsa. — Que meinàs ! Que foutu galoupis !
Soun toujout à se bàtre, é lo dirié de chis ;

Qu'ils ont mise en lambeaux, les gueux, en se battant.
A la maison j'ai donc force travail : au champ
Tu peux aller ; ici, moi, je resterai seule
Pour garder. — Soit; au moins tu te tairas, bégueule.
De peur d'être entendu, Jean Ligousa les dit,
Ces quelques derniers mots, entre-dents ; il partit,
Ayant, avec du pain, pris un peu de fromage,
De vin un petit verre, aussi, pas davantage.

CHANT Vme

LA FEMME DIABLE ET SINGE.

Q'est-ce que c'est encor ? Vous vous battez, je pense ?
Toujours vous quereller ! enfants, paix et silence !
— Mais ce n'est pas nous, père ; oh ! non, mais Pion doit
Nous laisser amuser sur la claie ; oh ! s'il croit
S'y balancer tout seul !... — C'est qu'ils briseraient, père,
La claie et le traîneau ; voilà déjà l'araire
Cassé, la herse aussi. — Quels enfants galopins !
Comme des chiens ils sont en guerre, et les gredins,

695 Piei encàra roumpant tout. Tené-voui doun tranquilës,
Mei meinàs; couma aco chau pas èstrë embecilës.
E, vouasta mairë, entë ës? La pouarta es emendà,
Ountë a passà? Belèu, après avër badà
Soun sòulé, aquei matin, 's anà me'nà coumairë
700 Barjacar é blagar par niersir vouastë pairë.
Më la veici que vén; quesën-së, më meinas,
Ou nous engula touts, car ë mechanta, hëlas!
Me sei meinas ensi Jean Ligousà parlàvà,
A soun retourt dou champ. Lisa, alors aribàva.
705 Era, en effet, anà, par dire quauqua rën,
Din la meisoun vesina: aco fai tant de bën
Es fënas de parlar! En secrèt, par countràri,
Lour pesa tant ou cur, ou dou mënch, d'ourdinàri!
— Eh bén! as jà feni, moun omë, ta journà,
710 Que di à soun omë Lisa, é d'en èr estounà.
Languissiès ou vëssêu de venir far vesita.
Ta goura ë boua repasts mai qu'ou trabau t'envita.
Vaqui dilus, dimarch, dimécres é dijôus,
Moun Jean, que cé qu'as fach vadrié pas quatre sôus.
715 Gagnarès gairë mai divendrës é dissandës.

En outre, brisent tout. Tenez-vous donc tranquilles;
Ne soyez pas ainsi, mes enfants, imbéciles.
Et, votre mère, où donc est-elle? car à clé
Elle a fermé la porte. Après avoir beuglé
Ce matin, tout son sôul, avec une commère,
Elle noircit sans doute, à présent, votre père.
Mais la voici qui vient; taisons-nous, mes enfants,
Ou nous ne serons pas de sa colère exempts.
Ainsi Jean, de retour de son travail, devise
Avec ses trois enfants, quand arrive sa Lise,
Chez les voisins sortie un moment, en effet.
Aux femmes c'est si bon de causer! Un secret
Qu'elles doivent garder, pèse tant, au contraire,
A leur cœur expansif, du moins pour l'ordinaire;
— Ta journée est finie, et si vite, mon Jean,
Dit Lise à son mari d'un air d'étonnement.
Tu voulais au tonneau faire au plus tôt visite;
Ta gueule aux bons repas, plus qu'au travail, t'invite.
Lundi, mardi, mon homme, et les deux jours suivants,
Tu n'as pas fait, je crois, pour quatre sous vaillants.
Tu ne fera pas plus, les deux jours qui vont suivre;

Bien vieurë é gairë far es tout cé que demandës;
Ah! si èra, gros feniant, dimenja toui lei jouts,
Alors seriés countënt; perieu, *par lei doui bouts*
Ourès vite brulà, Ligousa, *lu chandèla.*
720 E noui restarè rën, pai mëmë ena fubèla.
Mes chau leissar aco, car vouriés me fa part
D'ena idéia; seriés capablë, par asard,
De n'en far espelir una din ta çarvèla?
En tout cas bien segur qu'ou mënch seré pai bèla.
725 — M'ensuéltës dounc toujout, di Jean, li a pas mouïen,
Me tu d'avër jamòs en pesible entretien?
Par que dounc siés toujout, ma fëna, si mechanta?
E verai que n'es pas ena chausa estounanta;
Car vous autras avé 'na tèsta de demoun,
730 Fënas. — Que disës? — Oui; d'ailhèrs, se counei proun,
Lisa, as d'istoiras, tu, que soun entarminàblas,
Sensa coumptar encà que soun rën que de fàblas,
De fàblas enventàs par l'imaginatieu;
Mës pouïou t'en countar, de veritàblas, ieu.
735 Oui, tes istoiras soun que de fatorgas puras,
E lei mieunas, ou mënch, soun d'istoiras seguras.

Ce que tu veux, ah! c'est de peu faire et bien vivre.
Si c'était, tous les jours, dimanche, fainéant,
Probablement, alors, tu serais bien content.
« *Par les deux bouts, aussi, tu brûles la chandelle* ».
Une boucle de rien, Jean, te restera-t-elle?
Allons, bref, tu voulais, je crois, me faire part
D'une idée: oh! vraiment est-ce que par hasard
Tu peux en faire éclore une dans ta cervelle?
Elle ne sera pas, du moins, en ce cas, belle.
— Tu m'insultes toujours, répond Jean, pas moyen,
Lise, avec toi d'avoir un paisible entretien.
Pourquoi toujours ainsi, ma femme, es-tu méchante?
Il est vrai, ce n'est pas une chose étonnante,
Car toutes, vous avez, vous, mesdames, dit-on,
(On le voit bien, d'ailleurs), la tête d'un démon.
— Qu'est-ce que tu dis? — Oh! vraiment interminables
Sont tes histoires; puis ce ne sont que des fables,
Que sans doute inventa l'imagination;
J'en sais, moi, qui sont bien dignes d'attention.
Tes histoires, oui, sont des fables toutes pures,
Tandis que j'en connais qui sont tout-à-fait sûres.

Escouta aquëla eici, Lisa : es en recit ancien ;
Dedin toun souvenir chau te lou bétre bien.
— Serè faus ; di pourtant : — Ou paradis terrèstrë
740 Entë, ou coumençamënt dou moundë, lou grand Mèstrë
Aïé plantà, 'n bél ouart par nouastës grand-parënts,
La fëna é lou demoun se moustravan lei dënts,
E se batien si fort, qu'à San-Michèu, l'archangë,
Lou bouan Dieu demandèc : « Qu'es aquou brut estrangë
745 Qu'àpareilavau fan ? San Michèu descendèc,
E, par les fa fenir, sabës cé que chouguèc ?
Tout bouanamënt coupar à toutei dous la tésta.
— Oh ! qu'es qu'as fach aqui, dissè lou bouan Dieu ?
[pesta !
Më siés anà trop rëdë ; eh bén, par punitieu
750 D'avër agu, Michèu, gis de coumpassieu,
Dou cop vas de nouvèu descendrë sur la tèrra,
Ountë as està temoïs d'aquëla trista guèrra,
Afin de replaçar les tèstas su lour coual.
Piei, pren bien garda d'èstrë, à l'avenir, si foual.
755 Mës, tout ëbarouvi d'enà semounça tàra,
L'archangë, lestamënt descendu par l'ëssàra,

Ecoute celle-ci : c'est un récit ancien ;
Dans ta mémoire il faut, Lise, le mettre bien.
— Ce que tu vas conter, je n'en conçois nul doute,
Ne sera qu'un mensonge et, pourtant, je t'écoute ;
Parle donc. — Au jardin, terrestre paradis,
Pour nos premiers parents par Dieu planté jadis,
La femme et le démon se battaient. A l'archange,
Qui porte nom Michel, Dieu dit : — Quel bruit étrange
Que par en bas l'on fait ? Saint Michel descendit,
Et, pour les séparer, sais-tu bien ce qu'il fit ?
A tous deux il trancha tout bonnement la tête.
— Peste, fit le bon Dieu, ce n'est pas très-honnête
D'aller si rondement ; pour ta punition,
Michel, de n'avoir point eu de compassion,
Tu vas du coup encor descendre sur la terre,
Où tu fus le témoin de cette triste guerre,
Afin de replacer les têtes sur leur cou ;
Prends garde désormais d'être encore si fou.
Mais, tout abasourdi d'une semonce telle,
L'archange descendu lestement par l'échelle,

(Créïou bien que fouguèssi aquëla de Jacob),
Se trounpa, é dou demou la tèsta prën dou cop,
Piei, sen s'en avisar, sur lou coual de la fëna
760 Dou miéi que pouà là béta: ensuita, pai sen pëna,
Ajusta su lou coual d'aquel être enfarnau
La tèsta de la fëna enca tant bën que mau.
Vaqui par quë, (d'ailhérs aco's prou vreisemblablë),
Assuran que la fëna a'na tèsta de diablë.
765 — Que chau que siéis dounc mechant é messoungier
Par ousar inventar, Jean, 'na fatorga tàra,
Qu'es faussa tout lou long; é, piei, pretëndre encàra.
Qu'ë la verita pura! — Eh oui, la verità,
770 Qu'espliqua, fëna, bien vouastà mechancetà,
Tant counëssuà de touts, é que vous ës coumuna
A toutas. Mës en fét d'istoiras, n-i-a'ncara una
Que la prova fort bien. Tè, vau te la countar,
E créi qu'encàra eici, vouarou pas enventar.
775 — E les omës pu lèu qu'an ena mechantisa
Grossa à fa pôuc. — Noun, noun, escouta bien, ma Lisa,
L'istoira bien verai de vouasta creatieu.

(L'échelle de Jacob, je crois,) et se trompant,
Du coquin de démon la dure tête prend
Et, par distraction, sur le cou de la femme,
Du mieux qu'il peut, la place, et sans qu'elle réclame ;
Puis, il met sur le cou de cet être infernal
La tête de la femme, encor tant bien que mal.
Voilà pourquoi, (d'ailleurs, n'est-ce pas vraisemblable?)
La femme, assure-t-on, a la tête du diable.
— Qu'il faut donc que tu sois et menteur et méchant,
Pour oser inventer un pareil conte, Jean,
Un conte mensonger, oui, plein d'un bout à l'autre
De faussetés! et puis, prétendre, bel apôtre,
Que c'est vérité pure ! — Oui, c'est la vérité,
Et, femmes, il nous dit votre méchanceté,
D'ailleurs de tous connue et qui vous est commune
A toutes. Mais, en fait d'histoires, j'en sais une
Qui la prouve encore mieux. Je vais te la conter,
Et crois que je ne veux pas du tout inventer.
— Si quelqu'un est méchant, que je te le redise,
C'est bien l'homme plutôt. — Non, écoute, ma Lise ;
Je te dirai comment le Créateur vous fit.

De te la counta'ncà prenou la parmissieu.
Dinc aquëla vërès que sia pas que de diablës,
780 Më de singës encàra, animaus gairë eimablës.
Aquëlës animaus, ma fëna, ou sabes proun,
Si an força mechantisa, an gairë de resoun.
— Sieu dounc ena mounina, en mëmë tëms qu'en [diablë?
Cé que disës aqui, Jean, es abouminablë.
785 — Anën, te fàchis pas; escouta soucamënt;
Quand m'ourès entendu, vërès parfetamënt
Qu'ë bien la verità. Dieu betè, sur la tèrra,
L'omë, en lou façounant, dinc en luèc sen misèra.
Piei vouguè, lou bouan Dieu, (Ah! n'aguèssi jamai
790 Pensa'n aco! segur qu'urous serieu bien mai,
Ourieu esta presarvà d'ena grossa misèra.
Me lou Bouan Dieu d'aco couma d'aurë mèstrë èra);
Dounc vouguè que quauqu'un tenguèssi coumpanié
A l'omë. Veici dounc que, dou tëms que durmié,
795 Dou coustà li tirèc, par fabriquar la fëna,
Ena couàsta; më Dieu pardèc, hëlas! sa pëna,
Embë soun tëms. Aiënt, en moumënt, de coustà

Permets moi, s'il te plaît, encore ce récit.
Je t'ai déjà prouvé que la femme est un diable,
Mais c'est encore un singe, animal guère aimable.
Tu le sais bien, ce n'est qu'un mauvais garnement,
Raisonnable aussi peu qu'il est beaucoup méchant.
— Je suis une guenon en même temps qu'un diable!...
Mais ce que tu dis là, Jean, est abominable!...
— Ne te fâche donc pas; écoute seulement;
Tu comprendras bientôt, même parfaitement,
Que c'est tout-à-fait vrai. Quand le Souverain Maître
Dans un paradis eut placé l'homme, à cet être,
Il pensa, (plût au ciel qu'il n'eût jamais ainsi
Pensé, car plus heurex, moi, je serais ici!
Préservé j'y serais d'une grosse misère;)
Donc, le grand Maître, Dieu, pensa devoir sur terre
Donner une aide à l'homme. Alors profondément,
Il l'endormit, et, puis, lui tira doucement
Une côte, pour faire avec cela la femme;
Son corps, du moins; (on dit que la femme est sans âme),
Peine perdue, hélas! Ayant mis de côté,

Betà la couàsta, en singë arriba, é, l'esfrountà,
Li l'agantant, l'empouarta à travèrs la campàgna.
800 Lou bouan Dieu prend l'escourcha é su veu vite gàgna
De chamin ; par la couà l'empugna, é l'animau
De singë tira tant, bën que li fassi mau,
Que sa couà rèsta, hëlas ! à la man que la prësa.
Lou singë, veu, s'escàpa ; é, par soun entreprësa,
805 C'et-à-dirë par far Eva, que vai fa Dieu ?
Veu, qu'ë lou grand Esprit, manca pas d'enventieu :
Li fai 'n corps, (më gi d'âma), en corps bien primp, [bien lingë.
En grand artistë qu'ës, m'aquëla couà de singë.
De sorta que si avé 'na tèsta de demoun,
810 Fënas, avé lou corps d'en singë ; ai dounc resoun
De dirë que dei dous avé la mechantisa.
— Me farès pas encreire ena tàra bestisa;
Noun, mechant, vouarou pas que n'en aïs la jai,
D'ailhèrs, me vou an pai dich, à l'escora, jamai.
815 N'ë dounc qu'en conti faus ; es tu Jean, que l'enventes,
De mesoungeas é gros, n'en disës é n'en chantes ;
Më n'en creirei pas un. — Oh ! n'es pas par la jai

Un instant, cette côte, un singe, l'effronté,
S'en saisit et l'emporte à travers la campagne.
Prenant le raccourci, Dieu sur lui vite gagne
Du chemin. Par la queue il vous prend l'animal ;
Le singe tire tant, bien qu'il sente du mal,
Qu'il laisse, hélas ! sa queue à la main qui l'a prise.
Le bon Dieu pour parfaire, alors, son entreprise,
C'est-à-dire pour faire Eve, qu'est-ce qu'il fit ?
En peine il n'est jamais, étant le grand Esprit.
De son premier projet bien loin qu'il se désiste,
De la fameuse queue il se sert en artiste
Pour façonner le corps de la femme. Alors, donc,
Femmes, si vous avez la tête d'un démon,
Votre corps est celui d'un singe ; c'est sûr, Lise.
— Je ne croirai jamais cette grosse bêtise ;
Je ne veux pas, méchant, te donner ce plaisir ;
A l'école, d'ailleurs, on ne m'a fait ouir
Jamais pareille histoire ; oh ! c'est toi qui l'inventes.
Que de mensonges, Jean, à ta femme tu chantes ;
Mais je n'en croirai point. — Si tu veux, n'en crois rien,

De t'ou fa creirë, mës te disou qu'ë verai.
— N'es qu'en conti enventà par bien nous fa coulèra.
820 — Te disou qu'ë verai : ma paraula ë sencèra.
— Ah ! pulèu di que siés rën qu'en groi messoungier.
— Fëna, ou sau prou, jamai vouas avër lou darrier,
Më t'ou disou encà viàgë, ë la verità pura,
Quoique siéï par tu bien enouanta, bien dura.
825 — Di vou 'ncà pauc, é, piei, vas veirë que basèu
Te fichou. — Oh ! par pichar siés bien bouana, më lèu
Ta mechantisa vai, fëna, te venir chàra.
— Lisa léva la man ; Jean, en garda, se pàra.
E la roussarié encà couma chau, mes coumprënd
830 Que mai ni mën me vëla à gagnar n'ourè rën.
Voua pus, d'ailhèrs, se far de chagrin é de bila ;
Prend dounc lou boua parti de la leissar tranquila.
Soucamënt li di : — Lisa, oh ! vës, me fas bien far,
Eici, moun purgatori ; oui, par lou mëndre affar
835 Fas en boucan d'enfért é me chassës disputa,
Pai mouïen d'èstre en pas embe tu'na minuta.
Oh ! coumprenou, perieu, cé qu'en omë disié,
En jout que plouïé bien, é que quauqu'un fasié :

Mais c'est la vérité, je te le redis bien.
— C'est un conte inventé pour nous faire colère.
— C'est très-vrai, te redis-je, et je suis bien sincère.
— Sincère !... des menteurs, toi, bien sûr le premier !
— Je le sais, tu ne veux pas avoir le dernier,
Mais je le dis encor : c'est la vérité pure,
Bien que, je le comprends, elle te sois très-dure.
— Dis-le encore une fois, tu verras quel soufflet
Je m'en vais te flanquer. — Pour frapper, en effet,
Tu ne manques jamais de courage, mais gare !
Il t'en coûtera. — Lise à frapper se prépare,
Mais Jean la rosserait, s'il ne comprenait bien
Qu'avec elle jamais il ne gagnera rien.
Ne voulant plus, d'ailleurs, se faire de la bile,
Il prend le bon parti de la laisser tranquille.
Seulement il lui dit : — Tu me fais faire ici,
Lise, mon purgatoire ; oh ! oui, que de souci,
Que d'ennuis ! pour un rien tu me cherches dispute,
Avec toi je n'ai pas de paix une minute.
Aussi comprends-je bien ce qu'un homme criait,
Un jour qu'il pleuvait fort et que quelqu'un disait :

« — Si plôu'ncà pôuc, tout vai bien lèu sourtir de tèrra »
840 — Noun, noun, disé pa aco, respoundèc en coulèra,
Car din lou çamentèri ai trës fënas, hëlas,
E que malur par ieu, si li restàvan pas !
Coumprënou ëgalamënt cé que di 'ncà l'istoira
Dou mëmë omë : en murënt, ou sejout de la gloira
845 Vouguèc entrar : — Mës chau, dissè san-Piarre, far
En pau de purgatori, avant, de pouirë, entrar.
Më si as està marià, serè pai necessàri ;
M'ena fëna se fai, su tèrra d'ourdinàri.
— Oh ! si s'ensi, durbé-më : ai'sta tres cops marià.
850 Tres viàgës l'ai dounc fach, é lou quint !... si sabià!...
— Tres cops marià, bouan Dieu ! di lou pourtier celèstë;
Bén, seriés enca mai vartuous, sagë, ounèstë,
Que pouirès pas entrar jamès en paradis,
D'embecilës, me veu, lou bouan Dieu n'en voua gis.
855 — Ah ! di Lisa, ë ben ieu que fau moun purgatori,
M'en omë ëtant mechant qu'ë nucënt é testori.
— Fëna, leissën aco, car nouastë gros affar
E de pouirë ou pu lèu de Michèu noui vengear.
La lébrë, crei-te vou, vai li venir bien chàra

— S'il pleut encor un peu, tout va sortir de terre.
— Oh ! non, répondit-il, tout ému, tout colère,
Si tout sortait, grand Dieu, quel serait mon effroi !
J'ai trois femmes, hélas ! au cimetière, moi.
Je comprends bien encor ce qu'aussi dit l'histoire
Du même homme : en mourant, au séjour de la gloire
Voulant entrer : — Avant, lui dit St Pierre, au feu,
Tu sais, du purgatoire, il faut passer un peu.
Ce ne sera, pourtant, pas pour toi nécessaire,
Si marié tu fus : en ce cas, d'ordinaire,
Le purgatoire est fait sur terre. — Par trois fois
Je l'ai donc fait ; hélas ! de femmes, j'en eus trois.
— Quoi ! trois fois marié, dit le portier céleste,
Eh bien ! serais-tu saint, loin du paradis reste ;
Point de place chez nous pour ceux qui sont badauds;
Le bon Dieu ne veut pas avec lui des nigauds.
— Ah ! dit Lise, c'est toi qui me le fais bien faire
Mon purgatoire, Jean, avec ton caractère.
— Femme, laissons cela ; pour nous le plus pressant,
C'est de bien nous venger de Michel, maintenant.
Il me payera cher, ce Michel que j'abhorre,

860 La païarè, la lèbrë, é, piei, la sauça encàra.
E devina que sauca : ah ! serè bouana, vai !
Couma aco n'a tastà de sa vita jamai.
Par la far, se betrën, eici, touts en besougna :
Pairë, mairë, meinàs, touts ou pot sen vargougna
865 Farën cà par aqueu detestàblë estafier.
Rën couma aco que douani en bouan goust ou gibier;
E li ou far achatar serè chausa facila.
Lou pot entë betën nouastë miau par la vila
Farè bien par aco ; lou cubarcelarën
870 D'en pau de miau ; moussur li counëisserè rën.
Bèu moussur de la vila, oh ! fasé en pau trop d'aura
Par ventar vouaste grà ; vouasta recolta es paura
N'avé pas tant besoun de fa lou groi moussur,
Quand sià qu'en boutiquier é surtout qu'en voulur.
875 Ieu voui vendrei de miau, më bien mesclà de cira,
D'aquëla que chascun souvënt de soun brusc tira.
E vous, que semblà en princë, ah ! deman, noum de sort
Créïou qu'espouissarë ni tan aut ni si fort.

Le lièvre qu'il m'a pris, avec la sauce encore.
Et qu'elle sauce donc ? Meilleure elle sera
Qu'aucune que jamais goûter il ne pourra,
Durant toute sa vie. Il faudra sans vergogne,
Demain, pour l'apprêter, tous nous mettre en besogne:
Père, mère, petits, tous, nous ferons au pot,
Pour bien lui préparer cet excellent fricot.
Ah ! sera-t-il content ! Au gibier rien qui donne
Un si bon goût ; partant la fête sera bonne.
Ce succulent fricot, Michel l'achètera ;
Et, je te dis, bien cher il me le payera.
De le lui faire prendre il me sera facile ;
Le pot où nous mettons notre miel pour la ville
Fera bien notre affaire : on le couvrira bien
D'un peu de miel ; alors, il n'y connaîtra rien.
Gros monsieur, vous montrez par trop d'outrecuidance ;
Vous n'avez pas du grain en si grande abondance
Pour faire tant de vent, afin de le trier.
Vous faites trop le gros pour un boutiquier,
Surtout pour un voleur. D'un miel mêlé de cire,
De celle que chacun de son estomac tire,
Nous ferons le marché. Beau prince, nom de sort !
Vous n'éclabousserez plus le monde si fort.

D'en paurë païsan avé vougu voui rirë,
880 En li voulant sa lébrë,; eh bén, ieu vau voui dirë
Ce qu'en jout ai legi sur en ancien papier :
« *Riè, më rirè bien qui rirè lou darrier* ».
Vourou me revengear, mëmë avant que la bisa
Aï lountemps siblà. En attendënt, ma Lisa,
885 Me chau beurë en *coupet* e, piei, trabailharei
Quauquei moumënts encà ; deman, devalarei ;
A Gap, de bouan matin ; anën, fai-të couràgë ;
T'adurei cé que chau ; t'ou proumettou, aquou viàgë.

CHANT VI.

LOU POT DE MIAU.

Lèu, Lisa, léva-të, lou jout vén d'arribar ;
890 Fai levar lei meinas; sabes cé que chau far.
Aqui cé que disié Ligousa , de bouana oura,
Lou lendemà matin; pièi, countinuant: — Pren l'oura,
Dissèc ; d'ou paure puèrc fai li couirë en mourcèu,
Par pouirë dejunar; léva-të, dounc, fai lèu.

D'un pauvre paysan vous avez voulu rire,
Grand monsieur de la ville ; eh bien, je vais vous dire,
Moi, ce qu'un jour j'ai lu sur un ancien papier:
« *Riez, mais rira bien qui rira le dernier* ».
Oh ! je veux me venger, même avant que la bise
N'ait sifflé bien long-temps; pour le moment, ma Lise,
Je m'en vais boire un coup, et je travaillerai
Quelques moments encor, et, puis, je m'en irai,
Bon matin à la ville; allons, prends du courage;
J'apporterai, demain, ce qu'il faut au ménage.

CHANT VI.

LE POT DE MIEL.

— Lise, voilà le jour qui brille, lève-toi.
De faire aussi lever les enfants hâte-toi.
Ainsi, le lendemain, Ligousa, de bonne heure,
Reveillait les échos de sa pauvre demeure.
— Et puis, ajouta-t-il, de feu notre cochon
Dans le pot fait moi cuire un morceau bel et bon.

895 — Me lévou, më que vèsta as betà, é que chamisa?
N'as pas ounta, respouandë à Ligousà sa Lisa?
Ta chamisa ë bien niéra é ta vèsta espalà.
De tu van dirë, à Gap, que vou as tout *seculà*.
Les omës n'an piéi gis de biais ni de vargougna.
900 E verai qu'en rapport embë ta laida trougna
Tout aco serè bien. — Bén, me farei pu bèu,
Quesa-të ; din ta goura estouà toun patarèu.
As ena bouana brëgua é te fas bien entëndrë.
Chau que trobis à tout quauqua rën à reprëndrë.
905 — Oh! que tu siés pas brët, ni mut; noun, ou siés pas,
Quand s'agis d'insuéltar ta fëna, garnagas!
Ah! sen doute voudriés que vëla fossi muta,
Par pouirë pai respouandrë; oh! minuta! minuta!
Chau piéi pas que toujout me vouaris coumandar.
910 — Fëna, sieu lou mèstrë, ieu, dëvës me respectar;
Ou countrari, voudriés me ta lëngua enfarnàla
Tout ëbraguar; vës, siès marrià coumà la gàla.
Que fassi soucamënt, 'na fauta d'attentieu,
Te couflës, fas de brut, couma ën tarribla rieu.
915 Quëstë, ou de baselar t'ai lèu gara l'idèïa,

— Oui, j'y suis, mais ta veste, ainsi que ta chemise,
Est dans un piètre état, répond Jean à sa Lise.
L'une est en loques, l'autre est presque noire ; eh bien,
Les Gapençais diront que tu n'as donc plus rien.
Ces hommes n'ont puis point de biais ni de vergogne,
C'est vrai qu'en harmonie avec ta laide trogne
Très-bien ira cela. — Je me ferai beau, moi;
Mais toi, rentre ta langue, et, s'il te plait, tais-toi.
Muette tu n'est pas; tu sais te faire entendre;
Et tu trouves à tout quelque chose à reprendre.
— Tu n'est pas bègue, toi, ni bien muet, mon beau,
Quand il faut m'insulter, méchant et triste oiseau.
Sans doute tu voudrais que je fusse muette,
Pour ne rien te répondre! un moment! pas si bête
Il ne faut pas vouloir toujours me commander.
— Je suis le maître, moi, tu dois me respecter,
Tandis que tu voudrais de ta langue infernale
Tout briser; n'est-tu pas une mauvaise gale?
Oui, que d'attention je manque un seul moment,
Tu te gonfles, tu fais du bruit comme un torrent.
Silence, ou de crier je t'ôterai l'i déc,

T'ai vitë clavelà, fëna, à la chaminéia
Me'n bouan emplastrë ; anën, quesen-së toutei dous;
Nous chau pensar à far quauqua rën de bien dous,
Sabës, cé que t'ai dich, la famusa pidança
920 Que de moussur Michèu deu regalà la pansa.
Vërën, quand seré fàcha é que l'ourei pourtà
A Gap é, piéi, surtout, quand me l'ourè achatà,
Si à soun araire ourè tant de tendilhà encàra ;
D'absinta si ai begu, beurè de cigua amàra.
925 Fai dounc le dejunar, sen dire plus en mot,
E, durant aquou tëms, ieu vau quèrrë lou pot
Entë chau que fasian la bouana counfitura,
Toui cinq, me lou secours de *madama Natura*.
Dreissà-vous, mei meinas, vené eici toutes trës,
930 E fasé aqui dedinc é de clar é d'espës.
Par en moussur chau far ena sauça parféta.
Pioun, coumença, tu... piei, tu, Jean... piei Miéta...
Lisa, à toun tourt, anën, é chau te despachar...
Bon! më ni a pa'nca prou; bén, ieu vau countinuar...

Avec un bon soufflet, vite à la cheminée
Je vais te clouer, mais taisons-nous tous les deux,
Et trouvons un moyen facile, ingénieux,
De faire au sieur Michel la si douce pitance
Qui doit, je te l'ai dit, lui régaler la panse.
Une fois faite, à Gap je la lui porterai ;
De la lui faire prendre en sorte je ferai ;
Peut-être il ne tiendra plus si haut sa charrue.
Si j'ai bu, moi, l'absinthe, il boira la ciguë.
Fais donc le déjeuner, sans dire plus un mot,
Et j'irai, moi, chercher, durant ce temps, le pot,
Où, tous cinq, nous devons faire la confiture
Que je t'ai dit, aidés de *Madame Nature*.
Enfants, allons, allons, levez-vous lestement;
Accourez tous ici sans perdre un seul moment.
Voici, mes chers petits, ce qu'il s'agit de faire:
Tous trois, là, dans ce pot, faites-moi votre affaire;
Du clair et de l'épais; mes enfants hâtez-vous ;
Il nous faut rondement préparer entre tous
Pour un certain monsieur une sauce parfaite.
Pion, commence, toi... puis, toi, Jean... puis Miette....
Maintenant, à ton tour, Lise, dépêche-toi....
Mais ce n'est pas assez : je continuerai, moi.

935 Fasën bouana mesura; anà, d'aquëla engënça
Tirarën sen retard esclatanta vengënça.
Quand lou pot fouguè plën, dou mënch plën à pou près,
(Parcé que Jean vourié resarvar tout esprès,
Par ou curbir de miau, dessus, en pau de plaça),
940 Presèc su l'estagiéra ena espéça de tassa,
Ena escuéla pu lèu, de tassas n'aié gis:
Ligousà n'èra pai duc, comtë ni marquis,
E pai mëmë bourgeois; n'aié dounc que d'escuëlas;
Par sa paura familha èran de rèsta bèllas.
945 Me l'escuéla betèc de soun miau lou pu dous
Sur l'affar, é, dessus, en de ses fis tourchous;
Piéi, partèc, quand aguè fa passar par sa goura
En pau dou déjunar que chouffàva din l'oura.
Aié pougu, la veilha, anar derin, daran;
550 Mes encui, me lou pot, par fouarça vai d'aplan.
Arriba boua mati, cependant, à la vila,
Qu'en aquëla oura troba encàra bien tranquila.
Aquou viàgë, en chamin, n'a rescountrà degu;
Dou coustà de San-Jean, la veilha, èra vengu;
955 Par evitar lou moundë; encui vai par la Cèlla;

Faisons bonne mesure; allons, de cette engeance
Nous tirerons bientôt éclatante vengeance.
Quand rempli fut le pot, ou, du moins, à peu près,
Jean voulant par-dessus la chose, tout exprès
Pour la couvrir de miel, garder un peu de place,
Sur l'étagère il prit une sorte de tasse,
Une écuelle plutôt; chez lui, de tasses, point.
D'être comte, marquis, duc, Jean était bien loin,
Même d'être bourgeois; il avait des écuelles
Pour les siens et pour lui, certes, de reste belles.
Avec l'écuelle, donc, sur l'affaire il versa
De son miel le plus doux et le tout il cacha
Avec un fin torchon, puis, partit au plus vite,
Après avoir mangé du lard de la marmite.
Il avait pu, la veille, aller de ci de là;
Mais il marche aujourd'hui plus prudemment que çà,
Avec son pot. Pourtant, de bonne heure, à la ville
Il arrive et la trouve encore fort tranquille.
Pour lui pas de rencontre, en route, ce matin.
La veille, il avait pris par St Jean son chemin,
Par prudence arrivant aujourd'hui par la Celle.

S'en vai drëch vei Michèu :
— Bouanjout, madameisèlla,
Di nouastë omë, en entrant ou pechou magasi.
— Couma dounc, Ligousà, tant matin voui veici,
Di de Michéu la souarrë? avé'na obra que prèssa,
960 Par èstre eici tant lèu. — Më noun, li a pai de prèssa,
Cependant voudrieu bien voui vendrë en pau de miau,
Piei, m'entournar; vès ieu manqua pai de trabau.
— Es dinc aquou toupin, lou miau que vourè vendrë ?
Etant l'achatarei, si pouïen nous entëndrë.
965 — Parque pas ? Es famus; pouïé creirë que vau
Par lieura ou mën tre sôus de mai que d'autre miau ;
Mës, à causa que sià, vous, ena counëissënça,
E parcé que par ieu sia plëna d'oubligënça,
Voui lou bailou à bas près ; si vourià lou tastar !
970 — Pai besoun, piéi, es matin ; ë bèu, vau l'achatar.
Quand n'en vouré la lieura ? — Eh bén, sieu resou-
[nàblë,
Vingt sôus. — Disé vingt sôus ? es char couma lou diàblë;

Il va droit chez Michel.
— Bonjour, mademoiselle,
Dit notre homme, en entrant au petit magasin.
— Comment donc, Ligousa, vous voilà si matin,
Dit la sœur de Michel ? Oh ! vous avez, sans doute,
Grave affaire pour être en ce moment en route.
— Non, rien de bien pressé ; je voudrais bien pourtant
Vous vendre un peu de miel, puis, je serai content
De vite retourner chez moi. — Du miel à vendre,
Dites-vous ? Si parfois nous pouvons nous entendre,
Autant je vous le prends. — Prenez-le ; il est fameux ;
En fait de miel, jamais vous ne trouverez mieux.
Il vaut sans contredit au moins trois sous par livre
De plus qu'un autre miel ; mais, moi, je vous le livre,
Demoiselle, à bas prix, pour la bonne raison
Que vous êtes pour moi pleine d'attention ;
Voudriez-vous le goûter ? — Ce n'est par nécessaire ;
A cette heure, d'ailleurs, vraiment je n'y tiens guère,
C'est trop matin encore ; il est beau, ça suffit,
Je vous l'achèterai, comme je vous l'ai dit.
Combien en voulez-vous ? — Oh ! je suis raisonnable :
Vingt sous la livre. — Oh ! mais c'est cher comme le diable ;

Voui n'en beilarei vuéch. — Ou mën dous sôus de mai,
Si vouré que n'adusi encàra ou më de mai.
975 — Voui n'en beilarei dès, é n'ourë pai la pëna
De lou charriar alhiérs : prenou la dourga plëna,
E serë tout d'en cop dou tout dëbarrassà.
— N'en ténou comptë, bien que siéï pas pressà.
Më me chau moun argënt par anar fa ma fiéra,
980 Moun marchà, si vouré ; c'é quë ma fëna es fiéra ;
De deurë quauqua rën voua pas que siéï dich,
Ni voua pas avër rën vei lei marchands escrich.
— Bén, voui lou vau beilar, vouastë ; argënt la toupina
Vingt lieuras poua pesar. — Que sourciéra ! ou devina;
985 Oh ! pardoun ! mes avé tout-à-fét devinà :
De lieuras, aquou pot, ë vingt justë que n'à.
Më leissa m'ou pesar ieu-mëmë, dameisèlla,
Parcé que's en pau lourd ; vous, tené la chandèla,
E regardà quant pësa ; e vingt, n'es pai verai,
990 Couma avën dich toui dous? Justë dès francs me fai.
— Ouï, lë vaqui ; prendrë vouastë pot tout avura,
En repassant; parté ; véïou, lou tëms voui dura,
Et n'ai perieu pas, ieu, lou tems de lou vioudar,

Je vous en donne huit. — Au moins deux sous d'effort,
Si vous voulez qu'en mai je vous en vende encor.
— Tenez, j'en donne dix; vous n'aurez pas la peine
D'en trimballer ailleurs, je prends la cruche pleine.
Vou serez d'un seul coup de tout débarrassé.
— J'en tiens bon compte aussi, bien que pas trop pressé ;
Seulement, il me faut mes sous pour pouvoir faire
Ma foire, mon marché, plutôt. Ma femme est fière;
Acheter à crédit, elle n'y tient pas fort.
Pas de dettes, non, non! mieux lui vaudrait la mort.
— Je vais vous le donner, votre argent, mon brave homme,
Cela va faire encore une assez forte somme,
Car vingt livres au moins doit peser votre pot.
— La sorcière! Oh! pardon, excusez ce gros mot,
Mais vous avez dit vrai; toutefois, demoiselle,
Je vais vous le peser; vous, tenez la chandelle
Et regardez le poids; c'est bien vingt, soyons francs.
— Oui, vingt livres. — Eh bien, cela me fait dix francs.
— Bien, les voilà, partez, je vois, le temps vous dure,
Vous reprendrez tantôt le pot ; je vous assure
Que je vous le rendrai, car je veux le vider

Vouaste pot; ou farei; lou vouarou pai gardar.
995 Mës qu'avé doun,moun omë,aqui su vouastei làbras?
De miau? Jean pana-vous; gourmand! Eh! vouastës [chàbras,
Es qu'an fa les chabris? — Pouan gaire reüssir;
De chabrots, n'en pouïen quasi gis abarir.
Perieu, n'atefien gis. — En fét de coumpanàgë,
1000 Pouirià m'en vëndrë en pauc? — Oh! noun, par lou [mënagë,
Quauqua fës n'avën pas par nous autrës d'oubun;
De toumas, n'en vendën, ni de burë, à dengun.
— 'S egau, Jean, si pouïà m'adurë ena piarota
De vouastë premier burë, ena touta pechota,
1005 Me farià bien plasër. — Tacharei, dameisèlla,
De voui n'adurë mëmë ena que siéï bèlla.
Vous far la mëndra pëna! ah! sieu pas si ninoï!
Serei de vous sarvir bien urous, noum de goï!
Adieu, madameisèlla; à prapaus, vouaste frairë,
1010 Couma vai? — Lou feniant! duarmë; se léva gairë
Bouan mati, quand surtout, couma arriba souvënt,
Se béta à far ribota; ou mënch si soucamënt
Bevié pas, l'ibrougnàssa à pou près couma en ouirë,

Tout-à-l'heure à loisir, mais non pas le garder.
Mais qu'avez-vous donc là, Ligousa, sur vos lèvres?
Du miel? Essuyez-vous, gourmand; eh! puis, vos chèvres,
Ont-elles déjà fait les chevreaux? — Hélas! non,
Pour ce petit bétail j'ai vraiment du guignon.
— Et vous ne pourriez pas me vendre du laitage?
— Au contraire parfois, dans le petit ménage,
On est en déficit pour l'assaisonnement,
Et nous ne pouvons, donc, en vendre aucunement.
— Pourtant, si vous pouviez m'apporter au plus vite
De beurre une pelotte, une toute petite,
Vous me feriez plaisir. — Mais, même, demoiselle,
Je veux vous en donner une qui soit bien belle.
Vous faire de la peine! ah! jamais, non d'un gueux!
Et je serai toujours de vous servir heureux.
Adieu, mademoiselle. A propos, votre frère
Comment va-t-il! — Il dort; il ne se lève guère
De bonne heure; surtout, il fait le fainéant
Après une ribote; au moins si, seulement,
Il ne se remplissait comme un véritable outre,

A sa boursà, segur, pouirié n'en pas tant couirë.
1015 Ier, a degu mangear en bèu lebraut par rën,
D'après cé que m'a dich. — Que li fassi de bën,
E que tout douçamënt din soun gargassoun pàssi!
Piéi, surtout, que moun miau bien de plasër li fàssi!
Que lou trobi bien bouà! car n'es en famus miau!...
1020 Bouanjout, mâdameisèlla; a mes affars m'en vau.
A pëna èra parti, que l'autra dei doui souarrës,
(Car Micheu n'aïé douas), venié me quauquës pouarrës,
Qu'aïé par dejunar su la plaça achatà.
La premiéra à la chambra èra justë mountà.
1025 La veïent arribar, li crié : bouana nouvèlla!
Par rën en pot de miau! — M'en disës ena bèlla,
Respouande Madelou. — Es couma aco, ma sûr.
Tou lou moundë ou dirié, Madelou, bien segur.
Aquou gros pot de miau vau dès escus de França;
1030 Eh bén, n'en couàsta trës; vei si n'ai pai de chança.
Rosa, as quasi resoun : si's oussi bouà que blanc.
— Më segur! un moumënt laissa-lou su lou banc,
Vau criar Michèu.
La Rosa èra encà su la pouàrta,

Moins de mal à sa bourse il ferait le *J. f.*
Hier, il a dû manger un beau levreau pour rien,
D'après ce qu'il a dit. — Qu'il lui fasse grand bien!
Et que bien doucement dans son gosier il passe!
Puis, surtout, que mon miel bien du plaisir lui fasse!
Qu'il le trouve bien bon! car il n'est pas mauvais.
Adieu, mademoiselle; à mon travail je vais.
A peine est-il parti qu'hélas! un peu tardive,
L'autre sœur de Michel à la boutique arrive,
Avec quelques poireaux qu'elle tient à la main.
La première, qui croit avoir fait un grand gain,
S'écrie en la voyant: — Ma sœur, bonne nouvelle!
Un pot de miel pour rien! — Tu m'en dis une belle,
Répond la Madelon. — Eh bien, je le redis,
Du monde entier, ma sœur, se serait bien l'avis,
Ce grand pot de miel-là vaut dix écus de France,
Et n'en coûte que trois; n'est-ce pas de la chance?
Oui, Rose, s'il est bon tout autant qu'il est blanc.
— Eh! pourquoi pas, ma sœur? laisse-le sur le banc.
Moi, j'appelle Michel.
Rose encor sur la porte

Que Madelou pessèc, la paura, toumba mouarta.
1035 Aïé trempà lou dë dedin lou famus pot.
E l'aïé bien lichà. D'abord bouffè pai mot,
Piéi crièc : — Que foutu miau, ma sùr, que foutia [pèsta !
Que sala vilanié ! ma paura Rosa, empèsta !...
E tu, n'as rien sentu ! toun nas ë doun bouchà !
1040 E Michèu que serè, vai, joliamënt fachà !
Te farè coumplimënt ! oh ! lou vas fà bien rirë !
Anën, despacha-të ! courrë li ou vitë dirë !
E Madelou escupiàva à n'ën pouirë fenir.
Rosa se despachèc, alors, de revenir.
1045 Presè lou pot de Jean è, par sauprë ce qu'éra,
Lou vioudè tout entier dinc en gros plat de tèrra.
Quand li fouguèc, avié sabou pas que coulour,
Më ren pouïé vous far, assurà, mai d'ourrour.
Era jaunë, èra vèrt, é sentié qu'enlevàva.
1050 Rosa escoundè lou plat ou fin founds de la càva.
Dinquié que Ligousà venguèssi.
Tarzé pas
De repassar davant ; më marchàva à gran pas.
— Davan lou magasin *couma chat sur la bràsa,*

Etait, quand Madelon crut vraiment tomber morte.
Ayant trempé le doigt dans notre fameux pot,
Elle l'avait léché. D'abord pas un seul mot
Elle n'osa souffler; mais bientôt : — Quelle peste!
Dit-elle ; mais, ma sœur, ce sale miel empeste!...
Et tu n'as rien senti? ton nez est donc bouché!
C'est Michel qui sera, va, joliment fâché!
Il va fort t'applaudir! tu le feras bien rire!
Allons, dépêche-toi ! cours vite le lui dire !
Et Madelon crachait à n'en pouvoir finir.
Rose, alors, lestement croit devoir revenir.
Prenant le pot de Jean, elle le considère,
Puis le vide en entier dans un gros pot de terre,
Pour voir ce que c'était. D'une vague couleur,
La chose vous causait une invincible horreur.
C'était roux, c'était vert, d'une odeur exécrable.
Rose cache avec soin l'affaire abominable.
Or, Jean de repasser par là ne tarda pas.
Mais pour bonne raison, il marchait à grands pas.
Devant le magasin, *comme chat sur la braise,*

Passè tout silencieus, s'en vourër fa'na phràsa ;
1055 Ni dirë en mot ; la Rosa ourié bien, en moumënt,
Vougu l'entretenir dou gros evenamënt
Eh ! l'omë d'ou miau, crié la paura dameisèlla,
— Dameisèlla de *m*....., adieu, la farça ë bèlla.
— Arresta-vous en pauc, vené eici, moun ami.
1060 Mes èra dejà luénc é filè soun chami.
Mëmë que se betèc en pau pu luénc à courrë
E que degu de Gap li veguè pu lou mourrë.

Il passa, n'étant pas de converser bien aise.
Oh ! la sœur de Michel, aurait bien un moment,
Voulu l'entretenir du grand évènement.
Eh ! l'homme du miel, dit la pauvre demoiselle.
— Demoiselle de *m*...., adieu, la farce est belle!...
— Mon brave, arrêtez-vous pour causer un instant.
Mais il était déja bien loin, en ce moment ;
Même il courut si bien qu'on ne put davantage
Apercevoir dans Gap les traits de son visage.

LE ROB D'ETTEMOR.

(*A suivre*).

ENCORE LES MORAINES
ET LES BLOCS ERRATIQUES
DU
BASSIN DE GAP

La courte et bienveillante critique, faite dans le Bulletin d'août, de l'explication de nos moraines et de nos erratiques par les glaciers seuls, a provoqué un article inséré dans le dernier numéro et signé par M. Collot, professeur à la Faculté des sciences de Dijon. C'est un honneur auquel j'étais loin de m'attendre, et je me demande ce qui me l'a valu; car le docte conservateur du musée de Gap, à qui s'adressaient mes observations, avait toute la compétence voulue pour me répondre, s'il y avait lieu.

Quoi qu'il en soit, M. le Professeur de la Faculté Dijonnaise intervient, au nom de la science, dans ce pacifique

débat et pour y mettre fin, frappe d'estoc et de taille. Pour lui « la cause en litige est entendue, jugée ; les glaciers seuls ont formé nos moraines comme toutes les autres ; remettre ce point en discussion et attribuer, même partiellement, à des courants diluviens, les faits dont il s'agit, c'est faire rétrograder la science, montrer qu'on n'est pas au courant de ses découvertes depuis 20 à 30 ans, et faire une question qu'on ne peut plus même poser » (*Bulletin* d'Octobre 1889, page 332).

Ce ton si tranchant et si haut surprend de la part d'un représentant de l'enseignement officiel. Il sait bien, en effet, pour l'avoir lu, aussi bien que moi-même, dans des écrits anciens et récents, et l'avoir entendu dire à des hommes autorisés, que la géologie, malgré ses incontestables progrès, est loin d'être une science faite ; qu'elle a encore peu de données absolument certaines, même sur les points les plus faciles à constater, comme celui qui nous occupe ; que, dans la question présente, l'hypothèse du déluge, admise il y a 20 à 30 ans, par les maîtres de la science, n'est devenue, depuis, ni absurde, ni insoutenable ; que celle des glaciers, prise avec l'étendue qu'on lui donne, n'est pas, il s'en faut, hors de doute et qu'elle soulève à son encontre de graves difficultés.

Ainsi à quelle époque se sont produits ces océans glacés, qui devaient couvrir presque tous nos continents, puisque presque partout on trouve des erratiques et des moraines ? Est-ce depuis l'apparition de l'homme sur la terre ? Mais alors comment le souvenir d'un pareil fait ne s'est-il conservé dans les annales et les traditions d'aucun peuple ? Comment, d'ailleurs, la race humaine aurait-elle pu vivre au milieu des glaciers ? Etait-ce avant l'habitation de notre planète ? Dans ce cas, qu'on nous dise pourquoi les moraines reposent très généralement sur les autres terrains géologiques, même sur le *diluvium*, et que l'on concilie, si on le peut, cette théorie avec celle du refroidissement progressif de la terre, également soutenu par plusieurs au nom de la science. Avec notre température abaissée les glaciers sont restreints maintenant aux plus hautes montagnes, et autrefois, sous une atmosphère

plus chaude, ils se seraient étendus au loin, jusque dans les plaines les plus profondes ? Est-ce concevable ?

Prenons donc les glaciers tels à peu près qu'ils existent aujourd'hui et expliquons, par leur moyen, les faits qui sont à leur portée. Mais n'en faisons pas une panacée universelle, la raison d'être de tous les dépôts morainiques du monde entier. Gardons-nous surtout de donner comme indiscutable et absolument certain un système né d'hier et qui demain peut-être fera place à un autre ou sera du moins modifié.

Ce qui étonne plus encore de la part de M. le professeur de la Faculté, c'est qu'il traite la question des erratiques et des moraines du bassin de Gap et la tranche magistralement, sans l'avoir jamais étudiée sur place.

« Je n'ai pas visité les lieux, nous dit-il lui-même, et je parle d'une façon générale, dans l'hypothèse qu'il s'agit bien de moraines. Cette supposition pourrait ne pas être exacte, etc. » (page 334).

C'est à ne pas en croire ses yeux et à se demander si l'on entend le sens des mots. Notre savant critique « n'a pas visité les lieux, il parle dans la supposition, peut-être fausse, qu'il s'agit bien de moraines. » Il n'est donc pas fixé sur l'objet de la discussion, qu'il tranche néanmoins et sans hésiter ! « D'une façon générale » c'est-à-dire sans doute, avec les seules notions théoriques de la science, il résoud une question éminemment locale et toute d'observation ! A distance, du fond de son cabinet, du haut de sa chaire, il détermine la nature et la provenance de nos dépôts morainiques, voit leur point de départ et leur point d'arrivée, leur altitude relative, leur distance réciproque ! Il est vrai « qu'en passant à Mison en chemin de fer, il a recueilli des traces de ces terrains » (p. 332) ! Que dirait-il si, sur ce que j'en ai aperçu en traversant la Côte-d'Or, j'allais donner la raison, fixer la cause et l'origine des formations similaires de ce département ? Il trouverait sans doute mon procédé commode; mais le jugerait-il scientifique, sérieux ? N'insistons pas.

Je termine en conviant mon honorable contradicteur à joindre l'observation à la théorie et à venir visiter le

bassin de Gap. Après l'avoir étudié ainsi sur place,il sera, j'en ai l'assurance, moins exclusif et moins tranchant dans ses affirmations. En attendant, qu'il nous permette de garder notre manière de voir et d'attribuer la formation de nos moraines et le transport de nos blocs erratiques au déluge, aux glaciers et à d'autres causes encore, s'il s'en présente de plausibles.

UN ECCLECTIQUE.

LES ASSEMBLÉES ÉLECTORALES

DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

PENDANT LA RÉVOLUTION

Élection de l'Évêque des Hautes-Alpes et d'un membre de la Cour de Cassation

La Constitution civile du clergé, votée le 12 juillet 1790, avait supprimé le siège épiscopal de Gap, occupé par M. La Broue de Vareilles, et maintenu l'archevêché d'Embrun, sous le titre d'évêché des Hautes-Alpes. L'archevêque d'Embrun était à cette époque M. de Leyssin. Mis en demeure de prêter les serments prévus par les décrets de l'assemblée, ce prélat refusa et fut dès lors considéré « comme étant devenu réfractaire à la loi et réputé avoir renoncé à son office ». — Il y eut lieu en conséquence de pourvoir à la vacance de l'évêché d'Embrun par l'élection d'un évêque, conformément au décret du 12 juillet.

Les électeurs du second degré furent réunis à Gap le 6 mars 1791. Ils avaient à élire l'évêque du département et un membre de la cour de cassation. L'assemblée électorale tint ses séances dans l'église cathédrale où, avant l'ouverture de ses opérations, une messe du St-Esprit fut solennellement célébré par M. le curé Escallier.

Puis M. le Procureur Général Syndic, Moynier du Bourg, ouvre la séance « par un discours énergique, dit le procès-verbal, dans lequel il a fait sentir toute l'importance du choix auxquel il s'agissait de procéder ».

M. Joseph Rostan, de Vars, le plus âgé des membres présents, présidait l'assemblée comme doyen d'âge.

Les fonctions de scrutateurs pour l'élection du bureau définitif, furent tenues par MM. Joseph Bertrand, curé de St-Laurens-du-Cros, Etienne Alberge, de Molines en Queyras, et Antoine Gâline, du Puy-Sanières.

M. Étienne Blanc, notaire et secrétaire du département, prit également place au bureau en qualité de secrétaire provisoire.

L'assemblée se sépara ensuite en s'ajournant à deux heures de l'après midi.

Reprise à l'heure indiquée, la séance du soir fut consacrée à l'élection du président. Après deux tours de scrutin M. Pierre Faure, notaire à Orpierre, fut élu. Le nouveau président ayant accepté immédiatement ces fonctions, prêta aussitôt le serment. « Je jure, dit-il, de main-« tenir de tout mon pouvoir la constitution du royaume, « d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi, de choisir en « mon âme et conscience les plus dignes de la confiance « publique, et de remplir avec zèle et courage les fonc-« tions civiles et politiques qui me sont confiées ».

M. Joseph Pierre Roman, avocat, fut ensuite élu secrétaire et prêta également le serment.

La séance, levée au commencement de la nuit, reprit le lendemain 7 mars à 9 h. du matin.

Le vote pour l'élection des scrutateurs allait commencer quand l'assemblée électorale fut informée que le conseil général de la commune de Gap désirait lui présenter ses hommages. Le Président Faure fit aussitôt introduire le conseil général qui avait à sa tête M. de Cazeneuve, maire de Gap. Prenant la parole M. de Cazeneuve prononça quelques mots « relatifs aux objets de la convocation ». Le président lui répondit et « l'assemblée, dit le procès-verbal, pour témoigner la satisfaction que lui avait causé les déclarations des orateurs, ordonna l'insertion de leurs discours ». Le président invita ensuite le Conseil général aux honneurs de la séance et les opérations électorales reprirent leur cours. Les scrutateurs élus furent : MM. Jean-Louis Blanc, avocat à Embrun, Jean-

François Maigret, bourgeois de Ribiers, et Jean-Joseph Gaillard, négociant du Monestier-de-Briançon.

Toutes ces formalités remplies, et après quelques propositions et discours de certains électeurs, le président annonça que l'appel nominal allait être fait à l'effet de procéder à l'élection de l'évêque. Chaque électeur, à l'appel de son nom, se présentait devant le bureau électoral, écrivait le nom de son candidat sur un bulletin qu'il déposait dans l'urne.

Deux cent un électeurs prirent part à ce premier tour de scrutin qui ne donna pas de résultats.

Le deuxième tour de scrutin eut lieu le lendemain mardi 8 mars. Deux cent trois bulletins furent trouvés dans l'urne. Ig. de Çazeneuve, chanoine, maire de Gap, obtint 99 suffrages ; M. Dherbès, curé de Chorges, 94, M. Bontoux, curé de Sigoyer, 3; M. Chaix, curé de Beaux, 3; quatre bulletins blancs furent trouvés dans l'urne.

Un troisième scrutin de ballotage fut donc nécessaire. Il se fit dans la soirée du mardi. Avant de commencer le vote, le président avertit l'assemblée qu'elle ne devait plus voter que pour MM. de Cazeneuve et Dherbès qui avaient réuni le plus grand nombre de suffrages.

A ce nouveau tour de scrutin, M. de Cazeneuve obtint 104 suffrages, soit la majorité sur son concurrent Dherbès qui n'en recueilli que 94. Cinq bulletins ne contenant aucune désignation suffisante furent déclarés nuls.

M. de Cazeneuve était absent au moment de son élection. L'assemblée députa aussitôt auprès de lui seize de ses membres pour l'informer du choix que les électeurs venaient de faire.

« Peu de temps après, raconte le procès-verbal, M. Cazeneuve s'est rendu à l'assemblée avec les électeurs députés, accompagné de la Garde nationale de la ville et d'une foule immense ; des cris de joie retentissaient de toute part et se mêlaient au bruit des tambours ; le son des cloches se fait entendre et l'orgue a joué des airs analogues à la circonstance. Arrivé près du bureau, M. le président lui a fait part du résultat du troisième scrutin

qui venait d'être dépouillé et lui a annoncé qu'il avait été élu évêque du département par la majorité des suffrages. Ensuite il lui a témoigné avec beaucoup de sincérité sa satisfaction à ce sujet.

« M. de Cazeneuve a déclaré qu'il acceptait la place importante à laquelle on avait bien voulu le nommer et en a remercié l'assemblée qui a été ravie de l'expression de ses remerciements.

« M. le Président a prévenu les électeurs qu'on célébrerait demain à dix heures du matin, dans la principale église où l'assemblée tient ses séances, une messe solennelle qui serait précédée de la proclamation de l'évêque élu, en présence du peuple et du clergé ».

Le lendemain, en effet, à dix heures du matin, au milieu d'une affluence considérable de citoyens, dans l'église paroissiale de Gap, le président de l'assemblée électorale, se plaçant à l'entrée du sanctuaire, annonça à haute voix au peuple l'élection de M. de Cazeneuve aux fonctions épiscopales. Le nouvel évêque prit aussitôt la parole et déclara « que son désir le plus vif était de contribuer au bonheur de ses concitoyens et de tous les individus du département ». Après ce discours, une messe solennelle fut célébrée par M. de Cazeneuve et suivie d'un Te Deum.

Le soir, les électeurs se réunirent de nouveau pour procéder à l'élection du membre que le département devait élire pour faire partie de la Cour de cassation. Avant l'ouverture du scrutin, le président Faure prononça le discours suivant: « Messieurs, de deux opérations également importantes, vous venez d'en terminer une. Vous venez de donner un pasteur au département et vous avez rempli cette tâche avec succès et à la grande satisfaction d'un chacun. Il vous reste à nommer un membre pour la cour de cassation. Puisse cet esprit qui a déterminé si avantageusement votre premier choix, vous guider encore dans le second ».

Au moment où l'appel nominal commençait M. Marchon, ci-devant chanoine, électeur qui s'était abstenu pour l'élection de l'évêque, se présenta pour être admis

à prendre part à cette dernière élection. Avant de l'autoriser à déposer dans l'urne son bulletin, le président lui fit prêter le serment.

Deux cent deux électeurs étaient présents. Le dépouillement du vote donna 109 suffrages, soit la majorité absolue à M. Fantin des Odoards, avocat à Embrun, qui fut en conséquence proclamé élu membre de la Cour de cassation. Pour l'élection du suppléant, M. Brun, juge au tribunal du district de Serres, obtint 180 suffrages.

Les travaux pour lesquels l'assemblée avait été convoquée étaient terminés. Il ne lui restait plus qu'à se retirer, mais « l'assemblée électorale était incertaine, dit le procès-verbal, si elle devait se séparer, ou continuer ses séances à l'effet de nommer les membres du tribunal criminel que l'assemblée nationale a établi dans chaque département, malgré que les décrets sur cet objet n'aient point été envoyés ni enregistrés.

« L'assemblée ayant délibéré sur cette matière, dit le procès-verbal auquel nous laissons toujours la parole, a d'abord pensé qu'elle n'était point autorisée à procéder à la formation du tribunal criminel. Cependant par des considérations liées à l'intérêt général et dans l'objet d'épargner les frais d'une nouvelle convocation, — économie qui doit être d'autant plus rigoureuse que le département est excessivement pauvre, — elle s'est déterminée à procéder de suite à l'élection des membres qui doivent composer le tribunal criminel, persuadée que le corps législatif n'inprouvera point une semblable démarche, quoique prématurée, par rapport aux justes motifs qui y ont concouru ».

L'assemblée venait de prendre cette importante détermination, quand un de ses membres annonça qu'un incendie considérable avait détruit, dans la nuit du huit au neuf mars, quinze maisons du hameau des Borels, canton de la Bâtie-Neuve. Un tronc fut aussitôt placé sur le bureau de l'assemblée et chaque membre invité à venir y déposer son offrande. L'assemblée pria également les corps administratifs du département de prendre les mesures nécessaires pour venir en aide aux sinistrés.

Avant d'ouvrir le scrutin pour l'élection du président du tribunal criminel, le président de l'assemblée électorale, crut devoir lui adresser l'allocution suivante : « Vous avez délibéré, ce matin, Messieurs, de procéder incessamment à l'élection des membres qui doivent composer en partie le tribunal criminel. Malgré cette détermination et les motifs puissants qui l'ont dictée, je demande encore à l'assemblée si son vœu est tel qu'elle entende de ne pas se séparer sans avoir consommé cette opération, bien qu'il n'y ait aucune loi qui l'autorise à cet égard ».

L'assemblée persista. Pour l'élection du président du tribunal criminel, deux cent deux électeurs prirent part au vote. M. Labastie, fils, avocat à Gap, réunit cent soixante-seize suffrages. Il fut proclamé élu. Comme accusateur public et greffier près le tribunal criminel, M. Albert, avocat à Briançon, recueillit pour le premier emploi 159 suffrages et M. René Valentin Faure, notaire à Orpierre, 103 suffrages, pour l'autre emploi.

Les électeurs se séparèrent à la suite de ces votes, le onze mars 1791.

Assemblée électorale du 26 juin 1791, pour l'élection des députés à la Législative.

Les électeurs des Hautes-Alpes se réunirent le 26 juin 1791 à Gap, pour élire les députés du département à l'assemblée législative. La réunion eut lieu à l'église des Capucins. La première séance s'ouvrit sous la présidence de M. Boyer, doyen d'âge, par un discours du procureur général syndic Moynier du Bourg. Elle fut consacrée presque toute entière à la vérification des pouvoirs des électeurs.

L'assemblée étant constituée, s'occupa de l'élection de son président, 216 électeurs prirent part à ce premier vote qui ne donna pas de résultat. MM. Labastie, fils, Marchon, Cheval et Brun se partagèrent les voix. Un second tour de scrutin était nécessaire. Il se fit le 27 dans l'église des Pénitents, plus vaste que celle des Capucins et où le collège électoral avait transporté son siège. 196 suffra-

ges furent exprimés. M. Labastie, fils, en obtint 178. Il fut proclamé président. Pendant ces opérations le procureur général syndic, Moynier du Bourg, avait donné lecture à l'assemblée des dépêches adressées au directoire par M. de Lessade, ministre de l'Intérieur, relative à l'arrestation du roi et de la famille royale à Varennes, district de Clermont, département de la Marne (*sic*). Il faisait également connaître les démarches faites par le directoire pour procurer une augmentation des troupes de ligne au département et des espérances données à ce sujet par M. Luckner, lieutenant-général, chef de division. « Ces nouvelles consolantes, dit le procès-verbal, ont répandu la joie la plus universelle dans l'assemblée qui a, de suite, voté par acclamation une lettre de remerciements, sur la vigilance des gardes nationales de Varennes et sur le zèle de MM. les administrateurs du département de la Meuse ».

Le bureau fut complété par l'élection de M. Serres, chirurgien, comme secrétaire, et celle de MM. Vial, d'Embrun, Souchon, de Chorges, et Bardonnèche, de Briançon, comme scrutateurs.

Les électeurs décidèrent d'envoyer une adresse à l'Assemblée nationale pour la féliciter du courage qu'elle avoit constamment déployé et pour l'engager à rester à son poste « aussi longtemps que les besoins impérieux de l'État sembleraient l'exiger ». — Cette adresse fut rédigée par MM. Gautier, de la Saulce, Izoard, d'Embrun, Gontard, de Serres, et Albert, de Briançon.

Les électeurs chargèrent également leur président d'écrire « aux précédents juges et accusateurs publics des tribunaux des districts d'Embrun, Briançon, Gap et Serres pour les inviter à mettre toute la célérité possible à l'instruction et au jugement des procès de ceux qui se sont rendus réfractaires envers les lois constitutionnelles de l'État ».

Le 27 au soir, l'assemblée électorale tint une nouvelle séance dans une nouveau local, qui lui avait paru plus commode, dans l'église cathédrale de Gap. Le scrutin pour

la nomination des députés à l'assemblée législative fut ouvert après la prestation de serment des électeurs. 232 suffrages furent exprimés. M. Amat, notaire à Ribiers, réunit 143 voix et fut proclamé élu membre de l'assemblée législative. — Il déclara sur le champ qu'il acceptait ce mandat.

La séance du 28 juin fut très-courte. Le procureur général syndic, au début de la séance, informa l'assemblée de l'arrivée du décret de l'assemblée nationale du 24 juin qui ordonnait aux électeurs de s'ajourner jusqu'à nouvelle convocation. Il donna en même temps lecture de l'adresse de l'assemblée nationale à la Nation et de la lettre du ministre de l'Intérieur. Les électeurs décidèrent que lorsqu'ils reprendraient leurs opérations électorales, à moins que la loi n'en disposât autrement, ce serait dans l'état où ils les laissaient le 28 juin, « attendu, dit le procès-verbal, les moments difficiles que les circonstances actuelles peuvent entraîner, l'assemblée a unanimement prêté le serment de se réunir au moment où l'assemblée nationale le prescrirait, quelques obstacles qu'elle eût à surmonter, même au péril de la vie des membres qui la composent et en suivant l'exemple de nos généreux représentants ».

Et avant de se séparer, l'assemblée électorale arrêta quelques mesures de sûreté pour Briançon et Embrun, en ordonnant que les gardes nationaux de ce district assureraient le service de gardes et de patrouilles.

Puis le président donna lecture d'une adresse à l'assemblée nationale et les électeurs s'ajournèrent.

Les séances furent reprises le lundi 29 août suivant, sous la présidence de M. Labastie. Les électeurs renouvelèrent leurs serments et s'occupèrent ensuite de la nomination du deuxième député à la législative, 199 électeurs étaient présents. Le premier tour de scrutin ne donna pas de résultat. Au deuxième scrutin, 217 suffrages furent exprimés : Guillaume Ferrus, maire de Briançon, en réunit 130. Il fut proclamé élu député. Pour l'élection du troisième député, 214 électeurs se présentèrent, Joseph Dongois, procureur syndic du district d'Embrun,

fut élu par 151 suffrages. Jean-Jacques Labastie, président du tribunal criminel des Hautes-Alpes et président de l'assemblée électorale, était ensuite élu quatrième député par 197 voix sur 211 votants.

« M. Labastie a dit, raconte le procès-verbal, qu'il était pénétré de reconnaissance de ce nouveau bienfait de l'assemblée, que s'il retardait l'exercice des fonctions dont on l'avait d'abord honoré dans la place de président du tribunal criminel, il ne lui faisait pas perdre de vue qu'à la fin de la session de la prochaine législature, il devra s'y livrer entièrement et qu'il prie l'assemblée d'agréer les assurances de son zèle à répondre à cette double marque si honorable de sa confiance ».

Le 30 août, après deux tours de scrutin, M. Faure Lacombe, administrateur du département, était élu cinquième député à la législative.

Il restait à élire deux suppléants. Le premier suppléant élu fut Auguste Izoard, fils, homme de loi, citoyen d'Embrun. Le deuxième, Étienne-Alexandre Morgan, suppléant au tribunal du district de Serres.

Mais les travaux de l'assemblée électorale n'étaient pas encore terminés. Il lui restait à élire deux hauts jurés auprès la haute cour nationale, et à procéder au renouvellement de la moitié du conseil du département.

Le 31 août, l'assemblée s'occupa de l'élection des deux hauts jurés. MM. Bontoux, juge de paix du canton de la Roche, et Étienne Rossignol, major des gardes nationales des communes Briançonnaises, furent élus.

Jusqu'à ce jour aucun incident n'avait troublé les opérations électorales de l'assemblée. Les séances des 1 et 2 septembre furent, au contraire, très orageuses. Dès le premier jour de la réunion des électeurs du département à Chorges, le principe d'un droit à une indemnité de déplacement pour les électeurs avait été posé devant l'assemblée qui en avait décidé le chiffre. Mais les décrets rendus, depuis, par l'assemblée nationale et l'assemblée législative avaient été muets sur ce point et, lorsque quelques électeurs réclamèrent au directoire leur prétendue indemnité, celui-ci refusa de la leur accorder, prétextant le

silence de la loi. Des scènes de violence et de tapage se produisirent et des électeurs s'oublièrent jusqu'à insulter les membres du directoire, qui adressa alors le rapport suivant à l'assemblée nationale, rapport qui expose tous les faits et relate l'incident de la façon la plus complète :

« Messieurs, la plus parfaite soumission aux lois, leur haute observation, sont, pour le directoire du département des Hautes-Alpes, des motifs de persécution que leur honneur, leur conscience, l'intérêt même de la Constitution, commandent hautement aux administrateurs de dénoncer à votre sagesse.

« L'Assemblée électorale convoquée à Chorges au mois de juillet 1790, pour la formation du département, trouva à propos de faire précéder la nomination des membres qui devaient composer le département d'un règlement qui fixait leur traitement ; les électeurs ne s'oublièrent pas eux-mêmes, et, sans égards aux justes représentations de la plupart d'entre eux, ils fixèrent aussi leurs vacations à 6 fr. par jour, le tout, est-il dit dans le procès-verbal, sous l'agrément de l'Assemblée nationale.

« Peu après, et par les décrets faisant suite à l'organisation du pouvoir judiciaire, l'Assemblée nationale fit un règlement général pour le traitement des Corps administratifs et judiciaires.

« Les membres du Directoire du département et des districts ont cru devoir exiger ce traitement, tel qu'il est réglé par vos décrets, avec d'autant plus de raison qu'il ne présente rien d'attrayant pour des citoyens, qui, obligés pour la plupart d'abandonner leurs foyers et leurs affaires domestiques, de consacrer tous leurs moments à la chose publique, reçoivent à peine ce qui leur est nécessaire à leur dépense personnelle.

« D'autre part, l'Assemblée nationale n'a rien statué pour le salaire des électeurs; cependant ceux des Hautes-Alpes, convoqués à différentes reprises, n'ont cessé de réclamer ce salaire et ce fut l'objet d'une adresse que le directoire du département eut l'honneur de présenter au corps législatif au mois de mars, époque du rassemblement des électeurs pour la nomination d'un évêque, adresse qui est restée sans réponse.

« Les électeurs ont encore été convoqués au mois de juin pour la nomination à la première législation ; leur séance fut interrompue par le décret du 24 juin, rendu dans la circonstance critique de l'évasion du roi, époque à laquelle l'auguste assemblée constituante prévenant les vœux de tous les bons citoyens et celui bien manifesté par le Directoire des Hautes-Alpes, décréta qu'elle ne désemparerait pas jusqu'à l'achèvement de la constitution et au parfait rétablissement de la tranquillité publique.

« En exécution de la loi sur votre décret du 5 août, le procureur général syndic a de nouveau convoqué les électeurs. L'ouverture de l'Assemblée a eu lieu le 29 août ; les élections ont commencé assez tranquillement, et se seraient peut-être terminées de même, si des citoyens mal intentionnés, ennemis secrets de la constitution, n'y avaient semé la division qui a produit des effets vraiment scandaleux.

« On a renouvelé la prétention du payement des électeurs ; plusieurs autres se sont portés alternativement en nombre au directoire et ont pressé, avec aussi peu d'égard que de décence, les administrateurs, de leur faire faire le payement de leur vacation. Le sr Taxis, l'un d'eux, officier municipal d'Orpierre, a même dit aux administrateurs qu'ils devaient avoir au directoire, comme dans les régiments, une masse noire où ils pouvaient puiser.

« La réponse des administrateurs a toujours été qu'ils n'avaient aucun fonds à leur disposition pour fournir à ce payement, qu'ils ne pouvaient même le faire par imposition, ou de tout autre manière que de l'autorité de l'Assemblée nationale, à laquelle ils ont offert de faire une nouvelle adresse, pour leur représenter que les facultés de la plupart des électeurs ne leur permettaient pas de se déplacer gratuitement.

« Mais cette réponse n'a pu satisfaire les électeurs mutinés ; de retour à l'Assemblée le sr Taxis, qui était à leur tête, est monté à la tribune, où, après avoir gratifié les membres du directoire d'injures personnelles les plus grossières et de sarcasmes dignes de leur auteur, il a poussé la fureur jusqu'à proposer à l'Assemblée de

retrancher le traitement des administrateurs pour y puiser l'indemnité des électeurs et que, si les administrateurs ne s'y prêtaient pas volontairement, il fallait se porter au directoire et faire aux administrateurs une douce et forte violence, comme on avait fait aux seigneurs.

« Cet effréné qui avait, sans doute, plusieurs complices de ces projets, n'a trouvé que trop de personnes qui les ont adoptés. Les administrateurs inébranlables dans l'observation des lois émanées de votre sagesse eussent couru les plus grands dangers, si le s^r Taxis et ses adhérents avaient été assez forts pour suivre leurs pernicieux desseins, mais ils ont été contenus par la sagesse et la fermeté du plus grand nombre, celles des citoyens de la ville de Gap et de sa municipalité.

« Cependant il en est résulté un tel trouble dans l'assemblée que Taxis et ses complices ont empêché le dépouillement du scrutin qui avait été clos, que le président, dont la patience a été poussée à bout, a été obligé de lever la séance, et qu'on a craint d'être obligé d'employer la force publique pour protéger la partie saine de l'assemblée contre les mutins, et parvenir à sa clôture ; le reste de la journée s'est passé en invectives contre les administrateurs et plusieurs des députés à la première législation.

« De pareils attentats contraires à la constitution ne doivent pas rester impunis ; il en résulterait que les grands principes consacrés dans le sublime ouvrage, au lieu de se propager s'évanouiraient, et que nous retomberions dans cette anarchie funeste, que nous n'avons jusqu'à présent évitée que par vos soins paternels.

« Les administrateurs auraient pu, en vertu du pouvoir qui leur est donné par la loy, infliger un commencement de peine au s^r Taxis, en le suspendant de ses fonctions de municipalité ; mais il suffit que les odieux procédés de cet officier municipal, indignes d'un tel caractère, comme celui d'électeur, ayant été dirigés contre eux, pour que leur délicatesse leur fasse un devoir de s'abstenir de toute qualité de juge.

« Il est un autre devoir dont les administrateurs ne

sont pas moins pénétrés, c'est d'oublier en cette occasion, tout ce qui leur est personnel, pour ne s'occuper que de ce qui intéresse l'ordre public.

« Ils dénoncent donc à l'Assemblée nationale les délits du sr Taxis et ses complices, et la supplient de décréter ce qu'il appartiendra, pour que les délits contre l'ordre public et le corps administratifs soient suivis d'une juste peine, qui arrête les mauvaises intentions de ceux qui ne manqueraient pas d'imiter le sr Taxis, s'ils n'étaient retenus par la crainte du châtiment.

« Quant au traitement qui a servi de prétexte au sr Taxis et adhérents, les administrateurs déclarent qu'ils s'en rapporteront toujours avec la même soumission, à ce que l'assemblée nationale trouvera à propos de statuer, ils vous supplient encore de rendre un décret qui ne puisse laisser de doute à l'avenir sur le salaire prétendu par les électeurs » [1].

Ce rapport rédigé le 3 septembre était signé de MM. Provansal, président, Faure, Sainte-Guitte, Cressy, Fantin et Allemand, administrateurs, Moynier du Bourg, procureur général syndic, et Blanc, secrétaire.

Le calme se rétablit enfin dans l'assemblée, et dans la journée du 3 septembre les électeurs purent élire les 18 membres du Conseil du département nécessaires pour remplacer ceux dont les pouvoirs étaient expirés.

214 suffrages furent exprimés. Furent proclamés élus :

MM. Rosans, par 202 voix ; Jacques Brun, notaire à Guillestre, par 194 ; Honoré-Claude Gendron, maire du Monêtier-de-Briançon, par 183 ; François Hilaire, notaire au Val-des-Prés, par 192 ; Jean-Pierre Alliey, homme de loi à Briançon, et Louis Carle, notaire à Upaix, par 189 ; Étienne Davin, par 179 ; Philippe Robin Villard, de St-André-en-Beauchêne, par 173 ; Jacques Melquiond, notaire à l'Argentière, par 171 ; Antoine-Joseph Fantin, notaire, par 165 ; Honoré-Pierre Provansal, d'Ancelles, par 165 ; Pierre Bayle, fils, citoyen de Champoléon, par 163 ; Jacques Tolozan, citoyen de Baratier, par 168 ; Fran-

[1] *Archives des Hautes-Alpes*, série L, liasse 12.

çois Antoine Gautier, notaire à la Saulce, par 150; Pierre Joseph Dhéralde, maire de Gap, par 143 ; Paul-Benoît-François Bontoux, fils, citoyen de Pelleautier, par 133; Jacques-Antoine Dantin, fils, citoyen de Savines, par 129 et Pierre-Étienne Lachaup, fils, notaire à Veynes, par 122, soit 18 membres. Les candidats non élus, mais qui avaient obtenus le plus de voix étaient: MM. Claude Doutre, maire de Savines (55 voix); Jean-Louis Motte, notaire à St-Bonnet (45 voix); Jean-Charles Motte, citoyen de St-Bonnet (35 voix); Louis Faure, de St-André-lès-Embrun (28 voix); Antoine Michel, négociant à Veynes, et Pierre-François Reynaud, avoué à Gap, qui avaient obtenu chacun 25 voix.

Puis après les discours de M. Provansal, un des administrateurs élus, de M. Chaix, curé des Baux, et Serres, chirurgien, l'assemblé déclara ses travaux terminés et se sépara dans la soirée du 3 septembre 1791.

L'élection des députés à la Convention.

L'assemblée législative, à la suite de la journée du 10 août, sans attendre l'expiration de son mandat, avait convoqué une convention nationale, et, en exécution de ce décret, les électeurs du département s'assemblèrent à Embrun, le deux septembre 1792, dans l'église du collège pour procéder à l'élection des députés des Hautes-Alpes à la Convention.

M. Jean-François Faure, de la commune de Chaillol, présidait cette première réunion comme doyen d'âge, assisté de MM. Jean-Baptiste Brunet, de St-Véran, Jaubert, de Gap, et Lambert, père, de Veynes, comme scrutateurs. Antoine Farnaud remplissait les fonctions de secrétaire provisoire. Un des premiers soins de l'assemblée fut de s'occuper de la vérification du pouvoir de ses membres et de nommer des commissions à cet effet. Les électeurs procédèrent ensuite à la constitution du bureau. Ces opérations électorales furent un moment interrompues par l'arrivée au sein de l'assemblée d'une députation de grenadiers du canton d'Embrun. Ces grenadiers qui avaient été désignés par leurs frères d'armes pour se ren-

dre à l'armée, avaient à leur tête M. Michel. Ce dernier prononça au nom de ses camarades un discours « pour assurer l'assemblée qu'ils verseraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le maintien des droits de l'homme, et pour l'inviter au nom de la liberté et de l'égalité à ne jeter les yeux, pour la Convention nationale, que sur des hommes intègres qui, inaccessibles aux passions qui dégradent le patriotisme, ne laissent aucun doute sur la conduite qu'ils auraient à tenir et se montrent ainsi que les guerriers qui vont la défendre, les sauveurs de la Patrie ». Ces paroles furent, d'après les écrits de l'époque, couvertes d'applaudissements. Le doyen d'âge de l'assemblée répondit simplement à la députation en invitant « les braves défenseurs de la liberté à ne jamais laisser ralentir le feu patriotique qui les animait ».

Les pouvoirs des électeurs ayant été validés, l'élection pour la composition du bureau eut lieu. 218 électeurs y prirent part. Marchon, de Gap, réunit 143 suffrages pour la présidence; Antoine Farnaud, 165 pour les fonctions de secrétaire et MM. Bontoux, père, 129, Lambert, de Veynes, 124 et Bontoux fils, 123, pour celles de scrutateurs.

La proclamation du bureau n'eut lieu que le lendemain 3 septembre. Marchon, en prenant la présidence de l'assemblée lut à l'assemblée une lettre des administrateurs du département relative à l'acte législatif qui invitait le peuple à faire une Convention nationale.

Après Marchon, tour à tour, des orateurs occupèrent la tribune; M. Chaix, curé des Baux, prononça un discours « pour faire connaître l'importance des élections qu'avait à faire le corps électoral et inviter ses membres à ne pas choisir des hommes qui n'auraient pas assez de fermeté dans le caractère pour ne pas mourir en défendant la liberté et l'égalité ». M. Gérard, pro-curé de la Freissinouse, et Bertrand, de la Saulce, vinrent après Chaix protester de leurs sentiments pour la liberté.

Mais un document qui allait avoir une grande influence sur les votes de l'assemblée électorale venait d'arriver. C'était un envoi fait par les Jacobins de Paris, de quel-

ques exemplaires du tableau comparatif des sept appels nominaux qui avaient eu lieu à l'Assemblée législative depuis le commencement de la législative jusqu'au 10 août 1792, sur différentes questions importantes. Ces tableaux permettaient de se rendre compte des votes de chaque député, et les électeurs des Hautes-Alpes purent se convaincre que leurs mandataires n'avaient pas répondu à leur attente et à leur mission. Aussi de violentes protestations contre eux se produisirent-elles ; nous laissons la parole au procès-verbal.

« Après la lecture de ces pièces (le tableau comparatif) un membre a demandé que, « pour achever de répandre dans tout le département l'indignation qu'inspire la conduite de nos députés, il fut fait une adresse aux campagnes où l'on ferait connaître cette même conduite. Il a donné pour motif que cette adresse aurait le double avantage et d'exciter les remords des coupables et de faire pâlir d'effroi les traitres qui ne cherchent à tromper la confiance de l'assemblée que pour marcher sur les mêmes traces.

« L'assemblée a arrêté qu'il serait fait une adresse aux citoyens des campagnes pour mettre sous leurs yeux la conduite des cinq députés du département à la législature et elle a chargé M. Bérard d'en être le rédacteur ».

Sur la proposition d'Antoine Farnaud, il fut décidé également qu'une adresse serait envoyée à l'Assemblée législative au sujet des évènements du 10 août.

Puis l'assemblée électorale prêta le serment exigé par la loi du 12 août 1792, le serment de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant, et le scrutin pour l'élection de jeunes députés à la Convention fut ouvert. 227 bulletins furent trouvés dans l'urne. Pierre Barety, procureur-syndic du district de Serres, ayant réuni la majorité électorale fut proclamé élu. Le deuxième député élu fut Borel, procureur-syndic du district de Briançon. Le scrutin pour l'élection du troisième député eut lieu le 4 septembre. Izoard, fils, procureur-syndic du district d'Embrun, fut proclamé élu et remercia immédiatement l'assemblée de cette nomina-

tion « en termes qui ont fait l'éloge de sa modestie ». Serres, capitaine au 2e bataillon des volontaires nationaux des Hautes-Alpes, fut ensuite élu quatrième député. Enfin pour le cinquième député qui restait à élire, les suffrages des électeurs se portèrent sur Ig. Cazeneuve, évêque des Hautes-Alpes. « M. le Président, dit le procès-verbal, a en conséquence proclamé M. Cazeneuve député à la Convention nationale. L'assemblée a couvert d'applaudissements cette élection. M. l'évêque s'étant rendu dans l'assemblée a prononcé un discours dans lequel il a peint d'une manière énergique toute l'importance de la tâche qu'on venait de lui imposer, mais aussi toute la pureté d'intention, tout le patriotisme qui lui ferait surmonter tous les obstacles. M. le président lui a répondu de manière à mériter, ainsi que M. l'évêque, les applaudissements de l'assemblée. »

Restaient à élire deux suppléants. Le 5 septembre, avant de réaliser ces deux nominations, l'assemblée dut entendre différentes motions de quelques-uns de ses membres, parmi lesquelles nous relevons les deux suivantes :

« Un membre a fait la proposition de recommander aux députés que le département vient de se donner, la plus scrupuleuse assiduité aux séances de la Convention nationale. M. le Président a été chargé de leur exprimer le vœu de l'assemblée par écrit.

« Un autre membre a demandé qu'il fut recommandé à MM. les députés d'entretenir une correspondance continue avec leurs concitoyens du département. M. Izoard a fait part à l'assemblée de ses projets à ce sujet : elle à vivement applaudi à de si utiles dispositions ».

Les deux suppléants furent ensuite élus. Ce furent MM. Antoine Chauvet, notaire à Monjai, et Motte, notaire à St-Bonnet-en-Champsaur.

Le 6 septembre, renouvelant ce qu'avait fait en 1791 l'assemblée électorale précédente, les électeurs décidèrent de procéder à l'élection de deux hauts jurés à la haute cour nationale, bien que la loi ordonnant ces élections ne fut pas parvenue officiellement au directoire, et ce, afin d'éviter à un département aussi pauvre, des frais

considérables en prévenant un nouveau rassemblement des électeurs. « Les deux hauts jurés élus, furent MM. Allard, maire d'Embrun, et Jean-François Charbonnel-Sale, de Briançon.

Après avoir entendu un discours de M. Antoine Farnaud. dont elle ordonna l'insertion au procès-verbal de ses séances, et un autre de M. Chaix, curé des Baux, l'assemblée transmit aux députés élus les pouvoirs illimités dont elle était investie elle-même, et la séance fut levée le six septembre à midi.

TH. LEMAS.

(A suivre.)

NOTICE

SUR LE

DIXIÈME ARRONDISSEMENT FORESTIER

HAUTES-ALPES.

DESCRIPTION PHYSIQUE.

Situation géograghique. — Altitudes. — Relief.— Structure géologique. — Climat.

Le 10e arrondissement forestier, dont le chef-lieu est à Gap, est situé dans la région Sud-Est de la France et dans la partie supérieure du bassin de la Durance. Formé de la totalité du département des Hautes-Alpes, il est compris entre les latitudes 49 G 10, et 50 G 14, et entre les longitudes Est 3 G 32, et 5 G 26, et il sert de frontière à l'Italie sur une longueur de quatre-vingt dix kilomètres environ.

Occupant le centre du massif des Alpes Françaises, cet arrondissement est excessivement accidenté et renferme un grand nombre de montagnes dont les flancs escarpés ne sont accessibles qu'aux troupeaux de moutons. Son altitude minima est de 470 mètres, aux environs de Ribiers. Son point culminant se trouve dans le massif du Pelvoux ; il atteint 4.103 mètres. Il est sillonné au nord par la vallée de la Durance, au midi par celle du Buëch

et au centre par celle du Drac. Les deux premières de ces vallées sont orientées nord-sud, la troisième est-ouest.

Toutes trois sont étroites et servent de lit à des rivières dont le trait saillant est de divaguer sur des espaces relativement considérables dont elles n'occupent jamais qu'une très petite portion, donnant ainsi naissance à de vastes délaissés recouverts de cailloux.

A droite et à gauche on remarque de nombreuses vallées perpendiculaires dont les versants resserrés, toujours très inclinés et quelquefois escarpés, se réunissent à angle aigu pour former le thalweg de rivières torrentielles et de torrents que leur profond encaissement empêche de divaguer.

Les plateaux sont excessivement rares dans cette région et ont toujours une étendue fort restreinte.

Au point de vue géologique le département des Hautes-Alpes comprend 75 0/0 environ de sa superficie (553 975 h.) de terrains calcaires appartenant aux étages liasique, oolithique moyen, crétacé inférieur et nummulitique, et 25 0/0 de terrains cristallisés ou triasiques, parmi lesquels on remarque, surtout dans l'arrondissement de Briançon, de faibles lambeaux de terrains carbonifères où se trouvent quelques mines exploitées d'anthracite.

Le climat est un des plus secs de France, c'est la Provence transportée au milieu des Alpes ; les brouillards, les brumes, ces pluies fines, longues, continues qui sont dans une grande partie de la France, l'état normal de l'atmosphère pendant six mois de l'année, y sont à peu près inconnus. Rien n'égale la pureté de l'air et l'inaltérable sérénité du ciel de ces montagnes ; mais cet air si limpide, ce ciel toujours bleu, l'un des charmes de cette austère contrée, sont pour elle le plus funeste des présents, car en rendant les pluies plus rares il les force par cela même à tomber en flaques énormes, cause première des torrents qui la désolent, puisqu'il est reconnu qu'en France la quantité d'eau qui tombe annuellement sur les divers points du territoire est constante et par suite que l'intensité de la pluie est inversement proportionnelle à sa fréquence.

L'exposition a une immense influence sur le climat local et par suite sur la végétation ; seule elle peut tempérer ce qu'à d'excessif le climat en général. C'est ainsi qu'aux expositions fraîches du nord et de l'ouest et surtout du nord on rencontre presque partout : riantes cultures, sombres forêts et verts pâturages, tandis qu'aux expositions chaudes du sud et de l'est on ne voit que chétives cultures, bois malingres et rabougris et landes arides et brûlées. Cette influence apparait clairement au voyageur qui, après avoir remonté la vallée de la Durance jusqu'à Briançon, revient sur ses pas. A l'aller, il ne voit que des montagnes presqu'entièrement nues, aux flancs le plus souvent décharnés, tandis qu'au retour ces mêmes montagnes lui apparaissent verdoyantes et boisées ; c'est qu'en montant, les vallées secondaires de la Durance lui présentent leurs versants occidentaux et méridionaux, tandis qu'en descendant ce sont les expositions opposées qui s'offrent à ses regards. Le contraste est tel que, dans certaines petites vallées orientées ouest-est, les deux versants opposés pourraient servir de cadre à un paysage intitulé : luxe et misère. L'altitude exerce aussi une grande action sur le climat local et doit même être considérée comme son principal facteur ; sous ce rapport le département des Hautes-Alpes présentent une extrême variété, puisqu'il possède tous les degrés qui séparent le climat de la zone tempérée, caractérisée par la culture de l'olivier et de l'amandier, de celui de la région des neiges perpétuelles.

II. DESCRIPTION ÉCONOMIQUE.

Répartition des cultures — Commerce — Industrie.

Les différentes cultures agricoles, pastorales et forestières se répartissent ainsi qu'il suit dans la 10e Conservation forestière.

Labours	75.366	hectares.
Prairies	41.673	—
Vignes et jardins	5.638	—
Bois	102.400	—
Pâturages et landes	250.442	—
Glaciers et terrains improductifs	78.456	—

Les prairies occupent les parties basses des flancs des montagnes, les fonds des vallées et en général tous les terrains susceptibles d'irrigation ; les labours alternent avec les prairies et sont généralement confinés dans les parties où l'eau est moins abondante, ils s'élèvent jusqu'à 1.400 mètres d'altitude. La vigne est cultivée dans la partie basse des vallées et aux expositions du sud et du levant. Les bois succèdent aux cultures et occupent en général la partie moyenne des montagnes, mais seulement aux expositions fraîches du nord et du couchant ; aux expositions du midi et du levant la végétation forestière fait le plus souvent défaut et les landes succèdent alors directement aux cultures. Les parties hautes sont occupées par des pâturages ou plus exactement par des chaumes pierreux et rocheux, où l'on ne rencontre que çà et là des plaques de gazon et des touffes d'herbe disséminées.

Dans les parties où affleurent les marnes du lias il n'est pas rare de voir de vastes étendues, connues dans le pays sous le nom pittoresque de *terres noires*, profondément déchirées par des ravines dont la réunion forme quelquefois des torrents redoutables et où la végétation fait absolument défaut.

Le département des Hautes-Alpes est un des plus pauvres et des moins peuplés de France. L'industrie et le commerce y sont excessivement peu développés, les habitants valides, surtout dans la partie nord du département, après avoir cultivé leurs champs, s'expatrient pendant l'hiver pour aller chercher au loin le travail qu'ils ne peuvent se procurer sur place. Les femmes, les enfants, les vieillards restent enfermés, pendant toute la mauvaise saison, dans leurs maisons et quelquefois même dans leurs écuries, lorsque le combustible est difficile à se procurer, comme cela a lieu dans le Briançonnais et dans une partie de l'Embrunais, sans se livrer à aucune occupation rémunératrice.

Les moutons sont pour eux leur principale, on pourrait même dire leur unique ressource, aussi ont-ils conservé l'existence contemplative des anciens pasteurs, leur

sobriété, leur insouciance, leur mépris pour tout travail artistique ou industriel et leur indifférence devant la pauvreté.

Les conditions où vivent les montagnards des Alpes ne sont pourtant pas très différentes de celles que la nature impose aux montagnards du Jura, et, sans aucun doute, ils pourraient comme ceux-ci se livrer à des industries multiples qui apporteraient la richesse dans ces pays pauvres et désolés, et régénéreraient leur population au double point de vue physique et moral. Malheureusement la tradition est tellement vivace chez les Hauts-Alpins, qu'il est presqu'impossible de les amener à faire ce que leurs ancêtres n'ont pas fait.

Bien que les forêts occupent environ le cinquième de la superficie totale des Hautes-Alpes, le commerce des bois n'existe dans ce département qu'à l'état rudimentaire, et les seuls marchands de bois qu'on y rencontre sont établis à proximité des forêts domaniales de Durbon et Boscodon. Cette indifférence des habitants pour ce genre de spéculation doit-être attribuée à deux causes principales : 1° à l'absence presque complète des chemins de communication entré les forêts et les voies carrossables, circonstance qui fait que la traite des produits ligneux occasionne des déboursés qui ne laissent aucune marge pour le bénéfice des adjudicataires ; 2° au manque d'industries, locales ne permettant pas, ainsi que cela se pratique dans le Jura, de fabriquer sur place et à proximité des forêts, ces mille objets qui, exigeant le bois comme matière première, en augmentent la valeur tout en diminuant les frais que nécessite son transport aux lieux de consommation.

Les principaux débouchés des produits forestiers des Hautes-Alpes, sont Marseille et le bassin du Rhône.

III. DESCRIPTION FORESTIÈRE.

Répartition des forêts au point de vue économique, topographique, géologique. — Renseignements généraux sur les essences qui les peuplent. — Principaux massifs.

La 10e Conservation renferme 102.400 hectares de forêts soit un peu plus du 18 0/0 de sa superficie territoriale. Les futaies résineuses entrent dans ce chiffre pour 70.000 hectares environ, les futaies feuillues pour 5.000 et le surplus est formé de taillis simples. Il est à remarquer que les essences feuillues croissant en massif sont confinées dans la partie sud du département; elles ne dépassent, en effet, que tout à fait exceptionnellement les limites de l'arrondissement de Gap et celles du canton de Chorges dans l'Embrunais, et encore les taillis qui se trouvent au nord de ces limites ne présentent-ils aucune importance, ni comme surface, ni comme production.

Ces forêts au regard des propriétaires qui les possèdent se répartissent ainsi qu'il suit :

État	1.952
Communes	97.320
Particuliers	24.128

Le tableau ci-dessous fait connaître la proportion pour cent de la superficie territoriale occupée dans chacun des vingt-quatre cantons des Hautes-Alpes par les forêts domaniales, communales et particulières, en distinguant les futaies des taillis pour celles qui sont soumises au régime forestier.

Les cantons y sont classés au point de vue de l'importance superficielle relative des forêts de toute nature que l'on y rencontre.

CANTONS	Surface territoriale du CANTON EN HECTARES	Proportion °/o entre la surface totale du canton et celle occupée par les futaies domaniales	les futaies communales	les taillis communaux	les bois particuliers	les bois de toute nature	OBSERVATIONS
Rosans	18.886	»	1.7	5	30.4	37.1	*Futaie.* Pin. *Taillis.* Hêtre, chêne, érables, bois blancs.
Serres	24.163	»	1.9	8.2	23.9	34	*Futaie.* Hêtre, pin, sapin. *Taillis.* Chêne, hêtre, érables et bois blancs.
Orpierre	9.894	»	»	3.6	26.8	30.4	*Taillis.* Hêtre, chêne, bois blancs.
Briançon	41.748	»	27.7	»	1.3	29	*Futaie.* Pins et mélèze.
Guillestre	50.524	»	25.3	»	0.5	25.8	*Taillis.* Pins et mélèze.
Aspres-sur-Buech	23.286	6	2.9	11.7	1.4	22	*Futaie.* Sapin, hêtre, pin. *Taillis.* Hêtre, érables, bois blancs.
L'Argentière	34.850	»	20.5	»	1.5	22	*Futaie.* Mélèze, pin sylvestre.
La Bâtie-Neuve	11.637	»	8.6	6.7	6.5	21.5	*Futaie.* Sapin, pin, mélèze. *Taillis.* Hêtre, chêne, érables, bois blancs.
Ribiers	14.687	»	1	4.6	15.6	20.5	*Futaie.* Hêtre. *Taillis.* Hêtre, chêne, bois blancs.
Veynes	19.161	»	3.9	14.8	1.3	20	*Futaie.* Hêtre, pin. *Taillis.* Hêtre, érables, chêne, bois blancs.
Aiguilles	43.672	»	19	»	1	20	*Futaie.* Mélèze.
Gap	24.055	0.2	2.8	3.3	12.8	19.1	*Futaie.* Sapin, pin. *Taillis.* Hêtre, chêne, érables, bois blancs.
Embrun	39.695	0.9	»	»	»	18.3	*Futaie.* Mélèze, sapin, pin.
Laragne	13.569	»	»	3.9	13.4	17.3	*Taillis.* Chêne, hêtre, bois blancs.
Le Monêtier	16.618	»	17	»	»	17	*Futaie.* Mélèze.
Chorges	17.038	»	15	1.7	0.1	16.8	*Futaie.* Pin, mélèze, hêtre. *Taillis.* Hêtre, érables, bois blancs.
Savines	14.489	»	16.6	»	»	16.6	*Futaie.* Sapin, pin, hêtre.
Barcillonnette	5.826	»	»	5.7	9.8	15.5	*Taillis.* Hêtre, chêne, érables, bois blancs.
Orcières	23.381	»	5.6	»	8.6	14.2	*Futaie.* Mélèze, sapin.
Tallard	11.253	»	»	2.7	11.1	13.8	*Taillis.* Hêtre, chêne, érables, bois blancs.
St-Bonnet	28.125	»	3.9	1.3	4	9.2	*Futaie.* Sapin, Melèze. *Taillis.* Hêtre, bois blancs.
St-Firmin	26.824	»	2.4	5.1	0.3	7.3	*Futaie.* Sapin, hêtre. *Taillis.* Hêtre, bois blancs.
St Étienne-en-Dévoluy	18.645	0.8	3.2	1	»	5	*Futaie.* Sapin. *Taillis.* Hêtre, érables, bois blancs.
La Grave	21.947	»	2.5	»	»	2.5	*Futaie.* Mélèze.

Le département des Hautes-Alpes, comprend cent quatre-vingt-neuf communes parmi lesquelles :

30	ne possèdent pas de forêts communales,				
35	en possèdent moins de 100 hectares,				
30	en possèdent de	100	à	200	hectares.
23	id.	201	à	200	id.
13	id.	301	à	400	id.
9	id.	401	à	500	id.
16	id.	501	à	800	id.
11	id.	801	à	1100	id.
10	id.	1101	à	1500	id.
9	id.	1501	à	2000	id.
3	id.	plus de		2001	id.

Toutes les forêts des Hautes-Alpes sont situées en montagne et au point de vue topographique elles peuvent être classés ainsi qu'il suit, d'après leur altitude moyenne :

Zone comprise entre	800 et 1000^{m}	d'altitude	7.500 h.
id.	1001 et 1200^{m}	id.	20.500 h.
id.	1201 et 1400^{m}	id.	18.500 h.
id.	1401 et 1600^{m}	id.	10.700 h.
id.	1600 et 1800^{m}	id.	20.700 h.
id.	1801 et 2000^{m}	id.	21.100 h.
Zone comprenant les altitudes supér. à 2001^{m}			3.400 h.

Les massifs boisés se répartissent de la manière suivante entre les différentes formations géologiques.

300	hectares sur les terrains	diluviens.
15.500	id.	tertiaires.
7.500	id.	crétacés inférieurs.
10.300	id.	de l'oolithe moyenne.
40.000	id.	liasiques.
9.000	id.	triasiques.
3.600	id.	cristallisés.
3.000	id.	carbonifères.

Les principales essences forestières que l'on rencontre dans les Hautes-Alpes sont par ordre d'importance. Le mélèze, le sapin, le pin sylvestre, le hêtre, le chêne, le pin à crochets, le pin cembro, l'épicéa, le tilleul, le tremble, les érables, le frêne. etc. Le charme, si commun dans les montagnes calcaires du Jura y fait absolument défaut et nous ne mentionnons ici cette essence que pour constater son absence.

Mélèze. Le mélèze qui paraît se plaire particulièrement sur les plateaux élevés, ou plus exactement sur les pentes élevées d'une faible inclinaison et sur les versants exposés au nord, forme à lui seul d'importants massifs dont les principaux sont ceux de : St-Martin de Queyrière (1.900 h.), Arvieux (1.500 h.), Monêtier-de-Briançon (1.450 h.), Ristolas (1.350 h.), Aiguilles (1.200 h.), Château-Ville-Vieille (1.200 h.), Abriès (900 h.), La Salle (550 h.), Névache (500 h.), Ville-Vallouise (450 h.), dans le Briançonnais; Guillestre (1.500 h.), Saluces d'Embrun (1.100 h.), Vars (1.000 h.), Crévoux (900 h.) Champcella (500 h.), Chorges (300 h.), Espinasses (300 h.), dans l'Embrunais.

Il apparaît à Chorges à une altitude de 1.200 mètres et se maintient en bon état de croissance dans le Queyras jusqu'à 2.000. On le rencontre encore à des altitudes supérieures, mais alors il devient rabougri et ne fait plus que végéter.

Les jeunes plants très robustes dès leur naissance s'élèvent facilement en pépinière, supportent très bien la transplantation et sont aptes à être repiqués en place dès la deuxième année. Ces qualités les rendent éminemment propres aux travaux de boisement des montagnes, auxquels du reste ils ont été employés avec un plein succès depuis une vingtaine d'années.

Les jeunes mélèzes ont une croissance très rapide dès le début de leur existence et sous ce rapport ils défient toutes les autres essences alpestres, aussi n'est-il pas rare de les voir, grâce à cette propriété se substituer à d'autres essences à couvert épais qui, à priori, sembleraient devoir être un obstacle à leur développement. Cette subtitution est surtout remarquable dans les taillis

de hêtre situés à proximité des futaies de cette essence. (forêts d'Espinasses, de Chorges et d'Avançon). C'est qu'alors les graines disséminées et transportées par les vents donnent, au moment de la coupe des cepées, naissance à des semis qui, dominant dès la première année les recrus du taillis profitent de la fraîcheur que ceux-ci entretiennent à leurs pieds et se développent dans d'excellentes conditions sans avoir jamais à redouter leur couvert.

Cette rapidité de croissance pour les arbres vivant en massif persiste en général pendant trois quarts de siècle et leur permet d'acquérir un diamètre moyen de 30 à 35 centimètres (mesure prise à hauteur d'homme), elle se ralentit alors progressivement jusqu'à l'âge de 150 ans, auquel correspond un diamètre de 40 à 50 centimètres, puis elle devient très faible et reste stationnaire pendant un et même deux siècles sans que le massif, dans son ensemble, donne des signes sérieux de dépérissement.

Le mélèze est une essence de lumière qui se régénère très facilement dès que les terrains qu'il occupe sont débarrassés des vieux peuplements qui les recouvrent, à cette condition toutefois qu'une mise en défens absolue et rigoureuse le préserve de la dent meurtrière des moutons, seul obstacle qui puisse entraver sa régénération dans les Hautes-Alpes.

La rapidité et la facilité avec laquelle se repeuplent les couloirs d'avalanche si fréquents dans la région qu'il occupe, et les résultats obtenus par des semis faits sur la neige dans des gazons dépourvus de tout abri, ne sauraient laisser aucun doute à cet égard et indiquent clairement le mode d'exploitation qui convient aux peuplements de cette essence. Les coupes de régénération doivent consister en une coupe unique, marquée très-clair (une réserve de 50 à 60 arbres par hectare suffit) et même lorsque les effets d'un déboisement total ne sont pas à redouter elles doivent être faites à blanc-étoc.

La méthode jardinatoire est absolument contraire au mélèze et son application amène fatalement à la longue la transformation en prés-bois des plus beaux massifs ; elle

ne doit être adoptée que lorsque des circonstances locales exceptionnelles, telles que la nécessité de maintenir des zones de protection, ne permettent pas d'asseoir des coupes blanches de quelqu'importance. Dans ce cas il y a lieu de concentrer le jardinage sur des surfaces assez grandes pour procurer aux jeunes plants la lumière et la chaleur indispensables à leur développement, tout en étant assez restreintes pour ne pas affaiblir la résistance que le massif doit opposer aux influences atmosphériques.

Le mélèze, pour ses qualités hors ligne, occupe le premier rang parmi nos résineux indigènes ; il peut avantageusement remplacer le chêne dans tous les usages multiples auxquels cette précieuse essence est employée, à tel point qu'il mériterait justement le surnom de Chêne des Alpes ; malheureusement les produits qu'il donne actuellement sont peu considérables. En effet la possibilité des forêts de mélèze, généralement réglée par l'usage, ne dépasse pas dans les Hautes-Alpes un total de 3.000 mètres cubes par an. Cette possibilité, eu égard aux vastes massifs formés par cette essence, paraît au-dessous de la réalité et il y a lieu de penser que les aménagements en cours d'exécution l'augmenteront dans de notables proportions. Le mélèze dont les produits suffisent actuellement à peine à la consommation locale pourra alors, grâce à ses excellentes qualités, donner lieu à des transactions avantageuses et concourir de nouveau, comme il le faisait au commencement de ce siècle, à l'approvisionnement des villes du bassin du Rhône.

Sapin. Le sapin est rare dans les Hautes-Alpes, où on ne le rencontre qu'aux expositions fraîches du nord et de l'ouest. Sa zone d'habitat y oscille entre 1200 et 1600 mètres d'altitude.

Les principaux, on pourrait même dire les seuls massifs où cette essence domine réellement sont ceux de : Durbon (commune de St-Julien-en-Beauchêne) (1.200 h.) Boscodon et Bragousse (commune des Crottes) (600 h.), Morgon (commune de Savines) (300 h.), St-Maurice (250 h.) Loubet commune la Roche-des-Arnauds) (300 h.), Chaudun et Rabou (300 h.), Manteyer (200 h.), La Beaume-des-Arnauds

(150 h.), Poligny (150 h.), La Bâtie-Neuve (150 h.) et enfin Aulne et Champforan (commune de la Cluse) (120 h.).

Sa croissance est assez rapide ; à cent vingt ans il atteint généralement un diamètre de 50 centimètres à la base et une hauteur de 18 à 25 mètres (vingt mètres en moyenne). Cette hauteur est un maximun qu'il ne dépasse que tout à fait exceptionnellement, sans que pour autant sa croissance en diamètre subisse un ralentissement sensible.

Sa régénération ne se fait convenablement que lorsque le sol est garni de broussailles feuillues. Celles-ci lui procurent alors l'abri dont il a besoin dans son jeune âge, sans le priver complètement de la chaleur solaire indispensable à son développement, dans une région où la période active de la végétation ne dure guère que quatre mois, et permettent ainsi de réduire considérablement le nombre des porte-graines dont le couvert est nuisible aux semis naissants en s'opposant à un échauffement suffisant du sol. Cette observation est corroborée par ce fait, que le sapin a une tendance marquée à envahir les peuplements feuillus traités en taillis dans sa zone d'habitat, alors que, toutes conditions égales d'ailleurs, sa régénération ne s'obtient que fort difficilement dans les cantons voisins dont il est en possession depuis un temps immémorial.

Son bois blanc, homogène et nerveux, paraît mieux résister aux influences atmosphériques et à l'usure que celui de son congénère des Vosges ou du Jura. Il donne d'excellentes pièces de charpente et un bois de menuiserie très estimé.

La consommation locale absorbe la plus grande partie de la production des forêts communales et les sapinières domaniales de Durbon et Boscodon, ainsi que la sapinière mandementale de Morgon donnent seules lieu à un commerce régulier de quelqu'importance, dont le principal débouché est la partie méridionale du bassin du Rhône.

Les arbres les plus recherchés sont ceux qui mesurent de 45 à 55 centimètres de diamètre à la base. Passé ces dimensions le prix du mètre cube subit une notable dépréciation qui est due à l'augmentation considérable des frais de transport qu'occasionne la traite des grosses pièces,

dans une région où les voies de vidange font le plus souvent défaut.

Pin sylvestre. Le pin sylvestre est une essence très répandue. On le rencontre à peu près partout dans les Hautes-Alpes, au midi comme au nord, mais dans ce dernier cas il est confiné aux expositions chaudes où la neige ne séjourne pas trop longtemps, car son jeune plant bien que robuste redoute les froids excessifs et prolongés.

Les altitudes extrêmes auxquelles il habite sont 500 et 1.900 mètres, mais en général il ne s'élève pas au dessus de 1.200 mètres.

Dans la région où croissent les taillis (arrondissement de Gap, canton de Chorges, arrondissement d'Embrun) il est essentiellement envahissant et tend à se substituer aux essences feuillues au grand détriment des forêts, car sa végétation est alors rabougrie et les produits qu'il donne, exclusivement propres au chauffage, sont bien inférieurs, soit comme quantité, soit comme qualité, à ceux que l'on retire des taillis dont il prend la place.

Quelques massifs seulement atteignent dans ces conditions des dimensions suffisantes pour permettre d'utiliser leurs produits comme bois de service, et encore, comme ils ne donnent que de la charpente de mauvaise qualité et des planches noueuses, ils ne sont employés à cet usage que lorsque les circonstance locales ne permettent pas aux habitants de se procurer, dans le commerce, les bois dont ils ont besoin.

Dans la région du méléze (arrondissements, d'Embrun et de Briançon) il occupe les versants trop chauds et surtout trop secs pour permettre à cette précieuse essence de s'y développer. Sa végétation devient alors plus satisfaisante, la qualité de son bois s'améliore, les dimensions qu'il acquiert sont plus considérables et les plus beaux arbres qui mesurent de 8 à 10 mètres de hauteur de fût avec un diamètre moyen de 0.50 sont avantageusement débités en planches. Le surplus donne un chauffage assez estimé.

Le pin sylvestre se régénère très facilement et peut, dès sa naissance, se passer de tout abri ; le mode d'exploi-

tation connu sous le nom de *Tire* et *Aire* semble être celui qui lui convient le mieux.

Cette essence, qui est très apte à fixer les sols instables, s'élève facilement en pépinière et supporte très bien la transplantation, aussi est-elle employée fréquemment et avec un plein succès aux travaux de boisement des montagnes où on l'utilise, concurremment avec le pin noir, aux plantations à exécuter dans les parties basses des périmètres.

L'importance du pin sylvestre dans les Alpes doit être appréciée plutôt au point de vue de la consolidation du sol et du maintien des terrains en pente, qu'au point de vue exclusivement forestier. Dans le premier cas il rend de très grands services, qu'aucune autre essence ne pourrait rendre à sa place, et, comme tel, il doit être classé parmi les essences alpestres les plus précieuses. Dans le second cas son utilité est tout à fait secondaire, car les produits forestiers qu'il donne pourraient avantageusement être remplacés par ceux d'autres essences, et n'ont jamais qu'une valeur minime.

Hêtre. Le hêtre assez nombreux dans l'arrondissement de Gap et dans les cantons de Chorges et Savines (arrondissement d'Embrun), ne dépasse guère les limites de ces circonscriptions territoriales, il fait même absolument défaut dans l'arrondissement de Briançon. Croissant à toutes les altitudes, à toutes les expositions et sur tous les sols, pour peu qu'ils soient divisés, cette essence rend dans la région qu'elle occupe d'immenses services en s'opposant au ravinement du sol qu'elle rend plus hygroscopique par le terreau qu'elle accumule à sa surface, et auquel elle donne par ces puissantes racines la stabilité superficielle qui lui manque. Aussi le hêtre, de même que le pin sylvestre avec lequel il croît quelquefois en mélange, doit il être considéré comme une des essences alpestres les plus précieuses, bien que sa production ligneuse n'ait qu'une importance secondaire. La sècheresse et la compacité des sols sur lesquels il croît le plus souvent, rendent généralement sa végétation malingre et rabougrie et ne lui permettent pas d'acquérir de fortes

dimensions. Il est alors traité en taillis simple en vue de produire du bois de charbonnage ou des fagots, dont la feuille sert à la nourriture des moutons pendant l'hiver et le bois au chauffage du four. Toutefois, aux expositions du nord et de l'ouest et surtout lorsqu'il croît en mélange avec le sapin, il forme çà et là quelques massifs et bouquets de fûtaie, où les arbres aux fûts puissants et élancés donnent un bois d'industrie fort recherché à Marseille et à Nîmes.

La feuille sèche sert de couchage à une grande partie de la population des Hautes-Alpes, et les produits en argent qu'elle donne sont pour nombre de cantons bien supérieurs à ceux que l'on peut retirer du bois.

Si la régénération du hêtre se fait partout facilement et sûrement par la graine, il n'en est pas de même de celle provoquée par la taille : les souches de taillis décortiquées en hiver par l'action de la gelée, périssent fréquemment lorsqu'on n'a pas soin de les couper à une certaine hauteur ou de laisser un rejet sur chacune d'elles.

Chêne. Le chêne rouvre (*Quercus robur*) est le seul qui croisse spontanément dans les Hautes-Alpes, et encore ne l'y rencontre-t-on qu'aux expositions chaudes de l'est et du sud et à une altitude inférieure à 1.100 mètres. Les massifs de cette essence constitués par des taillis simples ont généralement une étendue peu considérable. Peuplant des côtes marneuses ou rocheuses toujours sèches, souvent même arides, ils ont une végétation rabougrie et malingre et ne peuvent donner que des fagots. Les baliveaux, réservés lors des exploitations, meurent en cîme quelques années après l'exploitation et ne prennent qu'un développement insignifiant, tandis que dans les mêmes conditions, les arbres que les particuliers émondent prennent un assez beau développement en diamètre et ont une longévité beaucoup plus considérable que les sujets non émondés.

Dans les terrains d'alluvion et à proximité des cours d'eau, on rencontre par pieds isolés ou par bouquets de chênes d'une belle végétation qui peuvent donner des pièces propres au service.

Dans la vallée de la Gyronde, au pied du Pelvoux, et au confluent du Gyr et de l'Onde, sur une côte exposée au midi et à une altitude de 1.200 mètres, on remarque un petit bois d'une dizaine d'hectares peuplé de pins sylvestres et des chêne rouvre, où l'on peut voir un certain nombre de chênes dont le fût propre au service, mesure sept à huit mètres de hauteur et un diamètre supérieur à 0,60. Cet oasis de grands chênes dans la région du mélèze constitue une exception qui paraît digne d'une mention spéciale.

Pin à crochets. Le pin à crochets est une essence des régions élevées, où il occupe surtout les parties qui sont trop froides pour que le pin sylvestre puisse y croître, tout en étant trop sèches pour que le mélèze puisse s'y développer. Sa zone d'habitat commence à 1.500 mètres et ne finit qu'à la limite extrême de la végétation. Il est, avec le pin cembro, le dernier représentant de la flore forestière dans les Alpes françaises où il rend, grâce au tempérament excessivement robuste de son jeune plant et à la facilité avec laquelle il supporte la transplantation, d'immenses services pour la restauration des zones les plus élevées des périmètres de reboisement.

Espèce voisine du pin sylvestre avec lequel il a même quelques semblants de parenté, il en est profondément différencié par son écorce, son port et son bois.

En effet tandis que le pin sylvestre a une écorce d'une couleur brun-rougeâtre, épaisse, fortement squameuse et largement fendillée, des rameaux puissants d'un jaune roux, donnant lieu de bonne heure à une ramification diffuse, lorsque les arbres ne croissent pas en massif, une cîme en parasol, des aiguilles d'un vert franc et enfin un bois parfait à grain grossier d'une teinte rougeâtre et se distinguant nettement de l'aubier qui est blanc, le pin à crochets a une écorce brun-noirâtre, peu épaisse, à peine squameuse et finement fendillée, des rameaux grêles, franchement dressés contre la tige au point de donner à l'arbre l'aspect pyramidal, une cîme généralement pointue, une foliaison vert-noir et du bois blanc jaunâtre à grain fin et peu distinct de l'aubier.

Ces caractères sont le plus souvent tellement accentués que par eux l'on peut, à de grandes distances, distinguer un pin sylvestre d'un pin à crochets.

Cette essence que l'on voit à l'état sporadique dans presque toutes les forêts situées à une altitude supérieure à 1.800 mètres, a son aire spéciale d'habitation confinée dans la partie nord du Briançonnais, où elle forme tantôt seul, tantôt en mélange avec le pin sylvestre, puis le mélèze et enfin le pin cembro, à mesure que l'altitude devient plus élevée, des massifs importants dont les principaux sont ceux de Briançon-Cervières (3.500 h.), Arvieux (1.500 h.), Château-Ville-Vieille (1900 h.), Montgenèvre (920 h.), Névache (2.870 h.) et l'Argentière (1.440 h.). Bien qu'habitant des régions toujours élevées et souvent battues par les vents, où la période active de la végétation est de très courte durée, il se régénère facilement sur de vastes étendues par suite de l'abondance de ses graines et de la robusticité de son jeune plant, qui dès sa naissance résiste aussi bien aux rigueurs du froid qu'aux ardeurs du soleil.

Son développement est lent et, quoique sa longévité atteigne plusieurs siècles, il n'acquiert jamais de bien fortes dimensions. Sa hauteur en effet ne dépasse guère quinze à seize mètres et son diamètre, à un mètre du sol, soixante centimètres.

Le pin à crochets habite une région où par suite de la rigueur du climat, les bois de feu sont plus recherchés que les bois de service auxquels les difficultés d'enlèvement font perdre la plus grande partie de leur valeur, aussi est-il employé surtout au chauffage, bien que la qualité de ses produits comme bois de service ne laisse rien à désirer.

Pin Cembro. Le pin cembro est le seul pin à cinq feuilles qui soit indigène en France, où il constitue le dernier représentant de la végétation forestière dans les Alpes. Il apparaît à une altitude de 1.800 mètres, végète jusqu'à 2.400 et il n'est pas rare de le voir à des altitudes supérieures cramponné dans des fissures de roches dépourvues de toute végétation.

Nulle part il ne forme à lui seul des massifs de quelque importance,et, partout où il est indigène, il vit en mélange soit avec le mélèze et le pin à crochets, soit par pieds isolés, soit par bouquets de quelques hectares au plus.

Les cantons des Ayës (forêt de Villard St Pancrace), de l'Alp (forêt de l'Argentière), de Clos la Somme (forêt des Orres) et du Lanzerot (forêt des Crottes), sont ses principales stations.

Le pin cembro, comme toutes les essences des altitudes très élevées, n'atteint pas de très fortes dimensions, il ne dépasse qu'exceptionnellement 14-16 mètres de hauteur et 0.50-0.60 de diamètre, à hauteur d'homme. Sa croissance est très lente et peut se prolonger pendant quatre et même cinq siècles.

Sa ramification est puissante et irrégulière; et ses branches franchement relevées contre le fût lui donnent l'aspect ovoïdal.

Son bois léger, à grain fin et homogène et retenant fort peu de résine après sa dessication, ne fournit qu'un bois de service ou de feu de médiocre qualité. Il est recherché seulement par les menuisiers pour la confection de meubles grossiers.

Cette essence n'a actuellement que peu d'importance dans les Alpes, mais on fonde sur elle de grandes espérances pour le boisement des zones les plus élevées des périmètres où elle semble, grâce à sa robusticité à toute épreuve qui permet de l'employer aussi bien par voie de semis direct que par voie de plantation, devoir rendre les plus grands services à l'œuvre de la restauration des montagnes.

Epicéa. L'Épicéa est très rare dans les Hautes-Alpes où la sècheresse du climat paraît absolument contraire à son développement. La forêt domaniale de Boscodon et les forêts communales des Crottes et de Guillestre, dont il forme environ le dixième du peuplement, sont les seules où sa végétation est normale; partout ailleurs les sujets épars que l'on rencontre ont une apparence chétive et malingre.

Employé au début aux travaux de reboisement il n'a nulle part donné des résultats satisfaisants.

Tremble. Le tremble croît un peu partout aux altitudes inférieures à 1.400 mètres. Dans les terrains secs il devient rabougri et ne donne que des produits sans importance ; sur les terrains d'alluvion formés par les rivières torrentielles et sur les bords des canaux d'arrosage il atteint,surtout dans le Briançonnais, de belles dimensions tout en restant sain. Son bois peut alors être avantageusement employé comme bois de service.

Tilleul. Les tilleuls, espèces à grandes et à petites feuilles, sont très rares dans les Alpes, où ils ne croissent en forêt que par pieds isolés et où ils ne méritent une mention spéciale qu'au point de vue botanique.

Orme. Trois espèces à signaler : l'orme diffus (ulmus effusa) qui croît dans les terrains secs et ne forme que des buissons, l'orme champêtre (ulmus campestris) que l'on trouve plutôt au bord des ruisseaux et dans des terrains plantés de main d'homme qu'en forêt,et enfin l'orme de montagne (ulmus montana) que l'on rencontre par pieds isolés dans les parties les plus fertiles des sapinières et des taillis. De ces trois espèces, qui du reste sont assez rares, l'orme champêtre, dont le bois est très recherché pour le charronnage, présente seul quelqu'intérêt.

Érable. Le genre érable est représenté par trois espèces, l'érable sycomore (acer pseudo platanus) qui ne croît que dans les lieux frais et fertiles et le plus souvent par pieds isolés au milieu des sapins, l'érable champêtre (acer campestris) que l'on trouve en mélange dans les taillis de chêne et de hêtre, et enfin l'érable à feuilles d'obier (acer opulifolium), qui végète dans les terrains les plus arides et jusque dans les anfractuosités des rochers. Seul l'érable sycomore peut acquérir des dimensions suffisantes pour être utilisé comme bois d'industrie. Les érables champêtre et à feuilles d'obier sont plutôt des arbrisseaux que des arbres ; ils ne donnent que du bois de feu.

Alisier. L'alisier blanc (pirus aria) et l'alisier de scandinavie (pirus scandina) croissent par pieds épars

dans les massifs de hêtre, ils occupent les mêmes régions et servent aux mêmes usages que lui.

Sorbier. Le sorbier des oiseleurs (sorbus aucuparia), se rencontre fréquemment en sous étage dans les forêts de sapin et dans celles de mélèze, où il reste le plus souvent à l'état d'arbrisseau. Le sorbier domestique (sorbus domestica), qui est cultivé dans les Alpes comme arbre fruitier, n'y croît pas spontanément en forêt.

Frêne. Cette essence n'existe qu'au bord des cours d'eau et sur les lisières des propriétés cultivées, elle n'a aucune importance au point de vue forestier.

Peuplier noir. Le peuplier noir plus souvent cultivé que spontané est confiné sur les berges des torrents, dans les terrains vagues et sur les bords des chemins, où il est exploité en tétards ou par émondage dans le but de produire de la feuille pour la nourriture des moutons pendant l'hiver. Se propageant très facilement par bouture et par plançon, il est fréquemment employé dans les travaux de reboisement pour la création de barrages et de clayonnages vivants et pour la consolidation des parties basses des berges. C'est à ce titre qu'il est mentionné ici.

Aune blanc. L'aune blanc croît naturellemcnt dans les terrains marécageux et sur les délaissés et les bords des cours d'eau. Ses produits exclusivement propres au chauffage, n'ont qu'une infime importance au double point de vue de la qualité et de la quantité. Il est avantageusement employé dans les périmètres par voie de plantation, pour le boisement des atterrissement et des parties humides ou simplement fraîches.

Genévrier sabine. Le Genévrier Sabine (Juniperus sabina) se rencontre par pieds isolés, mesurant 5-6 mètres de hauteur et jusqu'à 0,50-0,70 de diamètre, aux abords de la forêt de St Crépin et dans le périmètre domanial d'Espinasses.

Son bois très dense, très homogène, très aromatique et vivement coloré en rouge brun, pourrait donner un excellent bois d'ébénisterie et même de marqueterie.

Arbrisseaux. Les arbrisseaux sont nombreux et variés, et contribuent puissamment, surtout lorsqu'ils

croissent dans les landes, à donner au sol la stabilité superficielle qui lui fait trop souvent défaut; ils ont à ce point de vue une réelle importance, aussi sont-ils fréquemment employés dans les travaux de reboisement.

Les principaux sont: l'aunâtre vert (alnaster viridis), qui ne croît qu'aux grandes altitudes (1500 m au moins), l'amelanchier commun (amelanchier vulgaris),le coudrier (corylus avellana), l'alisier nain (sorbus chamœmespilus), les épines blanches (cratœgus monogyna et oxyacantha) l'épine-vinette (berberis vulgaris), les sureaux noir et rouge (sambucus nigra et racemosa), le fusain à larges feuilles (evonimus latifoyus), le cytise-faux ébénier (cytisus laburnum), le cytise des Alpes (cytisus alpigena), le genévrier commun (Juniperus communis), le nerprun des Alpes (rhamus Alpina), le prunier de Briançon (prunus Brigantiaca), le sumac (rhus cotinus), le saule daphné (salix daphnoïdes), l'hippophaé (hippophaé rhamnoïdes), la viorne flexible et la viorne d'obier (viburnum lentana et opulius).

RENDEMENT en matière et en argent des forêts soumises au régime forestier. — PRIX DES BOIS.

Les bois des Hautes-Alpes sont généralement d'excellente qualité comme bois de service ou d'industrie; malheureusement les difficultés que présente leur transport aux lieux de consommation ou d'embarquement, par suite de la rareté et du mauvais état des chemins forestiers, et surtout par suite de l'absence à peu près complète de chemins reliant les forêts, situées presque toujours dans les parties hautes des montagnes, au réseau fort incomplet du reste des chemins publics carrossables, occasionnent des frais qui, absorbant une grande partie quelquefois même la presque totalité de leur valeur, rendent leur exploitation sinon impossible tout au moins si peu lucrative que le commerce des bois la délaisse. Ces difficultés sont souvent telles que les bois exclusivement propres au chauffage, malgré les besoins en bois de feu de cette région où l'hiver est long et rigoureux, sont abandonnés sur place en forêt et y pourrissent.

La création d'un réseau complet de chemins pour la desserte des forêts, serait sans aucun doute l'amélioration la plus utile dont on puisse doter le domaine forestier communal; mais il faut le reconnaître, dans l'immense majorité des cas, cette création, qui entraînerait des dépenses hors de proportion avec les avantages qu'en retirerait les communes, doit être considérée comme un vœu purement platonique dont la réalisation ne peut être poursuivie que lorsque des circonstances exceptionnelles le permettent.

Les bois soumis au régime forestier ont une superficie totale de 88.070 hectares, dont 2.045 hectares appartiennent à l'État et 86.025 hectares aux communes[1]. Tous les bois domaniaux, non compris 165 hectares de vides, sont traités en futaie. Pour les deux principaux massifs, Durbon (1.492 h.) et Boscodon (345), la production atteint par hectare et par an pour le premier un mètre cube d'une valeur de dix francs et pour le deuxième 2 m 500 valant 30 francs. L'infériorité de la production du massif de Durbon provient de ce que la moitié seulement de la superficie est susceptible d'une exploitation régulière.

Les bois communaux sont constitués : 51.413 hectares par des peuplements traités en futaies, 12.369 hectares par des taillis et 22.240 hectares par des vides.

La production moyenne des dix années 1877-1886 s'est élevée pour les futaies à 10.054 mètres cubes d'une valeur de 65.980 francs, et pour les taillis à 20.000 stères d'une valeur de 16.765 francs, ce qui donne par hectare et par an une production en matière de 0 mètre cube 192 et en argent de unfranc 33 c. pour les futaies et de un mètre cube et un franc 27 c. pour les taillis.

Il résulte des chiffres ci-dessus que la production en matière des forêts communales est peu considérable, et que leur production très faible en argent est loin de couvrir les dépenses qu'elles nécessitent pour frais de garderie et d'impôts. Il ne faudrait pas pourtant en conclure que les communes n'ont aucun intérêt sérieux à

[1] Chiffres portés à l'état d'assiette de 1887.

leur conservation et que leur culture est indigne des soins des forestiers. En effet si les produits tangibles et convertissables en espèces sonnantes et trébuchantes qu'elles produisent sont à peu près sans importance, les services qu'elles rendent en régularisant le régime des eaux, en s'opposant à la formation des torrents et en protégeant les chemins de fer, les routes, les villages et les cultures contre les avalanches de neige et de pierres sont inappréciables. Leur disparition serait une calamité publique qui occasionnerait des dégâts presque irréparables,ou tout au moins qui ne pourraient être réparés qu'en dépensant des sommes dont les revenus équivaudraient à ceux des plus belles forêts de France. A ce point de vue, leur conservation, leur extension et leur amélioration sont réclamées au plus haut degré par l'intérêt général. Aussi l'Etat doit-il y veiller avec un soin jaloux et même y pourvoir au prix de sacrifices pécuniaires.

Les bois de service ou d'industrie ne donnent lieu à des transactions un peu suivies que dans les environs des forêts de Durbon et de Boscodon, où l'importance des coupes domaniales mises en vente chaque année et la facilité relative que présente leur vidange, ont amené la création de quelques scieries et d'un marché.

Les cours y font ressortir le prix du mètre cube au quart sans déduction rendu en gare à 28-32 francs pour le sapin et le hètre, et 18-24 pour le pin.

A ces prix correspondent ceux de 8-12 francs le mètre cube grume en forêt pour le sapin et le hètre,et 5-8 francs pour le pin.

Le prix moyen du sapin, essence qui de beaucoup donne lieu aux transactions les plus importantes, a été pour les 10 années 1877-1886 de 10 fr. 80 c. le mètre cube grume en forêt (prix résultant des adjudications faites dans le cours de cette période décennale).

Partout ailleurs la majeure partie des produits exploités sont délivrés en nature aux habitants, et les rares coupes mises en vente ne trouvent, en l'absence de toute concurrence, qu'exceptionnellement preneurs à des prix

qui, déterminés exclusivement par les besoins de la consommation locale, échappent à toute analyse.

On adopte généralement les bases d'estimation ci-après pour les forêts qui se trouvent dans de telles conditions.

Pour le mélèze	8-10 fr. le m. c. grume et sur pied.		
Pour le sapin	4-7 fr.	—	—
Pour le pin	2-4 fr.	—	—
Pour le hêtre (Service)	4-5 fr.	—	—

Pour les bois propres seulement aux chauffage de 0, 10 à 0, 50 centimes le stère, mais seulement lorsque leur vidange relativement facile ne leur enlève pas toute valeur. L. B.

Gap, décembre 1888.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

RIBIERS

(*Fin* [1])

BOUCHERIE. — BOULANGERIE. — ECOLES. — GARDES. — TERRES ET GARDES. — VIGNES.

Les professions commerciales, de même que celles qui avaient trait au développement intellectuel et moral de la population, n'étaient pas laissées à l'arbitraire. Les industriels qui s'occupaient de la nourriture, tout en faisant leurs affaires personnelles, n'étaient pas libres d'exercer : ils devaient se soumettre aux règles sages qu'une longue habitude avait établies.

Nous trouvons, en effet, un bail de la boucherie, du 22 février 1682, passé devant le notaire Michel, en présence des consuls, aux termes duquel les preneurs s'obligent, pendant l'année 1682-1683, à fournir aux habitants de « *bonnes chairs, saines et non morbues* », savoir : le mouton à dix liards la livre, toute l'année, et pendant le

[1] Voir le *Bulletin* de 1888, p. 187-198 et 281-294; de 1889, p. 31-49-120-122, 222-235, 346-359.

carême trois sols ; la brebis à six liards, le bœuf à six liards ; la vedelle à deux sols ; le veau au prix du mouton ; les chandelles, pendant toute l'année, à cinq sols six deniers la livre ; la graisse quatre sols la livre. En garantie des engagements pris, les fermiers hypothéquaient leurs biens, et se rendaient solidaires.

La boulangerie était traitée de la même façon. Le prix de chaque qualité de pain était fixé entre la communauté et le fermier. Ce dernier ne devait pas s'en écarter.

Les enfants n'étaient pas négligés ; si on ne parvenait pas à leur enseigner les matières variées qu'on donne aujourd'hui dans les écoles, du moins recevaient-ils les connaissances les plus indispensables. Nous avons sous les yeux un acte qui nous fait connaître de quelle manière on procédait pour arriver à ce résultat. C'est le bail de la régence des écoles, passé pour six ans, le 16 avril 1712, devant le secrétaire greffier de la communauté. Le sr Durand avait accepté la régence, moyennant la somme annuelle de 150 livres. Il s'obligeait à apprendre à lire et à écrire généralement à tous les enfants. Moyennant cette rétribution, il devait enseigner gratuitement quinze enfants pauvres ; ce qui nous porte à croire qu'il pouvait exiger une rétribution mensuelle des familles aisées.

Pendant ce temps, Marie Passard et Catherine Durand s'engageaient dans les mêmes conditions, moyennant la modeste rétribution de 30 livres chacune, à enseigner aux filles du pays, la lecture et l'écriture, à condition de recevoir 10 filles pauvres gratis.

Une surveillance vigilante s'exerçait sur les terres et les récoltes. Nous avons trouvé dans les archives de la mairie l'expédition d'un acte de gardes-terres et de gardes-vignes, passé devant notaire pour une durée de six ans, le 16 avril 1712. Deux gardes-terres recevaient annuellement chacun 164 livres, et six gardes-vignes, la somme de 6 livres chacun. Ils étaient tenus de déclarer au greffe général tous les délinquants surpris en flagrant délit. C'était un moyen bien efficace pour faire respecter la propriété et les récoltes, et il serait à désirer que, de nos

jours, les mêmes mesures fussent appliquées. On verrait ainsi diminuer la maraude et l'on maintiendrait dans le devoir les natures perverses qui trop souvent commencent par la rapine et finissent par la prison.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

L'industrie et le commerce n'ont jamais été bien prospères à Ribiers; cela tient à deux causes spéciales : à la proximité de Sisteron et à la position topographique du pays. Cependant, en janvier 1617, Louis XIII, créa, pour chaque année, dans ce bourg, quatre foires qui devaient avoir lieu: le 18 janvier, le mardi après l'octave de Pâques, le 2 juillet et le 1er novembre; plus un marché chaque samedi (Tableau historique par M. J. Roman, page 153.)

ARCHIVES DE LA PAROISSE.

On sait qu'avant 1789, il n'existait pas d'état civil dans les communes. On s'était contenté, jusqu'à cette époque, des registres tenus par les ecclésiastiques dans les paroisses, où depuis de longues années on enregistrait sommairement les naissances, les mariages et les décès. Un des premiers actes du nouveau régime fut de combler cette lacune fort regrettable. Une loi prescrivit la tenue de registres spéciaux dans chaque localité, et la translation des archives ecclésiastiques à la maison commune. A Ribiers, cette opération s'effectua en 1792. Nous en avons la preuve par le procès-verbal qui fut dressé à cet effet et dont nous allons donner ci-dessous les principales dispositions:

« Du 17 décembre 1792, l'an premier de la République Française, le Procureur de la commune ayant requis le Maire de se transporter avec le secrétaire-greffier au presbytère pour y dresser inventaire de tous les registres existant entre les mains du curé, aux termes de l'article 1er des titres VI de la loi qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens.

« Le Maire s'est rendu avec le Greffier de la commune chez Honoré Nicolas, curé de la paroisse, et l'a requis de lui présenter tous les registres dont il était dépositaire.

« Aussitôt Nicolas, curé, a produit plusieurs cahiers formant les registres des baptêmes, indicatifs des naissances, servant en même temps pour l'inscription des mariages et sépultures.

« Vérification faite des susdits registres, il a été reconnu qu'ils contiennent les actes de naissances, mariages et décès depuis 1693 jusqu'en 1792 inclusivement, les dits registres formant en tout 92 cahiers, etc. »

Nota. — Le reste contient quelques détails sans importance.

Cet inventaire,qui portait la signature de Joseph Pellegrin, Maire, se trouve inscrit dans le registre des délibérations de la commune de Ribiers, tenu pour 1792.

PRESTATION DE SERMENT
DE MM. LES ECCLÉSIASTIQUES DE RIBIERS,
EN EXÉCUTION DES DÉCRETS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DES 27 NOVEMBRE 1790 ET 4 JANVIER 1791.

Les ecclésiastiques de Ribiers, ayant voulu suivre le courant des idées nouvelles amenées par la Révolution Française, se conformèrent aux décrets de l'Assemblée Nationale des 27 novembre 1790 et 4 janvier 1791, concernant la constitution civile du clergé. Ils donnèrent à cet acte une grande solennité, en l'accomplissant en présence des fidèles réunis dans l'église, à l'issue du service divin. Nous en avons trouvé le procès-verbal dans les registres de la commune. Nous croyons être agréable à nos lecteurs, en publiant le texte de cet acte important:

« Du dimanche 23 janvier 1791, dans l'église paroissiale de Ribiers, à l'issue de la messe solennelle, au grand concours des citoyens et en présence de MM. les officiers municipaux de la commune.

« M. Nicolas, curé, s'est exprimé en ces termes :

« Dans le nombre des salutaires réformes que nous devons aux lumières de l'Assemblée Nationale, il n'en est pas, mes frères, qui commandent plus impérieusement l'admiration universelle que la constitution civile du clergé. Les avantages qu'elle assure au peuple fran-

çais ont pourtant été méconnus de quelques ministres qui tiennent un rang distingué dans l'Église. Pour discerner les véritables pasteurs de ceux que le préjugé ou des motifs plus coupables ont égarés, l'Assemblée Nationale exige de tous les prêtres chargés de fonctions publiques, le serment d'être fidèles à la nouvelle constitution civile du clergé. Tant que la foi n'est point en danger ; tant que les réformes ne portent que sur des points d'une discipline qui a souvent varié au gré de l'ambition et de la force, la conscience des pasteurs ne peut ni ne doit être alarmée. Mais lorsque ces réformes sont utiles aux fidèles et honorables à l'Église, loin de s'en alarmer, les pasteurs doivent les recevoir avec empressement et les défendre de tout leur zèle. C'est dans ces dispositions, mes frères, que nous avons reçu la constitution civile du clergé.

« Dans les motifs qui déterminent votre admiration et votre reconnaissance pour un si digne ouvrage, nous savons distinguer nos propres intérêts des vôtres. Oui, cette constitution, souverainement sage, nous est avantageuse. Le sacerdoce y est rendu à sa dignité première. Les glorieuses fonctions que nous remplissons auprès de vous, reprennent toute l'estime qui leur est due. Les pasteurs utiles ne seront plus méprisés. On leur rend une portion des biens de l'autel, autrefois presque absolument envahi par ceux qui n'y travaillaient jamais. Tous ces avantages qui attachent notre gratitude personnelle à la constitution civile du clergé, déterminent bien moins notre suffrage que les avantages qu'elle vous procure à vous-mêmes. La suppression des corps dont l'existence n'était point nécessaire au culte divin, la diminution des trop grands revenus attachés à certaines places, la réduction des diocèses, sont tout autant des moyens d'économie qui tournent à votre soulagement. Mais un des plus grands biens que cette constitution vous restitue ; c'est le droit de choisir vos pasteurs. Ce droit inaliénable, la force vous l'avait ravi, la raison et la justice vous le rendent. Croyez-en ma franchise, mes frères, croyez-en l'amour que je vous porte, mon intérêt m'est bien moins cher que le vôtre. Tous mes vœux sont pour

votre bonheur. Ils n'est point de privation que je n'essuyasse, point de sacrifice assez pénible que je ne fusse prêt à faire pour vous rendre heureux. Et ces dispositions, je l'assure, mes collègues, mes coopérateurs les partagent avec ardeur et sincérité. Le serment que nous allons prêter, en faveur duquel notre opinion s'accorde si bien avec notre conscience, ce serment, dis-je, doit-être le gage et le garant le plus sûr de notre fidélité. »

Et de suite M. Honoré Nicolas, curé, a prêté le serment en ces termes :

« Je jure de veiller avec soin sur les fidèles dont la direction m'est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi. »

MM. Joseph Pellegrin et Mathieu Robert, vicaires, s'empressèrent de prêter immédiatement le même serment. M. Jean-Raptiste Bois, ci-devant chartreux, quoique n'ayant pas charge d'âmes, en sa qualité de prêtre, prêta le même serment.

« Nos pères s'empressèrent d'accepter la Constitution civile du clergé, dit un historien de notre époque[1]. L'évêque constitutionnel des Hautes-Alpes fut élu au milieu des acclamations, et M. de Vareilles, abandonné par la plus grande partie de son clergé, ne quitta le diocèse qu'après avoir lancé l'excommunication contre l'évêque intrus. Cette arme n'excita que le dédain et la pitié. M. Ignace de Cazeneuve alla se placer à Embrun sur le trône de M. de Leyssin, qui l'avait également excommunié, et trouva, plus qu'il n'en voulait, des grands vicaires et des chanoines pour occuper les stalles de l'antique métropole des Alpes-Maritimes ».

Cependant le clergé assermenté fut bientôt ramené, presque en masse, par la bulle du pape Pie VI contre la constitution civile. Au mois de juin 1799, cette dissidence s'évanouit devant le sentiment religieux qui se manifesta le jour de la fête de Saint-Pierre. Dès l'aurore, la population de Gap se porta à la rencontre de Jean-Ange Braschi,

[1] *Précis de l'Hist. de la ville de Gap*, par Th. Gautier, p. 369.

pape, conduit, depuis plus d'un an, de ville en ville par ordre du gouvernement français. Ce vieillard était tombé du Vatican dans l'hôpital de Briançon. Il venait d'en être tiré pour être transféré à Valence. C'est au milieu du respect et de la vénération des habitants que le Souverain Pontife, plus qu'octogénaire, fit son entrée dans la ville le 29 juin 1799. La révolution du 18 brumaire nous ramena aux cérémonies de la religion catholique, interrompues depuis plusieurs années, et chacun put, dès lors, pratiquer librement la religion à son gré.

HOMMES REMARQUABLES ORIGINAIRES DE RIBIERS.

Le nombre des hommes remarquables de Ribiers dont le nom est parvenu jusqu'à nous, est fort limité. Nous pouvons cependant citer quelques familles dont plusieurs des membres ont occupé une place importante dans les annales de l'histoire locale. Nous signalerons entre autres, par ordre alphabétique :

Amat (Claude-Simon), député des Hautes-Alpes à l'Assemblée législative de 1791, né à Ribiers le 18 mars 1762. Il était fils d'Amat (Jean-Joseph), négociant, et de Marquis (Marie). Il épousa, le 25 août 1778, Bois (Marie), fille d'une famille honorable du pays. Il n'était donc âgé, au moment de son mariage, que de 16 ans, 5 mois, 8 jours. *Le Dictionnaire des Parlementaires français*, en cours de publication [1], nous fait connaître que M. Amat appartenait à la branche cadette d'une famille noble qui, dès le XIIIe siècle, fut maintenue dans sa noblesse par arrêt du parlement de Provence de 1682, sous le titre d'Amat du Brusset [2]. Il acquit une charge de notaire à Ribiers,

[1] Adolphe Robert et Gaston Cougny. In-8° - Paris, Bourloton, 1889.

[2] D'après Guy-Allard (*Dict. du Dauph.*, *col.* 29), cette famille porte pour armes : « de gueules au bras armé mouvant d'une épée nue du côté senextre et portant une épée nue aussi d'argent à la garde et poignée d'or ».

Nicolas Chorier (*L'Estat Politique du Dauphiné*, p. 29) donne la filiation de la famille Amat de la manière suivante : Bernard Amat, fils de Louis « conseigneur du Puget, espousa Lucresse de Dourbes, l'an

puis, en 1788, fut désigné pour représenter une partie des communes du bailliage de Gap, en compagnie de Faure Lacombe, de Tallard, et de Morgan, notaire à St-André-en-Beauchêne, à l'Assemblée provinciale du Dauphiné à Romans, laquelle eut lieu les 10-28 septembre 1788 [1].

M. Amat fut nommé, en 1790, administrateur du départ. des Hautes-Alpes, et élu député à l'Assemblée législative en 1791. Il siégea à droite, prononça quelques discours, notamment sur le budget de Marine et des Colonies, et, aprés avoir tenté, avec quelques-uns de ses collègues, de protéger la liberté du roi au 20 janvier et au 10 août, il reprit le chemin des Alpes et se retira à Ribiers en 1793. Il y mourut l'année suivante (le 30 fructidor ou 16 sept.) dans sa maison d'habitation sise près de l'hôpital. On a de lui un *Rapport et projet de décret pour le complément des dépenses ordinaires de la marine et des colonies....* (Impr. Nat., in-8°. 7 pp.- 1791.)

Amat (Jean-Joseph), fils du précédent, député des Hautes-Alpes de 1827 à 1831, né à Ribiers le 17 août 1779, mort à Gap le 23 juillet 1848, laissa, à son décès, quatre

MCCXCIX, et mourut l'an MCCCXLIX. Claude Amat, fils d'Estienne Amat et de Marguerite de Clari, tirant son origine de cette famille, fut restably par lettres du dernier de décembre MDCXXXII, contre la dérogeance en laquelle il estoit tombé et fut chargé seulement de prouver que son bisayeul estoit noble. Et par arrest de la Chambre des Comptes de Provence, à laquelle ces lettres estoient adressées, elles furent vérifiées le X juin MDCXXXIV. Il a eu de Claudine de Grimaud, Benoist Amat, seigneur de Sigoyer et de Chabestan, et André Amat, qui fit son testament l'an MDCXLV ; et de celui-ci sont nés Claude Amat, sieur du Vivier et Jacques Amat sieur du Brusset. Jacques est père de Balthasar Amat, sieur de la Pérouse, et d'Alexandre Amat, sieur du Plan (La Pérouse ou Peirouse et le Plan sont deux quartiers de Ribiers), qui s'est establi dans les Forests ».

[1] Le canton de Ribiers fut representé à cette Assemblée, de la manière suivante : Ribiers, Barret-le-Bas, Barret-le-Haut, et Eourres, par M. Viguier, Procureur au Parlement ;

Antonaves, Pomet et Châteauneuf-de-Chabre, par Jacques Abel, bourgeois d'Antonaves ;

Salérans et St-Pierre-Avez, par M. Gabriel, bourgeois de Salérans.

(J. A. Félix Faure : *Les Assemblées de Vizille et de Romans*, Paris Hachette 1887, p. 375).

enfants, dont trois filles et un fils [1]. Il était avoué à Gap quand il fut appelé par la Restauration, le 3 avril 1816, aux fonctions de maire de cette ville. Il reçut la décoration de la Légion d'honneur en mai 1825. Porté aux élections législatives du 17 novembre 1827, il fut élu député des Hautes-Alpes. Il siégea au centre droit, et appartint au groupe Agier, arbitre de la majorité, et sur lequel reposait tout l'espoir du ministère libéral de M. de Martignac. Réélu le 23 juillet 1830 par le même collège électoral, il prêta, à la séance du 25 août, serment de fidélité au gouvernement de juillet et siégea jusqu'au 6 avril 1831. Il ne fit point partie des assemblées suivantes [2].

Amat (Henri), proche parent du précédent, représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée Nationale de 1871 et député de Marseille en 1878, né dans cette ville le 20 août 1813, mais originaire de Ribiers par son père, était classé parmi les meilleurs avocats du barreau de la cité phocéenne. Comme député républicain modéré, il s'associa par ses votes à la politique dite opportuniste. Depuis cette époque M. Amat est rentré dans la vie privée [3].

Pellegrin (Joseph), né à Ribiers le 3 octobre 1763, fut destiné, dès son enfance, par sa famille à l'état ecclésiastique. Il montra pour les études spéciales que nécessite cette carrière une facilité prodigieuse. Il était prêtre quand éclata la révolution française, et, tout en adoptant avec joie les idées nouvelles [4], il n'oublia jamais entièrement sa première vocation. Nommé, à l'organisation des justices de paix, juge de son canton, il fut le père de ses administrés et sa vie fut constamment pure et irréprochable.

Choisi pour aller à Milan porter à Napoléon I les vœux des habitants du département, Pellegrin s'acquitta de sa mission d'une manière aussi honorable que distinguée. Il

[1] M. Amat (Claude-Siméon-Clément), fils de M. Amat (Jean-Joseph), est membre fondateur de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes. Il est Chevalier de la Légion d'honneur et, pendant longtemps, il a fait partie du Conseil général des Hautes-Alpes, où il représentait le canton de Tallard.

[2] *Dict. des Parlementaires*, déjà cité p.p. 51.

[3] Id. *Dictionnaire des Parlementaires Français*, pp. 52.

[4] Ladoucette, *Histoire des Hautes-Alpes*, 3e édit. pp. 409.
L'abbé Pellegrin était vicaire de Ribiers en 1791.

fut pendant trente ans secrétaire du conseil général des Hautes-Alpes et ne cessa d'en remplir les fonctions que quand son âge les lui rendit impossibles. Quoique d'un caractère doux et facile, il savait montrer, à l'occasion, toute l'énergie que donnent les fortes convictions. Plus tard, cédant à des vœux de famille, et, sans doute aussi à de secrets désirs, il remonta dans la chaire où sa parole facile, onctueuse et convaincue eut les plus grands succès. Doué d'une mémoire prodigieuse, rien ne lui était étranger et on ne l'avait jamais assez entendu. Il écrivait avec un naturel inimitable. Il s'éteignit dans son pays natal, à l'âge de 80 ans, le 29 octobre 1843. On lit sur sa tombe cette épitaphe modeste : « *Ici repose l'ami de l'humanité et de la Patrie, l'Abbé Joseph Pellegrin, membre de la Légion d'honneur.* »

La famille du Virail ou Virailh, originaire de Ribiers, qui a donné son nom au domaine actuellement possédé par M. Vanhoucke (Léon-Augustin), inspecteur des forêts en retraite, gendre de M. de Laplane (Aimé) (ce dernier, fils de M. Ed. de Laplane, auteur de l'Histoire de Sisteron), a fourni quelques membres distingués qu'il est bon de faire connaître dans cette notice.

Caïus du Virail. On lit dans l'histoire de Sisteron[1] que « en novembre 1561, les *hugenaulx*, qui avaient un prêche dans Sisteron, non contents d'avoir gagné ce point, prodiguaient l'insulte aux catholiques. Le 30, ils furent dénoncés au parlement pour avoir excité une sédition, pour s'être portés à des voies de fait et pour avoir méconnu la voix des consuls, qui les rappelait à la soumission et au respect des lois. Sur ces plaintes, le ministre Chabaud, Piolles, lieutenant du gouverneur, et le gouverneur lui-même, Caïus du Virail, furent décrétés de prise de corps ». En 1585, Frédéric fils ainé du précédent, figure comme cornette dans le régiment d'Ornano[2].

Scipion du Virail, fils de Caïus, né en 1556, mort dans sa terre de Vallée-les-Sisteron le 10 juin 1641, est auteur des *Commentaires des guerres de Provence depuis l'année 1585 jusques en l'année 1596*, manuscrit inédit in-

[1] Ed. de Laplane, tome II, p. p. 38 et 39.
[2] Id. » tome II, p. p. 113.

folio en trois livres, de 807 pages. Cet écrit jette un grand jour sur cette période de troubles religieux qui se produisirent dans les Hautes et les Basses-Alpes, et il est à désirer que la Société d'Etudes de l'un des deux départements publie bientôt cet intéressant manuscrit. Caïus est le premier membre de cette famille qui se soit établi à Sisteron. Charles IX, par lettres du 18 décembre 1567, le pourvut pour trois ans de l'office de Viguier de cette ville. On lui attribue des lettres manuscrites, écrites d'Allemagne et relatives à une mission diplomatique. La bibliothèque historique de la France, sous le N° 30.122, rapporte ces lettres à Louis du Virail; leurs dates qui vont depuis octobre 1567, jusqu'en mars 1568, prouvent qu'elles émanent de Caïus. Le 18 mars de cette dernière année, il était de retour à Paris ; ce jour là même il fit son testament dans cette ville où il mourut peu après.

Arthus Beraud, avocat à Sisteron, a écrit la vie de Caïus. Cette monographie, qui porte la date de 1600, se trouve en tête des *Commentaires* de Scipion, déposés à la Bibliothèque Nationale sous le N° 1513 du supplément du catalogue.

Olivier et Jehan du Virail avaient acquis pour leur frère Caïus le fief de Vallée, par acte reçu à Sisteron le 29 mars 1561. Celui-ci ratifia cet acte d'acquisition pardevant Fardeau et Cartannet, notaires au Châtelet, le 18 avril suivant. Plus tard cette terre passa à la famille de Valbelle qui l'a conserva jusqu'à la Révolution.

Virail (François-Fortuné du), de la même famille que le précédent, religieux récollet, grand définiteur de son ordre, a publié en 1615, un livre de piété ayant pour titre : *L'amour des siècles envers l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu....*

CHATEAU DE RIBIERS [1]

Nous avons vu précédemment que le vieux manoir construit à Ribiers, sur l'éminence qui domine le quartier

[1] En consultant la matrice cadastrale de la Commune et l'atlas qui l'accompagne (Section D, nos 89 a 95), on trouve, non loin de la limite de la commune d'Eourres, un terrain qui porte le nom de *Château*, com-

des Iles, ne présentait aucun caractère architectural. On y pénètre par une porte qui donne accès à la cour. Le portail construit en pierre du pays, à plein ceintre, ressemble plutôt à l'entrée d'une remise qu'à celle d'un château. On voit bien que les divers propriétaires qui l'ont possédé depuis sa construction, ne le considéraient que comme un pied-à-terre. Aussi ne sommes-nous pas étonné de la pauvreté du mobilier qu'il contenait. Il nous a été possible d'en découvrir l'inventaire détaillé. Cette pièce porte la date du 8 juillet 1756[1]. Les objets qui y sont montrés ne conviendraient plus de nos jours à la maison bourgeoise la plus modeste.

A. MOURRE.

prenant 5 h. 71,78 de ruines et 5 h. 87,70 de bois tailis. On se demande pourquoi il existe des ruines aussi importantes. Les papiers publics du pays sont muets à cet égard. En rapprochant les faits connus (Voir ci-devant l'art. sur Clarescombes) on est amené à croire qu'au 13e siècle la famille de Mévouillon, qui eut à régler des difficultés de voisinage avec le couvent (Voir l'accord de 1282. Archives de l'évêché de Marseille, liasse 624 et 625), possédait dans ce quartier un château important qui ne dut pas tarder à disparaître. C'est probablement sur ce point qu'existait le château et le village de Creyssint, mentionnés au Dictionnaire topographique déja cité (page 52). Le territoire de Creyssint était borné par Eourres, Noyers, Clarescombes, et Château-Giraud, situé entre Antonaves, Ribiers et St-Pierre-Avez. C'était un village dont les terres avaient été acquises en partie par Rambaud de Mévouillon, de Bertrand et Guillaume de Villemur et dans lequel se trouvait une chapelle dédiée à la Sainte Vierge ou Notre-Dame. Ne s'agirait-il pas, ici, de l'église de Clarescombes, dont il a été parlé précédement et qui aurait pu être convertie plus tard en chapelle conventuelle ? Après 1414 on ne trouve plus trace de la désignation de Creyssint.

Non loin de là, on rencontre le quartier de Château-Giraud, limité par les territoires de Creyssint, Ribiers, St-Pierre-Avez et Antonaves. On ignore à quelle cause cette dénomination est due. Cette terre s'est toujours trouvée sous la dépendance du seigneur de Ribiers qui en était le décimateur, bien qu'elle appartînt en propriété aux communautés circonvoisines.

[1]) Archives Viguier.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE GÉNÉRALE DU 5 DÉCEMBRE 1889.

Présidence de M. LEMAITRE, *président.*

Sont présents : MM. AGERON, ANDRÉ, Z. BLANCHARD, BUTLER, DELSERIÈS, DUPONT-DELPORTE, FIARD, GUILLAUME, IMBARD, Louis JEAN, E. JOUGLARD, L. LÉOUFFRE, D. MARTIN, PARIS, A. ROCHE, C. ROCHE, ROMAN, ROMIEU, SALLE, SIBOUR.

Sont présentés et proclamés :

Membre fondateur de la Société :

M. le Dr Raphaël BLANCHARD-CHANCEL, secrétaire général de la *Société zoologique de France*, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

Membres titulaires :

MM. CADORET, professeur d'agriculture des Hautes-Alpes, à Gap.

DELSERIÈS, professeur à l'École normale de Gap.

OLLIVIER (Auguste), employé à la Préfecture, à Gap.

OLPHE-GALLIARD (Léon), propriétaire à Hendaye (Basses-Pyrénées).

PEYROT (Hippolyte), comptable de la maison Jouglard, à Gap.

Le Trésorier fait connaître la situation financière de la Société, qui est approuvée à l'unanimité. L'assemblée vote des félicitations à M. Imbard.

Le Président expose le projet de budget pour l'exercice 1890 ; il est également approuvé.

En conformité des Statuts et du Règlement, il est procédé à l'élection de divers membres du Bureau et des Comités.

Sont élus, au scrutin secret :

Président de la Société, M. BLANCHARD, vice-président, en remplacement de M. LEMAITRE, désigné par le sort pour commencer le roulement annuel du président et des vice-présidents.

Vice-président, M. DUPONT-DELPORTE, en remplacement de M. BLANCHARD, élu président.

Membres du Comité d'Administration : MM. DUMAS, GRANDIDIER et LÉOUFFRE, en remplacement de M. BLANCHARD, élu naguère vice-président et non encore remplacé, et de MM. Léon PINET DE MANTEYER et Achille ROCHE, arrivés au terme de leur mandat.

Membres du Comité de Publication : MM. David MARTIN et VALLENTIN, en remplacement de M. AGERON, désigné par le sort pour être remplacé, et de M. LÉPINE, arrivé au terme de son mandat.

Secrétaire-adjoint, M. Célestin ROCHE, en remplacement de M. LÉAUTIER, démissionnaire.

Sur l'invitation de M. LEMAITRE, président sortant, M. BLANCHARD occupe le fauteuil de la présidence et M. DUPONT-DELPORTE, celui de la vice-présidence.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée vote des remerciements à MM. les membres sortants du Bureau et des Comités, pour le concours si dévoué qu'ils n'ont cessé de donner à la Société. Il est convaincu qu'ils voudront bien le lui continuer à l'avenir.

A la demande de M. ANDRÉ, il est décidé que les statuts et le règlement intérieur de la société seront de nouveau publiés en tête du prochain *Bulletin* de 1890, et, de plus, tirés à part, afin de pouvoir les donner aux membres qui en feraient la demande.

M. J. ROMAN donne lecture d'une lettre de M. Maxe-Werly au sujet d'un article de numismatique qui paraîtra prochainement dans le Bulletin de la société archéologique de la Drôme.

Les travaux présentés pour être insérés au Bulletin sont distribués aux membres de Comité de publication. Les livres et autres objets offerts à la société seront annoncés à la Chronique ou à la Bibliographie.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,
P. GUILLAUME.

Vu : *Le Président*,
Z. BLANCHARD.

SITUATION FINANCIÈRE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES

AU 31 DÉCEMBRE 1889.

FONDS DE RÉSERVE

La Société possède une rente en 3 0/0 de 92 francs, pour laquelle il a été employé une somme de...	2.349 05
Elle a, en outre, à la banque Gassier, un dépôt en numéraire, arrêté au 31 décembre à ...	180 80
Total.....	2.529 85

RECETTES

Produit des cotisations.....	2.830 »
Abonnements de bibliothèques.....	180 »
Subventions du département.....	150 »
Don de M. Dupont-Delporte, membre fondateur	100 »
Subvention du département pour l'entretien de la Collection ornithologique.....	100 »
Vente d'anciens bulletins.....	10 »
Recettes d'ordre.....	42 70
Encaisse au 31 décembre 1888.....	24 14
TOTAL des recettes de l'année...	3.436 84

DÉPENSES

Solde du 4e bulletin de 1888 (n° 28).....	212 50
Impression des bulletins nos 29, 30, 31.....	1.282 35
Frais d'envoi des bulletins.....	143 15
Solde des Chartes de N.-D. de Bertaud.....	969 15
A M. Martin, conservateur de la collection	100 »
8.000 bandes d'adresses.....	45 »
Achat d'un registre à souche.....	23 »
Dépenses du secrétariat depuis le 29 octobre 1886 jusqu'au 1er juillet 1889 (32 mois).....	284 »
Indemnité au commis.....	120 »
Frais de recouvrements des cottisations.....	63 02
Achat de matériel.....	6 »
TOTAL des dépenses	3.247 14

RÉCAPITULATION

Recettes	3.436 84
Dépenses	3.247 14
Excédent des recettes	189 70

Vu et approuvé.
Le Président,
Z. BLANCHARD.

Certifié
Le Trésorier,
F. IMBARD.

PROJET DE BUDGET

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES

POUR L'EXERCICE 1890.

RECETTES

Excédent de recettes de l'exercice 1889	189.70
SOMMES A PERCEVOIR EN 1890 :	
Produit des cotisations	2.850 »
Abonnements de bibliothèques	180 »
Subvention du département	150 »
Vente d'anciens bulletins	20 »
Intérêts des fonds placés au Trésor ou en banque	100 »
Recettes d'ordre	45 20
TOTAL	3.535 »

DÉPENSES

Impression du 4e bulletin de 1889 (n° 32)	510.20
Impression du bulletin en 1890	1.800 »
Frais d'envoi du bulletin	120 »
Indemnité au commis	120 »
Frais de recouvrement des abonnements	60 »
Frais du secrétariat	120 »
Emploi en rentes du don de M. Dupont-Delporte, membre fondateur	100 »
A reporter	2.830.20

Report.....	2.830.20
Matériel et dépenses diverses.....	200 »
Réserve statutaire.....	285 »
Imprévisions.....	219.80
TOTAL.....	3.535 »
Recettes	3.535 »
Dépenses.....	3.535 »

Présenté par le Trésorier.
Gap le 31 décembre 1889.
F. IMBARD.

Vu et approuvé
Le Président,
Z. BLANCHARD.

DISCOURS DE M. Z. BLANCHARD,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

Prononcé à la séance du 9 janvier 1890.

MESSIEURS,

« Vous avez bien voulu me nommer président de notre Société d'études. Ma reconnaissance est égale à mon étonnement. Je ne veux pas perdre le temps en vous disant que je n'étais pas digne de cet honneur. Mon ambition est que mes actions ne le disent pas dans la suite.

« Ce serait pour moi et un acte de justice et une satisfaction du cœur, de payer un tribut de louanges, certes bien mérité, à M. JAUBERT, à M. de LAVALETTE et à M. LEMAITRE, qui ont successivement occupé le fauteuil de la présidence au milieu de nous. Mais en portant une main trop lourde sur leurs lauriers, j'ai eu peur de les faner ; j'ai cru prudent de ne pas les toucher et de les admirer en silence, en mettant à profit ce que ces vénérés présidents, par leurs paroles et par leurs actes, nous ont enseigné de bien.

« Dans l'exécution du trop honorable mandat que vous m'avez confié, ce qui m'encourage, c'est de me voir si puissamment étayé, à droite et à gauche, par deux vice-

1361071A

présidents, de la prudence et de l'aménité desquels nous bénéficierons tous, et surtout moi.

« Ce qui m'encourage encore, c'est le concours si bienveillant que donnent au progrès de la Société les autres membres du conseil de direction, secrétaire, secrétaire-adjoint et trésorier, ainsi que tous les membres des comités d'administration et de publication.

« Ma mission si grande soit-elle, me paraît facile en la remplissant avec vous, Messieurs, et dans notre intérêt commun.

« Que sommes-nous, en effet ? une *Société*, société dont le drapeau porte dans ses plis l'honorable devise : *La Science*, science d'autant plus attrayante que ses rayons lumineux convergent tous vers nous, oui, vers nous et vers le pays que nous habitons, sous quelque rapport qu'une légitime et bien louable curiosité veuille l'envisager.

« Il est petit, pauvre et relégué sur les frontières de la France, notre département; cependant il se présente aux yeux des amateurs du beau comme un panorama digne de fixer leur attention.

« Aussi, dès que ce drapeau a été arboré à Gap, un certain nombre d'hommes d'élite se sont groupés autour de lui.

« Aujourd'hui la Société compte:

4 *Membres d'honneur;*
20 *Membres fondateurs;*
9 *Membres honoraires;*
297 *Membres titulaires;*
38 *Bibliothèques abonnées;*
107 *Sociétés ou revues correspondantes;*

« Total, 475

« Pour une société qui n'a pas encore 9 ans d'existence et dont le siège est caché dans un petite ville de province, c'est beau.

« Ce qui est encore plus beau, c'est que tous les membres n'ont qu'un cœur et qu'une âme, qu'une volonté: celle de connaître par de sérieuses études et de faire connaître au moyen d'un bulletin périodique, tout ce

qu'on peut découvrir d'intéressant sur les Hautes-Alpes et la région dont ce département fait partie.

« Et notre Société a compris la grandeur de son lot. Elle peut contempler, avec un légitime orgueil, ses huit années d'existence. Elle a interrogé les livres poudreux des vieilles bibliothèques, les manuscrits et les chartes à peine lisibles, les inscriptions des marbres intacts ou presque frustes, les voies romaines qui sillonnaient nos contrées, les ruines des anciens monuments religieux ou profanes.

« Ses travaux, je l'avoue, ne sont pas homogènes. Son bulletin ressemble au *Liber stromatum* des Grecs, à la mosaïque des artistes et aux mélanges des littérateurs. Mais ses articles sont comme les pièces d'une étoffe précieuse que les mains délicates des dames ont enrichies de broderies plus précieuses encore, et qui par leur réunion forment une magnifique tapisserie.

« M. DE LAVALETTE ajoutait en 1881 : « Le but que nous poursuivons est essentiellement un but de patriotisme, nous dirions presque d'amour-propre régional. Aussi nous voulons nous maintenir scrupuleusement sur ce terrain vraiment neutre des études. Sur ce terrain même si la controverse se produit, elle ne devra pas cesser d'être courtoise, c'est-à-dire d'éviter tout froissement dans la discussion ».

« Oui, toujours courtoise, dans les paroles, dans les écrits, dans les dissertations. C'est l'axiome de ce savant de l'Orient, dont la parole, après 22 siècles, retentit encore à nos oreilles : *Pacem et veritatem diligite* (Zacharie).

« *Veritatem*. C'est notre terme. Quant au moyen d'y arriver, Mabillon, ce savant Bénédictin qui, au XVIIe siècle, a joué un si beau rôle dans la république des lettres, nous le donne par ces paroles incisives :

« *Debet historicus, si candidus sit, certa ut certa, falsa ut falsa, dubia ut dubia tradere.*

« *Pacem*. C'est l'esprit de concorde, d'harmonie. Dans une question si grave et si délicate, j'aime bien substituer à mes idées et à mon style, les idées et le style des grands hommes. Or, voici ce qu'en pense un des plus

grands génies que la terre d'Afrique ait donnés à l'Occident, au Ve siècle, saint Augustin:

Sine superbia de veritate praesumite ;
Sine saevitia pro veritate certate ;
Interficite errores, diligite homines [1].

« Et notre règlement, qu'en dirons-nous?... Rien. Nous l'observerons ».

9 janvier, 1890.

BLANCHARD, ZÉPHYRIN.

NÉCROLOGIE

M. ALBERT PASCAL.

Notre excellent confrère, M. le capitaine Albert PASCAL, chevalier de la Légion d'honneur et de St-Grégoire le Grand, est mort à Avignon le 19 janvier 1890, des suites d'une maladie de cœur que rien ne faisait prévoir, et malgré les soins les plus intelligents et les plus dévoués.

Les obsèques de M. Pascal ont eu lieu à Guillestre, le 22 janvier. « Malgré la neige qui tombait en abondance, toute la population y assistait, témoignant ainsi sa douleur de perdre celui qui lui avait donné tant de preuves de dévouement et qu'elle acclamait naguère, presque malgré lui, conseiller municipal. De nombreux amis, venus de Mont-Dauphin, d'Embrun, de Savines, de Gap, d'Avignon et même de Toulon, ont voulu donner au défunt, à Madame Pascal et à sa famille désolée une marque de leurs sympathies en cette triste circonstance » [2].

Trois discours ont été prononcés sur la tombe de M. PASCAL, par MM. Guillaume, médecin, Imbert, maire de Guillestre, et Mulatier, capitaine en retraite, un des plus dévoués amis et des plus anciens camarades du cher défunt.

Nous empruntons au discours de M. Guillaume les précieux renseignements suivants :

[1] *Bulletin d'histoire ecclésiastique de Valence.*
[2] *Courrier des Alpes*, du 23 janvier 1890.

Albert Pascal naquit à Guillestre le 11 mars 1841. « Fils d'un brigadier de gendarmerie, probe et honnête, d'une mère dont la vertu, la douceur égalaient la bonté, orphelin de père dès son jeune âge, il connut de bonne heure les privations et les difficultés de la vie. Il partit comme enfant de troupe en 1850. Il passa quelques années au 36e régiment d'infanterie. Dès ce moment il se met avec ardeur à l'étude, réunissant toutes les aptitudes, physiques et intellectuelles ; il décide dans sa jeune tête qu'il arrivera à quelque chose qu'il ambitionne par-dessus tout, *devenir officier*.

« En 1858, il s'engage au même régiment et devient très promptement caporal, secrétaire du colonel, puis sergent et sergent-major. En 1858, il passe avec ce dernier grade à la 1re compagnie de discipline de Bône (Algérie). En 1870, la guerre éclate, Pascal, qui est proposé pour sous-lieutenant, est obligé, pour entrer en campagne, d'attendre sa nomination, qui ne lui parvient que dans le courant de novembre et le place au 3e régiment de zouaves. Peu de temps après, en suivant les péripéties de la guerre, il est blessé à Villersexel, et est nommé lieutenant.

« Le régiment de marche des zouaves est attaché au corps d'armée de Bourbaki ; les malheurs qui nous poursuivent obligent ce général à jeter ses troupes en Suisse ; mais Pascal, qui fait partie d'un détachement héroïque et qui ne veut pas être fait prisonnier, déjoue la poursuite acharnée de l'ennemi, longe la frontière Suisse, sans y mettre les pieds, et arrive à Bourg.

« La guerre est terminée. Il rentre en Afrique, rejoint le 3e zouaves. Depuis quelque temps déjà les Arabes se sont insurgés ; les villes sont menacées ; les colons sont assassinés peu à peu. Le 3e zouaves forme ses colonnes et les envoie sur plusieurs points. Pascal, avec une partie de son bataillon, est dirigé sur Djidjelli bloqué ; le siège est long ; l'assaillant attaque souvent et sur bien des points ; le lieutenant Pascal est souvent félicité par son courage et son entrain.

« En 1875, par suite de la réorganisation de l'armée, Pascal quitte le 3e zouaves et est envoyé au 141e d'infan-

terie. Sa douleur est grande; il veut retourner à son ancien régiment; il ne peut y réussir.

« En 1879, il est nommé capitaine au 58e et va tenir garnison à Marseille. Une année après, des troubles éclatent dans cette ville; la foule veut jeter à bas la statue Belzunce; Pascal, commandé de service pour le maintien de la tranquillité publique, parvient par son sang-froid et son énergie à rétablir l'ordre sérieusement menacé. En témoignage du courage et du tact qu'il sut montrer dans cette circonstance, le Pape le nomma chevalier de Saint-Grégoire le Grand. En 1880, il est nommé chevalier de la Légion d'honneur et, en 1887, il est admis à la pension de retraite pour ancienneté de service.

« Ainsi donc notre cher compatriote passa douze années en Afrique, dont 27 mois consécutifs dans l'extrême sud de l'Algérie. Il trouva là tous les éléments qui convenaient à son tempérament actif, courageux, témé raire ; il endura les plus dures fatigues et les plus cruelles privations, aves une abnégation sans égale.

« Rentré en France, estimé, aimé par tous ceux qui le connaissaient, il contracta à Avignon un mariage des plus convenables à tous les points de vue. Retraité dans cette ville, il n'oublia pas son cher Guillestre. Il vint, ces dernières années, passer la saison d'été au milieu de nous. Tout le monde se rappelle l'aménité, la droiture de son caractère et le dévouement sans bornes qu'il consacrait à sa famille. Aussi les électeurs, dans le but de le retenir au pays, le nommèrent conseiller municipal, à une forte majorité ».

Après avoir rendu un éclatant hommage aux vertus éminemment patriotiques de notre cher collègue, M. Guillaume a terminé son discours par ces paroles, auxquelles nous nous associons de grand cœur : « Messieurs, honorons la mémoire d'un tel mort, et donnons-le en exemple aux jeunes générations »[1]. P. G.

[1] *Alpes Républicaines*, du 26 janvier 1890.

CHRONIQUE

DÉCOUVERTE DE MONNAIES ROMAINES SUR LA COMMUNE DE RÉOTIER, QUARTIER DE LA SAULCE.

COMMUNICATION FAITE PAR M. DUPONT-DELPORTE.

Séance du 6 février 1890.

« Un éboulement s'est produit, le 24 août 1889, dans la tranchée dite *Tranchée « des Sourcès »*, ouverte à la base de la montagne de Réotier et à quelques mètres au-dessus du niveau de la Durance pour le passage de la voie ferrée de Gap à Briançon — vers le point kilométrique 319 k 550m de cette ligne.

« En faisant déblayer cet éboulement les agents du chemin de fer ont trouvé dans une masse d'argile rouge, à 4 mètres au-dessous de la surface du sol, un grand nombre de monnaies romaines, 400 approximativement, toutes réunies dans un espace restreint et mélangées à des petites pierres de provenance étrangère aux roches avoisinantes. Ces monnaies, dont la plupart malheureusement assez frustes, appartiennent toutes à l'ère chrétienne depuis Tibère jusqu'à Magnence ; elles sont toutes en bronze ; leur altération s'explique facilement par l'action des eaux sulfureuses thermales qui traversent en tout sens la montagne à ce point. Ces eaux thermales sont les mêmes qu'on retrouve et qu'on utilise actuellement au *Plan de Phazy*, sur la rive gauche de Durance, juste en face du lieu qui nous occupe.

« En présence de tant de monnaies, trouvées dans quelques mètres cubes de terre à peine, soit toutes réunies au point où coule la source thermale la plus abondante, et la série de ces monnaies embrassant une période de quatre siècles, n'est-on pas conduit à émettre l'opinion qu'il y avait là une *Source sacrée* et que toutes ces pièces proviennent des offrandes faites par les habitants du pays ou par les voyageurs parcourant la route des Gaules en Italie par Embrun, Rame, Briançon et le Mont-Genèvre ?

« Nous vous laissons le soin d'apprécier cette hypothèse pour ce qu'elle vaut. Mais nous avons pensé devoir vous informer de la trouvaille faite dans la *Tranchée des Sources*, trouvaille certainement intéressante et utile pour l'histoire locale. Nous aurons l'honneur de vous apporter, à la prochaine séance, avec quelques renseignements complémentaires, un certain nombre de ces monnaies, que nous désirons vous offrir pour la collection de notre Société ».

DONS FAITS AU MUSÉE

Le musée des Hautes-Alpes continue à s'accroître par les libéralités de généreux donateurs, libéralités qu'il serait si aisé de multiplier si nous possédions une installation et des locaux plus amples et moins défectueux.

GÉOLOGIE.

M. PERROT, inspecteur adjoint des forêts, a fourni trois échantillons d'autant plus précieux qu'ils proviennent de l'Embrunais, région où les fossiles sont excessivement rares

1° Une plaque de schiste de St-Sauveur avec *Posidonomya alpina*, *Gras*, des marnes callov. oxfordiennes.

2° Bel échantillon de *Gryphea arcuata*, du lias de St-Apollinaire.

3° Un polypier très intéressant, du S. de Savines.

ORNITHOLOGIE.

M. OLPHE-GALLIARD, dont la famille est originaire de la Bâtie-Neuve, nous a gracieusement envoyé d'Hendaye (Bes-Pyrénées), six peaux d'oiseaux qui n'étaient pas représentés dans la belle collection de M. Pugnet. Nous espérons que M. Olphe-Galliard, qui publie en ce moment une faune ornithologique, la plus complète qui existe en France, ne bornera pas là ses libéralités. Son envoi comprend :

1° Deux exemplaires du *Guillemot à capuchon*.

2° Deux goelands, assez rares, de l'espèce *Larus michahellesii*.

3° Un *Doffinus major de Faber*, rare dans les collections.

4° Un beau *Fou de Bassan*, adulte, *Sula Bassana*, *Briss*.

Gap, le 25 décembre 1889.

David MARTIN.

DONS DIVERS.

Pendant le quatrième et dernier trimestre de 1889, nous avons reçu les dons suivants :

1° De M. Léon FAURE, conseiller d'arrondissement, à Gap:

Mémoire manuscrit, pour « Messire Estienne de Roux d'Arbaud, « prévost et chanoine prébandé dans l'église métropolitaine Nostre-Dame « d'Ambrun,... pourveu en ladicte chanoinie par son chapitre, collateur « ordinaire,... troublé dans la possession de ce bénéfice par sieur Esprit « Lambert, prétendu résignataire, et par Louis Granet », etc. Toulouse, 22 juin 1695 (in-4°, de 188 p., altéré par l'humidité).

2° De M. François IGNON, conseiller municipal de la ville de Gap :

Répertoire alphabétique de textes de droit canon et d'extraits de la Bible et des Saints Pères. Manuscrit, petit in-f°, de 424 feuillets, papier, d'une écriture très fine, mais assez lisible, du XVIe siècle.

3° De M. Victor ADVIELLE, correspondant du Comité des Sociétés de Beaux-Arts, à Paris :

Une très belle gravure représentant le « *général Vinoy, grand chancelier de la Légion d'honneur* » ;

Trente prospectus, la plupart relatifs à l'histoire du Dauphiné ;

Seize documents sur l'imprimerie Paul Dupont et l'imprimerie Chaix, de Paris ;

Les travaux historiques sur le Dauphiné de M. Victor Advielle, fondateur de la *Société littéraire et philanthropique des Dauphinois à Paris*, par M. le vic. F. DE NAYS. St-Marcellin, J. Vagnon, 1863, 8°, 8 p.

Rapports sur divers travaux de M. Advielle, par M. Antonin MACÉ, (séance du 21 juillet 1865 de l'*Académie Delphinale*). Vienne, J. Tunon, 1866, 8°, 4 p.

Notice sur Thomas Mermet de Vienne, par M. Victor ADVIELLE. Vienne, Bossan, [1860], 8°, 4 p., tiré à 50 ex.

M. l'abbé J.-L. Prompsault, par M. Advielle. Paris, 1864, gr. 8°, 8 p. (Ext. des *Annales historiques*, 38e vol.).

Études sur la profession médicale, par Louis VIALLET. Paris, Asselin, 1876, 8°, 115 p.

La principauté de Serbie, par L.-J. A. BALME. Paris, Dentu, 1880, 8°, 32 p.

4° De M. Aristide ALBERT, un nouveau lot de douze volumes ou brochures, dont plusieurs extrêmement rares, se rapportant au département des Hautes-Alpes ou au Dauphiné :

ARNAUD (V.) *Le prince Djem. Chronique dauphinoise du XVe siècle.* en vers). Grenoble, A. Merle, s. d., 8°, VI-35 p.

Brianville (C. F. de) Mont-Dauphin. *Jeu d'armoiries de l'Europe, pour apprendre le blason, la géographie et l'histoire curieuse.* Dédié à M. d'Hozier. Lyon, Benoist Coral, 1659, in-24, de 234 p. (en assez mauvais état).

Corréard (Alexandre), ingénieur-géographe, et J.-B. Henri Savigny, ex-chirurgien de la marine. *Naufrage de la frégate la Méduse, faisant partie de l'expédition du Sénégal en 1816.* Relation contenant les évènemens qui ont eu lieu sur *le Radeau,* dans le désert du Sahara, à St-Louis et au camp de Daccard; suivie d'un *Examen* sous les rapports agricoles de la partie occidentale de la côte d'Afrique, depuis le cap Blanc jusqu'à l'embouchure de la Gambie, 2e éd. avec le plan du Radeau et le portrait du roi Zaïde. Paris, 1818, in-8o, xii 396 p., cartonné.

Denina (Ch.), bibliothécaire de S. M. Impériale et Royale [Napoléon 1er]. *Tableau historique, statistique et moral de la Haute-Italie et des Alpes qui l'entourent*; précédé d'un coup d'œil sur le caractère des empereurs, des rois et autres princes qui ont régné en Lombardie, depuis Bellovèse et César jusqu'à Napoléon Ier; dédié à S. A. Sérme le prince Eug. de Beauharnais, vice-roi d'Italie et archichancelier d'État de l'empire français. Paris, L. Fantin, 1805, 8o, xxviii-412 p.

Fauché-Prunelle (A.), conseiller à la cour de Grenoble, *Recherches sur l'origine du parlement de Grenoble comparativement à celle du parlement de Paris. Origine de la messe du Saint-Esprit et solennité de la rentrée judiciaire de l'ancien Conseil delphinal du parlement de Grenoble.* Grenoble, Maisonville, 1859, in-16, 56 p. (Extrait de la *Revue des Alpes*).

Gournay (Le chev. Radulph de). *Notice sur le couvent de Ste-Marie d'en-Haut.* Grenoble, A. Merle, 1862, 8o, 159 p. et lithogr.

Lettre d'un médecin de campagne à MM. les étudiants. Montpellier-Paris, 1868, 8o, 28 p.

Marmonier (Le Dr Ch.), *De la péritonyte et de la pneumonie de nature rhumatismale.* Lyon, Aimé Vingtrinier, 1873, 8o, 22 p. (Extrait du Lyon médical); — *Contribution à l'étude de l'étiologie de la fièvre typhoïde.* Grenoble, Allier, 1877, 8o, 4 p.

Berger (E.), avocat général à la cour d'appel de Grenoble, *Notice sur F. M. de St-Andéol et étude critique des travaux de cet archéologue.* Discours de réception à l'Académie Delphinale. *Réponse* par M. Maignien, président. Grenoble, Prudhomme, 1872, 8o, 36 p.

Deranne (M.), avocat général à la cour d'appel de Grenoble. *Discours de réception* prononcé à l'Académie Delphinale. *Réponse* par M. Maignien, président. Grenoble, Prudhomme, 1872, 8o, 14 p.

Dalban (M.), *Le défiant.* Comédie en cinq actes et en vers. Paris, Michaud, 1813, 8o v-135 p.

Mermet aîné (M.), *La vie de l'homme,* poëme de 1509, et la *Destruction de Jérusalem,* légende de la même époque, avec des remarques. Vienne, Gemelas, 1838, 8o, 34 p.

P. G.

GUILLAUME FAREL

Tout le monde connaît *Les Bibliothèques françoises de La Croix du Maine et de Du Verdier* dont la *nouvelle édition, revue et corrigée*, a été publiée en 1772, par Rigoley de Juvigny[1], conseiller honoraire au Parlement de Metz.

Il existe à la Bibliothèque nationale (réserve), un exemplaire de ce livre, surchargé des notes manuscrites du savant bibliographe Mercier de St-Léger.

Nous reproduisons ici les notes qui concernent Farel.

Voici d'abord le texte imprimé :

« Guillaume Farel, natif de l'évêché de Gap, en Dauphiné, Ministre à Genève. Il a écrit plusieurs livres censurés par messieurs de la Faculté de théologie à Paris, et encore par le concile de Trente. Il mourut l'an 1561, le huitième jour de septembre, âgé de 76 ans. Sa Réponse à Me Pierre Caroli, et envoyée à M. le duc de Lorraine, a été imprimée avec la seconde Épitre dudit Farel ou Pharel ».

A la première note de renvoi ainsi conçue : « Erasme écrit toujours PHARELLUS, et quelquefois, par dérision, le nomme PHALLICUS », l'abbé Mercier a ajouté : « comme Casaubon appelé *Cazzobuono*. »

Voici la 2e note de renvoi :

« On lit dans l'*Histoire des Églises réformées*, tome III, p. 456, que Guillaume Farel en 1565, passoit 80 ans. Il avoit été disciple de Jacques le Fèvre d'Etaples, et ami de Gérard Ruffi[2], dont il a été parlé plus haut[3]. Le Fèvre ayant été chassé de France, Farel se retira à Basle, communiqua avec Ecolampade et Zuingle, et fonda ensuite plusieurs églises dans les pays de Vaux et de Neufchâtel.

[1] Mort à Paris le jeudi 21 février 1788. Voir son épitaphe dans le *Journal général de France*, numéro 29 du jeudi 6 mars suivant, page 115. — « Elle est risible », dit Mercier, abbé de St-Léger, à qui Rigoley de Juvigny, avait écrit des lettres charmantes ; dans l'une d'elles, qui est en tête du recueil annoté, il dit posséder tous les papiers de Piron.

[2] Ou Roussel, ajoute Mercier.

[3] A son article, page 293.

Ancillon a écrit sa vie, sous le titre de l'*Idée du fidèle Ministre de J.-C.*, Ducat, page 21 (M. FALCONET). »

Au-dessous de cette deuxième note, l'abbé Mercier a écrit :

« Voyez son article dans l'*Histoire littéraire de Genève*, par Jean Senebier, tome I, pages 139-149 ; on y indique, à la fin, les biographes de G. Farel. »

Et en marge :

« Du Verdier, tome 2, pag. 82, indique un livre français de Farel, non cité ici. David Clément, dans sa *Bibliotèque curieuse*, in-4°, ne donne pas d'article à Guill. Farel, quoique, assurément, plusieurs de ses livres soient très rares. Voyez-en la liste dans le livre de Senebier. Le Catalogue imprimé de la Bibliothèque du Roi, théologie, tome III table des auteurs, ne fait ancune mention de Farel. Serait-il possible que dans un si vaste dépôt, il n'y eût pas un seul livre de cet écrivain ? »

La réponse est facile à donner ; si, il y avait à la bibliothèque du roi des ouvrages de Farel, mais dans ce qu'on appellait alors l'*Enfer*, c'est-à-dire un endroit réservé pour le dépôt des livres condamnés, et qui, dès lors, n'étaient pas à l'usage du public.

Haag, dans sa *France protestante*, donne la liste des ouvrages de Farel.

L'exemplaire de la *Bibliothèque* de la Croix du Maine, d'où j'ai tiré ces notes, a fait partie de la vente des livres et manuscrits du citoyen Mercier, ci-devant bibliothécaire de Sainte-Geneviève, qui eut lieu après sa mort, en sa maison, rue du faubourg saint Jacques, le 24 frimaire an VIII. Je vois par l'exemplaire que je possède de la *Notice* ou catalogue de la vente, que cet exemplaire annoté fut adjugé 400 francs à la Bibliothèque nationale. C'est le plus haut prix obtenu. Dans cette vente, des manuscrits, dont plusieurs remontaient au Xe siècle, se vendirent moins de dix francs. Parmi eux les *Merveilleux faits* de Du Guesclin, manuscrit du XVe, ne trouva même acquéreur qu'au prix de trois francs.

VICTOR ADVIELLE.

SONNET

COURONNÉ AU CONCOURS DE SAINTE ANNE D'AURAY

Je ne suis pas Breton : ma mère est la Provence ;
Ma belle patrie et la vôtre sont sœurs ;
Si sainte Anne d'Auray veille à votre défense,
Sainte Anne d'Apt reçoit nos hymnes et nos cœurs.

Elle aime nos rochers et notre mer immense
Et nos grands bois de pin aux sublimes rameaux ;
Mais elle ouvre sur vous les bras de sa clémence,
Elle aime votre foi, votre langue et vos mœurs.

Garde les deux pays qui gardent tes reliques !
Bénis les Provençaux fougueux et catholiques,
Chauds comme leur soleil et leurs cieux enflammés,

Et bénis les Bretons, la race séculaire
Qui sait le poids du glaive et le poids du rosaire,
La race de tes fils vaillants et bien-aimés.

FÉLIX PELOUX.

LETTRE DE LESDIGUIÈRES.

17 novembre 1619.

Le seigneur de les Diguières, maréchal de France et lieutenant-général pour le roy au gouvernement du Dauphiné.

Il est ordonné aux consuls et habitants de Prunières, Chorges, Montgardin, La Bastie-Neuve, La Rochette, Saint-Laurent, Laye, La Fare et Saint-Bonnet, de faire faire le charroy, de l'un à l'autre, de deux meules de moulin que nous faisons venir dud. Prunières à Saint-Bonnet. Ne fault point y apporter aulcun refus ni difficulté au temps qui leur sera donné par Provansal.

Fait le XVIIe novembre 1619.

LESDIGUIÈRES.

(*Arch. com. de La Bâtie-Neuve*). — P. G.

BIBLIOGRAPHIE ALPINE

636. Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Direction des Beaux-Arts. Commission des monuments historiques. *Loi et décrets relatifs à la conservation des monuments historiques. Liste des monuments classés.* Paris, impr. Nat. 1889, 8°, 60 p. — Il n'y a pas de « Monuments mégalithiques » classés dans les Hautes-Alpes. Parmi les « monuments antiques », sont classés les « restes d'un temple antique transformé en église », existant à Chorges (p. 23). Parmi les « Monuments du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes », trois appartiennent aux Hautes-Alpes : « *Argentière* (L'). Chapelle St-Jean ; — *Chorges*. Église (voir aux monuments antiques). — *Embrun* Eglise Notre-Dame (ancienne cathédrale) » (p. 30). — S.

637. Albert (Aristide), *Le pays Briançonnais. Les Queyrassins négociants.* Gap, Jouglard, 1889, 8°, 23 p. (Extrait du *Bull. Soc. d'ét. des H. A.*). — S. (Hommage de l'auteur).

638. Allmer (A.), correspondant de l'Institut, *Revue épigraphique du midi de la France*, oct.-déc. 1889, n° 55. — Sous le titre la *Civitas Rigomagensium*, M. Allmer reproduit (p.460-2) trois inscriptions déjà publiées dans le *Corpus* (XII, n°s 57, 58, 59) par M. Hirschfeld. Il croit, comme lui, que l'abréviation BRIG doit se lire *Brig(omagenses)* et *Brig(omagensium)*, et, de plus, que c'est vers Briançonnet (Alpes Maritimes) qu'il faut rechercher l'insaisissable *Civitas Rigomagensium* : « En complétant le mot [BRIG], comme nous avons fait, par *Brig(omagenses)* et *Brig(omagensium)*, dit M. Allmer, nous nous conformons à la restitution proposée par M. Hirschfeld dans la préambule par lui consacré aux inscriptions de Briançonnet (p. 8) : « Dans le village de Briançonnet, situé vers la limite occidentale du département des Alpes-Maritimes, au midi et non loin du village d'Entrevaux, ont été découvertes plusieurs inscriptions faisant mention de l'*Ordo Brig*... (*Corp.*, n°s 57, 58) ou sur lesquelles se lit simplement l'abréviation *Brig*... Ce n'est pas, comme l'ont prétendu à tort d'Anville et à sa suite M. Blanc, *Brigantium*, la ville de Briançon, que cette abréviation désigne, mais la localité aujourd'hui représentée par le village de Briançonnet, dont le nom était au onzième siècle *Brianzun*. J'incline à croire avec M. Blanc que le nom antique était *Brigomagus*, non pas tant à cause du fragment (n° 60) sur lequel cet auteur, peu digne d'être cru sur parole, affirme avoir lu RIGOMAG... que bien plutôt à cause de la *Civitas Rigomagensium*, mentionnée dans la province des Alpes Maritimes par la Notice des Gaules. Aucune ville ainsi appelée n'ayant laissé de souvenir, l'identification avec les *Brigomagenses* se présente bien plus naturellement qu'avec les *Caturigomagenses* qu'on substitue habituellement aux *Rigomagenses*, et qui, même avant Dioclétien, appartenaient aux Alpes Cottiennes ». Que *Brigomagus*, ajoute M. Allmer, ait été, près d'un demi-siècle avant la réorganisation provinciale de Dioclétien, un chef-lieu de *civitas*, avec son *ordo* de décurions, des duumvirs, des flamines augustaux, les inscrip-

tions qui viennent d'être rapportées le font voir avec toute la clarté désirable », etc. — C.

639. Brugal (Simon), [pseudonyme de M. Firmin Boissin], *Le schisme constitutionnel dans l'Ardèche. Lafont-Savine, évêque-jureur de Viviers.* Toulouse, Ed. Privat, 1889, in-8°, 72 p. — Parmi les cent trente-huit prélats en exercice en France en 1790, quatre seulement jurèrent la Constitution civile du clergé (du 27 nov. 1790): Loménie de Brienne, archevêque de Sens, Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, Jarente, évêque d'Orléans, et Lafont-Savine, évêque de Viviers. Charles de la Font de Savine naquit à Embrun le 17 février 1742. Il fut nommé à l'évêché de Viviers en 1778. Ainsi que le prouve la substantielle publication de M. Brugal, le nouvel évêque de Viviers était d'un cœur excellent, mais d'une grande faiblesse de caractère. Aussi, pendant la Révolution, se laissa-t-il entraîner dans les excès les plus déplorables. Nous ne pouvons analyser ici le travail si attachant de M. Brugal. Disons seulement que l'évêque-jureur de Viviers rétracta, plus tard (1807), toutes ses erreurs, et qu'il ne cessa, dès lors, « jusqu'à sa dernière heure, de pleurer et d'apaiser la justice divine en se livrant aux austérités les plus rigoureuses ». Il mourut à Boscodon le 1er janvier 1815. « Ses cendres transportées dans un tombeau de famille, se trouvent aujourd'hui dans une petite chapelle contiguë aux ruines du château de Savines ». — C.

640. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. VII, *Grenoble*, par P. Fournier, E. Maignien et A. Prudhomme. Paris, Plon, 1889, gr. in-8°, lx-803 p. — « La collection des manuscrits de la Bibliothèque de Grenoble se divise naturellement en trois catégories: 1° les Mss. provenant de la bibliothèque de Jean de Caulet, évêque de Grenoble [† 27 sept. 1771]; 2° les Mss. provenant des établissements religieux supprimés par les lois de la période révolutionnaire [surtout de la Grande-Chartreuse]; 3° les Mss. provenant de libéralités faites à la Bibliothèque par des particuliers depuis la Révolution, ou acquis à titre onéreux par l'administration de la Bibliothèque ». Parmi ces derniers, il convient de citer les recueils ou pièces isolées « concernant l'histoire provinciale ou locale. Ces documents, dit M. Fournier (p. xxxii), proviennent, le plus souvent de la bibliothèque des Dauphinois qui ont cultivé l'histoire de leur pays: c'est, en effet, un trait tout à l'honneur du Dauphiné que le passé de la province y a toujours été étudié avec amour, et que de tout temps on s'est préoccupé d'en recueillir les monuments ». C'est ainsi que la bibliothèque de Grenoble s'est enrichie: en 1820, du registre delphinal rédigé par Mathieu Thomassin sur l'ordre de Louis XI; en 1842, de la *Bibliothèque historique du Dauphiné* de Jules Ollivier († 1841), 21 vol. Mss. in-8°, et des *Archives historiques du Dauphiné*, du même, 18 vol. in-4°; en 1844, de la collection des mémoires de Guy Allard (don de M. Allard-Duplantier); en 1874, des collections de M. H. Gariel, etc.; sans oublier l'intelligente libéralité d'érudits dauphinois », au premier rang desquels figurent MM. E. Chaper, A. de Rochas, Aristide

Albert et E. Maignien (p. xxxv). Le catalogue des Mss. de la bibliothèque de Grenoble se compose de 2089 articles ou notices. « Les notices des Mss. numérotés 1 à 1265 inclusivement sont l'œuvre de MM. Fournier et Maignien. M. Fournier a rédigé les notices des Mss. antérieurs au milieu du XVIe se; M. Maignien, celles des Mss. postérieurs à cette époque. A partir du no 1266 jusqu'au no 1844, ces notices sont l'œuvre de M. Prudhomme ». Les nos 1845-2089, constituent le supplément, rédigé surtout par MM. Maignien et Prudhomme. Au nombre des Mss. qui intéressent les Hautes-Alpes, citons les suivants: 298, f° 17 v°, lettre à Aynarde, religieuse de Bertaud; 1035, *La Diguiéreade*, par Guigues Basset; 1111, Notice sur le Briançonnais, par Bonnot; 1112, mémoires sur le Briançonnais, par Jean Brunet (1754); 1113, Mémoires concernant la ville de Gap, par Joseph-Dominique de Rochas; enfin un grand nombre d'autographes (énumérés p. 648-662) et de documents, indiqués à la *Table générale* (p. 663-802) aux mots: Avançon, Briançon, Embrun, Gap, Hautes-Alpes, Juvénis, Lesdiguières, Vallouise, Vaudois, etc., etc. Cette publication magnifique rendra des grands services, surtout aux historiens. — C.

641. Collaud de la Salcette (J.-L.-C.). *De Grenoble au Bourg-d'Oisans, à la Grave et à St-Jean-de-Maurienne par le col du Galibier en 1784.* Récit publié par A. Mastimbert. Grenoble, F. Allier, 1889, 8°, 35 p. (Extrait de l'*Annuaire des Touristes du Dauphiné*, 1888). — Joseph-Louis-Claude de la Colaud de la Salcette, conseiller au parlement de Grenoble, appartenait à une vieille famille Briançonnaise. Il naquit à Grenoble en 1758 et mourut à St-Georges de Commiers en 1832. Il était passionné pour la botanique et fit avec Villar de nombreuses excursions dans les Alpes. En août 1784, en compagnie de Jacques-Fortunat Savoye de Rollin (plus tard député de l'Isère, † à Paris en 1823) et autres amis, il part de Grenoble. Le 3 sept., il va visiter les montagnes du Mont-de-Lans, s'arrête à l'ancien hospice d'*Auch* (Oche), traverse la Grave et va coucher à Villar-d'Arènes: « Il serait plaisant d'aller toucher barre à Briançon... Cependant nous venons de quitter une ville ennuyeuse; nous fuyons les affaires et ne courons qu'après la liberté. C'est un air pur que nous cherchons sur ces montagnes, une manière de vivre indépendante de toute étiquette et bienséance gênante. Nous nous suffisons enfin, nous dominons sur ce qui nous entoure », etc. Le 4 sept., nos touristes grimpent les pentes de « l'Autarêt » et parviennent au sommet du Galibier: « Je n'avais nulle idée d'un aspect si imposant », etc. — S. (Hommage de l'éditeur).

642. Crozet (Ernest de). *Éphémérides Bas-Alpines, 1888.* Forcalquier, E. Martin, 1889, 8°, 48 p. — Notre confrère, dans ces quelques pages, donne, jour par jour, l'énumération des événements les plus marquants, arrivés dans nos Alpes pendant l'année 1888. Ce sont comme autant de jalons précieux plantés sur le chemin de l'histoire contemporaine. Plus tard, ils rendront de grands services. Nous sommes heureux d'annoncer aux lecteurs de notre *Bulletin* que M. de Crozet se propose de publier, chaque année, un fascicule semblable de nouvelles *Éphémérides*. Ceux

qui voudraient se procurer la collection complète de ces élégantes et précieuses plaquettes peuvent, dès à présent, se les assurer en adressant leur souscription à l'auteur, à Oraison (Basses-Alpes). Elle est de 1 fr 25 par an seulement. — C.

643. Dubois-Guchan (M.), officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique. *Les caprices d'un homme sérieux. Esquisses poétiques.* 2e éd., Paris, in-16, 1872; — *La pléiade grecque. Traductions*, id., 1874; — *Souffles du Bigorre*, id., 1876; — *La pléiade latine. Traductions*, id., 1876; — *Rome et Cicéron ou les derniers moments de la République Romaine d'après ce consulaire et ses contemporains*, id., 1880. — C.

644. Coston (Le baron de). *Lettres de Louis-Bonaparte, roi de Hollande, à Mesangère (de Valence).* Lyon, L. Brun, 1889, 8°, 70 p. — Récits d'histoire contemporaine curieux et inédits. — C.

645. Gambert (l'abbé Stanislas), licencié ès-lettres, professeur de rhétorique à l'École Belsunce. *L'hellénisme à Marseille. L'édition massaliotique de l'Iliade d'Homère.* Marseille, Ch. Bérard; Paris E. Thorin, 1888, 8°, 52 p. Parmi les documents qui prouvent l'étendue de la culture hellénique en Provence, « figurent à bon droit, au premier rang, les fragments qui nous restent d'une édition de l'*Iliade* d'Homère, faite à Marseille, à une époque très reculée ». Ce sont ces fragments au nombre de 28, que M. Gamber fait connaître et commente en maître. « Ainsi la Provence se révèle comme une digne sœur de la Grèce, bercée par les mêmes fables et enchantée par les mêmes récits ». — *Les poètes de la Foi au XIXe siècle.* Paris, Retaux-Bray, 1889, in-16, x-306 p. Études littéraires consacrées à Édouard Turquety, Paul Reynier, Jean Reboul, Victor de Laplade et Marie Jenna. — C.

645'. Guillemin (Paul). *Le voyage de Villars en Oisans* [en 1786], 1889, 8°, 15 p. — Cette élégante plaquette porte pour épigraphe la pensée suivante, de M. Aristide Albert : « Ne faut-il pas signaler aussi comme une source de force morale, comme un élément réel de félicité, cette fréquentation intime, continue, des montagnes, des solitudes, de ces sommets des Alpes qui font le ciel plus proche, l'air plus pur, la lumière plus belle ». M. P. Guillemin fait connaître un mémoire de Villars imprimé en 1787, mais qui n'avait jamais été signalé par les bibliographes, et qui est d'une extrême rareté. Plusieurs auteurs ont publié ce memoire, sans indiquer le nom de l'auteur. M. Guillemin fait la lumière et restitue, avec beaucoup d'esprit, à Villars la paternité de ce récit. — S. (Don de l'auteur).

646. — Lemas (Th.). *Gap et Embrun et le siège épiscopal des Hautes-Alpes en 1790.* Gap, Jouglard, 1889, 8°, 27 p. (Extrait du *Bulletin*). — S. (Hommage de l'auteur).

647. Lebègue (Albert), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse. *Une écoles inédite de sulpture Gallo-Romaine.* Toulouse, Privat, 1889, 8°, 28 p. — *L'empereur Tétricus et le chevalier Dumège.* Agen, Lamy, 1889, 8°, 56 p. — *Le bas-relief mitriaque de Pesaro.* Paris, Leroux, 1889, 8°, 6 p. — C.

648. Lieutaud (V.), ancien bibliothécaire et archiviste de la ville de Marseille. *Les dominicains de la Baume-les-Sisteron.* Paris, Picard, 1890, 8°, 15 p. — Dans ces quelques pages, l'auteur condense un ensemble considérable de recherches et de documents. Il cite soigneusement les sources auxquelles il les a puisés, « condition *sine qua non* de tout travail historique qui veut être pris au sérieux ». Ce travail est infiniment plus complet que ceux de Fisquet (*Dioc. de Gap*, s. d.), de C. Allard (*Notice*, Marseille, 1876) et de l'auteur des *Souvenirs religieux des églises de la Haute-Provence* (Digne, 1879, p. 114-6). M. V. Lieutaud y donne successivement des renseignements précis sur l'histoire, le personnel, les officiers, le rang, le sceau, armoiries et devise du couvent des Dominicains de la Baume qui, avant la Révolution, appartenait au diocèse de Gap. Il dresse, pour la première fois, la liste des prieurs et la série alphabétique des religieux ; enfin il énumère sommairement les documents des Dominicains conservés aux archives municipales de Sisteron. M. Lieutaud se propose de faire une étude analogue sur les couvents de tous les ordres religieux de Provence. Il recevra avec gratitude, à Volone (Basses-Alpes), les renseignements qu'on pourrait lui fournir, « en ayant soin d'indiquer exactement » les sources imprimées ou manuscrites auxquelles on les aurait empruntés. — C.

649. Mas Latrie (Comte de). *Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie pour l'étude et l'emploi des documents du moyen âge.* Paris, V. Palmé, in-f°, VI p.-2300 col.— Depuis la publication de l'*Art de vérifier les dates*, la science historique a fait des progrès dont les travailleurs doivent tenir compte et tirer profit. Le *Trésor* met à leur portée la partie la plus essentielle de cet acquis nouveau. « Citons, en particulier, les séries, entièrement neuves, relatives aux vies des saints, à la chronologie des papes, aux Pères de l'Église, aux cardinaux, aux ordres religieux, aux pèlerinages. Pour les saints, par exemple, au nombre de quinze mille environ, nous avons maintenant l'indication du temps et du pays où chacun d'eux a vécu, le jour de sa fête, la nature des actes ou des notices qui le concernent dans le recueil des Bollandistes, et une triple classification alphabétique, géographique et chronologique ». La chronologie historique proprement dite nous donne, pour la France, la suite complète des archevêques et évêques de nos vingt-cinq provinces ecclésiastiques. Dans la partie géographique du *Trésor*, également neuve, on trouve le tableau de la hiérarchie épiscopale du monde chrétien, une table alphabétique des évêchés anciens et modernes, où plus de huit mille noms géographiques sont enregistrés sous leur forme ancienne et un très grand nombre identifiés pour la première fois avec les localités modernes. M. Mas de Latrie avait déjà rendu de grands services par un long enseignement de la diplomatique et de la science des dates à l'*École des Chartes*. En terminant une œuvre aussi colossale pour un seul homme que le *Trésor*, « il s'est assuré de nouveaux droits à la reconnaissance générale ». — C.

650. Maxe-Werly (L.) *Monnaies des archevêques d'Embrun*, Valence, J. Céas, 1890, 8°, 32 p. et une carte du sud-est de la France féodale en

1380 (Extrait du *Bulletin de la société archéol. de la Drôme*). — Le savant numismatiste rapporte, d'abord, tous les documents historiques connus relatifs aux droits de monnayage qu'ont possédés les archevêques d'Embrun, et mentionne les principaux actes qui peuvent éclairer sur l'étendue de leurs possessions (p. 6-15). Puis, s'aidant des travaux de M. de Longpérier (*Revue numismatique*, 1837, p. 365), de Poey-d'Avant (*Monnaies féodales de France*, t. III, p. 20), de M. Carpentin (*Revue numismatique*, 1865, p. 186), de M. Blancard, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône, et autres, M. Maxe-Werly décrit les trois monnaies connues, à ce jour, des archevêques d'Embrun. Il les attribue à Raymond III (1289-94), à Raymond IV (1319-23) et à Pasteur de *Sarrescuderio* (1338-50), tout en regrettant de n'avoir pas connaissance des produits monnétaires de Michel d'Étienne de *Perellos* (1379-1427), qui certainement fit battre monnaie (p. 15-25). En terminant (p. 25-32), M. Maxe-Werly discute l'attribution des monnaies portant la légende EDNE, qui, d'après lui, ne se rapportent pas à Embrun, mais appartiennent au monnayage de la famille de Baux. La carte qui représente le sud-est de la France féodale en 1380 est fort intéressante et mérite une mention spéciale. Toutefois nous ne savons pourquoi M. Maxe-Werly y a exclu le Briançonnais de la province ecclésiastique d'Embrun. — C.

651. Peloux (Félix). *Adeline. Scène ouvrière.* Nov. 1889, placard. *S. L.* — Charmante pièce de poésie que nous publierons peut-être quelque jour. — C.

652. Prudhomme (A.), archiviste départemental. *Rapport sur les Archives départementales, communales et hospitalières de l'Isère en 1888-89.* Grenoble, E. Vallier, 1889, 8°, 39 p. — Le local des archives de l'Isère, en 1887-88, a doublé d'étendue, et actuellement l'archiviste dispose pour les classements de 4.239 mètres de rayons. Parmi les dons qui récemment ont encore augmenté les richesses historiques des archives de l'Isère, mentionnons : les comptes des châtellenies du Gapençais, Embrunais et Baronies de 1337 à 1437, 18 registres ; les comptes des receveurs des tailles de l'élection de Gap en 1768 ; les états des charges locales et impositions extraordinaires des communautés de l'élection de Gap en 1782-86 ; les protocoles d'Antoine Bernard, notaire à Serres, en 1556 ; la table des actes reçus par Gabriel Arnaud, aussi notaire à Serres, depuis 1558 ; les protocoles d'Imbert, notaire à St-Sauveur d'Embrun, 1618-24, 3 vol. ; id. de Bignon, notaire au Mont-Genèvre, 1634, etc. N'est-ce pas le cas de redire que les eaux vont à la mer? Mais, grâce aux travaux de l'éminent conservateur des archives de l'Isère, une partie de ces eaux nous reviendra bientôt en pluie bienfaisante. — C.

653. — *Revue historique de Provence. Bulletin mensuel des documents originaux pour servir à l'histoire de Provence*, publié sous la direction du Baron du Roure. N° 1. Janvier 1890, Aix, Remondet-Aubin, 1890, 8°, 32-32 p. — La *Revue historique de Provence* se compose de deux parties distinctes, chacune avec pagination spéciale : la 1re renferme les documents suivants : privilège d'Ildefonse, comte de Toulouse, en faveur

des Templiers (1134); charte d'Adalaïs de Forcalquier, comtesse de Manosque (1152) ; un scéau inédit de la maison de Baux (XIVe siècle) ; Pactes du mariage entre Baptiste de Pontevès et Hélione Cossa (1462) ; arrêt du parlement de Provence portant « deffenses de ne fabuler ny permener par les esglises » (1542) ; bulle du pape Clément VIII, autorisant Marguerite Desideri à sortir du couvent de Ste-Praxède et légitimant son mariage avec Jean d'Estienne Chaussegros (1604) ; les suites d'une partie de piquet (1671) ; authentiques de la maison de l'hôpital du prieuré de St-Gilles ou inventaire analytique des documents qu'il renferme ; bibliographie. La 2e partie est uniquement consacrée à la publication de l'*Histoire de Montmajour* par Dom Chantelou. La *Revue historique de Provence* formera à la fin de l'année deux volumes chacun de près de 400 pages. Le prix d'abonnement en est de 20 francs. — C.

654. [Rey (Gonzague)], *Almanach des saints de Provence pour l'année 1890, contenant le calendrier romain et le calendrier provençal.* Marseille, 1889, in-16, 44 p. — Déjà nous avons signalé aux lecteurs du Bulletin cette excellente petite publication régionale (V. *Bibl. Alpine*, n° 564). Elle renferme, cette année, parmi d'autres renseignements précieux, la liste des saints de Provence *aémères*, c'est-à-dire dont le jour de fête n'est pas déterminé, comme St Jacques, St Alphonse et St Benoît, archevesques d'Embrun; et, de plus, deux notices qui nous concernent plus spécialement : l'une consacrée à St Démètre, 1er évêque de Gap, et à ses premiers successeurs (p. 30) et l'autre, à St Nazaire et St Celse, martyrs, apôtres de l'Embrunais (p. 32). — C.

655. Roche (Célestin). *La legende des Alpes. Le Mont-Guillaume et Morgon.* Grenoble, Émile Baratier, 1889, 8°, xi-83, p., avec portrait de l'auteur, deux dessins par Émile Guigues et préface de M. Charles de de Gantelmi d'Ille. — Le dialogue en vers entre le Mont-Guillaume et Morgon, « ces deux monts géants qui ont vu passer à leurs pieds tant d'hommes et tant de choses », fut composé en 1860, sous l'inspiration de Mgr Depéry, évêque de Gap, « fondateur et grand-maître de l'Académie Flosalpine ». L'auteur en est Célestin Roche, né « au Moulin d'Hort, près de Ventavon (Hautes-Alpes), le 16 août 1819 », mort à Embrun, le 5 mars 1861.

Ero un fieu di mount, naut de cor,
Enebria di sublimi cavo ;
Soun amo en vers fier s'escampavo
Quand, subran, l'agarris la mort.

Les lecteurs du *Bulletin de la Société d'études* connaissent le *Système du Monde* de Cél. Roche, publié naguère sous les auspices de la Société. La *Légende des Alpes*, bien qu'imprimée déjà, en 1861, dans les comptes rendus de l'Académie Flosalpine, était devenue rare. Les fils de l'auteur nous procurent le plaisir de l'admirer de nouveau avec une toilette nouvelle, due surtout à MM. Emile Guigues et Charles de Gantelmi-d'Ille. — S. (Hommage de MM. Achille et Célestin Roche).

656. Roure (Le baron du), *Documents inédits sur les familles de Blacas et de Castellane.* Aix, J. Remondet-Aubin, 1889, 8°, 59 p. et 1

planche en photogravure. — Cette publication appartient à une série de travaux analogues, consacrés aux anciennes familles de Provence. Quelques uns des documents inédits publiés par M. le baron du Roure intéressent tout particulièrement les Hautes-Alpes (cf. p. 28). — C.

657. Sarrazin (Jean). *Les outres d'Éole. Cinquante-quatre sonnets*, Lyon, Pitrat, 1890, in-16, de 63 p. — Ce nouveau volume de notre vaillant compatriote est plein d'esprit, de grâce et de cœur. Voici, comme échantillon, le sonnet consacré aux Alpinistes :

Alpes dont les sommets se perdent dans les cieux,
Mont-Blanc, Viso, Pelvoux, et toi superbe Meije !
Vos tuniques de fleurs et vos manteaux de neige
Faisaient rêver l'esprit et ravissaient les yeux.

Les anges, les rayons, éblouissant cortège,
Seuls pouvaient se poser sur vos fronts orgueilleux ;
Vos couronnes de glace, aux reflets merveilleux,
Avaient le talisman qui défend et protège.

Mais de nouveaux Titans, au courage de fer
Ont bravé, nuit et jour, l'abîme et les tempêtes,
Et, malgré vos rigueurs, ont pris d'assaut vos têtes.

Ils ont rendu jaloux l'aigle, ce roi de l'air
La foudre au-dessous d'eux a des grondements tristes
Et la mort même a peur de ces fiers Alpinistes.

658. Silvy (M. A.), ancien conseiller d'État, directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique. *Les universités en France sous l'ancien régime*. Paris, 1889, 8°, 24 p. (Extrait de la *Réforme sociale*). — Synthèse très remarquable des travaux parus sur ce sujet. — C.

659. Tamizey de Larroque (Ph.), correspondant de l'Institut. *Petits mémoires inédits de Peiresc, publiés et annotés*. Anvers, De Backer, 1889, 8°, 112 p. Dans ces *Mémoires*, qui vont de 1622 à 1632 inclusivement, « Peiresc a consigné de sa propre main, avec la régularité d'un parfait teneur de livres, tout ce qui concernait ses relations épistolaires, ainsi que plusieurs particularités biographiques ». M. Tamizey de Larroque nous donne aujourd'hui, en extrait, un grand nombre de faits et de dates, dont l'intérêt est considérable pour tous les curieux. Tels, par exemple pour nous, ceux-ci consignés à la date du 17 avril 1628 : « A M. R. Rubens, avec des vers, etc., *à M. l'archevêque d'Ambrun* » [Guillaume d'Hugues], etc. — *Livre de raison de la famille de Fontainemarie, 1640-1774*, Agen, Lamy, 1889, 8°, 175 p. « Un proverbe indien glorifie l'homme qui a fait pousser un brin d'herbe ». Quel encouragement puissant pour M. Tamizey de Larroque, qui, « s'occupant d'une culture mille fois plus précieuse », fait éclore, non un, mais mille bons sentiments, à la lecture si intéressante, si salutaire de tant de travaux « où resplendissent les beaux sentiments et les nobles exemples ! » Le journal des Fontainemarie est suivi d'un précieux *Essai de bibliographie des Livres de raison*, qui n'occupe pas moins de 56 pages (p. 117-173). Cet essai, qui, à lui seul, est un répertoire très utile, donne, d'abord (p. 118-39), la liste, par ordre chronologique, des publications relatives aux livres de raison (de 1867 à 1889) ; puis (p. 139-69), la liste, par

ordre alphabétique, des auteurs de livres de raison inédits. M. Tamizey de Larroque prépare un supplément à ce dernier travail; il accueillera avec sa bienveillance ordinaire les indications relatives à ce sujet qu'on pourrait lui fournir. — *Lettres inédites de quelques membres de la famille de Montluc*. Auch, G. Foix, 1890, 8°, 51 p. Voici une belle et bonne publication. Elle ajoute « quelque chose » aux *Commentaires* et aux *Lettres* de Blaise de Montluc, publiés par M. le baron de Ruble, et beaucoup au peu que l'ont savait sur la famille Montluc.— *Une nièce de Peiresc, Claire de Fabri*. Bordeaux, A. Bellier, 1890, 8°, 14 p. Voilà un « *enfant... trouvé par M. Tamizey de Larroque* », dont le savant gontaudais a droit d'être fier et dont les admirateurs de Peiresc doivent lui savoir beaucoup de gré. Comme la belle âme de Peiresc s'y peint bien, telle qu'elle est ! Puis, que de noms aimés le docte correspondant de l'Institut a su grouper autour de sa « petite sainte » : M. A. de Lantenay, le « cher et vénéré concurrent », qui a pris pour lui la partie *sacrée* du domaine Peirescien ; le plus indulgent des juges, M. le chanoine E. Allain ; M. Léopold Delisle, dont il ne faut pas moins admirer l'immense zèle que l'immense savoir ; M. le marquis de Boisgelin, « le d'Hozier d'Aix en Provence, la terre classique des grands généalogistes »... M. Tamizey de Larroque est vraiment le modèle des éditeurs. Il publie beaucoup et très bien. Sa devise doit être celle d'un grand empereur romain : *Laboremus* ! — C.

660. Vallentin (Roger). *Le parlement général des ouvriers et des monnayeurs du serment de l'empire tenu à Avignon en mai 1531*. Paris, 1889, 8°, 11 p. (Extrait de l'*Annuaire de la société de numismatique*). — *Les prénoms en Dauphiné au commencement du quinzième siècle*. Gap, Jouglard, 1889, 8°, 27 p. — C.

RÉSUMÉ des observations météorologiques faites à l'École normale de Gap en 1889 (sous abri), par M. C. R.

OBSERVATIONS.	Juillet	Août	Septembre
Températures moyennes.....	16°,3	16°,4	16°,0
Id. extrêmes { maxima.....	29 le 27	33 le 14	27 le 6
Id. extrêmes { minima.....	2 le 2	5 le 7	3 le 5
Moyennes barométriques à zéro (altitude 739).....	698,8	696,6	701,0
Pressions extrêmes { maxima...	702 le 25	707 le 11	707 le 13
Pressions extrêmes { minima...	690 le 16	694 le 17	688 le 18
Total des jours de pluie ou de neige.....	8	5	14
Eau tombée, en millimètres...	55	94	68
Moyenne hygrométrique (évaluée de 0 à 100).....	67	60	70

FINI D'IMPRIMER LE 21 FÉVRIER 1890.

Gap—Imprimerie Jouglard, père et fils.

MARCELLIN FOURNIER
TOURNONOIS
ET SON
Histoire générale des Alpes Maritimes ou Cottiènes.

Le Comité de publication de la Société d'Etudes croit être agréable aux lecteurs du Bulletin qui n'ont pas souscrit à l'*Histoire générale des Alpes Maritimes ou Cottiènes* par le R. P. Marcellin Fournier, en reproduisant ci-après l'*Introduction* que M. l'abbé Guillaume a placée en tête du premier volume de cet ouvrage, qui vient de paraître à l'imprimerie Jouglard, père et fils, nos imprimeurs [1]).

L'*Histoire générale des Alpes Maritimes ou Cottiènes*, composée vers la fin du règne de Louis XIII, par le R. P. Marcellin FORNIER ou FOURNIER[2]), de la compagnie de Jésus, n'a jamais été publiée, et c'est pour la première fois qu'elle voit le jour par l'impression.

Malgré les recherches les plus minutieuses, faites de différents côtés, par des travailleurs consciencieux, on ne connaissait jusqu'ici que fort peu de chose sur la vie et les travaux du père Fournier. On ignorait le lieu et la date exacte de sa naissance, et l'époque précise de sa mort[3]).

Suivant divers renseignements puisés aux archives de la Compagnie de Jésus, à Rome[4]), il est

[1]) Un vol. grand in-8° de LVI-816 pages. — Le 2e vol. est sous presse.

[2]) Telle est la prononciation du mot *Fornier* universellement usitée dans les Alpes. Afin de me conformer à l'usage, j'ai adopté, comme la plupart de mes devanciers, l'orthographe *Fournier* au lieu de Fornier.

[3]) Cf. De Backer et Sommervogel, *Biblioth. des écrivains de la comp. de Jésus*, Louvain, 1869-73, in f°, t. I, col. 1922-3 et t. III, col. 2185 ; — Ad. Rochas, *Biographie du Dauphiné*, Paris, Charavay, 1858, t. I, p. 398 ; — Ad. Fabre, *Notice sur Marcellin Fornier, historien de l'Embrunois*, dans *Recherches historiques sur le pèlerinage des rois de France à Notre-Dame d'Embrun*, 1860, p. 6 et suiv.; — Gaillaud, *Éphémérides pour servir à l'histoire des Hautes-Alpes*, 2e édit., Paris, Audier, 1874, p. 445-7 ; — Th. Gautier, dans *Bull. soc. d'étud. des Hautes-Alpes*, 1886, p. 136-158.

[4]) C'est à la dernière heure (30 janvier 1890) que je reçois ces renseignements et plusieurs autres qu'on trouvera au tome II (*Appendice*, n° 1). Je les dois à l'extrême obligeance du R. P. Charrier. Je le prie de vouloir bien agréer ma vive gratitude.

certain aujourd'hui que le père Marcellin Fournier (*Fournierius*) est né, non à Ceillac, dans le canton de Guillestre (Hautes-Alpes), comme l'a écrit l'abbé Albert[1]), mais à Tournon (Ardèche), en 1591, et qu'il est mort à Bourg (Ain), en 1650.

D'après ces mêmes renseignements, Fournier entra dans la Société de Jésus le 27 septembre 1611, à Avignon, après avoir étudié un an la rhétorique et trois ans la philosophie dans les collèges de la Société. Il était alors maître ès-arts. De 1615 à 1619, il fut professeur de grammaire (6e et 5e) et d'humanités au collège de Roanne. Il étudia quatre ans (1621-25) la théologie au collège de Dôle, et fit, en 1625-26, à Lyon (maison de St-Joseph), sa troisième année de probation ou son second noviciat, sous la direction du père Jean Forier.

De 1626 à 1628, Fournier fut professeur de rhétorique au collège d'Embrun, et, en 1628-29, second professeur de rhétorique au collège de Lyon. En 1629-30, il est de nouveau à Embrun, « professeur d'humanités, en attendant un successeur ». Peu après (1630), il passe à Chambéry, où il est admis (3 mai 1632) à ses derniers vœux, qu'il prononce dans l'église du Collège (aujourd'hui paroisse Notre-Dame).

Dès lors, Fournier change, presque chaque année, de résidence et d'emploi : en 1632, il est préfet des études et prédicateur à Chambéry ; en 1633, confesseur et cathéchiste à Montélimar ; en 1634, préfet des études à Nîmes ; en 1635, prédicateur à Fréjus et à St-Tropez ; en 1636, de nouveau à Nîmes ; en 1637, prédicateur à Fréjus et au Luc ; en 1638, missionnaire à Grenoble ; en 1639-40, *prédicateur à Embrun* ; en 1641, prédicateur à Riez ; en 1541-43,

[1]) *Histoire géographique, ecclésiastique et civile du diocèse d'Embrun* par M. *** [Embrun, Moyse], 1783, t. I, p. 152.

préfet des études à Pignerol ; en 1643-45, préfet des études, prédicateur et confesseur des religieux, à Nîmes ; en 1645-46, prédicateur à Carpentras ; en 1646-47, supérieur de la mission *Trivulciana* ; enfin en 1647-50, ministre et préfet des études à Bourg, où il finit ses pérégrinations et sa laborieuse carrière [1]).

Durant le long intervalle de 1626 à 1643 [2]), Fournier composa son *Histoire générale des Alpes*. Il consacra à cet ouvrage cinq années d'un labeur opiniâtre, qui, d'après lui, en représenteraient douze du travail ordinaire des autres hommes[3]). On le croira sans peine, lorsqu'on saura que, pour transcrire simplement ce même ouvrage, un de nos historiens alpins, Théodore Gautier, a employé « sept bonnes années » de sa vie[4]) et surtout lorsqu'on aura parcouru, même rapidement, l'*Histoire des Alpes*.

En 1645, Fournier, étant à Carpentras, sur les conseils de Chorier, abrégea sa grande *Histoire des Alpes* et composa, en latin[5]), ses *Annales ecclesiastici sanctae metropolitanae ecclesiae Ebredunensis*. Ce nouveau travail, très élégamment écrit, est daté du

[1]) Le catalogue ou les supérieurs inscrivent leur jugement sur leurs inférieurs s'exprime ainsi au sujet de Fournier : « *Ex serie occupationum ejus patet eum fuisse hominem in praxi versatum, semper paratum ad locum mutandum, et factum ad collegia inchoanda. Atqui hoc non est qualitas spernenda in homine Societatis* ».

[2]) Ms. de la Bibl. de Lyon n° 806, f°s 420 et 426.

[3]) « *Quinquennales operas, aliorum segnioribus duodennalibus exequendas* » (*Ann. eccles. S. Eccl. Ebred.*, Ms. du Petit Séminaire d'Embrun, p. 2). Cf. Théodore Gautier, dans *Bull. soc. d'études des Hautes Alpes*, 1886, p. 152.

[4]) Bulletin cité, p. 138.

[5]) « *Gallice Fornerius scripserat commentarios suos de Maritimis Alpibus, et rebus gestis Ebredunensium antistitum ; auctor illi in latinum convertendi sermonem, quae gallice fuerant scripta, fui et consilio obsecutus est meo* » (*Adversaria*, dans *Bull. Soc. de Stat.* de *l'Isère*, 1846, p. 145). Toutefois, dans la dédicace de ses *Annales* adressée à Mgr Guillaume d'Hugues, Fournier dit qu'en les rédigeant il a obéi à la volonté de ce prélat, *obsecutus voluntati tuae*.

5 des nones d'octobre (3 oct.) 1645. Le Ms. original est à Carpentras[1]). Une copie, provenant de la collection de l'intendant de Dauphiné, Gaspar-Moïse Fontanieu (1724-40), se conserve à la Bibliothèque Nationale à Paris[2]). Une autre copie, du dernier tiers du XVIIIe siècle, qui a successivement été entre les mains de l'abbé Joseph Vallon et de Mgr Depéry, évêque de Gap, se trouve présentement à la bibliothèque du Petit Séminaire d'Embrun[3]).

Marcellin Fournier, ainsi que l'avons dit, mourut à Bourg, en 1650.

Une lettre écrite par le père Vincent Léotaud au chroniqueur Gapençais Raymond Juvenis, le 16 octobre 1664, nous donne plusieurs détails, pleins d'intérêt, sur Fournier:

« *Il étoit un très vertueux religieux, infatigable à travailler en toutes les fonctions de nostre compagnie, à prescher, à confesser, à assister les malades, à cathéchiser, à enseigner : ce qu'il a fait très excellamment, estant, très bien versé ez langues, en l'histoire, en poésie, en oratoire ; dictant sur le champ, tant poëmes qu'oraisons, sans hésiter, et en toute matière. Il avoit les autheurs si présans, à raison de sa rare mémoire, que c'estoit une bibliothèque vivante ez collèges, à laquelle tous avoient recours en leurs difficultez. Il est mort à Bourg en Bresse, et estoit né à Tournon d'une honorable famille. Il a composé un bien docte* Commentaire sur Esdras[4]), *au rapport de ceux qui l'on veu, et, de plus, toute l'*Histoire des Alpes Maritimes »[5]).

[1]) Bibl. d'Inguimbert, I, n° 512.

[2]) Ms. latin n° 9123. — Beau Ms., in-folio, papier, de 425 feuillets.

[3]) Ms. petit in-folio, de 234 pages, demi-reliure.

[4]) Cet ouvrage de Fournier ne m'est pas autrement connu.

[5]) Copie de l'*Hist. générale des Alpes* par Juvenis, Ms. du Grand Séminaire de Gap, p. 509.

Ce dernier ouvrage est incontestablement le plus important — du moins pour nous — de tous ceux qu'a composés le père Fournier.

Le manuscrit original de l'*Histoire générale des Alpes Maritimes ou Cottiènes et particulière de leur métropolitaine Ambrun*[1]) etc., se conserve à la Bibliothèque de la ville de Lyon, sous le n°.806[2]). C'est un assez gros volume in-folio, de 310 millimètres de haut, sur 220 de large et 70 d'épaisseur. Il est relié en basane, mais d'une reliure déjà très fatiguée, et se compose de 37 cahiers[3]). D'après la pagination de l'auteur, il renfermait, d'abord, 822 pages, non comprises les nombreuses additions postérieures, sur feuillets intercalaires, et 56 pages de tables. D'après un foliotage moderne, ce manuscrit est actuellement composé de 501 feuillets, dont 498 écrits. Parmi ces derniers, 482 sont entièrement de la main de Fournier; 16 ont été récopiés postérieurement, d'après des notes de l'auteur, appliquées sur les marges du Ms., qui sont aujourd'hui gravement détériorées ou perdues[4]).

[1]) Fournier écrit toujours *Ambrun*, au lieu d'*Embrun*, mais à tort, ainsi qu'on le verra plus loin.

[2]) Cf. Ant.-Fr. Delandine, *Manuscrits de la Bibl. de Lyon*, Paris-Lyon, 1812. t. II, p. 72.

[3]) Ces cahiers sont généralement de 12 feuillets. Voici l'indication exacte de l'endroit du Ms. où chaque cahier commence : 1, f° 1 ; 2, f° 12 ; 3, f° 32; 4, f° 47 : 5, f° 60 ; 6, f° 72 ; 7, f° 88; 8, f° 102; 9, f° 117 ; 10, f° 122; 11, f° 141 ; 12, f° 154; 13, f° 166; 14, f° 177 ; 15, f° 191 ; 16, f° 203 ; 17, f° 218 ; 18, f° 230 ; 19, f° 246 ; 20, f° 259; 21, f° 273 ; 22, f° 286 ; 23, f° 298; 24, f° 314 ; 25, f° 327; 26, f° 339 ; 27, f° 352 ; 28, f° 364 ; 29, f° 377 ; 30, f° 394 ; 31, f° 407 ; 32, f° 420 ; 33, f° 433 ; 34, f° 445 ; 35, f° 457; 36, f° 469 ; 37, f° 481.

[4]) Ces feuillets sont les suivants : 19, 20, 31, 44, 48, 75, 147, 170, 210, 213, 215, 233, 237, 244, 279 et 388. L'orthographe diffère assez souvent de celle ordinairement adoptée par l'auteur. Voici les n°s des feuillets intercalaires ajoutés par Fournier lui-même : 15, 17, 22, 24, 26, 32, 37, 77, 79, 87, 92, 97, 106, 108, 109, 241, 258, 262 *bis*, 268, 299, 301, 302, 304, 317, 350, 377, 378, 279, 398, 403, 411, 430.

L'*Histoire des Alpes*, lors de la mort de Fournier, resta, avec ses autres manuscrits, à Bourg, où Guichenon put la consulter[1]) et en extraire les divers documents relatifs à notre région qu'il a utilisés dans son *Histoire généalogique de la maison de Savoie* (1660, 3 vol. in-f°) et surtout dans sa *Bibliotheca Sebusiana* (1666, in-4°). Elle passa ensuite entre les mains du père Jean Colomby, jésuite de la maison de Lyon, qui la confia au père Henri-Ignage Régis, recteur du collège des jésuites d'Embrun. Celui-ci la communiqua, le 16 octobre 1672, au chroniqueur Raymond Juvenis[2]). Voici ce que cet érudit écrit à ce propos :

« Au mois d'octobre 1672, le R. P. Henry-Ignace Régis, de la compagne de Jésus, recteur du collège d'Ambrun, a fait venir le Ms. du R. P. Fornier de Lyon, où il estoit, dans le collège, entre les mains du R. P. Jean Colomby, de la mesme compagnie, qui a écrit une lettre au mesme P. Regis, par laquelle il luy marque que les Réviseurs (c'est le nom de ceux de cette compagnie qui ont charge d'examiner les livres qu'on veut mettre au jour) avoient condamné ce livre à n'estre point imprimé, à cause qu'il parloit de la sortie de ceux de leur compagnie hors du royaume et que, s'il me l'envoyoit, il falloit oster les cayers de ces endroits-là. Mais le P. Régis n'en ayant rien osté, j'ay leu tout ce Ms. d'un bout à l'autre ; et j'ai trouvé que l'autheur parle fort sobrement et fort peu de cette sortie ; et j'ay jugé, à mesme temps, que ce qui pouvoit avoir porté les réviseurs à donner ce jugemant contre ce livre, c'est que, quoique la matière en soit fort curieuse et l'ordre extrêmement juste, le stile en est méchant et sa manière de traiter les matières est

[1]) *Bull. soc. d'étud. des Hautes-Alpes*, 1886, p. 155 et 157.
[2]) *Ibidem*, p. 157.

extrêmement confuse ; qu'il y a des pensées où l'autheur se guinde, et des expressions forcées et hors d'usage. J'en ay laissé quelque chose dans la traduction qu'il a faite des vers de Silius Italicus, touchant la Durance. Enfin ce livre auroit fait tort à la réputation de la haute suffisance et de la politesse de cette compagnie, si l'on eût souffert qu'il eût esté publié en l'estat qu'il est. Toutefois m'estant tombé entre les mains, ainsi que je viens de dire, j'entrepris de l'habiller d'une autre manière et de l'accommoder à ma façon, tout autant que je l'ay peu faire, dans le peu de loisir que mes occupations me donnent, et dans le dessain que j'ay eu de m'éloigner nullement de l'ordre et des pensées de cet autheur ; ce que j'ay fait dans cet ouvrage. Je sçay qu'il y a beaucoup de fautes de mon chef ; mais je n'ay travaillé que pour ma propre curiosité et j'ay voulu copier et non pas faire un livre. J'ay creu encore d'y devoir ajouster plusieurs choses que l'autheur avoit obmises, que j'ay fait pourtant toutes siennes, bien qu'elles soient nombreuses et considérables, et avec cela, la suitte de cette histoire[1]).

La copie « *corrigée, augmentée et continuée* » dont Raymond Juvenis est l'auteur, après avoir appartenu au savant Gapençais Vallon-Corse (1715-91), puis, à son arrière petit-fils l'abbé Joseph Vallon[2]), est devenue, vers 1838, la propriété du Grand Séminaire de Gap. C'est sur cette copie que Théodore Gautier a fait la sienne[3]). Celle-ci, également habillée à la mode moderne, a été acquise naguère (21 août 1885) par le Conseil général des Hautes-Alpes pour les Archives départementales[4]).

[1]) Copie de l'*Hist. générale des Alpes* par Juvenis, p. 507-508.

[2]) Mort à Laragne (Hautes-Alpes) le 13 janvier 1881.

[3]) Deux beaux volumes in-folio, de XXXVII-504 et 585 pages, reliure très soignée d'amateur.

[4]) *Bull. soc. d'ét. des Htes-Alpes*, 1886, p. 137.

Le manuscrit orignal de Fournier nous a été libéralement communiqué, avec l'autorisation de la municipalité de la ville de Lyon, le 27 février 1888, par M. Aimé VINGTRINIER, le conservateur si bienveillant et si érudit de la grande bibliothèque de Lyon. C'est surtout grâce à lui que nous pouvons donner une édition exacte de l'œuvre de Marcellin Fournier. Nous prions ici M. VINGTRINIER de vouloir bien agréer l'expression de notre profonde gratitude.

En lisant l'*Histoire des Alpes*, on est étonné de l'étendue des recherches auxquelles Fournier se livra pour « compiler » ce volumineux ouvrage. Nous ne trouvons à cela qu'une seule explication. Fournier était épris de l'amour de notre histoire alpine, et, en s'y adonnant, il croyait — non sans raison — rendre un véritable service à la postérité. Dans sa pensée, en effet, son ouvrage devait être « *comme une pièce d'assortiment au corps de l'histoire de France ou un préparatif à l'histoire plus particulière de tout le Dauphiné* » [1]). De là le haut intérêt qui s'attache à l'œuvre de Fournier, et la légitimé du titre qui lui a été donné de « *créateur des annales Embrunaises* »[2]).

Pour composer son *Histoire des Alpes*, Fournier a puisé à deux grandes sources d'information, les unes manuscrites, les autres imprimées.

Parmi les premières, il convient de mentionner tout spécialement les archives de l'archevêché et du chapitre métropolitain d'Embrun, qui, hélas! ont été presque complètement détruites, il y a près d'un siècle[3]). Citons ensuite: les archives de la

[1]) Voy., plus loin, p. XXXIV.

[2]) Fabre, *op. cit.*, p. 48.

[3]) Le 30 floréal an 2 (19 mai 1794), les administrateurs du district d'Embrun constatent officiellement que « les papiers relatifs à la noblesse

ville d'Embrun et celle de Guillestre, qui existent encore; les archives de l'abbaye de Boscodon, en grande partie perdues; les archives de Châteauroux, de Ceillac, de Crévoux et autres communes alpines, dont il ne reste que peu de chose; les archives de plusieurs familles particulières, complètement perdues, les archives de Turin, celles de la prévôté d'Oulx, celles de divers monastères de la Provence et du Dauphiné, dont plusieurs existent heureusement encore aujourd'hui.

Au nombre des livres imprimés, il faut, d'abord, citer presque tous les auteurs classiques; puis les vies des saints publiées par Surius, les actes des conciles, les bullaires des papes, un très grand nombre de travaux historiques ou d'érudition édités avant 1643, époque où notre auteur mit la dernière main à son travail; on en trouvera la nomenclature ci-après (p. XLIII-LIV).

On peut dire que Fournier ne recula devant aucune fatigue, aucune correspondance, aucun voyage, afin de se renseigner et de mettre en lumière des faits peu connus de son temps[1]) et qui seraient probablement en grande partie ensevelis à jamais dans l'oubli, sans ce laborieux historien[2]).

et droits féodaux suprimés qui étaient dans les archives de l'Évêché [Archevêché], du Chapitre, du Collège et du Laus », à l'exception de ceux qui concernaient « la propriété des domaines nationaux,... avaient été brûlés dans le temps, en conformité de la Loi ». (*Arch. des Htes-Alpes*, série L, 880, n° 4, f° 25 v°). Le 30 frimaire an 4 (21 décembre 1795), ils ajoutent que « les titres établissant des droits féodaux... ont été brûlés sur la place publique de cette commune [d'Embrun] ». (*Ibid.* n° 7, f° 25 v°). — La plupart des documents alors sauvés du feu ont été déposés aux archives des Htes-Alpes (Voy. *Invent. somm.*, t. II, série G, en cours d'impression, 1890).

[1]) Ou bien, ainsi que s'exprime Fournier (p. XXXIX) pour leur rendre « *le bienfaict de la vie* ».

[2]) « Quot adeundae fuerunt bibliothecae; quot per litteras conveniendi vel consulendi, vel ad librorum et exemplariorum copiam conse-

Aussi l'*Histoire générale des Alpes*, ainsi que Fournier le dit lui-même, n'est-elle pas d'un intérêt « purement ecclésiastique » ; elle présenté « *au Daulphiné, à la Provence et à la France plusieurs choses fort mémorables* »[1]).

Aujourd'hui, après plus de 250 années de travaux et de recherches multipliés, l'ouvrage de Fournier est encore pour notre région alpine la base et le fondement de toute œuvre historique sérieuse. Cela est tellement vrai que, depuis un siècle, la plupart de nos historiens locaux ne font guère que résumer, en le commentant, le récit de Fournier[2]). Quelques - uns, moins scrupuleux, s'approprient purement et simplement les recherches de leur devancier, sans le citer, ou, s'ils le citent, ne se gênent pas pour le décrier et le dénigrer.

Ce n'est pas ainsi qu'en ont agi la plupart des grands historiens de la Provence et du Dauphiné, de la Savoie et du Piémont. Sans parler des autres, Bouche, dans son *Histoire de Provence* (1664) ; Chorier et Valbonnais, l'un dans l'*Histoire générale de Dauphiné* (1672), l'autre dans l'*Histoire du Dauphiné* (1722); Guichenon, dans la *Bibliotheca Sebusiana* (1666); Gioffredo († 1692), dans l'*Istoria delle Alpi Marittime* (1839, I v. f°), citent

quendam manus ad scribendum ; quot apud authores designaveram implorandae ; quot per diocesim tuam excutienda, evolvendaque tabularia ; quot peregrinationibus circumlustranda per Galliam et in subalpinis monumenta ; quot opinionum exagitandae passim inanitates, exigendae ad chronologiae rationem, traditiones ad veritatis examen et ad antiquorum fidem improbae narrationes : ille scire unus poterit, qui argumentum ex destinato, antehac intactum, intentatumque, adoriri primus hoc ceperit » (Dédicace des *Annales eccles.*, Ms. du Petit Sém. d'Embrun, p. 1).

[1]) Voy., ci-après, p. XXXVII.

[2]) L'abbé Albert, en écrivant sa précieuse *Histoire du diocèse d'Embrun* (Embrun, Moyse, 1783, 2 vol. in-8°), s'est beaucoup servi des *Annales ecclesiastici*, mais il n'a pas connu l'*Histoire générale*.

avec honneur l'ouvrage du père Marcellin Fournier. Dès 1656, les auteurs du *Gallia Christiana* reconnaissent loyalement que, s'ils ont pu dresser la liste des archevêques d'Embrun, c'est grâce aux travaux de cet historien[1]).

Sans doute, depuis l'époque où Fournier écrivait, beaucoup de découvertes ont été faites, un très grand nombre de documents nouveaux ont été mis à la disposition des chercheurs et des érudits. Qu'il suffise de citer ici, parmi tant d'autres, ceux qui se trouvent dans les grandes collections, telles que les *Acta Sanctorum* des Bollandistes (1643-1882, 60 vol. in-f°) ; les *Actes des conciles* de Labbe et Cossart (1671-72, 18 vol. in-f°) ; le *Bullaire des papes* de Cocquelines (1739, 28 vol. in-f°) et de Mansi (1759, 30 vol. in-f°) ; le *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores* de Dom Bouquet (1738-1877, 23 vol. in-f°) ; le *Rerum Italicarum scriptores* de Muratori (1723-1751, 29 vol. in-f°) ; les *Monumenta germaniae historica* de Pertz (1826-88, 32 vol. in-f°) ; les deux *Patrologies*, grecque et latine, de Migne (1844-66, 382 vol. in-8°) ; les *Documents inédits sur l'histoire de France* (1834-1889, 280 vol. in-4°), et cent autres publications qui existent dans la plupart des grandes bibliothèques publiques.

Grâce à ces admirables travaux[2]), il est possible maintenant de corriger et souvent de compléter

[1]) *Series autem antistitum Ebredunensium, ex schedis manuscriptis Marcellini Fornier, societate Jesu presbyteri, exhibemus; qui historiam archiepiscoporum publici juris nundum fecit* (*Gallia christiana*, éd. de 1656, t. I, p. 270. Cf. *Bull. soc. d'étud.*, 1886, p. 154).

[2]) A mon très grand regret, je dois dire ici, une fois pour toutes, qu'il ne m'a pas été possible d'utiliser plusieurs d'entre eux. Ils n'existent malheureusement pas à Gap et dans le département des Hautes-Alpes. Ceux que j'ai pu consulter et que je citerai quelquefois, d'après mes notes, se trouvent dans les bibliothèques des abbayes du Mont-Cassin et de Cava, que j'ai eu le bonheur d'habiter quelques années, et à Paris, à la Bibliothèque Nationale, où j'ai pu faire des recherches en 1878-79.

l'ouvrage du père Marcellin Fournier. Nous devons cependant avouer que, toutes les fois que cet écrivain a eu à sa disposition des textes précis, des documents originaux, il a su s'en servir judicieusement, soit pour établir son récit, soit pour appuyer ses déductions. Sa science est ordinairement de bon aloi, et, toutes proportions gardées, il a fait preuve d'un sens critique aussi sûr que celui des historiens de son époque et même de bon nombre de ceux qui l'ont suivi [1]).

En parlant ainsi, je suis loin de méconnaître tout ce qu'il y a de défectueux dans l'œuvre de Marcellin Fournier. Ainsi qu'on l'a justement fait remarquer, son érudition est souvent indigeste ; son récit, surtout au début de son livre, est rempli de fables ridicules, aujourd'hui rejetées par tout le monde ; quelquefois son style est lourd ; souvent aussi sa phrase est longue et peu compréhensible...). Mais tout cela n'est-ce pas aussi de l'histoire ?

Ne perdons pas de vue que, jusqu'au milieu du XVIe siècle, dans notre région, les actes publics sont rédigés en latin, et que les très rares productions dramatiques ou historiques connues sont en langue vulgaire [2]) ou peu s'en faut [4]).

Fournier écrivait à une époque où la langue française n'était pas parlée couramment dans les Alpes ; et même était loin d'être assujettie en France à des

[1]) Il donne comme certain ce qui est certain et « pour vraysemblable », ce qui lui semble tel (p. XXXVIII ; cf. p. XL).

[2]) Cf. Th. Gautier, dans *Bull. soc d'étud.*, 1886, p. 146 et suiv. ; Ad. Fabre, *op. cit.*, p. 40-43.

[3]) Tels sont les cinq mystères de St Pierre et St Paul, de St Pons, de St Antoine, de St Eustache, de St André (XVe et XVIe siècles) découverts naguère dans le Briançonnais (Cf. l'Introduction du *Mystère de Sant Anthoni de Viennès*, Gap, 1884, et celle de l'*Istorio de Sanct Poncz*, 1888).

[4]) Voy., par exemple, les *Mémoyres pour l'advenir* (de 1562 à 1604) par un Gapençais anonyme (dans *Bull. soc. d'étud.*, janvier 1886, p. 52-82).

règles déterminées. Son *Histoire des Alpes* est pour nos pays un des rares monuments de cette période de transition qui précède le siècle de Louis XIV[1]). Dailleurs la bonhomie habituelle qui caractérise Fournier ne l'abandonne pas, et, dans maintes pages de son long récit, on trouve cette naïveté et cette grâce qui plaisent tant dans les écrits du commencement du XVIIe siècle, par exemple dans la correspondance de Peiresc[2]) ou les ouvrages de St François de Sales[3]).

Ne faisons donc pas un trop grand crime au père Marcellin Fournier d'avoir été de son temps, et de n'avoir pas su mieux faire que ses contemporains. Soyons-lui plutôt infiniment reconnaissants des peines qu'il s'est données pour composer un livre, qui, malgré toutes ses imperfections, est d'une incontestable valeur pour nous et l'un des plus précieux monuments de notre histoire alpine[4]). Accueillons le « créateur des Annales Embru-

[1]) Fournier rédigea son *Histoire* en français, afin de la mettre à la portée de tous ceux « qui ne seroient point capables d'un langage latin». Il allait ainsi à l'encontre des usages encore généralement suivis par les historiens ; mais Fournier faisait peu de cas de ce qu'il appelle « la superstitieuse observation des modes » (p. XXXVII).

[2]) Voy., en particulier, les *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, publiées par M. Tamizey de Larroque, t. I, Paris, Imp. Nat., 1888.

[3]) Sans se lasser « espouvanter » par le « caquet » des critiques plus ou moins merveillants et qu'il appelle, assez spirituellement, des « *marchants du vent* », Fournier croit avoir, comme eux, « *le droit de parler en la langue de notre naissance* » (p. XXXV et XXXVII).

[4]) Tels étaient les sentiments qui animaient le président Ad. Fabre lorsque, parlant des manuscrits de Fournier, il disait : « Comme Albert, nous nous en sommes beaucoup servi dans notre travail sur Notre-Dame d'Embrun, et c'est par reconnaissance pour leur auteur que nous lui avons consacré cette étude » (*Notice sur Marcellin Fornier*, dans *Recherches hist. sur le pèlerinage des rois de France à N.-D. d'Embrun*, 1860, p. 64). C'est à cette docte étude, ainsi qu'à celle de Théodore Gautier (dans *Bull. soc. d'étud.*, 1886, p. 137-158) que nous nous permettons de renvoyer les lecteurs désireux de plus de détails sur les travaux de Fournier et leur valeur.

naises » avec cet empressement que l'on met d'ordinaire à recevoir et à fêter, après une « longue absence », les personnes qui nous sont chères, et évitons d'encourir le reproche de les avoir considérées comme « estrangères dans leur propre païs », « mescognues... à leur propre maison »[1]).

Quelques mots maintenant au sujet de la méthode que j'ai suivie dans cette publication. Avant tout, je me suis attaché à reproduire intégralement le texte de Fournier. J'ai religieusement respecté l'orthographe du Manuscrit original, bien que parfois elle m'ait semblé bizarre et non justifiée ; mais j'ai modifié la ponctuation, les accents, les majuscules ou minuscules, et résolu les abréviations, afin de faciliter le plus possible l'intelligence du texte au lecteur. Les additions qui me sont personnelles sont entre crochets [...]. Quant aux suppressions à faire, suivant une excellente méthode moderne, elles sont entre parenthèses (...). J'ai, d'ailleurs, très exactement marqué le commencement et la fin de chaque feuillet (*recto* et *verso*). Toutes les notes marginales de l'auteur ont été reproduites, soit dans le texte même, entre parenthèses, soit dans des notes, au bas des pages[2]). Elles sont indiquées par un simple renvoi ordinaire.

On reconnaîtra les notes qui m'appartiennent, au chiffre d'appel ; il est suivi d'une parenthèse. Ces notes ont pour but, soit de prémunir le lec-

[1]) Voyez, plus loin, p. XXXVII.

[2]) Il n'a été fait d'exception que pour quelques citations, en grec ou en latin, dont le texte est donné plus correctement dans diverses éditions, postérieures à Fournier, qui seront toujours très exactement indiquées. J'ai négligé aussi de reproduire les petits tableaux synchroniques, souvent très imparfaits et fort inexacts, des papes, empereurs, rois, comtes de Provence et de Forcalquier, dauphins de Viennois, abbés de Boscodon, etc., que Fournier a mis en tête de chaque section de son travail. Le lecteur trouvera, dans mes notes, la liste de la plupart de ces personnages, beaucoup plus complète et dressée d'après les meilleurs travaux modernes.

teur contre une erreur, soit de compléter le récit de Fournier. — J'ai toujours indiqué mes références, afin que le lecteur puisse contrôler mes affirmations. — Mais il ne pouvait entrer dans ma pensée de relever toutes les inexactitudes de l'auteur, ni de signaler toutes les additions dont son histoire est susceptible. L'aurai-je voulu faire, mes moyens et les occupations multiples qui absorbent mes journées ne me l'auraient pas permis.

Quant aux expressions de Fournier peu compréhensibles et qui, au dire de Juvenis, étaient déjà « hors d'usage », en 1672, au lieu d'en faire ordinairement l'objet de notes distinctes, au bas des pages, j'ai préféré les réunir en un petit glossaire, qu'on trouvera à l'*Appendice*.

Je donne également en *Appendice* les documents latins transcrits en marge du manuscrit de Fournier et qui, s'ils eussent été renvoyés au bas des pages, auraient considérablement alourdi cette édition, déjà trop surchargée de notes.

Une *Table analytique des matières*, rédigée en partie d'après celle que Théodore Gautier a composée vers 1845[1]), se trouve à la fin de chaque volume.

Une *Table alphabétique des noms de lieu, de personnes et des faits remarquables* terminera cette publication et facilitera les recherches.

Nous l'avons déjà dit, notre publication n'est pas une affaire de spéculation, mais une œuvre d'intérêt purement historique. Aussi le tirage a-t-il été réduit à 400 exemplaires, dont 20 sur papier de Hollande. Cent exemplaires seulement sont mis dans le commerce. Nous avons estimé que ce nombre était plus que suffisant.

Dans notre pensée, en effet, le livre de Fournier

[1]) Une astérisque indique ce qui lui appartient.

n'est pas un ouvrage définitif ; c'est plutôt un recueil de matériaux et de documents, recueil qui n'est pas le moins précieux de nos *Archives historiques des Hautes-Alpes*.

Je ne terminerai pas cette introduction sans offrir mes remerciements à tous ceux qui ont bien voulu nous venir en aide : d'abord, au Conseil général des Hautes-Alpes qui, à l'unanimité, a daigné encourager notre projet par une subvention de 500 fr. ; puis, à tous les souscripteurs, connus et inconnus, qui, par leur assistance, nous ont permis d'entreprendre cette volumineuse publication ; à MM. Eugène Rougny et Fidèle Barthélemy, successivement employés aux archives des Hautes-Alpes, qui ont concouru à la préparation de la copie du Ms. de Fournier destinée à l'impression ; à MM. Jouglard, père et fils, nos imprimeurs, qui n'ont pas hésité à faire les avances d'une édition coûteuse ; au prote M. Romand, qui n'a jamais reculé devant une modification de mise en page ; enfin à tout le personnel de l'imprimerie, dont le labeur n'a pas été ménagé pour obtenir la bonne correction des épreuves et la parfaite exécution du travail.

Toutefois, malgré les peines et le soin que chacun s'est donnés pour faciliter la tâche de l'éditeur, beaucoup d'imperfections se trouvent encore dans ce volume. J'en ai déjà relevé un certain nombre. Je prie les lecteurs de vouloir bien user d'indulgence et surtout de daigner me signaler les fautes qu'ils auraient remarquées, afin que je puisse les indiquer à l'*errata* qui terminera le 2e et dernier volume de cette Histoire, consacrée au passé glorieux de nos chères Alpes.

P. G.

Gap, le 31 janvier 1890.

OBSERVATIONS

SUR LA MARCHE RÉTROGRADE DE LA VÉGÉTATION

DANS LES HAUTES-ALPES[1]

Depuis 1854 j'ai passé plusieurs mois de chaque année à parcourir les divers massifs montagneux des Hautes-Alpes, d'abord, comme berger, puis en amateur contemplatif, et enfin pour y rechercher les traces des manifestations de la période glaciaire et aussi pour contribuer à l'édification de la carte géologique de la région, sous la haute direction du bien regretté M. Lory, doyen de la Faculté des sciences de Grenoble, aujourd'hui sous celle de M. Kilian, son digne successeur.

Dans ces longues et continues pérégrinations, j'ai été frappé du dépérissement marqué de la végétation surtout au-dessus des altitudes de 1.500 ou de 1.900 mètres, suivant l'exposition et la forme des massifs.

Cette retraite de la végétation me paraît si significative que j'ose me permettre de la signaler à l'attention du Congrès.

ÉTAT DE LA VÉGÉTATION DANS LES VALLÉES SUPÉRIEURES DU DRAC.

VALGAUDEMAR. — « En général, dit de Montanel, *le Valgaudemar est fort resserré, fort profond et rempli, dans le haut de ses penchants, de grands escarpements* ». (Top. milit, de la frontière p. 114)

Cette vallée étroite est profondément encaissée entre deux chaînes escarpées de granites et de gneiss qui se dirigent sensiblement de l'O. à l'E. et vont se rattacher au massif du Pelvoux en s'élevant de 2.700 à 3.600 mètres, en dominant le thalweg de 1.900 à 2.200 mètres.

Sur ces montagnes, l'essence arborescente qui atteint la plus haute altitude est le genévrier commun qui s'élève, sur les flancs sud, jusqu'à 2.600 mètres, tandis que sur

[1] Ce mémoire a été présenté au *Congrès des Sociétés savantes* réunies à la Sorbonne en juin 1889.

les pentes exposées au nord il végète encore vers 2.000 mètres.

Les rhododendrons, absents sur les flancs sud, atteignent, en la dépassant peu, sur les pentes N., l'altitude de 2.000 m. Mais à ces hauteurs leurs tiges sont menues, tandis qu'au-dessus jusque vers 2.344 mètres, se montraient, de 1854 à 1860, de nombreux troncs de 4 à 7 centimètres de diamètre; mais tous les pieds étaient morts dans ces hauteurs et leurs longues tiges tortueuses et blanchies donnaient à ces régions un caractère de désolation que je n'oublierai jamais[1].

Le bouleau, l'aulne, le sycomore (?) (plane ou plaï du Valgaudemar), le sorbier des oiseaux, le pin cembro, et le pin à crochets ne commencent à se montrer que vers 1.800 mètres, tandis que dans certaines régions privilégiées exposées au N. et partant plus humides, comme à Prantiq, commune de St-Maurice, ces mêmes essences végètent encore vers 2.300 mètres.

Vers 1.700 mètres apparaissent les premiers sapins, vieillards séculaires sans postérité et délabrés.

Plus bas encore est le hêtre qui ne dépasse pas 1.500 mètres sur les expositions nord, tandis que sur les pentes ensoleillées il s'élève vers 1.800 mètres, comme sur la rive droite de la Séveraisse.

Vers leurs limites supérieures toutes les essences s'y rabougrissent, et n'atteignent pas les dimensions des rares et vieux sujets qui s'y montrent encore.

De plus elles ne s'y reproduisent plus. Nulle part, en effet, je n'ai rencontré, dans les hauteurs, un jeunepied.

Et lorsque les derniers représentants actuels y auront disparu, les forêts se trouveront abaissées de 200 à 300 mètres.

Ce mouvement de retraite doit s'être prononcé déjà depuis de longues années. En effet, le pin cembro et le pin à crochets qui ne se reproduisent plus vers 1.800 mètres, atteignaient autrefois des altitudes bien supérieures.

[1] Le 3 août 1889 nous avons revu ces hauteurs: toutes les vieilles souches avaient disparu, effet du temps et des avalanches; mais vers 2.200 m. nous avons rencontré, abrité dans un pli, un jeune pied de rhododendron fleuri.

Ainsi ils atteignaient les crêtes déchiquetées du Petit-Chaillol, au-dessus de la commune de St-Jacques, soit une altitude de 2.600 mètres, ainsi que la crête Balet, entre Prantiq et Pétarel, crête qui court du N. au S. de 2.300 à 2.600 mètres.

Dans ces deux régions, en effet, se trouvent encore debout de vieux pins cembros morts depuis longtemps et tous dépouillés de leur écorce.

VALLÉE DU DRAC OU CHAMPSAUR.

La vallée du Champsaur a peu de forêts ; la plus remarquable, celle de Poligny, composée de pins sylvestres, dans le bas et surtout de sapins, s'élève sur des pentes exposées au N. jusque vers 1.450 mètres. Plus haut est une longue pente d'éboulis rocailleux qui ne présente que de vieux sapins rabougris et clair-semés, et que semblent remplacer peu à peu des pins cembros et des pins à crochets qui s'élèvent vers 1.800 mètres.

Mais dans ces hauteurs, ils sont broussailleux et ne se reproduisent plus.

VALLÉES SUPÉRIEURES DE LA DURANCE.

Dans le bas du Champsaur et du Valgaudemar, le chêne avec diverses essences occupe la région inférieure, le hêtre et le pin sylvestre les régions moyennes et le sapin les régions supérieures ; le mélèze y fait si complètement défaut qu'on n'y compterait peut-être pas en tout 20 pieds spontanés de cette essence. Tandis que dans le haut Drac et la haute Durance, à partir d'Embrun, c'est le mélèze qui constitue la plus grande partie des forêts.

Dans cette dernière vallée toutefois, les forêts de sapin et de mélèze y affectent des positions relatives assez curieuses. En général le sapin y occupe les régions inférieures, quand il y existe, sauf dans le vallon de Florins où le mélèze occupe les pentes inférieures et supérieures, et le sapin les régions moyennes où il lutte avec le mélèze[1].

[1] Cette lutte est surtout remarquable au S. du hameau de Florins, où un jeune bois de 20 ans environ, très fourré, est formé de pousses de mélèzes qui dominent de 2 à 3 mètres des jeunes sapins aussi nombreux qu'eux.

Dans les massifs de la rive droite de la Durance et dans l'Embrunais, les mélèzes s'élèvent sur toutes les expositions jusque vers 2.250 à 2.300 mètres. A Valhaute en face Dormillouse, des mélèzes énormes se montrent jusqu'à 2.316 mètres. Mais ils sont tous morts ou délabrés et ce *n'est qu'à l'altitude de 1.910 mètres que l'on rencontre de jeunes pieds d'une dizaine d'années.*

Sur la rive gauche, la limite supérieure des forêts est assez sinueuse. Vers l'aval, entre le confluent de la Durance et de l'Ubaye, la forêt de Morgon atteint le pic de Jean Martin, alt. 2.100^{m}, qu'elle ne dépasse guère à travers la région montagneuse des communes de Savines, les Crottes, les Orres, St-Sauveur, Crévoux, St-André, en face Embrun, mais s'abaisse au col de Vars, sous 2.000 m., pour se relever dans les vallons de Ceillac où le dernier mélèze, fort rabougri, se montre au lac Ste-Anne, alt. 2.418^{m}, sous le col Girardin[1]. Elle se maintient à 2.400^{m}. au N. et à l'E. de Ceillac, sur Assan et les Eysselières ; puis s'abaisse au col Fromage, où le dernier pin sylvestre languit solitaire à 2.269 mètres. En entrant dans la région du Queyras, *grâce sans doute à la puissance des massifs à plateaux adoucis et à vallées peu profondes*, la région forestière s'élève jusque vers 2.500 mètres au S. E. de St-Véran, sous la Tête-de-Longet (alt. 3071^{m}).

Si des limites du Queyras et de l'Ubaye, nous nous dirigeons au N., vers Briançon et la Maurienne, nous constatons que la ligne supérieure des forêts s'abaisse vers 2.300 mètres dans les massifs entre la Roche-Sous-Briançon et Arvieux, pour tomber à 2.100^{m} à l'Argentière; vers 2,000^{m}. dans la vallée de la Guisane, et vers 1.800 m. au N. du col Lautaret près des sources de la Romanche.

Tandis qu'au Valgaudemar nous avons vu une zone au-dessus des essences résineuses, occupée par le bouleau, le platane (plane ou plaï), l'aulne, etc, ici dans la haute Durance, les prairies alpestres succèdent immédiatement aux mélèzes.

Ici comme dans les hautes vallées du Drac, on ne

[1] Guide Joanne. Dauphiné et Hautes-Alpes, p. 976.

trouve dans les parties supérieures des forêts aucun jeune pied. Les forêts n'y sont constituées que par des vieillards séculaires, au tronc épais, et bien proportionné, aux ramifications puissantes, mais délabrés, morts vers la cime, et souvent réduits à l'état de cadavres décharnés. Les sujets rabougris y sont même parfois assez rares.

Nous assistons donc, dans les Hautes-Alpes, à une retraite très marquée des diverses essences forestières, et quand les derniers survivants auront disparu, les forêts se seront abaissées d'une manière considérable et les limites supérieures extrêmes ne seront plus que de 1.400 à 2.000 m., suivant les régions, au lieu d'être comme aujourd'hui de 1.700 à 2.500 mètres.

FORÊTS DISPARUES.

Ce mouvement rétrograde de la végétation ne paraît pas appartenir exclusivement au XIXe siècle, mais a dû commencer il y a quelques centaines d'années. En effet, au-dessus des forêts actuelles, on trouve dans quelques régions des traces de forêts disparues.

Ainsi entre le Refuge (1980^{m}) et le col de Vars (2115^{m}) se montrent, à travers les prairies et au-dessus des mélèzes vivants, les vieilles souches noircies des mélèzes de la forêt détruite par les Piémontais, lors de la guerre de 1710.

Au col de Buffère, entre le Monêtier-de-Briançon et Névache, un peu au-dessus du chemin du Roy, et près de la chapelle de N.-D. de Buffère, se trouve absolument seul, un très vieux mélèze qui a été religieusement respecté par les habitants, grâce à une pieuse et naïve légende à laquelle fut due aussi l'érection de la chapelle.

Sous les gazons des belles prairies du col du Lautaret (2.057 ^{m}.), entre la Grave et le Monêtier, se montrent également des souches de mélèzes de 0^{m},80 de coupe, d'une forêt complètement disparue, et ce n'est que bien plus bas vers 1.700 à 1.800 mètres que se montrent les premiers arbres [1].

Ces disparitions semblent ici résulter du fait de

[1] Communication orale de M. Clèro, garde-mines à Briançon.

l'homme, mais il est d'autres régions où son influence est absolument nulle et d'où cependant les forêts disparaissent d'elles-mêmes. D'abord, la main de l'homme est étrangère à l'extinction des forêts dans leur zone supérieure, puisque cette extinction se manifeste partout, même dans les périmètres inabordables, et dans ceux aussi les mieux gardés par l'administration forestière.

J'ai déjà signalé l'extinction complète des pins cembros, et des pins-à-crochets dans le Valgaudemar, vers 2.300 et 2.600 mètres.

Au N. de Gap, dans la forêt inabordable du Pleyne entre Chaudun et Rabou (1.700^{m}), de gigantesques sapins de 2^{m},50 de coupe sont morts sur place sans se reproduire et sans être remplacés par d'autres essences, si ce n'est pas des mélèzes rabougris.

La belle forêt de la Cluse en Dévoluy, sur les pentes O. d'Aurouze, a laissé si peu de traces que notre honorable sénateur, M. X. Blanc, conseiller général du Dévoluy, alors qu'il était avocat au barreau de Gap, répondit à un client de Paris qui le chargeait de faire valoir, sur cette forêt, les droits que lui conféraient des titres authentiques qu'il venait de découvrir dans les archives de sa famille : *Ce n'est pas la peine, car vous ne trouveriez pas dans la forêt de la Cluse un fragment de bois suffisant pour faire un cure-dents.*

Ce n'était vrai qu'à moitié, car aux vacances dernières j'ai retrouvé dans les lamentables ravines qui labourent le déluge d'éboulis mouvants, qui fut le sol de la forêt, de nombreux troncs de mélèzes enfouis et que l'érosion avait mis à jour.

Tous ceux qui, depuis 25 ans, ont fait l'ascension de Durbonas (2.089 m.) près de Saint-Julien-en-Beauchêne, ont pu constater le grand nombre de mélèzes dont les cadavres blanchis encombrent le plateau bien frais, bien verdoyant cependant, au nord du pic, à une altitude de 1.730 mètres environ.

Au mois d'août 1886, je fus très frappé par la vue du grand nombre de mélèzes morts, dont la teinte rougeâtre formait de nombreuses taches à travers la verdure des forêts du Monêtier-de-Briançon, rive droite de la Guisane.

Ailleurs ce n'est plus çà et là que meurent les arbres, c'est sur d'assez grandes étendues.

Ainsi le 3 août 1887, je constatai que presque tous les mélèzes étaient morts sur la corniche de l'escarpement de la Moulinière (alt. 1.634 m.), en face St-Clément.

Au N. de Châteauroux, vallon de Couleau, sur le flanc N. du chaînon séparant les vallons Foran et Méan, est un escarpement presque vertical formé par les bancs des grès du flisch, cet escarpement est complanté de nombreux mélèzes de belle venue de 0m,20 à 0m,40 de coupe sur 18 à 25 mètres de hauteur, et *tous ces beaux mélèzes sont morts* (Excursion des 26 et 27 septembre 1888).

A l'Est d'Embrun sur les pentes nord du pic de Razis ou l'Alpet (2.577m) tous les mélèzes sont morts, et leurs cadavres, encore debout atteignant presque le faîte du pic, n'annoncent pas des êtres rabougris.

Sur les pentes sud du même pic, dans le vallon de Florins, les premiers mélèzes ne se montrent qu'au-dessous des prairies du cirque, vers 2.000 mètres, et cependant dans les éboulis même du pic, vers 2.500 mètres, j'ai constaté la présence de souches pourries en place et de troncs décharnés roulant avec les cailloux.

J'ai constaté un fait analogue à l'Est de Savines, dans les hauteurs du vallon du Colombier, au pic Chalanches (alt. 2.317m). Tous les mélèzes meurent ou sont réduits à l'état de cadavres décharnés. Ici cependant est une exception : un jeune pied de mélèze de deux mètres de hauteur égaye de son vert et tendre feuillage la tristesse du lieu.

Le spectacle le plus saisissant que puissent donner les Alpes d'une forêt mourante, se trouve au débouché du vallon de Font-Sancte, vers le fond de la vallée d'Escrens[1], au S. E. de Guillestre.

[1] Cette vallée si peu connue encore, et si intéressante offre au géologue de superbes trouvailles par ses gisements de terrains ignorés depuis le *trias* qui occupe divers points de la base des montagnes (N. du hameau d'Escrens et amont du seuil de Vallon-Claus) jusqu'aux schistes et grès *nummulitiques* et aux *gypses* qui couronnent les formations *jurassiques* à marbre rouge et à marbre gauffré avec des altitudes supérieures à 3.100 mètres.

A tous, Escrens présente la sauvagerie de ses sites, l'horreur de ses

Entre les formidables escarpements en ruine du Panestrel (3.352 m.), de la Pointe-de-Font-Sancte (3.370 m.) et des pointes des Henvières et de la Saume (3.273 et 3.203 m.), est un vaste cirque peu pentueux, vrai chaos de pierres, à travers lesquelles se montrent encore des paquets de fibres ligneuses, des lambeaux de troncs d'arbre et des fragments de branches noueuses d'une forêt disparue, qui occupait autrefois le cirque. Plus bas, au débouché du cirque, vers 2.250 mètres, commence une forêt de *pins cembros* qui se continue en aval de la côte (2.053 m.) par des *pins sylvestres*.

Ce n'est pas sans effroi que le voyageur, écrasé par des escarpements redoutables, entre dans cette forêt qui se meurt sans cause apparente. Quels beaux arbres sains et bien proportionnés sont tombés d'eux-mêmes ou se dessèchent debout!

M. Salvador de Quatrefages qui, en 1880, s'abrita sous cette forêt, une nuit, entre deux escalades mémorables, en a tracé le magistral tableau suivant, qui n'a rien d'exagéré et où tout est vrai, sauf les sapins qui ne se montrent qu'à deux heures plus à l'aval sur les pentes N. de la Céa; mais cela n'a ici aucune espèce d'importance, et n'enlève rien au mérite du sagace observateur.

« Autour de nous, écrit-il, s'étendait une de ces forêts « séculaires, bien rares aujourd'huidans les Alpes, d'énor- « mes sapins (lisez : *pins cembros*) images de la force et « de la vigueur, malgré leur vieillesse avancée, dressaient « dans le ciel leur tête touffue, tandis que leur tronc, « souvent creusé, se divisait en de nombreuses ramifi- « cations s'acrochant au rocher qui semblait leur servir « de piédestal.

« C'est une curieuse forêt que celle-ci. *Tous ces hôtes « sont vieux; on ne voit point de jeunes pousses qui « remplaceront un jour ceux que le temps aura ren-*

escarpements, la nudité absolue de la plus grande partie de ses pentes contrastant avec de délicieuses oasis de verdure et d'abondantes eaux limpides et par-dessus tout, ses cimes altières.

Nous reparlerons d'ailleurs, dans un prochain Bulletin, de cette vallée et de la région géologique dont elle fait partie.

« *versés sur le sol. Dans toutes les directions gisent* « *des troncs énormes, des branches, depuis longues* « *années dépouillées de leur verdure.*

« Nous choisissons pour nous abriter un sapin aux « branches si larges et si longues que nous pouvions nous « étendre tous trois sous l'une d'elles[1]».

Dans certaines régions le pin cembro semble supplanter le sapin, comme dans les vallons des Ayes et de l'Ascension, dans le Briançonnais, mais le mouvement y est bien mal défini encore.

Dans d'autres, comme à St-Jacques en Valgaudemar, une belle forêt de pins sylvestres imprudemment, détruite par les habitants, est remplacée naturellement par le fayard, mais son altitude ne dépasse pas 1.200 mètres.

Ainsi la substitution des essences est une exception ou à peu près, dans les régions moyennes, *tandis que dans les hauteurs toutes les essences sont en retraite*, et ne se reproduisent pas[2].

Il y a toutefois une exception pour le genièvre commun, dont les touffes rampantes et importunes envahissent les forêts et les prairies, et disputent la place aux pâturages sur de si vastes surfaces que les bergers du haut Drac n'ont trouvé d'autre moyen pour s'en débarrasser, que de les incendier en automne.

PRAIRIES DES MONTAGNES.

Les gazons de montagne eux-mêmes semblent dégénérer et participer au mouvement rétrograde des essences forestières.

En effet, des prairies qu'on fauchait autrefois, ainsi qu'en témoignent la tradition, de nombreux chalets en ruines et d'anciennes rigoles d'arrosage sont aujourd'hui abandonnées au pâturage par suite de la brièveté de la pousse, comme à la Cula dans la Haute-Ubaye, à Vars, dans le Vallon-Méan de Chateauroux, au Chaumeille près de Champoléon, etc.

[1] *Ann. du Cl. Alp. Fr.* 1880 p. 96.

[2] Voilà des faits qui pourront causer quelque embarras aux partisans de l'*adaptation des espèces aux nouveaux milieux.*

Dans d'autres régions, d'admirables prairies, vierges encore de toute ravine, ne peuvent plus nourrir leur contingent séculaire de troupeaux. Ainsi les belles prairies qui s'étalent autour de l'ancien camp de Catinat, dans la commune d'Arvieux, comptaient 120 granges au commencement du siècle. Il n'y en a plus qu'une cinquantaine aujourd'hui, tellement l'herbe y est devenue courte et menue.

On pourrait multiplier ces exemples, en dehors des quartiers ruinés par les ravins, par suite de l'abus du parcours.

D'autres faits semblent indiquer que les gazons ont abandonné les hautes altitudes où ils étaient prospères autrefois. De nos jours on ne voit plus au-dessus de 2.000 ou 2.500^{m}, suivant les régions, que des croupes chauves où ne se montrent plus que de rares touffes grêles de saules nains, de renoncules glaciales, de graminées alpines, etc. Et cependant le sol y présente parfois de belles couches d'humus ou de tourbes, que n'aurait pu produire l'insignifiante végétation qu'on y rencontre encore.

RÉGION DES CULTURES.

Le dépérissement de la végétation, si frappant dans les montagnes, se manifeste également dans les régions inférieures sur nombre d'essences.

Ainsi, d'après des traditions fondées, la vigne prospérait dans le 16e siècle au Valgaudemar à une altitude de 1.050 mètres ; elle n'y dépasse pas aujourd'hui 850 mètres, et encore elle n'y atteint cette altitude que sur des expositions privilégiées.

Au S. E. de Guillestre, dans la Combe de Chagne, commune de Vars, la vigne du seigneur de l'endroit mûrissait son raisin à 1.500 mètres, tandis qu'elle végète à peine aujourd'hui avec des places de choix à 900 mètres.

Le peuplier commun semble lui-même une espèce condamnée. Ainsi les propriétaires ne peuvent souvent plus réserver, sur les têtards, de grosses branches pour bouture, car avant d'avoir atteint la dimension voulue, les

branches prennent la moelle noirâtre et ne tardent pas à mourir ou végètent sans vigueur.

Les beaux peupliers d'Italie eux-mêmes qui font l'ornement de nos routes et de nos allées, avec leur frais feuillage et leur belle tige élancée, disparaissent, presque tous sont morts vers la cime. Et ils ont disparu déjà dans certaines régions comme sur le col Bayard.

Aux environs de Gap, tous les amandiers sont mourants.

Tous nos cultivateurs se plaignent des maladies dont souffrent les arbres fruitiers, le pommier, le pêcher, le noyer, etc., c'est un fait connu de tous. Ils se plaignent également de la diminution de leurs bois qu'ils exploitent en taillis, par suite du peu d'accroissement des pousses annuelles qui atteignaient il y a un demi-siècle de $0^m,50$ à un mètre et plus, et qui ne sont aujourd'hui que de quelques centimètres.

Ce dépérissement de la végétation alpine se fait rudement sentir chez la population agricole. C'est pour elle la misère qui s'avance à grandes enjambées.

Que de villages j'ai parcourus en septembre 1888 où l'on ne mangeait plus de pain depuis trois mois, et où l'on attendait en vain le blé nouveau qui ne pouvait mûrir, et qui fut couvert par les neiges hâtives vers le 28 septembre. Détail navrant et caractéristique, le hameau du Pontet, de la commune de Champcella (Embrunais), composé de 7 à 8 familles, n'a pas une seule poule ! Pauvres gens, eux du moins n'auront pas la force de suivre le courant d'émigration formidable, qui porte les populations de nos montagnes à chercher des terres plus généreuses dans les autres parties du monde !

SIBÉRIE.

Les Hautes-Alpes ne sont pas la seule région où semblent se manifester les indices d'une retraite de la végétation.

M. Sommier a constaté en effet un phénomène analogue en Sibérie.

« Vers le Sud, dit-il, bouleaux, saules, peupliers, pins, sorbiers des oiseaux., etc, sont de haute venue ; mais vers le bassin inférieur de l'Obi, ils deviennent rabougris et disparaissent dans les toundras.

« La végétation même y est rétrograde à en juger par les grandes étendues plus au nord où tous les mélèzes sont morts [1] ».

CONSIDÉRATIONS SUR LES CAUSES DE LA RETRAITE DE LA VÉGÉTATION.

En présence de tous les fléaux qui se sont abattus, à notre époque, sur la végétation, source première du bien-être et de la prospérité d'un pays, le disciple du Coran se tairait. Mais à nous Français, telle n'est pas notre nature; notre esprit est sans cesse occupé des questions de cause et d'effets.

Il serait intéressant, si je ne me trompe, d'étendre et de généraliser les observations pour pouvoir établir, d'abord, si la végétation s'allanguit et rétrograde d'une manière générale ou accidentelle, et de trouver ensuite par des observations et des mesures précises le taux séculaire de la retraite, soit en constatant l'état des lieux dans le temps et dans l'espace, soit en comparant les taux d'accroissement des couches ligneuses en épaisseur et en hauteur, aux diverses époques.

Il serait peut-être ainsi possible d'établir si, dans les conditions climatériques, il y aurait des phases périodiques d'activité et des phases de dépérissement de la végétation.

Dans tous les cas, nos montagnes souffrent actuellement d'un mal dont la raison est encore bien hypothétique.

Sans doute bien des facteurs concourent à l'appauvrissement de nos montagnes. Depuis les beaux travaux des Surrel, des Cézanne, des Scip. Gras, sur les torrents des Alpes, il est de règle d'attribuer la ruine des Alpes au déboisement et à l'abus du pâturage qui, en dépouillant le sol du manteau de verdure, favorisent la décomposition, l'émiettement des roches et provoquent le ravine-

[1] *La Vallée de l'Obi et ses habitants*, par Sommier, cité par la *Revue* Scient., 1887, page 300,

ment des pentes. Evidemment trop de quartiers ont été ainsi ruinés. Mais le fait de l'homme ou des troupeaux n'explique pas l'absence des jeunes pieds dans les périmètres mis à l'abri de ces influences, soit par l'administration forestière, soit par les difficultés d'accès.

Pour expliquer le dépérissement de la végétation, les habitants des campagnes disent que *la terre est malade*, que *c'est un climat, une planète qui passe* ; d'autres l'attribuent à l'épuisement du sol, à un refroidissement général de notre hémisphère, soit à une dessication de l'atmosphère [1].

Sans doute ces divers éléments perturbateurs ont une influence considérable sur la végétation. Toutefois les parasites si terribles, sur la vigne par exemple, n'expliqueraient guère l'absence des jeunes sujets et la persistance des vieux pieds.

L'épuisement du sol, que quelques personnes regardent comme un facteur important de la ruine des régions alpestres, ne peut donner non plus la raison de la disparition des forêts dans des régions admirablement conservées, riches en humus et vierges encore de toute ravine.

Il est assez étrange que dans les hautes régions bien conservées, la nature n'y pratique pas d'elle-même cette sorte d'assolement, d'alternance, qui fait remplacer une essence par une autre, ainsi qu'on le voit sur certains points dans les régions inférieures. Nous voyons, en effet, sur les collines des environs de Gap qui ne dépassent guère 1200 mètres, le chêne séculaire remplacé peu à peu par le pin sylvestre, qui, lui-même est remplacé ailleurs, comme au Valgaudemar, par le fayard.

Nous avons également signalé des indices bien fugitifs encore de la substitution du pin cembro au sapin, dans les forêts de Poligny, comme nous pourrions signaler des indices analogues dans les forêts de Boscodon, de la Roche-sous-Briançon et du vallon des Ayes, dans la commune du *Grand-Villar*. Mais dans les *hautes régions* toutes les

[1] D'autres y voient, non sans raison, une cause plus mystérieuse encore mais que nous n'avons pas à examiner ici.

essences, le pin, le sapin, le mélèze, le sorbier des oiseaux le platane, l'aulne, le bouleau, le pin cembro lui-même, paraissent en retraite et aucune espèce ne semble destinée à remplacer les séries condamnées.

Non-seulement la nature ne produit pas d'elle-même le reboisement dans les hauteurs dépassant 1.500 ou 2.000 mètres, suivant les régions, mais l'administration forestière y voit infructueux ses efforts les plus persévérants[1]. Evidemment les conditions climatériques ne sont plus dans les hauteurs ce qu'elles étaient autrefois.

Et il est bien à craindre que ce ne soit tenter l'impossible que de chercher à replanter des périmètres dans les régions supérieures, d'où les forêts disparaissent ou ont disparu d'elles-mêmes. Ou du moins, il serait sage de ne l'entreprendre qu'avec prudence.

Il fut cependant une époque où la végétation prit d'elle-même possession des hauteurs comme des pentes inférieures et des plaines.

Ce fut après la retraite des gigantesques glaciers quaternaires, dont les dépôts constituent la terre de culture comme le sol des forêts des Alpes. Et cela est si vrai qu'en général la même ligne marque l'extrême limite supérieure des dépôts erratiques et des forêts. Plus haut sont les éboulis de pente plus ou moins occupés par des gazons, à travers lesquels sont épars les derniers représentants des forêts.

Dans ses : « Considérations sur les anciens lits de déjection des torrents des Alpes » (Grenoble, Prudhomme), M. Scip. Gras, ingénieur en chef des Mines, dit qu'à la fin du phénomène erratique, « les flancs des montagnes d'une nudité complète, sont restés exposés *pendant des siècles* aux dégradations des agents atmosphériques..... et que ... à la longue les forces productives de la nature ont ramené la végétation au sein des Alpes et sont parvenues à les couvrir d'épaisses forêts » (p. 17 et 21).

[1] Ainsi, pas un des milliers de résineux plantés par le Reboisement, n'a vécu dans la combe du Touron (Chaillol), ni sur les croupes de Glaize près Gap, ni sur les pentes de Chabrières (Embrunais), entre les alt. de 2.000 et de 2.300 m.

M. Scip. Gras, qui a si bien observé les relations intimes qu'il y a entre l'activité ou l'extinction des torrents et le développement de la végétation, a sans doute supposé, bien à tort, selon nous, qu'après la retraite des glaciers la végétation n'avait pas plus de vigueur que de nos jours. Comme lui, bien des auteurs ont supposé que la végétation a dû mettre de longs siècles à prendre possession de terrains aussi arides, aussi dénués d'humus que les dépôts glaciaires dans lesquels s'exerça, disent-ils, avec une extrême énergie le phénomène du ruissellement qui détermina ces immenses cônes de déjection des torrents des Alpes, si bien décrits par Surrel.

Et cependant comment ces pentes inclinées souvent de 30 à 50°, n'auraient-elles pas alors été dépouillées de la couche de dépôts meubles de 0,^{m}50 à 2 mètres et plus, quand nous les voyons aujourd'hui se raviner de rigoles profondes jusqu'à la roche en place, et cela en quelques mois, quelques années au plus, aussitôt que, par le fait de l'homme, le manteau protecteur des gazons ou des forêts vient à disparaître ?

Ces pentes de verdure, zébrées par des ravines jaunes ou noires, sont un des caractères généraux de nos Alpes. Et la rapidité avec laquelle nous les voyons former nous autorise à croire qu'une végétation puissante a dû suivre de proche en proche la retraite des grands glaciers, et a ainsi mis à l'abri des ravinements les limons glaciaires des pentes.

Le dépérissement de la végétation est sans aucun doute favorisé par le fait de l'homme, des troupeaux, des organismes parasites et par la lévigation et le ravinement des pentes, mais ces causes sont impuissantes pour expliquer le phénomène de l'abaissement général de la végétation.

Ce dépérissement des diverses essences végétales, semble avoir accentué sa marche d'une manière bien plus marquée pendant les 40 dernières années, où nous avons eu des gélées tardives au printemps, précoces en automne, des neiges tardives et peu abondantes, des hivers relativement doux et des étés secs.

C'est en effet pendant cette période qu'on a vu la dispa-

rition de la vigne dans beaucoup d'endroits, et les autres calamités qui se sont abattues sur tant de cultures.

Nul doute aussi que les gelées du printemps et de l'automne, en diminuant encore les 50 ou 60 jours pendant lesquels les plantes alpines doivent accomplir leurs fonctions végétatives, n'aient empêché ainsi les graines d'arriver à maturité.

Depuis 1860, certaines récoltes n'ont plus donné de produit. Ainsi on pratiquait en grand, au Champsaur, deux semis de raves, l'un au printemps, l'autre à la moisson, vers le 25 juillet. Et ces deux semis donnaient des produits d'une vigueur et d'une abondance extraordinaires, surtout le dernier. Or, depuis cette époque, on a pratiqué en vain chaque année cette culture.

Les raves qui aiment une terre légère et un climat humide ne prospèrent plus que là où on peut les arroser souvent et à la main.

Par suite de la diminution des précipitations atmosphériques[1] et surtout des neiges dont les chutes étaient si abondantes autrefois, les glaciers des Alpes ont accentué leur retraite d'une manière très marquée, et se sont retirés dans leur gorge. Nombre de petits glaciers ont disparu également.

Avant le XIXe siècle, les habitants de la Vallouise et du Valgaudemar entretenaient des relations fréquentes de commerce et de famille par le col du Sellar (alt. 3070 m., d'après Forbes), où passaient les gens de la noce.

Ce col est devenu aujourd'hui fort dangereux et ne peut être fréquenté que par des alpinistes éprouvés, accompagnés de guides sûrs.

« C'est que, disent les gens du pays, les glaciers ont fondu et mis à jour d'épouvantables précipices ». Et c'est la vérité.

De son coté, M. Paul Guillemin, dans sa remarquable étude : Les voies anciennes des glaciers du Pelvoux (Cl.

[1] Voilà longues années que les Hautes-Alpes n'ont plus que des étés secs et des pluies courtes et torrentielles qui ruinent le pays sans y entretenir l'humidité, comme le font les pluies fréquentes et fines dans l'O. de la France.

Alp. F. vol. 13, 1886.) a recueilli, soit dans les traditions de la Bérarde et de la Vallouise, soit dans divers auteurs, des témoignages établissant que ces deux pays entretenaient des relations suivies par les cols entre les glaciers Noir et de la Pilate. Il établit particulièrement que le curé de la Pisse en Vallouise allait tous les dimanches dire la messe à la Bérarde ! Il constate en même temps que les relations ont été interrompues entre ces villages, par suite de la diminution considérable des glaciers.

Ainsi le glacier Blanc et le glacier Noir réunis se répandaient encore sur le Pré-de-Madame-Carle en 1855, où ils formaient une grande voûte de glace. En 1876, l'union séculaire des deux glaciers était brisée, et depuis, ils ont battu en retraite d'un kilomètre, le Blanc a sa terminaison à 120 mètres plus haut qu'en 1855.

Les oscillations que divers auteurs glaciairistes, entre autres Agassis, ont cru pouvoir établir, ne seraient-elles que des phases accidentelles, et les glaciers accompliraient-ils, d'une façon aussi radicale, leur retraite, ainsi que le feraient croire les traditions locales ? La question est grave et le doute est encore permis jusqu'à ce que des données plus nombreuses et bien établies viennent corroborer ou démentir les traditions de nos vallées, que nous soupçonnons fort être l'expression de la vérité.

Trouver la cause du dépérissement de la végétation dans la retraite et la disparition des glaciers, quelle explication paradoxale au premier abord !

Et cependant rien de plus vrai, la végétation alpine dépérirait, parce qu'elle est insuffisamment protégée par les neiges contre les froids intenses de l'hiver, et parce que, pendant l'été, elle se trouve dans une atmosphère trop desséchée à cause du manque de pluies.

Et ainsi l'abondance des chutes de neige ne serait plus une preuve de froid intense, comme on l'a tant répété, et sûrement à tort, au sujet de l'époque glaciaire. D'ailleurs le fait du dépérissement de la végétation par suite de la disparition des chutes abondantes de neige semble justifié par l'histoire.

Ainsi Strabon, Pline, Galien, Tacite, Joseph Jaël, attes-

tent que les palmiers dattiers étaient la richesse de la Judée. Jéricho, ville des palmiers, n'a pas plus de dattes aujourd'hui que les environs d'Hyères. Et cependant il ne tombe presque plus de neige aujourd'hui dans la Palestine, tandis qu'avant notre ère il y tombait des neiges si abondantes que, sous Judas Macchabée, la neige empêcha l'armée de se mettre en campagne. (Cité par Ch. Martins : Revue Des Deux Mondes, 1872 p. 222).

Il serait intéressant, ce me semble, d'étudier et de généraliser ce genre d'observations qui fourniraient à la science et à l'humanité, de précieuses indications qui révèleraient peut-être les conditions nouvelles que présentera notre pays aux générations futures.

Ces recherches ne manqueraient pas d'ailleurs d'une certaine opportunité en présence du mouvement irrésistible qui porte actuellement les puissances de la vieille Europe, comme tant de simples particuliers, à se faire une place au soleil d'Afrique.

Cette émigration de nos campagnes est si considérable que nombre de nos hameaux se font remarquer par la multitude des maisons abandonnées et en ruines.

Ainsi les hameaux du Clot, du Pleyne, du Rif-du-Sap, du Bourg en Valgaudemar, ont perdu la moitié de leurs habitants depuis moins de 50 ans. Et les 34 familles qui composaient le village de Lallée (Valgaudemar) se sont réduites à 14 dans le même temps.

Cet abandon du pays est regrettable, mais il est fatal, par suite de l'inclémence des saisons, de la disparition des pâturages et du manque d'industries locales.

Il fut un temps cependant où l'homme de la montagne déploya une énergie extraordinaire qu'on a peu signalée. C'est l'homme qui a aménagé et pour ainsi dire créé les prairies alpestres. Il a déblayé le sol des pierres qui l'encombraient, et les a entassées en monticules ou clapiers qui affectent toutes les formes, toutes les dispositions, dans l'Ubaye, le Queyras, le Briançonnais, le Champsaur, le Dévoluy. Même dans les lieux où le sol disparaissait sous d'énormes casses arides, on pratiqua des murs cyclopéens pour accumuler les blocs et faire place au gazon.

Ah! c'est que, à cette époque reculée, l'humanité avait l'espérance, encouragée qu'elle était par une terre généreuse.

Aujourd'hui de nouveaux cailloux jonchent le sol et occupent la place des gazons. Mais nulle part, dans les Alpes, on n'a le courage de l'en débarrasser. Est-ce paresse, inintelligence? Peut-être. A coup sûr, on ne lutte pas avec assez d'énergie. Mais hélas, s'il y a incurie, il y a aussi désespérance.

Il y aurait de curieux renseignements à recueillir à ce sujet, en recherchant les traces de la civilisation d'il y a 1.000 ans, 2.000 ans, pour les comparer à l'état des populations actuelles. On constate en effet entre la civilisation du commencement de notre ère et celle de nos temps actuels, un hiatus immense, dû peut-être aux grandes invasions et surtout à l'invasion arabe. Je n'en donnerai pour preuve que le fait suivant. On trouve, dans presque tous les villages du Champsaur, des débris de tuiles et de briques gallo-romaines, qui provenaient de fabriques importantes dont les ruines se montrent encore à St-Jacques (Valgaudemar), en des quartiers qui portent les noms du Potier, et de Péchiara (de péchiar, pot de terre).

Un autre emplacement de fabrique plus importante de tuiles et de poteries gallo-romaines, existe sur le plateau de Bayard (alt. 1.248), entre le Gapençais et la vallée du Drac, où on retrouve sur un rayon de 300 mètres de nombreux débris, des scories et même des tuiles entières.

Cette industrie de la poterie et des tuiles devint complètement inconnue dans le pays. Les tuileries du Gapençais et du Champsaur sont très récentes, et celles du Valgaudemar datent l'une de 40 ans et l'autre de sept ans seulement!

On trouve même dans le détail des habitations anciennes des indices d'une recherche esthétique devenue étrangère à bien de nos villages.

Les plus vieilles maisons du Champsaur et du Valgaudemar, et c'est le plus grand nombre, presque toutes bâties sur le même type, n'ont en général qu'un rez-de-chaussée: à l'entrée une chambre servant de cuisine, de

salle à manger, de chambre de réception et de chambre à coucher; au fond une petite pièce, *lou mia*, servant de cellier, de grenier et dépense; et à côté, parallèlement à ces deux pièces est l'écurie.

Au devant de cette maisonnette réunissant le strict nécessaire, sont une cour murée et pavée et un jardin également muré.

Que les temps sont changés! Cette cour qui dut être proprette, est devenu un cloaque immonde, rempli de décombres, de pierrailles et d'orties qui dans beaucoup de cas ont étendu leur domaine sur le jardin dont les murs tombés en ruines disparaissent sous mille débris en décomposition.

Il est étrange qu'avec le développement de l'instruction publique, les relations plus fréquentes avec les pays voisins, et aussi avec la multiplicité des jouissances que le progrès de la civilisation a introduites, on n'ait pas vu l'habitant de nos montagnes secouer plus vigoureusement sa torpeur.

C'est que la civilisation moderne n'a rien ajouté à son bien-être, car il a vu diminuer annuellement ses revenus avec le manque de vigueur de la végétation et avec la disparition des prairies de la montagne.

Puissent des études sérieuses découvrir le mal dont souffrent nos montagnes et y appliquer le remède, pour que nos chères Alpes gardent des populations heureuses, qui seront des sentinelles vigilantes sur la frontière[1].

Gap, 4 juin 1889.

DAVID MARTIN
Professeur au Collège,
Conservateur du Musée.

[1] La question relative à la marche de la végétation a été admise au programme du congrès des Sociétés savantes pour 1890, sous le n° 15, de la section des sciences et est ainsi formulée.

15°. Fixer pour des localités bien déterminées de la région des Alpes et des Pyrénées, la limite supérieure actuelle de la végétation des espèces spontanées ou cultivées; étudier les variations qu'elle a subies à différentes époques.

Ce mémoire, qui avait été présenté à la réunion du Congrès des Sociétés savantes de 1889, a été l'objet d'un compte-rendu publié dans la *Revue des Travaux scientifiques*, t. IX, V° 4, p. 200 ; il est dû à M. Angot, secrétaire de la section des sciences et titulaire au Bureau central de météorologie :

Voici ce compte-rendu :

OBSERVATIONS SUR LA MARCHE RÉTROGRADE DE LA VÉGÉTATION DANS LES HAUTES-ALPES, par M. D. MARTIN, conservateur du Musée de Gap.

M. D. Martin a présenté, au dernier congrès des Sociétés savantes, un travail intéressant sur la marche rétrograde de la végétation dans les Hautes-Alpes. Il y établit par de nombreux exemples que beaucoup d'espèces végétales dépérissent maintenant là où elles prospéraient autrefois, et que leur limite supérieure s'abaisse progressivement. Dans bien des endroits où il n'y a aujourd'hui que des prairies on retrouve des souches provenant des forêts disparues, dont les espèces n'existent vivantes qu'à 200 ou 300 mètres plus bas. Le même phénomène se présente pour les plantes cultivées.

On ne peut attribuer ce dépérissement au déboisement ou à l'abus des pâturuges, car il se produit également dans les localités inabordables et dans les périmètres les mieux gardés par l'administration forestière. L'auteur, en comparant cette marche rétrograde de la végétation avec le recul des glaciers, qui est des plus marqués dans cette même région, pense qu'on pourrait l'attribuer à une diminution notable dans les quantités de neige et de pluie qui tombent chaque année. La végétation alpine dépérirait maintenant à la fois parce qu'en hiver elle serait insuffisament protégée par les neiges contre les gelées et parce que, pendant l'été, elle se trouverait dans une atmosphère trop sèche à cause du manque de pluie.

Les observations pluviométriques ne remontent pas assez loin pour qu'on puisse y chercher une vérification directe de cette hypothèse. Il serait très intéressant en tous cas

que des études analogues à celles de M. Martin fussent faites dans toute la région des Alpes, et que l'on fixât exactement pour l'époque actuelle la limite supérieure de différentes espèces dans des localités bien choisies, afin d'avoir des points de comparaison certains pour l'avenir.

A. ANGOT.

LA LIGOUSADA

OU

LOU PROUCÈS DE JEAN LIGOUSA

(*Suite.*)

CHANT VII

LES ASES DE RABÔU

— Eh! qui's que courre tant? es-tu, Jean Ligousà?
Nous trepassarès vitë, en marchant si pressà;
1065 *Sèrra la mecanica*, é fasën ensëns routa
Dinquié Malcoumba ou mënch; anën, anën, escouta,
En courrënt couma en foual, vas te fichar ou sôu.
Ensi parlàva à Jean en omë de Rabôu,
Que troubè prei de Gap, é quasi tout de suita,

CHANT VII

LES ANES DE RABOU

— Est-ce toi, Ligousa, qui cours à pas pressés?
Doucement, ou bientôt tu nous aura passés;
Serre la mécanique; ensemble faisons route
Jusqu'à Malcombe au moins; allons, allons, écoute:
Tu seras vite à terre, en courant comme un fou.
Ainsi parlait à Jean un homme de Rabou,
Qu'il trouva près de Gap et presque tout suite,

1070 En chamin, quand aguè prës lestamënt la fuita,
Par ëvitar Michèu. — Voudrieu lèu m'entournar
Vès ieu, respouande Jean. — Nous chau un pau [devisar
Boqu'avën l'ouccasieu; pensou que la bourgeoisa
Te criarè pas après. Es qu'ë Jeana ou Françoisa
1075 Que s'appèla. — Noun, Lisa. — Ah! bon!... qu'as [achatà
A la vila? San doutë as fach en bèu marchà.
— Oh! de barassariés. — Ieu, pouartou d'alumëtas
D'aquëlas que fan fuèc, sabës, toutei sourëtas.
N'ai prës dei bouitas, soun joliament bouanas, vai!
1080 T'en respouandou, n'ai vist de pariéras jamai.
Toutas les ai, moun omë, esprouvàs, é pas una
Qu'aï ratà, di dounc, n'es aco'nà fourtunà!
Piei, pouartou encà d'affars que me chau par mariar
Goutoun, mà filha einéïa. Ah! choudrié la destriar
1085 Quasi encà, taramënt ë jouva; më si jolia
Es, que dejà pouirè fa'nà charmanta novia.
E prën en bouan parti: cinq cent francs, noum de gus!
Qu'ourè; par la varchiéra, ieu, bailou cent escus
A ma filha; di dounc, oh! que joli mariagë!

En chemin, quand il eut pris lestement la fuite
Pour éviter Michel. — Vite m'en retourner
Je voudrais, répond Jean. — Non, il faut deviser;
Bonne est l'occasion; je crois que la bourgeoise
Ne criera pas trop fort; est-ce Jeanne ou Françoise
Qu'elle s'appelle? — Non, c'est Lise. — Eh! qu'as-tu, Jean,
Fait à Gap? Un marché sans nul doute excellent?
— Quelques achats de rien. — J'ai pris des allumettes,
Moi, tu sais, qui font feu toutes seules; parfaites
Elles sont; je n'en ai d'aussi fameuses vu
Certainement jamais; oui, toutes j'ai voulu
Les éprouver; eh bien! il n'en rate par une
Dix boîtes j'en ai pris; c'est toute une fortune!
J'ai des provisions, aussi, pour marier
Gouton, ma fille ainée. Il faudrait la sevrer
Presqu'encore, si jeune elle est, la demoiselle.
Elle fera, quand même, une épouse fort belle.
Et puis, quel bon parti! nom d'un gueux! cinq cent francs
Qu'il aura! Pour sa dot, moi, j'en donne trois cents
A ma fille; dis donc, quel joli mariage!

1090 A Rabôu li a jamès agu parier mënagë.
'S ena bouana meisoun qu'aquëla dou futur;
Oui, moun ami, li a rën que siéï pu segur.
Li a taramënt d'argënt qu'aqui l'on en fai plancha
E qu'en outrë dou grand cranamënt l'o li trancha.
1095 Lei novis serèn dounc toui dous richës é, piei,
Bien jolia ë ma Goutoun, cé qu'encàra vau miei.
Doui rougës pouns d'api, vaqui sei bèllas jautas,
Entë jamès dengu n'a vist de salas plautas.
Bruèla, alluma, assassina: *à ses uouts n'a pas frël*:
1100 Chascun dei dous, bel omë, es couma en pistourët.
De rôubas à la moda a, par l'ivert, de chaudas,
De frescas par l'estieu; piei gi de *gringaniaudas*,
Ni gi de pecourous; fai mentir la chansoun,
Ou pu lèu, si l'o vouar, l'antique rigoudoun.
1105 E Janoti, pereu, couma aco a bouana mina,
E qu'ë bien abilhà! fai lumë, macarina!
Oui, lusë é, piei, qu'ë drëch! couma aqueu gaire ni a
Oh! t'en respouandou, vai, n'es pas amountelia.
Ensuita, n'es pas gogeou; oh! noun, n'es pas un *tobi*.
1110 Fai tout cé que vei far; a sei dës n'a pai gobi.

A Rabou l'on ne vit jamais pareil ménage.
Quelle bonne maison que celle du futur!
Rien, mon ami, qui soit autant que cela sûr.
On a, là, de l'argent tant qu'on en fait litière,
Qu'on y tranche du grand d'une belle manière.
Donc riches les époux sont tous deux; heureux sort!
Puis jolie est Gouton, ce qui vaut mieux encor.
D'une pomme d'api, bel homme, sur ses joues
On trouve l'incarnat et non de sales boues.
Puis, *elle n'a pas froid à ses deux yeux coquins*;
De vrais pistolets sont ses deux yeux assassins.
Que de robes elle a! l'hiver, plus d'une chaude,
Des légères, l'été; de plus, selon la mode.
En guenilles va-t-elle? avec des crottins? Non:
Elle vous fait mentir chanson et rigodon.
Et Jeanoti lui-même, oh! quelle belle mine
Il a! quels beaux habits luisent sur son échine
Un flambeau ça ferait; et, puis, guère on n'en voit
De bâti comme lui, d'aussi crânement droit.
Ensuite, ce n'est pas du tout un incapable;
Mon cher, ce qu'il sait faire est vraiment incroyable:

Pouàs pas t'eimaginar couma ës abilë, adrëch:
D'en chambri te farié, crèu bien, en omë drëch.
Crèu mëmë que rendrié de bestias mouàrtas vivas;
Fai par lei buous de jougs embë de coularivas,
1115 De cheïéras, de bancs é d'armàris encà.
Mes, perieu, moun ami, quand l'avën arrestà,
Aquela pàcha, aqueu magnifiquë mariagë.
Ai païà de bouan couar ieu-mëmë lou vinàgë.
Crèu pas qu'aï jamès, moun bravë, à lou choupiar,
1120 Aquou que së mesclà, l'autre jout, de trafiar
En mariagë si bèu; pensou bien qu'ou countràri
De li apploudir toujout serè bien necessàri.
Par lei noças ai prës la meità d'en agnèu,
Jeanoti la parpéça; oh! vai, serè dounc bèu!
1125 Encàra parlou pas des tourtous, dei revioras,
(Que noça fouàla!) é piei de quauquas oubrageoras.
Me ma filha, à la vila, iér, sian vengu dejà;
Tout countënts, li avën fach en supèrbe marchà
D'escuèlas é de plats, d'assiétas é de jàtas,
1130 Perieu de dourguei bluàs. Goutoun anàva à pàtas,
De mëmë qu'ieu, car l'àsë èra tout plën chargeà

Tu ne saurais combien il est habile, adroit;
Il ferait d'un boiteux, bien sûr, un homme droit;
Et je crois qu'il rendrait vives des bêtes mortes.
Pour les bœufs il vous fait des jougs de toutes sortes,
Puis des chaises, des bancs, des armoires aussi.
Ah! lorsque nous l'avons arrêté, mon ami,
Ce marché, ce superbe et cossu mariage,
Va, de bien bon cœur j'ai payé le vin d'usage.
Je pense que j'aurai toujours à le combler
De compliments celui qui daigna se mêler
De ce marché si beau; toujours, oui, de le faire
A la fois ce sera bien juste et nécessaire.
Pour les noces j'ai pris la moitié d'un agneau;
Le futur a pris l'autre; ah! ce sera fort beau.
Et je ne parle pas des tourtons, des ravioles,
Et d'autres mets encor; oh! quelles noces folles!
Avec Gouton, à Gap, hier déjà nous étions;
Maintes emplettes, là, touts contents, nous faisions;
Cruches peintes en bleu, plats, écuelles et jattes,
Tout ça nous avions pris. Aussi Gouton à pattes,
Ainsi que moi, marchait; l'âne étant bien chargé,

Su lou bast pu de plàça, é de chaque coustà
Pendouràva ena dourga. Ah! chau dirë, coupairë,
Qu'ena bèlla n'aieu vist vei lou caregnaire.
1135 E vourieu que ni aguèssi à la noçà ou mën douàs
Bien joliàs, touteï bluàs, embë de bèllas couàs,
Par que dissèssi: — Anën, ai fa ena bouana pàcha :
Prenou ena fëna richa é que n'a gi de tàcha
Su soun joli minois; que chança, noum de noum !
1140 Ena fena sen tàra é de bouàna meisoun!...
Coumà s'entournavan, en soudard que marchàva
Darrier nous autrës, vén é, d'ena vois bien bràva,
Me di: — Me parmettrià, moussur, de dire en mot
A vouaste àsë, si-ou-plét? Ieu, fouguèrou prou sot
1145 Par respouandrë: — Pouïé ni'n dirë dès é quinjë.
Pareis qu'èra malin, lou farçur, couma en singë.
Sau pas cé que dissèc à l'àsë, mes toujout
Es-t-i qu'en l'ér soutant nous ou samenè tout.
Goutoun pessè toumbar, la paura, en defailhança.
1150 Ieu, de me bétre à criar, en veïent couma dansa
Moun àse qu'es parti : — Que li avé di, gusàs,
Tout es roumpu, bouan Dieu! par ieu que pèrta, hëlas!

Sur le bât plus de place, et, de chaque côté
Pendait une cruche; ah! c'est qu'une magnifique
En avait le galant; alors, moi, je me pique
Et je veux en avoir à noces au moins deux,
Oui, deux, de ces jolis et charmants vases bleus,
Pour qu'il dise: — Heureux sort! pas de tache au visage
Et bien riche, voilà ma femme!... d'avantage
Pourrais-je désirer? Quel bonheur! nom de nom,
Une femme sans tare et de bonne maison!
Mais voici, qu'en chemin, un soldat par derrière
Est venu me disant, et d'une voix pas fière:
— Permettez-moi, monsieur, de dire un petit mot
S'il vous plait, à votre âne. Et je fus assez sot
Pour répondre: — Dix, quinze, ah! ce farceur insigne
D'un singe, paraît-il, avait l'âme maligne.
Je ne sais ce qu'il dit à l'âne, mais en l'air
Celui-ci lança tout et tout brisa, mon cher.
Gouton faillit tomber, la pauvre, en défaillance,
Et moi de crier fort, en voyant comme d'anse
Mon âne qui déjà trotte au loin et s'enfuit:
— Quel malheur!... à mon âne, hélas! qu'avez vous dit?

Arrèsta, moun bardot; è su veu la man mandou.
— Excusà-me, mounsur, si pardoun voui demandou,
1155 Di lou soudard, ourieu degu me miei mesfiar;
Coumprenënt que vourià din quauquei jouts mariar
Madameisèlla, ai dich à l'asë qu'en vacança,
Estant de la familha, anàva èstrë; alors, dansa;
Më me li attendieu pas. — Ah! moussur lou soudard,
1160 Li respouandou en plourant, apprenou, hëlas! trop [tard,
(E cèrta! èrou bien luènc en aco de m'attëndrë),
Qu'en asë, en animau sen resoun, pouà coumpërndrë
Pai rën que lou patois, mes encà lou françès.
En attendënt, à Gap, chaguè tournar esprès.
1165 Par de dourgas. De suite anèrou, à Rabôu, veirë,
De la vila arribà, nouastë bravë et bouan preirë,
Par tout li bien countar cé que t'ai dich adès:
— Es que les asës pouàn coumprëndrë lou francès,
Li dissèrou. — Chau pas, moun Jean-Antoni, ou creirë,
1170 D'en toun gravë é serieus me respouandë lou preirë;
Tené, depiei sieis ans lour sieu toujout après;
Par bien les educar lour prêchou en bouan francès;

Arrête, mon bardot; et je cours pour le prendre.
— Excusez moi, monsieur, si je veux bien descendre
A demander pardon, dit l'autre; j'aurais dû
Me méfier un peu; mais, ayant entendu
Que vous alliez bientôt marier votre fille,
A votre âne j'ai dit, qu'étant de la famille,
Il aurait un congé; mais de ce résultat
Pouvais-je me douter? — Ah! monsieur le soldat,
Je lui dis en pleurant, trop tard je viens d'apprendre,
(Et, certes! j'étais loin à cela de m'attendre),
Qu'un âne vous comprend et patois et français.
En attendant, à Gap, nous revînmes exprès
Pour des cruches. J'allais chez le curé de suite,
De retour à Rabou, pour lui faire visite.
Et tout lui bien conter: — C'est drôle, dis-je, mais
Les ânes peuvent-ils comprendre le français?
— Mon Jean-Antoine, non, cela ne peut pas être,
D'un ton grave et sérieux me répondit le prêtre;
Tenez, voilà six ans que je leur suis après,
Pour bien les éduquer prêchant en bon français;

Eh bén, li a pai mouïen quepouissin me coumprëndrë.
Me demandou si mëmë an bien pougu m'entëndrë.
1175 Es quë, à prapaus, fumàva aquou famus soudard,
Qu'èra fin, me pareis, ëtant qu'en vieilh rënard ?
— Ah ! si, precisamënt, pourtàva, en aquela oura,
Si m'en rappélou bien, en cigàra à la goura.
— L'aïé tout allumà, verai ? quand s'approuchèc
1180 De l'oureilha de l'àsë é que se li adressèc ?
Bén, crèu pas me troumpar, vé, li brulé l'oureilha,
E l'àsë, coumprené, partè coumà ena abeilha,
Ou moumënt dës ëssamps ; vaqui tout esplicà.
— Ah ! lou gusàs !... avé, crèu bien, just devinà.
1185 Bouansoir, moussur, creïé que de farça pariéra
Jamai m'en aïen fach, é sarè la darriéra.
Ai tengu ma paraula : encui, me sieu mesfià
Dei soudards ; te direi mëmë qu'aieu fustià
Esprès aquou bastoun par masantar l'eissina
1190 Ou premier qu'ourié ousà me moustrar sa babina.
Më noui veici arribas à Malcoumba ; lou biau
E bien trëbou, (la nèu, pareis founde pai mau).
Vau prëndrë lou chamin que mouanta par la Garda.

Je n'ai pu réussir à me faire comprendre,
Et même je ne sais s'ils ont bien pu m'entendre.
A propos, fumait-il votre fameux soudard,
Fin, si je ne me trompe, autant qu'un vieux renard ?
— Pardon, en ce moment, il avait bien la touche
D'un fumeur ; il portait un cigare à la bouche.
— Il l'avait, n'est-ce pas, quand près de l'âne il vint
Et qu'avec lui tout bas le malin s'entretint,
Allumé, son cigare ? Il lui brûla l'oreille,
Je vois, et l'âne alors, partit comme une abeille,
Au moment des essaims ; voilà tout expliqué.
— Le gueux !... juste, je crois, vous avez deviné.
Bonsoir, ah ! cette farce est, monsieur, la première
Qu'on me fait : ce sera, croyez-le, la dernière.
J'ai dit vrai : des soldats je me suis bien garé ;
Aujourd'hui, ce bâton, je l'avais préparé
Exprès, pour secouer rudement son échine,
Si l'un d'eux me montrait sa figure coquine.
Mais nous voici, je crois, à Malcombe, dont l'eau
Est bien trouble, (la neige, il paraît fond là-haut).
Moi, je prends le chemin qui monte par la Garde ;

Tu, de m'accounpagnar, par encui, n'ourès garda.
1195 Më, si à noças, demàn, moun Jean, pouïen t'avër,
A ma fëna, à ma filha, en touts, farès plasër,
Surtout, si gros chassôu, couma siés, nous adusës
Dous ou trës bèu lebrauts.—Marci, di Jean, rebusës:
Que me chari païar moun escouat, que plasër !
1200 Siés pëgairë geinà. Noun, noun, crèu pas devër
Anà pourtàr ma chàssa è noças de ta filha.
Amou miei, crei-te vou, la mangear en familha,
Si la vendrë pouou pas ; adieu, bien lou bouanjout;
E reprënd lou galop qu'en moumënt aïé rout.
1205 Mës é bouei Raboutis, si aquou dictoun s'aplica ;
« *Les asës de Rabôu* », vaqui couma s'esplica.
Ni a que disan pourtant qu'aco vén des chamis
Estrëts é laids d'aquou trop recuarà païs
E que reelamënt autrafës n'èran gairë
1210 Que par les asës bouas. Se couanta, qu'à n'en cairë
Dou chamin que de Gap s'en vai dinquié à Rabôu,
L'Avësquë èra à chavau, lou mërë par lou sôu,
Vourou dirë que vèu, lou mërë, à péd anàva.
— Eh ! dissè lou prelat, dou tëms que chaminàva,

Toi, de m'accompagner, aujourd'hui, tu n'as garde ;
Mais, à noces, demain, si tu pouvais venir,
A tous, dans la maison, tu ferais bien plaisir.
Mais, chasseur, il faudrait que tu nous apportasses
Deux ou trois beaux levraux. — Je crois que tu rêvasses !
Dit Jean; eh ! quel plaisir chez toi pourrais-je avoir,
En payant mon écot ? Je ne crois pas devoir
Aller porter ma chasse aux noces de ta fille.
Certes ! j'aime bien mieux la manger en famille,
Si je ne puis la vendre; adieu ! bien le bonjour !
Et, prenant le galop, il presse son retour.
Mais, aux bons Raboutins, si ce dicton s'applique :
« *Les ânes de Rabou* », c'est ainsi qu'il s'explique.
Il en est toutefois, qui l'ont attribué
Aux chemins du pays, qu'on sait très reculé.
Oui, jadis, ces chemins n'étaient guère abordables
Qu'aux ânes. Ils étaient parfois épouvantables,
Si bien qu'un jour l'Évêque, allant jusqu'à Rabou,
A cheval cheminait mollement et tout doux,
Et le maire marchait péniblement par terre.

1215 Vouastes chamis soun pas bien jolis :— *Mounsegnour*,
Li responandè lou mèrë, *es quand vouasta Grandour*
Vèn din nouaste païs, soucamënt, que s'ei pàssa
De grossei bèstias; mës fan prou par nouasta ràça,
Nouastes chamis estrëts.
Tràbou ësata é bouàna, ieu,
1220 Dou celébrë prouverbé aquëla esplicatieu.
Si l'o voua bien coumptar, ni a bien d'autras encàra
Bien plousiblas ëtant qu'aquëlas dou cigàra.
Jamai lei Raboutis n'an passà par sourciers ;
De s'en defendrë an souën, vëlës, tou les premiers.
1225 En jout, quaucun disié que, bien darrier Charança,
Aïé, din lou gros bouasc, vist l'enfernala dansa
Dei sourciers de Rabôu, que fasien lour sabbat.
En diàblë viourounàva, é semblàva en gros chat.
— Noun, noun, n'es pas verai, lei Raboutis dissèran;
Vei nous autrës degun ë sourcier, encà fèran.
Vès ëlës sabou pas si li a quauquës couquis,
Më de l'avis de touts soun pëgairë malis.
Es à Rabôu, crèu bien, qu'ena planta de trieurë

— Vos chemins ne sont pas jolis, Monsieur le Maire,
Dit l'Évêque. — Ah ! répond le maire, *Monseigneur*,
C'est seulement, quand vient ici votre Grandeur,
Qu'une bête un peu grosse et, partant, lourde y passe ;
Mais ils sont suffisants, certes ! pour notre race,
Nos tout étroits chemins.
Du célèbre dicton
Fort exacte, je crois, cette explication.
D'autres, si l'on veut bien consulter sa mémoire,
Viendront corroborer du cigare l'histoire.
Jamais les Raboutins n'ont passé pour sorciers ;
A s'en défendre ils sont eux-mêmes les premiers.
Un jour, quelqu'un disait que, derrière Charance,
Il avait, dans le bois, vu l'infernale danse
Des sorciers de Rabou, qui faisaient leur sabbat.
Un diable du violon jouait et d'un gros chat
Avait la forme. — Non, les Raboutins crièrent ;
Qu'aucun n'était sorcier, chez eux, ils protestèrent.
Chez eux, je ne sais trop s'il est quelque coquin ;
Mais personne d'entre eux qui soit guère malin.
C'est à Rabou, je crois, qu'un jour poussait de l'herbe

Su lou cluchiér aïé poussà. — Que bèu revieurë,
1235 Se betèc à criar fort, en lou veïent, quaucu.
Oh ! damagë serié que fouguèssi pardu.
Din tout moun prà li a pas ena planta pariéra,
Oh ! perieu, soui lou vënt se balança auta é fiéra.
M'en vau quèrre moun asë ; oh noun, serè moun vèu
1240 Que se regalarè d'aquou trieurë si bèu.
Mes, par lou fa mountar tan aut n'es pas facilë.
— Fai-li'na gança ou coual, di quaucun, embecilë,
E, piei, tu, d'eilamount, bien fort lou tirarès.
En fasën couma aco, segur, reussirès.
1245 L'autrë mouanta ou cluchiér, s'espàla tout, éguira
E braïas é gilët, piei par lou coual li tira
Lou paure vèu, Veïent l'animau sortre fort
La lëngua : — Ah ! moun velou, n'as envié, noum de [sort !
Que li crié, Veïé dounc, bâda la goura é dansa ;
1250 Oh ! comme es dounc countënt de far encui boum- bança !
Lou vèu, quand es enfin ou cluchiér arribà
Hëlas ! envié n'a plus de revieurë, es crebà.
Par en uou de cavàla, en autrë aïé achatà

Sur le clocher. — Ah ! dit quelqu'un, la belle gerbe
Que ce trèfle ferait ! Oh ! ce serait fâcheux
De perdre ce regain, en vérité, fameux.
Il n'est, dans tout mon pré, pas de plante si belle ;
Aussi, sous le vent, haute et fière ondule-t-elle.
Je vais chercher mon âne... Oh ! mais, non, c'est mon veau
Qui va se régaler de ce trèfle si beau.
Seulement, ce n'est pas de l'y mener facile.
— Mets-lui la corde au cou, dit quelqu'un, imbécile,
Et puis, toi, de là-haut, fort tu le tireras ;
Oui, fais ainsi, te dis-je, et tu réussiras.
L'autre montre au clocher ; le nigaud y déchire
Culottes et gilet ; à la cime il y tire
Attaché par le cou, le pauvre veau qui sort
Une langue bien longue. — Oh ! dit-il nom de sort !
Quelle envie il en a ! de plaisir comme il danse,
En songeant qu'il va faire aujourd'hui, bien bombance
Une fois au clocher l'animal arrivé
Ne veut plus de regain : hélas ! il est crevé !...
Un autre, pour un œuf de jument, acheta

En superbë meloun, à la vila. Mountà
1255 Su sa sauma, vès eu, tout contënt lou pourtàvà,
Mës, la tèsta brandant, la bèstia reguinàva ;
Subit lou bèu meloun s'eschàpa de sei mas,
Ruéla sus ena couàsta é s'escanéla, hëlas !
Soucamënt fai partir, couma rëdë devàla,
1260 En lebraut.—O bouan Dieu ! moun bél uou de cavàla,
Di, l'omë, es espeli ; lou joli chàvalou !
Galopis pas tant luénc, vénë eici, moun pechou.
A bèu dirë, bèu criar, lou poulin, noun, la lèbrë,
Esprova de la pôuc la si tarribla fèbrë,
1265 E courrë encàra mai.— Bèu bouan Dieu, que damàgë !
Choudrè que l'entourviri embe souën 'n autre viàgë,
E que l'estàchi bien, par l'arribar vès ieu,
Di l'omë, alors ; encui, par moun argënt n'en sieu;
Que béu poulin pourtant, ou que jolià poulina,
Ourieu 'gu, si ma rëngua aïé'stà mën couquina !
En Raboutin encàra, en venënt de la fiéra,
Ountë aïé achata en puérc, embe na tèsta fiéra
Sur l'eissina pourtàva aquou noble animau.

Un superbe melon, à la ville. Il monta,
Pour l'emporter chez lui, tout content, sur sa bête.
Sa bourrique rejimbe, en secouant la tête,
Et soudain le melon, de ses mains s'échappant,
Sur une pente tombe et se brise en roulant.
Un lièvre il fait partir, comme vite il dévale.
Oh ! dit l'homme, bon Dieu ! mon bel œuf de cavale
Est éclos ; quel joli, quel superbe poulin !
Ne t'en va pas, ici viens, petit galopin !
Il n'est pas écouté ; le poulin, non, le lièvre,
Éprouve de la peur la si terrible fièvre
Et court encore plus. — O mon Dieu, quel dommage,
Reprend l'homme, il faudra l'attacher davantage,
Si je veux en porter un chez moi sûrement ;
Pour aujourd'hui, j'en suis, hélas ! pour mon argent.
Pourtant, quel beau poulin, qu'il fût mâle ou femelle
J'aurais eu, si plus sage était mon haridelle !
Un autre Raboutin, c'est un fait bien notoire,
D'un cochon ayant fait l'achat, un jour de foire,
Sur l'échine portait crânement l'animal.
Devait-il la traiter, la noble bête, mal ?

Era justë, charié li fa ounour couma chau.
1275 Më malurousamënt li mangèc ena oureilha.
Alors la couà li prënd en guisa de maneilha.
Lou puérc se revirant, li mouarde encà la man.
— Vai mangear, que li di, si vouarës, tout le pan
De la mait, mës parquë, marrié bèstia, me mouardrë?
1280 Ah ! par ta punitieu, choudrié lou coualte touardrë.
— Par quë lou pas tirar, m'ena courada, dissèc
Quaucun qu'aqui passàva. — Oui, que li respoundèc,
Couma aco, vouarou far, segur, en autre viàgë.
De Gap, din quauquei jouts fasié encà lou vouiàgë,
1285 Par lou fa petassar, pourtant vès en manin
En peiroû. Quand fouguè feni, din lou chamin,
Tiràva lou peirôu me 'na couarda, lou néci.
Pensà si bien troucà charié que lèu fouguèssi.
Veïé si an de geni lei braves Raboutis,
1290 Si soun neiçus sourciers é si soun bien malis.
Dou mënch ë les anciens qu'èran couma aco d'àsës ;
Aquëles d'encui soun belèu pai de viadàsès.

Non. Malheureusement, pas assez bien il veille ;
Tout bonnement le porc lui dévore l'oreille ;
En guise d'anse, il prend sa queue, alors ; sa main
Est mordue. — Ah ! dit-il, dévore tout le pain
De la huche, s'il faut ; mais pourquoi donc me mordre ?
Pour te punir, le cou je devrais bien te tordre.
Au moyen d'une corde, un passant, alors, dit,
Il fallait le tirer. Le nigaud répondit :
— J'agirai désormais, oui, de cette manière.
Un voyage bientôt à Gap il eut à faire,
Pour faire rapiécer un chaudron. Quand prit fin
Le travail de l'ouvrier, son chaudron, en chemin,
Il tira comme un porc, en sortant de la ville.
Bientôt complétement l'eut troué l'imbécile.
Oh ! quel génie ont donc les braves Raboutins !
Voyez s'ils sont sorciers et s'ils sont nés malins.
Ils étaient, autrefois, du moins, de pauvres têtes.
Peut-être qu'aujourd'hui ne sont-ils pas si bêtes.

CHANT VIII.

ENCARA LES RABOUTIS

Boqu'avën coumençà l'istoira de Rabôu,
Parlën ën enca pauc, é pressà par la pôu,
1295 Leissën Jean Ligousà vourar couma en eïluci,
Tremourant que quaucun ne lou ségui é lou blussi.
Vei l'Avësquë, en bèu jout, lei Raboutis venguèran
Se plagni dou soureu. — Toui les sandës, dissèran,
Nous créba à touts les uouts, quand venën dou marchà;
1300 Piei, quand s'ën retournën, lou mechant ou fai encà.
L'Avësquë respoundèc : — Pouïou voui n'en defëndrë :
Mës ës lou vendrei sëra, amis, que chau descëndrë ;
Piei, vous entournarë, lou matin soucamënt
Dou dimenja, vei vous ; n'ourë pu de tourmënt
1305 De la part dou soureu. — Bon : më voudrian encàra
Ena gràcia. — La quinta ? — Ah ! serè bèucop chàra
Belèu, më noui la chau ; si paurës, hëlas ! sian,
Qu'ourian besoun d'avër doui recoltas par an.
— Accouardou tout par rën ; më de mës dous fei [dougë

CHANT VIII.

ENCORE LES RABOUTINS

De Rabou puisque j'ai commencé de parler,
Laissons Jean Ligousa comme un éclair voler,
Qu'on le suive et l'empoigne ayant une peur noire,
Et de notre Rabou continuons l'histoire,
Chez l'Evêque, un beau jour, les gens de Rabou vinrent
Se plaindre du soleil, et ce langage ils tinrent :
— En allant au marché, le samedi matin,
Il nous crève les yeux et, le soir, le malin
En fait autant. — Amis, je puis vous en défendre,
Répondit Monseigneur ; mais il faudra descendre
Le vendredi soir, puis, retourner seulement
Le dimanche matin ; alors plus de tourment
De la part du soleil. — Bon, pourrait-il vous plaire
D'encor nous octroyer une grâce un peu chère,
Oui, mais indispensable à des gens malheureux ?
Au lieu d'une récolte, il nous en faudrait deux.
— J'accorde tout gratis ; seulement votre année

1310 Li ourè par an ; alors, de sëgla é de bla rougë,
D'uérgë embë de sivà, doui recoltas ourë ;
D'aqueles gràcias crèu que bien contënts serë.
— Oh ! segur, grand macis, é que Dieu voui benissi,
Bravë é boua Mounsegnour ! que toujout voui rem-
[plissi
1315 De ses favours ! oui, quë vous combli de sei bës ;
E partèran countënts, urous coumà de rës.
A l'oubèrgea, d'aqui, vitë é tout drëch anéran
E se fèran sarvir. Vaqui que remarquèran
Que doui moussurs prenien dinc en pot fort pechoun,
1320 Me lour coutèu pounchu, de moustàrda en brisoun.
— Madàma, sarvé-nous, di l'un, d'aquëla chausa
Jauna qu'ës dinc en pot ; n'aïa pas pôuc à causa
Que sian pai de moussurs ; noun, sian pai de marquis,
Me sian lei desputàs de nouaste grand païs.
1325 Su les couàstas dinën de toute la coumuna,
E vou avën prou gagnà : n'avën, encui, fach una
Par vëla, de journà, que couampta ! Si aco's char,
Li fai rën, n'ën vourën, tant que pouiën, mangear.
E la bourgeoisa vai preparar ' na gamèla

Aura vingt-quatre mois ; alors très fortunée
Vous l'aurez en avoine, en seigle, et, braves gens,
De tout ça vous serez, je pense, bien contents.
— Bien sûr, bon Monseigneur ; oh ! que Dieu vous bénisse,
Et que de ses faveurs toujours il vous remplisse !
Oui, que de tous ses biens il vous comble à la fois !
Ils partirent contents, heureux comme des rois.
A l'auberge, de là, tout droit ils s'en allèrent
Et se firent servir. Voilà qu'ils remarquèrent
Deux messieurs qui prenaient, dans un pot fort petit,
De la moutarde ; alors, l'un de nos hommes dit :
— Madame, servez-nous de cette jaune chose
De votre petit pot ; auriez-vous peur, à cause
Que nous ne sommes pas des bourgeois, des marquis ?
Nous sommes députés de notre grand pays ;
Aujourd'hui nous dînons aux frais de la commune,
Nous l'avons bien gagné : nous en avons fait une
Pour elle, de journée, oh ! qui compte ; mettons
Que cela soit bien cher, n'importe, nous voulons
En bien manger. L'hôtesse une grosse gamelle

1330 De moustàrda, en disënt :— N'aqui'na farça bèlla !
E de crebar de rire....
— Oui, deu bien èstrë char,
Di l'autre Raboutin, aquou drôle d'affar,
Boqu'aqueles mousurs, si richës, n'an prës gairë.
Mës perieu couma chau que sîeï bouà, coupairë !
1335 Anën noui regalar ; oh ! oui, mangën ën bën ;
E la coumuna, ami, que païa, risquen rën.
Quand la bourgeoisa vén me lou plat de moustàrda,
Lou baila è Raboutis, qu'en bien rïent regàrda.
S'en sèrvan toutei dous ena bouana pourtieu.
1340 — Macarèu, qu'aco's fort! oh ! n'en vouarou pus, ieu,
Di l'un. L'autre respouandë : — Ah ! me bruéla la [goura ;
Pieis escupien toui dous, en jurant, quasi en oura.
Que moïas, que de cris chascun dei dous fasié !
Din l'oubergea, perieu, tout lou moundë riié.
1345 Vëlës, par se garar lou marri goust, beguèran
Ou mën dei mesurous, é, piei, d'aqui partèran ;
Më mai que d'ena fës se fichéran ou sôu ;
Eran ubrës ; bien tard fouguèran à Rabôu.

En prépare, disant : qu'elle farce ! elle est belle !...
Et d'étouffer de rire.
— Il doit être cher, hein !
Cette espèce de mets, dit l'autre Raboutin.
Puisque ces gros messieurs pour eux n'en prennent guère.
Mais, aussi, comme il faut que ce soit bon, compère !
Quel régal nous allons faire ! mangeons en bien ;
La commune, ami, paie, et nous ne risquons rien.
Bientôt l'hôtesse apporte un gros plat de moutarde,
Et, le mettant sur table, en riant les regarde.
Ils s'en servent tous deux un bon peu. — Nom de sort !
Dit l'un, je n'en veux plus, diable, comme c'est fort !
L'autre répond; — Vraiment, oh! c'est épouvantable ;
Puis chacun crache une heure, en jurant comme un diable.
Que de grimaces, Dieu ! comme ils poussent des cris !
Aussi, dans tous les coins, quels gais, quels joyeux ris !
Eux, pour s'ôter le goût de la moutarde, durent
Avoir recours au vin, qu'en abondance ils burent.
Tout ivres, maintes fois, ils se laissèrent choir,
Et, tard, dans leurs foyers, arrivèrent, le soir.

A lour rescouantra en foula èra vengu lou moundë.
Ountous de lour estat, l'un é l'autre s'escoundë,
E courrë se couigear.
Lou lendemà matin,
Après qu'aguè passà lou traitrë fuéc dou vin,
Rejougnèran lei gënts ; a vois fiéra countèran
Lei bountàs de l'Avësquë, é touts apploudissèran.
1355 Pieis, un dei desputas proupousèc de pourtar
A l'Avësquë en presënt, afin de li moustrar
Lei sentimënts d'amour é de recounneissënça
Doun touts èran remplis. Lour dounè counneissënça
Des presënts qu'aié fach à Mounsegnour d'Embrun
1360 Lou moundë de Crëvous.
— Vé-n'eici, d'abord, un,
Dissèc, qu'èra fort bèu. Bien simplë aquou moundë [èra ;
Oui, la poupulatieu pouïé pas èstre fiéra ;
D'avër bèucop d'esprit, couma eici touts n'avën :
Car es recouneissu qu'à Rabôu n'aven bën.
1365 En veïent des chavaux de Mounsegnour la brida :
— Hëlas ! paure Archevësque, embe éna vois humida
De plours chascun disié ! pareis que n'a pas trop

Les gens à leur rencontre étaient venus en foule ;
Eux se cachent de honte, et la foule s'écoule ;
Vite ils gagnent leur lit.
Le lendemain matin,
Quand fut éteint en eux le traitre feu du vin,
Nos hommes, rassemblant tout le peuple, lui dirent
Les bontés de l'Évêque : alors, tous applaudirent ;
Puis, un des députés proposa de porter
Un présent au prélat, pour lui manifester
Les sentiments d'amour et de reconnaissance
Qui les animaient tous. Leur donnant connaissance
Des présents qu'avait fait à Monseigneur d'Embrun
Le peuple de Crévoux — En voici, d'abord, un
Dit-il, de beau : naïve, et plus que d'ordinaire,
La population du pays n'avait guère
D'esprit, tandis qu'ici (c'est un fait reconnu),
Tous, nous en avons bien. Un jour qu'ils avaient vu
Les chevaux du pontife et le mors de leur bride :
— Pauvre archevêque !... hélas ! d'une voix toute humide
De larmes, chacun dit, de foin il n'a pas trop

De fën par ses chavaux, é pourtant ou galop
Van souvënt; regachà coumà mangean de fèrrë ;
1370 Afin que crébin pas, de fën anën lour quèrrë.
— Oui, më lia quaqua rën que vaudrié mieis encà,
Dissè quaucun, serié de li dounar en prà.
Depiéi lors, à Crëvous, li a en bèu prà que s'appèla
Lou prà de l'Archevësquë.
N'en couantan ena bèlla,
1375 Encà, d'aquou païs : les abitants perieus
Li ouffrèran en presënt de bien bèus agrafieus,
Mes touts escouàs : — Aco n'ë gairë presentàblë,
Lour dissè lou varlët ; noun, n'es pas counvenàblë
D'ouffrir à Sa Grandour d'agrafieus tout escouàs.
1380 — L'Archevësquë, pareis, amà surtout les couàs,
Pourtën li l'aubrë entier, entre ëlës se dissèran ;
E n'anèran coupar un, é lou tirassèran
Dinquié l'Archevescà. Que ninoïs ! que nucënts !
Nous autrës à l'Avësquë anën far de presënts
1385 Que li counvénin miei, que siëin magnifiquës,
E noun, coumà à Crëvous, tout drolës, tout coumiquës;

Pour ses chevaux ; pourtant fort souvent au galop
Ils courent, c'est de fer, voyez, qu'ils se nourrissent.
Allons chercher du foin, afin qu'ils ne périssent.
— Mais nous pouvons lui faire un présent bien plus beau,
Dit un autre, d'un pré faisons-lui donc cadeau.
Depuis lors, à Crévoux, est un pré qui s'appelle
Le pré de l'Archevêque.
L'on en compte une belle
De ce pays encor. Un jour ces braves gens
Lui portèrent aussi, parmi d'autres présents,
Des cerises sans queue. — Oh! c'est peu présentable,
Leur dit le domestique; oui c'est peu convenable
D'offrir à Sa Grandeur ces fruits en cet état.
— Oh! puisque avec leur queue, ils plaisent au prélat,
Dirent-ils, portons-lui l'arbre entier. Ils allèrent
Couper un cerisier, de suite, et le traînèrent
Jusqu'à l'Archevêché ; les pauvres innocents !...
A notre bon prélat faisons, nous, des présents
Qui lui conviennent mieux, des cadeaux magnifiques,
Et non, comme à Crévoux, tout drôles, tout comiques.

Mës que li ouffrir ? De frucha ? — Oui, de përas, de [pouns,
Li respouandë quaucun, mëmë quauquës coudouns.
— Mës qui sabë si chau, la frucha, la fa couirë,
1390 Avant de la pourtar ? — Eh ! sen doutë, Jean fouirë !
Generous me l'Avësquë, oui, sian ; li l'espargnar,
Aquëla pëna, chau ; soubrè bien la païar.
E din doui banastous garnis de grossei gàrnas
Bétan bien de pouns cuits embë quauquës apàrnas.
1395 N'en chargean ena sauma, é van à l'Avescà.
A pëna si n'aïen lou gros pourtau passà,
Qu'en groi singë vesti de blanc, de blu, de rougë,
Vén, toumba su les pouns é n'en mangea ou mën [dougë,
Piei, quand n'a prou, se béta à les tapar après
1400 Aquëlës paurei gënts, qu'èran countënts, adès,
Mës qu'ou soun pu du tout. La sauma es quasi [mouarta
De pôuc, é vëlës touts passan vite la pouarta,
En disënt: — Mounsegnour, si's bien bouan é bien sant,
A malurousament en garçoun bien mechant ;
1405 Encàra, par bouanur, que les aïan fa couirë,

Mais qu'offrir ? des fruits ? — Oui, des poires et des coings,
Des pommes, dit quelqu'un. — Mais mettrons-nous nos soins
A les faire bien cuire, auparavant ? — Jean fiche !
D'attentions jamais faut-il se montrer chiche
Avec l'Evêque ? non : il faut lui l'épargner
Cette peine ; il saura, d'ailleurs, bien la payer.
Et dans de longs paniers, garnis de branches vertes,
Ils mettent des fruits cuits ; joyeux et tout alertes,
Ils en chargent un âne et vont à l'Evêché.
Mais, son large portail à peine ont-ils passé,
Qu'un gros singe vêtu de blanc, de bleu, de rouge,
Sur les pommes tombant, les dévore et ne bouge
Pas avant d'en avoir mangé douze au moins ; puis,
Il lapide ces gens du reste de leur fruits.
Pauvres gens ! de frayeur leur bête est presque morte,
Eux, tout tristes, hélas ! vite passent la porte,
En disant : — Monseigneur est bien saint et bien bon,
Mais il a, par malheur, un bien méchant garçon ;
Et, par bonheur encor, avons-nous eu l'envie

Nouastes përas é pouns, autramënt couma pouirë
D'aqui sourtir en vita ? oh ! nous ourié tou tuàs ;
Couma de charbë, ou mench, nous ourié tout ëbluàs.
Më su Rabòu li a encàra ena drola d'istoira
1410 Qu'en aquou bèu païs douna perieu de gloira.
Li a dejà en pau de tëms, se couanta que lour sant,
Lour patroun, en qui touts aïen espoir bien grand,
Vieilh é tout varmenà, toumbè quasi en poussiéra,
E barrulèc ou sôu. (Mes es pereu d'Ourciéra,
D'Eourës, de Crëvous, mëmë de San-Veran,
Que de mechantei gënts aquela istoira fan.)
San Veran, païs aut, mai que bèu, que supèrbë,
Oui, tan aut, en effét, que, d'après lou prouverbë,
E lou pus aut païs en se mangea de pan.
1420 Perieus, soubrë la mar, ë dich que San-Veran
Es à'na légua quasi, é tout près de la luna ;
Oh ! 's ën païs famus. Dinc aquëla communa
A la luna d'appoundrë en omë, en jout, creguèc,
Couantan, embë'n essàra, é de pau s'en chouguèc.
1425 Lei gënts de San-Veran, à prapaus de la luna,
Soun tout-à-fét countënts de la lour ; de sa tuna

De les lui porter cuits, nos fruits, sinon en vie
De là comment sortir? Il nous aurait tués;
Du moins, comme du chanvre, il nous aurait teillés.
Mais sur Rabou je sais encore une autre histoire
Qui donne à ce pays passablement de gloire.
Dans les temps de jadis, confiance, dit-on,
Et bien grande, il avait envers son saint patron.
Celui-ci, vermoulu, tomba presqu'en poussière
Et roula sur le sol. (Mais c'est aussi d'Orcières,
D'Eoures, de Crévoux, même de Saint-Véran
Que raconte cela quelqu'un d'un peu méchant).
Saint-Véran, pays haut, plus que beau, que superbe ;
Oui, si haut, en effet, que, d'après le proverbe,
C'est le plus haut pays où l'on mange du pain.
Au-dessus de la mer, conte plus d'un malin,
Sis à presque une lieue, et tout près de la lune,
Est ce pays fameux ; et dans cette commune,
Au moyen d'une échelle un homme pouvoir crut
Dans la lune monter, et de peu s'en fallut.
Les gens de Saint-Véran, à propos de la lune,
Fort contents de la leur, assurent que pas une

Quand la véïan sourtir, crién : — Oh ! lës Aguilhous,
Que se vantan toujout, que soun tant ourguilhous,
N'an pas ena pariéra é que si bien esclàri.
1430 Aqueles dous païs se choupién, d'ourdinàri,
Sinoun toujout. Mes chau de San-Veran fenir
Aquou tou pechou mot é vite revenir
A moun istoira dount doutusa e l'ourigina.
La santa, noun, lou sant, en jout, su soun eissina
1435 Tombèc é s'espessèc. Par lou gros bouasc, tout fiers,
Partèran dou vilagë, alors, les counseilhers,
Me lou mère en eschàrpa, é bien tard, vei lou sëra,
Restèran par troubar en sap ou bën'n oubëra,
En miausë mëmë encà, que pouguèssi bien far
1440 Par n'en fustiar en sant ; mes par aquel affar
Li aguè qu'en fau bien drëch, ë que lour couven-
[guèssi.
En omë de geni chau, segur, que fouguèssi
Lou mère : — Lour dissèc : si-ou-plét, escouta en
[pauc,
Mes amis : n'avé aduch ni couarda ni destrauc ;
1445 Qu'eibarouvis ! Veici cé qu'anën far : ieu, scarou
A la cima de l'aubrë é me mei mas li garou

Ne la vaut. — C'est certain, disent-ils ; parions
Que ces grands orgueilleux, ces blagueurs d'Aiguillons
Ne peuvent se vanter d'en avoir la pareille,
Grande, belle à ravir, éclairant à merveille.
Laissons se disputer ces pays, car finir
Il faut ce petit mot, pour vite revenir
A mon histoire dont douteuse est l'origine.
Le saint (ce n'était pas une sainte j'opine),
Bien vieux, s'étant brisé, tous furent aux abois,
Et maire et conseillers s'en allèrent au bois.
Le bon maire avait ceint l'écharpe. Ils demeurèrent
Dans le bois, assez tard ; long-temps ils y cherchèrent
Un arbre qui pût faire un saint, voire un sapin,
Un mélèze, un bouleau ; mais rien qu'un hêtre, enfin,
Ils trouvèrent qui fût bien à leur convenance,
Par-dessus tout bien droit. Selon toute apparence,
Un homme de génie était le maire. — Amis,
Vous avez oublié cordes, hâche ; étourdis,
Voici ce qu'il faut faire : à la cime du hêtre,

Lei broundilhous, é pié sarrou bien fortamënt
De mei doui bras ; l'ajouant, ensuita, léstamënt
Se pendora à mes péds ; touts n'en farèn de mëmë,
1450 Les uns ës autrës, piei, par en esfort suprëmë,
Fasën força é cassën l'aubrë. Se quësa, veu ;
Les autrës d'apploudir soun tant sage counseu.
Quand soun touts pendouràs. — Es que li sià, cou-
[pairës,
Di lou mère : — Li sian. — Bén, sia bouas menten-
[gairës ;
1455 Esperà, su mei mas escupieu..... Patapôu,
L'un su l'autrë, subit, se tàpan touts ou sôu,
Etouts de baselar, de criar : — Sieu mouart, pechaire !
Alarma ! que malur !... Enca 'co n'èra gairë ;
Recouneissë lei bras é chambas de chascun
1460 Absolumënt fouguèc empoussiblë : degun
Que pouguèssi les triar.
Pourtant, pressà de veirë
Adurë par lou sant en bel aubrë, lou preirë,
Lou sëra, dinquié ou bouasc, veu-mëmë èra vengu.
Que veguèc ? Par lou sôu lou mère èra estendu,

Vous me verrez bientôt, compères, apparaître ;
J'en ôte les rameaux, pour le saisir bien fort ;
Puis l'adjoint, après moi montant aussi, d'abord
Se suspend à mes pieds ; se suspendant de même
Les uns aux autres, tous, par un effort suprême
Tirant bien, nous cassons l'arbre. Le maire a dit :
A son sage conseil tout le monde applaudit.
Quand suspendus ils sont. — Allons, reprend le maire,
Êtes-vous tous prêts. — Oui. — Bien ! que chaque compère
Tienne bon ; sur mes mains je crache... Patatras !
L'un sur l'autre aussitôt les voilà tous en bas.
Alors, tous de gueuler : — Je suis mort. Pauvre hères !
Ce n'était que la moindre, encore, des misères ;
Reconnaître et trier les jambes et les bras,
L'essayer on le put ; on n'y réussit pas,
Malgré bien des efforts.
Le curé, dans l'envie
Qu'il avait de revoir l'illustre compagnie
D'un bel arbre chargée, était, le soir venu
Lui-même à la forêt ; il y vit étendu

1465 E les autrës perieu. Li vén justë à la bàna
Su chambas é su bras de tapar me sa càna.
Chascun alors de criar : — Aquou bras ë lou mieu,
Ou bën : — Aqui ma chàmba. Ensi, ce qu'èra sieu
Chascun recouneissèc.
— Mes aco's ena fàbla,
1470 Prou belèu me dirë, qu'es piei trop encrouïabla
Taramënt es, aco, surprenënt, estounant.
— Bén ! s'es passà à Réaroun en fét que vou ës ëtant.
E vingt ans li a peinèu ; sia bien fourçà dou creire,
Car tout lou moundë ou couanta.
En bouan, en brave preirë
1475 D'aquou païs fouguèc oubligeà de partir,
Parcé quë l'aïen vist, chascun disïé, venir
Su lei nivous, couiffà d'en chapèu de gendàrma,
E d'aqui samenar, juste sujét d'alàrma,
La grèla sur les champs. Aguè bèn proutestar
1480 Qu'èra innoucënt d'aco, li ourién fa soun affar,
D'en bouan cop de fusieu, si n'aïé pas, é vitë,
Fichà lou camp d'aqui.
Manca pai de meritë
Pourtant : ë lou neboun d'en Arnaud fort famus,

Sur les autres le maire. Il lui vint à l'idée
De donner de bons coups de sa canne ferrée
Sur tout ce monde, et tous de crier : — C'est mon bras,
On bien : — Ah ! c'est ma jambe. Enfin, dans ce gros tas,
Chacun se reconnut.
Mais ce n'est qu'une fable,
Me direz-vous peut-être, et par trop incroyable,
Tellement ça paraît et drôle et surprenant.
— Eh bien, à Réalon, un fait qui l'est autant
Et, d'ailleurs, est public, s'est passé ; quelques lustres,
Seulement, depuis lors, sont écoulés.
Ces rustres
Forcèrent leur bon prêtre, un jour, à déguerpir,
Parce qu'on l'avait vu, disait chacun, venir
Dans les airs, et, coiffé d'un chapeau de gendarme,
Semer à pleines mains, juste sujet d'alarme,
La grêle sur les champs. En vain s'en disait-il
Innocent, on l'aurait, d'un bon coup de fusil,
Abattu, s'il n'avait vidé les lieux et vite.
Il s'en faut, cependant, qu'il manque de mérite.
Il est le bon neveu d'un Arnaud fort fameux

Doun parlarei pu tard ; é, piei encà, par dessus,
1485 Es artiste sculptour ; ena bèlla credënça
Par ëlës aïé fach ; vaqui la recoumpënsa
Qu'aguè de sei bouantàs ; é, relougier perieu,
Par mountar lou relogë, aqui li aïé que veu.
Par lou recoumandar li aïé 'ncàra bien d'aurë ;
1490 N'aïé de qualitàs !... E bén, pessè, lou paurë,
Estre martirisà par d'embecilëi gënts ;
Les ëngrats de sa mouart ourién està countënts.
« *De fouals*, di lou dictoun, *ni a'na foula qu'encoum-*
[bra. »
« *Quand lou soureu es couigeà, que des bestias à*
l'oumbra! »
1495 Di'n autrë. E bien verai ; ni a, piei, ni a de nucënts,
Qui sabë si ni a pas quasi ëtant que de gënts ?...

Dont j'ai dessein, plus tard, de dire un mot ou deux.
Fort habile sculpteur, d'une belle crédence
Il leur avait fait don. Voilà la récompense
De toutes ses bontés. De plus, bon horloger,
C'est lui seul qui montait l'horloge du clocher.
Bien d'autres qualités il possédait, au dire
De bien des gens ; pourtant, il faillit du martyre
Être glorifié par ces nigauds de gens,
Qui se seraient montrés de sa mort fort contents.
« *Des fous*, dit le dicton, *la multitude encombre* »
Et, « *le soleil couché, que de bêtes à l'ombre!* »
Dit un autre. C'est vrai : de pauvres innocents,
Peut-être en trouve-t-on presque autant que de gens.

LE ROB D'ETTEMOR.

(*A suivre*).

SUR LA RECHERCHE DE LA VÉRITÉ HISTORIQUE

EN CE QUI CONCERNE LES

QUESTIONS SOCIALES

ET PARTICULIÈREMENT

La Transmission des Biens dans la Famille.

> Que le testament par lequel le père de famille règle la transmission et l'administration de sa propriété ait force de loi (Loi des XII tables, table Ve).

Dans le vaste champ d'études ouvert à notre Société, une partie qui cependant n'est pas la moins féconde, n'a été jusqu'ici que peu explorée. C'est celle qui comprend les questions que l'on peut appeler vivantes, relatives à la famille, au régime du travail, au capital, à la propriété, aux successions, à l'accroissement de la population, à l'émigration considérée au point de vue de l'utilité nationale.

Espérant attirer l'attention et tenter le zèle des chercheurs érudits qui peuvent fouiller nos archives locales, je veux essayer de faire ressortir l'importance de cette lacune.

L'étude exacte des questions que je viens d'énumérer n'a pas seulement pour résultat de compléter et de mieux expliquer l'histoire d'un pays, intérêt sur lequel il serait inutile d'insister à cette place ; elle est indispensable pour résoudre les redoutables problèmes qui s'imposent à notre temps, passionnent les peuples et sont à l'ordre du jour de tous les parlements.

On avait trop oublié que la science sociale est soumise aux mêmes règles que les autres, qu'elle doit être aussi fondée sur l'expérience, marcher du connu à l'inconnu et s'appuyer sur la vérité historique religieusement constatée. Un homme dont la mémoire est honorée de tous, dont on a dit qu'il a poussé jusqu'au génie le talent de l'observa-

tion, l'auteur des *Ouvriers Européens et des deux mondes*, de la *Réforme sociale* et d'autres ouvrages analogues, Le Play, a remis cette vérité en honneur, aux applaudissements de l'Académie Française et des hommes supérieurs de toutes les nations. Par l'application de sa méthode des monographies, il a réuni, avec l'aide de ses premiers disciples, une grande quantité d'observations utiles à la détermination des réformes nécessaires pour assurer la paix sociale. Sous la République de 1848, bien peu avancé encore dans la tâche qu'il s'était donnée, il avait été cependant assez heureux pour rapprocher sur le terrain social les chefs des divers partis. Sans les évènements de 1851, un succès complet aurait, pensait-il, couronné ses efforts[1].

L'apaisement des esprits est aujourd'hui autrement difficile. Ce sont les masses qu'il faut ramener et convaincre. Mais en dehors des hommes inféodés à l'Ecole juive et judaïsante, dont les théories sans cœur exposent la société aux périls du socialisme et qui, assimilant l'homme à une machine, luttent pour une cause évidemment perdue, les chefs des écoles d'économie sociale reconnaissent tous Le Play comme leur maître[2]. Sans le tenir pour infaillible dans ses conclusions, ils demandent tous à l'expérience la clef des problèmes sociaux. On voit même, à la profonde stupéfaction de ceux qui prétendent à les diriger, les ouvriers demander eux-mêmes, en Province et à

[1] *Constitution essentielle de l'humanité*, 1881, pages 238 à 240 Parmi les hommes dont il avait conquis les sympathies, il cite Arago, Lamartine, Carnot, Jean Reynaud, V. Lanjuinais, Tocqueville, Montalembert, Ste-Beuve, A. de Gasparin, J. de Rothschild, l'abbé Dupanloup, A. Cochin, J.-B. Dumas, Charles Dupin, Thiers.

A la même place, il se plaint que les hommes de tradition de la majorité de 1871 n'aient pas suffisamment ménagé les justes susceptibilités des hommes de nouveauté et ne leur aient pas offert assez de garanties pour la restauration des libertés nationales et locales contre le retour des anciens abus.

[2] Le marquis de la Tour du Pin Chambly, qui porte un nom cher aux membres de la Société d'Études, est, parmi ces chefs, un des plus distingués. Ses amis et lui ne donnent pas prise à la plainte qui termine la note précédente.

Paris, le retour aux anciennes corporations, débarrassées des entraves inconciliables avec la liberté. Il est donc plus qu'opportun de recueillir les leçons du passé et de les comparer à celles du présent. Et ce n'est pas dans une seule région qu'il faut étudier le passé. Autant de régions, autant d'organisations plus ou moins différentes. Le département des Hautes-Alpes, où l'occupation Romaine avait jeté de si profondes racines, est un de ceux qui peuvent le moins être négligés. Il n'est que temps de publier et vulgariser les études qui y ont sans doute été faites, et de les compléter s'il est nécessaire.

Ce ne serait pas s'écarter du but de cet article que d'y poser les divers problèmes sociaux, mais, ne voulant pas l'allonger outre mesure, je me bornerai à celui de la transmisson des biens dans la famille. Je me place au point de vue, non des puissants et des riches, mais des ouvriers qui on réussi à grand peine à s'assurer la possession d'un foyer, des agriculteurs qui cultivent eux-mêmes leur bien, des patrons propriétaires de l'établissement qu'ils dirigent.

Petites successions échues à des mineurs. — Le Play a cité, en 1864, le cas d'une succession de 900 francs, échue en 1839 à des mineurs, qui, après une licitation conseillée par les hommes d'affaires et acceptée par le conseil de famille, s'est réduite à 9 fr. 15. On avait dû, il est vrai, remplir des formalités qu'une loi de 1841 a supprimées, mais, sous le régime de cette loi, les frais n'auraient été diminués que de 193 fr. 42, de telle sorte qu'ils auraient réduit le montant de la succession des 7/9 [1]. Encore ne s'était-il présenté aucune des complications qui surviennent fréquemment dans les partages de cette nature. Un tel scandale, non exeptionnel, avait démontré au gouvernement impérial la nécessité de modifier profondément les lois concernant la transmission des biens par successions et les ventes judiciaires. Les charges fiscales qui, depuis 1871, ont en partie annihilé l'amélioration résultant

[1] Comme le dit le Play, *Réforme sociale*, II, p. 119, ce sont précisément les formalités établies en méfiance des parents pour protéger les mineurs qui amènent la ruine de ces malheureux enfants.

de la loi de 1841, ont rendu la réforme plus urgente. Elle n'a été cependant réalisée qu'au profit de nos frères séparés d'Alsace-Lorraine, par une loi allemande du 1er décembre 1873, faible compensation d'ailleurs au malheur de la séparation. En France, les divers projets de loi qui ont été présentés n'ont pu aboutir, un seul excepté. Le Sénat a sanctionné en 1884 une loi sur les ventes judiciaires d'immeubles qui ordonne la restitution des droits de timbre, d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe perçus par le Trésor, lorsque le prix d'adjudication ne dépasse pas deux mille francs, et impose aux officiers ministériels une réduction d'1/4 sur leurs émoluments si le prix ne dépasse pas mille francs. Cette loi n'est qu'un palliatif absolument insuffisant, dont l'effet, dit M. Claudio Jannet, a été surtout de contribuer à multiplier les ventes sur saisies immobilières, auxquelles elle a été inopportunément étendue[1].

La plus importante des modifications à apporter au code civil dans l'intérêt des héritiers mineurs de la petite propriété consiste à rendre valables, sous la seule condition de l'homologation du tribunal, les partages éffectués devant notaire, de l'assentiment des représentants des mineurs, sans tirage au sort, sans observer la disposition finale de l'art. 832[2]. Elle a été proposée par le gouvernement en 1867, mais retirée en 1870 devant l'opposition des officiers ministériels qu'elle lésait sans compensation et qui reprochaient justement au fisc de maintenir ses droits, fort onéreux, sans aucune atténuation.

Il serait également très utile de donner au tribunal le

[1] *Socialisme d'État et Réforme sociale*, pages 476 et 478. Le nombre des ventes sur saisies immobilières qui était de 6370 en 1878, s'est élevé à 9575 en 1885 et à 11498 en 1886. L'augmentation porte presqu'exclusivement sur les ventes inférieures à 2000 francs, soit sur la petite propriété. Les journaux du 24 février 1890 constatent néanmoins que, de l'aveu du Ministre de la Justice, la loi de 1884 n'a encore reçu qu'une exécution très-incomplète et que, en 1887, les frais de ventes inférieures à 500 francs dépassaient 137 0/0.

[2] Art. 832..... et il convient de faire entrer dans chaque lot, s'il se peut, la même quantité de meubles, d'immeubles, de droits ou créances de même nature et valeur.

pouvoir d'ajourner le partage, au moins jusqu'à la majorité de l'aîné des mineurs.

On considère enfin comme favorable aux héritiers mineurs de la petite propriété le projet de loi qui a été voté par le Sénat, mais n'a pas encore été discuté à la Chambre des Députés, par lequel la veuve non remariée et vivant honnêtement aurait de droit l'usufruit d'une partie des biens de son mari. On fait observer toutefois que cette disposition ne serait réellement efficace qu'à condition de réduire les droits fiscaux en matière d'usufruit.

Ces droits ne sont pas les seuls qui pèsent lourdement sur les petites successions échues à des mineurs, et c'est l'ensemble des charges fiscales qui les grèvent qu'il est nécessaire de réduire [1].

Quoique désignées habituellement comme spéciales aux héritiers mineurs de la petite propriété, les dispositions qui précèdent ne sont pas moins, ou bien identiques à celles qui sont réclamées pour la transmission des biens dans la famille en général, ou bien de simples applications particulières de celles-ci. Il est donc opportun d'énumérer immédiatement les principales de ces dernières.

Transmission des biens en général. — Elles peuvent être ainsi résumées :

1° Droit pour le père de famille, disposant de son bien par testament ou partage, de composer les lots sans se conformer à la disposition finale de l'art. 832 du code civil, qui serait modifié en conséquence, ainsi que l'art. 826[2], et, en outre, d'y comprendre des soultes à terme et d'en fixer l'intérêt à un taux modéré.

2° S'il dispose par un partage, la valeur des lots au moment du partage doit, sauf stipulation contraire de sa part, servir de base à la solution de toutes les difficultés

[1] *Socialisme d'État et Réforme sociale*, p. 479 et 480. Revue critique de la législation, décembre 1871, M. Serrigny.

[2] Le père de famille doit avoir la faculté d'assigner à quelques uns de ses enfants leur portion de patrimoine en argent et de les préparer ainsi à de plus grandes entreprises en dégageant leurs talents des entraves qu'une petite position rurale y mettrait (*Observation du tribunal d'Aix* sur le projet du code civil, 1803).

qui pourraient s'élever ultérieurement entre les copartageants.

3° Il faut limiter à un petit nombre d'années, cinq au plus, le délai d'ouverture des actions en nullité ou en rescission, qui est actuellement de dix ou trente ans, suivant les cas.

4° Les articles 791 et 1130 du code civil, qui interdisent les pactes sur successions futures, doivent être modifiés de manière à permettre de renoncer aux actions en nullité ou rescission en cas de partage, et à la succession non ouverte d'un ascendant quand celui-ci donne son adhésion.

5° Il importe de réduire autant que possible les formalités qui entraînent l'immixtion des officiers ministériels dans les affaires des familles, et de les remplacer par l'arbitrage d'hommes de bien désignés par le testateur.

6° Des restrictions doivent être apportées au droit de sortir de l'indivision.

7° Il est nécessaire d'étendre les droits successoraux du conjoint survivant, suivant le projet de loi déjà voté par le Sénat.

8° Les taxes fiscales ont besoin d'être révisées et réduites.

9° La quotité disponible est mal réglée et en général insuffisante.

Sur quels précédents, sur quels motifs s'appuient ces réformes ?

1° Proposée en 1870 par le gouvernement, perdue de vue depuis 1873, la première partie de la réforme du § 1° a été reprise par M. de Mun en 1887, 1888 et 1889. Elle n'attribue pas au père de famille un droit supérieur à celui qu'il possède déjà de vendre sa propriété, et a pour but principal de conjurer la vente des immeubles et établissements industriels qui ne sont pas aisément partageables ou ne présentent pas des conditions de similitude suffisantes, aux termes des articles 815 et 826 du code, pour être compris dans des lots séparés. Mais elle serait incomplète sans la seconde partie et ne permettrait pas la conservation du foyer de l'ouvrier[1].

[1] En vain, construit-on, comme à Mulhouse des maisons pour les ouvriers, s'ils n'ont pas le moyen de les transmettre à leurs enfants.

2° et 3° Dans la pensée du législateur, le partage d'ascendant devait neutraliser ou au moins tempérer les effets du partage égal, reconnu funeste aux petites fortunes[1], mais l'esprit du code (art. 826, 832, 887, 1079, 791 et 1130) et la jurisprudence que la cour de cassation a établie pour s'y conformer y ont mis obstacle. C'est sur la valeur des lots au moment du décès de l'ascendant que les calculs doivent être basés en cas de réclamation pour lésion de plus du quart ou réduction d'un avantage à la quotité disponible. Par suite les partages d'ascendant sont très dangereux, donnent lieu à de nombreux procès, dont la cause est parfois postérieure de trente ans au partage, et ne permettent pas aux enfants d'améliorer leur lot du vivant de l'ascendant.

4° Dans la réforme n° 4, il y a deux parties : la première est un simple complément des deux qui précèdent ; l'autre partie a pour objet, en outre, de permettre au père de famille de faciliter l'émigration ou le mariage d'un de ses enfants en lui donnant une dot supérieure à celle des autres sans léser les intérêts de ces derniers, aux enfants qui entrent dans les ordres et aux célibataires de renoncer valablement à leur part d'héritage.

5° Réserve faite de la juste indemnité à payer aux officiers ministériels pour la diminution du revenu de leur Etude, résultant de la suppression de formalités actuellement obligatoires, la réforme 5° rencontrerait sans doute peu de contradicteurs. Qui ne préférerait, dans les cas où les dispositions du père de famille font surgir quelque difficulté, à l'intervention des officiers ministériels de tout ordre, celle de l'homme de bien (*bonus vir*) qu'admetait la législation de Justinien et l'ancienne jurisprudence française[2], et même, dans certains cas, celle du conjoint survivant.

[1] Le père de famille, disait Bigot Préameneu, pourra ainsi éviter les démembrements et conserver à l'un des enfants l'habitation qui continue d'être l'asile commun..... La division égale des biens détruit les petites fortunes, un petit héritage, coupé en parcelles, n'existe plus pour personne ; si l'héritage demeure entier, il reste, un centre commun à la famille. Voir, page 16, l'opinion de Cambacérès.

[2] M. Claudio Jannet, p. 472.

J'ai sous les yeux, en date du 5 octobre 1659, le testament d'un procureur de Gap. Les lacunes résultant de la moisissure y laissent lire ce qui suit: *a* « Ce, sans qu'à l'occasion de ladite tutelle et administration ou du dit légat d'usufruit, la dite demoiselle ma femme soit tenue de faire procéder à aucun inventaire, rendre compte ni prêter aucun reliquat, moins encore de cautionner, de quoi je la décharge, attendu la pleine confiance que j'ai en elle et en cas que de droit..... obligée au dit compte, dès maintenant comme pour lors, je lui donne et lègue tout le reliquat qui pourrait résulter d'iceluy, voulant et entendant que pour raison de ce, aucune demande ni recherche ne puisse lui être faite ». *b*. « Et en cas qu'il arrive quelque contestation pour.... ce que dessus, elle sera ten... ... av..... m..... parents et amis com.... sans forme ny figure de procès ».

Un homme d'affaires, un procureur, voulait préserver les siens du procès et de l'intervention de ses confrères. Je ne doute pas que les registres des notaires des siècles passés ne renferment nombre de dispositions semblables. Il sera facile de s'en assurer aux archives départementales où beaucoup sont déjà réunis.

L'intervention des hommes d'affaires dans le règlement des successions n'est pas seulement pénible et onéreuse, pour les héritiers, par l'accomplissement des formalités qui sont indispensables ; elle l'est souvent par des formalités ou trop méticuleuses ou absolument inutiles. Je connais un père de famille à qui, après le partage judiciaire des immeubles échus à ses enfants de leur mère, on voulait imposer une liquidation générale très coûteuse pour arriver au partage de valeurs mobilières qu'on a pu diviser par une simple vente à la Bourse autorisée par le tribunal[1].

[1] Dans le *Problème de la France contemporaine*, écrit sous la pseudonyme de M. F. Lorrain par un annexé d'Alsace-Lorraine, on lit, page 97, l'observation suivante qui se rapporte à l'exemple de petite succession cité par le Play et rappelé plus haut : « Si certaines circonstances favorables ne s'étaient pas présentées, si les complications qui se produisent dans 40 affaires sur cent, étaient survenues, le montant des frais

Ce n'est pas aux officiers ministériels des Hautes-Alpes que pareille critique pourrait être adressée. Je n'ignore pas qu'ils font, au contraire, tous leurs efforts pour affranchir leurs clients des formalités et frais inutiles. Mais il n'est pas moins certain que, par suite des complications de la procédure, les intérêts des familles ne peuvent être garantis que par des hommes d'affaires aussi habiles que désintéressés.

6° Evidemment utiles et même nécessaires pour les héritiers mineurs de la petite propriété, les restrictions proposées peuvent s'entendre simplement pour le cas général de l'interdiction que consentiraient volontairement les intéressés de réclamer la division pendant une durée supérieure à cinq ans, sans l'obligation de la renouveler qui résulte de l'article 815 du code civil. Ainsi limitées, elles ne sauraient avoir d'inconvénient et personne ne niera qu'elles ne soient avantageuses.

7° Pour les héritiers mineurs de la petite propriété, c'est la femme plutôt que l'homme que la réforme a en vue. Dans les autres cas, elle n'est pas moins nécessaire pour l'homme. L'usufruit légal assuré à l'époux survivant par l'art. 384 du code civil cesse précisément au moment qu'il a le plus besoin d'avoir autorité sur ses enfants, lorsque ceux-ci atteignent à l'âge de 18 ans. Il est nécessaire de le rendre viager pour partie par une disposition nouvelle laissant intact le droit de tester du prémourant. Il convient également que la loi accorde, sous la même réserve, un droit d'usufruit viager partiel au conjoint survivant quand il n'y a pas d'enfants.

8° J'ai indiqué déjà qu'il est nécessaire de réduire les

aurait dépassé le montant de la vente. Il est vrai que lorsqu'une telle éventualité devient probable, les officiers ministériels trouvent le moyen de supprimer les formalités qui, au contraire, restent nécessaires tant que la succession est réputée solvable ».

Le Play n'est pas moins énergique dans la *Réforme sociale*, 4e volume, page 315. Suivant lui, l'intervention des officiers ministériels, nécessitée par l'attribution forcée d'une part quelconque de l'héritage, est aussi contraire à la dignité des familles qu'à leurs intérêts. Elle fournit un très fort argument en faveur de la liberté absolue du testament.

taxes fiscales qui frappent les partages entre héritiers mineurs de la petite propriété et les usufruitiers. Le droit de mutation en cas de décès étant de 1 0/0 en ligne directe, il est également indispensable d'abaisser les taxes principales de 2,75 et 4 0/0 qui grèvent respectivement les donations par contrat de mariage et hors contrat, et celles de 2,50 et de 4 0/0 qui pèsent sur les partages entre vifs et les soultes de ces partages. En l'état, la loi fiscale semble faite pour détourner les ascendants de prendre des dispositions applicables de leur vivant.

9° Le Play, a écrit dans l'*Organisation de la famille*, p. 75 : « Dans la pratique on constate que l'influence des testaments tend à s'effacer lorsque le propriétaire ne peut disposer, dans tous les cas, d'au moins la moitié de ses biens. Je suis donc conduit à rattacher à la liberté testamentaire les régimes sous lesquels la quotité disponible est fixée, dans tous les cas, au moins à moitié ». Tel n'étant pas le cas de la législation française, Le Play la considère comme un régime de partage forcé. Il n'est pas loin de la vérité, quant à la pratique, parce que le partage égal, qui est de règle dans les successions *ab intestat*, semble représenter dans la pensée du législateur le type absolu de la justice, et que les pères de famille hésitent d'autant plus, pour ce motif, à s'en écarter, que la modicité de la quotité disponible et les articles 815 et 826 du code civil ne leur permettent généralement pas de répartir leurs biens entre leurs enfants suivant leurs désirs. Opposer à la liberté testamentaire, telle que l'entend Le Play, le peu d'usage qu'on fait du testament, c'est donc présenter une objection sans valeur. Celle de vouloir ressusciter le droit d'aînesse n'est pas plus fondée, car Le Play et ses disciples condamnent la transmission forcée de la quasi totalité de l'héritage entre les mains d'un seul, régime de la conservation forcée, autant que le partage forcé. Pour eux, le type parfait, c'est la liberté absolue de tester, entendue, non pas comme un droit d'arbitraire, mais comme la liberté pour le père de famille de faire concourir l'usage du testament à l'accomplissement de tous ses devoirs de paternité, de patronage et de civisme.

Ils admettent même que la loi écrite doit permettre d'annuler, comme le faisait l'ancienne jurisprudence, dans le cas spécial des dons entre concubins, toute disposition manifestement contraire à la loi naturelle ou révélée.

La question de la quotité disponible n'est pas moins la plus controversée de toutes celles qui se rattachent à la transmission des biens dans la famille. Elle mérite qu'on s'y arrête plus longtemps que sur les autres, à la plupart desquelles elle est intimement liée. On peut, du reste, la discuter sans offenser la mémoire des auteurs du Code civil. En permettant, en effet, au père de famille de disposer de la moitié de son bien quand il n'a qu'un enfant, du tiers quand il en a deux, du quart quand il en a davantage, ils ont manifestement reconnu que le partage égal n'est pas de droit naturel[1] et que la quotité disponible doit varier suivant les besoins que l'expérience constate. Or, la situation sociale s'est profondément modifiée depuis 1803 et, comme l'indique Le Play[2], les besoins ont changé également.

Ce n'est pas un motif de négliger les leçons du passé. Et il importe d'autant plus d'examiner à cette lumière si, dans les Hautes-Alpes, la quotité disponible actuelle est suffisante, que les résultats de cet examen ont été préjugés par les auteurs. Ils ont dit que la liberté testamentaire serait bien accueillie en Dauphiné[3], que, dans les montagnes de la Drôme, lorsque le père est mort sans tester, les enfants attribuent d'eux-mêmes la quotité disponible à l'aîné, tant ils sont persuadés que la conservation du foyer importe à tous[4] ; que, dans les départements des Alpes, le père est obligé de soutenir une lutte avec l'enfant qu'il veut charger de conserver le foyer, même en lui donnant par préciput tout ce qui est permis, tant la situation qui lui est faite est difficile[5] ; que leurs conclusions sont fondées sur la belle enquête que M. Claudio Jannet a faite en 1868 dans les départements du midi, y compris celui des Hautes-Alpes [6].

[1] et [2] *Réforme sociale*, chap. 21, 1er vol., p. 311.
[3] et [4] *Organisation de la famille* par le Play, p. 87.
[5] *Socialisme d'Etat et Réforme sociale* par M. Claudio Jannet, p. 468.
[6] *Organisation de la famille*, pages 83 et 360.

Les testaments des 17e et 18e siècles que j'ai compulsés, portent à penser que l'usage était à Gap, de faire un héritier et même de choisir l'aîné, mais ils sont en trop petit nombre pour permettre de l'affirmer. Peut-être, dans les siècles précédents, comme au temps de ma jeunesse, les agriculteurs choisissaient-ils leur plus jeune fils pour héritier, quand ils ne sentaient pas le besoin d'avoir un associé avant que celui-ci eût atteint l'âge d'homme. Les cadastres des communautés, tels que celui de Chorges de 1512, montrent qu'aux environs d'au moins un certain nombre de villes et bourgs, la banlieue était morcelée. Or le morcellement des banlieues allait ordinairement avec le partage égal. Il n'est donc nullement impossible que dans les Hautes-Alpes, comme dans la France entière, la liberté de tester se soit manifestée de manière différente suivant la consistance du patrimoine et les besoins de la famille, suivant aussi que le testateur habitait la ville ou la campagne.

Quoiqu'il en soit, je dois rappeler sommairement, comme position de la question, les arguments sur lesquels s'appuient les partisans de la liberté testamentaire et de celles des partages d'ascendant. Ils sont au nombre de six, savoir :

a. Défaut d'harmonie des dispositions du code entre elles.

b. Défaut d'accord de ces dispositions avec leur principe.

c. Nombre et autorité des partisans de la réforme.

d. Exemple tiré des législations étrangères.

e. Affaiblissement de la famille et ruine de la petite propriété.

f. Affaiblissement de la race et de la nation.

Les deux premiers n'exigent aucun développement. Il suffit de les formuler.

a. Le père d'un fils unique ayant le droit de le priver de la moitié de sa fortune, — même au proffit d'une concubine —, la logique exige que le père de plusieurs enfants puisse priver un ou plusieurs d'entre eux, au profit des autres ou de leur propre descendance, de la moitié de la part que leur donnerait le partage égal.

b. Le principe du code, c'est l'égalité de situation des

enfants. Mais ce n'est pas seulement du père et de la mère que cette égalité dépend. Elle est souvent troublée par les grands parents et par les oncles qui n'obéissent généralement dans leurs dispositions qu'à des préoccupations personnelles. Le code ôte aux parents, meilleurs juges de l'intérêt de leurs enfants, liés par un devoir étroit, le moyen de la rétablir.

c. La plus haute et la plus irrécusable des autorités favorables à la réforme, c'est Le Play lui-même, parce qu'il a examiné la question sous toutes ses faces, et trop énergiquement blâmé les abus qui existaient sous l'ancien régime pour qu'on puisse l'accuser d'avoir songé à les faire revivre. Il se plaisait à citer les manifestations officielles qui se sont produites de son vivant en faveur de sa thèse, le vote de 41 députés en 1865, les pétitions présentées, l'une en 1865 par M. Larsonnier et 130 fabricants de Paris et de province, l'autre par M. Salandrouze-Lemoulec et 400 paysans ou ouvriers de la Creuse, le projet de loi présenté en 1871 par MM. Lucien Brun, Baragnon, Paul Bethmon[1] et Mortimer Ternaux, l'avis de la majorité des chambres de commerce en 1873 et 1874.

L'auteur de *La Démocratie en Amérique*, de Tocqueville, était aussi partisan de la réforme. Par crainte de se discréditer, en heurtant de puissants préjugés, il n'a pas osé le déclarer franchement dans son ouvrage ; mais il s'en est ouvert à Le Play.

Sauzet, ancien président de la chambre des députés sous Louis-Philippe, a été plus hardi dans *Rome et la France*.

Après lui, se sont prononcés dans le même sens un grand nombre de jurisconsultes, d'économistes et de publicistes, savoir :

Jurisconsultes : Troplong, Pinard, ancien ministre, M. H. Fontaine; M. Champetier de Ribe, avocat à Paris, dans la *Gazette des tribunaux* ; MM. Boyer de Bouillane, Lucien Brun, Coirard, Hovelt, Trouillard, de Gaillard,

[1] Bethmon père était un des 41 de 1865. *Réforme sociale*, I p. 369 et 370.

Girod, Duquaire; M. le chanoine Allègre dans le Code civil commenté à l'usage du clergé, 1888; MM. Terrat, Jaquier, avocat à Lyon, Moreau d'Audoy, depuis ministre en Belgique, et Hallay, Belge aussi; enfin, en 1884, un important congrés de jurisconsultes catholiques réunis à Nantes.

Économistes et publicistes : M. Lanfrey, dans son *Histoire de Napoléon*, M. Courcelle Seneuil dans le Journal des économistes, MM. Accolas et Ad. Costes, M. Richet dans la Revue des Deux Mondes ; MM. de Molinari, Front de Fontpertuis, Emile Beaussire ; M. P. Leroy-Beaulieu dans l'Économiste français de mars 1880 ; le journal *La République Française*, n° du 10 février 1886; MM. U. Guérin et Cheysson; M. Renan dans *les Questions contemporaines* ; About, dans *Le Progrès*, p. 295.

Enfin, l'augmentation de la quotité disponible a obtenu l'adhésion de la grande majorité des assemblées provinciales qui ont eu lieu cette année en France, à l'instar de celle de Romans, et aussi l'approbation de l'assemblée générale qui en a été la clôture. Elle a été votée séparément, dans cette dernière, par les trois commissions de la famille, de l'agriculture et de l'industrie, qui avaient chacune ses motifs particuliers, comme on le verra aux §§ e et f.

d. Le Play indique que, dès 1865, les colons de l'ile Maurice (ancienne île de France) demandaient la liberté testamentaire à leur magistrature locale.

Plusieurs législations étrangères modernes ont adopté la quotité de 1/2 qui était autrefois en vigueur dans les 2/3 de la France, et particulièrement dans le midi. Telles sont celles du canton de Vaud en Suisse, de la Prusse, de l'Autriche et de l'Italie, dont la dernière date de 1866.

La liberté testamentaire règne en Angleterre avec une loi *ab intestat* qui ne fait que consacrer les coutumes locales. Deux exemples montreront, avec la dernière évidence, comment on apprécie dans ce pays les conséquences du partage égal.

Sous la reine Anne, en vue de détruire les catholiques d'Irlande, une loi a prescrit que l'héritage des papistes y

serait également partagé quand le fils ainé ne serait pas protestant[1].

En 1815, l'ambassadeur anglais, au congrès de Vienne, se consolait de n'avoir pas obtenu un plus grand démembrement de la France par cette réflexion : « Après tout, les Français sont suffisamment affaiblis par leur système de succession. »

Le partage égal est en Amérique la règle des successions *ab intestat*, mais outre que la liberté de tester lui sert de correctif, il peut y fonctionner sans inconvénient parce que la valeur des terres n'y est capitalisée qu'à 16 pour 1, et que, par suite, il est facile d'éviter le morcellement des domaines suivant le vœu de la loi.

La Norvège a aussi le partage égal. Mais le domaine ne doit pas être morcelé. Si aucun des enfants ne consent à le garder, à charge de payer aux autres leur quote-part, il est vendu en un seul lot avec réméré de trois ans.

Les familles souches, dont il sera parlé plus loin, sont encore florissantes en diverses régions du Piémont, du Portugal et de l'Espagne.

Les français du Canada ont acquis, grâce à la faculté de tester, une puissance d'expansion telle qu'ils refoulent les Anglais et que ceux-ci s'en effrayent[2].

L'Allemagne comprenant, dit M. Claudio Jannet, que dans la grande lutte engagée entre le vieux monde et les nouveaux continents, la première condition de succès est la stabilité de la famille avec la permanence des exploitations, vient, par une série de réformes, de rejeter presque complètement le principe du partage égal des biens ruraux, pour revenir sous une forme renouvelée à la transmission intégrale des domaines.

[1] Cette loi n'était pas une invention des Anglais, car, suivant un de leurs historiens cité par Michelet, qui partage son opinion, la coutume de *Gavelkind*, ou partage égal, fut la cause principale de l'affaiblissement qui livra les Bretons aux Angles et aux Saxons. En outre, la loi de Manou porte : « Il est ordonné à un *Coudra* (race des vaincus de l'Inde à la première conquête) d'épouser une fille de sa classe et non une autre. Tous les enfants qui naîtront d'elle devront avoir des parts égales quand même il y aurait des centaines de fils ».

[2] Rameau de St-Père, *Revue de la Réforme sociale*, n° du 1er décembre 1889.

e. Parmi les types de famille que présentait la France lorsque le partage égal, qui existait à l'état de coutume dans un certain nombre de bourgs et de villes à banlieue morcelée et dans les plaines uniformes du Nort-Est, a été violemment imposé à la nation entière, il en est un qui a toutes les sympathies de l'école de Le Play et en vue duquel il a surtout réclamé la liberté de tester. C'est celui de la famille souche ou stable. Il est caractérisé par les traits suivants : permanence depuis des siècles d'un foyer rural passant intégralement du chef de famille à l'un de ses enfants, abritant ceux que n'attire au dehors ni le mariage ni l'esprit d'entreprise, fournissant aux autres, par l'épargne commune et par la dot du conjoint de l'héritière ou de l'héritier, le moyen de s'établir dans l'indépendance, demeurant pour eux un centre de protection et un refuge en cas d'échec, et toujours l'objet d'une sorte de culte qui est leur force et qui les y ramène souvent comme à un lieu de pèlerinage. Dans cette organisation, la transmission intégrale du domaine n'est que la juste compensation de services rendus, l'équitable rémunération d'une vie de labeur et de dévouement. On comprend quelle ne fasse pas de jaloux. Aussi la famille souche, qui florissait surtout en Gascogne, en Languedoc, en Auvergne, en Dauphiné, en Franche-Comté, en Alsace, en Normandie, n'a-t-elle pas encore complètement disparu. Sous l'empire des vieilles mœurs, les intéressés et les hommes d'affaires eux-mêmes se sont prêtés, pour la maintenir, notamment dans le Lavedan, à des conventions frauduleuses au regard de la loi. Mais les effets du code se font de plus en plus sentir, et les convoitises qu'il excite rendent désormais impossibles les arrangements de famille nécessaires à la conservation du foyer.

La famille souche était féconde et vigoureuse. Elle fournissait à l'armée d'excellents soldats, aux possessions françaises d'outre-mer de hardis pionniers, d'admirables colons. Ce sont les fils des familles souches de Normandie qui ont fondé la colonie du Canada ; qui, abandonnés par la Mère-Patrie, l'ont si héroïquement défendue contre les Anglais et qui, vaincus, sont en voie de reconquérir paci-

fiquement la prépondérancesur eux. L'utilité sociale de la famille souche est absolument incontestable.

Qui donc croirait, s'il était possible de douter, que le législateur a prévu les conséquences de son œuvre ? Rien cependant n'est plus exact.

Cambacérès avait déjà dit en 1793 : « Vous avez voulu frapper les grandes fortunes toujours dangeureuses dans une république, mais la loi étant générale, les petits propriétaires ont été atteints ».Et Thuriot: « La Convention a pour ainsi dire jeté la discorde dans toutes les familles ; des procès sans nombre vont être la conséquence de cette loi ». Sous l'inspiration des Portalis et des Maleville, Napoléon lui-même avait d'abord exprimé son opinion au Conseil d'État, dans les termes suivants : « Le législateur, en disposant sur cette matière, doit avoir essentiellement en vue les fortunes modiques ; la trop grande subdivision de celles-ci met un terme à leur existence, surtout quand elle entraîne l'aliénation de la maison paternelle ». Mais, en 1793, Mailhe avait allégué que beaucoup de pères avaient testé contre des enfants qui s'étaient montrés partisans de la Révolution, et Napoléon a ainsi expliqué, en 1806, dans une lettre à son frère Joseph, les motifs de son changement d'avis : « Voilà le grand avantage du Code civil. Il faut établir le Code civil chez vous ; il consolidera votre puissance, puisque par lui tout ce qui n'est pas fidéicommis tombe, et qu'il ne reste plus de grandes maisons que celles que vous érigez en fiefs ».

Habemus confitentem reum. N'accusons pas cependant les hommes de 1793 et de 1803 et Napoléon d'avoir connu, dans toute leur étendue, les funestes effets que produiraient leurs lois. Contentons-nous de constater avec Le Play que les restrictions apportées à l'usage du testament ont été appuyées, non sur la justice et le droit naturel, mais sur des motifs politiques qui, aujourd'hui, n'ont aucune raison d'être ; avec M. Claudio Jannet que, malgré les préjugés encore puissants qu'elle soulève dans certaines régions et auxquels on pourrait d'ailleurs avoir égard, la réforme des lois de successions est une de celles sur lesquelles l'accord se fait dans les régions scientifi-

ques. Nos compatriotes ne voudront pas, je l'espère, s'en désintéresser et laisser dans l'oubli l'histoire des familles souches denotre pays.

Après ces préliminaires qui m'ont paru indispensables, je reviens à l'énumération des déplorables résultats de nos lois de successions en ce qui concerne la famille et la propriété.

Pour les héritiers mineurs de la petite propriété, c'est la ruine. L'auteur d'une brochure intitulée : *L'Héritage dévoré par le fisc et la procédure*, a écrit: « Un statisticien ne serait pas embarassé pour démontrer que les partages judiciaires font de plus nombreuses victimes que tous les fléaux réunis ».

Dans le cas général, c'est l'instabilité du foyer avec les immixtions d'étrangers, les charges financières qu'elle entraîne et la démoralisation que produit la promiscuité des logement loués ; la ruine périodique des industries ; le mariage mal assorti ; la stérilité volontaire [1] et les mauvaises mœurs qui en résultent ; l'affaiblissement de l'autorité du père [2] et même du mari ; le mépris de la tradition et de l'expérience [3] ; les sévices et le crime contre les vieux parents dans les classes pauvres [4] ; l'appauvrissement physique et l'énervement des enfants,

[1] En diminuant la quotité disponible à mesure que le nombre des enfants augmente, le code provoque directement la stérilité systématique. Ce mal, sur lequel je ne veux pas insister, est une source fréquente de mésintelligence entre les époux, et souvent la cause de l'infidélité de l'un ou de l'autre, sinon de l'un et de l'autre.

[2] Rousseau qui, du moins, reconnaissait au père le droit de disposer de son bien, a écrit dans le Contrat social, l'oracle de ses contemporains : « Les enfants ne restent liés au père qu'aussi longtemps qu'ils ont besoin de lui pour se conserver. Sitôt que ce besoin cesse, le lien naturel se dissout. Les enfants, exempts de l'obéissance qu'ils devaient à leur père, le père exempt des soins qu'il devait à ses enfants, rentrent tous également dans l'indépendance ».

Le correctif ayant disparu, la leçon aux fils a porté tous ses fruits.

[3] « Tel est, disait M. de Fontenay, dans le journal des Économistes de juin 1856, la rapidité du progrès des connaissances qu'aux 2/3 de sa carrière, le père de famille n'est plus au niveau de ce qu'il faut savoir, ce n'est plus lui qui enseigne ses enfants. Il représente pour eux la routine...., la résistance qu'il faut vaincre ».

[4] Ainsi que M. Bonjean le faisait remarquer, avec l'assentiment de ses collègues, dans la séance du sénat du 23 mars 1861, lorsque le père de famille a partagé ses biens entre ses enfants, en se réservant une rente,

résultant de soins excessifs et malentendus ; pour les jeunes filles peu dotées, le délaissement ; pour les jeunes gens, l'insoumission, l'oisiveté qui souvent persiste après le mariage et rend la vie sans dignité, sans utilité ; enfin la prodigalité et la débauche, au profit d'usuriers et de courtisanes qui les exploitent à coup sûr.

Les documents et les autorités abondent pour justifier cette énumération, mais les conséquences qu'elle embrasse sont assez manifestes pour que je me borne aux courts développements donnés en notes.

Mais on fait une objection que je ne saurais passer sous silence, c'est celle tirée des abus possibles du droit de tester remis au père. Le Play répond que les abus du pouvoir paternel sont les plus rares de tous, et ajoute avec M. Lanfrey : « Que sont les abus possibles du droit de tester, abus inséparables de toute liberté et qui peuvent être d'ailleurs, jusqu'à un certain point prévenus, auprès des inconvénients qui résultent de sa limitation excessive» ?

f. De l'affaiblissement de la famille résulte nécessairement celui de la race, et, pour l'établir avec la dernière évidence, il suffira de joindre quelques traits nouveaux à ceux des deux paragraphes précédents.

La stérilité des familles a pour conséquence la dépopulation, — le mot n'est pas trop fort — , constatée par ce fait que de 1873 à 1876, en quatre ans, le nombre des jeunes gens atteignant vingt ans s'est abaissé progressivement de 303.810 à 277.000, et par cet autre que l'excédant des naissances sur les décès, qui était en 1874 de 171.943, est descendu en 1887 à 76.536, à peu près le dixième de celui de l'Allemagne[1]. Je passe sur l'invalidité plus grande dans les villes, dont la population conti-

comme c'est le cas ordinaire, il ne tarde pas à leur devenir à charge. C'est ce qui fait dire, dans la campagne de Lyon, qu'un père nourrit dix enfants, mais que dix enfants ne peuvent pas nourrir un père.

Les débats des cours d'assisses sont lugubres. Ils apprennent que les vieillards, qui ne peuvent plus travailler, sentent qu'ils sont de trop sur la terre et se résignent aux sévices qu'on ne leur épargne pas. N'a-t-on pas vu récemment, en Loir-et-Cher, des enfants en arriver à brûler vive leur mère ?

[1] Le rapport annuel inséré au Journal Officiel du 31 août, constate que depuis 1887 la natalité a encore diminué de 16.794.

nue de croître, que dans les campagnes, où elle diminue par le double motif de la stérilité et du refoulement dans les villes. La France conserve sa richesse pour tenter ses ennemis. Elle perd chaque année une partie des moyens de la défendre.

L'instabilité générale, corrélative à celle de la famille, est pour elle une nouvelle cause de ruine.

De la dépopulation, de l'affaiblissement de l'esprit d'entreprise, de l'instabilité des familles, résultent l'impuissance d'expansion, de colonisation, de commerce, au loin et la nécessité d'appeler des étrangers chez nous et dans nos colonies. En 1851, la France comptait 10 étrangers par mille habitants et Proudhon jetait déjà des cris d'alarme. C'était trois fois plus qu'en Allemagne. En 1886, le nombre des étrangers était monté à 31 par mille.

La vente de l'établissement industriel que le possesseur avait amorti replace l'acquéreur dans la situation du créateur de l'établissement. Il est obligé d'amortir à son tour, ce qui le force à vendre plus cher et le met dans l'impossibilité de lutter avec avantage contre ses rivaux de l'extérieur. De plus, les rapports de patronage qui liaient l'ancien possesseur à ses ouvriers disparaissent avec lui.

La situation des agriculteurs est analogue. La licitation des domaines à chaque génération et l'instabilité des exploitations ne permettent pas de produire à bon marché. Comment lutter, dans ces conditions, contre la concurrence du Nouveau monde ?

Je n'insisterai pas davantage. Je renvoie ceux de mes compatriotes que la question sociale intéresserait, et qui voudraient l'étudier dans le présent, aux ouvrages de Le Play et de ses disciples, à la revue de la réforme sociale, à celle de l'Association catholique dont le marquis de La Tour du Pin Chambly est un des principaux collaborateurs.

Quant à ceux qui préfèrent l'étude du passé, ils trouveront dans les cadastres des communautés et dans les registres des notaires des siècles passés, de riches filons à exploiter. Puissent-ils trouver aussi quelques livres de raison, tels que ceux dont M. Ch. de Ribbe a tiré si bon parti pour peindre les anciennes mœurs de la Provence.

Bourges, le 30 décembre 1889. DE LAFONT.

LES ASSEMBLÉES ÉLECTORALES

DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

PENDANT LA RÉVOLUTION.

(SUITE ET FIN).

La Réunion électorale de Briançon du 11 Novembre 1792.

Renouvellement des Administrations du Département et des Autorités judiciaires.

Dans sa séance du 22 septembre, la Convention avait décidé que les corps administratifs municipaux et judiciaires seraient renouvelés en entier, avec la faculté de réélire ceux qui auraient bien mérité de la Patrie. Aussi les électeurs des Hautes-Alpes furent-ils convoqués le 11 novembre 1792, pour élire les membres du Directoire et du conseil du département, et le président du tribunal criminel, le greffier et l'accusateur public. Le décret du 19 octobre indiquait quelques modifications dans le mode des opérations électorales. Il abolissait l'obligation de ne choisir, pour les emplois judiciaires, que ceux qui auraient exercé pendant un temps déterminé la profession d'hommes de loi. Les choix pour les fonctions d'administrateurs comme pour les fonctions judiciaires pouvaient être faits indistinctement parmi tous les citoyens âgés de 25 ans accomplis, domiciliés depuis un an et n'étant pas en état de domesticité ou de mendicité. Les membres du Directoire devaient être nommés au scrutin de liste simple et séparément des autres administrateurs qui devaient également être élus au scrutin de liste. Parmi ces derniers, ceux qui obtiendraient le plus de voix seraient suppléants des membres du Directoire. Jusqu'à ce jour la loi admettait trois tours de scrutin dans toutes les élections ; le décret du 19 octobre n'en prescrivait que deux. Il prévoyait une indemnité de déplacement pour les électeurs qui seraient obligés de quitter leur domicile ; 15 sous par lieue de poste pour aller et autant pour le retour, et trois livres par jour de séjour.

La réunion des électeurs du département eut lieu à

Briançon dans l'église paroissiale. Dominique Chaix, curé des Baux, doyen d'âge, présidait provisoirement l'assemblée, assisté de Laurent Pic, du lieu de la Grave, François-Joseph Chabert, curé de la Saulce et Laurent Rostolan, de Névache, Antoine Farnaud, de Gap, remplissait les fonctions de secrétaire.

Une des premières occupations de l'assemblée fut de constituer son bureau. Furent élus : président, Raymond Grand ; secrétaire, Antoine Farnaud ; scrutateurs, Guille, notaire, Bontoux, fils, et Gendron, du Monêtier-de-Briançon.

Le 12 eut lieu l'élection du procureur. général syndic : deux cents suffrages furent exprimés, Moynier du Bourg, de Gap, en réunit 133 et fut proclamé élu.

Le scrutin pour l'élection des membres du Directoire donna les résultats suivants : 201 votants ; Bonnardel-Argenti, d'Eygliers, 179 voix ; Champsaur, de Rochebrune, 170 ; Meigret, de Ribiers, 170 ; Richard Calve, d'Abriès en Queyras, 169 ; Lachau, fils, d'Aspres, 156 ; Thomé, de St-Bonnet, 151 ; Bontoux, fils, 148 et Guille, 129. — Tous ces membres ayant obtenu la majorité absolue des suffrages furent proclamés élus.

Le président donna ensuite lecture d'une lettre des députés du département à la Convention, relative aux intérêts du département et aux démarches qu'ils faisaient en sa faveur. Une lettre particulière de Serres, député, était jointe à cette première. Serres y exposait les intentions qui l'animaient pour justifier le choix que le corps électoral avait fait de lui comme mandataire.

Les débuts de la séance du 13 novembre furent marqués par un discours d'Antoine Farnaud qui « a rappelé à l'assemblée, dit le procès-verbal, qu'il serait infiniment utile, dans les circonstances orageuses où se trouvait la Convention nationale, de lui faire connaître les principes et les résolutions des citoyens des Hautes-Alpes. Le résultat de l'opinion publique et du vœu du peuple doublent les forces des représentants et les font marcher d'un pas ferme et sûr dans leur carrière ; en conséquence, il a proposé qu'il fut fait à ce sujet une adresse à la Convention nationale, qui serait signée par tous les membres.

« Il a en outre demandé, d'après le vœu exprimé dans la lettre de nos députés, qu'il fut fait une pétition à l'assemblée conventionnelle et au conseil exécutif, relativement aux besoins en grains de ce département ».

L'assemblée électorale décida qu'une adresse serait envoyée à la Convention et que Blanc, d'Embrun, et Farnaud seraient chargés de la rédiger. Quant à la pétition pour les secours, elle devait être faite par le Directoire.

Le scrutin pour la nomination des 28 membres du Conseil du département fut enfin ouvert. 194 votants y prirent part. Le citoyen Bertrand, de la Saulce, réunit 183 suffrages; Honnoré, fils, d'Avançon, 181; Roux. de St-Clément, 180; Martinon, du Monestier, 179; Brochier, de Charance, 179; Martel, de Tallard, 178; Chabert, de Gap, 175; Maigre, d'Aspres, 159; Méaille, de St-Julien, 179; Lambert, de Veynes, 178; Tarascon, de Lépine, 164; Morgan, de Serres, 178; Chauvet, de Montjay, 171; Lombard, de Laragne, 173; Faure, fils, d'Orpierre, 163; Raymond, de Ribiers, 172; Liotard, d'Aspres-les-Veynes, 176; Brun, de Guillestre, 178; Bosq, de Savines, 174; Julien Serre, des Crottes 174; Bonnabel, d'Orcières, 173; Souchon, de Chorges, 161; Claude Liautaud, de la Grave, 169; Jean-Augustin Brunet, du Val-des-Prés, 172; Chaix, fils aîné, de Briançon, 169; Jean Morand, de Vallouise, 175; Boursier, du Château-Queyras, 163 et Brunet, fils, de Briançon, 169. Tous ces candidats ayant réuni la majorité absolue, furent déclarés élus membres du Conseil du département.

L'assemblée avait encore à élire le président du tribunal criminel, l'accusateur public et le greffier près ce tribunal.

Raymond Grand, de Briançon, président de l'assemblée électorale, fut proclamé élu président du tribunal criminel; Allard, maire d'Embrun, obtint la majorité pour les fonctions d'accusateur public, et Faure, d'Orpierre, pour celles de greffier.

L'assemblée, avant de se séparer, eut à approuver l'adresse qu'elle devait envoyer à la Convention. Le 15 novembre, cette adresse fut lue par Farnaud. « Elle fut accueillie, dit le procès-verbal, avec les applaudissements

les plus universels et l'intérêt le plus marqué ». Après avoir parlé des besoins du département, de son dévouement à la loi, l'adresse protestait contre les septembriseurs : « Vengeance terrible, disait-elle, à ces agitateurs sanguinaires, qui ramenèrent, par les fureurs de l'anarchie, les jours affreux du despotisme, si leur tête ne tombe sous le glaive de la loi ! »

L'adresse se terminait ainsi :

« Dans les circonstances orageuses qui vous environnent, la moindre indulgence serait un crime, puisqu'elle serait meurtrière pour nos droits. La Liberté s'acquiert par le courage ; elle se maintient par la fermeté. Appelez auprès de vous et de toutes les parties de l'empire, cette jeunesse valeureuse, qui mettra autant d'honneur à faire respecter le représentant du souverain que les esclaves montraient d'ostentation à garder un despote. Par là l'ambition usurpatrice n'osera plus montrer sa tête hideuse, l'unité de la République sera consacrée, les agitateurs disparaîtront, le peuple reconnaîtra ses amis et l'empire des lois sera respecté.

« Quant à nous, habitants d'un sol ingrat, pour qui la nature ne semble renouveler ses saisons qu'afin de l'accabler de ses fléaux, nous avons résolu, comme vous, de vivre libres ou de mourir. Le but constant de nos efforts et de nos désirs, est l'exécution des lois et la tranquillité que doivent garder nos concitoyens, même dans les angoisses de la misère la plus profonde. Si nos besoins sont pressants, le besoin d'aimer la patrie, de la servir contre ses ennemis, de le dire à nos représentants est plus pressant encore. L'expérience de notre attachement à la République a dû précéder celle de nos malheurs. Nous osons croire, législateurs, que vous accueillerez l'une et l'autre et que vous apprécierez, en pères de la Patrie, les sentiments des habitants des Hautes-Alpes, qui ne sauraient souffrir la lumière, s'il fallait vivre esclaves ».

Cette adresse fut signée par tous les électeurs présents et un membre de l'assemblée se faisant l'interprète de tous ses collègues, proposa, pour remercier Farnaud du

zèle et de l'activité qu'il avait déployés dans les réunions électorales d'Embrun et de Briançon, de le recommander à la justice des administrateurs du département.

« L'assemblée, dit le procès-verbal, se leva tout entière et par acclamation et à l'unanimité adopta cette proposition ».

Farnaud pour exprimer ses remerciements aux électeurs prononça les paroles suivantes: « Citoyens, les bontés du corps électoral ne sont pas nouvelles pour moi. Je crains seulement qu'on ne prenne pour talent les efforts de mon zèle. Quoiqu'il en soit, j'ose vous assurer qu'il ne se démentira jamais. Quelque place que nos concitoyens me désignent, je serai toujours le fidèle ami du pays et le défenseur constant et inébranlable des droits de l'homme et des principes que vous professez ».

*
* *

Ce fut là la dernière réunion des électeurs du département pendant la Révolution. La Constitution de 1793 qui mettait le gouvernement tout entier aux mains du peuple, fut suspendue. La Convention trouva les circonstances trop critiques pour en essayer l'application et l'établissement du gouvernement révolutionnaire (19 vendémiaire an II — 10 octobre 1793), le pouvoir suprême et sans limite exercé par le Comité de salut public, par les représentants du peuple en exercice, ne devait plus, pendant de longs mois, laisser les électeurs choisir leurs mandataires et faire entendre leurs voix. Après la chûte de Robespierre, la Convention dut revenir à la Constitution de 1793, qui, bien qu'ajournée, était cependant la loi fondamentale de la France. Mais avant d'en ordonner l'exécution, une commission fut chargée de préparer un projet de lois organiques destinées à en faciliter l'application. Les commissaires déclarèrent que la Constitution de 1793 était à refaire.

La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) fut alors élaborée et soumise, le 20 fructidor (6 septembre), à la sanction des assemblées primaires. Deux lois étaient également soumises ce même jour à l'acceptation du peuple, celle du 5 fructidor (22 août) qui décidait que le corps

législatif se composerait des deux tiers de la Convention et qu'il ne serait nommé qu'un nouveau tiers, et celle du 13 fructidor (30 août) qui statuait que les assemblées électorales nommeraient ces deux tiers en les choisissant, soit dans la députation actuelle de leur département, soit parmi les autres membres de la Convention. La Constitution fut adoptée par les assemblées primaires à une très forte majorité et ses décrets furent solennellement déclarés lois de l'Etat.

L'élection des députés au Corps législatif du 20 vendémiaire an 4 de la République.

Les assemblées primaires ayant approuvé les décrets de la Convention, il ne restait plus qu'à réunir les électeurs pour procéder à l'électon des membres du corps législatif, en se conformant aux lois des 5 et 13 fructidor.

Les électeurs furent convoqués par décret du 1er vendémiaire et les opérations électorales fixées au 20 vendémiaire. Gap fut désigné comme siège de la réunion. Le bureau provisoire de l'assemblée était composé de Jean-Baptiste Garcin, du canton de Laragne, doyen d'âge, comme président, de Marchon, père, Tholozan et Étienne Garcin, scrutateurs, et Bonnel, fils, secrétaire.

Le 21 vendémiaire eut lieu la vérification des pouvoirs des électeurs et l'élection des membres du bureau. Tous les pouvoirs des électeurs, au nombre de 129, furent validés. Marchon, père, fut élu président, Blanc, Fantin et Goulard, scrutateurs, et Bonnel, fils, secrétaire. Le président Marchon donna immédiatement lecture à l'assemblée de la proclamation de la Convention au peuple français, au sujet de la journée du 13 vendémiaire. « L'assemblée, raconte le procès-verbal, a frissonné d'indignation au récit des dangers dont ce nouvel attentat avait environné nos représentants ; mais, bientôt, elle a fait éclater sa joie en apprenant que la vertu a triomphé du crime et que la victoire, toujours fidèle aux défenseurs de la République, a terrassé pour jamais le royalisme, l'anarchie et le terrorisme ». Puis, les électeurs s'occupèrent de la nomination des députés au Corps législatif.

Le département, aux termes de la Constitution, avait droit à trois députés. L'assemblée avait d'abord à élire parmi les membres en exercice de la Convention les deux tiers de sa députation, soit deux députés, qu'elle pouvait prendre dans les représentants actuels du département ou dans les représentants étrangers. Les élus furent Borel et Izoard, députés à la Convention pour les Hautes-Alpes. Ensuite les électeurs procédèrent à la formation de la liste supplémentaire qui devait être triple de la première liste, et par conséquent de six membres pour le département. Comme pour la première liste, les membres qui devaient la composer devaient être pris dans la Convention. L'élection eut lieu au scrutin de liste. Les représentants Cazeneuve et Serres, des Hautes-Alpes, Genevois, de l'Isère, Fayolle et Colaud de la Salcette, de la Drôme, et Reguis, des Basses-Alpes, réunirent la majorité absolue et furent proclamés membres élus de la liste supplémentaire du département.

Restait à élire le dernier tiers de la députation des Hautes-Alpes, c'est-à-dire un député. Les suffrages se portèrent sur Paul-Benoît-François Bontoux, fils, de Gap, qui fut déclaré élu au Corps législatif.

Après ces élections, l'assemblée eut à réaliser des nominations dans l'ordre judiciaire et l'ordre administratif.

Un juré à la haute cour de justice était à élire : Marchon, fils, obtint la majorité pour ces fonctions.

Le 23 vendémiaire eut lieu l'élection des cinq membres qui devaient composer l'administration centrale du département. Richard-Calve, d'Abriès, Lesbros, de Veynes, Allemand, de Chorges, Lachau, d'Aspres, et Eyraud, de Gap, furent proclamés élus administrateurs.

Le président du tribunal criminel, l'accusateur public et le greffier étaient à nommer. Le choix de l'assemblée, pour ces emplois, se porta sur M. Moynier du Bourg, pour président ; Allard la Marrone, pour accusateur public, et Laurent-Joseph Avon, de Gap, pour greffier.

L'assemblée avait à élire vingt juges, pour former le tribunal civil du département. Les candidats qui réunirent,

pour ces fonctions, le plus de suffrages, furent : Reymond Grand, Viguier, fils, commissaire national au tribunal du district de Serres, Levezie, Provansal Long-Pré, Charbonnel, commissaire national près le tribunal de Briançon, Cambassive, juge, Bertrand, homme de loi, Izoard, d'Embrun, Blanchard, juge à Briançon, Rochas, juge, Blancsubé, Jouve, de Briançon, juge, Blanc, administrateur du district de Gap, Richaud, juge de paix, Tholozan, des Orres, Joubert, d'Embrun, Thomé, de Saint-Bonnet, Reymond, de Chancella, Fantin, d'Arvieux, et Dongois, d'Ambrun.

Il restait encore à élire les cinq suppléants près le tribunal civil. Au sujet de ces nominations la vieille querelle de Gap et d'Embrun allait se réveiller. La loi n'avait pas encore désigné le futur siège du tribunal civil pour le département des Hautes-Alpes, et cependant prescrivait que parmi les cinq suppléants à élire, trois devaient être choisis parmi les citoyens domiciliés au siège du tribunal. Par son vote l'assemblée, en prenant trois suppléants, soit à Gap, soit à Embrun, allait donc indiquer ses préférences pour l'établissement dans l'une ou l'autre ville du tribunal civil. Les électeurs de l'Embrunais le comprirent ; aussi la discussion s'ouvrit-elle, d'une façon assez vive, sur cette question. Nous laissons le procès-verbal relater les débats :

« Un membre a fait lecture de l'article 217 de la Constitution qui porte, que dans le nombre des suppléants, trois doivent être pris dans la commune où siège le tribunal ; il a observé que le lieu où il siégera n'est pas connu et qu'il doit être fixé par une loi ultérieure ; que si la commune de Gap a des motifs d'espérer qu'il soit établi dans ses murs, celle d'Embrun fonde la même prétention sur des considérations non moins puissantes, puisées dans ce principe d'éternelle justice qui veut que tous les membres du corps social reçoivent la part la plus égale possible des bienfaits de la même commune. Il a de même posé, comme principe politique, la nécessité de disséminer ces établissements publics, de manière à vivifier toutes parties d'un même état qui sont égales aux yeux du législateur

comme devant la justice. Il a fini par deux propositions; la première d'élire six suppléants, savoir trois à Gap et trois à Embrun et qu'un des six serait nommé conditionnellement, afin de ne rien préjuger en faveur d'une de ces deux cités; la seconde de nommer les deux suppléants qui doivent être pris indifféremment dans toute l'étendue du département et de s'abstenir de l'élection des trois autres, attendu l'impossibilité de remplir à cet égard le vœu de la loi.

« Un autre membre a exposé, avec autant de sensibilité que de précision, combien il était nécessaire d'écarter, dans cette discussion, les considérations particulières, de la dépouiller de tout esprit de rivalité et de n'envisager que le bien général. Il a observé que la commune de Gap, étant plus centrale et plus populeuse, devait naturellement être le siège du tribunal civil; que les établissements industriels doivent être disséminés parce qu'ils sont de véritables sources de vivification et de prospérité publiques ; mais qu'il n'en est pas de même des établissements politiques, dont la réunion tient à la nature de notre gouvernement. Il a proposé ensuite, conformément à la loi, cinq suppléants et, attendu son silence sur le lieu où doit siéger le tribunal[1], de laisser à l'assemblée pleine latitude sur son choix ».

La discussion devenant plus vive, l'assemblée, pour éviter d'accentuer la division des esprits, décida de fermer les débats et de passer au vote pour l'élection des suppléants.

Un certain nombre d'électeurs des cantons de l'Embrunais et du Briançonnais s'abstinrent de voter ; soixante électeurs du Serrois , du Gapençais et quelques membres isolés des autres districts, prirent part au vote. Les élus furent : Gerbond, juge à Gap ; Pierre-Joseph-Marie Lafont, juge à Gap; Nicolas, juge à Serres ; Romane, homme de loi à Gap, et Robin du Villard, du Serrois ; et le président déclara les opérations de l'assemblée électorale terminées (25 vendémaire an IV).

TH. LEMAS.

[1] Par la loi du 19 vendémiaire an IV, Embrun fut désigné comme siège du tribunal civil.

JEAN DE BEINS

GÉOGRAPHE DAUPHINOIS

Les cartes particulières des anciennes provinces de la France appartenaient, il y a quelques années à peine, au domaine de l'emballeur. On les recherche aujourd'hui avec une véritable passion que leur rareté suffirait à motiver.

Mais l'artiste ne se lasse pas d'admirer des cartes qui souvent sont des merveilles de gravure et de coloris et qu'agrémentent des frontispices charmants ; l'étymologiste et l'historien y glanent encore d'utiles renseignements et y trouvent d'intéressants sujets de comparaisons ; les bibliographes ont le plaisir infini de fouiller une mine presque inexplorée, d'une richesse surprenante. C'est donc faire œuvre utile que d'appeler l'attention sur les anciens cartographes nés en Dauphiné.

Deux Dauphinois connus ont publié des cartes géographiques. Oronce Fine, né à Briançon, ou à Champ-Rouët, hameau voisin, a donné en 1525 une carte générale de la France qui n'intéresse pas notre province. Les cartes particulières de Jean de Beins sont autrement précieuses.

Les renseignements concernant sa vie ne brillent ni par le nombre ni par la précision. Citons Guy-Allard :

« *Beins*, famille d'auprès de Grenoble, annoblie l'an « 1611, en faveur de Jean des Beins, docte mathématicien « qui nous a laissé une carte géographique de Dauphiné « très-exacte et très-fidèle.

« *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de « trois étoiles d'argent, rangées, et en pointe d'un soleil « d'or.* »

Le manuscrit de Philibert Brun que mon collègue et ami M. Honoré Pallias a eu l'heureuse idée de publier, dit :

« *Jean de Beins*, savant mathématicien et ingénieur, « mérita des lettres de noblesse pour ses importants ser- « vices ; il les reçut l'an 1611. La carte qu'il nous a laissée « du Dauphiné est très-exacte. »

Chalvet, Colomb de Batines et Rochas se bornent à copier les renseignements qui précèdent et ajoutent que Jean de Beins est né dans les environs de Grenoble.

La biographie de de Beins est donc à faire ; mais laissant ce soin aux érudits qui ont le bonheur de vivre auprès des sources documentées, je me bornerai à dire un mot des cartes du Dauphiné qu'il nous a laissées.

M. Rochas en décrit quatre. J'en possède seize, et il y en a certainement d'autres. Le format de toutes ces cartes est celui de l'in-folio double ; elles sont admirablement gravées et quelques unes sont coloriées d'une façon très agréable.

Remarquables pour le temps, elles sont infiniment supérieures, quant à l'exactitude, à celles plus anciennes que nous avons sous les yeux : Bouillon, 1570, Galle, 1572, Castaldo, 1580, Mercator, 1585, Georges, 1590, Œrtel, 1590, Bompar, 1594, Hondt, 1596, etc.

En examinant la série des cartes de de Beins, on n'aperçoit que peu de modifications, au point de vue topographique. Elles diffèrent par les titres, les cartouches, les noms d'éditeurs, et surtout par les notices historiques, assez étendues, concernant la province, qui sont imprimées sur les deux pages du revers.

Je ne saurais assigner avec certitude une date à la première carte publiée par de Beins. La plus ancienne que je connaisse est dans le *Théâtre géographique* de Leclerc, 1622.

Les cartes publiées chez Hondt (Henri), dit *le jeune*, fils de Josse, et frère de Henri, dit *le vieux*, sont certainement postérieures à 1625. La carte éditée par Berey, porte seule une date.

Voici maintenant le détail de cartes de Jean de Beins :

I. Carte et description générale de Davphiné *avec les confins des Pais et provinces voisines le tout Racourcy et réduict* par Iean de Beins. Johannès Leclerc excudit.*

Cet exemplaire qui donne la liste des bailliages est extrait du *Théâtre géographique* de Leclerc, 1622.

II. Même carte, sans la liste des bailliages.

III. Même carte, avec ce changement dans le titre: *avec*

les confins des pays voisins. Elle figure dans le *Théâtre géographique*, édition de 1632.

IV. DELPHINATVS *vulgo* DAUPHINÉ *avec ses confins des Païs et provinces voisines* par Iean de Beins. Apud Guiljelmum et Joannem Blaeuw.

Les armes des Dauphins de France sont dans un cartouche. Le titre de la notice *en hollandais* est DOLPHINÉ.

V. Même carte. Elle ne diffère de la précédente que par l'impression de la notice[1].

VI. Même carte. La notice historique est *en français* sous ce titre : DU DAUPHINÉ.

VII. Même carte. La notice, écrite *en portugais*, a pour titre : DELPHINADO.

VIII. Même carte. La notice est *en allemand*, sous le titre : DELPHINAT.

IX. CARTE ET DESCRIPTION GÉNÉRALE DE DAVPHINÉ, *avec les confins de Païs et provinces voisines*, le tout Racourcy et réduict par Iean de Beins. Amstelodami, Hericus Hondius excudit.

La carte porte une notice sur le Dauphiné inscrite dans un cartouche. Le texte du revers est *en français* et a pour titre : LE DAULPHINÉ[2].

X. Même carte. La notice est imprimée sur une seule colonne et diffère entièrement de la précédente.

XI. Même carte. Sans texte au revers.

XII. Même carte. La notice du dos est *en latin* et a pour titre : DELPHINATVS.

XIII. Même carte. Le texte du dos est *en allemand* sous le titre : *Delphinaet*.

XIV. Même carte. A Paris, chez N. Berey, proche les Augustins, 1654. Sans texte au dos.

Ces quatorze cartes portent le nom de Jean de Beins. Les deux suivantes, sans nom d'auteur, sont également de lui et ne doivent pas être indiquées sous le nom de Jansson,

[1]) Extraite de : *Novus atlas das ist wetbeschreibung*, etc. Amsterdam, 1647.

[2]) Extraite de : *Atlantis novi pars secunda exhibens germaniam inferiorem, galliam*, etc. Amstelodami, sumptibus Henrici Hondii et Ioanni Ianssonii. Anno D. 1638.

leur éditeur. En effet, la topographie, les deux cartouches et les armes des Dauphins de France sont celles des cartes décrites ci-dessus. L'éditeur s'est borné à déplacer les cartouches et à changer le titre.

XV. NOVA ET ACCURATA DESCRIPTIO DELPHINATVS VULGO DAVPHINÉ. Joannes Janssonius excudit. Le texte du dos, écrit *en allemand*, a pour titre : DELPHINAT[1].

XVI. Même carte. La notice est aussi *en allemand* sous le titre : DAS DELPHINAT.

La CARTE DE DAUPHINÉ qui a été attribuée à Jean de Beins est de dom Tassin. Elle est extraite de : *Les cartes générales de toutes les prouinces de France Royaumes et prouinces de l'Europe*, Reueües, corrigées et augmentées par le sr Tassin, in-f°, 1637.

PAUL GUILLEMIN.

PIERRE DE LEYSSIN,

HOMME D'ARMES DES ORDONNANCES DE LOUIS XI.

Au moment de la Révolution, il y avait dans l'église des Cordeliers de Compiègne, une dalle tumulaire sur laquelle on lisait en caractères récents :

CI-GIST PIERRE DE LEYSSIN,
GENTILHOMME DE LA PROVINCE DE DAUPHINÉ,
BIENFAITEUR DE CETTE ÉGLISE,
HOMME D'ARMES DES ORDONNANCES DU ROY LOUIS XI,
MORT EN CETTE VILLE, LE CINQ JUIN DE L'ANNÉE 1475.
Requiescat in pace.
CETTE COMMUNAUTÉ EST OBLIGÉE DE PRIER
POUR LE REPOS DE SON AME.
PRIEZ AUSSI POUR LUI.

L'inscription que nous venons de reproduire était placée au dessous d'un écusson d'azur au sautoir d'or,

[1] Extraite de : *Novus atlas absolutissimus*, etc., 1659.

sommé d'une couronne de marquis, supporté par deux lions et accompagné de cette devise : *Dum premitur fortior.*

On sait peu de chose de Pierre de Leyssin.

Il appartenait à une famille fixée en Dauphiné, ou sa noblesse était certifiée depuis 1312.

Il était l'aîné des fils de Jean de Leyssin, notaire à Aoust en Viennois, et de Marguerite de Grolée ; écuyer, homme d'armes des ordonnances du roi, sous les ordres du comte de Dammartin, grand-maître d'hôtel de France ; il avait suivi la cour à Compiègne, en 1475, et c'est là qu'il est mort des suites d'une blessure qu'il avait reçue dans un tournois, — de la main du roi, suivant une note ancienne.

Par son testament, fait quelques jours avant sa mort, Pierre de Leyssin demanda à être enterré devant l'autel de la Vierge de l'église des Cordeliers de Compiègne, à laquelle il fit don de divers objets à employer en *casubles et ornements*, notamment d'une chaîne d'or avec sa croix d'or fin, d'un grand prix, et d'une housse de cheval en velours noir, brodée de la devise du défunt.

Les religieux Cordeliers de Compiègne acceptèrent ce legs, et s'engagèrent par contrat, tant pour eux que pour leurs successeurs, à célébrer le lundi de chaque semaine, en leur église, sur l'autel de Notre-Dame, une messe basse de *Requiem*, pour le repos de l'âme du défunt ; et à employer la somme à provenir de la vente des matières d'or, à la fondation d'une infirmerie pour leur couvent et les Frères Mineurs passant.

Pierre de Leyssin, était mort sans doute célibataire, en tout cas sans laisser de descendants directs ; de sorte que sa tombe confiée aux soins des religieux Cordeliers de Compiègne, avait fini, par suite de la misère des temps, par être négligée, abandonnée, puis par disparaître tout à fait.

Il n'aurait plus été question d'elle fort probablement, si, en 1766, des intérêts privés n'avaient fait renaître la mémoire de Pierre de Leyssin.

Il allait y avoir dans la famille de Leyssin un mariage

prochain, et on avait des preuves de Cour à fournir à Chérin !...

Donc, en cette année 1766, Jean-François de Leyssin, chevalier, seigneur de la Maison-Forte d'Aoust en Dauphiné, pour des motifs qui ne sont pas suffisamment connus, assigna les Cordeliers de Compiègne, devant le Lieutenant général de cette ville, à l'effet de les faire condamner à acquitter exactement le service hebdomadaire fondé en 1475.

Les religieux Cordeliers furent en effet condamnés de ce chef, et, de plus, condamnés à en charger le registre-journal des acquits des fondations faites en leur église, avec obligation de le représenter à toute réquisition au réclamant et à ses héritiers ; ainsi qu'à tous les dépens liquidés à 98 livres 4 sols.

Mais, se fondant sur ce que ce qui avait « été légué par mondit sieur de Leyssin » avait été « employé à la construction d'une infirmerie dont il ne restait aucun vestige », les religieux adressèrent une requête à l'évêque de Soissons, qui, en administrateur équitable, considérant l'ancienneté du legs, réduisit la fondation à une grande messe annuelle, au premier jour non empêché du mois de juillet, et à quelques prières à dire pendant les huit jours qui suivront.

La famille de Leyssin n'accepta pas cette réduction ; elle continua la procédure ; enfin, en 1776, son chef qui était devenu le marquis de Leyssin, syndic de la noblesse du Dauphiné, renouvela l'instance, de concert avec son frère le haut et puissant seigneur Messire Louis-Pierre Louis de Leyssin, archevêque-prince d'Embrun, et grand chambellan du Saint-Empire, exigea l'exécution de la sentence du 18 mars 1776, et demanda de pouvoir, à leurs frais, renouveler la tombe de leur ancêtre.

Les ressources de la procédure furent mises alors au service des religieux Cordeliers, qui, fort habilement conseillés, demandèrent que la famille de Leyssin justifiât, par titres authentiques, que leur ancêtre avait été inhumé dans l'église de Compiègne et à l'endroit indiqué par les requêtes. En outre, il déclarèrent ne pas accepter le titre

de bienfaiteur que l'on voulait donner à Pierre de Leyssin. Ils allèrent presque jusqu'à contester la fondation elle même.

Mais une sentence définitive, rendue le 2 juillet 1776, par le Lieutenant-général de Compiègne, donna gain de cause sur le tout à la famille de Leyssin ; de sorte qu'il fut permis aux membres de cette famille de faire poser, à l'endroit désigné par eux, une nouvelle pierre tombale à la mémoire de l'écuyer du XVe siècle.

Le 14 septembre suivant, à neuf heures du matin, le père Bistos, dominicain, modérateur du collège de Saint Jacques, grand vicaire de l'archevêque d'Embrun, muni d'une double procuration, se présenta à la porte du couvent, accompagné du procureur Carbon et d'un huissier ; et malgré une résistance assez opiniâtre, parvint à assurer, le jour même, l'exécution de la sentence rendue au profit de la famille de Leyssin.

Tout ce qui précède est extrait d'une excellente notice publiée en 1876, par M. A. de Marsy, dans la *Revue historique, nobiliaire et biographique*[1], éditée par Dumoulin.

Mais, dans l'espoir de compléter ces indications, et même de retrouver des actes dauphinois du temps de Louis XI, j'ai recherché ce que sont devenues les archives de la famille de Leyssin ; j'en suis la trace pendant quelque temps ; puis elles disparaissent ou se perdent dans d'autres archives de famille, de sorte qu'il n'est guère possible aujourd'hui de se renseigner plus complètement sur le Dauphinois Pierre de Leyssin.

VICTOR ADVIELLE.

---

[1] Tirage à part : *Angers, Lachèse*, 8 pages in-8, sous ce titre : *Une sépulture aux Cordeliers de Compiègne.*

PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE TRIMESTRIELLE DU 6 MARS 1890.

Présidence de M. Zéphyrin BLANCHARD, *président.*

Sont présents : MM. BILLECARD, BLANCHARD, DUPONT-DELPORTE, DUMAS, FIARD, GUILLAUME, HUGUES, IMBARD, LEMAITRE, LIOTARD, abbé MARTIN, D. MARTIN, MONDET, PINET DE MANTEYER, PARIS, ROMIEU, C. ROCHE, SIBOUR, TEISSIER et VALLENTIN.

M. le Président lit une lettre de M. LÉOUFFRE qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Sur la proposition de divers membres, sont proclamés membres de la *Société d'études des Hautes-Alpes* ;

MM. BÉMER (Jean), capitaine de Gendarmerie, à Gap.
BRU (Th. de), directeur des Contributions directes et du Cadastre du département des Hⁱᵉˢ-Alpes, à Gap.
CHEVALIER (Jules), chanoine honoraire de Valence, professeur d'histoire au Grand Séminaire de Romans (Drôme).

Sur la proposition de M. DUPONT-DELPORTE, l'assemblée confirme une décision antérieure, d'après laquelle M. Martin, en sa qualité de conservateur du Musée et des collections de la Société, fait partie du Bureau.

M. le Président donne lecture de la note suivante :

« A l'occasion de la reproduction, dans le dernier bulletin de 1889, page 371, d'un document en langue vulgaire de la fin du XIIᵉ siècle, une publication antérieure de cette charte avait été, dubitativement, attribuée à M. Paul Meyer, membre de l'Institut. Notre compatriote, Monsieur Joseph Roman, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, membre de notre société, nous fait connaître que cette première publication lui est due, et qu'il l'a faite dans la *Romania*, où elle est accompagnée de diverses notes émanant de lui et de M. Paul Meyer. »

M. SIBOUR présente un travail géologique de M. Bénoni Blanc. Renvoi à M. BILLECARD.

Il est décidé que les séances des deux premiers mois de chaque trimestre seront spéciales aux membres du Bureau et des Comités, et que la séance trimestrielle, à laquelle tous les membres de la société sont invités à assister, aura lieu le premier jeudi du dernier mois de chaque trimestre. Elle sera annoncée sur la couverture des bulletins et le procès-verbal en sera imprimé.

M. Dupont-Delporte remet à M. le Président, pour le Musée de la Société, quelques-unes des monnaies romaines trouvées dans la *tranchée des Sources*, à la base de la montagne de Réotier, découverte dont il avait bien voulu nous entretenir à notre dernière réunion.

Il donne la nomenclature de ces monnaies, en les classant, autant que possible par ordre chronologique, sous réserve des erreurs qu'il a pu commettre et qu'il s'empresse de reconnaître par avance :

Tibère (14-37 ap. J.-C.). Tête d'empereur profilée à gauche. Sur le revers, statue d'une déesse debout ; à gauche de la déesse, un S et à droite, C, *senatus-consulto* peut-être.

Antonin-le-Pieux (138-161). Tête laurée, profilée à droite. Inscription : ANTONINUS. AUG. PIUS. PPIR...; sur le revers une femme, entre S et C, tenant de la main gauche une corne d'abondance et de la main droite un fruit.

Marc-Aurèle (161-180). Tête laurée fortement frappée, profilée à droite. Inscription : ...ARCUS.. AUG... AURELI... Sur le revers, trois trophées d'armes.

Commode (180-192). Tête laurée, profilée à droite. Inscription : COMMOD... AUG.. sur le revers, entre S et C, personnage debout tenant de la main gauche un javelot ou un sceptre.

Gallien (260-268). 3 pièces, têtes radiées, médiocrement conservées.

Numérien (284). Tête rayonnée, profilée à droite. Inscription : IMP. NUMERIANUS. AUG. Sur le revers, personnage debout ; attributs illisibles.

Maximien-Hercule (290-310). Tête laurée, profilée à droite, fortement frappée. Inscription : IMP. MAXIMIA-

NUS AUG. Sur le revers, personnage debout tenant une corne d'abondance, comme sur la monnaie d'Antonin-le-Pieux.

Maxence (306-312). Tête laurée, profilée à droite. Au revers, un temple avec fronton, et un personnage debout.

Constantin-le-Grand (306-337). 3 pièces. Sur le revers, de l'une, statue à demi drapée, tournée à droite, tenant un globe dans la main gauche et tournant la tête vers la gauche.

Crispus (317-326). Tête profilée à droite ; au revers couronne de laurier et au milieu : $\frac{\text{VOT}}{\text{V}}$

Magnence (350-353). Tête nue profilée à droite ; sur le revers, un cavalier.

Deux pièces qui paraissent être de Faustine, femme de Marc-Aurèle, et neuf monnaies très-détériorées.

M. Dupont-Delporte signale la trouvaille de monnaies de la même époque faite, pendant ces dernières années, au quartier dit *Le Bourguet,* commune de L'Escale (Basses-Alpes), au bord même de la Durance, par M. J. M. Maurel, curé de Château-Arnoux. Sous le titre « *Documents pour servir à l'étude du préhistorique et à l'histoire de la période Gallo-Romaine dans les Alpes* », M. l'abbé Maurel vient de publier une brochure des plus intéressantes sur ses belles découvertes archéologiques dans la commune de L'Escale.

M. Guillaume donne lecture d'une lettre de notre confrère M. Henry Duhamel, qui accepte gracieusement de venir faire à Gap une conférence, avec accompagnement de projections. Cette annonce est accueillie avec gratitude par toute l'assemblée. Une commission pour l'organisation de cette fête sera nommée ultérieurement.

Il présente à la Société, de la part :

De M. Ligousa, maître maçon à Gap, quatre monnaies en cuivre, des premières années de la République, trouvées en démolissant une maison, près de la place Grenette, à Gap.

De notre confrère M. Mourre, percepteur à Ribiers :

1° Une petite statuette en cuivre repoussé, du XVIIe siècle, représentant l'Assomption, de 135 millimètres de hauteur ;

2° Une médaille de St Antoine de Padoue, en cuivre, de 55 millimètres de hauteur ;

3° Une bague en fer dont le chaton semble armorié.

Ces trois objets ont été trouvés à Lagrand.

4° Un peson en fer rouillé, trouvé à Barret-le-Bas, lieu dit *Champ de Malte*.

5° Le sceau matrice de la SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE DE MONT-CHABRE (Châteauneuf-de-Chabre), fin du XVIIIe siècle.

6° Une photographie du portail de l'église de Ribiers. qui paraît dater du XIIIe siècle. Il est à plein cintre et orné, de chaque côté, d'une colonnette, avec chapiteaux à crochets. Sur le linteau soutenu par des corbeaux ou consoles, un *Agnus Dei* en relief et dans le tympan, un quatre feuilles en creux. D'après la tradition, ce portail était celui de l'abbaye de *Clarescombe*, fondée au commencement du XIIIe siècle, probablement par des religieux de l'ordre de Chalais, au diocèse de Grenoble[1].

Il annonce que M. CLÉMENT, propriétaire à Gap, a fait don au musée de la Société d'un fragment de colonnette gothique, de la fin du XIVe siècle ; d'une clef de voûte et d'un claveau, probablement de la même époque : le tout trouvé dans la rue Notre-Dame, entre la maison de M. Clément et la terrasse appartenant au couvent de la Providence. Ces fragments archéologiques faisaient partie d'une construction en forme de caveau ou de chapelle, qui se rattachait peut être à l'ancienne cathédrale de Gap.

L'assemblée vote des remerciements aux généreux donateurs.

M. David MARTIN fait une communication orale sur la marche des glaciers dans notre région. Elle est écoutée avec un vif intérêt.

La séance est levée à 6 heures.

Vu : *Le Président*, Z. BLANCHARD.

Le Secrétaire, P. GUILLAUME.

[1] Voyez l'*Abbaye de Clairecombe* par M. l'abbé ALBANÈS, dans le *Bull. d'hist. et d'archéologie des diocèses de Valence, Digne, Gap*, etc. (1882, n° 1), et M. MOURRE, *Essai hist. sur Ribiers*, dans notre *Bulletin*, (1889, p. 115-122).

VARIÉTÉS

DEUX TOMBES ALPINES

DU CIMETIÈRE MONTPARNASSE A PARIS.

Lorsqu'on pénètre dans le cimetière Montparnasse, par la rue du Champ d'asile, on rencontre en bordure, à droite, vers le milieu de l'allée de l'Est, et à peu de distance l'une de l'autre, deux tombes dont nous reproduisons les inscriptions :

ICI REPOSENT
LESBROS, JOSEPH-AIMÉ,
COLONEL DU GÉNIE,
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DE SAINT LOUIS,
NÉ A VEYNES (HAUTES-ALPES)
LE 3 JUILLET 1790,
DÉCÉDÉ A PARIS, LE 11 MAI 1860

BERTRAND, REINE-LOUISE,
VEUVE LESBROS.
1806†1888

Sur une colonne, en marbre blanc, surmontée d'une urne, aussi de marbre blanc :

A LEUR CAMARADE
C. J. B. LESBROS,
ÉLÈVE INGÉNIEUR DES MINES,
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE,
MORT D'UNE BLESSURE REÇUE LE 24 JUIN 1848,
EN COMBATTANT POUR L'ORDRE ET LA LIBERTÉ.

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLITECHNIQUE.

Ces deux tombes sont bien entretenues.

VICTOR ADVIELLE.

MES MONTAGNES

Au sein de mes Alpes chéries
Je viens toujours avec bonheur
Bercer mes douces rêveries
Et reposer mon pauvre cœur.

Combien mes montagnes sont belles
Sous les plis de leur manteau vert,
Avec leurs bizarres dentelles,
Leur couronne, éternel hiver!

Avec leurs grottes solitaires
Où les chamois vont se cacher,
Et leurs inaccessibles aires
Où les grands aigles vont nicher.

Leurs sources claires et glacées,
Leurs sentiers aux mille contours,
Leurs bruyères entrelacées,
Leurs mousses, tapis de velours.

Et la transparente cascade
Qu'on prendrait pour un voile blanc
Oublié par quelque naïade
Sur le bord du gouffre béant,

Sur la gorge noire et profonde
D'où s'élève comme un sanglot
La mourante plainte de l'onde
Que prolonge un lugubre écho!

O grandiose architecture,
Pentes au merveilleux biseau,
Rochers dont la fine sculpture
Nous révèle un divin ciseau!

Monts gigantesques et sublimes,
Votre beau front touche le ciel,
Votre pied sonde les abîmes,
Vous êtes un temple, un autel.

Un autel que pare l'aurore
Qu'illuminent les feux du soir,
Un temple où toujours s'évapore
Comme un doux parfum d'encensoir.

On voit des lueurs fantastiques
Tomber de vos riches vitraux
Lorsque des sombres pins antiques
Le soleil perce le rameaux.

La rosée en lustres splendides
Transforme le lierre grimpant
Où tremblent des perles limpides
De cristal et de diamant.

Vous êtes faits pour la prière
Et l'on croit entendre des voix
Psalmodier avec mystère
Dans le silence de vos bois.

En ce majestueux dédale
Je semble un atome perdu;
Mais l'humble soupir que j'exhale
Du Créateur est entendu!

Oui, mon Dieu, lorsque ma prière
De ces lieux monte jusqu'à toi,
Je sens que ton regard de Père
Doucement s'incline vers moi.

Et je sens aussi que mon âme
Pareille au matin d'un beau jour,
S'éveille, grandit et s'enflamme
Sous le rayon de ton amour.

Et dans mes montagnes chéries
Je viens toujours avec bonheur
Bercer mes douces rêveries
Et reposer mon pauvre cœur.

Maria Court.

BIBLIOGRAPHIE ALPINE

661. Advielle (Victor). *Notice sur M. Malorey, doyen des bouquinistes français.* Paris, Watelet, 1890, 8°, VII p. — Le *père Malorey* né à Pirou, près Coutances, le 31 août 1808 est mort à Paris le 16 janvier 1890. — C.

662. Arnaud (F.). *La première église du couvent des Dominicains de Barcelonnette.* Extrait des « Documents et Notices sur la vallée de Barcelonnette ». Digne, 1890, 8°, 20 p. et 4 planches. — « Le couvent des Dominicains ou Frères Prêcheurs de Barcelonnette fut fondé en 1316, *sumptibus* du cardinal Hugues de Saint-Cher, dominicain, natif de la Maure, commune d'Uvernet, décédé en 1263. La tour de l'horloge, nommée tour *Cardinalis*, en souvenir du premier fondateur du couvent, a été certainement élevée avec la première église du couvent des Dominicains », mais postérieurement à 1378 (p. 8). Cette église fut probablement détruite en 1356, « lorsque François 1er, ayant voulu rentrer dans les droits du comte de Provence (cédés à la couronne en 1481), et trahi par le comte de Saluces, dut abandonner le Piémont et repasser les Alpes. Montmorency fit alors ravager la vallée de Barcelonnette et une grande partie de la Provence, pour que l'empereur Charles V, allié de Philibert II, comte de Savoie, ne pût y trouver, en cas d'invasion, de quoy nourrir son armée » (p. 15). Cette église fut reconstruite, puis brulée en partie, en 1613, par Charles Emmanuel, « avec le couvent, où s'étaient fortifiés les Français ». Ce sont les ruines de la première église, récemment mises à jour, que M. Arnaud décrit, illustre et commente. L'intérêt qui s'attache à cette brochure nous fait vivement désirer l'apparition des « *Documents et notices historiques* » que M. Arnaud recueille et prépare depuis longtemps. — C.

663. Beauregard (Reveillé de). Membre de l'Académie d'Aix, etc. *Promenade dans la vallée de Roquefavour.* Aix, J. Nicot, 1887, 8°, 87 p. — M. de Beauregard, est l'auteur de nombreuses publications, dont plusieurs consacrées à l'Orient : *Notice sur le choléra d'Egypte en 1865*, 1878 ; *Les drames de Syrie*, 1879 ; *St-Gilles et son tombeau*, 1879 ; *Notice sur l'île de Chypre*, 1879 ; *Notice sur F. Henricy-bey, ancien président de l'intendance sanitaire d'Egypte*, 1880 ; *Histoire de la juridiction consulaire française en Syrie*, 1886. La brochure qui nous occupe est surtout relative au canal de la Durance à Marseille et au gigantesque pont-aqueduc de Roquefavour. Chacun sait que le canal de la Durance a pour but de conduire les eaux de cette rivière à Marseille. Le canal a son point de départ à Pertuis et se termine au palais de Longchamp à Marseille. Il a été exécuté de 1843 à 1849, par les soins de M. de Montricher, ingénieur distingué, né en Suisse en 1810, mort à Naples en 1854, pendant qu'il procédait à la grande œuvre du desséchement du lac Fucino. Le canal de la Durance a une longueur de 83 kilomètres. Le nombre des ouvrages d'art est de 254, dont 135 aqueducs et 119 ponts de communication. On ne compte pas moins de 46 souterrains,

dont trois mesurent près de 4 kilom. de longueur. Le bassin de St-Christophe, d'une superficie de 18 hectares, et celui de Réaltor, qui en a 68, servent à clarifier les eaux de la Durance, qui sont presque toujours troubles. Mais le chef-d'œuvre de M. de Montricher est le pont-aqueduc de Roquefavour, formé de trois ponts superposés, chacun de 12, 15 et 53 arches, d'une hauteur totale de 82 mètres et d'une longueur de 375 mètres entre les culées. « Il mesure 40 mètres de plus que le pont du Gard ; il a deux fois la hauteur de la colonne Vendôme et 19 mètres de plus que les tours de N.-D. de Paris ». La construction de ce pont-aqueduc, sous lequel passe le chemin de fer d'Aix à Rognac, a coûté près de 4 millions. La dépense totale du canal s'élève à 46 millions, non compris 27 millions d'intérêts des emprunts. Actuellement les recettes du canal dépassent « de un million les dépenses »... Nous ne disons rien ici de l'hermitage de St-Honorat, près Roquefavour, autrefois habité par des moines de l'ordre de St-Benoit, ni de la fête qui s'y célèbre le lendemain de la Pentecôte. Rappelons seulement qu'à Roquefavour, le 23 mai 1880, fut célébrée la solennité félibréenne de Sainte Estelle et que « Roquefavour » est le titre d'une belle poésie, de M. de Beauregard, couronnée aux Jeux floraux de Marseille en 1885. — C.

664. *Berluc* (*Fortuné de*). Notice par Henry de Camboulives (dans la *Galerie des contemporains* du 1er janv. 1890). Paris, in-8o, 2 p. sur 2 col. — La famille de Berluc Perussis est originaire de Lombardie ; elle a reçu des lettres de noblesse de Charles VI, en 1395, et s'est établie à Forcalquier sous le roi René. Elle a donné à cette ville 34 premiers consuls. Fortuné de Berluc, père d'un des membres honoraires de la *Société d'études*, naquit au Revest du Bion (Basses-Alpes), en 1798 ; il est mort au Plan de Porchères, près Fourcalquier, le 3 juin 1854. « Parfait comme magistrat, il l'était encore plus comme homme ». — S.

665. B[illecard (Léon)]. *Notice sur le dixième arrondissement forestier, Hautes-Alpes.* Gap, Jouglard, 1889, 8o, 24 p. (Extrait du *Bulletin soc. d'étud.* 1890, no 33). — S.

666. Brichet (Édouard), sous-chef de Bureau à la préfecture de l'Isère. *Fêtes du centenaire de la Révolution Dauphinoise de 1788, données à Grenoble et à Vizille les 20 et 21 juillet 1888, en présence de M. Carnot, président de la République, et documents historiques sur les origines de la Révolution Dauphinoise.* Grenoble, A. Gratier, 1889, in-16, 180 p. — Cette publication a pour but de rappeler les deux journées commémoratives des évènements accomplis à Grenoble et à Vizille les 14 juin et 21 juillet 1788. Elle a pour épigraphe ces paroles prononcées par Clermont-Tonnerre, en 1788 même : « On observe toujours la marche de la capitale du Dauphiné pour s'en servir de boussole » ; et celles d'André Chénier (1790) «... Monts sacrés d'où la France vit naître le soleil avec la liberté... Terre, terre chérie que la Liberté sainte appelle sa patrie...» Le récit officiel des fêtes du centenaire est illustré des portraits de MM. Carnot, président de la République ; Georges Delatte, préfet de l'Isère ; Auguste Gaché, maire de Grenoble ; Cavard, maire de Vizille ; Casimir Périer, président d'honneur des fêtes du centenaire, député de l'Aube ;

Riondel, président de la commission d'organisation. Il est, de plus, orné des armoiries du Dauphiné, de Grenoble et de Vizille ; des portraits du comte de Morges (1734-1801), président de l'assemblée de Vizille, de Mounier (1758-1806) et de Barnave (1761-93), députés à cette assemblée ; du portrait de Lesdiguières, né à St-Bonnet-en-Champsaur (1543-1626). La publication se termine par une notice historique sur le château de Vizille (p. 161), et par des notices sur Barnave, Mounier, de Morges et Lesdiguières, « l'homme le plus remarquable de toute l'histoire du Dauphiné » (p. 176). — C.

667. Chabrand (Le Dr). *Jean-Louis Borel, sieur de La Cazette et Georges de Ferrus*. Gap, 1889, 8°, 11 p. (Extrait du *Bull. soc. d'étud.*, 1889). — C.

668. Chevalier (Jules), chanoine honoraire, professeur d'histoire au grand séminaire de Romans. *Quarante années de l'histoire des évêques de Valence au moyen âge* (Guillaume et Philippe de Savoie, 1226 à 1267). Paris, Alph. Picard, 1889, 8°, 103 p. — Les travaux de M. Jules Chevalier, constamment appuyés sur les documents les plus authentiques et puisés aux meilleures sources, sont d'un grand intérêt pour notre région. Citons, comme exemple, les pages relatives au développement du pouvoir municipal (p. 13) ; aux rapports de nos provinces avec l'empereur Frédéric II (p. 27) ; aux hérésies des Vaudois et des Albigeois (p. 35) ; au voyage d'Innocent IV à travers les Alpes (p. 62) ; au fonctionnement de la juridiction féodale (p. 73) ; à l'expédition de Charles d'Anjou en Italie (p. 97), etc. « Le 7 juillet 1266, Clément IV écrivait de Viterbe aux archevêques d'Embrun et de Tarentaise pour les charger d'annoncer officiellement au chapitre de Valence que Philippe [de Savoie] quittait volontairement le siège épiscopal » (p. 99). Peu après (24 janvier 1267), Jacques de Sérène, archevêque d'Embrun (depuis 1263), notifie cette démission au chapitre de Valence. La charte inédite publiée par M. Chevalier (p. 102) nous fait connaître le rôle important que joua notre prélat Embrunais en cette circonstance. — *Amédée de Roussillon, évêque de Valence et de Die* (1276-1281). Grenoble. Ém. Baratier, 1890, 8°, 96 p. Ce mémoire important est extrait du 2e volume de l'*Essai historique sur l'église et la ville de Die*, actuellement en cours d'impression. Il renferme plusieurs pages qui intéressent les Hautes-Alpes : celles, par l'exemple, consacrées à Pierre de Morges « fait prisonnier par le seigneur d'Osasèche et qu'on retenait captif au château de Miscon » (p. 44), et celles qui se rapportent à la délégation donnée par le pape Nicolas III à l'archevêque d'Embrun, le 8 juin 1280, afin de faire remettre en liberté Guillaume, marquis de Montferrat. Ce dernier, tandis qu'il traversait le Diois, avait été tout à coup arrêté par les gens d'Amédée de Roussillon et retenu prisonnier « sans aucun motif raisonnable » (p. 63 et suiv.). — *Colonne milliaire découverte à Saint-Didier* (canton de Bourg-de-Péage). Valence, J. Céas, 1890, 8°, 8 p. Elle doit être attribuée à l'empereur Probus (278 ap. J.-C.). « La petite localité, qui porte aujourd'hui le nom de St-Didier, se trouvait à peu de distance de la voie qui descendait des Alpes Cottiennes, passait par la vallée de

la Drôme, venait rejoindre à Valence la grande route qui longeait le Rhône et formait avec elle la voie de Milan à Vienne ». Ce petit monument « est le seul connu jusqu'à présent sur le parcours de la route du Mont-Génèvre à Valence » : *Viarum duarum quae, una per Alpes Cottias ex Italia in Narbonensem provinciam ferebant, milliaria nusquam inveni* (Herzog, *Galliae Narbonensis provinciae romanae historia.* Lipsiae, 1864, p. 145, supplément). La découverte faite par M. Jules Chevalier est donc d'une réelle importance. — C.

669. Colomb (Victor), secrétaire-adjoint de la société d'archéologie de la Drôme. *Notice biographique sur M. Adolphe Rochas, conservateur de la bibliothèque et du musée de la ville de Valence,* Grenoble, Allier, 1890, 8°, 18 p. (N° XI des *Études de Bibliographie Dauphinoise* éditées par M. Eug. Chaper). — Adolphe Rochas, né à Die (Drôme), le 1er nov. 1816, mort à Valence le 20 oct. 1889, est surtout connu par sa précieuse *Biographie du Dauphiné* (Paris, Charavay, 1856 et 1860, 2 vol. in 8°), « ouvrage à peu près unique en son genre et qui laisse bien loin derrière lui les quelques biographies provinciales qui ont été publiées ». Depuis longtemps M. Rochas travaillait à la rédaction d'un ouvrage « qui devait être le couronnement de sa carrière et qu'il regardait comme son œuvre maîtresse » : le *Journal d'un bourgeois de Valence pendant la Révolution.* M. E. Chaper, à qui le manuscrit a été confié par la famille du défunt, a bien voulu se charger de le terminer et de le publier à ses frais. « Ce n'est pas un petit travail et une mince dépense, car il s'agit environ de deux gros volumes in-8° ». Tous les amis de notre histoire dauphinoise apprendront avec bonheur cette généreuse résolution. Ajoutons, avec M. Colomb, que M. Rochas exprimait souvent deux vœux bien modestes : « c'était d'avoir, au cimetière, une croix de bois sur laquelle on inscrirait simplement ces mots : *Adolphe Rochas, bibliophile Dauphinois*, et d'avoir son portrait dans le coin le plus modeste de la bibliothèque publique de Valence... Ses deux vœux sont accomplis. Il a, non pas la croix de bois trop peu durable, mais un modeste monument de pierre, avec l'inscription désirée, et son beau portrait dans notre bibliothèque publique, non pas dans un coin modeste, mais à la place d'honneur, d'où ses yeux semblent regarder aves joie tous les livres qu'il a tant aimés. » — S. (Hommage de M. Chaper).

670. Coolidge (W. A. B.), H. Duhamel, F. Perrin. *Guide du Haut-Dauphiné. Supplément.* Grenoble, Breynat, 1890, in-16, xi-90 p. — Ce supplément a surtout pour but de mettre à jour le travail primitif du « Guide » (Voir *Bulletin*, 1887, p. 246), afin qu'il puisse rendre le plus de services possibles « à nos Alpes et à ceux que le devoir, l'étude ou le plaisir appelleront à les parcourir ». Parmi les itinéraires nouveaux ou modifiés se rapportant à notre département, il y a lieu de signaler ceux qui ont pour objet : le Pelvoux (p. 3-46), les hautes vallées du Drac (Valgaudemar, val de Molines, val Champoléon, val d'Orcières), et diverses vallées ou vallons de la Durance (vallées de la Biaisse, vallons de Rabious et du Couleau, environs de la Vallouise), etc. (p. 67-86). Une table alphabétique des matières et des itinéraires

complète ce petit guide supplémentaire, très pratique, et, ce qui ne gâte rien, très élégamment imprimé. — S. (Hommage des auteurs).

671. Delisle (Léopold), Membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale. *Catalogue des manuscrits du fonds de la Trémoïlle.* Paris, Champion, 1889, 8°, 51 p. « Le fonds de la Trémoïlle se compose de 49 articles manuscrits qui tous se recommandent à l'attention des érudits et dont plusieurs sont des œuvres d'art d'une importance exceptionnelle ». A noter, dans le n° xvii (nouv. acq. fr. 1095, « copie d'une lettre de Lesdiguières à Louis XIII, 11 décembre 1616 » (p. 25). — *Fragment d'un registre des Enquêteurs de Saint-Louis.* Paris, imp. Nat., 1890, 8°, 16 p. « Dans beaucoup de cas, dit M. L. Delisle, l'industrie des relieurs a sauvé des morceaux de la plus haute importance pour l'histoire et la littérature ». Cette vérité est de nouveau parfaitement justifiée. Divers fragments d'un précieux registre de St Louis viennent d'être retrouvés par M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, sur la couverture de trois exemplaires de la *Chrestomathie grecque*, éditée par Delalain en 1823. Assurément, dit M. L. Delisle, ces trois exemplaires ne doivent pas être les seuls « qu'on ait revêtus de feuillets de parchemins ayant appartenu au précieux registre dont ils nous ont révélé l'existence ». Avis aux chercheurs. Puissent-ils découvrir « de nouveaux feuillets des procès-verbaux des enquêteurs de Saint Louis »! — C.

672. Gouzot (Mgr), archevêque d'Auch. *Allocution prononcée au sacre de Mgr Jauffret, évêque de Bayonne, dans la primatiale d'Auch, le 9 mars 1890.* Auch, Ad. Thibault, 1890, 8°, 8 p. — L'allocution de de Mgr Gouzot est un magnifique commentaire de ces sublimes paroles de St Paul: *Veritatem autem facientes in charitate, crescamus in illo per omnia, qui est caput Christus* (ad Eph. iv, 15). Il nous a été particulièrement doux de rencontrer, parmi les souveurs si touchants consacrés par l'éminent primat de la Novempopulanie à la mémoire de Mgr de Belsunce, évêque de Marseille, la nouvelle preuve de l'affection qu'il veut bien garder à nos montagnes: « Comme Belsunce, dit Mgr Gouzot, je suis né dans l'arrondissement de Bergerac, sur les hauteurs enchantées qui dominent la Dordogne; comme lui, j'ai passé mon enfance à Villeréal, dans la charmante vallée du Drot que fécondent les bénédictions de Mgr l'évêque d'Agen; les premiers pas dans la vie pastorale, je les ai faits au milieu des sites qu'illuminaient pour le jeune Belsunce la chartreuse de Vauclaire et la présence d'une tante vénérée, la sainte princesse de Foix de Candale; et c'est dans l'antique métropole des Alpes, à Embrun, dans mon ancien et toujours bien-aimé diocèse de Gap, qu'eut lieu contre les Jansénistes le fameux concile dont Mgr de Belsunce fut la gloire ». — C.

673. Guérin (Amédée). *Voyages à travers les Dauphinois. Notes sur le caractère des gens de la province, patiemment recueillies par le sieur A. G.* Paris, Bibl. Charconac, 11, quai St-Michel, 1889, 8°, 120 p. — L'histoire de cet élégant petit volume mérite d'être contée. Au sortir du collège, l'auteur découvrit un vénérable Belleforest dans

une soupente de son logis. « Ce que dit M. de Belleforest du caractère des Dauphinois m'intéressa autant que la découverte d'une île des Amériques. Je me récréai, dès ce moment, au cours de lectures auxquelles je m'appliquai fort, à copier toutes les appréciations que les auteurs faisaient de nous. A dire vrai, j'étais plus charmé de les trouver flatteuses que déplaisantes, et je jugeai aussitôt que les premières étaient les seules vraies ». Ce sont ces appréciations, que M. Guérin nous présente, classées par ordre chronologique. Elles sont de Munster et Belleforest, 1575; Zinzerling, 1612; Châteaunières de Grenaille, 1618; D'Avity et Ranchin, 1637; Jean de Beins, 1638; Bonne-Case, 1664; Le Pays, 1665; Philibert Brun, fin du XVIIe siècle; Bouchu, 1698; D'Alquié, 1699; De Fer, 1705; De La Blottière, vers 1710; Piganiol de la Force, 1718; Noblot, 1725; Grosley, 1764; Caraccioli, 1772; Saugrain, 1778; Albert, 1783; Villars, 1787; Delaporte, 1790; Farnaud, 1799; Bonnaire, 1802; Perrin-Dulac, 1806; Vaysse de Villiers, 1813; Ladoucette, 1820; Albert-Montémont, 1821; De Jouy, 1822; A. Thiers, 1823; A. Hugo, 1835; Delacroix, 1835; Victor Pissis, 1836; Henri Beyle, 1838; B. Chaix, 1845; mad. Camille Lebrun, 1848; A. Guilbert, 1848; Eugène Faure, 1848; Roussillon, 1854; Taulier, 1855; Malte-Brun, 1855; Fissont et A. Vitu, 1856; Fauché-Prunelle, 1856; Hervier et St-Lager, 1861; Mourre et Roustan, 1861; Charronnet, 1861; A Macé, 1861; Francis Wey, 1862; Aristide Albert, 1868; Jules Verne, 1868; Baretti, 1873; J. de Séranon, 1880; Francisque Sarcey, 1885; A. Vernet, 1885; M. Reymond, 1885; Derennes et Menvielle, 1886. Le titre des ouvrages d'où sont extraites ces pages, souvent si curieuses, est soigneusement transcrit, ainsi que le lieu de l'édition, la date. Nous aurions voulu y trouver encore l'indication du format et surtout celui de la page, afin de permettre, au besoin, de vérifier une citation. — S. (Hommage de l'auteur).

674. Maignien (Edmond). Conservateur de la Bibliothèque de Grenoble. *Bibliographie des écrits relatifs à Mandrin.* Grenoble, Émile Baratier, 1890, 8°, 31 p. — Louis Mandrin est né à St-Étienne, près de Romans (Drôme), le 30 mai 1724; il a été supplicié à Valence le 26 mai 1755. « L'incroyable popularité dont Mandrin fut l'objet, pendant toute la seconde moitié du XVIIIe siècle, est prouvée par les publications de toutes sortes qui furent imprimées à cette époque ». La bibliographie que lui consacre M. Maignien servira grandement à écrire la vie de ce fameux contrebandier qui est encore à faire — C.

675. Masse (Jules). Ancien magistrat. *Les tribunaux de Grenoble pendant les premières années de la Révolution* (1790-1795). Discours de réception à l'Académie Delphinale, prononcé dans la séance du 16 décembre 1886. Grenoble, F. Allier, 1887, 8°, 101 p. — Le savant magistrat traite successivement: de l'organisation judiciaire pendant les premières années de la Révolution, du personnel des tribunaux, des affaires qui leur furent soumises. Les sources auxquelles il a puisé ses renseignements sont: les journaux de l'époque; des différentes brochures contemporaines conservées à la bibliothèque de Grenoble;

les registres des délibérations du directoire du département, du directoire du district et des autres corps administratifs; les registres de correspondance déposés aux archives de la préfecture de l'Isère, enfin les registres des jugements conservés au greffe de la Cour. On sait que les tribunaux de district furent organisés par les lois des 24 août, 11 sept. et 19 oct. 1790. L'organisation de la justice criminelle fut réglée par les lois des 25 févr. et 16 sept. 1791. Des modifications importantes furent apportées aux tribunaux en 1792 (30 août et 22 sept.), en 1793 (28 mars) en 1794 (mai, juin), etc. « A Grenoble, dit M. Masse (p. 28), on n'eut point, comme dans d'autres villes, à déplorer ces condamnations révolutionnaires, dont furent frappés, sans motif, de malheureux prévenus auxquels on ne laissait même pas la liberté de se défendre; nous devons même reconnaître que, dans plusieurs circonstances, nos magistrats surent montrer de l'indépendance et résister à la pression administrative. Mais après avoir rendu ce juste témoignage aux tribunaux des premières années de la Révolution, nous devons déplorer qu'ils se soient laissés entraîner à prononcer contre les ecclésiastiques quelques jugements contraires à la liberté de conscience et surtout la monstrueuse condamnation qui, vers la fin de la Terreur, déshonora notre ville jusqu'alors « vierge de sang »... condamnations capitales dont furent frappés Revenaz et Guillabert », etc. — Suit la *Réponse au discours de réception de M. Masse* par M. Eugène Chaper, président (p. 87-101). « Je suis convaincu, dit fort justement M. Chaper, que le moment est venu de recueillir et de publier, sans perdre de temps, tous les documents qui permettront d'écrire l'histoire de la Révolution française en province... Les pièces originales les plus importantes disparaissent avant qu'elle soit faite, et bientôt sans doute n'existeront plus ». Et à l'appui de cette thèse, M. Chaper donne lecture d'un mémoire autobiographique rédigé par Falquet-Planta, chef de l'administration départementale de l'Isère de 1790 à 1794, qu'il a découvert un jour « dans de vieux papiers vendus au poids », et du plus grand intérêt historique, car il explique pourquoi « les crimes qui avaient souillé presque tous les départements n'avaient pas osé se montrer dans celui de l'Isère » (p. 99). Aussi peut-on dire, avec M. Chaper, que « la Révolution, même dans ses plus mauvais jours », a trouvé dans Grenoble « une grande majorité d'esprits honnêtes, enthousiasmés par les bienfaits de 1789, réfractaires aux crimes de 1793 ». — C.

676. Rochas d'Aiglun (Le lieut.-colonel de), *Cris de guerre, devises, chants nationaux, chants du soldat et musiques militaires.* [Paris], Ed. Dubois, 1890, 8°, 66 p. (Publication de la *Revue du Cercle militaire*). — « Cette rapide esquisse présente un autre intérêt qu'une simple satisfaction de curiosité. Elle résume les principes constituant, aux yeux de nos pères, ce je ne sais quoi, difficile à définir, qu'ils appelaient l'*honneur:* le dévouement au devoir allant jusqu'au sacrifice, sans hésitation ni compromission, des intérêts matériels et de la vie; un très haut sentiment de la dignité personnelle, se traduisant par le respect de cette dignité personnelle chez les petits et une réserve

simplement déférente envers les grands; enfin et par-dessus tout, cette droiture glorieusement consacrée par l'expression: *Parole de soldat.* Voilà ce que rappelle à l'armée française le mot, qui, avec celui de *Patrie*, forme la devise inscrite sur ses drapeaux ». — C.

677. Roche (Célestin). *Béranger.* Forcalquier, Eug. Martin, 1890, 8°, 10 p. — Cette poésie, composée en janvier 1850, a été présentée par les fils de l'auteur à l'Athénée de Forcalquier en séance publique du 10 nov. 1889. Elle se termine par un bon conseil:

> Pendant la vie aimons, faisons le bien,
> Sinon de nous il ne restera rien.

678. Sarrasin (Jean). *Retour d'une Avant-garde. Quatre hirondelles.* Sonnet écrit, le 22 février 1890, pour le bal des étudiants de Lyon et vendu « au profit des pauvres ». Illustration, par Donier, représentant l'avant-scène du théâtre Bellecour, autour duquel, aux accords de Terpsichore, voltigent de petits génies et de nombreuses hirondelles; sculptée par A. Fernique (Lyon, impr. Pitrat, 1 feuille in-f°, papier japon). — Le plus bel éloge que nous puissions faire de cette poésie nouvelle de notre excellent compatriote c'est qu'elle a rapporté aux pauvres près de 500 francs. — S. (« Offert par l'auteur à la *Bibliothèque de la Société d'études des Hautes-Alpes* »).

679. Savio (Sac. Fedele), socio corrispondente della R. Deputazione di Storia Patria. *Sulle origine della abaxia di S. Michele della Chiusa detta la Sacra di S. Michele. Studio storico-critico.* Torino, G. Peirani, 1888, 8°, 53 p. et 1 carte. — A peu près à mi-chemin entre Turin et Suse se trouve la fameuse abbaye de St-Michel de la Cluse. C'est-là que les Lombards essayèrent, mais en vain, en 773, d'arrêter la fortune de Charlemagne. Plus tard, en 966, selon les uns, vers l'an 1000, selon les autres, le monastère célèbre de St-Michel de la Cluse fut fondé sur les flancs du mont Pyrchirien. La dissertion savante de M. Michele Savio démontre très clairement que cette fondation a eu lieu entre les années 999 et 1002, et que le fondateur en fut Hugues de Montboisier, puissant seigneur auvergnat, qui vécut de 987 à 1043 environ. Une carte de la partie orientale de l'ancien comté d'Auvergne aide à suivre le récit du docte italien, auquel les sciences historiques doivent déjà plusieurs travaux très remarquables: *Études historiques sur Guillaume le Vieux, marquis de Montferrat; Le marquis Boniface del Vasto et Adélaïde, comtesse de Sicile;* les *Premiers comtes de Savoie*, etc. — S. (Hommage de l'auteur).

680. Thévenard (J. B.), agent-voyer en chef du département des Hautes-Alpes. *Étude des projets de chemin en pays de montagne.* [Gap, impr. Jouglard, 1889], in-8°, 40 p. et 8 planches. — Instructions très précises relatives à la création de voies nouvelles de communication ou à l'amélioration des voies existantes. Ces instructions se divisent en deux parties: 1° études sur le terrain (p. 3-22); 2° des projets en cabinet (p. 23-40). De nombreuses figures intercalaires aident à comprendre les instructions, et les rendent intelligibles même à ceux qui ne sont pas familiarisés avec les procédés techniques de l'ingénieur. — C.

681. Duhamel (Henry). *Massif du Pelvoux.* Carte en 4 parties, dont le point de contact est *la Bérarde*: *Nord-Ouest*, se rapportant à la région comprise surtout entre la Romanche et le Vénéon (Isère), avec les glaciers de Mont-de-Lans, de la Girose, du Râteau, de la Meije, des Estançons, de la Selle, etc. — 2° *Nord-Est* se rapportant à la région comprise entre la route actuelle du Monétier-de-Briançon à la Grave (Hautes-Alpes) et les Ecrins, avec les sources de la Romanche et de la Guisane; les glaciers de Tabuchet, de l'Homme, des Cavales, etc., près de la Grave; de la Plate des Agneaux, Blanc, d'Arsine, du Casset, du Monétier, de l'Eychauda, etc.; — 3° *Sud-Est*, se rapportant à la région voisine de Ville-Vallouise, avec les glaciers Blanc, de la Bonne Pierre, du Vallon de la Pilate, Noir, Sans Nom, du Clot de l'Homme, de l'Aile-Froide, du Sélé, des Bœufs Rouges, de la Pilate, du Says, du Chardon, du Chardonnet (Petit Chardon), etc.; — 4° *Sud-Ouest*, se rapportant à la région comprise entre le Vénéon et la Séveraisse, avec les glaciers des Étages, des Rouies, du Fond de la Muande, des Sellettes, d'Olan, etc. — Une 5e carte, la *Carte d'ensemble du massif du Pelvoux* permet d'embrasser d'un coup d'œil toute la région représentée par M. Duhamel et rapidement indiquée ci-dessus. Les quatre points extrêmes de cette carte sont: Huez (Isère), les sources de la Clarée (com° de Névache), L'Argentière et St-Firmin. La représentation topographique, en apparence un peu confuse, est cependant d'une grande netteté et d'une précision extraordinaire. Les moindres accidents du sol sont figurés. Les cours d'eau sont représentés à l'encre bleue, jusque dans leurs plus petits détails; les sommets et les pics sont très exactement indiqués au moyen de petits triangles à l'encre rouge, qui ressortent parfaitement sur les teintes noirâtres figurant les rochers et les escarpements. Les noms des pics, sommets et montagnes, sont en lettres grasses qui se détachent nettement sur le fond des cartes. Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour juger de la valeur de toutes ces cartes. Nous dirons toutefois que souvent elles corrigent l'admirable carte de l'État major. Par leurs petites dimensions, elles s'adaptent parfaitement aux excursions de montagne et permettent ainsi d'alléger le bagage de tous ceux qui seraient tentés d'escalader quelqu'un de ces nombreux pics du Pelvoux que M. Duhamel connaît si bien et dont il a fait l'ascension déjà tant de fois. Ces cinq cartes sont le complément indispensable du *Guide du Haut-Dauphiné* (Voy. *Bulletin*, 1887, p. 246, n° 395 et, ci-dessus, p. 226, n° 670). — S.

182. Poli (Le vicomte Oscar de). Président du Conseil Héraldique de France. *Essai d'introduction à l'histoire généalogique.* Paris, 21 avenue Carnot, 1887, in-18, 252 p. « Le culte des ancêtres, dit excellemment M. de Poli (p. 223), est vivifiant et doux; c'est une fleur de l'âme humaine, fleur du souvenir et de l'espérance. Quel hommage ne devons-nous pas à ces chers absents de qui Dieu nous a fait naître, et qu'il a fait partir devant nous, en éclaireurs de l'Éternité! Honorer leur mémoire est l'acte le plus filial, le plus naturel, le plus noble: c'est féconder dans la race la continuation de leurs vertus, de leurs cro-

yances, de leurs saintes amours, de leurs généreuses passions, de leur patriotisme; c'est aimer ce qu'ils ont aimé par dessus tout, souvent au prix d'amers sacrifices: l'honneur! Le présent n'est rien que la résultante du passé et la préparation de l'avenir; et « qu'est-ce que la vie de l'homme, si le souvenir des faits antérieurs ne rattache le présent au passé? » L'histoire d'une famille n'est pas seulement, comme affectent de dire les esprits superficiels, le recueil de ce qu'Horace appelle les *domestica facta*; c'est aussi l'histoire intime des temps, des pays, des sociétés dans lesquels elle a vécu, lutté, souffert, grandi ou décliné; mais il est vrai que ces fastes des aïeux sont plus particulièrement profitables à leurs descendants, parce qu'aucun enseignement n'est plus propre à élever le courage, à régler les sentiments, à conforter l'âme que la connaissance de soi-même et de son origine. C'est un orgueil légitime, puisqu'il implique de plus grands devoirs ». — *Précis généalogique de la maison de la Noue.* Ibid., 1886, in-18, 252 p. « Le précis généalogique, dit M. de Poli (p. 43), diffère de l'histoire généalogique en ce qu'il est seulement un abrégé; il résume les faits et les preuves, dont il ne donne que la substance ou les extraits strictement utiles; c'est la pierre d'attente d'un monument dont les matériaux essentiels sont tout trouvés ». Dans l'Introduction, le savant auteur traite successivement des objets suivants: étymologie, origines, familles homonymes, armoiries, illustrations, honneurs, possessions, armorial des alliances, sources, etc. Vient ensuite le précis généalogique de la famille de la Noue et de ses diverses branches; suivent les preuves sommairement indiquées, et enfin l'index des noms de personnes et de lieux. « Ce n'est pas un livre de complaisance, ni de vanité,... mais un livre de vérité ». C'est un modèle parfait de ce genre de travaux. — C.

RÉSUMÉ des observations météorologiques faites à l'École normale de Gap en 1889 (sous abri), par M. C. R.

OBSERVATIONS.	Octobre	Novembre	Décembre
Températures moyennes.....	9,1	4,9	— 0,5
Id. extrêmes { maxima.....	18 le 8	18 le 2	12 le 19
Id. extrêmes { minima.....	—3 le 14	—7 les 16-23	—12 le 3
Moyennes barométriques à zéro (altitude 739).....	695,7	703,4	700,9
Pressions extrêmes { maxima...	701 le 30	713 le 19	709 le 17
Pressions extrêmes { minima...	685 le 21	685 le 29	690 le 11
Total des jours de pluie ou de neige.....	17	4	1
Eau tombée, en millimètres...	283	31	14
Moyenne hygrométrique (évaluée de 0 à 100).....	76	73	70

FINI D'IMPRIMER LE 24 AVRIL 1890.

Gap—Imprimerie Jouglard, père et fils.

NOTICE

Sur André GARNIER,

Évêque constitutionnel des Hautes-Alpes.

En mars 1791, les électeurs des Hautes-Alpes avaient élu, conformément à la Constitution civile du clergé, votée par l'Assemblée nationale, Ignace de Cazeneuve, évêque du département. Ig. de Cazeneuve, précédemment chanoine de la cathédrale de Gap et maire de cette ville, accepta les fonctions épiscopales, qu'il ne remplit d'une façon effective que jusqu'à la fin de septembre 1792. Élu à cette époque député à la Convention, il cessa de s'occuper du diocèse et laissa ses vicaires épiscopaux administrer en son lieu et place l'église d'Embrun. Cette situation se prolongea jusqu'en 1797. Sous la terreur, après thermidor, sous le directoire, Ig. de Cazeneuve, malgré les démarches des prêtres constitutionnels, de ses vicaires épiscopaux, de Derbès, son premier vicaire, sans donner sa démission, resta étranger à tout acte d'administration diocésaine. Des plaintes très vives s'élevèrent alors contre son attitude qui, à différentes reprises, fut signalée à l'évêque métropolitain d'Aix et à Grégoire, évêque du Loir-et-Cher, qui pouvait être regardé comme le patriarche de l'église constitutionnelle.

« Citoyen, écrivait à Grégoire Bonnabel, prêtre à Embrun, quelle honte pour celui qui est le chef de l'église d'Embrun, Cazeneuve, de ne s'être fait connaître depuis l'ouverture de cette église que par son insouciance. Il n'est pas possible de vous peindre son indifférence et son silence que vous jugerez mieux que nous. Membre de la Convention, il est venu passer un semestre de quelques mois à Gap. Il en est reparti sans paraître à Embrun. Il n'a jamais écrit, du moins, aucun circulaire, aucun mandement, ni avis, ni lettres qu'on ait publié et qui soit

parvenu à la connaissance des prêtres desservants dans cette partie du département (Embrunais). Je suis étranger dans ce diocèse, mais prêtre constitutionnel, porté de bonne volonté, édifié de votre zèle et qui voit avec regret un pasteur endormi dans le temps que les loups entourent la bergerie pour dévorer le troupeau »[1].

Et comme post-scriptum, Bonnabel ajoutait : « Nous ignorons tous où se trouve *Case-neuve*, notre soi-disant évêque constitutionnel ».

En présence de ces lettres et de ces plaintes, les évêques constitutionnels durent intervenir pour faire cesser un état de choses des plus préjudiciables aux intérêts de l'église constitutionnelle, qu'ils voulaient faire triompher et, mis en demeure par le premier vicaire Derbès, de manifester ses intentions, Ig. de Cazeneuve lui adressa, le 13 messidor an VI (juillet 1798), sa démission en déclarant qu'il consentait à ce qu'il lui soit donné un successeur.

Se conformant à la lettre encyclique des évêques constitutionnels, du 15 mars 1795, les curés de la ville épiscopale d'Embrun s'érigèrent en Conseil, sous le nom de presbytère et prirent le gouvernement du diocèse. Le presbytère s'occupa activement de réorganiser les paroisses et d'y amener des prêtres restés fidèles à la constitution civile du clergé. Mais l'église constitutionnelle dans les Hautes-Alpes n'avait pas seulement à lutter contre le mauvais vouloir des administrations locales, elle avait dans le clergé insermenté du pays un redoutable adversaire, des plus actifs et des plus ardents. Soutenus par d'anciens vicaires généraux, administrés par un conseil ecclésiastique[2], les prêtres réfractaires du diocèse qui avaient pu se soustraire à la déportation étaient rentrés dans le département et y avaient repris secrètement l'exercice de leur ministère. Bientôt les églises constitutionnelles furent complètement désertées ; au sein même du clergé assermenté, des défections se produisirent et le

[1] Lettre trouvée dans les papiers de Grégoire et communiquée par M. Gazier, secrétaire du Comité des travaux historiques.

[2] Archives de la Préfecture, série L, liasse 41.

presbytère en proie à des divisions intestines reconnut qu'il était impuissant à ramener à son église les populations qui revenaient à leurs anciens prêtres. Il crut que la nomination d'un nouvel évêque pourrait ranimer la foi des prêtres constitutionnels, les rassurer sur leur avenir, mettre un terme à l'esprit d'indiscipline qui régnait parmi eux et par le choix même du pasteur, inspirer à la foule une confiance et un respect que, jusqu'à ce jour, les fidèles n'avaient pas eus pour l'église constitutionnelle.

Des démarches furent faites auprès des évêques voisins, du métropolitain d'Aix, et le presbytère convoqua les prêtres du département à l'effet d'élire un évêque en remplacement de M. de Cazeneuve, démissionnaire. Les procès-verbaux de cette élection nous manquent et dans les archives départementales nous n'avons trouvé aucune pièce relative à cette réunion du clergé constitutionnel. Elle eut lieu cependant vers la fin de décembre 1799. Des évêques y assistèrent-ils ? Comment se fit l'élection? Autant de questions auxquelles il nous est impossible de répondre. Ce que nous savons c'est que la majorité des prêtres élirent André Garnier, précédemment supérieur du grand séminaire d'Embrun et ancien curé élu d'Avançon, son pays natal. Cette nomination fut accueillie assez favorablement dans le département. Mais le nouvel évêque n'accepta pas, sans essayer de la refuser, la lourde mission qui lui était confiée. D'une nature modeste, André Garnier chercha à se soustraire à l'honneur qu'il n'avait pas brigué, de monter sur le siège épiscopal d'Embrun. Il en comprenait tous les devoirs et toutes les responsabilités ; peut-être même prévoyait-il déjà la fin prochaine de l'église constitutionnelle. Mais ses amis d'Embrun, tous ceux qui l'avaient élu ne lui laissèrent pas le temps de la réflexion. Il fut circonvenu et il ne sut pas résister aux instances dont il fut assiégé. Ce fut, dit-on, M. Peyre, de Théus, curé de Chorges, qui pesa le plus sur sa détermination. Ce prêtre, homme énergique et plein d'ardeur, vint trouver André Garnier aussitôt après sa proclamation et lui dit : « Vous n'avez pas demandé l'épiscopat ; vous ne devez pas refuser ; acceptez pour le bien de la paix ; je vous servirai de grand vicaire », et ce qui fut dit fut fait.

André Garnier était âgé de soixante-treize ans à cette époque. Né en 1727 à Avançon, dès qu'il avait été ordonné prêtre, il avait été nommé vicaire dans cette paroisse, où il avait succédé comme curé à M. Joubert. Il prêta le serment prescrit par les institutions civiles du clergé le 18 décembre 1790 et resta curé d'Avançon jusqu'en décembre 1792. A cette date il fut appelé à la direction du séminaire d'Embrun. Pendant la terreur, André Garnier revint dans sa chère commune d'Avançon, où il fut à l'abri de toute persécution et de tout ennui.

C'est le 19 janvier 1800 que le nouvel évêque des Hautes-Alpes fut consacré à Aix, siège de l'évêché métropolitain. L'évêque consécrateur était Jean-Baptiste Aubert, d'Aix, assisté de l'évêque d'Avignon. Un troisième consécrateur aurait dû être présent à cette cérémonie, mais il fut impossible de se le procurer.

Voici à titre de document le procès-verbal de la consécration d'André Garnier à l'épiscopat.

« Au nom de la très Sainte Trinité.

« A tous et chacun de ceux qui ces présentes verront est fait sçavoir qu'aujourd'hui vingt et neuf nivose an VIII de la République, dix neuf janvier, jour de dimanche selon le calendrier ecclésiastique, en présence du clergé des fidèles en très grand nombre assemblés dans l'église métropolitaine de cette ville d'Aix, département des Bouches-du-Rhône, sont comparus en la cérémonie prescrite par le pontifical romain, le citoyen Jean-Baptiste Aubert, évêque métropolitain des Côtes de la Méditerranée, le citoyen François Étienne, évêque d'Avignon, département de Vaucluse, suffragant de la métropole, et le citoyen André Garnier, élu évêque d'Embrun, dont le siège est vacant par la démission du citoyen Ignace Cazeneuve.

« Et 1° la lecture faite du procès-verbal de l'élection dudit André Garnier à l'évêché d'Embrun.

« 2° De la confirmation, et institution canonique dudit citoyen André Garnier à l'évêché d'Embrun, département des Hautes-Alpes, qui lui a été concédé hier par le citoyen Jean-Baptiste Aubert, métropolitain des Côtes de la Méditerranée.

« 3° Le dit citoyen André Garnier ayant déclaré à haute et intelligible voix qu'il professoit la foy catholique, apostolique et romaine, qu'il observera et fera observer les libertés de l'église gallicane, qu'il veillera sur le troupeau qui luy est confié, qu'il sera soumis aux lois de la République.

« 4° Ces lectures et déclarations achevées, le citoyen Jean-Baptiste Aubert, évêque métropolitain, assisté du citoyen François Étienne, évêque d'Avignon, après avoir entonné le *Veni creator*, a conféré par la participation et coopération du St-Esprit la consécration épiscopale au dit citoyen Garnier, élu évêque d'Embrun, avec les cérémonies solennités usitées et, après la sainte messe, on a chanté le *Te Deum* en actions de grâce.

« Et a été ainsi fait et passé notoirement et publiquement, les portes de l'église étant ouvertes et de tout ce que dessus le dit André Garnier, élu et consacré évêque d'Embrun a requis le présent acte à lui octroyé par le dit Jean-Baptiste Aubert et ledit François Étienne, évêque assistant. Minute ayant été déposée au greffe diocésain d'Aix, et autre minute adressée aux citoyens évêques réunis à Paris, pour être remise au greffe général de l'église de France. Fait à Aix l'an et jour que dessus. Ont signé les deux évêques et l'élu consacré, ainsi que nombre de prêtres témoins de la cérémonie : Jean-Baptiste Aubert; Étienne, évêque d'Avignon; Garnier; Huguet; Roussillon, vicaire, etc.[1]. »

Le nouvel évêque d'Embrun prit possession de son siège épiscopal le 8 février 1800. Il adressa aussitôt au clergé des Hautes-Alpes et aux fidèles la lettre pastorale suivante, dont M. l'abbé Sauret, dans son *Essai historique sur la ville d'Embrun*, n'a donné que des extraits, mais qui mérite à bien de points de vue, d'être reproduite intégralement.

« André Garnier, par la grâce de Dieu et dans la communion du saint siège apostolique évêque du département des Hautes-Alpes, au clergé et à tous les fidèles de notre

[1] Papiers communiqués par M. Gazier, secrétaire du Comité des travaux historiques.

diocèse, salut,paix et bénédiction en notre seigneur Jésus-Christ.

« Appelé du sein de ma retraite par les évêques comprovinciaux et par la majorité du clergé du diocèse pour aller occuper le siège de la cathédrale d'Embrun, vacant par la démission du citoyen Cazeneuve, je n'ai pu résister à leurs pressantes invitations, quelque répugnance que j'eusse à courber la tête sous un aussi pesant fardeau et à accepter un si sublime ministère, qui suppose tant de vertus et de science et de piété dans celui qui en est revêtu, surtout dans ces temps où l'incrédulité a fait de si grands progrès, où l'impiété, à l'ombre d'une vaine philosophie et à la faveur de l'ignorance et du fanatisme, a porté les plus terribles coups à la religion de Jésus-Christ.

« Oui, je l'ai accepté l'épiscopat, malgré ma faiblesse, espérant tout de Celui qui se sert souvent des plus faibles instruments pour opérer les plus grandes choses.

« Mais comme celui qui doit présider à tout, doit tout faire pour se rendre agréable à tous (St-Léon), un de mes premiers devoirs, devoirs bien chers à mon cœur, d'après l'avis du vénérable presbytère qui a gouverné le diocèse pendant la vacance du siège et qui m'a installé dimanche, 20 pluviose, au milieu d'un peuple nombreux, a été de vous annoncer mon avènement à l'épiscopat. Rendant grâces à Dieu, le père des miséricordes, de ce qu'après tant d'épreuves où notre foi a été exposée nous avons la consolation de voir que vous êtes demeurés fermes et que le plus grand nombre des pasteurs et des prêtres, mes coadjuteurs dans le saint ministère, fidèles aux devoirs de leur état, ont préféré de souffrir les plus honteux traitements, la misère, la calomnie et la mort même, plutôt que d'abandonner leurs ouailles à la fureur des loups, de ce qu'en se faisant anathème pour leurs frères confiés à leurs soins, ils n'ont cessé de donner l'exemple de la soumission aux lois de l'Etat, l'obéissance à ceux qui sont préposés pour gouverner. Anges de paix, ministres d'une religion la plus saincte qui fut jamais et qui ne prêche que charité, qu'amour pour ses frères, pourrions-nous

voir plus longtemps parmi le schisme qui nous divise et qui n'ayant qu'une diversité d'opinions, qui ne tiennent ni au dogme ni à la morale, est néanmoins cause que les fidèles sont divisés parmi eux, au grand scandale de la religion ; qui se disent les uns, nous sommes à Paul, les autres nous sommes à Apollon ou à Céphas, comme si Jésus-Christ pouvait être divisé et comme si la vertu et l'efficacité des sacrements et de l'auguste sacrifice de la messe dépendait de la bonté et du mérite des prêtres. Pourrions-nous aujourd'hui sous un gouvernement qui, en nous garantissant la liberté de notre culte et en travaillant à ramener les choses à l'ordre, va rendre tout son empire à la justice et à la religion.

« Pourrions nous ne pas concourir de tout notre pouvoir et ne pas nous servir de toute l'autorité que la religion donne à ses ministres pour ramener les esprits à la paix et aux principes d'une saine morale évangélique ?

« Nous savons tous à n'en pouvoir douter, une fatale expérience vient de nous en convaincre, nous savons tous qu'il ne peut exister de pacte social parmi les hommes sans mœurs, qu'il ne peut y avoir de mœurs sans morale, ni de morale sans religion.

« Ce doit donc être un devoir bien imposant pour tous ceux qui se sont voués par état au saint ministère, de sortir de cette appatitude, de cette indifférence criminelle pour tout ce qui intéresse le bien de la religion.

« Nous vous invitons donc, chers collaborateurs, nous vous conjurons par tout ce qu'il y a de plus touchant, par les entrailles de la miséricorde du Seigneur, par le sang précieux que Jésus Christ a répandu pour le salut de tous les hommes, avec lequel il a signé le testament de la nouvelle alliance, de ne rien négliger de tout ce qui peut concourir au bien et au repos des peuples qui vous sont confiés, de prier Dieu pour tous les hommes, mais en particlier pour que nous ayons au plustôt un digne successeur de St-Pierre, pour les magistrats suprêmes et pour tous ceux qui sont établis pour gouverner, afin qu'il leur donne à tous cet esprit de sagesse et de justice qui peut leur mériter la juste confiance des peuples

et les leur attacher toujours de plus en plus par des liens indissolubles.

« Désirant de marcher sur les traces de mes prédécesseurs, nous accordons à tous les fidèles la faculté d'user des œufs et du laitage pendant le saint temps du carême, jusques aux trois derniers jours exclusivement, où les œufs sont défendus, et aux militaires l'usage de la viande commune depuis le premier dimanche de carême, inclusivement, jusques au dimanche des Rameaux, exclusivement, savoir : le dimanche, la seconde, la troisième, et la cinquième férie.

« La présente lettre sera adressée à tous les pasteurs des paroisses ou à ceux qui en font les fonctions, et elle sera lue au prône le dimanche après sa réception. Donné à Ambrun le 22 pluviose an huit de l'ère républicaine, le 10 février 1800 de l'ère chrétienne.

« André Garnier, évêque d'Embrun.

« Pour copie conforme, Derbès, vic. épisc. Bonnafoux, vic. épisc. Lagier, vic. épisc. Adressée au curé de Chorges, le dimanche de la quinquagésime pour en faire des copies pour faire passer à ses confrères voisins.

« P. S. Les pasteurs sont autorisés à accorder la faculté de faire gras à tous ceux qui la leur demanderont ; ils doivent même ne pas se rendre difficiles à l'accorder, sauf à exiger quelques bonnes œuvres, selon que la prudence le jugera à propos ».

Un des premiers soins de Garnier fut de se mettre en relations avec les évêques constitutionnels, dit réunis. Il adressait le 23 avril 1800 cette lettre à Grégoire et au Comité des évêques :

« Révérendissimes pères ! J'ai l'honneur de vous envoyer les procès-verbaux de ma nomination au siège d'Embrun, de mon institution canonique et de ma consécration épiscopale, pour être remis au greffe général de l'église de France.

« Ma nomination a été faite à mon insu. Le lendemain que je l'eus reçue, j'envoyai ma démission au métropolitain. Elle ne fut point acceptée. On m'a répété tant de fois

« Vox populi, vox Dei », que je me suis enfin plié sous le fardeau.

« Vous serez surpris que ma consécration n'ait été faite que par deux évêques, contre les SS. Canons, l'usage de l'Église et le concile national.

« Le citoyen évêque de Digne écrivit, quelques jours avant l'époque fixée par le métropolitain, qu'il ne pouvait s'y rendre, comme il l'avait promis, à cause d'une épidémie qui régnait dans sa ville, que sa conscience ne lui permettoit pas de quitter. Pour le suppléer, le métropolitain écrivit à l'évêque de Fréjus qui répondit que depuis longtemps il était retenu malade dans son lit.

« L'impossibilité morale où nous étions de nous procurer un troisième consécrateur, la longue viduité de l'église d'Embrun, qui réclamait incessamment un pasteur en chef, les dangers de la route remplie d'assassins, dont trois m'ont arrêté et dépouillé au bois de Negreaux, ont autorisé mes deux consécrateurs à me faire l'imposition des mains, la plus grande pluralité n'étant pas requise *necessitate sacramenti, sed tantum necessitate precepti,* selon les théologiens, *ad majorem solemnitatem.*

« Pour aider ma faiblesse, je vous prie de m'honorer de votre protection, de prendre en considération l'intérêt de l'église d'Embrun, de me faire part de vos conseils lumineux pour le gouvernement du diocèse que la Providence a confié à mes soins.

« Je ne cesserai d'adresser mes vœux au ciel pour qu'il vous conserve longtemps sur la terre, pour la restauration de la sainte religion en France.

« J'ai l'honneur de vous saluer avec un profond respect.

« A. Garnier, évêque du département des Hautes-Alpes, demeurant à Avancon, près Gap ».

Cette lettre était écrite, comme on le voit d'Avançon, que Garnier, d'ailleurs, indiquait comme son domicile et sa résidence ordinaire. Il n'avait pas voulu, en effet, à 74 ans, changer ses habitudes et vivre une nouvelle vie peu en rapport avec son âge et ses goûts simples et austères.

A Avançon, il occupait sa maison patrimoniale, où il menait une existence de simple curé. L'évêque des Hautes-

Alpes était resté le véritable desservant d'Avançon. Il correspondait régulièrement avec ses vicaires épiscopaux et intervenait pour tout ce qui concernait le culte. De temps en temps, raconte-t-on dans le pays, le vieil évêque partait sur un mulet, accompagné d'un de ses neveux, et allait administrer la confirmation dans son diocèse.

Mais si Garnier s'occupait, autant que ses années le lui permettaient, de l'église des Hautes-Alpes, dès la fin de 1800, ses rapports avec les évêques constitutionnels étaient devenus des plus rares. Convoqué comme tous les évêques au concile national qui devait se tenir à Paris, le 29 juin 1801, il ne s'y rendit pas. Les négociations entamées entre la cour de Rome et le premier Consul ne l'avaient pas trouvé indifférent. Aussi fut-il un des premiers à répondre au bref du pape « *Post multos labores* », où Pie VII exhortait les évêques constitutionnels « à revenir promptement à l'unité, à donner chacun par écrit leur profession d'obéissance et de soumission au pontife romain et à renoncer aux sièges épiscopaux, dont ils s'étaient emparés sans l'institution du siège apostolique ». Il remit sa démission entre les mains du premier Consul et écrivit à Rome une lettre d'adhésion au Saint-Siège, en signe de foi et d'unité.

Après le concordat, André Garnier fut compris dans la liste des évêques constitutionnels démissionnaires, auxquels fut accordé une pension viagère de 3,333 fr., soit le tiers du traitement accordé par la loi du 12 germinal aux évêques en activité.

Sa renonciation à l'épiscopat ne modifia pas son genre de vie. Garnier se remit à exercer le ministère pastoral, en assistant de ses conseils et de son concours M. Saunier, curé de la paroisse d'Avançon, où il mourut, le 17 avril 1816, âgé de quatre-vingt-neuf ans.

Th. Lemas.

SUR

L'UTILITÉ DES OISEAUX

I. J. W. LINDBLAD, QUELQUES MOTS SUR LES AUXILIAIRES DE L'AGRICULTEUR.
II. PARURES DE PLUMES.
III. LES PETITS OISEAUX.
IV. DESTRUCTION DES HIRONDELLES.
V. BIBLIOGRAPHIE.

Paix aux animaux ! Protégez les petits oiseaux ! N'oubliez pas les pauvres petits oiseaux ! Tels sont les titres de brochures auxquelles succèdent une innombrable quantité d'opuscules dont le but est d'exercer la sensibilité en faveur de créatures secondaires, et par suite de la reporter sur nos semblables. Ce dernier but semble prêt d'être atteint, si l'on considère l'activité des sociétés qui ont été fondées dans tous les pays pour faire exécuter des lois protectrices des animaux. Mais si l'on pense que jamais on n'a autant songé à inventer des moyens pour détruire des armées entières, à opposer des millions d'hommes à des machines aveugles et avides de sang humain, il est permis de s'étonner d'un contraste aussi frappant.

Ne poussons donc pas jusqu'à l'exagération un système de protection, dont le moindre inconvénient est de justifier la présomption de ceux qui sont disposés à croire que les secrets de la création sont, sinon dévoilés, du moins sur le point de l'être, et que nous sommes à même de règler l'équilibre de la nature. Si nous devons hésiter à en détruire un seul des ressorts, ne perdons pas de vue qu'une puissance infinie oppose souvent aux fléaux que nous redoutons, ceux mêmes que nous croyons utiles d'écarter.

C'est ce qui va être exposé dans les pages suivantes, auxquelles le traducteur se permettra d'ajouter, que s'il est assez heureux pour obtenir l'assentiment des *Ornithologistes*, ceux-ci élèveront la voix pour dire : PROTÉGEZ LES OISEAUX, mais que ce ne soit pas pour mettre des entraves aux recherches de ceux qui veulent nous les faire connaître, *car le gibier est avant tout la propriété de la science.* L. O.-G.

I.

J. W. LINDLAD, QUELQUES MOTS SUR LES AUXILIAIRES DE L'AGRICULTEUR.

(Nagra ord af Landsmannens bunds förvandter. — *Jaegareförb. nya Tirdskr.*, p. 65 et suiv., 1875. — Trad. du Suédois, avec la permission de l'auteur. Lettre du 10 juillet 1889).

Il n'y a pas longtemps que l'attention générale a été attirée sur une foule d'animaux appartenant à des ordres plus ou moins élevés dans l'échelle des êtres, par les services qu'ils rendent à l'homme en s'opposant aux légions innombrables d'autres créatures, qui, malgré leur petitesse, sont appelées à ravager au moins le dixième des récoltes que nous leur réservons. Les animaux qui nous rendent service, non pas comme ceux qui ne nous sont utiles qu'après leur mort, ou dont nous savons tirer parti après les avoir réduits en captivité, mais à l'état de liberté et spontanément, non pas par suite des avantages qu'ils peuvent nous procurer pour l'économie domestique, mais par le rôle qu'ils jouent dans le système de l'Univers, ces animaux, disons-nous, ont reçu le titre d'*auxiliaires de l'agriculteur*. Ils appartiennent presque généralement à la classe de ceux que l'on s'était plu autrefois à considérer généralement comme méprisables et comme les parias de la nature. Un naturaliste éleva la voix en leur faveur, ce fut le célèbre Gloger. Après avoir cherché à démontrer leur importance auprès de l'homme, l'ornithologiste dont nous parlons les mit sous les yeux du public et ne tarda pas à les rendre populaires, surtout après l'apparition de son ouvrage intitulé : *Die nützlichsten Freunde der Land — und Forstwirthschaft*, livre plein d'idées ingénieuses et écrit avec un style supérieur. Il est la source de la vaste littérature qui a traité du même sujet, et pris naissance en Allemagne.

Tout en reconnaissant ce qu'il y a de vrai dans le fond de la pensée de Gloger, c'est-à-dire les services que nous

rendent des espèces d'animaux peu appréciés jusqu'à présent sous ce rapport, on n'a pas lieu cependant d'attacher autant d'importance que cet auteur à leur utilité. Une foule d'objections et de doutes s'élèvent contre les idées qu'il a émises ; nous ne pouvons les indiquer que d'une manière très générale. Ainsi, par exemple, l'école de Gloger admet que le seul moyen efficace et pratique de combattre les ravages des insectes et des autres animaux malfaisants est de laisser agir ces prétendus *auxiliaires de l'agriculteur*. Mais n'est-ce pas là une exagération? N'est-il pas évident que l'homme est capable par ses propres ressources et indépendamment du secours de ces animaux, d'agir d'une manière beaucoup plus complète ? [1]

Questionnons les forestiers, ils répondront que plusieurs des insectes les plus nuisibles aux arbres peuvent être combattus efficacement par diverses mesures ayant pour but la conservation des forêts et la capture des animaux nuisibles; et si l'on interroge l'agriculteur et le jardinier, on obtiendra la même réponse, car les uns et les autres ont les mêmes précautions à prendre pour prévenir les dommages, ou leur porter remède, s'ils ont eu à en souffrir. Les résultats qui ont été obtenus ont été tellement satisfaisants qu'ils donnent beaucoup d'espoir pour l'avenir. Cela ne veut pas dire que les Insectivores ne soient pas tout à la fois utiles et nécessaires, car la guerre qui est déclarée contre ces légions d'insectes et d'animalcules a lieu dans des conditions telles que le

[1] Les mêmes idées ont été développées dans la *Revue* et *Magazin de zoologie*, pp. 25 et suiv. 1875, et surtout dans le mémoire de M. E. Perris, intitulé *Les oiseaux et les insectes*. Ce travail qui a été publié dans les Mémoires de la Société royale de Liège, dans le *Bulletin de la Société d'acclimation* pour 1873, 2e série, p. p. 587, 653, 781, 828 et 940, et dans l'*Acclimatation, Bulletin général de la Société centrale des chasseurs*, p. p. 106, 128, 154, 165, 177, 1876, réduit à néant la plupart des objections sérieuses que peuvent émettre les partisans de l'utilité des oiseaux en faveur de l'agriculture. On ne saurait trop en recommander la lecture; car M. Perris était entomologiste et se trouvait par conséquent plus à même que les ornithologistes peu versés dans la connaissance des insectes, d'apprécier leurs ravages, les moyens qu'ils ont de se dérober à leurs ennemis, et ceux que l'on peut opposer à leur trop grande multiplication. (L..O.-G)

concours de l'homme et de ses alliés doit être simultané. Mais il est souvent impossible de déterminer de quel coté se trouve l'avantage, et cette question offre peu d'importance en elle-même; toujours est-il que bien des fois, nos auxiliaires ne sont pas pris en considération lorsque cela est le plus nécessaire. Ils agissent sans suivre un plan déterminé, et se trouvent en nombre inappréciable. La faute ne doit pas en être attribuée aux mesures que nous prenons pour détruire les petits animaux nuisibles: pour nous être utiles, ces mêmes auxiliaires devraient, ce que l'on ne peut attendre du bon vouloir de leurs légions, réunir leur forces et observer une certaine tactique pour tendre à un but déterminé. Il parait certain que l'action de l'homme se montre sous un jour d'autant plus favorable, à mesure que ces observations lui ont fait connaître d'une manière plus exacte les mœurs des insectes destructeurs et qu'il a perfectionné les moyens qu'il emploie pour les détruire. Lorsque l'école de Gloger parle des moyens que la *Nature* emploie pour maintenir telle ou telle espèce dans les limites voulues et conserver ainsi l'équilibre qui doit exister dans la création, elle possède d'autres expédients et n'a pas besoin de se servir de nos auxiliaires. Quels sont donc les autres moyens que la nature tient à sa disposition?

Les changements de température, par exemple, ne sont-ils pas un moyen très puissant et d'une action très étendue[1] ? Si l'on reconnaît que certaines conditions atmosphériques favorisent considérablement la multiplication de beaucoup d'insectes dont le nombre devient prodigieux, on est obligé de convenir que dans le cas contraire, la température agit d'une manière toute différente en les faisant périr par milliers. Ne peut-on pas citer encore d'autres agents? Lorsqu'une espèce apparait tout à coup en quantité considérable, elle a ordinairement pour habitude d'émigrer au loin, et ce sont précisément ces émigrations qui sont la cause de la destruction d'un très

[1] Dans son livre intitulé : *La chasse et le paysan.* M. Honoré Sclafer, cité dans la Revue et Magazin de Zoologie (1875), « Le seul, l'infaillible destructeur, c'est l'intempérie ». L. O.-G.

grand nombre de ces animaux. Ils pénètrent dans les déserts, dans les cours d'eau, dans la mer et disparaissent sans laisser de traces, ou succombent pour la plupart à la suite des fatigues qu'ils éprouvent. C'est ce qui a lieu à l'égard des essaims de sauterelles et des passages périodiques d'autres insectes. Lorsque les lemmings émigrent des contrées montueuses, la plus grande partie de ces animaux périssent par suite des obstacles naturels qu'ils rencontrent et des fatigues de la route. Les pertes que l'homme et leurs autres ennemis peuvent faire subir à leurs troupes immenses sont tout à fait insignifiantes.

Nous faisons cette remarque puisque l'école de Gloger avance que tous ces résultats doivent être attribués seulement à nos auxiliaires. Dans l'évaluation des services que nous rendent nos *auxiliaires*, Gloger et plusieurs de ses prosélytes paraissent placer les petits oiseaux en première ligne, manière de voir qui a trouvé crédit chez presque tout le monde. Mais on peut citer plus d'un exemple pour prouver que c'est une erreur. Il sera facile de s'en convaincre, si l'on se représente les ravages inopinés causés par les insectes, surtout lorsque les larves des lépidoptères, qui vivent sur les feuilles des végétaux, apparaissent en quantité si considérable qu'il y a lieu de s'en inquiéter. Les oiseaux grands et petits ramassent bien tout ce qui se présente à eux, mais les larves sont tellement multipliées, que l'activité de leurs ennemis est impuissante pour diminuer leur nombre d'une manière sensible. Les êtres capables d'arrêter les progrès de ces redoutables phytophages, doivent être recherchés dans la même classe; ce sont les insectes qui éclosent dans le corps de ceux-ci et préparent leur perte. Plus les insectes qui vivent de végétaux sont nombreux, plus les conditions d'existence se multiplient pour leurs parasites, qui opposent à une multitude innombrable des multitudes plus grandes encore et destinées à les anéantir. Ces insectes sont en partie les ennemis mortels des autres insectes et paraissent créés exprès pour les détruire; ils forment une réserve naturelle que la nature appelle sous les armes en temps opportun. Ce que les

oiseaux et d'autres animaux de plus grande taille ne peuvent faire lorsqu'il s'agit d'arrêter la multiplication toujours croissante des insectes nuisibles, les parasites qui semblent des êtres relativement insignifiants, exécutent cette tâche; ils fournissent une des applications de ce passage profond de Linnée: *Natura in minimis maxima*, la nature est grande dans les plus petites choses. On peut bien admettre que l'importance des petits oiseaux soit un peu plus grande en faisant journellement la police des insectes, mais, dans tous les cas, on peut à peine se demander s'ils peuvent se mesurer avec les insectes ennemis des autres insectes, qui par le nombre de leurs espèces et des individus dont elles se composent, dépassent de beaucoup les oiseaux. Quant aux petits oiseaux insectivores, on ne doit pas oublier qu'ils n'attaquent pas uniquement les insectes nuisibles; un grand nombre d'oiseaux vivent uniquement de petits animaux, qui sont, autant que la science a pu le déterminer jusqu'à présent, complètement indifférents pour le bien-être de l'homme; d'autres espèces d'oiseaux se nourissent aussi bien d'insectes nuisibles que d'insectes utiles, les uns et les autres composant leur subsistance. Ainsi, par exemple, lorsque certains oiseaux détruisent des guêpes, des fourmis et d'autres insectes carnassiers plus ou moins remarqués, ils *détruisent en même temps des auxiliaires de l'agriculteur* appartenant à une classe différente que celle qu'ils occupent dans le règne animal[1].

Cependant de toutes les idées de Gloger, aucune n'a fait plus d'impression sur le public que son assertion de l'utilité extraordinaire des oiseaux. Il est facile de le concevoir : c'est un peu parce que chacun, étant ami des petits oiseaux, désire les voir protéger, et ne trouve rien de mieux que les raisons d'utilité que l'on peut invoquer en leur faveur. A cela il n'y aurait naturellement aucune objection à faire, si cette question d'utilité n'était pas souvent sujette à contestation. Il ne suffit pas de

[1] Rien de plus sage que les lois établies pour prévenir la diminution des petits oiseaux. Reste seulement à savoir si l'agriculture en ressentira tous les effets que l'on en attend. L. O.-G.

démontrer que telle ou telle espèce d'oiseau vit d'insectes, il faut encore déterminer quelle est l'importance de ce régime insectivore dans l'équilibre de la nature; voilà, précisément ce à quoi la science est impuissante dans le mouvement actuel. Si l'on s'attache si fortement à la question de l'utilité des oiseaux pour leur accorder une juste protection, les hirondelles, par exemple, ces aimables oiseaux, n'y ont aucun droit, attendu qu'il a été impossible, après toutes les recherches qui ont été faites d'affirmer d'une manière plus ou moins positive si les moucherons dont elles se nourrissent sont nuisibles à l'homme [1]. Mais il n'est pas nécessaire pour faire valoir le mérite des petits oiseaux de relever les services matériels qu'ils peuvent nous rendre. On les aime comme étant l'ornement de la nature et les êtres les plus aimables de la création. N'a-t-on pas raison? La protection des petits oiseaux ne doit-elle pas être envisagée sous un point de vue humanitaire, qui est intime chez l'homme, et n'est-ce pas un vandalisme que de les vouer à la destruction? Alors on s'en tient à la lettre de la question et l'on se place en même temps dans une position inattaquable. Il ne faut pas croire cependant que cette manière de voir soit inaccessible au vulgaire. Le sentiment des beautés de la nature existe dans toutes les classes de la société: le plus humble cultivateur se réjouit à la vue des petits oiseaux, surtout s'ils contribuent à sa prospérité [2].

[1] « ... Nous ne connaissons que d'une manière imparfaite son « genre de nourriture (*Hirundo urbica*) ... L'acte de la digestion s'opère « avec tant de rapidité, que l'examen du contenu des gésiers des hiron- « delles que l'on a tuées dans ce but, ne peut donner aucun éclaircisse- « ment. Quant aux insectes munis d'aiguillons, les hirondelles ne les « attaquent pas. » (A. Brehm, Thierleben. I, p. 635).

[2] Si, comme nous l'avons lu quelque part, le vulgaire respecte *dans certaines contrées* les hirondelles, les bergeronnettes, les pies et autres oiseaux, et cela, d'après des motifs superstitieux, on ne peut affirmer la même chose relativement à la Suède et à d'autres pays de culture; autrement ce serait supposer un motif plus bas que le véritable (*Note de l'auteur*).

Le respect dont les hirondelles sont l'objet dans beaucoup de contrées n'a pas étouffé dans sa naissance une mode nouvelle, qui en sacrifie un très grand nombre à la spéculation. L. O.-G.

Il ne veut pas du tout les regarder comme innocents, s'inquiète peu des insectes, et ces sentiments sont plus éloquents que la question d'utilité, qui est pour lui assez obscure; il ne peut comprendre, en effet, que l'insecte que la bergeronnette saisit sur le sable lui soit utile ou nuisible, et il a raison. Si, comme on a l'habitude, on met en avant cette belle raison pour protéger les oiseaux, on commet la faute de déprécier la question, et en même temps, on prend une attitude qui, comme il a été dit, a plusieurs côtés faibles. Et c'est une prudence déplacée. Non, il faut nous accoutumer d'abord à considérer la question de la protection des petits oiseaux comme une question d'humanité et de civilisation; si c'est réellement aussi une question d'utilité, ce que nous ne voulons pas du tout contester, cela n'en vaut que mieux, mais il ne faut pas attacher trop d'importance à ce dernier point de vue.

Nous voyons figurer sur la liste des *auxiliaires* de l'agriculteur différentes espèces d'animaux qui ne doivent pas être indifférents aux chasseurs. Ce sont le hérisson, l'hermine, la buse, la hulotte, et autres. L'école de Gloger recommande, comme on le sait, de les protéger tout spécialement à cause de leur utilité comme destructeurs des rats[1]. Nous avouons que ce chapitre ne nous paraît pas avoir été bien traité par l'école en question. L'exposé de zoologie sur lequel reposent ces assertions sur l'utilité des animaux que nous avons cités, manque d'exactitude; le hérisson, le blaireau et la buse ne sont pas des destructeurs de rats comme les compilateurs de Gloger veulent le croire, et sont plus nuisibles au gibier, que ne l'admettent les savants de cabinet; le hérisson, le blaireau et l'hermine font beaucoup de tort aux nichées; et les autres causent beaucoup de dégâts parmi le petit gibier, comme le démontrent tous les jours d'avantage les observations que l'on fait continuellement. Pour les chouettes, nous admettons comme valable le jugement traditionnel qui en a été porté, sauf

[1] Le hérisson est un animal insectivore, et ne doit pas du tout être classé parmi les ennemis des rats. (*Note de l'auteur*).

quelques exceptions dont il faut tenir compte. En un mot l'école de Gloger surenchérit ici, comme sur d'autres points, les services de ses protégés et glisse très légèrement sur les côtés faibles des espèces, sur le compte desquelles ont peut élever des doutes.

Nous ne nous appesantirons cependant pas beaucoup sur ces jugements prématurés et arbitraires, à moins qu'ils ne touchent à un point capital, tel que celui de la conservation du gibier. Cette question prend tous les jours plus d'importance. On s'efforce de plus en plus de prendre des mesures rationnelles dans ce but, afin de ne pas se voir privé un jour des plaisirs que la chasse procure, et même des ressources que l'art culinaire peut en retirer. Dans certaines contrées de culture la chasse offre sous ce dernier point de vue un rapport tel que l'on ne peut oublier de la mettre en ligne de compte. Si, comme cela a lieu dans le temps présent, le simple droit de chasse dans certaines localités de l'Angleterre, où les perdrix abondent, se paie au moins une couronne par arpent de terre, si le droit de la chasse des lagopèdes se paie encore davantage, et si l'on voit en France le prix de la location de chaque hectare se monter de 10 à 20 francs[1] il est nécessaire de prendre en considération les exigences des lois protectrices du gibier. Il faut alors songer premièrement à arrêter les ravages des animaux nuisibles, et ce n'est pas assez, comme il est facile de le comprendre, de détruire autant que possible des animaux essentiellement destructeurs, comme le sont le renard et l'autour; on doit aussi chercher à se débarrasser des animaux moins redoutables sous ce rapport, mais capables de causer de grands dommages par suite de leur multiplication. Nous n'avons pas besoin de signaler les dévastations qui peuvent être exercées dans une contrée où se trouvent en abondance des animaux qui recherchent les nids d'oiseaux, comme le fait le hérisson, et où

[1] Pour une chasse ordinaire, où l'on est souvent obligé de faire de grands frais et d'implanter du gibier, on doit payer 10, 15 ou même 20 francs par hectare, comme on le voit dans un ouvrage de publication récente: *La chasse pratique* par *E. Bellecroix*. (*Note de l'auteur*).

divers autres *protégés* ont toute liberté de causer de semblables préjudices. Mais l'école de Gloger ne s'en inquiète pas. Son principe est le suivant: ces animaux doivent être protégés toujours et partout; plus ils seront nombreux, plus on aura lieu de s'en louer.

Mais, dira-t-on, les intérêts de l'agriculture, sont plus importants que ceux de la chasse, et ceux-ci devront donc céder la place aux premiers. Ce principe généralement ne laisse rien à objecter, mais il est vrai aussi que les deux intérêts peuvent cependant se concilier ensemble. Tous les deux sont en faveur du *propriétaire du terrain*, et alors la question de la protection qui doit être accordée à nos *alliés*, parait être celle-ci: le propriétaire trouve-t-il plus d'avantage à la protection de quelques *auxiliaires* douteux qu'à la conservation de son gibier? L'école de Gloger aurait dû peser consciencieusement cette queston; en attendant nous pouvons faire remarquer que dans plusieurs contrées de l'Europe on y a répondu par la pratique; on s'occupe peu des animaux nuisibles, et l'on s'applique à mettre le gibier en plein rapport, de même que les récoltes. On y trouve avantage, et la meilleure preuve en est que les terrains de chasse réservés augmentent rapidement de valeur. En réalité, on ne remarque rien de plus qu'une véritable collision entre les intérêts de l'agriculture et ceux de la chasse, et l'augmentation du gibier est poussée à un tel point, que les récoltes sont plus ou moins ravagées au moment où elles croissent, comme cela s'est vu dans la Grande-Bretagne, par suite de la trop grande multiplication des lièvres et des lapins. Mais, il est évident que ce n'est pas ici la question; il s'agit de tout autre chose, ou de favoriser la multiplication des soi disant alliés et du petit gibier ou de détruire les animaux douteux, mais aussi très nombreux. Si l'on garde en cela une juste mesure, si l'on n'en fait qu'un produit accessoire, comme ceux par exemple que nous fournissent les forêts, les champs et les lacs, sans porter atteinte à tout autre intérêt, on verra clairement que les *alliés* en question reviennent bien cher, et que finalement on peut leur

appliquer ce proverbe: que Dieu nous garde de nos amis, nous aurons encore à nous tirer d'affaire avec nos ennemis.

Les ennemis dont nous voulons parler sont les rats. Personne ne contestera que ce ne soit une maudite engeance; mais il nous semble que, dans tous les cas, ils ne sont pas aussi redoutables que l'école de Gloger aime à nous les dépeindre. Il se fait aussi un faux jour sur leur compte et des bruits mensongers règnent à leur sujet. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en Angleterre et dans l'Allemagne occidentale on se débarrasse bien des rats, tout en poursuivant avec activité des animaux qui s'en nourrissent. Le fait est que l'homme peut se charger lui-même de cette police, et cela avec plus de succès que ne le font nos *alliés* [1]. Il en est à cet égard comme de la plupart des ravages des insectes; l'homme a recours à lui-même et obtient toujours de plus grands résultats que par l'entremise de ses *alliés* qui ne se laissent pas diriger. Quoique les efforts de l'homme ne paraissent pas en Suède suffisants pour arriver à ce but, on y a moins à redouter d'un autre côté les dégâts de ces rongeurs que dans les pays plus chauds et plus fertiles. Nos hivers ne les tiennent pas mal en échec. Les bois se maintiennent bien, quoi qu'ils n'aient pas de pires ennemis que les rats, et s'il est question de l'intérêt des forêts, le forestier possède des expédients plus sûrs que l'assistance des alliés, qui peuvent faire défaut, ou même ne pas remplir complètement leur mission. Rien n'est plus

[1] En Allemagne on se sert quelquefois des préparations phosphorées pour les détruire. Ce moyen est très efficace, mais offre plus d'un inconvénient. En Angleterre on emploie des chiens rattiers, des pièges, etc. (*L'auteur*).

En Suisse (Gruyère fribourgeoise), les prairies sont infestées d'une grande quantité de rongeurs (*Mus amphibius*, *Mus sylvaticus* et autres). L'agriculture compte très peu sur le recours des oiseaux, mais sur l'industrie des gens qui font profession de nous débarraser de ces animaux; quoique l'on en détruise un grand nombre chaque année, ils reparaissent quelquefois plus nombreux l'année suivante; d'autres fois leur quantité diminue d'elle-même par des causes difficiles à apprécier, mais auxquelles les oiseaux sont absolument étrangers. L. O.-G.

faux que l'assertion de Gloger lorsqu'il prétend que les ravages des insectes et d'autres animaux doivent être attribués au peu de soins que l'on a pris de protéger nos *alliés*. L'expérience de tous les temps et de tous les pays prouve le contraire; elle démontre d'un autre côté au grand jour que la nature suit son principe « *Leben lassen* », de laisser vivre chaque race, lors même que ce n'est pas toujours pour le plus grand avantage de l'homme.

Citons maintenant quelques faits.

La chouette hulotte s'est montrée très audacieuse l'hiver dernier. Nous avons donné dans le dernier cahier de la première année de cette publication [1] une notice sur un couple de hulottes prises dans un traquenard amorcé d'un leurre à tétras (*Orrbulva*) et destiné à capturer des autours; le fait a eu lieu à Herdensoe en Sudermanie; nous avons maintenant à citer un fait semblable qui s'est passé à Fogelsta, dans la même province, où quatre hulottes se sont abattues sur un leurre de corneilles. Le baron Th. E. mentionne un cas semblable près de G-bohl en Sudermanie. « Hier au soir sur les onze heures, nous entendîmes, Eriksson et moi, une détonation d'une arme à détente spontanée [2]. Nous nous rendîmes sur les lieux pour examiner le résultat, et nous trouvâmes une hulotte morte devant le piège. Le coup lui avait traversé la poitrine et avait occasionné sa mort d'une manière instantanée ».

Notre correspondant de Sudermanie nous a envoyé au mois de mars les détails suivants sur la guerre que fait la hulotte aux perdrix.

Dans le dernier hiver qui a été si funeste aux perdrix, une bande de ses oiseaux, composée d'une douzaine d'individus environ, s'était réfugiée dans les dépendances de ma ferme. Je cherchai de toutes les manières à les protéger, mais malgré cela leur nombre diminuait toujours; ayant trouvé les débris d'une perdrix à demi-dévorée, sans découvrir aucune trace de renard, j'accusai les

[1] *Svenska Jaegareforbundets nya Tidskrift.*

[2] *Orrbulvan* (leurre constitué par une imitation d'un tétras) med sjefskott. Voyez la même publication, 4e année, p. 187.

autours d'avoir fait ce meurtre. Ceci se passait vers la Noël. Qelque temps après, je trouvai dans le même endroit des plumes de perdrix qui avaient été dispersées évidemment par un oiseau de proie. Ma pensée se reporta sur les autours, quoique pendant tout l'hiver je n'en aie aperçu aucun. Le 23 janvier je vis au crépuscule depuis ma fenêtre un grand oiseau qui plongeait sur la neige à quelque distance en dehors de mon jardin. Je pris aussitôt un fusil, je sortis et, fus assez heureux pour tuer l'oiseau qui se trouva être une hulotte; à côté d'elle était une perdrix qu'elle venait de prendre et dont elle avait mangé la tête. Après cette découverte, je ne tardai pas plus longtemps que le jour suivant pour tuer son camarade, qui appartenait au même couple qui pendant tout l'hiver s'était établi dans un séchoir à grains, sans que je songeasse à l'inquiéter, attendu que je regardais cette espèce comme ayant la seule et louable mission de prendre les rats. Depuis ce moment les autres perdrix ont joui de la tranquillité la plus parfaite[1].

M. W. Meves, conservateur du Musée de Stokholm, a reçu une lettre dans laquelle on lui communiquait des détails sur une hulotte qui pendant tout l'hiver apparaissait comme l'ange de la mort dans un pigeonnier à Orppeby, près de Nyköping. L'auteur de cette lettre dit en envoyant cet oiseau pour le faire empailler ; « cette hulotte a tué 33 pigeons. Elle se contentait ordinairement d'en arracher la tête et de la dévorer, laissant intact le reste du corps. Une nuit elle ne tua pas moins de 4 pigeons, Ce fut le hasard qui me permit de la prendre sur le fait et de lui oter la vie comme punition de ses brigandages ». D'après le rapport de M. le Conservateur Meves, c'était

[1] Ayant pris une nichée de *chouette effraie* composée de 3 petits, et l'ayant placée dans un panier, exposé près de la fenêtre entrouverte d'un galetas, le traducteur de ce mémoire eut l'occasion d'observer que toutes les nuits, les jeunes oiseaux continuaient à être nourris par leurs parents, qui leur apportaient régulièrement un grand nombre de petits rongeurs ; une fois cependant, les débris d'une caille indiquaient assez que cette espèce de chouette détruit aussi des oiseaux lorsque l'occasion s'en présente. — Cette note a paru dans la *Naumannia*, V. année 1855, p. 400. (L. O.-G.)

une femelle, dans le gésier de laquelle il trouva le morceau du cou d'un pigeon, un paquet de plumes et 4 grains de froment que la victime avait avalés.

Tout en citant ces faits, nous devons prémunir le lecteur contre toute conclusion exagérée. Il peut être vrai que la hulotte se rend coupable quelquefois de méfaits semblables, mais toujours est-il certain que l'on ne peut pas l'accuser d'attaquer ordinairement les autres oiseaux. Si cette chouette a mis à mort des perdrix, cela n'a pu avoir lieu que dans une circonstance exceptionnelle comme elle a pu se présenter dans le courant de cet hiver ; il ne faut donc y voir qu'un cas particulier. La hulotte est infiniment moins dangereuse pour les Tétras à queue fourchue vivants, que le leurre imitant cet oiseau ; cet appareil restant jour et nuit toujours à la même place attire l'oiseau de proie. Le seul gibier sur lequel cette chouette exerce quelque ravage est le lièvre, qui se met en mouvement comme elle pendant la nuit, et encore n'attaque-t-elle que les jeunes. Ce n'est donc pas sans motif qu'elle porte aussi le nom de *Haruggla,* chouette des lièvres. Près des soit-disant parcs à lièvres, c'est comme dans le voisinage des colombiers, un hôte très incommode et que l'on ne peut supporter, mais ces sortes d'établissements exigent une police plus sévère que celle qui est nécessaire dans une chasse ordinaire.

Ce qui nous conduit à faire valoir les mérites de la hulotte, est son habitude de détruire d'une manière réellement sensible les petits rongeurs, les souris et les rats d'eau ; mais elle n'attaque pas souvent le rat brun. Si l'agriculteur veut recourir à un auxiliaire contre les souris, il en trouvera difficilement un qui soit plus actif que la hulotte, et qu'il se procure à meilleur marché. Voilà donc une raison pour épargner cet oiseau ; et si l'on remarque que les chouettes commettent quelque méfait dans une contrée, on trouve seulement alors un motif plausible de diminuer leur nombre. Si elles viennent à attaquer le leurre aux corneilles (Krakbulva), ce fait ne mérite pas de les punir en leur ôtant la vie. — Le jugement qui a été rendu sur la hulotte peut avec la même raison s'appliquer au grand Duc et au hibou bra-

chyote au moment de leur passage. Ils sont trops utiles et trop inofensifs pour servir de but à nos fusils de chasse.

Dans le domaine de la science zoologique, comme dans tous les autres, il peut surgir des jugements prématurés, et c'est ce qui a eu lieu certainement au sujet de la buse. Ceux qui ont suivi la littérature de Gloger, n'ignorent pas que la buse y est représentée comme un oiseau modèle, un oiseau d'une utilité peu ordinaire et en même temps innocent de tout méfait autant qu'un oiseau peut l'être. On a fait miroiter que parmi tous les prétendus *auxiliaires* la buse est le plus méconnu, et ne doit sa mauvaise réputation qu'à une certaine ressemblance qu'elle offre avec l'autour, ce qui fait que les chasseurs qui ne savent pas distinguer cet oiseau, ont mis souvent les fautes de l'autour sur le compte de la buse.

Cette manière de voir a fait son temps; mais il semble maintenant qu'elle fait place à un autre. Elle a été mise en avant dans le monde savant de l'Allemagne par M. le Chancelier O. Krieger, ornithologiste distingué, qui, dans une réunion de la Société ornithologique allemande, le 6 février 1871, déclara formellement que la buse ne devait pas être considérée comme un oiseau utile[1]. Cette assertion de M. Krieger n'a été l'objet d'aucune contestation de la part de ses collègues présents à la réunion, et ce qu'il y a de plus significatif, c'est que le docteur A. Brehm, qui auparavant avait vanté, avec son style remarquable, les mérites de la buse, ne prononça pas une parole pour combattre l'opinion de M. Krieger. Et depuis cette époque, il n'y eut pas un seul ornithologiste allemand, que nous sachions, qui eût élevé une objection contre l'assertion de M. Krieger; mais le vent a changé de direction dans les hauteurs de la science en Allemagne. Dans une autre occasion, M. Krieger a repris la question de la buse; ce fut dans le *Journal de Cabanis für Ornithologie* (p. 273 et suiv. 1873). Ce mémoire est si remarquable que nous ne pouvons faire autrement que d'en reproduire un passage :

[1] Les seuls oiseaux de proie qui, suivant M. Krieger, ont une utilité réelle, sont la bondrée, le faucon aux pieds rouges et la cresserelle (*Note de l'auteur.*

« Dans l'espace de 43 ans, dit M. Krieger, je me suis occupé presque exclusivement de l'histoire naturelle des oiseaux de proie. Mon zèle pour la chasse et l'augmentation de ma collection m'ont porté à me livrer régulièrement à la chasse de ces oiseaux avec le grand Duc, et à rechercher au printemps leurs nids. C'est précisément cette passion qui m'a mis à même de réunir une collection complète de tous les oiseaux de proie d'Europe, laquelle peut rivaliser par les richesses, les raretés et les variétés qu'elle contient avec n'importe quelle collection. Mais en même temps mon goût pour ces espèces m'a permis d'étudier exactement leurs mœurs à l'état de nature ; je les ai épiées plus d'une fois dans les forêts et dans les champs, et j'ai pu faire quelques expériences intéressantes. Une de mes observations les plus importantes, c'est que la buse, contrairement à ce que notre célèbre Gloger à cherché à prouver dans ces écrits, ne détruit pas une très grande quantité de rats. Et même je persiste à soutenir que la destruction des rats est un des moindres mérites de la buse. Au devant d'un bureau dans une chambre bien chauffée, il est facile de faire de beaux calculs ; la généralité des habitants des grandes villes, qui ne se livre à aucune recherche et qui n'a pas l'occasion de faire des observations dans la campagne, croit à toutes ces assertions, sans savoir qu'elles manquent de fondement et conduisent souvent à des conclusions erronnées. Aucun chasseur praticien qui prend intérêt à l'ornithologie, aucun conservateur de Musée un peu attentif ne peut regarder comme justes de semblables idées. J'ai visité les gésiers de plusieurs centaines de buses, et j'y ai trouvé beaucoup moins de souris que d'insectes ou de vers ; au printemps surtout, j'y ai rencontré beaucoup de vers de terre, de limaçons et de larves de hannetons. D'un autre côté, j'ai vu et trouvé nombre de fois au printemps près du nid des buses, que cet oiseau, tout en détruisant beaucoup de vermisseaux, n'épargne pas les leveraux, les volatiles, que malgré son air gauche, il sait bien capturer[1] ».

[1] Nous saisissons ici l'occasion de rappeler au lecteur les notices qui ont paru sur la nourriture de la buse dans la 9e année, p. 113 du *Svenska Jaegareforbundets nya Tidskrift*. C'est presque la répétition de ce que M. Krieger vient de dire. (*L'auteur*).

« Comme la buse est en état de supporter de longs jeûnes, lorsqu'elle ne peut pas faire une capture suffisante dans les chaumes, comme son naturel est trop indolent pourqu'elle se décide à faire la chasse aux souris dans les champs ensemencés et encore moins dans les champs où les épis ont déjà poussé, comme pour nourrir ses petits dans le nid elle attaque le gibier que l'on protège le plus, je ne comprends pas que l'on puisse lui accorder la moindre protection. Et cela d'autant moins, que moi, par exemple, qui tiens la ferme d'une chasse, je dois payer un prix de ferme élevé à la Commune. Est-ce que je puis voir d'un œil indifférent ce protégé de la loi, porter le plus grand préjudice à la chasse, justement au moment des nichées, et enlever journellement *mes* protégés ? Pour prouver que ce que j'avance est une réalité, je prie ceux qui s'intéressent à l'histoire naturelle de la buse, d'examiner son nid, et l'on y trouvera, à l'exception de quelques hannetons et de vermisseaux, des poils fins et des plumes provenant de petit gibier, mais *très peu et même pas du tout de souris* dans le gésier de ses petits ».

« Les chouettes ont des habitudes tout à fait opposées : on trouvera en les disséquant des poils fins et des débris d'un grand nombre de souris dans leur gésier, mais très peu de plumes ; ce qui est facile à expliquer, puisque les chouettes chassant la nuit, doivent s'attaquer presque exclusivement aux souris, qui se mettent surtout en mouvement en ce moment, comme on le sait. C'est tout au plus si au crépuscule, lorsqu'on voit souvent la buse planer sur le même point, elle fait quelquefois la chasse aux souris, lorsqu'elle peut s'en emparer facilement ; elle n'y réussit que rarement pendant le jour ».

« Je regrette si, contrairement aux vœux des amis de la buse, je dois m'élever contre la protection dont cet oiseau est l'objet, mais la pratique m'a donné l'intime conviction que les torts qu'il occasionne contrebalancent beaucoup son utilité. C'est pourquoi je souhaite, que dans le cas où l'on voudrait, sous une forme quelconque, la protéger, on lui accorde cette protection en automne plutôt que dans une autre saison, afin de lui permettre de prendre des

souris, car au commencement de l'été elle attaque uniquement les animaux utiles pour nourrir ses petits ».

« *L'homme ne peut pas rétablir l'équilibre de la nature quand il a été rompu.* Lors même que des millions de buses et de rats que l'on protégerait pourraient commencer librement leur œuvre de destruction, ils n'y parviendraient pas plus que l'homme qui, avec tous les moyens qu'il a en son pouvoir, voudrait anéantir une portion appréciable des rats qui existent. *La nature seule par ses sages dispositions peut faire disparaître des légions innombrables de souris, et cela par des changements brusques de température qui agissent d'une manière générale.* Je termine ce court exposé en exprimant le désir que ceux qui jusqu'à présent ont pris si chaudement la défense des buses et des petits faucons, étudient plus attentivement ces oiseaux. Lorsqu'après avoir quitté leur cabinet de travail, ces messieurs se seront rendus dans la campagne et auront jeté les yeux sur la belle nature, ils pourront apercevoir une buse croiser et planer dans les airs et se précipiter tout à coup sur la terre, — ils verront alors que cette manœuvre n'est souvent qu'un jeu et qu'elles ne poursuivent pas toujours les souris[1] dans cette circonstance. Des réflexions plus pratiques et des observations plus exactes leur démontreront bientôt que la buse, et même les petits faucons, causent beaucoup plus de dommages qu'ils ne rendent de services ».

Tel est le jugement porté par M. Krieger sur la buse, que l'école de Gloger à tant cherché à idéaliser ; on voit qu'il n'est pas en faveur de cet oiseau. Les ornithologistes de l'Allemagne ont regardé ce mémoire comme la correction nécessaire des idées fausses que l'on avait sur cette espèce, et comme M. Krieger l'a exprimé plutard dans le *Journal de Cabanis* et le Jagdzeitung, il a reçu de près et de loin une foule d'adresses dont les auteurs se plaisaient à reconnaître que dans ce point il avait pris

[1] On a cherché à expliquer cette manœuvre singulière que d'autres personnes ont eu l'occasion d'observer, en disant que la buse fond sur son ombre. (*Note de l'auteur*).

la nature sur le fait. Quand à nous notre intention était surtout d'attirer l'attention sur le fait avancé par Kriezer, que la buse n'est pas un ennemi bien redoutable des souris ; et c'est ce que nous avions déjà indiqué auparavant (Voyez *Sv. Jaegareforb nya Tidskr.*,9e année, p. 112 et suiv.) Sous ce rapport elle se laisse dépasser de beaucoup par nos autres *auxiliaires*. Si cela est vrai en Allemagne, où la buse séjourne en automne, moment de l'année où les rats sont le plus abondants, cela doit être vrai aussi en Suède, où la buse ne demeure pas longtemps dans cette saison, après la rentrée des moissons et au moment où elle devrait commencer la chasse aux souris. Dans les années où les rats pullulent le plus en Allemagne, lorsque les champs fourmillent de petits rongeurs, la buse prend bien part au festin, mais toute son activité est, suivant la remarque de M. Krieger bien peu de chose relativement à la quantité considérable de petits animaux qu'ils'agirait de détruire. D'un autre côté, on commence en Allemagne à se préocuper de plus en plus des dommages sensibles causés par cet oiseau de proie, malgré son indolence.

Quoique ce fait ait été depuis longtemps démontré, quelques exemples cités dans l'*Illustrirte Jagdzeitung* ne seront pas ici hors de propos. Ils peuvent être utiles à éclairer les amateurs de chasse qui seraient disposés à ajouter foi aux contes imaginaires qui ont été débités sur l'utilité de la buse et qui sont l'un des articles de foi de l'école de Gloger. Ainsi, par exemple, on lit dans le numéro 3 de ce journal pour la présente année : « La buse cause de grands dommages aux perdrix pendant l'hiver, lorsque ces oiseaux souffrent de la saison ; on pourrait en citer une foule d'exemples. Un directeur de faisanderie à Cassel a capturé huit buses en employant pour appât un faisan tué par un de ces oiseaux. » Plus loin M. B. v. B. communique dans le même Journal, nº 6. 1875, la note suivante : « Le 16 janvier je tuai dans une chasse, dans le cercle de Grünberg en Silésie, une buse au bec de laquelle on voyait sortir le bout des plumes de l'aile d'une perdrix, et dans le jabot de laquelle on trouva

les morceaux de cet oiseau. Il faut remarquer que l'épaisseur de la neige qui facilite la chasse au gibier en détresse, avait disparu huit jours auparavant, de telle sorte que les perdrix étaient ce jour-là en mouvement et pleines de vivacité. » — On fit dans le numéro 8 du même journal la communication de M. G. J. von Homeyer, naturaliste et chasseur distingué : « On peut citer beaucoup d'exemples de la grande destruction de perdrix causée par la buse en hiver, surtout lorsque celles-ci sont épuisées, ce qui n'est pas rare dans cette saison ; la buse peut anéantir des troupes entières de cette espèce. Il était curieux d'observer les allures de cet oiseau de proie. Une buse avait établi son quartier principal sur un pommier dans une propriété rurale, et pendant longtemps elle avait chaque matin l'habitude, aussitôt que l'on avait donné à manger aux pigeons, de fondre sur leur troupe et d'en saisir un. Comme il n'y avait dans la propriété personne en état de se servir d'un fusil, elle pouvait librement continuer ses exploits ; enfin on appela un chasseur, lorsque la buse eût mis à mort plus de 50 pigeons. »

On sait que la buse émigre de la Suède en hiver, mais on n'y gagne pas à l'avoir en été, lorsque les petits de coqs de bruyères et de tétras à queue fourchue viennent d'éclore. Il se peut que la buse soit innocente de la diminution des gélinottes, diminution difficile à expliquer dans des chasses le plus souvent bien soignées.

La buse n'est pas en Suède un ennemi bien redoutable pour les habitants des poulaillers, quoiqu'il soit très possible qu'elle leur rende visite une fois ou l'autre dans l'enclos. Une observation de ce genre est citée dans la 9e année du *Svenska Tidskrift*, p. 114. Dans une brochure qui a paru depuis on a essayé de présenter cette observation comme peu significative ; mais les circonstances relatées sont cependant telles que, suivant toute apparence, on peut conclure que c'était une buse et non pas un autour qui avait commis le délit. En considérant la grande taille de la buse et ses armes puissantes, on ne doit pas s'étonner si elle a osé attaquer une poule domes-

tique. Mais on ne doit pas discourir sur des possibilités, il faut avoir des preuves irrécusables : autrement ce serait le comble de l'ingratitude, pour ne rien dire de plus. Ainsi J. F. Naumann s'exprime de la manière suivante dans sa *Naturgeschichte der Vogel Deutschlands* I. p. 357 : « Si la buse ne trouve pas d'autre nourriture en hiver, elle se jette sur des cadavres, ou bien elle se rend dans les jardins situés près des villages et s'empare des poules qui s'y promènent : aussitôt que les poules aperçoivent de loin leur ennemi, elles se précipitent en criant dans les haies qui servent de clôture et s'y mettent à l'abri. » Un autre auteur, A. Brehm, zélé collaborateur du *Zoologischer Garten*, rapporte que dans le Tyrol les buses attaquent journellement les poules ; ce qui fait que cet oiseau de proie a reçu dans ce pays le nom de *Hennevogel*, oiseau des poules.

Laissant de côté la question de la buse, nous allons passer à celle de quelques autres de nos *alliés*.

La *cresserelle* peut être considérée comme peu dangereuse pour le gibier. On trouve bien dans quelques publications anglaises des exemples de jeunes perdrix qui ont été capturées par ce petit faucon, mais ce cas est très rare. Ce qu'on peut lui reprocher est d'attaquer souvent les petits oiseaux ; les alouettes ont en lui un ennemi déclaré, ce dont il faut tenir compte. D'un autre côté c'est un grand destructeur de souris, et il ne s'agit plus que de savoir si l'on doit y attacher de l'importance En fin de compte son débit et son crédit se balancent à peu près, et l'on ne peut nier que par la vivacité il ne prévienne en sa faveur l'ami de la nature. Nous ne sommes pas portés pour cette raison à le comprendre dans la liste de proscription ; on doit veiller seulement s'il demeure dans des justes limites.

Une espèce de mammifère qui n'existe pas en très grand nombre, mais qui paraît assez bien se maintenir comme il était il y a 15 ou 20 ans, est le *blaireau*. Il n'en joue pas moins un grand rôle, soit comme animal nuisible, soit comme espèce utile. Il est loin d'être aussi irréprochable que l'école de Gloger veut le considérer. Partout où la

chasse est le mieux organisée, le blaireau est un fâcheux pensionnaire ; il fait surtout un grand dégât d'œufs d'oiseaux, comme le démontrent les observations recueillies dans les pays de chasse les mieux fournis de l'Allemagne et de l'Angleterre. Le Dr Quistorp en cite un exemple remarquable dans le *Jagdzeitung* du 15 mai de cette année. Près de Putbus dans l'île de Rügen un seul blaireau avait dans une nuit de printemps détruit au moins 40 œufs de faisans. Soit en grattant soit en donnant des coups avec une de ses pattes de devant, il ouvre les œufs et en boit le jaune sans les sortir du nid.

Si l'on accorde au blaireau une nature flegmatique, c'est tout à fait le contraire de l'*hermine*. Notre Faune ne nous offre aucun animal plus vif ni plus alerte, à l'exception de la martre son proche parent, qu'elle égale par ses larcins. Par suite de ses penchants c'est un ennemi redoutable des souris ; une seule hermine serait capable dans les circonstances ordinaires de faire plus de besogne que cinquantes buses, mais en même temps, c'est le plus terrible destructeur de toute espèce de petit gibier, sans parler de son avidité pour les œufs d'oiseaux. Comme elle inquiète au suprême degré le gibier par ses mouvements continuels, il est impossible de la tolérer. C'est pourquoi en Angleterre et en Allemagne on la poursuit sans pitié dans le but de conserver le gibier. On agit de même en Suède, et avec d'autant plus de raison, que cette espèce semble avoir augmenté en nombre dans certains endroits.

Le hérisson est un animal que l'on regarde ici avec assez d'indifférence, et dans la plupart des contrées où il existe, il peut se multiplier tout à son aise. Ce n'est pas un mangeur de rats, cependant comme insectivore il peut être d'une certaine utilité, et par conséquent mériter d'être protégé. Mais dans les contrées où il est abondant les choses ne sont plus les mêmes ; il présente alors le revers de la médaille et il devient très importun, principalement par son goût pour les œufs. On en sait quelque chose dans notre pays. On s'est aperçu que les perdrix ne réussissaient pas bien dans l'île de Hven, qui du reste est dans de très bonnes conditions pour cet oiseau, et on a attribué

cette circonstance uniquement à la grande quantité de hérissons qui s'y trouvent. On a fait la même remarque à Visingoe, qui recèle également un très grand nombre de hérissons. Dans une grande propriété située près de Stockholm, les tétras à queue fourchue au contraire ont diminué continuellement pendant les dernières années, quoique la chasse à ces oiseaux ait été suspendue. On n'a pu expliquer cette circonstance que par l'énorme quantité de hérissons qui s'y trouvent, et que l'on regardait auparavant comme des animaux inoffensifs et auxquels on ne faisait pas de mal pour cette raison.

Le hérisson se tient dans le centre de la Suède, autour des jardins, cependant on le trouve aussi assez loin, dans les champs cultivés et même dans les bois situés sur les collines. Il n'y est pas du tout rare, comme l'affirme M. A. E. Holmgren dans son histoire des mammifères, p. 106, de rencontrer des hérissons dans les contrées où nichent des tétras à queue fourchue ; tout chasseur sait bien qu'il se trouve dans les contrées que l'on désigne sous le nom de *Smamarker,* c'est à dire dans les pays où les bois en montagnes alternent avec les terres cultivées ; c'est dans ces lieux que le hérisson a son gîte.

En Angleterre les observations et les notices sur les dévastations commises par les hérissons dans les nids de faisans, de perdrix et d'autres oiseaux ont été adressées en si grand nombre à la rédaction du *Field,* que l'on s'est vu obligé de les refuser à l'avenir.

D'après ce qui précède, il nous semble que les amateurs de chasse ne doivent pas négliger de surveiller cet animal. Nous ne voulons pas prêcher contre lui une guerre d'extermination, mais nous croyons nécessaire de mettre certaines limites à ses actions. Le hérisson se trouve maintenant en nombre assez considérable dans beaucoup de contrées.

Nous avons encore à signaler les *Corneilles,* que l'on devrait au moins commencer à arrêter dans leurs ravages ; ce serait un progrès de plus dans les mesures prises en Suède pour la conservation du gibier. Il est bien temps d'y songer, car la corneille est un oiseau très nuisible,

comme il a été démontré dans plusieurs publications, et notamment dans le *Tidskrift*, 8e année, p. 97 et suiv.; et l'on sait que notre péninsule fourmille de cette espèce. Ce printemps encore nous avons vu comment cette espèce importune augmente en nombre surtout entre Stockholm et Upsal. Malheureusement il faut avouer que la corneille est l'oiseau le plus caractéristique de nos contrées. Nous avons là dorénavant une étable d'Augias à nettoyer. S'il existe des partisans des corneilles, ils devront se contenter d'un nombre limité de ces oiseaux, et non pas élever la voix pour en protéger des centaines et des milliers.

Comme preuve de l'opinion que l'on a en Allemagne sur les corneilles, nous reproduisons cette petite notice du Comte Kospoth, qui a paru dans l'*Illustriste Jajdzeitung*, 1875, nº 11 : « Nous voyons dans les gares de chemin de fer une affiche ainsi conçue : *Vor Taschendieben wird gewarnt (Méfiez-vous des voleurs)*. On devrait en mettre une semblable dans chaque chasse bien ordonnée, surtout dans celles où il y a des faisans, et la rédiger ainsi : Méfiez-vous par dessus tout des corneilles ».

« Au moment de la reproduction du gibier, il n'y a pas d'animal plus à craindre que la corneille. Sa vue, qui est des plus perçantes, lui permet de découvrir les nids de tous les oiseaux, qu'elle recherche avec une audace sans égale. Malheur aux œufs et aux petits de faisans ou de perdrix qu'elle a découverts ! Pour le prouver, je citerai, ajoute l'auteur de cet article, l'exemple suivant, qui ne date pas de loin :

« Mon chasseur de faisans, qui poursuit avec un zèle ardent les animaux malfaisants, a détruit au commencement de cette année plus de 150 corneilles et pies, sans compter les renards, martres, chats et divers oiseaux de proie, qu'il a tués près des parcs en les attirant avec un grand duc ou en les prenant dans des pièges. Il n'y avait plus dans le district que cinq ou six corneilles, ce qui me faisait espérer que cette année je n'aurais pas à me plaindre de beaucoups de dégâts occasionnés par ces oiseaux. Mais que ce passa-t-il ? Le 10 mai sur les midi je trouvais un nid de faisan avec 5 œufs que la femelle

couvait ; le lendemain les œufs étaient brisés et le contenu avait été avalé. Un traquenard fut placé dans cet endroit, et quelques heures après une corneille y était prise. Le même jour un nid de perdrix bien caché, fut ravagé de la même manière, sur le soir. On y plaça aussi un traquenard, et le lendemain matin une corneille y était prise par la tête. Dans l'après midi une corneille se montra près de la faisanderie. Un traquenard amorcé d'un œuf procura sur le soir une autre corneille dont le bec et les plumes étaient couverts de jaune d'œuf. — Ce qui prouve à n'en plus douter son goût pour cette friandise. »

« Si *trois* corneilles peuvent faire tant de besogne dans si peu de temps, on se demandera quel tort n'occasionneront pas des bandes entières de ces oiseaux. »

« Ainsi donc, guerre aux corneilles en tout temps et en tout lieux ! Le peu de service qu'elles rendent n'entre pas en comparaison avec les dégâts qu'elles commettent[1].

« Rien n'échappe à leurs regards perçants. Il y a quatre jours, mon frère tua un chevreuil ; il était déjà tard et l'animal fut laissé sur place ; mais le lendemain matin on vint le chercher sur les neuf heures ; les yeux en avaient déjà été arrachés, et le dos labouré par les coups de becs des corneilles ; ces oiseaux avaient déjà eu le temps. depuis le lever du soleil, d'abîmer cette pièce. »

« Il est impossible de songer à exterminer cette engeance, car de nouvelles troupes en arrivent de l'Est et de l'Ouest ; mais on doit cependant les diminuer par tous les moyens possibles. Les plus sûrs sont de les chasser en temps opportun à l'aide du grand duc et de les prendre en traquenard[2] et au printemps de détruire leurs œufs. On n'aura pas à regretter sa poudre ni sa peine. »

On trouve encore dans le n° 12 de l'*Illustrirte Jagdzei-*

[1] Un fait cité ailleurs prouve que les perdrix craignent beaucoup les corneilles ; car elles n'osent pas s'approcher des retraites qu'on leur ménage dans les parcs pour les faire nicher en sûreté, lorsque le *Krakbulva* (*leurre aux corneilles*) en est placé trop près. Ceci est assez significatif. (*L'auteur*).

[2] Comme précédemment, nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les pièges et notamment sur le traquenard. Avec cet instrument, on détruira plus de corneilles qu'avec le fusil. (*L'auteur*).

tung, pour 1875, de nouveaux exemples de la rapacité des corneilles et d'autres animaux nuisibles. Un abonné fait observer dans ce numéro, que dans une chasse de 3.500 arpents, il tua 600 lièvres, tandis que dans un autre de la même contenance, il ne tuait chaque année que 35 pièces de ce gibier. L'auteur de cet article attribuait principalement la cause de cette circonstance défavorable à la trop grande multiplication des animaux nuisibles et surtout à celle des buses et des corneilles. Ce sont surtout ces derniers, ajoute-t-il, qui sont dangereux pour les levreaux ; il cite un laboureur qui vit un matin des corneilles dévorer quatre jeunes lièvres. — Il est maintenant facile de tirer des conclusions[1].

[1] En résumé, on devrait conclure avec l'auteur de ce mémoire, que si les oiseaux ne sont pas d'une utilité aussi réelle qu'on l'a prétendu, ils doivent être sauvés d'une destruction irréfléchie. On pourrait même ajouter que les protectionnistes ne sont pas toujours d'accord entre eux sur les espèces utiles ou nuisibles ; ce qui doit être, puisque le même oiseau peut être, utile dans un pays et nuisible dans un autre, que telle espèce vouée à la destruction par un écrivain, doit, suivant un autre être respectée. Ajoutons que si une liste de proscription doit être dressée, elle ne doit pas aller jusqu'à pousser à l'anéantissement d'un ou de plusieurs des animaux qu'elle désignera.

Voici comment s'exprime M. E. Perris, dans son mémoire cité plus haut :

« Je n'ai pas l'intention de fournir une arme contre ceux qui blâment et veulent empêcher l'excessive destruction des oiseaux..... Je regrette de voir diminuer le nombre des chanteurs qui donnent tant de charmes à nos forêts..... Mon seul but est de détruire ce que je considère comme une erreur..... »

Pour faire apprécier comme il doit l'être ce remarquable travail de M. Perris, il faudrait le transcrire en entier ; bornons nous ici à en écrire quelques passages : « Le colza est attaqué par le *Meligethes virescens*, dont la larve toujours cachée échappe aux oiseaux..... Les hannetons sont dans le même cas..... Parmi les charançons, les *Pissodes piceæ* et *P. notatus*... envahissent les jeunes pins malades et les tuent sans rémission.... Les oiseaux détruisent, je le veux bien, quelques uns des *Pissodes* qui se posent sur les feuilles, mais comme ces insectes se tiennent habituellement sous les écorces... ils peuvent sans péril se livrer à leurs ébats.... Durant l'hiver, j'ai souvent trouvé des arbres criblés de trous faits par les mésanges et les pies,... après la mort le médecin... Parmi les charançons, le *Sitophilus granarius* pullule souvent dans les greniers. Personne n'a osé dire que les moineaux, qui

II.

PARURES DE PLUMES.

Lauta Fjadrad, par ** (*Jaegareforbundets nya Tidskrift*, p. 109, 1876) Traduit du Suédois, par L. Olphe-Galliard, sous le pseudonyme ORNITHOPHILUS et attribué à tort à M. W. LINDAHL. Cette traduction a été publiée dans le journal *l'Acclimatation*, p. 222, 1877).

On a souvent blamé la destruction des petits oiseaux qui se pratique dans le Midi de l'Europe, dans le but de satisfaire la passion des gastronomes. On voit de plus en plus clairement que le meilleur usage que l'homme puisse faire de ces mêmes petits oiseaux est de les laisser en repos. Ils sont les ornements de la nature, et pour cela on ne saurait trop les apprécier. Que serait un printemps ou un été sans oiseaux, et par conséquent sans leur concerts? Les petits oiseaux sont si légers dans la balance des produits nécessaires à notre consommation; un bœuf pèse à lui seul plus que dix mille hirondelles, bergeronnettes ou rossignols, oiseaux très utiles auxiliaires dans

pénètrent quand ils le peuvent dans les greniers, y sont attirés par les insectes et dédaignent le grain pour leur faire la chasse... Les larves de cet insecte sont cachées dans l'intérieur des grains, et les oiseaux granivores sont fort peu disposés à manger les grains qui recèlent un ver... Il ne s'agit pas de savoir si les oiseaux mangent des insectes, mais s'ils détruisent beaucoup d'insectes malfaisants... Ils en détruisent beaucoup ; mais sur 14.000 espèces de coléoptères européens, 5.000 hyménoptères, 200 hemiptères, 10.000 diptères, 4.000 lepidoptères, 2.000 aptères, en tout 34.500 espèces, il y a tout au plus 350 espèces véritablement nuisibles... ces insectes sont en très grande partie indifférents... d'autres sont éminement utiles, et les espèces nuisibles, comparées à l'ensemble, se réduisent à peu de chose, de sorte que les oiseaux, tout en faisant une grande consommation de ces petites bêtes, ne servent guère nos intérêts ; *ils peuvent même nous nuire*, beaucoup d'entre eux dévorant nos fruits ainsi que nos graines... tout en supprimant tant d'insectes carnassiers ou parasites qui nous rendaient de grands services ». (L. O.-G.)

la police de la nature. Mais autant il est insensé de les tuer en masse pour les servir dans les repas (sans parler ici des exceptions parfaitement justifiables), autant il est absurde de les sacrifier aux folies de la mode (*the fashion*)· c'est précisément ce qui a lieu maintenant; car jamais on a eu dans le monde élégant une fureur poussée à un si haut point de se parer des plumes de toute espèce d'oiseaux brillants. C'est surtout en Angleterre que le *beau monde* a, dans notre siècle, le plus de goût pour cette sorte de luxe qui s'est insinué un peu partout.

Pour satisfaire à cette fantaisie, un nombre immense d'oiseaux des tropiques, aussi beaux qu'utiles, devaient être sacrifiés. Le débit s'en fait sur une si vaste échelle qu'en y réfléchissant on commence à se demander jusqu'où on ira. Un des ornithologistes les plus éminents de notre époque, M. le professeur Newton, de Cambridge, a donné des chiffres effrayants d'après la liste d'une enchère qui a eu lieu à Londres le dernier mois de l'année précédente. Ainsi on y voyait figurer 15,574 colibris, parmi lesquels une seule espèce *Ruby humming* Bird[1] et, en outre, des martins-pêcheurs, des *Couroucous*, des perroquets et autres oiseaux brillants, se trouvaient au nombre de plusieurs milliers. Il en a été de même chaque mois ; une grande partie de ces peaux d'oiseaux sont envoyées de la Trinité en Angleterre, où l'on en reçoit aussi de Demerary et d'autres îles de l'Archipel indien. Suivant M. Newton, il est impossible que la consommation qui s'en fait n'ait pour résultat la destruction des plus belles espèces.

Ce goût ridicule, qui conduit au crime de lèse-nature, ne se contente pas des plumes splendides des oiseaux des tropiques ; il s'étend même de la manière la plus insensée aux espèces propres à l'Angleterre, revêtues d'une livrée modeste et d'un prix encore élevé pour cette contrée elle-même. On a recueilli une foule de rapports sur ce sujet qui démontrent que toutes les espèces d'oiseaux, sans exccepter même ceux pour lesquels les Anglais ont le plus de prédilection, doivent payer tribut

[1] Le Rubis émeraude.

aux caprices méprisables de la mode. Ainsi on peut lire dans *the Field* du 5 février 1876, qu'une lady s'était présentée dans une réunion avec une robe dont la garniture avait été fournie par les peaux de 500 rouges-gorges (*rostgelar*) pour le moins. Le rouge-gorge que l'on nomme vulgairement *red-robin* en Angleterre, est du reste considéré, avec raison, par les amateurs d'oiseaux comme un oiseau précieux à conserver, et même c'est le favori, l'oiseau auquel on tient le plus; mais la mode est sans pitié et pour elle, comme pour les sybarites, il n'y a rien de sacré.

Il y a une sorte d'oiseau qui, de temps immémorial, a fourni des parures avec ses plumes ; je veux parler des hérons, et surtout des aigrettes. Il faut avouer que les plumes de son cou et de son manteau sont d'une élégance tout à fait remarquable, et susceptibles d'attirer l'attention bien plus que celles des petits oiseaux des tropiques, parés des plus vives couleurs ; maintenant encore les plumes des hérons sont en grande vogue et la consommation en est énorme, d'après un calcul de M. Newton, on ne doit pas évaluer à moins de 10.000 le nombre de hérons (parmi lesquels les aigrettes figuraient en grande quantité), qui l'automne dernier, ont été vendues à Londres dans un seul encan; la plupart des plumes de hérons viennent des Indes-Orientales; ce continent soumis à la Grande-Bretagne, offre un territoire certainement considérable; malgré cela M. Newton est persuadé que dans peu de temps, les hérons de cette contrée seront presque détruits, si on continue à les pourchasser de la même manière. Ce qui empire encore le mal, c'est que les hérons, comme d'autres oiseaux ornés de parures, sont recherchés dans le temps de leur reproduction, époque à laquelle leur plumage est le plus beau.

On a posé la question de rechercher par quelles mesures ou pourrait prévenir la destruction totale à laquelle une foule d'oiseaux sont exposés par suite des exigences de la mode. Il ne peut être sérieusement question d'établir une clôture de la chasse chez les peuples sauvages; le seul qui puisse avoir quelque efficacité a été

indiqué par M. Newton, qui engage toutes les personnes bien pensantes à faire leur possible pour proscrire de leur intérieur et de leur toilettes, toute parure fournie par les plumes des oiseaux. M. Newton s'est exprimé dans les termes les plus vifs contre les partisans de cette mode répréhensible. Une dame de haut rang, lady Burdett Coutts, a pris elle-même la parole dans la publication d'une éloquente exhortation à ce sujet.

On lit dans le *Chasseur français*[1] en date du 15 novembre 1887 : UN MANTEAU DE GORGES D'OISEAUX DE PARADIS. — Une des dames richissimes de la colonie américaine de Paris, Mme M... a accepté la proposition qui lui a été faite par un marchand de fourrures, d'avoir un manteau fait en gorge d'oiseaux de paradis; ces oiseaux se vendent 30 schellings (37 fr. 50) la pièce. Leur gorge et poitrine est de 12 centimètres de large sur 18 ; il en faudra 500, de sorte que rien que la matière première, sans compter la main d'œuvre, ni le salaire des chasseurs de la Nouvelle-Guinée, coûtera 18.750 francs. Deux chasseurs de première marque, envoyés en mission spéciale se livrent dès ce moment à un véritable carnage.

Ce n'est pas seulement en Europe que la mode exerce ses ravages ; voici ce que nous lisons dans le journal le *Chasseur français* qui paraît à St-Étienne (Loire).

III

LES PETITS OISEAUX

Un correspondant de Londres signalait il y a quelques jours la décision prise par les dames anglaises, de ne plus se parer des plumes des petits oiseaux exotiques. A ce propos, une dépêche de Simla (Inde anglaise) annonce que le consul vice-royal vient d'adopter un projet de loi pour la protection des oiseaux; loi qui interdit la chasse des oiseaux rares qu'on abat aux Indes, comme en Amérique

[1] Journal qui se publie à Saint-Étienne (Loire).

pour les toilettes des dames et dont la race menaçait de s'éteindre, grâce à ces chasses impitoyables.

(*Le Cha ur français*, 15 janvier 1886).

IV

DESTRUCTION DES HIRONDELLES

« Je crois que nos petits enfants ne connaîtront pas les nids d'*hirondelles*; au printemps dernier un naturaliste de ma connaissance, recevait de Marseille l'offre de lui procurer par *milliers* des *hirondelles* en chair. A la même époque, un de mes amis a vu arriver chez un plumassier un panier contenant plusieurs MILLIERS D'HIRONDELLES en chair. Le plumassier lui dit qu'il en avait déjà reçu autant plusieurs jours auparavant, mais qu'il en perdait *les deux tiers*, ne pouvant tout dépouiller avant la putréfaction. Quand les *hirondelles* auront disparu de France nous serons bientôt réduits à celles de nos collections ». (J. Vian, Lettre. Paris le 21 déc. 1886, publiée dans *Contributions à l'ornithologie de l'Europe Occidentale* par L. O.-G. Fascic. XXII, *p. 30*.)

V

BIBLIOGRAPHIE

Baldamus (Ed.) Schützet die Vœgel. Die Nützlichen und Schadlichen Vœgel Deutschlands und Europa's. *Bielefeld* und *Leipzig*. Velhagen und Klasing, 1868, *pet. in-8°*.

Gerbe (Z.). Observations sur quelques oiseaux considérés comme auxiliaires de l'homme (*R. Z.* p. 328, 1873).

L. O.-G. Excursion ornithologique en Suisse. Questions sur la rareté des oiseaux dans certaines contrées. Principales causes de la diminution du gibier; son utilité. Opportunité de favoriser les naturalistes dans leurs recherches. (*R. Z.* p. 1-36, 1875).

LA LIGOUSADA

OU

LOU PROUCÈS DE JEAN LIGOUSA

(*Suite.*)

CHANT IX

L'ARRIBA DEI GENDARMAS.

De Gap à Sigouïer tres ouras chau, mai, bouta !
Si noun me troumpou, longea es enca mai la routa.
Eh bén ! chaguèc à Jean ren qu'ena oura et demi
1500 Par s'entournar.
— Moun Jean, as *brulà* lou chami,
Tant as courru, dissèc sa fëna, oh ! 's admiràblë !
As fa bouan viàgë ? eici, li agu creissë à l'estàblë :
Noustës trës fiés en fach siéi superbës agnèus,
Doui masclës, é bien gros, piei quatre bèu fumèus.
1505 E lei meinas que soun countënts !... — Më di, lou pairë,
Pioun couma en cumàsclë, é nier, perieu soun frairë.
Ah ! lei mouastrës ! se soun fretàs ë banastous ;
Piei se soun tout bagnàs ; prendrén de subanchous.
Te vau les estourbar, é perieu tu, lour mairë ;
1510 Car, prencipalamënt, es tu qu'as tort. Pechairë !

CHANT IX

L'ARRIVÉE DES GENDARMES.

On compte pour le moins trois heures de distance
De Gap à Sigoyer ; très-fort même je pense
Que c'est plus loin encor. Eh bien, Jean Ligousa
Dans une heure et demie aux Guérins arriva.
— Si vite là, dit Lise, oh ! mais c'est admirable !
As-tu fait bon voyage ? ici, dans notre étable,
Nos trois brebis ont fait six superbes agneaux,
Deux gros mâles, d'abord, puis, quatre autres bien beaux.
Ah ! les enfants, sont-ils contents !... — Mais, dit le père,
Les deux garçons sont noirs comme la crémaillère :
Aux hottes du fumier, les monstres, ils se sont

Grossa fin farén pas! Lei marris *soun pas fis*;
Dejà de groi bourlious toutei dous soun graffis.
E la marrié, que sëmbla? Oh! 'na sala panouffa.
Soun proprës tei meinàs; *é prenan pai de mouffa*,
1515 Car en l'ér lo lei vei, d'eici, d'eilai, toujout,
Toujout se charpenant, se tirassant partout.
— Mei meinas, é soun pas perieu tieus? oh! qu'ou-
[daça
De dirë aco! soun bien, me pensou, de ta raça
E pai bastards, belèu! — Mës, fëna, ës toun devër
1520 De miei les elevar; à que bouan lës avër,
Si lës formës pai miéi, si couma la canailha
Se counduisan pu tard! Vës, me sentou à la failha
De moun pâurë estoumac ena grossa doulour,
Quand lei véïou elevas à far à touts ourrour.
1525 Farén de galoupis, me disou: aquella idéïa
Me fai couma brandar touta la fricasséïa.
Que demonis d'enfert é qu'abattarelis!
Que nià de couarpatàs! soun à pëna espelis,
E toujout soun en guèrra. Ah! me quauques emplas-
[trës,
1530 En plë mieijout dou ciel lour fau veire les astrës.

Frottés et, tout mouillés, force clous ils prendront.
Pour la petite, elle est à la fois noire et rousse
Comme un balais de four! *Amasseront-ils mousse*,
Ces vilains enfants? Non, en l'air toujours étant,
Se tiraillant sans cesse et partout se trainant.
— Mes enfants! mais ils sont tiens aussi; quelle audace
D'oser ainsi parler! ils sont bien de ta race,
Je pense, et non bâtards. — Oui, mais c'est ton devoir
De mieux les élever; à quoi bon les avoir,
Si, les formant si mal, de la canaille vile
Ils ont plus tard les mœurs? Ah! loin d'être tranquille
Je sens à l'estomac une vive douleur
De les voir élever à faire à tous horreur.
Ils seront des gredins, un jour; triste pensée!
Je me sens tout frémir le cœur à cette idée.
Quels batailleurs! ce sont des diables forcenés.
Quels nids de noirs corbeaux! à peine sont-ils nés
Qu'ils sont toujours en guerre, et, toujours à se battre;
En plein jour je m'en vais, avec un bon emplâtre,

Vaqui qu'en un mounteu toutes trës acuchàs
Se tabàsan; anën, gara-voui dounc dou pàs,
Ou vous coutiblou luènc. Eh bén, dengu m'escouta!
Si vouré pas fenir, vous tapou aquela mouta.
1535 Fëna, que soun demous é maunëts tei meinas!
E, grossa groula, tu, n'en fas gaire de cas.
Disiés aquei matin, justë avant que partèssi,
Qu'èrou ieu-mëmë bien salë; a chagu que changèssi
De vésta é de chamisa; eh bén, choudrié perieu
1540 Surveilhar lei meinas, en me surveilhant ieu.
Më leissën tout aco; par aquesta oura, fëna,
Parlën d'aurë: n'ai pas, encui, pardu ma pëna,
Ni bien moun tëms, à Gap; pouïé pas anar miei:
Ai bien vendu lou miau.—Quant dounc? —Dès francs,
[é, piei,
1545 N'ai prës d'obras, à Gap; regàcha, Lisa, couma
Me sieu chargeà d'affars m'aquela jolia souma:
D'abord, en bèu gilët par chascun dei marris.
— N'as gis adu de vèsta? — Ah! noun, d'aco pai gis.
Mës eici que, darrier, la Miéta goungouna;
1550 Crei que n'ai rën par ëla; oh! que si, ma pechouna;

Leur faire voir du ciel les astres ; tous en tas,
Ils sont là se cognant ; ôtez-vous de mon pas,
Sinon loin je vous chasse ; oui, trève à votre guerre,
Ou va pleuvoir sur vous cette motte de terre.
Oh ! quels sales démons ! ma femme à qui le tort?...
Mais à toi qui ne t'en inquiètes pas fort.
Tu disais, ce matin, avant que je partisse,
Que, bien sale moi-même, il fallait que je misse
Veste neuve et chemise un peu propre ; tu dois
Surveiller les enfants, en me surveillant, moi.
Femme, ne parlons pas de cela davantage ;
Je n'ai pas, aujourd'hui, te dirai-je, en voyage,
Perdu ma peine, Lise, et ni, non plus, mon temps.
Oui, tout s'est pour le mieux passé ; soyons contents ;
J'ai bien vendu le miel. — Combien ? — Dix francs ; ensuite,
Que de choses, à Gap, avec ces beaux dix francs,
J'ai pu prendre pour nous et pour nos chers enfants !
Vois donc : pour les garçons de beaux gilets. — Oui, peste
Ils sont vraiment jolis, mais tu n'as pas de veste ?
— Ah ! non ; Voici pour toi, Miette, un tablier ;
Ne murmure donc pas ; pouvais-je t'oublier,

Vës, que bèu foüidieu rouge; é, ma Lisa, par tu
En mouchairë à carrèus, que pas char m'an vendu;
E de sucrë, é de sau, de bure me de peurë;
Ai tout bien emplià, vai; n'ai pas vougu ren beurë
1555 A l'oubèrgea; la pôuc, lèu, d'ailhérs, m'a couchà.
Ai prës cé que charié, piei me sieu despachà
De m'envenir bien rëdë, é courrieu couma'en néci
Qu'ourié pôuc qu'en gendarma en chami l'agantèssi,
Ou bën couma quaucun qu'ourié lou fuèc ou c.
1560 Oh! perieu, sieu bien las é, t'en respouandou, suou.
— Më n'ourès pas pardu par aco la memoira;
Couanta-me dounc, moun Jean, dou miau la bèlla [istoira:
Couma t'en siés tirà? — Escouta: de Michèu
N'ai troubà que la souàrrë; eu, durmié couma en véu.
1565 Urousamënt! car veu, mechant couma ena touàra,
Si s'èra troubà àqui, m'ourié tapà defouàra
E fa filar bien luénc; 's à causa que d'eici
Par la vila ai vougu partir de bouà mati.

Ma petite ? oh ! non, non... Ce mouchoir magnifique,
Avec de beaux carreaux, dans la même boutique,
Ma femme, c'est pour toi que j'en ai fait l'achat.
Il n'a pas coûté cher, malgré le vif éclat
De ses belles couleurs ; et, puis, voici le beurre,
Le sucre, avec le poivre et le sel ; dès cette heure,
Rien ne nous manquera ; tout est là bien plié;
Je m'en flatte, aujourd'hui, j'ai tout bien employé.
Que tu veuilles ou non, chère Lise, le croire,
Je n'ai pas mis le pied à l'auberge pour boire.
J'ai fait lesdits achats, puis la peur m'a chassé,
Et de m'en revenir je me suis empressé.
Qui m'aurait vu courir eut dit : — Quel imbécile !
Pour courir qu'a-t-il donc ? oh comme vite, il file !
Des gendarmes a-t-il, cet homme, peur un peu ?
Ou se sentirait-il au bas du dos le feu ?
Aussi, je sue. — Oui, mais, pour cela, la mémoire,
L'as-tu perdue ? Oh ! non ; conte-moi donc l'histoire
Du fameux miel : comment t'en es-tu donc tiré ?
— Ecoute : ce Michel, justement abhorré,
Dormait encore ; lui, méchant et plus à craindre
Qu'un ver rongeur, eût pu bien vite me contraindre
A déguerpir de là ; c'est pourquoi, ce matin,
Je me suis mis, tu sais, de bonne heure en chemin.

Madamësèlla Rosa éra touta sóurëta,
1570 E, couma si lou miau sentèssi la viourëta,
M'en presè tout lou pot é dès francs m'en beilèc,
De vingt francs que n'i aïeu demandà ; li semblèc
A bouan comptë l'avër. Ieu, vitë m'encourrèrou,
Quand aguèrou l'argënt. Après, quand repassèrou
1575 Davant lou magasi, la Rosa aguè bèu criar
Par la fenèstra. — L'omë !... Ou luèc de m'arrestar,
Ieu presèrou l'escampa, é, pai sen resoun, pèsta !
Me betèrou à bien courre é juèrou de moun rèsta.
Avuras, me veici bien las, më bien countënt,
1580 Car Lisa, me sieu bien revengeà.
Soucamënt
Venié de se quesar, quand lusèran les armas,
Lei sabrës, les fusieus, de tarribles gendarmas
Que courrien à chavau. Qu'èra dounc arribà?
Lou farçur de Michèu, quand se fouguè levà,
1585 Appresè que toujout, alors tout couma avura,
Fi, couantra fi, jamai vaguè rën par doublura.

Mademoiselle Rose était toute seulette,
Et, comme si le miel eût senti la violette,
Elle en prit tout le pot, non pas sans marchander,
Car vingt francs j'avais cru devoir lui demander
Du pot entier ; dix francs elle m'en offrit, elle,
Croyant faire une emplette et peu chère et bien belle.
Bien vite je filai, quand j'eus reçu l'argent,
En repassant, ensuite, ah ! j'allais rondement.
La Rose me guêtait du haut de sa fenêtre,
Et, la pauvre, aussitôt qu'elle me vit paraître,
Se mit à crier : — L'homme !... Au lieu de m'arrêter,
Je crus devoir bien plus encore me hâter.
Je pris la clé des champs et jouai de mon reste,
Courant à grand galop, et pas sans raison, peste !
Maintenant me voici, bien las, mais fort content,
Car, Lise, je me suis bien vengé.
Seulement
Il finissait ces mots, quand brillèrent les armes,
Les sabres, les fusils, de terribles gendarmes
Qui couraient à cheval. Qu'était-il arrivé ?
Le farceur de Michel quand il se fut levé,
Apprit, ce qui toujours fut une chose sûre,
Que *jamais, contre fin, fin ne vaut pour doublure.*

Qu'aïé païà bien char lou béu lebraut voulà
Ou chassôu dei Garins, ou paure Ligousà;
Qu'aquou bouan païsan, d'en umour pai mechanta,
1590 Aïé pourtant vougu d'ena sauça picanta
Assabourar la lébrë ; é de quë ? d'en miau cüèch,
Din lours chauds alembics, par cinq ventrës, la nuèch.
Madelou li countèc couma la chausa anàva,
E piéi lou menè veirë aquou miau din la càva,
1595 Quand se fouguè beta sei braïas é sei bas.
(La paura Rosa, vëla, hëlas! n'ousàva pas).
E Michèu se betèc à vous crachar de *fouirës*
E d'autres jolis mots, ouria dich de plës ouirës:
— Oh ! la sacra canailha ! ô bregand ! ô gusas !
1600 Criàva ; më, vai, moun Jean, Michèu tou douàna pas.
Sourtèc é se pessèc din la charriéra cheirë,
Tant vitë ou procurôu courrèc, afin de veirë
Si pouïé fa mandar lei gendarmas après
Lou chassoû, qu'èra encàra en routa, é belèu près.
1605 Par prendrë Ligousà, doui gendarmas partèran ;
Mës fouguè qu'ë Garins, vès eu, que lou troubèran,
Maugrà qu'aguèssin prës chacun en boua chavau,

Qu'il avait payé cher le levraut du chasseur,
Qui s'était bien vengé, le malin, sur sa sœur;
Que ce bon paysan, d'une humeur pas méchante,
Avait pourtant voulu d'une sauce piquante
Assaisonner le lièvre ; et de quoi ? d'un miel cuit
Dans leurs chauds alambics par cinq ventres la nuit.
Madelon lui dit tout. Quand avec ses culottes,
Il eut passé ses bas et mis aussi ses bottes,
Elle le mena voir, à la cave, le miel.
(Rose, elle, n'osait pas en parler à Michel).
Mais celui-ci se mit à vous cracher des f.
Et d'autres mots pareils, on eût dit, de pleins outres.
— Scélérat, criait-il, ô canaille, ô brigand !
Mais je me vengerai, crois-le, coquin de Jean !
Il partit et faillit se laisser choir par terre,
Tant il précipita sa marche, afin de faire
Arrêter Ligousa.
Deux gendarmes, alors,
Pour l'atteindre en chemin, firent tous leurs efforts.
Ce ne fut qu'aux Guérins, pourtant, qu'ils le trouvèrent,
Et, si vite il avait couru, qu'ils arrivèrent

Si rëdë, en routa, aié marchà l'ome dou miau.
— Qui's aco, dissè Lisa, en veïent en gendarma
1610 Venir, pieis encara un? moun Jean, *alarma! alarma!*
Moun Dieu, sian tou pardus; vai vitë te cachar;
Despachà-të, moun omë; entendës pai marchar
Lei gendarmas! Segur que vénan par te prëndre;
Couantrë ëlës pai mouïén de pouirë se defëndrë.
1615 — Anen dounc, ravoudiés, di Jean; ma Lisa, noun:
Que d'omës couma aco vénin à ma mësoun,
Pas poussiblë; ë belèu de moussus de la vila
Que van en pau placiar par se garar la bila.
Peuirié bien èstre encà de boumous à chavau.
1620 — Rebusës, tu, moun Jean, sian pas à carnavau.
— Soit! më noui vouaran gi de mau. D'ailhérs, que [vénin
Me prëndrë, n'ai pas pôuc; que bien fërmë se ténin,
Car me mei dous fusieus é ma grossa destrauc
Lës ourei vitë fach boutiar dedinc en trauc.
1625 Më lës espargnarei, si vouaran èstrë bràvës.
— Oh! que crimë fariés, si lës assassinàvës!

Longtemps même après lui, bien que leurs deux chevaux
Fussent de vigoureux et fringants animaux.
— Qu'est-cela, cria Lise, en voyant un gendarme
Venir, puis encor un? Mon Jean, *alarme! alarme!*
Nous sommes tous perdus, va vite te cacher,
Oui, Jean, dépêche-toi; n'entends-tu pas marcher
Les gendarmes? Bien sûr, ils viennent pour te prendre,
Et contre eux pas moyen de pouvoir se défendre.
— Serais-tu folle un peu? Non, non: ma Lise, non:
Que des hommes pareils viennent à ma maison,
Pas possible. Ce sont des messieurs de la ville;
En visite ils s'en vont cracher un peu leur bile;
Ce peut bien être encor des masques à cheval.
— Fou toi même, car loin, Jean, est le carnaval.
— Ils n'auront pas, du moins, le dessein de nous nuire,
Et, s'ils l'avaient parfois, va, de les éconduire
Je me charge; hé quoi donc! ces gueux oseraient-ils
Me mener en prison? Avec mes deux fusils,
Et ma hâche, bientôt je les flanque par terre,
Où je leur ferai mordre à tous deux la poussière.
Mais je ne leur ferai, s'ils sont bons, aucun mal.
— Les tuer, ce serait criminel et fatal.

Li pensës, Jean? — Hé bén, à toui dous, su lou suc,
Lour taparei dou mënch, par me defendrë, en truc;
Si s'avisan, eici, de desclarar la guèrra,
1630 Rëdë lei mandarei luènc ëlai *fa lanléra* ;
Si *m'embestian*, lour fau far lou saut picarèu ;
N'en serën couma aco desbarassàs bien lèu.
Si se fan degoular de chevau, lei groi Gilës,
Tant pis ! par qu'ourén fach ensi les embecilës?
1635 Si me prené, moussus, par en gros bayanèu,
Vous troumpa bien; sieu pas toujout en dous agnèu;
Me'na peira vous fau d'ena jolia maniéra
Par lou sôu barrular, é la tèsta premiéra.
Lo n'ourié cregu qu'èra en nouvèu d'Artagnan;
1640 Më n'èra que de pôuc, si parlàva ensi Jean.
Chassàva à s'estourdir. — Cacha-te din la càva,
Li crié sa fëna, alors. Aquela éici plouràva.
Jean s'ou fè pai mai dirë, é bien rëdë rentrèc
Embë les trei meinas; sa fëna lei suivèc.
1645 Vëla, si fiéra, avant, ah! couma tramouràva!
Pessèc s'empenechir é de pôuc, s'aleiràva.
D'ailhérs, tout aquou moundë èra ëtant alarmà
Qu'en abelié de fiés qu'en loup ourié espoumà.

Y songes-tu, mon Jean ? — Au moins, d'un coup de pierre
Je frapperai leur front ; s'ils déclarent la guerre
Et *m'embêtent*, bientôt, oh ! bien loin de trembler,
De cheval sur le sol je les ferai rouler ;
Nous en serons ainsi délivrés. Les gros Gilles !...
Tant pis pour eux, s'ils font ainsi les imbéciles !
Pour un pauvre innocent, messieurs, vous me prenez,
Et pour un tendre agneau ; mais vous vous méprenez :
Par terre je vous fais, d'un rude coup de pierre,
Bien lestement sauter, et la tête première.
On aurait cru notre homme un nouveau d'Artagnan.
Mais s'il parlait si haut, c'est qu'il avait peur, Jean,
Et voulait s'étourdir. — Dans la cave entre vite,
Lui dit Lise, en pleurant ; et Jean s'y précipite,
Avec les trois enfants, sans plus dire un seul mot ;
Lise dans la maison s'enferme, elle, aussitôt.
Quelques instants avant si fière et si fougueuse,
La voilà maintenant timide et si peureuse,
Qu'elle croit prendre mal et par terre tomber ;
D'épouvante on dirait qu'elle va succomber.

Se cachèran dounc vitë é si fort se sarràvan,
1650 Qu'ensëns s'espoutissien é quasi s'estripàvan.
Oh! que reviramënt! de lour bèu gilët nôu
Lei marris tout coutënts, touchàvan pai lou sôu,
Tant èran fiers; é piei, tant èra perieu fiéra
La marrié, se serié regardà dinquié ou sëra
1655 Me soun bèu fouidieu rougë. Hëlas! chaguè bien lèu
S'escoundrë é pu pensar à tout aco si bèu.
Paurës agnèus! adès, plës de jai, d'allegrëssa,,
Aüras, tou remplis de chagrin, de tristëssa,
Couma si les aïen roumpus é brià de cops.
1660 Semblan prëts à tapar dinc en lugubre cros....
Din mësoun bien sarrà, Lisa darrier la pouàrta,
Vai se bracar bien fort é, pai mai qu'ena mouàrta,
Bouffa pu mot, é Jean, pus tant fier ni si bèu,
S'escoundë tant que pouà darrier lou groi vessèu.
1665 E, piei, les trei meinas su vèu bétan de plànchas,

D'ailleurs, tous sont en proie à de vives alarmes;
Depuis que de plus près ils ont vu les gendarmes,
Ils ont perdu courage et tremblé tout-à-coup.
Ainsi tremble un troupeau, quand il a vu le loup.
Dans un recoin obscur nos malheureux se placent,
Les pauvres gens, hélas! à s'écraser s'entassent.
Oh! quel revirement! Oui, vraiment, c'est pitié!
Avec leur gilet neuf, sur la pointe du pied
Naguère les garçons marchaient, la tête altière;
Et la petite, aussi, était tellement fière
Avec son tablier tout rouge et si joli,
Que de le regarder elle n'aurait fini.
Et, maintenant, il faut laisser ces belles choses,
Qui leur donnaient à tous de si superbes poses.
Loin de se faire voir, il faut, hélas! chercher
Un ténébreux refuge, afin de s'y cacher.
Pauvres agneaux émus de la plus douce ivresse,
Naguère, et, maintenant, débordant de tristesse!
Tout comme s'ils avaient été de coups rompus,
Dans la fosse on dirait qu'ils vont être étendus.
La maison est fermée, et, derrière la porte,
Lise va se braquer; là, pas plus qu'une morte,
Elle ne souffle mot. Le prenant de moins haut
Que tout à l'heure, Jean, derrière le tonneau
Se tapit; ses enfants mettent sur lui des planches

E sus aquëlës pouàs fichan encà de branchàs:
Enfin touts, counstarnàs de lour subit malur.
Soun aqui tremourants é la mouart din lou cur.

CHANT X

LIGOUSA EMPUGNA

Eh bén! l'an joliament sarrà aquëla bicoca,
1670 Pai mai sarrà 's en uou qu'es carà din sa coca!
Durbé, durbé, bregands; es ou noun de la lë
Que sian esprès vengus; lou proucurôu dou rë
Nous a mandà veu-mëmë, é nous a di prëndrë
En scelerat eici; Ligousa, chau se rëndrë.
1675 Ensi criàva en gendarma, à la pouarta de Jean,
E, tabasant bien fort, fasié pan pan, pan pan,
En jurant coume en diablë; ourià cregu qu'anàva
Tout espessà, esbrigar, de la grangea à la càva.
Maugrà sa pôuc, la Lisa en moumënt se quesèc,
1680 Më bien gaire de tëms, é vite respoundèc:
— De Ligousa, n'i a gis. — Duerbë, vieilha sourciéra

Qu'ils ont soin de couvrir encor de quelques branches.
Enfin tous, consternés de leur soudain malheur,
Attendent en tremblant et la mort dans le cœur.

CHANT X

LIGOUSA PRIS

— Oh! comme on a fermé cette sale bicoque!
Pas plus fermé bien sûr n'est un œuf dans sa coque.
Ouvrez, ouvrez brigands; c'est au nom de la loi
Que nous sommes ici; le procureur du roi
Lui même nous a dit d'y venir pour y prendre
Un scélérat; il faut, Jean Ligousa, se rendre.
C'est ainsi que criait, à la porte de Jean,
Un gendarme, et bien fort il faisait pan, pan, pan,
Jurant comme un démon, faisant un bruit étrange,
Et semblant briser tout de la cave à la grange.
Lise, malgré sa peur, put se taire un moment,
Mais bien peu; la voilà qui répond à l'instant:
— Oh? de Ligousa point. — Ouvre, vieille sorcière,

Replica lou gendarma, ou passës la premiéra
En justiça. — La Lisa se souvant de mësou,
Vai se cachar me Jean, de pôuc de la presou.
1685 Më la pouarta bien fort brandà par lou gendarma
S'enfounça, é touts de criar ; — *Alarma, alarma,*
[*alarma !*
Lei gendarmas, dei lors, pouan vitë les troubar,
E vëlës, couma an crià, pouan pus se dëroubar.
Nouastei dous estafiers soun entras din la càva
1690 Ente chascun dei cinq, tremourant, se cachàva.
Omës de precoutieu, de lumë an fach en pauc,
E m'aqu'ou lumë avià vesitan tout lou trauc,
Que de càva sarvié ; luscan lou mëndre cairë,
E tràpan couma aco lei meinas é la mairë,
1695 Lou pairë lèu pereu, quoique bien escoundu ;
Darrier lou groi vessèu lou véïan estendu.
— Vouas te levar d'aqui, li disan, miseràblë !
Scelerat, pareis bien que te sentes coupàblë,
Boquë as si grossa pôuc é que te caches tant ?
1700 — Quand l'o serié'nca mai brave omë, meme sant,
Respouande Ligousà, chau toujout me mesfiança
Me la justiça anar, quand mouastra sa puissançà

Réplique le gendarme, ou, la belle première,
Tu passes en justice. Alors, elle s'enfuit,
De peur de la prison, dans le sombre réduit
Où Jean s'était caché. Sous l'effort du gendarme
La porte cède, tous de s'écrier : — *Alarme* !
Les gendarmes, dès lors qu'ils entendent leurs cris,
Les trouvent aisément : leur voix les a trahis.
Nos deux estafiers dans le ténébreux gîte
Ou tous cinq se cachaient s'élancent au plus vite,
Mais non pas sans lumière : ils sont hommes prudents.
La cave est avec soin visitée en tous sens.
Ils découvrent bientôt les enfants et la mère ;
Bientôt également ils ont trouvé le père,
Si bien caché qu'il fut derrière le tonneau,
Tout tremblant de frayeur, le pauvre pour sa peau.
— Veux-tu, lui disent-ils, te lever, misérable ?
Scélérat, il paraît que tu te sens coupable,
Puisque tu trembles tant et te caches si fort.
— Serait-on même un saint, n'aurait-on aucun tort,
Dit Jean, qu'il serait bon d'user de méfiance

Avugla, par pai dirë enjusta bien souvënt;
Me sieu dounc escoundu, quoique bien innoucënt.
1705 M'escoundrieu, messiérs, mëmë, ou fin founds de ma [càva,
Si quauquun de mechant é de foual m'accusàva
D'avër, aquestei jouts, din ma pocha empourtà
Les campànas de Gap; dounc, messiérs, escoutà:
Sieu d'ounèsta familha é serieu pas capàblë
1710 De me rendrë d'en crimë oucunamënt coupàblë:
Sieu'n brave omë segur. — Siéïs cé que voudrès,
Replica lou gendarma, eici sian tout esprès
Par te menar à Gap ; sian vengus par te quèrrë.
Tout en disënt aco, fasié tintar lou fèrrë
1715 De sa tarribla espàsa. — Ia, ia, ia, ô bèu bouan Dieu!
Criavan lei dous marris et la marrié perieu.
Tant que pouïé la mairë embe vëlës bramàva ;
Veu-mëmë, Ligousà, couma en marri plouràva,
En criant: — Que triste sort! Oh! que malurous sieu!
1720 Ou mën par ieu pria bien, vous autrës, lou bouan Dieu!...

Quaud de dame Justice apparaît la puissance
Qui, maintes fois aveugle, est injuste souvent ;
Je me suis donc caché, bien que très innocent ;
Et je croirais devoir me cacher par prudence,
Redoutant de sa part une injuste sentence,
Si par un fou j'étais méchamment accusé
D'avoir, chose pourtant pas bien facile, osé
Cacher soigneusement, ces jours-ci, dans mes poches,
Puis, apporter ici de Gap les grosses cloches.
Mais, croyez-moi, messieurs : né d'honnêtes parents,
Je suis moi-même honnête, et faire tort aux gens,
Je ne le saurais point ; oui, me rendre coupable
D'un crime, quel qu'il soit, je n'en suis pas capable.
— Sois ce que tu voudras : un honnête homme, un saint,
Dit le même gendarme, ici, tout à dessein
Nous avons dû venir pour te prendre, mon brave ;
En avant, donc ; sortons de cette horrible cave ;
Et son sabre brillant résonnait. — Bon Jésus !
Criaient les trois enfants de frayeur éperdns !
La mère aussi criait, le cœur tout en alarmes ;
Et Jean, comme un enfant, versait d'amères larmes,
En disant : — O malheur ! quel sort est donc le mien !
Ah ! le bon Dieu pour moi, vous autres, priez bien.

Më lou gendarma fèc: — Pas tant de simagréias,
Ni de moïas, leissà tout aquëlës idéias ;
Si n'avé pas fa tort, moussu l'omë dou miau,
N'ourë pas à tremblar davant lou tribunau ;
1725 Me, si sià couma a dich moussu lou coumissàri,
En voulur, en escroc, gara à vous ou countrari!
— Ah! sabou qui n'es un de voulur é d'escroc,
E qu'ou bën dou prouchén a fa mai d'en accroc,
'S aquou moussu Michèu que, véïou, me fai prëndrë,
1730 En qui, bien justamënt, n'ai fa, messiérs, que rëndrë
Lou mau que m'aïé fach ; piei, quand es eu qu'a tort
Vené m'empugnar, ieu ! noum de noum ! Oh ! que sort!
— Pouirë vous esplicar, davant moussu lou jugë,
E tant miéi, si pouïé trapar quauque refugë
1735 Par voui bétre à l'abric ; më noui regàcha pas,
Nous autrës ; suivé-nous é marchà bien ou pas.
— Voui suivrei pas, noun, noun, boque sieu pas cou-
[pàblë.
— Fasià pas, Ligousa, lou mutin, l'aïssablë,
Ou bétou à vouestei mas aquou bel ournamënt,
1740 Aquëla jolia cheina ; anën, subitamënt

Mais le gendarme fit: — Pas tant de simagrées ;
De grâce laissez-moi de côté ces idées.
Monsieur l'homme du miel, si vraiment de tout mal
Vous êtes innocent, pourquoi du tribunal
Auriez-vous peur ? Mais, si dit vrai le commissaire,
Si vous êtes escroc, gare à vous, au contraire !
— Ah ! je sais bien qui l'est : coquin, voleur, escroc,
Et qui fait au prochain plus d'un coupable accroc,
C'est ce monsieur Michel, celui qui me fait prendre,
Sans doute, à qui messieurs, je n'ai, moi, fait que rendre
Le mal qu'il m'avait fait ; c'est à lui qu'est le tort,
Et vous me prenez, moi !... Nom de nom ! oh ! quel sort !
— Vous vous expliquerez devant monsieur le juge ;
Tant mieux, si vous pouvez trouver quelque refuge
Pour vous mettre à l'abri, mon cher ; mais ce n'est pas
Notre affaire ; filez et marchez bien au pas.
— Vous suivre ? non, jamais ; je ne suis pas coupable.
— Ah ! ne soyez donc pas, mutin et haïssable,
Ou je passe à vos mains ce superbe ornement,
Cette charmante chaîne ; allons, subitement

Beté-vous dounc aqui, sen pu de resistënça ;
Vous encheinarei pas, alors, par recoumpënsa ;
E vous, quesà-vous, fëna ; à la vila pouirë
Venir veirë vouëste omë, é piei voui revendrë
1745 Me veu, si n'en revén. Me Lisa enca mai criàva,
E pai sourëta, car tout lou mounde plouràva
E s'ouvié tant de brans qu'aco fasié piatà.
— Messiérs, crié Jean enfin, quand ourieu merità,
Oh ! tout, piatà dou mench dei meinas, de ma fëna !...
1750 En luèc de l'escoutar, lou gendarma lou mëna,
L'agantant ou coulët, quauquës pas en avant,
E piéi sauta à chavau ; l'autre gendarma eitant
N'a lèu fach à soun tourt, é nouaste paure diàblë
De Ligousà, maugrà que siéï pas coupàblë
1755 D'en enorme fourfét, qu'aï tort ou resoun,
Es oubligeà d'anar me vëlës en presoun.
Urousamënt par eu que juste su la routa,
E quand se vei dejà lou vieilh pan de redouta
Qu'appèlan, créïou bien, la Tourrë, à Pelieutier,
1760 Troba en çartén moussur que, mëmë par darrier,
Recouneis bel é bien. Reprën alors couràgë

Il faut vous mettre là, sans plus de résistance ;
A vos mains pas de chaîne, alors, pour récompense ;
Vous, femme, taisez-vous ; vous pourrez venir voir
Votre cher homme, à Gap, et revenir, le soir,
Avec lui, s'il revient. Mais à cette semonce
Elle ne donne, hélas ! que des cris pour réponse.
Tous pleuraient et criaient à vous faire pitié.
— Que j'ai mérité, moi, dit Jean, d'être châtié,
Soit ! mais de mes enfants et de ma pauvre femme
Prenez pitié ; d'effroi tout ce monde se pâme.
— Au lieu de l'écouter, le gendarme le prend
Au collet, puis il saute à cheval lestement.
Son collègue l'imite, et notre pauvre diable,
Lors même qu'il ne soit, certes ! pas bien coupable,
Que vraiment il ait tort ou bien qu'il ait raison,
Est obligé d'aller avec eux en prison.
Heureusement pour lui que, juste sur la route,
Quand s'aperçoit déjà le vieux pan de redoute
Qu'on appelle, je crois, *la Tour*, à Pelleautier,
Jean, qu'on faisait filer à pied et le premier,
Reconnaît un monsieur. Il reprend confiance

E fort se béta à criar: — Ah! moussur, aquou viàgë,
E bien lou béu bouan Dieu que vous a màndà eici.
— Es-tu, Jean Ligousà? — Moussur, oui, me veici
1765 Bien malurous, veïé, më sens èstre coupàblë.
Par ieu serié pas trop en effét, vreisemblablë,
Bën que te trobis pas en bouàna coumpagnié,
Car siés bravë. — Segur, boua moussu Labastié;
Aïa dounc, vous en priou, piatà de l'innoucënça;
1770 A me souvar betà touta vouasta oubligënça.
E moussu l'avoucat, (car vou èra), en pau parlèc
Ei gendarmas: — Anën, chau me leissar, dissèc,
En pau me Ligousà; vous farei pas attëndrë
Trop de tëms; ou chastèu quauqua rën anà prendrë,
1775 E li beure, messiérs, ou mench en pechou cop.
Avé sën é sia las; se vei bien qu'à galop
Avé toujout couru me lou cuou su la sélla,
Tout lou long dou chamin, de Gap dinquié à la Cèlla,
Pu luènc mëmë; en effét, sia anàs à Sigouïer,
1780 E, piei, d'aqui sia encà vengus à Pelieutier.
Lei gendamras jamai d'èstre acipàs se plagnan

Aussitôt, et très-haut : — C'est bien la Providence,
Dit-il, mon bon monsieur, qui vous amène-là.
— Tiens, Ligousa, c'est toi ! — Monsieur, oui, me voilà
Malheureux, vous voyez, mais sans être coupable.
— Que tu le sois, pour moi ce n'est pas vraissemblable;
Je te tiens pour honnête, et même, en ce moment,
Où le prouve fort peu ton cortège charmant ;
Tu n'es guère, en effet, en bonne compagnie.
— Je suis honnête, sûr, bon monsieur Labâtie ;
Je vous en prie, ayez pitié de l'innocence,
Mettez à me sauver toute votre obligeance.
Et Monsieur l'avocat aux agents de la loi
De dire : — Mes amis, un instant, laissez-moi
A cet homme parler, sans trop vous faire attendre,
Je vous en prie ; au reste, au château allez prendre
Un rafraîchissement, un verre, au moins, de vin ;
Vous devez avoir soif, avec tant de chemin
Que vous avez dû faire, ayant jusqu'à la Celle
Galoppé depuis Gap, et sans quitter la selle.
Vous êtes même allés jusques à Sigoyer,
D'où vous êtes venus encore à Pelleautier.
Les gendarmes jamais d'être arrêtés se plaignent

Par en veirë de vin, é voulountiérs n'en bagnan
Lour gousier, par aco souvënt ëbadarà.
Dou temps que lou chassôu, dounc, es assegurà
1785 Par Mèstre Labastié, van se remplir la pansa
Ou chastèu, vèles dous, urous d'aquëla chança.
Li aïé de bouan fricot, de couroump par de pà.
Dissèran : — N'en vaqui n'a bouana d'acipà.
Si s'èran amuértis tant si pau su la sèlla,
1790 S'ou fèran bien passar en *se betant de bèlla.*
Se troba justë alors, lou moumënt dou goustar.
D'en vinou bouniquët saban tout arrousar.
Aquel an, lou reisin n'èra pas restà jailhi.
Dei gendarmas chascun ë dounc, quand chau que bailhi,
1795 Dou mënch pouérzi soun veirë, urous qu'en just si [bouà
Plusiérs cos lou remplissi, é n'en beu tant que pouà.
Lour goura es pus tant sécha ; a en pau mai de freis- [siéra ;
Qui sabë si van pas toumbar dinc ena tiéra,
Par avër trop begu ? Dejà lou vin sumis
1800 Par lour bouchas. Pourtant, soun encara d'avis,

Par un verre de vin ; volontiers ils s'en baignent
Le gosier, pour ce jus tout grand-ouvert souvent.
Pendant que l'avocat, lui, rassure, un moment,
Le chasseur, ils vont, eux, bien se remplir la panse
Au château, tout heureux d'une si bonne chance.
Là, d'excellent fricot, puis, en guise de pain,
Du gâteau. — Sommes-nous heureux, disent-ils, hein !
S'ils avaient pris la crampe à force d'être en selle,
Ils s'en guérissent bien, en se mettant *de belle.*
C'est justement, alors, le moment du goûter.
Ils savent tout cela d'un bon vin arroser.
Ah ! le raisin avait bien mûri, cette année.
Les gendarmes, durant une heure fortunée,
Dégustent maintes fois, dans leur verre, ce vin,
Ou plutôt *à gogo* boivent ce jus divin.
Ils n'ont plus au palais l'ardente sécheresse
Qui le brûlait ; qui sait si la liqueur traitresse
Ne va pas les jeter sur le bord du chemin ?
Bien qu'il suinte déjà par leur bouche, le vin,

Hëlas! de restoublar. Ah! van se leissar prendrë
A la lëca; n'es pas eisà de se defëndrë
Coúantra lou vin. Lou tëms èra su lou margau;
Tout suarëncs, pouïé bien se revirar en mau,
1805 E de pluéïa varsar d'ena jolia maniéra.
Madàma Labastié, sus ena redreissiéra
Dei doui gendarmas prën les enormës chapèus.
Lei lour baila en disënt: — Anà partir, mei bèus,
Parcé quë chau menar en presoun la canailha
1810 Qu'avé prësa, é, d'alhiérs, sëmbla, lou tems margailha;
Riscà de plôurë fermë e voui bagnarià bien,
Si rendià encà pau long eici vouastë entretien.
Ubrës quasi, li fan ena respouansa sota:
— Si-ou-plét, d'aquou bouan vin, encàra ena pignota,
1815 Li disan. — Noun, parté, n'avé prou, mes amis,
Riscarià de restar sur la sèlla endurmis
Ou de vous ficha ou sôu, si bevià encàra en veirë.
E pàrtan.
L'avoucat a parlà à Jean, par veirë
Cé que pouïé li avër: — Anën, di me dounc quau
1820 T'a fa prëndrë. — Alors, Jean li racouanta dou miau,

Ils boivent de plus belle. Ils vont se laisser prendre
Au piège ; ce n'est pas aisé de se défendre
Contre le vin. Le ciel, lui, bien loin d'être beau,
Etait tout nébuleux, et promettait de l'eau,
Pour ne pas dire même une pluie abondante.
Madame Labâtie, en femme prévoyante,
Prenant sur un dressoir leurs énormes chapeaux,
Les leur donne en disant : — Il faut partir, mes beaux :
Vous devez en prison conduire la canaille
Que vous avez pincée, et le temps rien qui vaille
Ne dit : vous tremper fort, je crois, vous pourriez bien
Si plus long vous rendiez, ici, votre entretien.
— De ce bon vin, madame, encore une gamelle....
Dirent ces insolents; leur réponse fut telle;
Presqu'ivres ils étaient. — Non, assez, mes amis,
Car vous pourriez rester sur la selle endormis,
Si vous buviez encor, ou bien rouler par terre.
Ils partent, à regret, laissant vide leur verre.
Lui, le bon avocat, à notre Jean a dit
De conter son histoire. Encor tout interdit,
Jean du lièvre et du miel lui raconte l'affaire.

Ensi que dou lebraut, l'istoira tant curieusa.
— Ah! diablë!.. mës, ta causa ë difficultuousa,
Li dissê l'avoucat. — Mës, pensa dounc, moussur,
Respouandë Ligousa, que lou premier voulur
1825 A'sta moussu Michèu. — Ou prouvar choudrié pouirë,
Or, par aco n'as gis de temoïs, é, Jean-fouirë,
Moussu Michèu n'a dous par te fa coundamnar
Par la lébrë, é dou miau pire ës encà l'affar.
Si fouis de tàbari, de safrë sus en sërre,
1830 En eissou te fai pas, te chau'n boua pic-à-fèrrë;
E te chau'n bouan cuilher par 'na soupa gapié;
Par te tirar d'affar, sau pas cé que choudrié,
Tant ës amarësà; më, té, me pàssa en tèsta.
Quauqua ren: fai lou foual (ou soubrès fa de rèsta):
1835 A tout cé que pouirén, à Gap, te demandar
Respouandë soucamênt: *nif*, *niaf*, é sen variar;
Li a pai d'autre mouïen; pouirieu pas te defëndrë

— Diable, dit l'avocat, comment dois-je donc faire
Pour t'en tirer ? Ton cas est difficultueux.
— Mais, monsieur, songez-donc, songez que c'est ce gueux,
Ce gredin de Michel, cet homme détestable,
Qui m'ayant pris mon lièvre, est le premier coupable.
— Il faudrait le prouver, et comment sans témoins,
Tandis qu'en sa faveur il en a deux au moins
Pour l'affaire du lièvre ? Et bien encore pire
Est l'affaire du miel. Tu veux que je t'en tire,
Mais je ne sais comment; crois, mon cher Ligousa,
Que vraiment je me trouve, en peine pour cela.
Pour piocher du poudingue, au flanc d'une colline,
Il faut un pic de fer ; s'il s'agit de cuisine,
Un potage épaissi demande une cuiller
Aux bien solides reins ; moi, que te conseiller,
Pour sortir d'embarras, mon ami, je l'ignore ;
Et moi, pour t'en tirer, que faire ? Ah ! moins encore.
Je le sais,.... Tiens ! il faut (et c'est aisé pour toi) ;
Faire le fou ; le reste, alors, je ferai, moi.
Au tribunal bientôt il faut que tu te rendes ;
Eh bien, réponds : *nif*, *niaf*, à toutes les demandes
Qu'on pourra t'adresser. Je pense et cherche bien,
Mais je ne trouve pas, mon cher, d'autre moyen
De prendre avec espoir de succès ta défense ;

Sens aco; më, m'aco, sieu segur de te rëndrë
La libartà. — Segur?... gagnarei moun proucès,
1840 En fasën l'embecilë? — Oui, oui, lou gagnarès.
— 'S entendu, lou farei. — Bon! ourès l'avantagë
Su Michèu, t'ou proumettou; à deman, bouan couragë!
E, par te pai leissar fouarce tëms en presoun,
Vau dire ou presidënt ena bouàna resoun.

Fais le fou, dès-lors j'ai la ferme confiance
De te rendre bientôt la liberté. — Vraiment!
Je suis sûr de gagner mon procès, en faisant
Le fou? C'est entendu, je ferai l'imbécile.
— Bien, mon cher, bon courage! alors il m'est facile
De te faire sortir, et bientôt, de prison;
Je saurais bien donner une bonne raison
Au président, pour qu'il juge, demain, ta cause.
J'espère que pour toi réussira la chose;
Sois tranquille et sans peur; va, j'y tiendrai la main;
Adieu pour peu de temps! à nous revoir, demain.

LE ROB D'ETTEMOR.

(*A suivre*).

INDUSTRIES & MÉTIERS

DISPARUS OU QUI SONT EN DÉCADENCE

dans le chef-lieu du département des Hautes-Alpes

ET DANS BEAUCOUP D'AUTRES VILLES.

Depuis l'invention des chemins de fer, depuis surtout l'application de la vapeur comme force motrice des machines, la mécaniqne a pris une immense extension. — A la suite de ce développement extraordinaire de force de production industrielle, une grande concentration, une centralisation générale de certains métiers et de presque toutes les industries s'est opérée dans certaines grandes villes au détriment de beaucoup de petites. Celles qui par indolence, où par manque de moyens financiers, où par défaut d'initiative de la classe dirigeante ne sont pas

entrées dans cette voie de transformation de l'outillage mécanique des métiers, ont vu leur importance industrielle et commerciale peu-à-peu s'amoindrir, puis s'annihiler. — D'autres, au contraire, plus avisées et plus douées d'activité l'ont vu décupler et même centupler. — Il est avéré qu'avant le commencement de notre siècle, que l'on peut à bon droit dénommer le siècle de la vapeur, et même durant sa première moitié, la plupart des villes de la Province, de quelque importance comme population, étaient de petits centres industriels. Presque toutes pouvaient suffire à leurs besoins quant aux objets de première nécessité. Ceux-ci étaient généralement fabriqués et exploités sur place. Les articles seuls de luxe étaient tirés de la capitale ou de quelques villes principales du royaume. Il se trouvait des artisans, même fort habiles, nous pourrions dire des artistes, de tous les corps de métiers, dans presque toutes les villes. — Mais, depuis, les choses ont bien changé. L'introduction, la généralisation des machines à vapeur ont complètement déplacé le mouvement industriel et commercial; quelques grands centres plus favorisés sous certains rapports l'ayant absorbé et accaparé, la masse des ouvriers disséminés dans la Province ont été attirés dans leur sein. Paris surtout est devenu, non seulement le centre artistique et littéraire de la France, mais encore celui de l'insdustrie et du commerce. La capitale tend de plus en plus à absorber la généralité des métiers et des industries. Tout vient presque de Paris, tout va à Paris. — Naturellement la classe ouvrière y va toujours en augmentant, tandis qu'elle diminue dans les petites villes.

Notre intention n'est point de faire la statistique de toutes ces transformations, de tous ces accroissements, ni de tous ces abaissements de chiffres d'affaires et de populations ouvrières qui se sont produits dans la plupart des villes en France depuis cette époque. Notre but est plus restreint; nous ne cherchons qu'à donner un léger aperçu de la situation actuelle du chef-lieu des Hautes-Alpes, comparée à celle d'il y a trente à quarante ans, en généralisant toutefois quelque peu cette étude, attendu

qu'elle peut s'appliquer à beaucoup d'autres villes autant et plus importantes que Gap. En un mot, nous essayons de faire ressortir l'effet produit par cette nouvelle direction, cette irrésistible impulsion donnée à l'industrie par la machine à vapeur qui a anéanti la production manuelle de l'ouvrier dans beaucoup de locatités, sans aucune compensation pour elles.

Et, pour cela, nous allons passer en revue les diverses industries, les différents corps de métiers qui ont été les plus éprouvés et qui ont même disparu, dans notre chef-lieu, pendant notre époque de transformation commerciale, industrielle et sociale.

LES TISSERANDS.

Nous commençons par les tisserands, un des corps de métier les plus anciens; car, à partir du jour où nos contrées peu tempérées furent peuplées, leurs habitants ont dû vouloir se vétir pour se garantir des intempéries de l'air, ils ont du chercher le moyen de fabriquer la toile de chanvre ou tout autre tissu en laine. — Il est certain que ni la feuille de vigne légendaire, qui a servi de voile à nos premiers parents, ni les feuilles de bananier dont se couvrent encore certaines peuplades sauvages dans les régions tropicales, ne pouvaient suffire à nos ancêtres comme vêtements. — L'art de tisser la toile a donc nécessairement dû prendre une grande extension dès les temps les plus reculés.

Dans le chef-lieu du département des Hautes-Alpes, qui est la localité particulière dont nous nous occupons, à Gap, ce genre d'industrie s'exerçait naguère dans presque un quart de la ville. Le quartier nord-ouest, désigné sous le nom de St-Arey, était en grande partie peuplé par les fabricants de toile et d'un certain drap grossier appelé *stoff*. Il nous souvient que le matin, quand nous allions à l'étude, où que le soir nous sortions du collège qui est situé au milieu de ce quartier, nous nous plaisions à écouter le tric trac des nombreux métiers de tissage à la main qui ne cessaient

de fonctionner que les dimanches et fêtes. — Nous ne saurions évaluer le nombre de ces métiers qui étaient établis généralement aux rez-de-chaussée de ces humbles demeures servant parfois d'étables en même temps; de telle façon que l'ouvrier tisserand faisait une économie en se réchauffant à l'haleine de quelques chèvres et brebis qu'il élevait durant l'hiver. — Mais le nombre devait en être assez important, puisque, nous le répétons, presque un quart de la ville était occupé par cette corporation. Il y a quelques années à peine, il restait encore plusieurs représentants de cette industrie locale qui est, croyons-nous, complètement délaissée à cette heure. — Rien ne constaterait maintenant l'existence de cette nombreuse corporation dans notre chef-lieu, si ses édiles d'alors n'en avaient consacré la mémoire par le baptême d'une rue: car, très avisés et surtout très logiques, ils avaient dénommé la voie principale de ce quartier, *rue des tisserands*. De même, tout-à-côté, ils avaient donné le nom de *rue des travailleurs* à celle qu'habitaient les journaliers, manœuvres et terrassiers qui se louaient à la tâche où à la journée. Ces dénominations particulières de rues, ce rassemblement des mêmes métiers et industries dans un même quartier, avait plusieurs bons côtés et avantages. C'était d'abord d'une grande commodité pour le commercant étranger qui ne perdait pas son temps à la recherche de tel ou tel fabricant. Il se trouvait de suite, pour remplir ses commissions, au milieu de ses clients où de ses fournisseurs. En outre, certaines incommodités inhérentes à telle ou telle industrie se trouvaient ainsi localisées; par exemple, le bruit pour les chaudronniers, la mauvaise odeur pour les tanneries.

C'est à la suite de l'établissement des grandes manufactures de toiles et tissus, fabriqués à la mécanique dans les villes du Nord, et plus particulièrement à Voiron dans l'Isère, que s'est produite la décadence, puis la disparition des métiers à bras du tisserand de nos localités alpines. Même dans nos campagnes où le paysan mettait à profit les loisirs de l'hiver en fabriquant de la toile, dite de ménage, ainsi qu'un certain drap grossier appelé stof,

cette industrie a presque été complètement anéantie. Aussi ne voit-on plus comme jadis, il y a trente à quarante ans, les places publiques de notre chef-lieu, encombrées les jours de foire par les Champsaurins et autres habitants des vallées voisines, qui se faisant négociants ces jours-là, venaient vendre le produit de leur industrie hivernale. Ce n'était point comme maintenant le système des grandes filatures et fabriques, ni des grands magasins et entrepôts. Il n'y avait pas de grands industriels occupant de nombreux ouvriers et ouvrières. Le tisserand, père de famille, faisait des apprentis de ses fils, leur inculquait l'amour de son métier et ne leur léguait le plus souvent en mourant que son outillage et sa bonne réputation. Les plus grands ateliers de tissage comptaient à peine deux ou trois métiers et ils étaient rares. D'ailleurs, comme dans la campagne, la plupart de ces ouvriers tisserands de la ville ne pratiquaient pas constamment leur métier. Durant la bonne saison, ils se livraient à d'autres travaux industriels, où à l'exploitation de quelque coin de terre et parfois au colportage. — Il nous semble voir encore ces vieilles et braves gens, durant les veillées d'hiver qui se prolongeaient fort tard, tisser avec ardeur la toile ou les stoffs, tandis que tout près d'eux les mères et les filles filaient la quenouille où tournaient le rouet. C'est à la faible lueur d'un lampion suspendu à une poutre du plafond enfumé, qu'ils manœuvraient les uns leurs navettes, les autres leurs fuseaux, tout en chantant quelque complainte mélancolique où quelques gais refrains.

Sans doute ces tisserands simples et primitifs n'arrivaient point à produire des toiles aussi fines, aussi souples, aussi belles que celles de nos jours tissées à la machine; mais, comme force, comme solidité, comme durée, elles étaient bien supérieures. A tel point, que le trousseau de linge d'une mariée l'accompagnait souvent jusqu'à la tombe, sans qu'il eut été besoin de le renouveler durant le cours d'une laborieuse et longue vie.

A notre grand regret, nous ne pouvons citer aucun nom de ces anciens fabricants de toile et de stoff, pourtant si nombreux, comme nous ferons pour quelques autres

métiers. L'importance de leur commerce était trop faible, leur fabrication était trop restreinte; nul n'a pu acquérir en particulier une assez grande notoriété pour que son nom fut transmis à la postérité. C'étaient tous d'humbles artisans, vivants au jour le jour et n'ayant que l'unique ambition de procurer une modeste aisance à leur famille.

Le produit de la fabrication locale des toiles et des tissus en laine suffisait, sauf pour quelque linge de luxe, à l'usage, à la consommation de nos ancêtres. Il est vrai, qu'ils n'étaient généralement ni coquets, ni douillets, ni surtout si raffinés que nous le sommes. — Ils savaient se contenter de peu, et, préféraient les qualités solides et durables, au clinquant, à la beauté superficielle. Dans leur simplicité, dans leur rusticité peut-être nos aieux trouvaient-ils une somme de bonheur aussi grande, sinon plus, que dans toutes les jouissances et le bien être que nous procure le progrès industriel moderne.

POTIERS.

Incontestablement, s'il est un métier très utile, ou mieux nécessaire, c'est celui de potier, de fabricant de de pots, de plats, d'assiettes, de vases, d'ustensiles en argile. Dès les temps les plus reculés, préhistoriques pourrions-nous dire, l'art de la poterie a été exercé avec plus ou moins de mérite. Chaque jour on découvre dans une multitude de localités qui ont été habitées par les anciennes générations égyptiennes, étrusques, gauloises et romaines, des débris de toutes sortes de poteries, qui fournissent des preuves irréfragables de leur adresse, de leur talent dans ce genre d'industrie. Chacun connait, a pu voir quelques uns de ces échantillons de la poterie antique dans nos musées ou dans les vitrines de beaucoup de collectionneurs. Le sol de l'ancien monde en est pour ainsi dire jonché.

Durant l'époque si tourmentée du moyen âge, alors que les États européens étaient constamment ravagés par les invasions des barbares, il semble qu'on eut presque

oublié non seulement la pratique des arts d'agrément, mais encore celle des arts et des métiers utiles. Vers la fin de ce temps, cependant, il s'effectua, comme pour la peinture et la sculpture, un retour général vers la fabrication artistique des objets divers, des ustensiles de ménage en argile. Une espèce de renaissance se produisit, et, il est de toute notoriété, d'après plusieurs chartes, que le métier de potier reprit un certain prestige, puisqu'il fut pour ainsi dire annobli. Plus d'un ouvrier potier, distingué par son talent, reçut des titres sur parchemins. Certains seigneurs féodaux, artistes nobles par la naissance ne craignirent pas d'établir dans leurs domaines, près de leurs châteaux, des ateliers de potier et des fours à cuire les poteries. Quelques-uns d'entr'eux coopéraient à cette industrie et s'en honoraient. Ils ne mettaient peut-être pas la main à la pâte, c'est-à-dire au moulage et au tournage des objets communs et de peu de valeur; ils ne dégrossissaient pas même les pièces importantes, mais, comme de véritables artistes, ils les finissaient, ils leur donnaient le dernier coup; ils imprimaient le cachet final du maître à l'œuvre dont, la plupart, du temps ils avaient dessiné et fourni le modèle. Ils prenaient plaisir souvent à les décorer, à peindre les sujets d'ornementation, tels que chasses, paysages, personnages et arabesques, dans quelques faïenceries qui n'étaient absolument que des fabriques spéciales de poteries plus fines, vernissées en blanc.

C'est ainsi qu'à La Bastie-Neuve, à quelques kilomètres de Gap, il y eut près du château, dans le courant du siècle dernier, une faïencerie dont on retrouve dans nos localités plus d'un spécimen remarquable. Elle n'eut pas sans doute, la grande réputation de celles de Moustiers, de Marseille, de Rouen et d'autres fabriques célèbres, d'où sont sortis tant de pièces de poteries si recherchées de nos jours par les amateurs. Néanmoins, il paraîtrait d'après certains échantillons, que ses produits céramiques étaient loin d'être sans mérite. Il est regrettable que, comme les fabriques que nous venons de citer, cette faïencerie n'ait pas consacré le souvenir de son existence

par la signature de ses produits. L'authencité de cette industrie locale n'en demeure pas moins établie par les traditions orales et écrites. Elle a complètement disparu de ce bourg depuis longtemps et il n'existe pas même une trace des locaux qu'elle occupait.

A Gap, naguère, fonctionnaient plusieurs poteries d'une certaine importance. Il y a bien encore quelques fabriques où l'on façonne l'argile, mais elles ne produisent que des briques et des tuiles. Le tournage et le modelage des pots n'y sont pas pratiqués; à peine si l'on y confectionne encore les tuyaux de drainage et les conduits de fontaines. Il vient même depuis quelques années seulement, de s'en établir une très importante dans ce genre d'industrie, au quartier de Fontreine, à deux kilomètres de la ville, que nous ne pouvons passer sous silence. C'est la tuilerie de M. Mounier, industriel d'un réel mérite, qui n'a pas craint d'engager des sommes très-considérables pour sa création. Elle est installée sur un pied vraiment grandiose, d'autant plus qu'elle est basée sur le nouveau système de la fabrication à la mécanique. Une puissante chaudière à vapeur met en mouvement plusieurs machines qui tamisent, pétrissent, compriment et moulent l'argile pour la fabrication spéciale des briques creuses et des grandes tuiles pour toitures. Des fours chauffés au charbon et non plus au bois comme auparavant, à chaleur condensée, y sont installés d'après tous les perfectionnements scientifiques. — Puissent tant d'efforts et de sacrifices être couronnés de succès !

Mais de véritables poteries, c'est à dire de fabriques de vases culinaires et autres, il n'en existe plus qu'une. Il y en avait quatre, il y a quelques années. Elles étaient toutes situées aux entrées de la ville, deux au nord et deux au midi. Ce n'était point sans doute des fabriques de premier ordre et leurs produits, comme art, n'étaient point comparables à ceux des grandes usines. Néanmoins, certaines pièces, qui sont sorties des mains des industriels qui les dirigeaient, dénotaient une habileté peu commune; de plus, elles occupaient un nombre assez important d'ouvriers et de manœuvres. — Elles ont suffi longtemps et au delà,

à la fourniture de notre département, quant aux ustensiles de cuisine, ceux particulièrement destinés à l'usage de nos campagnes.

La seule encore en activité, qui se trouve au rond-point des Cordéliers, est dirigée par le dernier survivant des trois frères Ubaud, de cette famille qui, durant plus d'un demi siècle, a exploité avec beaucoup de mérite et de dignité commerciale cette branche d'industrie locale. Malheureusement, elle décline chaque année, et, nous ne sommes pas loin du jour où elle aura cessé d'exister. Son représentant est bien vieux dans le métier, complètement découragé par la concurence irrésistible des grandes fabriques étrangères, et, la raison majeure de sa disparition certaine, c'est qu'il ne laisse aucun successeur.

Les trois autres fabriques, dont il ne restera bientôt plus que le souvenir, étaient dirigées aussi par d'habiles ouvriers, les Daniel, les de Manin, et le fils cadet, puis le fils ainé de la famille Ubaud.

L'art du potier est donc sur le point de s'éteindre dans le chef-lieu des Hautes-Alpes, à la suite de l'absorption de cette industrie par les grandes fabriques.

Notons, en terminant, que c'est dans les ateliers des frères Ubaud, que s'est fait pour ainsi-dire l'apprentissage de M. Marcellin, le sculpteur qui avait acquis à Paris une haute réputation parmi les maitres de notre époque et qui fut décoré sous l'Empire. C'est là que M. Allier, député du Briançonnais, sous la monarchie de Juillet, homme de goût et quelque peu artiste lui-même, le découvrit, s'exerçant à modeler des statuettes en terre glaise. Il le décida bien vite à quitter Gap, et à le suivre à Paris, où il le fit entrer à l'école des Beaux-arts.

LES CHAUDRONNIERS ET LES FERBLANTIERS.

L'art de repousser le cuivre au marteau, de fabriquer des marmites, des cuvettes, des casseroles, des chaudrons, enfin toutes sortes d'ustensiles de ménage en ce métal qui brille comme l'or quand il est poli, fut connu et exerçé dans les temps anciens. — Le métier de chaudron-

nier ne remonte pas sans doute aussi loin que celui de potier ; il ne peut dater que de l'âge des métaux, tandisque le fabricant de vases en argile fut probablement contemporain du fabricant d'outils en silex. — En France, dès les premiers temps de notre nationnalité, la fabrication des vases culinaires, en cuivre, a été activement pratiquée jusqu'à nos jours, dans presque toutes les localités de quelque importance. Cette industrie, comme toutes celles dont l'exercice offrait certains désagréments, était généralement localisée, confinée pour ainsi dire dans certains quartiers. C'est pourquoi l'on retrouve encore à Grenoble, à Lyon, à Valence, à Gap et dans beaucoup de villes du midi, certaines voies dénommées, rues Perolerie, Péroulière et Pérolière. En langue Romane et provençale le chaudron s'appelait *peïroou*, la marmite *peïrole*, et les chaudronniers *peïroliers*. De là vient, sans contestation possible, le baptême de ces anciennes rues où étaient établis les fabricants d'ustensiles de ce genre. A l'époque où ce métier était en pleine activité, cette dénomination particulière n'était point nécessaire pour retrouver l'adresse des industriels qui le pratiquaient. Le tapage incessant de leurs marteaux les indiquait suffisamment. Leur voisinage était loin d'être agréable, et, pour notre part, nous n'avons pas douce souvenance d'avoir habité jadis à Gap, la détestable rue Pérolière.

Les ouvriers de cette corporation n'ont jamais été très nombreux dans le chef-lieu des Hautes-Alpes ; néanmoins leur fabrication a suffi longtemps à la fourniture de tout le Gapencais et d'une grande partie du département. Tant que l'on n'avait pas trouvé le moyen d'appliquer la fonte fine, le fer blanc et le zing à la confection de ces ustensiles de première nécessité, chaque famille, jouissant d'une certaine aisance, possédait une batterie de cuisine en cuivre, plus ou moins importante. L'usage de vases culinaires, en ce métal qui s'oxide si facilement, offrait sans doute certains inconvénients et même quelque danger ; mais ils étaient bien compensés par leur solidité, par leur résistance à la chaleur constante des fourneaux. Leur

durée était pour ainsi dire indéfinie, car leur réparation était facile et le renouvellement de l'étamage rétablissait la sécurité. — D'ailleurs ces batteries de cuisine, de nos anciens hôtels, de nos vulgaires auberges, bien tenues, bien montées, toutes brillantes et reluisantes, n'avaient-elles pas un puissant attrait? Leur bel aspect offrait un autre charme que celles de nos jours, composées d'ustensiles en fer-battu. Certains cuisiniers prétendent même que l'apprêtage des mets s'effectue beaucoup mieux dans les casseroles en cuivre. Ils affirment que les sauces et les civets, surtout, ne mijotent pas si bien et prennent un certain goût désagréable en cuisant dans les nouveaux ustensiles en fer. Aussi y a-t-il beaucoup de récalcitrants parmi les anciens chefs de cuisine pour l'adoption de cet usage. Mais les regrets et les lamentations de tous les meilleurs Vatel possibles n'y feront rien. Les ustensiles en cuivre sont condamnés; ils ont fait leur temps comme l'argenterie massive pour le service de table. Ceux en fer-battu et en fonte émaillée, repoussés à la machine, par douzaines à la fois, sous la pression de lourds balanciers, étant d'un prix bien inférieur, les remplacent de plus en plus dans les grandes et les petites cuisines. Nous ne sommes plus au temps du confortable, du durable, c'est l'époque, en tout et pour tout, du clinquant et du bon marhé. En fait de chaudronniers, il n'y aura bientôt plus dans les petites villes de Province que les étameurs ambulants qui nous viennent de Naples et de St-Flour. Il est certain que le métier de chaudronnier décline à grand train, que la fabrication des ustensiles de ménage en cuivre a totalement périclité et qu'elle ne tardera pas longtemps de disparaître du chef-lieu des Hautes-Alpes. — Dans cette ancienne rue Pérolière, où naguère il se faisait un tapage incessant, il ne reste plus qu'un industriel, bien vieux sous le harnais, qui, n'ayant presque plus d'ouvrage, est sur le point de fermer sa boutique, ainsi qu'il nous l'a affirmé. — Il y a trente ans, qu'ils étaient encore quatre ou cinq chaudronniers, dont les affaires étaient en pleine prospérité. De leurs ateliers sortaient, non seulement des ustensiles de cuisine, mais encore, des cuvettes, des bassins

des bassinoires, des pompes à épuisement, des alambics, etc... Maintenant le silence le plus complet règne dans ce quartier, où il semblait que tous les démons étaient déchaînés. — Nous avons la certitude, et l'on peut affirmer que généralement les chaudronniers, de même que presque tous les industriels d'autres métiers, transmettaient leur profession à leur progéniture mâle. C'est pourquoi les générations de chaudronniers se sont succédées à Gap comme ailleurs. Les noms des Imbard (qui ont été trois frères exerçant ce métier), des Bonnet, des Eymar, sont assurément traditionnels dans ce genre d'industrie locale. — Toujours est-il qu'ils auront été les derniers ouvriers fabriquant les ustensiles de ménage en cuivre dans le chel-lieu du département des Hautes-Alpes.

Les ferblantiers qui, à un certain moment, semblaient avoir pris une importance relative à Gap, comme fabricants d'ustensiles de ménage, sont aussi en décadence. Si ce n'étaient les travaux qu'exigent les toitures, et les réparations que nécessitent les lampes de tout système, ce métier serait assurément réduit à toute extrémité. Comme pour la chaudronnerie, la plupart des produits industriels que fabriquait l'ancienne ferblanterie, se font à la machine, à l'emporte pièce. — De telle sorte que les chenaux, les tuyaux de descente, et jusqu'aux girouettes, arrivent tout confectionnés, prêts à être mis en place. En un mot, les ferblantiers ne sont bientôt plus que des ouvriers poseurs, au lieu d'être des fabricants.

LES PEIGNEURS OU CARDEURS DE LAINE ET LES TANNEURS.

Il est certain que les habitants des Alpes, de cette contrée, une des plus montagneuses du globe, où les pâturages abondent même sur les pentes abruptes, se sont livrés de tous temps à l'élevage des moutons. Nécessairement ils ont du exploiter les toisons de leurs nombreux troupeaux ; aussi, le commerce des peaux et des laines a-t-il été toujours très important, et l'est-il encore dans tout le dépar-

tement des Hautes-Alpes et particulièrement dans son chef-lieu. Mais dernièrement, pendant près d'un demi-siècle, au lieu de s'en tenir simplement à la vente de ces produits à l'état brut, ils ne les expédiaient au dehors qu'après leur avoir fait subir certaines préparations industrielles qui les embellissaient et en augmentaient la valeur. S'ils n'avaient pas établi sur une vaste échelle de grandes fabriques de draps et de tissus pour retirer tout le meilleur parti de leurs laines, ils avaient su du moins conserver jusqu'à ces derniers temps un certain monopole de manipulation, celui du lavage, du dégraissage et du cardage.

A Gap, cette industrie était naguère très florissante, et occupait un grand nombre de bras. Nous avons vu nous-même, dans notre enfance, plus de trois cents ouvriers exerçant le métier de peigneur et plus de cinquante celui de dégraisseur et laveur de laines, ainsi que celui de tanneur. Un nombre assez important de femmes était en outre employées, les unes au nettoyage des toisons et au triage des diverses qualités de laines et d'autres à l'étendage, à leur séchage qui s'effectuait sur les toitures en planches des trois ou quatre fabriques, offrant un coup d'œil vraiment curieux. C'est au quartier de Chaussières que se trouvaient les principaux établissements de cette industrie, ainsi que les ateliers de tannerie. Le plus important, sans contredit, était celui de MM. Callandre et Burle. Journellement ces deux industriels, seuls, avaient sous leurs ordres plus de deux cent cinquante ouvriers ou ouvrières ; deux cent vingt attachés au peignage et au nettoyage des laines, et, trente ou quarante à leur lavage où à la tannerie qui occupait le rez-de-chaussée. Ce n'était point assurément une fabrique modèle comme agencement intérieur, pas plus que les autres ses voisines, bien qu'elle tint le premier rang. Elle n'était point montée sur un pied magnifique et ne jouissait pas de tous les perfectionnements modernes. Son aspect au dehors bien que très pittoresque par la bizarrerie de ses constructions, était loin d'être majestueux. Elle avait bien plutôt un cachet primitif de simplicité et même de pauvreté ; mais, telle qu'elle était, sans être monumentale, elle plaisait, elle réjouissait,

parce qu'elle était un élément de vitalité, parce que c'était une ruche ouvrière qui donnait quelque animation à notre chef-lieu. Jusqu'en 1875, ces industriels d'un grand mérite. n'ont épargné ni leurs efforts, ni toute sorte de sacrifices pour maintenir leur fabrication en activité ; mais devant l'importation incessante et toujours croissante des laines étrangères dans des conditions de prix impossible à soutenir, devant surtout l'exploitation du peignage par les machines mécaniques perfectionnées, ils ont fini par se lasser et se sont résignés à fermer définitivement leurs ateliers, il y a une quinzaine d'années. On peut dire qu'ils ont lutté jusqu'à toute extrémité. — Hélas ! la déchéance de leur fabrication n'a pas tardé longtemps d'être suivie de la disparition de la fabrique elle-même. Après être demeurée, comme un corps inerte, silencieuse, inhabitée, pendant une douzaine d'années, son propriétaire ne pouvant utiliser ces locaux, qui gênaient la vue de sa demeure particulière, et, qui étaient mal organisés pour habitation de famille a fini par la faire démolir, il y a environ trois ans. La tourelle qui la dominait, et, sur les flancs de laquelle tournoyait en principe les grandes ailes d'un moulin à vent pour pulvériser le sumac, a subi le même sort. Sur leur emplacement vide de toute construction, s'étalent maintenant les plate-bandes d'un jardin potager. — *Sic transit gloria mundi !!!* et des fabriques en particulier.

A différentes reprises et dans plusieurs expositions, MM. Callandre et Burle ont obtenu des récompenses, ce qui prouve péremptoirement que leur industrie était non seulement importante, mais, exploitée dans de bonnes conditions de fabrication ; car, c'est pour la belle qualité de leurs laines propres au tissage et, surtout pour leur peignage effectué avec le plus grand soin à la carde à la main, que plusieurs médailles leur ont été décernées dans ces grands concours industriels, à une époque où l'on était encore très sobre d'honneurs immérités.

Attenante à la grande fabrique de tannerie et de lainage de MM. Callandre et Burle, plus humble et bien moins importante, se trouvait la tannerie de M. Arnaudon, qui a succombé une des premières (et a été démolie une dou-

zaine d'années auparavant), malgré tous les efforts que son gendre, M. Poët, a fait pour la maintenir.

Tout près d'elles, à quelques mètres au-dessous était située celle de M. Eyraud, qui est encore debout, il est vrai, mais dont l'industrie s'est éteinte presque en même temps que son propriétaire. Un peu plus loin, presque à l'intérieur de la ville, dans la rue de l'Egoût, le sieur Leautier a été pendant longtemps à la tête d'une fabrique importante de tanneurs et de corroyeurs. A sa mort, un de ses ouvriers, le sr Guiramand, avait pris sa succession. Cette fabrique vient de disparaître, elle a été achetée par les édiles de notre chef-lieu, dans le but d'éloigner les émanations peu agréables qu'elle répandait; mais elle était bien loin d'être aussi active et importante que jadis. Le dernier possesseur de l'immeuble était l'un des fils Bumat, dont le frère est maintenant le seul avec lui qui exerce encore quelque peu le métier de corroyeur. Il ne reste plus dans ce quartier de Chaussières, si animé naguère, que la vieille fabrique de M. Ollivier, qui, comme MM. Callandre et Burle jadis, exploite encore les deux industries de la tannerie et des laines. Mais, qu'elle est loin de son ancienne splendeur, et, combien l'importance de son trafic a diminué ! On n'y lave plus que très peu de laines, et c'est à peine si l'on y tanne quelques peaux de chèvres et de moutons. Elle occupe maintenant six à huit ouvriers, tandis que autrefois elle en occupait trente à quarante.

Hors de la ville, à un kilomètre environ, la grande fabrique de cardage à la mécanique et à la main, que les sieurs Albert et Ferrary avaient installé au moulin neuf, vers le milieu de notre siècle, a tenu le second rang comme importance de fabrication. Elle a occupé pendant un certain nombre d'années une quarantaine d'ouvriers ou ouvrières, puis, elle a cessé de fonctionner tout-à-coup pour différentes raisons que nous n'avons pas à apprécier. — Le sr Maurice, leur contre-maitre, qui est pour ainsi dire l'introducteur du métier de peigneur de laines dans notre chef-lieu, avait pris leur succession et transporté de suite l'exploitation de son industrie dans l'intérieur de la ville, derrière le four à vapeur. Cet industriel a maintenu jus-

qu'au bout le peignage à la main et dans de très bonnes conditions, puisque il a été honoré lui aussi d'une médaille; mais, comme tous ses confrères, il a été obligé de fermer son établissement à peu près à la même époque, il y a une quinzaine d'années.

Quant aux trois frères Philip, qui avaient succédé à leur père, et qui étaient arrivés à fonder un établissement de quelque importance pour le lavage et le peignage des laines, au nord de la Pépinière, près du Pont Calvaire, ils n'ont pu maintenir leur industrie plus longtemps que les autres.

Toutes ces fabriques de cardage à la main, toutes ces tanneries, qui donnaient à Gap un petit air de ville industrielle ont cessé d'exister, où sont tombées en décadence presque en même temps, à la suite de l'exploitation de ces industries par les grandes usines du nord et du midi, mises en mouvement par le mécanisme à vapeur.

Il y avait en outre deux petites carderies mécaniques, mues par une chûte d'eau, le long du torrent de Bonne. Les deux industriels qui les exploitaient, les s^rs^ Jaussaud et Boisserenq, ont tenu bon longtemps. Leur spécialité était le cardage et le nettoyage (*à la façon*) des laines destinées à être tissées en draps grossiers du pays, appelés stofs, et ratines. Elles filaient et tissaient aussi quelque peu. Les bons ménagers de nos campagnes, qui durant l'hiver confectionnaient eux-mêmes l'stof pour leurs vêtements, étaient leurs principaux clients. — Ces deux fabriques ont marché avec une certaine activité pendant la même période de temps que les fabriques de peignage à la main que nous avons cité. Comme elles, devant le perfectionnement des métiers mécaniques mues par la vapeur, devant la grande centralisation de toutes les industries, elles n'ont pu résister à la concurrence et ont fini par disparaître, il y a quinze ou dix-huit ans.

Quant à la grande fabrique de tissage, à la filature de laines que le s^r^ Franquin avait créée, vers la fin de la première moitié de notre siècle, au sud de la ville, sur les bords de la Luye, elle n'a pu tenir aussi très longtemps devant la concurrence irrésistible des grands centres.

Exploitée d'abord pendant quelques années par la société Albert et Ferrary, à qui le sr Franquin l'avait loué peu de temps après sa fondation, elle ne put jamais se relever, malgré toute l'active intelligence de son propriétaire qui en avait repris la direction. Mal secondé, malheureusement, par les ouvriers de la localité, n'ayant pas en outre, en été, un volume d'eau suffisant pour alimenter la grande roue hydraulique de son usine, cet industriel de grande initiative fut obligé de la fermer et de voir se consommer la ruine d'une industrie qu'il avait eu tant de peine à introduire à grands frais dans le chef-lieu des Hautes-Alpes.

Et maintenant les laines et la peausserie des Alpes qui ont toujours été hautement et justement prisées par tous les manufacturiers, s'en vont alimenter les grandes fabriques du nord et du midi de la France, sans laisser entre les mains de nos industriels d'autre bénéfice, hélas ! bien restreint depuis l'importation des laines australiennes, que celui du trafic des toisons brutes, et des peaux non tannées.

CHAPELIERS EN FEUTRES.

Le métier de chapelier, ou plutôt l'art de confectionner les chapeaux en feutre, a été sérieusement et activement pratiqué jusqu'à ces derniers temps dans le chef-lieu du département des Hautes-Alpes. — Il est tout naturel, qu'ayant sous la main les matières premiéres, que possédant dans le pays même la laine, les poils de lièvre et de lapin en abondance, les chapeliers dans les Alpes aient cherché dès les temps reculés à se créer une ressource industrielle, une espèce de monopole de l'exploitation des feutres. — Aussi, le nombre des ouvriers exerçant à Gap cette industrie était-il naguère relativement important. Ils étaient formés en corporation distincte et avaient fondé une société de secours mutuels, dont le sieur Borel a été président pendant plus de quarante ans. Elle doit être bien près de sa dissolution maintenant, faute de membres, à la suite de l'anéantissement de ce corps de métier. — C'est

seulement après l'installation dans quelques centres manufacturiers des fameuses machines, que l'on a vu fonctionner pour la première fois à l'Exposition de 1867, auxquelles sont livrées les matières premières à l'état brut, et qui les rendent feutrées presque immédiatement, que ce corps de métier est tombé en décadence, non seulement à Gap, mais dans toute la France, A cette heure sa ruine est complète dans les Alpes.

On ne voit plus, comme naguère, les ouvriers fouleurs installés au rez-de-chaussée de quelque humble réduit, au milieu d'un nuage intense de vapeur se démener sans relâche durant plusieurs jours autour d'une chaudière, pour former les chapeaux, en les trempant et les retrempant sans cesse dans l'eau bouillante, les roulant et les déroulant sous leurs mains.

On n'entend plus le monotone ronron de l'outil de l'arçonneur, dont la corde vibrante mettait en charpie la laine et le poil pour les apprêts du feutre. — L'arçon, cet outil étrange du chapelier, qui a la forme d'un archet colossal et le son d'une énorme guitare, et dont quelques bons ouvriers se servaient comme d'un instrument de musique pour accompagner leurs gais ou mélancoliques refrains, n'existe plus que de nom. On peut dès maintenant le classer à Cluny, comme objet de curiosité, de même que les vieilles cardes à main des peigneurs de laine, que le métier à bras primitif du tisserand, que le petit rouet de nos anciennes fileuses et le grand rouet des cordiers, que l'antique tour à grande roue massive que faisait mouvoir le pied du potier. Oui ! nous ne sommes pas bien loin du temps, où par suite du perfectionnement des machines industrielles, la multitude d'outils à main, dont se servaient encore les travailleurs vers le milieu de notre siècle, seront recherchés par les collectionneurs, comme le sont les vieilles armes, les vieux chenets, les claveçins et les sifflets, enfin comme tous ces anciens objets démodés, installés au musée Carnavalet. — De même que le progrès social et politique a tué les anciennes mœurs et coutumes, le progrès industriel par la vapeur a détruit presque tous les vieux ateliers de la Province. Les nombreux ouvriers que

l'industrie du feutrage à la main occupait dans le chef-lieu des Hautes-Alpes, ont été forçés dans ces derniers temps de se créer une autre position dans leur pays, ou d'aller chercher ailleurs un autre gagne pain, à la suite de l'anéantissement de leur métier. Car, il n'existe plus maintenant à Gap de fabricants de chapeaux de feutre, il n'y a plus que des marchands de chapeaux fabriqués au dehors à la machine, comme il n'y aura bientôt plus que des marchands de chaussures et des marchands de vêtements confectionnés mécaniquement à Paris ou dans quelque grand centre industriel.

Le sieur Barle, qui aura été le dernier à exploiter cette industrie locale, vient de fermer l'an dernier ses ateliers de foulage et de feutrage. Il a conservé et continue sur un très bon pied son commerce de chapellerie, de même que la plupart de ses confrères, dont les magasins sont fort bien montés, mais il ne fabrique plus les feutres; comme eux, il ne fait plus que le retapage. Cet industriel occupait encore, il y a quelques années à peine, quinze à seize ouvriers; il n'en emploie plus que un ou deux maintenant, à la mise à point des chapeaux de feutre qu'il reçoit tout préparés des manufactures spéciales à la machine. Avec deux ou trois de ses collègues de Gap, il fournissait tous les chapeliers du département des Hautes-Alpes, ainsi qu'un bon nombre de ceux de deux ou trois départements limitrophes. — Les Barle, les Gautier, les Borel, les Barra, les Dupont, les Signoret, qui auront été les derniers fabricants de chapeaux en feutre à Gap, sont tous fils et petits fils de chapeliers. Le métier de chapelier était pour ainsi dire traditionnel, héréditaire dans ces familles, comme dans celle de beaucoup d'autres corps de métiers. Ces industriels étaient tous des ouvriers émérites avant d'être patrons; mais ne pratiquant plus eux-même la fabrication des feutres, depuis surtout son exploitation par les grands centres industriels, il ne l'enseignent pas à leurs enfants. — Cette industrie locale est donc bien complètement anéantie et malheureusement sans espoir de résurrection.

SERRURIERS-FORGERONS EN BATIMENT.

Depuis le perfectionnement de l'art de fondre le fer, de le couler et le mouler, en un mot, depuis l'emploi de la fonte ouvragée dans la construction des bâtiments, le métier de serrurier-forgeron dans la province est toujours allé en déclinant. On ne voit plus dans nos petites villes d'habiles ouvriers sur l'enclume, comme les vieux *Fabres* d'autefois; nos forgerons ne façonnent plus, ne tordent plus, en arabesques sous leurs marteaux, le fer tout bouillant et étincelant. Ils ne construisent plus, dans leurs ateliers presque silencieux maintenant, ces belles rampes d'escaliers, ces balustrades majestueuses, ces grilles artistiques de balcons, qui coopéraient à l'ornementation des riches hôtels de l'ancienne noblesse et bourgeoisie, et que quelques amateurs de l'art de la renaissance admirent et recueillent religieusement. Peu ou point de serruriers de notre époque sont capables de combiner, de fabriquer ces admirables clefs, ces belles serrures qui servaient à fermer et à orner les portes monumentales des grands édifices et jusqu'aux coffres et aux bahuts. Elles étaient lourdes et massives, il est vrai, moins élégantes et moins savantes, à coup sûr, que celles des Fichet et Cie; mais, elles avaient en revanche un véritable cachet d'originalité et de grand art. Donnons en passant un regret, un souvenir à cette belle grille de chœur de l'ancienne cathédrale de St-Arnoux, démolie il y a plus de vingt ans. C'était une œuvre vraiment magistrale que nous avons tous admiré dans notre enfance, et, cependant on en fait si peu de cas, qu'on la laisse se rouiller et se perdre dans les coins d'un chantier d'entrepreneur. Ne serait-il pas à désirer qu'on l'utilisât pour la nouvelle cathédrale qui s'édifie !!!

Le métier de serrurier-forgeron, à Gap comme ailleurs, a subi, ainsi que tous les autres métiers, les conséquences fâcheuses de la fabrication à la mécanique, de l'exploitation de toutes les industries par les grands centres manufacturiers. Les industriels qui exercent encore ce métier dans notre chef-lieu ne sont plus que des ajusteurs, des

poseurs, des monteurs en fonte. Toutes les pièces principales des clôtures des cours, des fermetures de nos croisées, les balustres, les montants, les croisillons, enfin tous les décors des grilles et balustrades, leur sont fournis maintenant tout fondus, tout moulés et numérotés par les grandes fabriques métallurgiques. Quant aux pièces moins importantes de la serrurerie, nécessaires pour l'aménagement de nos demeures, telles que fourneaux, poëles, pelles, pinces, chenets, clefs, serrures, enfin toutes les ferrures des portes et fenêtres, tout leur arrive aussi confectionné à la machine ou à l'emporte-pièce. Il ne leur échoit plus que les travaux de réparations, lorsqu'elles sont détériorées, encore deviennent-ils de plus en plus rares. Le bon marché du prix d'achat fait que le plus souvent on préfère racheter ces objets neufs que de les faire réparer. Parmi les iudustriels les plus notables qui ont exercé en dernier lieu le métier de serrurier-forgeron à Gap, nous pouvons citer les Vallet, les Magallon, les Roland, les Borel, les Espié, les Lombard, et les Queyrel. Ce dernier surtout, dont les ateliers avaient une importance considérable, a occupé constamment pendant près d'un demi-siècle plus de douze à quinze ouvriers. Sa fabrication rayonnait non seulement dans les Hautes-Alpes mais encore dans deux ou trois départements limitrophes. Ses successeurs, MM. Meunier et Gammond, n'occupent plus qu'un seul ouvrier forgeron. Sans doute leur commerce de ferronnerie est loin de péricliter ; ils font même plus d'affaires commerciales que leur prédécesseur, mais, il n'en est pas moins vrai, et c'est ce qu'il nous faut constater, que leur fabrication dans leurs ateliers a bien diminué, qu'elle est pour ainsi dire nulle, et, qu'ils ne font plus guère que la vente de la quincaillerie et des fers ouvrés qu'ils reçoivent des grandes usines et fonderies, Ils en retirent incontestablement plus de bénéfice que de les fabriquer eux-mêmes et c'est là une des principales causes du dépérissement, de l'anéantissement de la fabrication industrielle dans nos petites villes de la province.

Quant aux serruriers-forgerons qui exercent encore le métier avec quelque activité, qui maintiennent un peu

cette industrie locale, nous citerons les Angelvin, les Reynaud, les Belon, les Reynier, les Mondet, et les Liouffre; mais leur fabrication n'est pas comparable comme importance à celle de leurs prédécesseurs et cette industrie est incontestablement en grande décadence dans le chef-lieu des Hautes-Alpes.

(A suivre.) E. SIBOUR.

LETTRES CIRCULAIRES
DES
VISITANDINES D'EMBRUN
XVIIIe SIÈCLE.

M. le chanoine GUÉRIN, curé-archiprêtre d'Embrun, a bien voulu nous communiquer, il y a plusieurs mois, une copie moderne de deux lettres circulaires adressées, au commencement du XVIIIe siècle, par la supérieure du monastère de la Visitation Sainte-Marie d'Embrun[1] aux autres maisons de la même congrégation.

[1] « Leur couvent d'Embrun, dit Albert (*Hist. du dioc. d'Embrun*, 1783, t. II, p. 408-9), a été fondé en 1623, par la supérieure du couvent d'Anecy en Savoie, sous l'archevêque Guillaume d'Hugues. La ville leur donna le sol où il y avoit auparavant quelques maisons particulières qui furent détruites pour y bâtir ce nouveau couvent. Il est situé au midi d'Embrun et presque sur les bords du roc. Elles y ont fait, depuis quelques années, des agrandissemente assez considérables au-devant de la chapelle des Pénitents Noirs où l'on voyoit plusieurs jardins qu'elles ont acquis pour y faire un bel enclos. Leur communauté est composé de vingt ou vingt-quatre religieuses; elles reçoivent dans leur monastère de jeunes pensionnaires qu'elles forment à la piété, et à qui elles apprennent la couture et la broderie. Leur église, qui est petite, est d'une propreté enchantée. Les Séminaristes y vont faire l'office divin les jours de leurs grandes solennités, comme le jour de la Visitation et le jour de S. François de Sales, où il y a un sermon et la bénédiction du Saint-Sacrement ». — Ajoutons que la fondation du monastère de la Visitation d'Embrun

Ces lettres sont l'une de 1716 et l'autre, de 1731. Elles contiennent de nombreux renseignements inédits ou, du moins, peu connus, relatifs au monastère des Visitandines d'Embrun — aujourd'hui le Petit Séminaire — et au concile provincial réuni à Embrun en 1727 et dans lequel les doctrines jansénistes de Jean Soanen, évêque de Senez, suffragant d'Embrun, furent solennellement condamnées.

La copie des lettres que nous devons à M. le chanoine Guérin a été prise dans un recueil factice de documents imprimés, appartenant aujourd'hui au monastère de la Visitation de Montluel (Ain). Sur notre demande, ce précieux recueil[1] nous a été gracieusement communiqué par l'entremise de Mgr BERTHET, évêque de Gap.

C'est d'après le texte rarissime de Montluel que nous faisons notre publication. Nous devons, toutefois, prévenir le lecteur que nous n'avons pas cru devoir reproduire en entier la lettre de 1716 ; mais nous publions complètetement celle de 1731. Ces deux documents sont précédés de l'extrait d'une circulaire de 1693, relatif à l'invasion du duc de Savoie dans le Haut-Dauphiné en 1692, et suivis d'un autre extrait concernant le cardinal de Tencin, transféré d'Embrun sur le siège archiépiscopal de Lyon en 1740.

P. G.

---

fut agréée par délibération des habitants de cette ville (Jacques, notaire) le 4 avril 1625; que les lettres d'envoi de six religieuses de Grenoble à Embrun sont du 18 avril de la même année (1625); enfin que lettres d'approbation de la fondation des monastères de la Visitation de Grenoble, Valence, *Embrun*, Crémieu, Crest et Digne, furent données par Louis XIII, à Lyon, en octobre 1630 (*Arch. des H.-A.*, série H, fonds des Visitandines).

[1] Deux volumes in-4°, non paginés, chacun d'environ 400 pages : « Du monastère de la Visitation Sainte-Marie de Montluel », nos 1 et 5.

I

De nostre second monastère de Grenoble
aux Trois-Cloîtres, ce 4e mars 1693.

« ....Il reste maintenant à vous dire quelque chose des occasions que Dieu a fournies pour éprouver notre confience en luy et notre soumission à sa sainte volonté. Il seroit inutile de vous répéter les étranges allarmes où nous avons été, l'année dernière, sur les apréhensions d'un siège, après la prise d'Ambrun[1] et l'embrazement de celle de Gap[2], qui n'est qu'à une journée et demy de Grenoble. Nos sœurs de notre Premier monastère vous en ayant déjà écrit le détail, je diray seulement ce qui nous regarde en particulier. Après que nous eûmes tâché d'appaiser la colère de Dieu qui, visiblement, paroissoit irrité contre nous, par prières, jeûnes, aumônes, retraite et autres œuvres de pénitence, nous prîmes notre parti de demeurer ferme dans notre monastère, attendant l'ennemy, quoi qu'il pût arriver, bien que la plus grande face de notre maison soit à l'oposite des remparts de la ville, du côté où l'on devoit craindre la première attaque. Ce n'est pas que nous manquassions d'endroits pour nous réfugier, plusieurs de nos maisons nous ayant offert, avec une bonté sans égale, non seulement de nous recevoir chez elles, mais encore de partager leur pain avec nous. Celle qui nous prévint la première fut la très honorée mère de notre sainte source[3].... »

[1] Le 16 août 1692, après douze jours de siège, et malgré la belle défense du marquis de Larrey et le courage des habitants, qui, pour toutes munitions, n'avaient plus que les boulets que leur envoyaient les ennemis.

[2] Le 12 septembre 1692. L'armée ennemie forte de 15 à 16.000 hommes, entra à Gap le 29 août et y séjourna « deux semaines entières, commettant toute sortes d'actes d'hostilité, violant, bruslant les bastides et et les gerbiers dela campagnes, et, finalement, la pauvre ville de Gap, qui ne trouva point de quoy luy payer la contribution qu'ils demandoient » (*Annales des Capucins*, Ms. aux *Arch. dép. des H.-A.*, petit in-f°, p. 208).

[3] Dans une supplique adressée au Roi, vers 1708, par les Visitandines d'Embrun, il est dit que leur monastère, depuis le siège de 1692, a « aliéné, par emprunt ou autrement, des capitaux pour la somme de 13.571

II.

De notre monastère d'Ambrun, ce 18 mars 1716.

[P. 3] ... Nous ne devons pas nous dispenser, ma très honorée Sœur, de vous faire part, comme le siège archiépiscopal de cette ville vient d'être rempli par Monseigneur d'Argenson, cy-devant évêque et comte de Dol[1]. Son arrivée en ce pays fut environ le mois de novembre. La joie universelle, publique et particulière était déjà un préjugé heureux du bonheur de ce diocèse, et quoique, pour lors, il ne fût pas encore bullé, tous les corps, à l'envie, ne laissèrent pas de donner des marques les plus empressées de voir leurs vœux accomplis et d'une affection toute respectueuse; ce qu'on vient de lui réitérer depuis la réception de ses bulles, à son entrée pontificale, qui met le comble à notre contentement. Le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, tous, à l'envie, ont fait éclater leur empressement à rendre leurs devoirs à sa dignité, à son illustre naissance et à son mérite personnel. Quel bonheur, en effet, plus grand pour notre ville, pour tout ce diocèse, et pour nous, en particulier! L'Église a trouvé en sa personne un digne époux, les fidèles un vrai pasteur, les pauvres un père tendre et compatissant. Il est affable et débonnaire; d'une érudition profonde, d'un savoir émi-

livres, soit pour sa part et contribution qu'il fallut païer aux ennemis de l'Estat, en lad^e année 1692, soit pour la capitation, sixième denier, droits d'amortissement du sol dud. monastère », etc. Il y avait alors, dans le monastère, 25 religieuses. « Leur entretien et nourriture, sur le pied de moins de 200 livres pour chacune, arrive à la somme de 5.000 liv. annuellement, outre l'entretien des bâtimens, de la sacristie, des deux servantes et un valet, qui monte encor à une somme considérable. Cependant led. monastère ne jouit pour tout bien que de 2.586 liv. 10 sols de pension annuelle » (*Arch. des H.-A.*, H, fonds des Visitandines d'Embrun).

[1] François-Élie de Voyer de Paulmy d'Argenson, originaire de Lorraine, doyen du chapitre de St-Germain, à Paris, abbé de Pruilly, au diocèse de Tours; puis évêque de Dol (17 avril 1702), fut transféré sur le siège archiépiscopal d'Embrun le 12 janvier 1715. Il fut nommé à l'archevêché de Bordeaux le 23 avil 1719, et mourut dans cette ville, à l'âge de 72 ans, le 25 oct. 1728 (Voyez Albert, *Hist. du dioc. d'Embrun*, 1783, t. II, p. 264; Gams, *Series episcop. ecclesiae cathol.*, 1873, *passim*).

nent et d'un génie supérieur ; attentif à remplir dignement toutes les fonctions de l'épiscopat. A peine eut-il pris quelques jours de repos, pour se délasser des fatigues d'un long et pénible voyage, qu'il s'est appliqué sérieusement à connaître son diocèse, à pénétrer dans ses véritables besoins, à y maintenir la discipline et le bon ordre; partout zélé défenseur de la sainte doctrine et de la vraie catholicité, qui nous promet une paix tranquille au travers des orages et des tempêtes qui les agitent de tous côtés : heureux le troupeau qui sous un si vigilant et zélé pasteur ne craint point d'être conduit dans des pâturages empoisonnez.

Nous ne devons pas oublier icy combien les RR. PP. Jésuites[1] ont pris part à l'arrivée de cet illustre prélat, et les spectacles qui luy ont procuré, où l'on s'est attaché particulièrement à étaler les vertus rares et singulières qui brillent en sa personne[2]. Leur joie et leur consolation est d'autant plus grande que la pureté de sa foi leur est un gage assuré de son affection particulière.

Nous avons aussi nous-même lieu d'espérer que nos intérêts et nos saintes observances seront en sûreté sous les yeux de ce grand prélat. Nous nous sommes déjà aperçues qu'il est éloigné d'y donner quelque atteinte et d'user pour cela de son autorité. Sa Grandeur nous a assuré sa protection et son appui ; trop heureuses si par notre [p. 4] attachement, plein d'une respectueuse soumission, et nos vœux continuels au Dieu des miséricordes nous pouvons la ménager et obtenir sa conservation, qui nous est également recommandable et précieuse.

Quoique nous soyons hors d'état de fournir à des dépenses extraordinaires, quelques nécessaires qu'elles fussent, il a fallu néanmoins nous y rendre, malgré nous ; et nous

[1] Les Jésuites, bien qu'appelés à Embrun, par l'archevêque Guillaume de St-Marcel d'Avançon, dès 1581, ne s'y sont définitivement établis que le 6 mai 1605 (Cf. *Invent. des Arch. des H.-A.* C, 149-151). Le père Valentin Gérard, d'Embrun même, fut premier supérieur du collège qu'ils fondèrent dans cette ville (Fournier, *Hist. gén. des Alpes*, 1890, t. II, p. 333).

[2] Il ne serait pas sans intérêt de savoir en quoi consistaient exactement les « spectacles » dont il est ici question.

n'avons pu nous dispenser de faire des réparations considérables à notre boulangerie, qui se trouve située dans un endroit fort humide: de sorte qu'il a fallu refaire à neuf tous nos greniers, élever des bûchers contre les murs, y faire des aqueducs, aussi bien que dans tout le tour de notre cave pour l'écoulement des eaux, et éviter par là les pertes des grains et des farines qui devenoient considérables. Nous avons encore été obligées, pour rendre notre chambre des assemblées logeable, de changer la cheminée d'un autre sens qu'elle n'étoit, pour éviter la fumée qui étoit du tout insupportable, et à laquelle on n'avoit pu remédier par toutes les autres réparations qu'on avoit essayé d'y faire, et toutes inutilement jusqu'ici. Maintenant, nous goûtons le plaisir qu'elle ne fume plus.

Nous avons pratiqué un poële à la chambre voisine, qui est occupée par nos pensionnaires, qui sera de quelque ménage pour le bois, sans que les enfants en souffrent; nous avons fait reboiser en fougères la susdite chambre d'assemblée. Elle est aussi très bien éclairée par deux grandes fenêtres qui la rende[nt] agréable et de bon goût. Il y a des armoires pour resserrer les ouvrages. Outre les commodités que nous y trouvons, elle est encore mieux pour la santé. Nous y avons fait faire deux voûtes au-dessous qui nous sont très utiles, pour un fruitier et pour un jardin d'hiver, qui nous sert encore à tenir une partie de notre bois. Ce qui nous engagea à cette nouvelle dépense, fut qu'on en trouva une partie de creux, qui avoit servi autrefois de tombe, mais ce qui restoit à creuser s'est trouvé presque tout roc, et il a fallu faire jouer les mines, ce qui a été en même temps dispendieux et bien fatiguant. Nous fûmes encore obligées de changer notre porte de clôture, dans l'entrée de laquelle on y a fait une petite balustrade, pour y donner du jour, ce qui la rend et plus jolie et plus régulière. On avoit encore fait un petit retranchement au parloir de dehors, pour placer le tour; on y a ménagé un petit vestibule à la portière, d'où elle répond.

La disette d'eau où nous étions en hiver et les grosses

fatigues que causoit le charroir, nous a contraint à nous déterminer à couvrir et à voûter notre réservoir, qui ne nous étoit de nulle utilité en hiver; même il se perdoit par la gelée, qui pénétroit et gâtoit entièrement les murs, où il falloit, tous les ans, revenir à de nouveaux frais, outre le danger où nous étions de périr, en cas de feu. Nous avons aussi le couvert d'un [p. 5] corps de logis qui menace ruine, il ne nous est pas absolument possible de le réparer. Nous nous trouvons endettées de près de quatre mille livres, outre les dettes journalières que nous contractons pour fournir au plus nécessaire à la vie. Les difficultés d'être payées se rendent de plus en plus excessives, ce qui augmente notre vive compassion et notre regret de ne pouvoir donner aucun secours à nos chères maisons qui se trouvent en nécessité.

Rien ne nous a plus encore affligée, ma très-honorée Sœur, que l'état où nous avons eu la douleur de voir une novice qui ne permit que peu de jours de délai à sa sortie, du désir de la fille même, de celui des parents et du sentiment de personnes amis et de probité. Elle n'étoit pas encore bien revenue de son infirmité qu'elle vint faire de nouvelles poursuites pour rentrer chez nous; mais, quelque inclination que nous ayons de la contenter et de marquer notre considération à sa famille, nous la refusons constamment, ne devant pas en user autrement : l'intérêt général doit être préféré au particulier. On se flattoit que la protection de Monseigneur notre archevêque nous obligeroit à la reprendre. Grâces au Ciel, non seulement Sa Grandeur ne nous y oblige pas; il approuve, au contraire, la fermeté que nous avons à la refuser. Admirez avec nous, ma très honorée Sœur, des conduites si merveilleuses de la bonne Providence sur nous.. Aussi nous y mettons de plus en plus toute notre confiance à la sacrée et sainte famille de Jésus, Marie et Joseph, à la protection de laquelle nous avons remis, dès que nous fûmes en charge, tous les intérêts spirituels et temporels de cette communauté.

Les Révérends Pères Jésuites continuent à nous donner des preuves du saint zèle et de l'esprit de désintéres-

sement qui les animent. Nous leur avons d'autant plus d'obligation que notre recours y est fréquent, ayant la charité de suppléer pour M. notre confesseur, qui, se trouvant chargé d'une paroisse qui l'occupe, ne peut être assidu à notre confessional. Nous sommes bien sensibles aux attentions que le R. P. de Saint-Vandelix, recteur de ce collège, veut bien faire à notre prière de s'assujettir avec ses pères, de prendre nos heures. Ils nous charment par leur exactitude. Ils auront sans doute bonne part au mérite de la tranquillité et au bon ordre qu'ils nous procurent.

Nous avons éprouvé l'habilité du R. P. Jouve, pour lors supérieur du Séminaire[1], qui a donné ses soins à notre bâtisse, avec un zèle et une affection toute particulière ; nous lui avons mille obligations dans le général et le particulier.

Nous avons passé les fêtes de la Visitation et de notre saint fondateur, avec la solemnité ordinaire. Le R. P. Paschal, de la même Compagnie, fit [p. 6] son panégyrique. Il retraça l'esprit et les vertus de ce grand saint, de la manière la plus sensible et la plus pathétique. Il eut l'aplaudissement de son auditoire, qui fut nombreux, indépendamment du tems qui étoit très mauvais. Il ne manqua que la présence de Monseigneur notre archevèque au salut, comme sa Grandeur nous l'avait promis, pour rendre notre fête complète.

Il ne me reste plus, ma très honorée Sœur, qu'à présenter, à votre charité les respectueuses obéissances de notre communauté, qui est au nombre de seize professes du voile noir, une domestique, deux novices, dont une est pour la cuisine, trois prétendantes, dont une est aussi pour le rang des domestiques, une tourrière, une fille de service et deux pensionnaires. Accordez-nous, je vous en supplie, une communion générale pour notre prochaine élection, et d'être persuadée que je suis, avec autant de

[1] Jean-Baptiste *Jouve*, bachelier en théologie, chanoine d'Embrun au moins depuis 1683 jusqu'en 1733, prébendé sur les muids d'Oulx en 1717-33 (*Arch. des H.-A.* G, *passim*).

sincérité que de parfaite considération dans le cœur adorable de Jésus,

Ma très honorée Sœur,

Votre très humble et indigne sœur et servante en Notre Seigneur.

Sœur Marie Isabeau TEYSSIER
De la Visitation Sainte-Marie
D. S. B.

Nous trouvant encore cette lettre entre les mains, nous vous supplions de nous accorder les prières de l'Ordre, pour feu M. Vinatier, notre ancien confesseur, en reconnaissance des services qu'il nous a rendu *gratis*, près de dix-huit ans.

III

De notre monastère d'Embrun, ce 12 janvier 1731.
Vive Jésus.

MA TRÈS CHÈRE ET HONORÉE SŒUR[1],

Quoyque nous ayons différé si longtemps à nous aquitter d'un devoir aussi aimable et aussi consolant que celui de nous entretenir avec vos charités, nous nous flattons, ma très honorée Sœur, que vous ne l'attribuerez ni à la négligence, ni à l'indifférence; celles de vos charités qui savent les différentes occupations où m'ont engagé mon devoir et l'obéissance à des ordres supérieurs, pour travailler à la tranquillité d'une de nos Maisons, n'en

[1] Sœur Marie-Anne-Angélique Dalmas, supérieure du monastère de la Visitation d'Embrun, l'auteur de cette lettre, appartenait à une ancienne famille de Guillestre, dont plusieurs membres ont eu un certain éclat en Dauphiné au XVIIe et XVIIIe siècle. Ils étaient seigneurs engagistes de Réotier depuis le 30 mai 1653, époque où Marguerite de Levésie, veuve d'Esprit Dalmas († 1652), acquit la seigneurie de Réotier pour 3.300 l. Jacques Dalmas, son fils, lui succéda de 1660 à 1697, puis, Jean-Baptiste Dalmas (1700-35); Jacques-François Dalmas, conseiller au parlement (1767-55) et Joseph-François Dalmas, ancien trésorier de France, qui vivait en 1767-76. Les armoiries de cette famille sont *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois roses tigées et feuillées de même; au chef d'or, chargé de trois molettes de sable* (Rivoire de La Bâtie, *Armorial de Dauphiné*, 1867, p. 183).

seront pas surprises; aussi osons-nous vous assurer, ma très honorée Sœur, que c'est aujourd'hui le moment le plus libre que nous ayons pu trouver, pendant nos six ans[1], que je vois finir avec une très grande consolation, dans l'espérance de goûter enfin l'heureuse tranquillité d'état d'inférieure; je le désire avec d'autant plus d'empressement que j'en ay un besoin infini.

Le saint concile d'Embrun en l'année 1727 a fait trop de bruit dans toute la Chrétienté, pour n'avoir pas pénétré jusque dans vos saintes solitudes, et avoir intéressé vos charités, insensibles à toutes autres nouvelles qu'à celles qui intéressent la gloire de notre sainte religion. Vous n'ignorez donc pas, nos très honorées Sœurs, avec quelle gloire, quelle majesté, quel zèle, quelle force, quelle sagesse, quelle douceur, Monseigneur DE TENCIN, notre illustre archevêque[2], a commencé, conduit et heureusement fini ce fameux concile, où il a présidé en qualité de métropolitain, et où ont assisté seize évêques, ceux de la suffragance d'Embrun, à sçavoir: Digne, Nice, Grace, Glandèves, Vence, Senez[3]. Ils y furent tous, à l'exception de M. de Digne[4], qui, étant malade, députa Mr l'abbé de Puget, son neveu[5], pour porter ses excuses et sa profession de foi, exprimée en des termes dont la lecture fit l'admiration du concile. Dans ce temps-là, l'évêque nommé pour Nice, était à Rome. Il en vint exprès, de la part de notre Saint Père le Pape, pour être sacré dans cette auguste assemblée, par M. notre archevêque[6]. On y vit dix autres de MM. les évêques des provinces voisines, sçavoir: MM.

[1] Elle était déjà supérieure en 1714 (*Arch. des H.-A*,. G, pr. 54).

[2] Pierre Guérin de Tencin, consacré archevêque d'Embrun le 2 juillet 1724, transféré à Lyon le 24 sept. 1740.

[3] Charles-Léonce-Octavien d'Anthelmy, évêque de *Grasse* (12 janv. 1727, † 21 oct. 1752); — Laurent-Dominique des Bertons de Crillon, évêque de *Glandèves* (8 janv. 1721, † 28 oct. 1747); — Flodoard Moret de Bourchenu, évêque de Vence (6 janv. 1715, rés. 1727); — Jean Soanen, évêque de Senez (1er juil. 1696, † 25 déc. 1740).

[4] Henri de Puget, évêque de Digne (7 avril 1708, † 22 janv. 1728).

[5] François de Puget, son grand vicaire.

[6] Raymond *de Recroscio*, nommé évêque de Nice, fut consacré à Embrun le 21 sept. 1727. Il mourut le 22 mai 1732.

les évêques de Gap, de Marseille, de Belay, d'Apt, Viviers[1], Systeron, Valance, Grenoble, Fréjus et d'Autun[2]. Vous sçavés de quels éloges le Pape et le Roy ont honoré cette auguste assemblée et leur auguste président; de quelle manière authentique ils ont aprouvé, confirmé et muni de leur authorité souveraine ce saint concile, où les décisions de l'Église, la pureté de la foi et de la morale ont si glorieusement triomphé de la désobéissance, de la révolte, de la cabale, de l'obstination, des ruses, des détours, des subterfuges de l'erreur [p. 2] et de ses partisans; vous n'ignorés pas aussi, ma très honorée Sœur, la sentence portée contre les ouvrages et la personne de M. l'évêque de Senez, le plus ancien des suffragans de cette province. Son instruction pastorale d'août mil sept cents vingt-six[3] fut condamnée et luy-même déclaré suspens de tout office et jurisdiction épiscopale, et de tout exercice d'ordre sacerdotal et épiscopal, jusques à ce qu'il se soit rétracté; ensuite de quoy le Roy l'a rélégué à la Chaise-Dieu.

Vous savés enfin, ma très honorée Sœur, les sages précautions que ce concile prit pour la conduite du diocèse de Senez, en y nommant, pour grand vicaire, M. l'abbé de Saléon, depuis, évêque d'Agen[4]. M. notre illustre archevêque a nommé en sa place Mr l'abbé de la Motte, pour conduire en la même qualité de grand vicaire, le diocèse

[1] François Berger de Malissoles, évêque de *Gap* (2 janv. 1707, † 21 août 1738); — Henri-François-Xavier de Belzunce, évêque de *Marseille* (1710, † 4 juin 1735); — Jean de Doucet, évêque de *Belley* (1712, † 4 févr. 1745); — Jean Baptiste de Vaccon, évêque d'*Apt* (1723, † 7 déc. 1751); — François Renaud de Villeneuve, évêque de *Viviers* (1724-1748).

[2] Pierre-François de Lafitau, évêque de *Sisteron* (1719, † 5 avril 1764); — Alexandre Milon, évêque de *Valence* (1726-1771); — Jean de Caulet, évêque de *Grenoble* (1726, † 27 sept. 1771): — Pierre-Joseph de Castellane, évêque de *Fréjus* (1715-1739 ?); — Antoine-François de Blitterwich de Montcley, évêque d'*Autun* (1721-1732).

[3] Exactement du 28 août 1726. On sait que Mgr Soanen était un des quatre premiers évêques appelants de la bulle *Unigenitus*.

[4] Jean d'Yse de Saléon, 2e fils de Jacques d'Yse de Rosans, seigneur de Saléon, président à mortier au parlement de Grenoble, naquit dans le protestantisme, se convertit, devint évêque d'Agen (16 avril 1730) et de Rodez (11 avril 1735), puis archevêque et comte de Vienne (8 février 1747), où il mourut le 10 février 1751.

de Senez, qui reprend enfin une nouvelle face sous un si digne administrateur[1]. Voilà, en précis, ma très honorée Sœur, ce que les nouvelles publiques ont pu vous apprendre. Il eût été inutile de vous les rappeller toutes, sans le raport qu'elles ont avec le détail que je dois vous faire de ce qui nous concerne.

Tout le temps que dura le saint concile d'Embrun fut pour notre chère communauté un temps bien gracieux et bien consolant. La plupart de MM. les évêques du concile nous honorèrent plusieurs fois de leurs visites, et notre église, de leurs saintes messes. M. l'évêque de Senez, avant sa condamnation, vint aussi, une fois, la dire chez nous; mais nous ne communiâmes pas; d'ailleurs, nous luy fîmes les mêmes honneurs qu'aux autres évêques. L'on n'avoit jamais vu, depuis notre établissement, trois évêques, à la fois, célébrer, en même temps dans notre petite chapelle. Mr l'abbé de Puget, neveu et député de M. l'évêque de Digne, avoit aussi choisi notre église, de même que presque tous les MMrs du second ordre, pour y célébrer le St Sacrifice. MMrs les évêques de Fréjus et de Valence, avec Mr de Savine, abbé de Boscodon[2], nous firent l'honneur d'entrer dans notre monastère, pour y voir ma très honorée sœur de Savine[3]. C'est ainsi, ma très honorée Sœur, que Dieu nous préparoit à soutenir, dans la suite, avec plus de force et de constance, les différentes sollicitudes où nous fûmes engagées bientôt après le concile.

Votre charité sçavoit sans doute comme depuis longtemps M. l'évêque de Senez s'étoit livré tout entier aux besoins de notre monastère de Castellane[4], luy servant

[1] Louis-François-Gabriel d'Orléans de La Motte, fut, depuis, consacré évêque d'Amiens (10 juil. 1734), où il mourut le 10 août 1774.

[2] Victor-Amédée de la Font *de Savine* fut abbé de Boscodon depuis 1712 jusqu'en 1760.

[3] Marie-Alexis *de Savine*, une des trois conseillères de la supérieure de la Visitation d'Embrun le 30 oct. 1720 (*Arch. des H.-A. l. c.*).

[4] « Ce monastère fut fondé en 1644 par Mgr Louis Duchaîne, évêque de Senez, sur la sollicitation de sœur Marie-Madeleine de Bonpar, native d'Apt » (Feraud, *Souvenirs religieux des églises de la Haute Provence*, Digne, 1879, p. 164-5).

presque toujours d'aumônier, de confesseur et de prédicateur. Cette chère communauté étoit si persuadée de la droiture et de la sainteté de leur évêque, que ces chères sœurs avoient mis en luy toute leur confiance. Elles avoient succé ses sentiments, avec d'autant moins de défiance, qu'ils leur avoient été présentés sous plus de douceurs; elles en étoient pleinement imbues, et leurs préventions sur ce point alloient jusqu'à l'excès. La condamnation portée par le concile d'Embrun, contre un évêque qui leur étoit si cher, fut un coup de foudre qui étourdit ces innocentes brebis[1]. Dans cet étourdissement, toute la communauté, unie avec son évêque, fit avec lui un acte d'appel au futur concile. Une telle démarche ne pouvoit avoir que des suites très fâcheuses, et jetter cette communauté dans un affreux désordre. M. notre illustre archevêque en prévit toutes les conséquences. Il gémit de la surprise et de la séduction de ces pauvres filles; il pria et fit prier Dieu pour elles; il agit enfin de concert avec notre grand monarque et M. l'abbé de Saléon, qui [p. 3] étoit alors grand vicaire de Senez, et aujourd'hui évêque d'Agen; il prit des moyens efficaces pour tirer ce cher monastère de l'erreur et le ramener à son devoir.

On commença à en disperser, par lettre de cachet, une partie dans différentes maisons de notre ordre et, par le même moyen, Mr l'abbé de Saléon nous envoya ma très honorée sœur Claire-Thérèse Le More, supérieure du monastère de Castellane, et ma très honorée sœur Marie-Thérèse de Rabier, son assistante, que nous avons gardées 18 mois, dans ce monastère[2]. Pendant tout ce temps,

[1] « Laurency qui fut, pendant cinq ans, aumônier de cette maison rapporte longuement les troubles et les dissensions qui éclatèrent à la suite de cette condamnation [20 sept. 1727]. Les religieuses ne se contentèrent pas de blâmer hautement la décision du concile. Elles bravèrent les règlements édictés par cette assemblée, et refusèrent de reconnaître la juridiction du vicaire général administrateur du diocèse de Senez. Leur église fut frappée d'interdit; plusieurs d'entre elles furent exilées ou disséminées dans d'autres maisons de l'ordre », etc. (Feraud, *op. cit.* p. 165-6);

[2] Ainsi qu'on le verra plus loin (p. 333), quatre autres religieuses furent « envoyées en exil » au monastère de Grasse, et quatre, à Marseille.

notre digne prélat, qui ne respiroit que leur salut, avoit la bonté de les instruire luy-même sur la soumission que tout fidèle doit au St-Siège et au corps épiscopal. Ce grand prélat écoutoit avec patience et compassion les termes les moins mesurés dont ces chères sœurs se servoient et que le parti irrité avoit eu soin de leur suggérer, tant pour soutenir les sentiments de leur évêque, que pour les entretenir dans l'esprit de révolte; mais, comme ces chères sœurs avoient agi de bonne foi, Dieu ne permit pas que la séduction prévalût plus longtemps: l'erreur ne put plus tenir contre la force de l'évidence et des instructions de notre grand prélat; leurs ténèbres se dissipèrent, et la vérité, éclipsée pour un temps, leur parut dans un nouveau jour, plus brillant que jamais.

A la faveur de tant de grâces et de lumières, nos chères sœurs ouvrirent les yeux et s'étonnèrent de se voir tombées dans un si triste état; elles en furent effrayées et soupirèrent avec ardeur après le moment heureux de s'en retirer. Ce fut alors qu'elles commencèrent à goûter la douceur d'un humble soumission et le fruit des prières, presque continuelles, qu'elles faisoient, même dans le temps de leurs plus grandes préventions. Nous pouvons dire avec vérité, ma très honorée sœur, et nous y sommes obligées par justice, de rendre des témoignages publics à ces deux très honorées sœurs sur leur régularité, leur sagesse et leur prudence, qui ont toujours charmé et édifié notre communauté. Elles se fixèrent à ne parler qu'à nous seules des affaires du temps où elles étoient malheureusement engagées, surtout en l'absence de notre grand prélat, qui ne se refusa jamais à leurs besoins, elles voulurent bien, toutes les deux, m'honorer de leur confiance,

Le Révérend Père Boudret, de la Compagnie de Jésus, et recteur du collège de cette ville, et le Révérend Père Mollie, de la même compagnie et supérieur du séminaire archiépiscopal, furent les seuls à qui elles s'adressèrent pour la conduite de leur conscience. Elles éprouvèrent par elles-mêmes que l'horreur qu'on leur avoit inspiré contre cette respectable compagnie, n'était fondée que sur

des suppositions malignes ; c'est ainsi, ma très honorée sœur, qu'elles se détrompèrent de leurs différents préjugés, et qu'elles se portèrent, d'elles-mêmes, à faire publiquement la rétractation des erreurs qui leur avoient été suggérées, et à marquer leur soumission à toutes les décisions du St-Siège, du corps épiscopal et du concile de cette province[1]. Elles le firent avec une joie, une ferveur et un zèle qui ne se peut exprimer. Notre chère communauté en pleura, plus d'une fois, de consolation ; les séculiers mêmes, qui étoient venus en foule dans notre église, la partagèrent avec nous, et mêlérent leurs larmes avec les nôtres. Ce fut, au-dedans et au-dehors, mêmes transports de joie, mêmes aplaudissements, mêmes bénédictions, à l'occasion de l'heureux retour de ces deux respectables sœurs. Nous chantâmes le *Te Deum*, et nous donnâmes le baiser de paix, lorsque chacune d'elles fit cette grande action. M. notre illustre archevêque leur envoya un repas et régala la communauté à [p. 4] cette occasion.

Nous n'oublierons jamais, de même que notre communauté, la consolation et l'édification que ces deux chères sœurs nous ont donné, tout le temps que nous les avons gardées parmi nous ; où, dès le premier jour, à la réserve du parloir, qui dans le temps de leur prévention leur fut interdit, elles vivoient avec la même liberté que toutes celles qui composent notre communauté. Elles gagnèrent si fort nos cœurs et nous parurent si dignes de nos estimes que nous aurions souhaité de les garder parmi nous. Elles paraissoient même répondre au plaisir que nous nous en serions fait, si le salut, l'honneur et la régularité de leur chère communauté de Castellane ne les avoit pressées de s'y rendre, pour les aider à revenir des préjugés que le parti, et surtout M. de La Porte, soy-

[1] La sœur Claire-Thérèse Le More, de Grasse, ancienne supérieure de Castellane, qui avait été une des premières à embrasser le plus chaudement la partie de l'évêque Soanen, fut aussi la première de sa communauté à se soumettre, et, par lettre du 28 décembre 1730, elle notifia sa soumission à tous les monastères de son ordre (Feraud, *Souvenirs*, p. 166). Cette lettre (in-4°, de 32 pages) précède, dans le *Recueil* de Montluel, celle que nous publions.

disant grand vicaire de Senez[1], entretenoit par toutes sortes de voyes.

Cette communauté, si fort à plaindre, ne faisoit aucune réflexion sur le peu de courage de ce prétendu grand vicaire. Jamais il n'osa se montrer en face, devant les légitimes grands vicaires que le concile y avoit envoyé. Il se contentoit d'écrire à ces pauvres victimes de s'exposer à tout plutôt que d'abandonner son parti ; tandis que, comme un nouveau Récabite, il s'étoit retranché luy-même dans le lieu de sa retraite, dans la crainte de perdre son repos et sa tranquilité, qui lui tenoient plus à cœur que toutes les ouailles que M. de Senez lui avoient si indignement confiées. N'est-ce pas là, ma très honorée sœur, marquer la faiblesse de son courage et donner des preuves de son peu de foi et de charité ? Les martyrs de Jésus-Christ exposoient leurs corps pour sauver leurs âmes ; mais les martyrs des ennemis de notre salut exposent leurs âmes pour sauver leurs corps. Voilà sous quelle conduite étoient nos pauvres sœurs de Castellane ; ce qui fit juger à propos à notre souverain monarque et à M. notre grand archevêque, que nous accompagnassions nos deux chères sœurs dans leur monastère, en qualité de *Commisé*, jusqu'à ce que la communauté eût fait une élection canonique.

Nous partîmes donc d'ici toutes les trois, en conséquence des ordres de M. notre illustre archevêque, qui, plein de cet esprit de douceur et de ménagement qui lui est si particulier, nous ordonna de ne nous servir des ordres de Sa Majesté, qu'après avoir épuisé, sous la direction de M. l'abbé de La Motte, déjà nommé grand vicaire, toutes les voies de douceur et d'affabilité.

Ce fut le 14 septembre 1729 que nous laissâmes notre communauté entre les mains de ma très honorée sœur Madeleine-Marie Ricord, notre assistante[2], et nommée commise extraordinaire par M. notre illustre archevêque.

[1] Etienne de La Porte, docteur de l'université de Nantes.

[2] Le 18 mars 1729, sœur Marie-Anne-Angélique Dalmas, supérieure de la Visitation d'Embrun, avait pour conseillères les sœurs Madeleine-Marie Ricord, Françoise-Catherine Jacques, Catherine-Agnès Anthoine et Marie-Marguerite Peytieu (*Arch. des H.-A.*, G, pr. 69).

C'est ici, ma très honorée sœur, où je ne puis vour exprimer toute la douleur dont je fus pénétrée à la séparation de notre chère et aimable communauté. Ce fut bien alors que je sentis tout le poids de l'obéissance et combien l'union de trente ans de religion étoit indissoluble. Cependant il fallut que la charité pour d'autres nous-mêmes prévalût à tout cela.

Nous sortîmes avant le jour, toutes les trois, de ce cher monastère, où M. le chanoine Amiel[1], secrétaire de M. notre archevêque, qui l'avoit choisi comme l'ange Raphaël de notre voyage, nous vint prendre, avec les deux chanoines Salva, mes neveux[2]. Ils nous conduisirent à la métropole, qui est à quelques pas de notre monastère, pour y entendre la sainte messe et y communier. Nous vîmes avec un saint respect cet auguste sanctuaire, où le concile avoit été tenu, et où les erreurs de nos jours venoient tout récemment d'être proscrites. Nous ressentîmes [p. 5] redoubler notre dévotion dans ce saint temple, dédié à la divine Marie, qui a toujours préservé de l'erreur ce vénérable chapitre, qui l'honore tous les jours avec tant d'édification; chapitre infiniment respectable et qui peut se glorifier, à juste titre, de compter le Roy au nombre de ses chanoines[3] et d'avoir donné de grands prélats[4],

[1] Il avait déjà ce titre le 22 fèvr. 1728.

[2] Guillaume Salva, *l'Aîné*, chanoine au moins depuis 1688 jusqu'en 1740 ; il était déjà mort le 9 mars 1742 ; — François Salva, *le Jeune*, chanoine au moins depuis 1724 jusqu'en 1730. A cette dernière date, il était commis du chapitre d'Embrun. Tous les deux étaient de Guillestre, appartenaient à une ancienne et très honorable famille qui, de nos jours, a donné aux religieuses Trinitaires deux de leurs dignitaires les plus distinguées.

[3] On sait que le pape Sixte IV, par sa bulle du 23 janvier 1483, nomma le roi Louis XI et ses successeurs *protochanoines* de N.-D. d'Embrun (*Arch. des H.-A.*, G, 193 ; Fournier, *Hist. gén. des Alpes*, t. II, en cours d'impression, p. 387, etc.).

[4] Tels, par exemple, Boniface, élu évêque de Digne le 21 déc. 1248 ;— Jacques de Sérène, prévôt (1256-63), puis archevêque d'Embrun (1263-86). — Olivier de Laye, évêque de Gap (1315-6) ; — Jacques Gelu, nommé chanoine d'Embrun le 17 janv. 1408, puis archevêque de Tours (1414-27) et d'Embrun (1427-32); — Jean de Girard, archevêque d'Embrun (1432-57) ; — Étienne Genevez, chanoine en 1457, évêque de St-Paul-Trois Châteaux (1450-70).

des cardinaux[1], et même des souverains pontifes à l'Église[2].

Comme, ce jour-là, c'étoit la fête de l'Exaltation de la Ste-Croix, nous y révérâmes une partie du bois de la vraye Croix, dont cette église est en possession depuis longtemps, et le corps de sainte Victoire, que M. notre illustre archevêque [Pierre Guérin de Tencin] a apporté de Rome. Cette précieuse relique est un des magnifiques présens que le pape Benoit XIII lui a fait, comme une marque de sa confiance et de son estime. Ce grand prélat en a gratifié sa métropole, et l'on en célèbre la translation le quatrième dimanche de septembre, jour auquel elle fut porté solemnellement à la procession générale de la clôture du concile[3], après laquelle MM. les évêques demandèrent d'en avoir quelques fragmens.

Au sortir de la métropole, nous fûmes, toutes les trois, à la prévôté, qui en est tout près, prendre, à l'absence de M. notre illustre archevêque, la bénédiction de M. l'abbé d'Hugues, son digne grand vicaire[4]. Il ne voulut pas nous laisser partir sans nous avoir présenté un fort bon déjeûner; après lequel il eut la bonté de nous conduire jusques à notre litière, qui nous attendoit à quelques pas de la porte du Séminaire, où nous eûmes la consolation de voir plu-

[1] Citons Bertrand de *Deux* ou *Deaux*, prévôt d'Embrun (1319-23), cardinal le 18 déc. 1338, † 21 oct. 1355.

[2] Allusion à Jules de Médicis, archevêque d'Embrun en 1510-11, puis pape sous le nom de Clément VII.

[3] En 1727, le 4e dimanche de septembre tombait le 28 de ce mois. « On chanta pendant la procession un motet composé à l'honneur de sainte Victoire, et, dans le temps qu'on passoit devant le logis de M. de Senez, les musiciens en étoient arrivés à un endroit qui convenoit fort à ce prélat. Les paroles en furent répétées plusieurs fois. Les voici: *Procul hinc errores, fallacia, etc., per Victoriam victores agamus triumphos.* Quand on auroit voulu le faire exprès, je doute qu'on eût mieux rencontré » (*Journal histor. du concile d'Embrun*, t. II, p. 139, cité par M. Gaillaud, *Ephémérides*, 1874, p. 376-7).

[4] Guillaume d'Hugues d'Astoin, chanoine d'Embrun au moins dès 1698, vicaire général dès 1717, sous l'archevêque François-Élie de Voyer d'Argenson (1715-19), puis évêque de Nevers (24 sept. 1740) et archevêque de Vienne (4 avril 1750, † janv. 1774).

sieurs de MM. les curés du vicariat d'Embrun[1], qui faisoient les exercices de la retraite ; ce que font également, toutes les années, les curés du diocèse, avec une édification très remarquable. Ils nous promirent, de même que les RR. PP. directeurs, avec une bonté toute charitable, le secours de leurs prières, pour le bon succès de notre mission. Nous fûmes animées par tout ce qu'ils nous dirent d'édifiant et de consolant. Nous montâmes en litière sur les six heures du matin, dans l'équipage de M. notre illustre archevêque, accompagnées d'une fille de notre monastère, sous la conduite et la direction de Mr le chanoine Amiel, qui eut pour la petite troupe des soins et des bontés inexplicables.

Notre voyage, ni notre retour, non plus que le rapel de quatre religieuses de Castellane qui avoient été envoyées en exil à notre monastère de Grace (*sic*), n'ont rien coûté à la chère communauté de Castellane, ni à la nôtre, M. notre illustre archevêque en a voulu faire tous les frais.

Notre route fut très heureuse. Le premier jour, nous arrivâmes à Gap, où M. l'Évêque[2] nous fit honneur de nous recevoir, avec des marques de la plus grande bonté ; et nous pouvous dire, ma très honorée sœur, que nous sommes les premières filles qui aient trouvé entrée dans son palais[3], où tout respire la dévotion et la sainteté qu'on

[1] Le *vicariat d'Embrun* comprenait alors les paroisses suivantes : Baratier, Châteauroux, Crévoux, Les Crottes, Embrun (trois paroisses : St-Donat, Ste-Cécile, St-Vincent), Les Orres, St-André, St-Sauveur (Voy. Albert, *Hist. du dioc. d'Embrun*, 1783, t. I, p. 107-145).

[2] François Berger de Malissoles, né à Vienne en Dauphiné en 1668, docteur en théologie, doyen de l'église de Die, nommé à l'évêché de Gap le 4 avril 1706, préconisé le 15 nov. suivant, sacré à Vienne le 2 janv. 1707, mort à Gap le 21 sept. 1738. « On l'appelait à Paris comme à Gap le *Saint des Alpes* ».

[3] L'ancien palais épiscopal de Gap fut pris, « *voullé et sagagé* » le 3 janvier 1577, par les protestants (Voy. *Mémoire pour l'advenir*, dans le *Bulletin* de janvier 1886, p. 60-61). Les évêques de Gap Charles-Salomon du Serre (1601-37), Artus de Lyonne (1637-61), Pierre Marion (1661-75), Guillaume de Meschatin La Faye (1675-79) et Victor de Meilland (1680-84) paraissent avoir habité la maison de noble Daniel du Serre, frère de l'évêque Charles-Salomon du Serre, laquelle, suivant,

admire dans ce grand prélat. L'on y voit, avec une noble propreté, une abondance très gracieuse. Ce digne évêque ranima notre ferveur et notre courage par ses saints entretiens, pleins de zèle et de charité. Nos deux chères sœurs en furent d'autant plus charmées qu'elles se détrompèrent, par elles-mêmes, des pernicieuses idées que le méchant parti leur avait données contre ce saint évêque.

Le lendemain, après la sainte messe, qu'il eut la bonté de nous dire, dans sa chapelle, et la bénédiction de Sa Grandeur, nous partîmes pour nous rendre, le soir, dans notre cher monastère de Sisteron[1]. Nous y fûmes reçues avec toute la charité et l'amitié imaginable, par la très honorée mère Jeanne-Victoire Fabre et son aimable communauté, dans laquelle nous remarquâmes [p. 6] beaucoup de régularité et d'union. Nous en partîmes, le lendemain, remplies d'estime et de reconnoissance.

Le soir, nous nous rendîmes à notre monastère de Digne[2].

l'historien Théodore Gautier, était située « sur la place Saint-Arnoux et tout près de l'église cathédrale », possédée en 1837, par M. Girard, officier en retraite (*VIe lettre sur l'histoire de la ville de Gap*, dans la *Revue du Dauphiné*, 1837, p. 206). Le palais episcopal actuel de Gap a été élevé sur les ruines de l'ancien, vers la fin du XVIIe siècle, et a été successivement occupé par MM. d'Hervé, *de Malissoles*, de Cabannes, de Condorcet, de Pérouse, de Narbonne, de Jouffroi, de Maillé, et enfin par M. de Vareilles, obligé de le quitter en 1791. Pendant la Révolution, la municipalité y établit ses bureaux au rez-de-chaussée, et le Directoire du district en occupa le premier étage ; il fut un moment, sous le gouvernement directorial, où l'on y voyait installées en même temps l'administration centrale du département, la municipalité de Gap et la gendarmerie. Les préfets des Hautes-Alpes y ont fait aussi leur résidence jusqu'au 14 sept. 1837, jour où Mgr de La Croix, faisant son entrée solennelle à Gap, en prit possession (*Id.*, ib.).

[1] Fondé en 1631, par les soins de la noble dame de Gariscan, femme du gouverneur de Sisteron. « Sur sa demande, les monastères d'*Embrun*, de Grenoble et de Chambéry détachèrent six religieuses pour la nouvelle maison... Jeanne-Claire de Gérard, supérieure, etc. (Feraud, *Souvenirs*,... 1879, p. 163).

[2] Fondé en 1630, « par le zèle et le soin de l'abbé Albert, curé de l'église paroissiale de Digne. Les premières religieuses de cette maison furent emmenées du monastère d'Embrun. Elles arrivèrent à Digne dans le mois de septembre » (Feraud, *op. cit.*, p. 162). M. l'abbé Feraud a donné, naguère, dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéo-*

où ma très honorée sœur Magdelaine-Alexis de Lambert nous fit un accueil gracieux, de même que sa chère communauté. Nous les quittâmes de grand matin, avec de grands sentimens de gratitude.

Depuis là, ma très honorée sœur, jusques à notre terme nous ne trouvâmes plus de nos monastères ; et, après avoir passé par des chemins affreux, à travers des torrents débordés, tantôt sur des montagnes, à travers des précipices et des rochers escarpés, nous arrivâmes enfin, par la miséricorde de Dieu et les grands soins de M. Amiel, notre ange Raphaël, saines et sauves à Castellane, le 18 septembre 1729. Il nous remit sous la direction et la conduite de M. l'abbé de La Motte, digne administrateur du diocèse de Senez, qui joint à un grand air de douceur une gravité majestueuse, qui inspire également la confiance et le respect. Nous trouvâmes nos très honorées sœurs Marie-Gabrielle de La Bastide et Marie-Anne-Thérèse de Mérigon, desquelles nous reçûmes bien des témoignages d'amitié. Elles étoient seulement arrivées, quelques heures avant nous, de leur exil de nos deux chers monastères de Marseille.

Le lendemain, notre digne supérieur voulut partir, avec Mr Amiel, pour faire revenir de notre monastère de Grace les quatre sœurs qui y étoient en exil. Vous ne sauriez croire, ma très honorée sœur, le plaisir que je ressentis à leur arrivée, de voir ces huit chères sœurs se donner des marques mutuelles de l'ancienne amitié qu'elles avoient toujours eue entre elles. Nous ne tardâmes pas, ma très honorée sœur, de remarquer, avec bien de la consolation, la fermeté, la bonne foy et la sincérité de leur retour et de leur soumission à toutes les décisions de la sainte Église et du corps épiscopal. Elles-mêmes en donnèrent des preuves à M. notre illustre archevêque par la

logie religieuse... de Valence (1882, 4e livr. et suiv.), une *Notice historique sur la fondation du monastère de la Visitation de Digne*, extrêmement intéressante et curieuse. Nous nous permettons d'y renvoyer les lecteurs. (Le tiré à part porte ce titre : *Fêtes de la canonisation de St François de Sales célébrées dans le monastère de la Visitation de Digne, 1667*. Montbeliard, 1882, 8o de 60 pages; voir surtout les p. 8-18).

lettre qu'elles se donnèrent l'honneur de lui écrire, la plus édifiante et la plus soumise, remplie de regrets sur tout ce qu'elles avoient pu dire contre son saint concile, qu'elles signèrent toutes avec un respect infini; ce que toutes les chères sœurs de la communauté de Castellane firent, dans la suite, en particulier, à mesure qu'elles revenoient des erreurs où on les avoit engagées.

Le lendemain que nous fûmes arrivées à Castellane, la chère sœur, commise par M. de Senez, nous fit signifier et à nos quatre chères sœurs, les ordres de ce prélat, par lesquels il défendoit l'entrée du monastère aux huit sœurs qui étoient revenues de leur exil, qu'au préalable elles n'eussent signé le désaveu de la soumission qu'elles avoient rendu, pendant leur exil, à toutes les décisions de la sainte Église et au corps des pasteurs, et qu'elles se fussent de nouveau unies aux sentimens de cet évêque ; y ajoutant encore des pénitences et des privations de voix jusqu'à certain temps. Peut-on, ma très honorée sœur, n'être pas surpris, en cette occasion, de cette injuste démarche, qui veut punir la vertu de ces huit sœurs, dans le temps que l'Église et notre grand Monarque les honorent de leurs éloges ? Quelle inhumanité de refuser la porte du monastère de profession à une sœur qui en étoit sortie supérieure, et aux plus anciennes et principales officières ? Que prétendoit par là ce misérable party, sinon de les donner en proye aux insultes des séculiers, en les laissant sur le pavé, ou errantes dans le monde ? Voilà bien la récompense qu'on doit attendre des ennemis de Dieu. Après que ces chères sœurs [p. 7] leur avoient sacrifié leur tranquilité, leur gloire, et qui, plus est, leur salut, par la trop grande crédulité qu'elles avoient eu pour les sentiments de M. de Senez, et par la pernicieuse conduite que leur faisoit tenir M. de La Porte, qui, pour les séduire, se servoit sans cesse de l'autorité de cet évêque, dont il est le fatal conseil.

Notre digne supérieur, voyant le courage avec lequel ces huit chères sœurs refusoient d'obéir à une loi si inique, fit signifier à la communauté leurs vrais sentimens, selon qu'il venoit de les entendre. Il jugea à propos de

nous mener toutes au monastère, pour tenter si, par douceur ou en leur montrant les ordres de notre souverain monarque, nous pourrions les engager à nous donner l'entrée.

Nous fûmes donc au parloir, où les principales victimes de ce pernicieux parti se présentèrent avec une volonté déterminée à soutenir jusqu'à la mort les sentimens erronés de leur évêque, qui étoient si contraires à la droite raison ; ce qui excita plutôt notre pitié pour elles que notre haine. M. l'abbé de La Motte et nous écoutâmes en silence les disputes de ces chères sœurs ; après lesquelles il nous fit retirer, en attendant de nouveaux ordres de la Cour. Ensuite il nous fit quitter une maison bourgeoise dans laquelle il nous avoit fait loger, les premiers jours, pour nous enfermer dans le monastère de la Mercy, où il logeoit luy-même, et qu'il nous céda, charitablement, allant loger en ville, avec les deux religieux de cet ordre, où il les entretint à ses dépens.

Pendant le temps que nous occupions ce monastère, ce digne grand vicaire nous y fournit, avec une bonté toute paternelle et des soins infinis, tout ce qui pouvoit être nécessaire dans ce nouveau gîte, où il nous donna la clôture. Il nous fit la grâce de permettre que nous eussions continuellement, dans l'église, le St-Sacrement pendant notre séjour. Nous y chantions nos offices et faisions tous nos autres exercices, avec autant de régularité que notre triste situation et le nombre de neuf le pouvoit permettre. Tous les matins, ce respectable supérieur avoit la bonté de venir dire la sainte messe, accompagné seulement d'un de ses domestiques. Il nous faisoit la grâce de nous confesser et communier tour à tour, comme il nous est marqué dans nos règles. De temps en temps, pour notre consolation, il nous donnoit la bénédiction du St-Sacrement, avec les mêmes précautions pour les séculiers qu'à la sainte messe. Il avoit encore la charité de nous y faire des exhortations, les dimanches et les fêtes, après nos vêpres. Enfin, il n'oublia rien pour notre sanctification et pour notre tranquillité, que nous luy devons, après Dieu.

Nous fûmes dans ce séjour, que nous pouvons appeller le fauxbourg du monastère, depuis le 18 septembre jusqu'au 4 novembre, que Sa Majesté donna à M. l'abbé de La Motte plein-pouvoir de nous faire entrer dans le monastère. Mais il voulut, auparavant, se servir de toutes les voies de douceur et de ménagement, en faisant parler à la communauté, par les personnes de Castellane les plus distinguées et les meilleures de leurs amis, pour leur faire éviter les scènes publiques et ridicules qu'il craignoit qu'elles ne donnassent, si elles résistoient aux ordres du Roy; ce qui arriva effectivement. Les suppôts du parti les avoient si fort prévenues, qu'elles ne purent entrer dans aucune des raisons ni des réflexions de leurs amis, en sorte que nous eûmes la douleur, après nous être présentées à la porte, d'entendre nous-mêmes leurs vives résistances; ce qui obligea Mr l'abbé de La Motte de faire enfoncer la porte du monastère pour nous en donner l'entrée.

Il [p. 8] seroit inutile, ma très honorée sœur, de vous dire tout ce que ce respectable supérieur, les personnes de mérite qui l'accompagnoient, et notre petite troupe essuyèrent, en entrant dans le monastère, de la part de ces victimes du parti séditieux dont M. de Senez prétendoit faire un second Port-Royal, si la charité de M. notre illustre archevêque n'avoit agi pour leur bonheur, de même que Mr l'abbé de La Motte.

Alors nous vîmes encore plus clairement tout le ravage qu'avoient produit les pernicieuses liaisons de M. de La Porte, et jusqu'à quel excès un esprit furieux peut porter des âmes sans défiance et sans précaution. Dieu nous fit la grâce, ma très honorée sœur, de nous rendre presque insensibles à tout ce qu'elles nous pouvoient dire. Nous étions convaincues qu'elles ne supportoient qu'avec peine le terrible joug des obéissances que M. de Senez et Mr de La Porte leur avoient imposé, sous les peines de péché mortel et de schisme. Ces chères sœurs en étoient effrayées, à un point qui excitoit notre tendre compassion.

Presque à toutes les postes ces MM. avoient soin de leur réitérer les mêmes obligations. Nous l'avons vu par

plusieurs lettres de M. de La Porte, et surtout par un cahier de lettres du parti, qui nous tomba entre les mains, quelque tems après nôtre entrée. En même temps, ce méchant homme leur écrivoit, comme un impie, sur plusieurs matières. Nous eûmes cependant la consolation de voir que, de tous les évêques du monde, M. de Senez et M. de Montpellier[1] étoient les seuls, dont les lettres parussent parmi celles qui composoient ce cahier. Ces pauvres victimes étoient entre deux précipices. Le parti les jettoit dans le schisme; et, de notre côté, nous les assurions qu'elles n'étoient pas dans la voie du salut, si elles persistoient dans les sentiments de leur évêque, si contraires aux décisions de l'Église.

(*A suivre.*)

PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 5 juin 1890.

Présents: MM. BLANCHARD Zéphyrin, PARIS, IMBARD, ROCHE C., ANDRÉ, FIARD, SIBOUR, MARTIN D., MONDET, LIOTARD, BILLECARD et ROCHE A.

Suite de la discussion de l'organisation de la prochaine fête.

M. FIARD s'engage à écrire à M. Duhamel pour lui demander son jour définitif, en lui proposant cependant autant que possible un jeudi ou un dimanche.

M. SIBOURD dépose son manuscrit sur les anciens métiers de la ville de Gap, dont il avait lu, à la séance d'avril, un extrait. Aujourd'hui, il reprend sa lecture et nous communique la partie relative à l'industrie des tanneries et cordages de laines, ainsi qu'à celle des chapeliers; toutes ces études ainsi que celle des forgerons et serruriers sont écoutées avec plaisir. A l'unanimité des Membres présents du Comité de publication, l'insertion

[1] Charles-Joachim Colbert de Croissy, nommé évêque de Montpellier le 1er novembre 1696, mort le 8 avril 1738.

est décidée dans le premier numéro disponible du Bulletin, sinon en totalité, du moins en partie.

La Séance est levée à 5 h. 1/2.

Pour le Secrétaire empêché :

Le Secrétaire adjoint,
C. ROCHE.

Vu :
Le Président,
Z. BLANCHARD.

Séance solennelle du 14 juin 1890.

Le samedi 14 juin 1890, à 8 heures et demie du soir, a eu lieu à l'Hôtel-de-ville de Gap, une séance extraordinaire et solennelle, sous les auspices de la *Société d'études des Hautes-Alpes*. Cette réunion d'élite était encore rehaussée par la présence de nombreuses et gracieuses toilettes. M. Henri DUHAMEL, vice-président du Club-Alpin français, section de l'Isère, et membre de la Société d'études, à bien voulu, dans cette circonstance, se mettre gracieusement à la disposition de ses confrères gapençais. Ils lui en gardent le plus reconnaissant souvenir.

Suivant décision prise dans la réunion des comités de la société du 2 mai 1890, MM. BLEIN, architecte de la ville de Gap, FIARD, capitaine en retraite, LIOTARD, avoué, A. ROCHE, architecte diocésain, E. SIBOUR, propriétaire, et TEISSIER, avocat, de concert avec le Bureau de la Société, avaient pris à l'avance les dispositions nécessaires pour l'organisation de cette séance solennelle. D'autre part, les journaux de Gap et de la région avaient bien voulu annoncer en temps utile cette petite fête littéraire, à laquelle les autorités civile, religieuse et militaire, ainsi que tous les membres de la société résidant à Gap et dans le département avaient été conviés.

A l'heure indiquée et devant un nombreux auditoire, M. le chanoine Zéphyrin BLANCHARD, président de la Société d'études, ouvre la séance par l'allocution suivante:

« MESDAMES ET MESSIEURS,

« La Société d'études des Hautes-Alpes a pour but de faire connaître les trésors scientifiques de notre département et des contrées environnantes. Elle a prix au sérieux

sa mission et, quoiqu'elle soit relativement jeune, elle ne compte que onze ans, et reléguée à l'extrémité de la France, elle a déjà élucidé, dans ses 34 bulletins, bien des questions relatives aux sciences naturelles, à l'histoire locale, à la biographie, et à bien d'autres questions couvertes jusqu'à présent du voile de l'oubli .

« Dès qu'elle a arboré son drapeau, essentiellement et exclusivement scientifique, il est devenu un point de ralliement d'un grand nombre de savants : elle compte près de 400 membres titulaires, ou honoraires, ou fondateurs, ou membres d'honneur ; sans y comprendre une 40e de bibliothèques communales, paroissiales et pédagogiques.

« Aujourd'hui elle est heureuse de vous offrir une soirée essentiellement intéressante.

« Nous nous fesions une fête de la voir présidée par les autorités civile, religieuse et militaire, et l'absence simultanée de M. le Préfet, de Mgr l'Evêque et de M. le Général nous prive de cet honneur.

« Acceptons ce sacrifice. Ce qui en diminue l'amertume, Mesdames et Messieurs, c'est la bienveillance avec laquelle vous avez bien voulu vous rendre à notre invitation. Nous vous en remercions ; l'hommage de notre gratitude, daignez l'agréer en ce moment ; car, à la fin de la séance, nous n'aurons plus, moi, de langue pour vous parler, et vous, d'oreilles pour m'entendre ; captivés serons-nous par le charme de la parole attrayante de notre honorable conférencier.

« M. Duhamel, vice-président du club-alpin français de l'Isère, acquiesçant à nos vœux et dérobant quelques heures à ses nombreuses et graves occupations, daigne nous faire part du trop plein de sa science et nous promener délicieusement à travers les merveilles de notre cher Dauphiné.

« Qu'il en soit béni : il instruit, il plait, il fond dans le même moule l'utile et l'agréable ; il cimente une étroite alliance entre l'utile et l'agréable ; il emporte ainsi la plus belle couronne qui puisse ceindre le front d'un orateur, dit le poète latin :

« *Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci.* (Horace.) »

M. Duhamel commence alors sa conférence, dont le sujet est : *A travers les Alpes*.

Il fait tout d'abord remarquer combien nos Alpes sont un terrain fertile en richesses de toute sorte, et combien il est à regretter que l'on n'organise pas plus souvent des excursions scientifiques.

Abordant ensuite son sujet, il nous conduit de Gap, par le col de Cabre, dans le Vercors, à Grenoble, dans les massifs de la Grande-Chartreuse et de Belledonne, dans l'Oisans et la Vallouise, enfin sur les sommets du Pelvoux, d'où nous redescendons, sans danger, vers le Champsaur, l'Embrunais et rentrons enfin à Gap, après deux heures de voyage.

Pour donner une idée un peu précise de la belle conférence de M. Duhamel, nous ne savons mieux faire que de reproduire ici, en grande partie, le compte-rendu que notre confrère M. D. M. a publié dans les journaux *Le Courrier des Alpes* et *L'Annonciateur*[1].

« Aux premier mots, notre éminent conférencier captive son auditoire, et fait défiler devant ses yeux environ 150 vues photographiques, qu'il projette sur un vaste écran, avec tant de netteté et de vérité que l'illusion était permise, puisque de bons juges, de jeunes fillettes, prenaient ces vues de paysage pour une réalité.

L'excursion débute par le col de Cabre et les vues du tracé du chemin de fer de Die. Nous parcourons ensuite le plateau du Vercors et les gorges profondes de la Bourne et des Grands-Goulets qui découpent ce curieux massif en canons rappelant les régions des Causses et du Colorado.

Sous la direction de notre sympathique et érudit cicerone qui, d'un mot, nous révèle les parties intéressantes ou les mille détails qui échappent forcément à la photographie, nous débouchons par Sassenage et le Villars-de-Lans à travers le massif de la Moucherolle dans la vallée du Drac et de l'Isère. A signaler, en passant, les cuves de

[1] Voir aussi *Le Petit Marseillais* et *Le Nouvelliste de Lyon*.

Sassenage et la légende de la fée Mélusine qui y dissimule sa queue de poisson.

Vue intéressante sur le vieux Grenoble, l'antique *Cularo*, dominé par le fort Rabot. Vue du musée et de la riche bibliothèque. Ont-ils eu conscience nos gapençais du contraste entre les deux villes ? Quel luxe, quels soins, et c'est justice, quel orgueil à Grenoble pour toutes ces belles choses qu'on oublie, qu'on abandonne ou qu'on dédaigne à Gap. Cette remarque est de nous. M. Duhamel connaît certes trop, avec son exquise nature, les règles du bon goût pour oser penser une comparaison aussi désagréable. C'est bien assez de signaler les merveilles à notre admiration.

Nous remontons avec lui les gorges du Drac et le chemin de fer, jusqu'à la base du superbe mont Aiguille et à la fontaine Ardente ; puis, revenant sur nos pas, nous suivons le hardi tracé du chemin de fer de St-Georges de Commiers à la Mure. Quels abîmes, où gronde le Drac ! Quelle hardiesse dans les travaux !

Le conférencier nous conduit ensuite à travers les belles montagnes de la Grande-Chartreuse. C'est une série de sites ravissants, et il nous fait visiter tous les détails du couvent.

De ce lieu de recueillement et de paix, M. Duhamel nous mène à Belledonne, et nous fait assister à toutes les péripéties de l'ascension de cette montagne, exécutée en plein hiver par un bataillon de chasseurs alpins. La salle éclate en applaudissements, quand le conférencier nous montre nos intrépides soldats groupés comme les génies de la montagne sur le sommet étroit du pic neigeux de Belledonne. Avec de pareils défenseurs les Alpes sont invincibles.

Par Vizille nous pénétrons ensuite dans la vallée de la Romanche, et dans celle du Vénéon, dont le pittoresque, l'imprévu, le gracieux, le terrible ne le cède à aucune autre vallée, et nous voici à la Bérarde ; nous saluons en passant le fameux guide Gaspard et ses fils, debouts sur leur porte, appuyés sur leurs piolets, attendant le signal

du départ. Puis nous abordons la grande montagne et ses glaciers aux profondes crevasses.

Quelle sarabande de pics fixent tour à tour nos regards! D'abord la Medje et ses couloirs, ses pentes polies, ses glaciers ; puis la Grave.

Nous élevant ensuite vers le glacier de la Pilatte, nous abordons le point culminant des Alpes Dauphinoises, la Barre-des-Écrins (4.103^{m}).

Avec quelle émotion nous suivons sur les surfaces rocheuses, glissantes, et sur les couloirs de neige aux pentes vertigineuses, les intrépides ascensionnistes ! Et que serait-ce si notre hardi cicérone, faisant taire sa trop grande modestie, nous avait décrit les diverses phases de la première ascension des Écrins, par le flanc Sud, qu'il réalisa lui-même le 2 septembre 1880. Comme il s'efface par modestie et que nous y avons perdu !

Abordant le col de la Temple, nous dévalons par le glacier Noir et, passant sous la cascade du glacier Blanc, nous aboutissons bientôt par le Pré-de-Madame-Carle et les Bancs, aux pittoresques chalets de l'Aile-Froide et à la Pisse en Vallouise, d'où, nous retournant, nous disons adieu au Pelvoux, par cette ravissante échappée de l'Aile-Froide qui promet encore plus qu'elle ne montre. Reprenant notre direction vers l'Est, nous voyons se dresser devant nous la frontière : c'est Briançon avec son enceinte de forts inexpugnables.

Dans la composition de son répertoire M. Duhamel, en maître difficile, au lieu de se contenter d'une série de vues imposantes, mais isolées, a constitué un tout harmonique qui réalise à plaisir l'effet de la promenade. D'abord les vues d'ensemble, puis les vues de détail. Ainsi les vues se suivent, et il réalise, en chambre, tout ce qu'il y a de plus saisissant dans le paysage ».

La Société d'études, dans sa séance du 4 juillet courant, a transmis à M. Duhamel ses sentiments de gratitude et ses remerciements.

Vu :

Le Secrétaire, P. Guillaume.

Le Président, Z. Blanchard.

BIBLIOGRAPHIE ALPINE.

682. Académie Delphinale. *Bulletin*, 4e série, t. 3e, 1889/90. A signaler : Discours de M. Paul Fournier sur les travaux des membres de l'Académie en 1887-8 (p. 1); De l'étude des patois du Haut-Dauphiné, par l'abbé Devaux (p. 51); Amédée de Roussillon, évêque de Valence et de Die (1276-81) par M. le chan. Jules Chevalier (p. 171); Un bel esprit de province au xviie siècle : René Le Pays, directeur des gabelles en Dauphiné, par M. Paul Morillot (p. 341); Censier de l'évêché de Die, par M. J. Brun-Durand (p. 397); Un publiciste dauphinois du xviiie siècle : Jacques Accarias de Sérionne, sa famille, sa vie et ses ouvrages, par M. Jos. Accarias (p. 487); Mélanges : Acquisition d'un tableau de Pater [appartenant précédemment à M. Ernest Sibour, de Gap], par M. Marcel Reynaud (p. 568). — S.

683. *Table méthodique et alphabétique des matières contenues dans les Mémoires, Bulletins et autres documents publiés par l'Académie Delphinale depuis sa fondation jusqu'à ce jour (1787-1886)*, par M. A. Piollet, membre de l'A. D. Grenoble, F. Allier, 1889, 8o, xxxii-112 p. Suivie d'une notice intitulée : *Origine, fondation et premier règlement de l'Académie*. Réimpression, en format in-8o, de la plaquette in-4o de 1790 (30 pages). — S.

684. [Berthet (Mgr.), évêque de Gap,] *Amélie de Vitrolles, sa vie et sa correspondance*. Paris, libr. acad. Perrin et Cie, 1890, 2 vol. in-8o, xvi-502 et 524 p., avec ce mot de Lamennais pour épigraphe : « Mlle de Vitrolles est la femme la plus parfaite qu'on puisse voir ; unissant à la piété la charité, l'intelligence et la science ». — S. (Don de l'auteur).

685. Chabrand (Dr). *Combat de l'Assiette près d'Exilles, 17 juillet 1747*. Gap, S. Jouglard,, 1890, 8o, 8 p. — S. (Extrait du *Bulletin*).

686. Chevalier (Le chan. Ulysse). Professeur d'histoire ecclésiastique aux Facultés catholiques de Lyon, correspondant de l'Institut. *Œuvres complètes de saint Avit, évêque de Vienne*. Nouvelle édition. Lyon, Vitte, 1898, gr. in-8o, cxxix-364 p. — *Introduction* aux Œuvres complètes de saint Avit (ib., lxxxv p.) — *Repertorium hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'église latine depuis les origines jusqu'à nos jours*. Louvain, Lefever. Déc. 1890, 1er Fascicule, A-D (nos 1-4537), in-8o, 272 p. (Extrait des *Analecta Bollandiana*). — S. (Don de l'auteur).

687. Club Alpin Français. *Annuaire*. XVIe année, 1889, Paris, 1890, 8e, xix-499 p. — Au 1er janvier 1890, le nombre total des membres du C. A. F. est de 5.356. La section de Gap compte 66 membres ; celle de Briançon, 87 ; celle d'Embrun, 30, et celle de l'Isère, 209. — S.

688 Crozat (Joseph), [ancien aumônier militaire, curé du Touvet (Isère)]. *Portrait de soldat. Charles du Puy-Montbrun, 1530-1571*. Paris, Noirot, 1890, 8o, 15 p. (Extrait du *Spectateur Militaire*, avril 1890). — Charles du Puy, neveu du cardinal de Tournon, naquit vers 1530. Il

embrassa le parti des huguenots en 1553. « Ayant appris, à son retour d'Italie, que sa sœur s'était enfuite à Genève pour y pratiquer plus librement la religion nouvelle... il partit pour l'y aller chercher et la passer au fil de l'épée, si elle refusait de revenir au culte et à la maison de ses pères. N'ayant pu tout d'abord découvrir sa retraite, Montbrun se mit à courir les prêches des huguenots dans l'espoir de l'y surprendre. Mais ce fut lui qui fut pris au piège dans lequel il alla se jeter ». Frappé des discours de Théodore de Bèze, il en embrasse avec ardeur toutes les idées; il ose lever l'étendard de la révolte dans le royaume et, pendant vingt-deux ans, il combat pour le triomphe des protestants. Pris au pont de Mirabeau, il est dirigé sur Grenoble, condamné à mort et décapité en place Grenette, le 12 août 1576. « Avec les excellentes qualités qu'il avait, dit Chorier, Montbrun méritait un sort plus favorable ». M. Crozat, le juge comme soldat, comme capitaine et comme homme. Comme soldat, « il n'a été surpassé ni par des Adrets qu'il remplaça, ni par Lesdiguières qui lui succéda ». Comme capitaine, il fut moins complet. Comme homme, il fut toujours « inaccessible aux idées de tolérance », mais « avec une sincérité hors de soupçon ». Charles du Puy Montbrun laissa, en mourant, un fils, nommé Jean, lieutenant général des protestants de France, en faveur duquel la terre de Montbrun fut érigée en marquisat (février 1620). Ce dernier eut deux fils : Alexandre, qui n'eut que deux filles, et Charles-René qui eut un fils et une fille. « La fille épousa son cousin Pierre de Champoléon, gouverneur d'Embrun, dont la postérité est représentée aujourd'hui dans l'armée par le lieutenant-colonel de Rochas d'Aiglun. Le nom et la race du fils s'éteignirent en François du Puy, marquis de Montbrun, chambellan du duc d'Orléans, qui mourut à Paris le 8 décembre 1841 ». — C.

689. Gagnaud (A. de). *A Beatrice dei Latini.* Porchères di Provenza, 1890, 8°, 7 p. — S.

690. Guillemin (Paul), *Jean de Beins, géographe Dauphinois.* Gap, Jouglard, 1870, 8° de 8 p. Travail dont les lecteurs du *Bulletin* ont déjà pu admirer la valeur, mais enrichi d'une carte. — S. (Un des dix exemplaires portant une carte de de Beins est offert à la Société d'Etudes par l'auteur).

691. Guillemin (Paul) et L. Laerderich. *Carte topographique du Haut-Dauphiné.* Carte manuscrite à l'échelle du 50.000e. Une feuille Jésus, tirée sur *simili* Japon, à 200 exemplaires, pliée dans le format de poche. Paris, Laerderich, 12 boul. St-Marcel (1890), Prix : 4 fr. — Chacun sait que M. Paul Guillemin a publié, en 1879, une carte photographique du massif du Pelvoux au 80.000e, d'après la feuille éditée par le Club alpin. La nouvelle carte, sans vouloir remplacer celles de l'Etat-Major et du Service vicinal, « a été dressée avec un soin scrupuleux ». M. Guillemin s'est attaché « à corriger les erreurs topographiques importantes, à mettre les noms à jour, à supprimer les appellations fantaisistes et à rétablir celles usitées dans le pays ». — S. (Offert à la soc. des Htes-Alpes par M. P. Guillemin).

692, Maignien (Edmond), conservateur de la Bibliothèque de Grenoble.

L'Ingénieur militaire Bourcet et sa famille, avec gravure et portrait inédit. Grenoble, X. Drevet, 1890, in-16 de 48 p. — La famille Bourcet, originaire de la vallée de Pragela, a été illustrée par Pierre Bourcet, ingénieur militaire du plus haut mérite, et a produit des militaires d'une grande distinction ». Pierre Bourcet, fils de Michelon, en 1629, « dirigea la marche des troupes de Louis XIII dans l'attaque et la prise des barricades du Pas-de-Suze, qui eurent lieu le 6 mars de cette année. Satisfait des services de Pierre Bourcet, le roi le nomma capitaine et lui fit don d'un drapeau blanc enrichi de deux fleurs de lis, de deux dauphins couronnés et des lettres initiales du cri de contentement: *Vive Vive capitaine Pierre Bourcet* ». Le lieutenant-général Pierre Bourcet, arrière petit-fils du précédent et fils aîné du capitaine Daniel-André († à Briançon, le 2 sept. 1731), naquit à Usseaux le 1er mars 1700. Il fut « un ingénieur militaire de grand mérite, qui contribua par son talent à nos succès dans les Alpes. Sa réputation a grandi depuis sa mort [14 oct. 1780] ; ses œuvres se sont répandues et elles excitent l'admiration. La carte topographique du haut Dauphiné, dressée sur les plans de Bourcet par Villaret, est un modèle de clarté et d'exactitude. Sa vie a été écrite par son ami Jean Berthelot, officier de génie, par le colonel Arvers à la suite des *Principes de la guerre de montagne* . M. Albert de Rochas a publié dans la *Revue du Cercle militaire* (nos 9 et 10, mars 1889) deux articles remarquables intitulés : *Maillebois et Bourcet en Italie 1733-1735*. M. Edmond Maignien, de son côté, imprime aujourd'hui une notice inédite, écrite en 1815 par le neveu de Bourcet, Pierre-Jean, ancien consul de France à Naples. Contentons-nous de mentionner ici cette précieuse notice, et de rappeler que Bourcet, par son testament du 1er sept. 1780, « légua 600 livres à la chapelle de N.-D. du Laus, où son cœur devait être déposé ». Le cœur de Bourcet est actuellement suspendu à l'un des piliers de cette église, celui qui est à droite, en face du sanctuaire, dans un cœur en plomb, sur lequel est gravée une inscription que notre *Bulletin* a publiée naguère (1884, p. 260). La famille de Bourcet n'est plus représentée que par M. le comte Charles-Joseph-Pierre-Auguste de Bourcet, né à Tournay, le 7 avril 1852. — C.

693. Mazon (A.). *Essai historique sur le Vivarais pendant la guerre de cent ans (1337-1453) avec les portraits des cardinaux Pasteur et Jean de Brogny*. Tournon, J. Parnin, 1890, in-12, 314 p. — Plusieurs pages de cet ouvrage intéressent les Hautes-Alpes, par exemple, celles où il est question du cardinal Pasteur d'Aubenas, archevêque d'Ambrun (1338-50). « D'après un manuscrit sur l'histoire ecclésiastique du diocèse de Viviers cité par Soulavie (*Histoire du Vivarais*, inédite), le cardinal Pasteur naquit dans un hameau près de Saint-Étienne de Fontbellon, de pauvres cultivateurs. Le curé de Saint-Étienne, ayant pris l'enfant chez lui en qualité de clerc et de domestique, lui apprit la langue latine et la réthorique, et comme le couvent des Frères Mineurs ou Cordeliers, d'Aubenas, était alors dans toute sa splendeur, le jeune Pasteur demanda et obtint d'entrer dans cette maison où il fit ses vœux ». Un acte du 21

avril 1379 fut passé à Aubenas *in angulo ubi solet esse camera magna domini cardinalis Pastoris.* « De là peut-être la tradition locale qui veut que le tour des Blaches soit un reste de la maison du cardinal à Aubenas », etc. — C.

694. Meunier (Le Frère). *Le Bordeaux à Jérusalem par les voies Romaines (Itinerarium a Burdigala Hierusalem usque). 333-37 — 1884-89. Precédé d'une préface de Dom Rabory, O. S. B.* Avignon, Seguin, 1890, in-16, 24 p. — Ces pages ont fait l'objet de plusieurs conférences en France, en Italie et en Orient. Comme le Pèlerin Aquitain du IVe siècle, le frère Meunier, en se rendant de France en Italie, traverse notre région. Après avoir quitté Die (*Dea Vocontiorum*), Luc (*Luco*), les Boulingons (*Vologates*), il franchit le col de Cabre (*inde ascenditur Gaura mons*) et passe successivement au Villar-la-Baume (*Cambono*), au Serre-la-Croix (*Monte Seleuci*), à Veynes (*Daviano*), à la Roche-des-Arnauds (*ad Fines*), à Gap (*Vapinco*), à Chorges (*Catoricas*), à Embrun (*Hebriduno*), où commencent les Alpes Cottiennes (*inde incipiunt Alpes Cottiae*, alias *Pennine*). Puis, il s'arrête à Rame (*Rama*), à Briançon (*Birigantum*), et, après avoir franchi le Mont Genèvre (*inde ascendis Matronam*), à Césane (*Gesdoane*), à Oulx (*Ad Marte*), à Suse (*Secusione*) où commence l'Italie (*inde incipit Italia*). Cet petit mémoire n'est que le canevas d'un travail plus considérable, que le frère Meunier prépare sur le même sujet, comme il a bien voulu nous l'assurer lui-même en passant à Gap, pour la seconde fois, le 5 juillet 1890. — S. (« Hommage de l'auteur »).

695. Poli (Le vicomte Oscar de), président du Conseil héraldique de France. *Précis généalogique de la maison de la Noue*, Paris, 21 avenue Carnot, 1886, in-18, 252 p. « Le précis généalogique, dit M. de Poli (p. 53), diffère de l'histoire généalogique en ce qu'il est seulement un abrégé ; il résume les faits et les preuves, dont il ne donne que la substance ou les extraits strictement utiles ; c'est la pierre d'attente d'un monument dont les matériaux essentiels sont tous trouvés ». Dans l'Introduction le savant auteur traite successivement des objets suivants : étymologie, origines, familles homonymes, armoiries, illustrations, honneurs, possessions, armorial des alliances, sources, etc., etc. Vient ensuite le précis généalogique de la famille de la Noue et de ses diverses branches; suivent les preuves sommairement indiquées, et enfin l'index des noms de personnes et de lieux. « Ce n'est pas un livre de complaisance, ni de vanité,... mais un livre de vérité ». — *Inventaire des titres de la maison de Milly.* Paris, ibid., 1888, in-12, 345 p. et planches. C'est un modèle parfait de ce genre de travaux. — C.

696. Prudhomme (A.), archiviste de l'Isère. *Recherches sur l'emplacement de la tombe de Bayart dans l'église des Minimes de La Plaine et sur l'authenticité du corps transféré en 1822 dans l'église Saint-André de Grenoble.* Grenoble, F. Allier, 1890, 8°, 25 p. (Extrait du *Bull. Acad. Delph.*, 1890). — « Bayart, tué le 30 avril 1524 au combat de Rebecq, par une balle d'arquebuse qui lui brisa l'épine dorsale, fut transporté à Grenoble où des obsèques magnifiques lui furent faites

dans l'église cathédrale. Après quoi son corps fut inhumé dans l'église des Minimes de la Plaine, fondée en 1496 par son oncle Laurent 1er Alleman, évêque de Grenoble ». En 1851 et en 1866, M. Pilot nia « que l'exhumation des restes de Bayart en 1822 eût été dirigée avec toutes les garanties de science et de précision nécessaires ». M. Prudhomme, à l'aide de documents qu'il a récemment découverts, démontre que les doutes élevés par M. Pilot ne peuvent plus subsister et que l'exhumation qui a eu lieu, « dans le chœur de l'église des Minimes » de la Plaine, le 4 juillet 1822, est réellement celle du corps de Bayart. — C.

697. Sarrazin (Jean). *Fête des Hauts-Alpins* (6 juillet 1890). Lyon, imp. Sézanne, 1 feuille in-4°, illustrée par Mlle Jeanne Garcin. — Nos compatriotes en résidence à Lyon ont donné, le 6 juillet, leur première fête, dont le produit est destiné à alimenter leur caisse de secours. Après le concert, un banquet réunissait plus de cent convives autour de MM. Albert, président, Burle, vice-président, Rambaud, secrétaire, et Payan, trésorier. A cette occasion Jean Sarrazin à composé le sonnet suivant dont la vente a eu lieu au profit de l'œuvre.

Alpins, fils de grands monts aux neiges éternelles,
Vous adorez leurs flancs fouillés par les ravins;
Vous admirez leurs rocs décorés de sapins,
Qui pour la France sont remparts et sentinelles...

Les vautours, les chamois sont leurs hôtes fidèles,
Leurs coteaux, leurs vallons, de riches fleurs sont pleins;
Leurs sources, leurs ruisseaux ont des flots cristallins,
Et sur leur front chenu, beau ciel, tu te constelles!

Votre fier caractère a leur stabilité;
Vos mœurs, de leurs sommets gardent l'austérité;
Votre contact est doux et bon comme leur flore,

Votre union ressemble à leurs bouquets de pins...
Si d'atteindre leur cime un touriste s'honore,
La solidarité, de vous, est fière, Alpins.

698. Lemas (Th.). *Ignace de Cazeneuve, évêque constitutionnel des Hautes-Alpes, membre de la Convention.* Paris, Gaston Née, 1890, 8°, 39 p. (Extrait de la *Révolution française*, des 14 avril et 14 mai 1890). — C.

699. Chevalier (Jules), chanoine honoraire, professeur d'histoire au grand séminaire de Romans. *Mémoire historique sur les Hérésies en Dauphiné avant le XVIe siècle, accompagné de documents inédits sur les sorciers et les Vaudois.* Valence, J. Céas et fils, 1890, petit in-4°, 164 p. — La nouvelle publication de M. Jules Chevalier est d'une importance capitale pour l'histoire des Vaudois de l'ancien archidiocèse d'Embrun, depuis le XIIe siècle jusqu'au commencement du XVIe. Ce qui en fait surtout le grand intérêt, à notre avis, ce sont les nombreux documents inédits publiés au bas des pages ou à l'Appendice. Citons, à titre d'exemples : la sentence rendue à Embrun, le 1er juillet 1380, par laquelle François Borel, de l'ordre des Frères Mineurs, inquisiteur de la foi, livre au bras séculier 108 Vaudois de Valpute (plus tard Val-

louise), 32 de l'Argentière et 29 de Freyssinières (*Arch. de l'Isère*, B, 2992, f°s 272-87); — la sentence prononcée au Château-Queyras, le 24 octobre 1437, par le juge mage du Briançonnais contre Marguerite, femme de Jacques Dalmace, dit Pagace, d'Arvieux, qui, accusée et convaincue des crimes de sorcellerie et d'invocation des démons, s'était pendue dans la prison pour échapper au châtiment qu'elle attendait (Ibid. *Quintus liber fachureriorum*, f°s 173-9); — les crimes attribués aux Vaudois d'après un poème intitulé *le Champion des Dames*, ouvrage composé en l'an 1400, par maître Martin Le Franc, prévôt de l'église de Lausanne (*Bibl. Nat.*, supp. franç. 632; *Bibl. de l'École des Chartes*, 1846, p. 85-7); — interrogatoires de plusieurs Vaudois de Freyssinières, à Embrun, le 29 mars et le 2 avril 1488, devant Albert de Cattanéo, savoir: Pons Brunet, dit Arnoux, François Brunet, fils de Pierre, Jean Bret, Jean Anthoard, Pierre Roman, Facion Odon, « dont les aveux dévoilent les croyances et les mœurs de la secte » (*Arch. de l'Isère*, Registre B (non classé), f°s 82-98); — absolution, à Embrun, le 27 avril 1480, par Albert de Cattanéo, d'un grand nombre de Vaudois de Freyssinières, avec injonction d'une pénitence canonique (*ibid.*, f°s 108-14), etc., etc. Ajoutons que M. Jules Chevalier, de même que Muller et Emilio Comba, considère Valdo « comme le vrai fondateur de la secte des Vaudois » (p. 3 et 150); que pendant le XIII siècle la province ecclésiastique d'Embrun renfermait des hérétiques en assez grand nombre (p. 11 et 159-60); que les petits écrits Vaudois antérieurs au XVIe siècle, comme l'a établi M. Edouard Montet, sont au nombre de dix, parmi lesquels la « Noble leçon », qui est du XIVe siècle (p. 161). — C.

RÉSUMÉ des observations météorologiques faites à l'École normale de Gap en 1890 (sous abri), par M. C. R.

OBSERVATIONS.	Janvier	Février	Mars
Températures moyennes.....	3,7	1,3	4,2
Id. extrêmes { maxima.....	17 le 13	14 le 19	22 le 29
Id. extrêmes { minima.....	—8 le 18	— 10 le 14	—12 les 13-12
Moyennes barométriques à zéro (altitude 739).....	701,5	698,5	695,1
Pressions extrêmes { maxima...	714 le 7	701 le 2	707 le 11
Pressions extrêmes { minima...	692 le 23	688 le 28	682 le 19
Total des jours de pluie ou de neige.....	4	5	6
Eau tombée, en millimètres...	63	33	81
Moyenne hygrométrique (évaluée de 0 à 100).....	69	64	61

FINI D'IMPRIMER LE 29 JUILLET 1890.

Gap—Imprimerie Jouglard, père et fils.

LETTRES CIRCULAIRES

DES

VISITANDINES D'EMBRUN

XVIIIe SIÈCLE.

(*Suite.*—Voir ci-dessus, p. 313-337).

Nous tînmes tranchée ouverte, pendant deux jours, pour faire changer les serrures des portes, pour nous en rendre les maîtresses; ce qui mit ce parti au désespoir, car une des dures loix qu'on avoit imposé à ces victimes de la fureur des novateurs, étoit d'écrire, non seulement toute la conduite que M. le grand vicaire nous feroit garder auprès d'elles, mais même tout ce que nous leur disions ; en sorte qu'on leur a fait faire des écritures infinies, depuis le commencement de leur déroute, qu'elles ont, du depuis, pleuré et détesté. M. de La Porte pour les y engager, avoit grand soin de les flatter par les titres pompeux d'illustres héroïnes, d'amasonnes chrétiennes et plusieurs autres, si contraires à l'esprit de Jésus-Christ, que ces MM. ont abandonné. Ils joignirent à toutes ces flatteries des promesses temporelles de deux mille livres par année, tant qu'elles demeureroient attachées et fidèles à leur parti. Mais quand M. de La Porte sut que nous nous étions rendues maîtresses du monastère, par le nombre de celles qui revenoient de leurs faux préjugés, il leur écrivit que, puisqu'elles manquoient de fidélité, il leur refusoit ce secours, pour le porter à d'autres monastères qui leur tendoient les bras.

Mr notre digne grand vicaire jugea à propos que notre petite communauté dît l'office séparément, et à heure différente de la grande; les exercices du chapitre et du réfectoire se faisoient de même, aussi bien que plusieurs assemblées d'après vêpres, pour des saintes lectures, que nos pauvres sœurs ne croyoient pas devoir écouter dans

la crainte de désobéir ; ce qui joint à la prévention que M. de La Porte leur avoit donné contre l'authorité de M. l'abbé de La Motte, les a empêché si longtems de revenir de leurs erreurs. Il leur étoit, non seulement défendu [p. 9] de lui parler, mais même d'écouter ses sermons et les conférences qu'il avoit la bonté de nous continuer après les vêpres, comme les méditations dont il nous gratifioit, quelquefois, le matin et le soir, aux heures marquées ; aussi pouvons-nous dire, avec vérité, que ce respectable supérieur a fait une sainte violence au Ciel par ses aumônes, ses prières continuelles et mille bonnes œuvres, qui nous procurèrent, enfin, la consolation, si ardemment désirée, de voir cette chère communauté revenir toute, avec empressement, dans le sein de notre mère la Ste Église, par leur parfaite soumission et la rétraction de toutes leurs erreurs passées, avec des termes si humbles, qu'elles arrachèrent de nos yeux des larmes de la plus sensible consolation.

Ces très chères sœurs se trouvèrent si changées après cette sainte action, qu'elles se méconnaissoient elles-mêmes. En effet, elles ne pouvoient plus entendre parler de ce qui avoit quelque rapport au party ; et quand M. de Senez envoya prendre quelques restes de hardes qu'il avoit encore dans le monastère, toutes ces chères sœurs s'en défirent avec tant de plaisir, qu'elles luy rendirent jusqu'à la poussière même des présens qu'il leur avoit fait, tout leur paroissant suspect. Leur retour a été si sincère que, de leur choix, elles ont toutes fait leurs confessions, ou annuelles ou générales, à M. l'abbé de La Motte, avec une consolation et une tranquillité d'âme peu commune. Il est vrai aussi que ce digne supérieur leur sacrifie, avec une bonté de père, tout le temps qu'elles peuvent souhaiter, pour contenter leur conscience.

Quelle grâce, quelle faveur, ma très honorée sœur, Dieu a fait à notre saint ordre, en accordant à ses saintes prières le repos de cette communauté. Nous avons été charmées et très édifiées, de même que ces chères sœurs, des lettres que les principales de l'Institut nous ont fait l'honneur de nous écrire à Castellane, à ce sujet ; des

neuvaines, des retraites et des prières continuelles quelles faisoient pour obtenir leur parfait retour. De ce nombre sont les chères mères d'Annecy, Premier de Lyon, les deux de Grenoble, Premier et Second de Paris, Premier de Marseille, Digne, Sisteron, Châlon, Nice et Bordeaux. Le Premier de Grenoble a toujours eu pour nous des bontés singulières, et une attention infinie pour les intérêts de cette maison. Cela, joint au zèle ardent qu'on y avoit pour le salut de nos sœurs de Castellane, fit qu'on tira au sort les noms des religieuses qui étoient encore dans leurs préventions, et la Mère permit à ses inférieures de se livrer à toute leur ferveur, pour demander à Dieu la conversion de celles qui leur étoient échues; ce que notre chère sœur assistante fit faire pareillement à notre communauté d'Embrun.

Je me fais un devoir, ma très honorée sœur, de conserver une éternelle reconnoissance à toutes ces très honorées mères qui nous ont donné des marques, si sensibles, de leur bonté et de leur charité, dans une affaire aussi intéressante pour tout notre institut, que celle du retour de cette chère communauté de Castellane, qui, de son côté, en conserve aussi la plus grande gratitude.

Après tant de douceurs, nous eûmes le chagrin de voir quatre de ces chères sœurs, qui, persistant dans leurs préventions, ne nous donnoient qu'une espérance éloignée de retour; ce qui obligea M. de La Motte de les disperser dans quatre de nos monastères. De ces quatre, deux sont déjà rentrées dans leur devoirs.

[P. 10.] Cela fait, la communauté restant tranquile, nous priâmes M. le grand vicaire de faire procéder à l'élection d'une supérieure. Elle tomba heureusement sur ma sœur Marie-Claire-Thérèse Le More. Cette action, si intéressante pour le bien du monastère, se fit avec une grande paix et union, et l'on peut dire que cette chère communauté, en rendant justice à cette méritante supérieure, s'est fait à elle-même un honneur infini.

Quand les gens du parti sçurent cette élection, ils en furent vivement piqués. Leurs projets se dissipèrent et s'évanouirent; car cette chère mère est une gardienne

vigilante pour garantir son troupeau d'un parti qu'elle abhore comme l'enfer. D'ailleurs M. de La Motte est un terrible boulevard contre ces hommes orgueilleux et désobéissants à la sainte Église; et nous pouvons bien dire que la sage conduite de cette communauté, par la direction de ce digne ministre, a mis M. de La Porte et son malheureux parti hors d'espérance de retour, non seulement pour le monastère qui en connoît toute la malice et le venin, mais encore tout le diocèse.

Je dois aussi rendre justice àl a communauté de Castellane. Elle est, sans contredit, très régulière, parfaitement bien composée et remplie de personnes d'un excellent caractère et d'un bon cœur. Si ces chères sœurs ont été répréhensibles en quelque chose, on ne doit s'en prendre qu'aux menées secrètes et pernicieuses des Jansénites et et en particulier de M. de La Porte, qui eût infailliblement perdu ce monastère, si un grand fond de crainte de Dieu, et des sentiments, pleins d'honneur, qui ont toujours régné parmi ces chères sœurs, ne les eussent rendues victorieuses des efforts de tous leurs ennemis.

Une seulement, des plus anciennes, eut le malheur de mourir dans les sentiments de M. de Senez. Son grand âge, joint à un esprit démesurément scrupuleux, ne lui permit pas d'entrer dans ceux que M. l'abbé de La Motte, la communauté fidèle et deux ecclésiastiques de sa connoissance voulurent lui inspirer. MM. ses parents même n'oublièrent rien pour la faire changer. M. le grand vicaire leur permit l'entrée du monastère, pour n'avoir rien à se reprocher sur la perte de cette fille, qui expira enfin, malgré tant de soins, dans ses pernicieux sentiments. Il n'y a, ma très honorée sœur, que la foiblesse de son grand âge et la qualité de son esprit qui nous donne quelque lueur d'espérance.

Si celle-cy nous jetta dans un mortel chagrin, nous avions eu quelques jours après notre entrée, la consolation de voir mourir, pleine de soumission aux décisions de la sainte Église, la chèresœur Anne-Charlotted'Emeric de Saint-Dalmas, qui se rendit, par un espèce de miracle, aux solides raisons de sa chère sœur, une des huit exi-

lées, qui étoit entrée avec nous dans le monastère, et à celles de M. le prieur de Castellane, qui la confessa et en fit son attestation.

Il est bon, ma très honorée sœur, d'avertir votre charité que, comme le parti avoit fait faire à cette communauté des actes d'appels les plus étranges, qu'elles avoient signé dans leurs livres du chapitre, elles nous donnèrent le plaisir de les voir déchirer et faire, en leur place, un acte contraire aux premiers, qui sera un monument éternel du désaveu et de la détestation sincère qu'elles en ont fait ; marques bien éclatantes de leur foi et de leur soumission à toutes les décisions de la sainte Église, du corps des pasteurs et du concile de la province. Cet acte fut dirigé par leur digne supérieur.

Alors, ma très honorée sœur, voyant cette communauté dans de si saintes et [p. 11] si désirables dispositions, je crus que ma présence ne leur étoit plus nécessaire. Je demandai donc mon rapel à notre illustre archevêque et M. l'abbé de La Motte, à qui j'ay des obligations que je n'oublieray jamais. Faites-moy la grâce de luy en marquer ma vive reconnoissance, et surtout devant le Seigneur, car il y a peu d'expressions qui puissent égaler ses bienfaits.

M. l'Archevêque nous fit la grâce de nous envoyer sa litière par M. le chanoine Salva, mon neveu. Après la bénédiction de M. de La Motte, je quittai, le 17 juin 1730, la chère communauté de Castellane, remplie de reconnoissance pour les bontés que j'ay reçu de celles qui la composent, et de vénération pour leur vertu. L'attachement que j'ay pour toutes et en particulier pour la méritante mère Le More, ne finira qu'à la mort. Je lui ay des obligations essentielles, et il règne entre elle et nous une amitié peu commune. La bonté de son cœur et la sincérité de ses sentiments m'ont entièrement dévouée à elle, et ce ne fut pas sans peine que je me séparai de cette chère mère et de son aimable communauté.

Nous ne pûmes, ma très honorée sœur, passer par notre monastère de Digne, ayant, dans notre route, quelques affaires pour notre monastère d'Embrun ; mais nous repas-

sâmes par celuy de Sisteron, où la chère mère et l'aimable communauté nous redonnèrent des marques d'un redoublement d'amitié et d'empressement, que nous n'oublieons de la vie.

Nous reçûmes aussi de M. l'évêque de Gap les mêmes marques de bonté et de charité dont il nous avoit honorées à notre passage. Ce digne évêque, qui honore notre institut de sa protection, nous marqua une joie sensible sur l'heureux retour de la chère communauté de Castellane, pour laquelle il s'intéressoit véritablement. Nous en partîmes le lendemain, après avoir eu la consolation d'entendre la sainte messe de Sa Grandeur. Nous arrivâmes enfin, le 23 au matin, à une maison de campagne près d'Embrun, pour rendre nos obéissances à M. notre illustre archevêque, qui nous reçut avec ces bontés de père qui lui sont ordinaires.

Le récit que nous eûmes l'honneur de luy faire, du bon état dans lequel nous avions laissé le cher monastère de Castellane, lui donna une sainte consolation, qui fut fort augmentée par les lettres que nous lui présentâmes de M. l'abbé de La Motte, de ma sœur la supérieure, de quelques particulières, et de celles qui avoient été les derres à rentrer dans la bergerie, qui venoient luy rendre leurs soumissions et luy marquer le regret de leur conduite passée; ce qui accrut beaucoup l'estime dont Sa Grandeur honora cette communauté, singulièrement la chère mère Le More, pour laquelle ce grand prélat conserve des sentiments peu communs, tant pour sa vertu et sa sage conduite, que pour l'entière confiance qu'elle a toujours pour Sa Grandeur. Cet illustre prélat voulut bien nous permettre de dîner à sa table; après quoy, ayant reçu sa bénédiction, nous nous retirâmes dans notre très cher monastère d'Embrun.

C'est bien ici, ma très honorée sœur, où mon cœur et celuy de nos chères sœurs se disputèrent à qui se donneroit plus de témoignages d'amitié et d'empressement. Ces chères sœurs me marquèrent à l'envi la douleur qu'elles avoient eues à notre éloignement, et leur joye sensible

de notre retour; ce qui me remplit de confusion et m'attacha à elles plus que jamais.

Mais la consolation la plus solide pour moy fut de ne voir aucun changement dans ce monastère; toute la communauté y avoit été en paix et dans la plus grande union, par la sage conduite [p. 12] de notre très honorée sœur Magdelaine-Marie Ricord, notre assistante, et les saintes dispositions de notre chère communauté, qui se porte d'elle-même à son devoir. Notre chère assistante avoit fait faire, pendant notre absence, la sainte profession à une de nos novices et donné le voile blanc à deux prétendantes; c'étoit là de quoy réparer la perte que nous avions faite d'une de nos anciennes, qui étoit morte pendant notre absence et que nous avions laissée à l'extrémité. Cette lettre est déjà trop longue pour y joindre l'abrégé de ses vertus et de celles de trois autres de nos chères sœurs, que le Seigneur a attirées à luy pendant nos deux triennaux. Notre chère communauté aura le soin d'en édifier vos charités.

Dans tout ce temps-là, il ne s'est rien passé de considérable, que la visite dont Monseigneur notre illustre archevêque nous honora en 1726. Il y avoit plus de vingt-neuf ans que nous n'avions pas eu un pareil honneur d'aucun de ses prédécesseurs. Ce fut une grâce singulière dont il voulut bien nous favoriser dans ce commencement de notre supériorité.

Après avoir fait la visite de toute la maison et parlé à chacune de nous en particulier, Sa Grandeur nous parut charmée de la paix et union qui régnoit dans la communauté, et nous recommanda, en chapitre, une grande fidélité à tout ce qui nous est marqué sur l'obéissance, faisant consister toutes les vertus religieuses dans celle-là, et nous exhorta singulièrement à ne laisser passer aucun défaut contraire à la douceur et à la cordialité, sans les punir. Enfin Sa Grandeur sortit très satisfaite, et nos sœurs charmées de sa grande douceur et tendre bonté dont elles avoient été toutes honorées par cet illustre prélat, que nous devons nommer notre père, par les soins charitables qu'il a, non seulement pour le spirituel, mais

encore pour le temporel de notre communauté. Il vit, à notre sacristie, un ciboire qui n'était pas doré; Sa Grandeur en voulut faire la dépense.

Ce grand prélat a encore fait vitrer notre chœur, après en avoir fait agrandir les fenêtres, de même que celles de notre réfectoire, qu'il fit en même temps carreler. Il nous a fait la charité de plusieurs charges de blé dans le besoin et a procuré plusieurs autres secours à nos malades. Il nous fait encore gagner de l'argent, tous les jours, soit en blanchissant son linge, soit en travaillant aux ornements de la métropole. Il a même engagé MM. du chapitre, du corps de ville et MM. les directeurs de l'hôpital royal à nous donner une partie de l'eau de la fontaine qu'ils ont fait construire devant la Métropole, et, par sa puissante protection, nous ne sommes entrées en aucune dépense qu'à celle de fournir et d'entretenir les tuyaux de terre, depuis cette grande église jusque chez nous. Ce bienfait, que nous devons spécialement aux soins et aux bontés de ce grand prélat, est d'un bien infini pour ce monastère. Nous avions été obligées depuis son établissement d'entretenir à grands frais une eau d'un torrent, qui manquoit une partie de l'année et qui ne pouvoit servir pour la boisson.

Nos grandes fêtes se sont passées avec plus de dévotion intérieure que de pompe extérieure; cependant Monseigneur notre illustre archevêque nous y a honorées plusieurs fois de sa sainte messe. Les RR. PP. Jésuites, qui, depuis onze ans, nous font la charité de nous dire nos messes conventuelles et de nous confesser, ont toujours occupé notre chaire, dans les grandes fêtes et dans les entretiens ordinaires à la communauté.

Les RR. PP. du séminaire archiépiscopal nous ont toujours fait la grâce de chanter notre grand'messe et les vêpres, et de donner [p. 13] la bénédiction du Très Saint-Sacrement dans toutes nos grandes fêtes et dans leurs octaves.

Quelques chanoines de la métropole, parents ou amis de nos sœurs, se font un plaisir de s'employer pour les affaires de cette communauté et de nous marquer par là leur véritable estime.

Notre chœur avoit toujours été sans forme, et par conséquent très incommode, ce qui porta M. Aubert, père d'une de nos dernières professes, à nous donner généreusement 100 livres et M. Rignon, frère de deux de nos sœurs, 24 livres pour commencer à le garnir. Nous tâchons toutes de nous procurer de la part de nos parens quelque chose pour achever cette bonne œuvre ; nos novices font comme nous.

La mère d'une de nos sœurs a aussi donné 100 livres, pour faire un nouveau tableau à notre église ; on y voit notre saint patriarche, qui, d'une main, donne les Règles à nos trois premières mères et, de l'autre, il leur montre la Visitation, qui y est en éloignement. Quelques réparations que nous avons faites à notre sacristie sont l'effet des libéralités des parens de nos sœurs.

Deux de nos sœurs novices nous ont donné chacune un habit de damas d'Inde, et six vases argentés. La chère et honorée mère Jeanne-Aimée Flocard[1] nous a fait présent de six beaux chandeliers argentés, et de six vases de même. Nous devons à sa charité l'établissement de la confrérie du Sacré-Cœur de Jésus ; elle eut la bonté d'en payer les bulles.

Cette mère apprit à plusieurs de nos sœurs à travailler en relief différens ornements, dont elle embellit notre église. Elle se seroit servie de ses autres beaux talens à l'avantage de ce monastère, si notre pauvreté le lui avoit pu permettre. Elle eut la douleur de voir fondre notre petit temporel en billets de banque[2], qu'elle ménagea avec sa prudence ordinaire. Il ne faloit pas une main moins habile que la sienne pour empêcher la ruine totale de cette maison ; aussi sa mémoire y est-elle en bénédiction. Le général et le particulier lui conservent une reconnaissance des plus respectueuses ; la mienne pour cette mère est des plus sincères.

[1] Supérieure de la Visitation d'Embrun au moins de 1720 à 1724 (*Arch. des H.-A.*, G).

[2] Lors de la chute du système financier de Law en 1720.—Le 30 oct. de cette année le clergé du diocèse d'Embrun devait au monastère de la Visitation une somme de 6.500 livres (*Arch. des H.-A.* G, 113, cf. 107 et 109).

Par le secours de quelques charités que nous avons reçues, nous avons réparé, dans notre monastère, une petite chapelle qui tomboit en ruine. Nous l'avons fait bénir et y avons placé une statue miraculeuse sous le titre de Notre-Dame des Anges, dont les Messieurs de Notre-Dame du Laux[1] nous ont fait présent.

Nous avons aussi fait élever un Calvaire au milieu de notre jardin potager. Mgr notre illustre archevêque, toujours attentif à notre bien spirituel, nous a promis d'y appliquer des indulgences, de même qu'à plusieurs autres oratoires de la maison.

Nous avons fait refaire à neuf le fenêtrage de 14 cellules. Toutes ces petites réparations n'ont rien coûté à la bourse de notre sœur économe, ni aux ouvrages des sœurs, mais, en échange, nous avons dû prendre sur le capital que nous avons sur le clergé de cette ville et que M. notre illustre archevêque nous fit rembourser, par une grâce spéciale, de quoy fournir à la réparation inévitable que nous avons été obligées de faire pour le couvert de notre grand corps de logis, que nous avons fait refaire à neuf, pour en empêcher la ruine.

Il reste encore à faire celuy du vieux, dont nous craignons à tout moment l'écroulement, par les grands orages qui le battent. Au-devant de ce vieux corps de logis, nous avons fait élever une muraille, où nous ferons un réfectoire [p. 14] pour nos demoiselles pensionnaires, avec trois cellules. A raison de ces dépenses, nous n'avons augmenté nos fonds que de 5.000 livres pendant nos six ans.

Deux de nos sœurs novices ont fait la sainte profession, deux sont reçues du chapitre, toutes pour le rang des sœurs choristes, qui feront le nombre de 19 professes du voile noir, deux du blanc, une novice et deux prétendantes, une sœur tourrière, une postulante pour ce rang, et une fille de service, qui, toutes, prennent la liberté de vous présenter leurs plus profonds respects, et, à votre agré-

[1] « Les prêtres de la congrégation de Ste-Garde... M. Charles Brulard de Genlis, archevêque d'Embrun, lui donna la direction du Laus en 1712 » (Albert, *Hist. du dioc. d'Embrun*, 1783, t. II, p. 401).

ment, à votre chère communauté, à laquelle j'offre mon plus cordial salut.

Les obligations que ce cher monastère et nous en particuler avons aux très honorées mères déposées et assistantes de notre Premier monastère de Grenoble, nous sont journalières. Comme nous avons eu le bonheur de sortir de leur maison, aussi nous font-elles la grâce de regarder celle-ci comme faisant partie de la leur.

Les secours qu'elles ont la bonté de nous donner par leurs conseils sont incomparables, et je puis dire en vérité que, si j'ay eu le bonheur de réussir en quelque chose, je le dois aux sages et charitables avis de leur chère mère et de sa méritante assistante, notre très honorée sœur Marie-Catherine de Saint-Marcel, à qui l'ont peut avoir une confiance aussi parfaite qu'à un confesseur, pour les affaires importantes.

La très honorée et chère mère Marie-Justine de Chaponay nous a aussi fait sentir, comme mère de la respectable mère Anne-Louise Brenier, supérieure du Premier monastère de Grenoble, des effets de son cœur bienfaisant et charitable, que je n'oublieray de mes jours ; de même que les obligations que nous avons à la très honorée et méritante mère Marie-Anne-Éléonore des Garets, supérieure du Premier de Lyon ; elle nous a souvent fait éprouver les effets de ses bontés et de ses charités.

Le zèle qu'à pour nous la très honorée sœur Marie-Catherine Rolain, dans toutes les peines que sa charité se donne, pour nous faire retirer nos rentes de Paris et pour bien des commissions, dont nous ne pouvons nous empêcher de fatiguer cette méritante sœur, nous oblige à lui en marquer ici notre reconnoissance.

Nous l'avons très vive pour ma très honorée et chère mère Catherine-Angélique du Tillet, supérieure de notre Premier monastère de Paris. Les marques de tendresse qu'elles nous a donné en toutes occasions et ses secours charitables nous la font regarder comme une mère des plus tendres.

La vigilance de mes très honorées sœurs des commissions Antheaume et Piques, pour tout ce qui regarde notre tem-

porel, est si particulière, qu'on diroit qu'elles n'ont d'attentions que pour notre maison; aussi conservons-nous, pour ces respectables sœurs et la chère communauté, la plus parfaite gratitude.

Celle que nous avons pour la très honorée mère Anne-Élisabeth de Lamoignon, supérieure du 2me monastère de Paris, n'est pas moindre. Cette respectable mère nous a donné souvent des marques de sa généreuse bonté, avec des manières si aimables, qu'elles nous font sentir encore plus vivement les bienfaits. Nous avons aussi éprouvé, en bien des rencontres, les bontés et l'amitié de la très honorée mère Marguerite-Agnès Morel, supérieure à notre Second monastère de Grenoble, et de sa respectable déposée la très honorée sœur Marie-Aimée de La Coste, qui a toujours eu mille bontés pour cette communauté, et pour nous, en particulier; sa grande expérience nous ayant été très utile, nous en conservons un souvenir très respectueux.

[P. 15.] Je ne sçay par quel endroit, ma très honorée sœur, je pourray jamais reconnoître tant de bienfaits, auxquels je suis d'autant plus sensible que je me vois hors d'état d'être jamais utile à celles de qui je les ay reçus. Je tâcheray de le faire dans l'aimable qualité d'inférieure où je vais rentrer, à l'Ascension prochaine, en priant le Seigneur de rendre au centuple à vos charités toutes les marques de bonté et de générosité, dont vous nous avés bien voulu honorer.

Faites-moy la grâce, ma très honorée sœur, de nous obtenir de Dieu une mère selon son cœur, qui dédomage pleinement cette communauté de mes défauts et de mon incapacité, et n'oubliés pas, je vous prie, dans vos saintes prières, la précieuse conservation de Monseigneur notre illustre archevêque, le vrai père de cette communauté et le protecteur de notre saint ordre.

J'ay l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement, en l'amour sacré,

Ma très honorée sœur,

Votre très humble et indigne sœur et servante en Notre Seigneur.

Sr Marie-Anne-Angélique DALMAS,
De la Visitation Sainte-Marie.

Dieu soit béni.

IV.

[Lyon, 1741]

... Grâces au Père des miséricordes qui n'afflige presque jamais ses enfans que pour les consoler bientôt, nous avons, depuis quelque mois, un archevêque tel qu'il nous le falloit, sinon pour nous faire oublier celui que nous regrettons[1] (le pourrions-nous sans ingratitude ?) du moins pour nous en adoucir la peine, autant qu'il est possible. C'est l'illustre cardinal DE TENCIN, ci-devant archevêque d'Embrun[2], si connu depuis longtemps par les glorieux combats qu'il a livrés à l'hérésie, aussi bien que par les victoire signalées qu'il a remportées sur elle ; si connu en particulier par les sçavans ouvrages qu'il a si souvent opposés à ceux que l'esprit d'erreur enfante de tems en tems[3] ; mais connu surtout par le fameux concile qu'il eut le courage de tenir à Embrun, contre un des principaux défenseurs de cette hérésie artificieuse qui trouble, depuis si longtems, l'église de France. Ce sont les qualités éminentes de ce grand prélat, aussi bien que les services importans qu'il a rendus à l'Église qui lui ont procuré, depuis deux ans, la pourpre romaine et qui l'ont fait nommer, en dernier lieu, à ce premier siège des Gaules. Aussi osons-nous nous flatter que Son Éminence voudra bien employer en notre faveur ce grand crédit qu'elle avoit à la cour de France, pour faire décharger notre monastère de cette Bénédictine dont j'ai parlé ci-dessus[4] à votre charité ; soit à la cour de Rome, pour obtenir du Saint Père la béatification de notre vénérable mère de

[1] Charles-François de Châteauneuf de Rochebonne, archevêque de Lyon (19 nov. 1731, † 28 février 1740).

[2] Pierre Guérin de Tencin, nommé à l'archevêché d'Embrun le 6 mai 1724, créé cardinal le 23 février 1739, fut transféré à Lyon le 11 novembre 1740. Il mourut le 2 mars 1758.

[3] Quelques-uns sont analysés dans la *Notice historique sur le cardinal de Tencin, archevêque d'Embrun, puis de Lyon*, par l'abbé Audouy (Lyon, Vitte et Perrussel, 1881, in-8° de 76 p.).

[4] Cette « dame bénédictine », dont le nom n'est pas indiqué, est représentée, dans la lettre dont nous nous occupons, comme « rebelle à l'Église et totalement dévouée au parti Janséniste ».

Chantal. La bonté avec laquelle Son Éminence vient d'accepter la protection de notre ordre nous en est un sur garant que nos espérances ne seront pas vaines....

...Sœur Jeanne-Marie GETTE
de la Visitation Sainte Marie [de Lyon.]

EXTRAIT

DU RAPPORT A M. LE PRÉFET DES HAUTES-ALPES SUR LE SERVICE DES ARCHIVES EN 1889-1890.

« Les dons les plus considérables, faits aux archives en 1889-1890, sont ceux de MM. Robert, de Valserres, et Morin-Pons, banquier à Lyon.

Le 10 juin 1890, M. ROBERT, par l'intermédiaire de M. l'abbé Signoret, curé de Valserres, a bien voulu céder au Département un amas considérable de documents provenant des anciens seigneurs de la baronnie d'Avançon. D'après le classement très sommaire et provisoire qu'il a été possible de faire, ces documents, qui remplissaient un tombereau, ont été répartis en 144 liasses, cartons, registres et articles divers. Les plus anciens datent du XIVe siècle et les plus récents de 1820. Ils intéressent surtout les communes actuelles d'Avançon, Saint-Étienne d'Avançon, Valserres, Remollon, Jarjayes, Rambaud, La Rochette, Laye et généralement tous les environs de Gap. On trouve parmi ces vieux papiers : une belle série de cadastres, terriers, et reconnaissances, in-f° et in-4°, du XVIe au XVIIIe siècle (articles 1 à 27) ; divers titres de propriété, de la même époque (28 à 35) ; une précieuse collection de procès et mémoires judiciaires, partie imprimés et partie manuscrits (36 à 79) ; neuf liasses de lettres (80 à 88) ; trois livres de raison (89 à 91) ; quinze liasses de comptes (92 à 103); enfin une quantité considérable de papiers variés, intéressant les familles de St-Marcel d'Avançon, Souchon-Despreaux, et de Béthizy, qui, durant plusieurs siècles, ont été seigneurs de la baronnie d'Avançon (104 à 144).

M. Morin-Pons, l'auteur bien connu de la *Numismatique féodale du Dauphiné* (Paris, 1854, in-4° de VIII-385 pages et XXIII planches), banquier à Lyon, nous a très libéralement et très généreusement transmis, le 24 septembre 1889, un lot de 63 volumes d'anciennes minutes de notaires, se rapportant, en général, au Serrois et au Rosanais et, plus particulièrement, au communes de Bruis, Montmorin, Ste-Marie et autres lieux de la vallée de l'Oule (Hautes-Alpes), La Charce, Rémusat, etc. (Drôme). Ces minutes sont de :

Gabriel Gielly.....	1598-1633	15 vol.
Alexandre Gielly.....	1635-1674	29 —
N... Gielly.....	1680-1710	11 —
N... Gielly-Prérond.....	1712-1727	5 —
Fragments divers.....		3 —
Total.....		63 vol.

La conservation des anciennes minutes de notaires préoccupe aujourd'hui, à bon droit, l'opinion publique. Récemment encore, lors des réunions des Sociétés savantes à Paris, elle a fait l'objet d'un discours très remarqué de M. A. Castan, membre du Comité des Beaux-Arts, qui, le 29 mai 1890, occupait le fauteuil de la Vice-présidence à la réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements.

« L'indifférence qu'on avait témoignée jusqu'à ces derniers temps aux documents de cette nature, dit M. Castan[1], tenait à la fausse opinion qu'on s'était formée de leur contenu. On était convaincu qu'ils ne renfermaient que des contrats privés, et que leur importance ne s'étendait pas au-delà du cercle des intérêts domestiques. Des études récentes ont, au contraire, prouvé que l'histoire intime d'une foule de localités s'y trouve comprise et qu'ils donnent sur la vie publique et municipale, les détails les plus authentiques et les plus curieux.... Le Comité des travaux historiques, la Commission supérieure des Archives, un grand nombre de Conseils généraux l'ont compris. Ils ont, à plusieurs reprises, signalé le danger (de la destruction des vieilles archives notariales), et réclamé du Gouverne-

[1] Voyez l'*Officiel* du 30 mai 1890, page 2256 et suivantes.

ment des mesures de préservation.... La plus simple et la plus efficace serait assurément la concentration des anciennes minutes aux Archives départemenales... L'opinion publique, qui est aujourd'hui la reine du monde... s'est émue et si je ne craignais d'être accusé d'exagération, je dirais « s'est passionnée » en faveur de la préservation des anciennes minutes ou, ce qui revient au même, en faveur de leur concentration dans les dépôts d'archives départementales. Le mouvement... devient général. Ce n'est un secret pour personne que dans l'Aveyron, dans la Corrèze, dans le Doubs, dans la Lozère, dans le Tarn, dans Vaucluse, sans aucune action du Gouvernement, par le libre effet de la conviction et de la confiance des parties intéressées... la concentration s'opère et qu'on se trouvera bientôt en présence d'un fait accompli ».

M. Castan aurait pu ajouter à la liste des départements où la concentration des anciennes minutes de notaires s'opère si heureusement, celui des Hautes-Alpes. Depuis 1885, en effet, les vieilles archives de notaires, qui se détérioraient un peu partout, dans les combles et dans des galetas, sous l'action destructive et multiple des gouttières, de l'humidité, de la poussière et des rats, peu à peu ont été déposées aux Archives départementales, à Gap, où elles sont recueillies, classées et cataloguées ; où toute facilité est donnée aux intéressés pour les consulter, et où le produit des expéditions est expressément réservé aux notaires déposants.

Il ne me semble pas hors de propos de présenter ici le tableau d'accroissement du fonds des minutes de notaires conservées actuellement aux Archives départementales des Hautes-Alpes.

En 1864 la subdivision de la série E[1] affectée aux minutes notariales n'était composée que de.. 7 articles[2]

En juillet 1880, cette subdivision s'était accrue de..... .... 31 —

Le 30 août, M. Marcellin David, proprié-

[1] Titres féodaux, familles, notaires et communes.

Voir l'*Inventaire sommaire*, imprimé à cette époque (série E, 57-64).

taire à Vars, sur ma demande, voulut bien faire don au département de 15 volumes de minutes d'anciens notaires (1640-1725) dont il était possesseur, ci..... 15 articles

Total.... 53 articles

Dès lors la collection augmente dans des proportions considérables, ainsi qu'on peut en juger par l'aperçu suivant, où j'indique sommairement : la date du dépôt des anciennes archives notariales, le nom des notaires déposants, les dates extrêmes des minutes et enfin le nombre des volumes ou articles déposés.

25 fév. 1885, M. Bertrand, notaire à Gap....	1529-1780	283	articles
10 sept. 1887, M. Serre, not. à St-Julien (1er envoi).....	1527-1751	35	—
13 juin 1888, M. Bertrand, not. à Serres.....	1480-1725	143	—
15 juin 1888, M. Joubert, not. à Rosans.....	1551-1710	322	—
15 oct. 1888, M. Serre, not. à St-Julien (2e envoi).....	1597-1774	72	—
12 déc. 1888, M. Laty, not. à Gap (1er envoi).	1547-1695	202	—
27 déc. 1888, M. Bertrand, not. à Gap (2e envoi).....	1543-1793	25	—
6 avril 1889, M. Pascal, not. à Barcillonnette.	1591-1669	62	—
16 avril 1889, M. Bernard, not. à Veynes.....	1591-an II	102	—
26 avril 1889, M. Burle, not. à Tallard.....	1563-1793	233	—
24 sept. 1889, M. Morin-Pons, banquier à Lyon.	1598-1727	63	—
Total.....		1.595	articles

Les minutes réunies actuellement aux Archives départementales forment un total de près de 1600 volumes ou articles. Toutes, à l'exception de 15 volumes provenant de Vars (arrondissement d'Embrun), appartiennent à l'arrondissement de Gap. L'arrondissement de Briançon n'est point représenté, bien qu'il ne soit pas le moins riche en fait de vieilles minutes de notaires.

Qu'il me soit permis d'ajouter ici que le Gouvernement encourage la conservation et le dépôt des anciennes minutes de notaires aux archives départementales. Je n'en veux pour preuve, Monsieur le Préfet, que la lettre qui vous était adressée naguère par M. le Ministre de l'Instruction publique :

« Paris, 13 mai 1890.

« Monsieur le Préfet, vous m'avez informé par une communication en date du 27 novembre dernier que M. Laty, notaire à Gap, M. Pascal, notaire à Barcillonnette, M. Bernard, notaire à Veynes, M. Burle, notaire à Tallard, et M. Bertrand, notaire à Gap, avaient déposé, en 1889, aux archives départementales des Hautes-Alpes les anciennes minutes de leurs études.

« Je vous prie de remercier en mon nom MM. Laty, Pascal, Bernard, Burle et Bertrand.

« Recevez, Monsieur le Préfet, etc.

« *Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,*

Signé : « BOURGEOIS ».

Déjà à propos d'un dépôt d'archives notariales opéré en 1885 par M. Bertrand, notaire à Gap, M. le Ministre de l'Instruction publique disait : « *Il serait à désirer que cet exemple aussi avantageux pour les donateurs que pour les donataires fut plus généralement suivi* [1] ».

Puisse ce souhait être entendu par tous les notaires des Hautes-Alpes qui possèdent de vieilles minutes, souvent d'un intérêt historique considérable et qui, souvent aussi, se gaspillent et se perdent misérablement ».

P. G.

PÈLERINAGE DE LA VILLE D'EMBRUN

AU LAC DE LA MONTAGNE.

Si l'on avait bien su écrire la langue orale la première fois qu'on l'a écrite, n'importe où, *Embrun* aurait été bien dans l'antiquité *en Brund*, et plus tard, *le Brun*, ce qui est identique grammaticalement, et signifie *le fortifié*, de *brun, bren, ber, bar,* défense; défense naturelle : une haute falaise à pic du côté de la vallée, une montagne infranchissable du côté opposé.

[1] Voyez *Procès-verbaux du Conseil général* d'août 1886, page 77.

Ici un grondement formidable. — Et *Ebredunum* ! qu'en faites-vous ? — Rien. *Ebredunum* est la latinisation hasardée d'un mot indigène qu'on n'a pas même su lire et qui bien ou mal écrit, est aussi ancien sur le sol que les premiers arrivants sur le même sol alors qu'il n'y avait encore aucune langue écrite, ni latin, ni grec, ni hébreu. Un nom de lieu, une fois fait, est à peu près impérissable. Nous laissons *Ebredunum* pour ce qu'il est, un barbarisme latin qui ne signifie absolument rien, et nous retenons *le Brun* qui signifie ce qu'il est.

Un lieu, si bien défendu par la nature, a dû attirer et retenir les premiers émigrants qui ont traversé les Alpes à cet endroit, et tracé la voie appelée à devenir la grande route d'Italie en Provence et en Espagne. De plus, une station aussi privilégiée et sans rivale sur un long parcours de l'étroite vallée a dû également devenir une ville importante et la primatiale celtique de toute la contrée. Privilège qui lui a été conservé, en s'élargissant, soit sous l'empire de Rome, soit sous la haute juridiction religieuse et civile des archevêques.

La religion traditionnelle était gardée infiniment plus pure chez les Celtes que chez les plus grands peuples de l'Orient : Assyriens, Egyptiens et Grecs. Ils adoraient le soleil, le plus beau des dieux, s'ils n'adoraient pas le vrai Dieu sous son emblême. Car ils n'adoraient qu'un seul Dieu.

Les Celtes d'Embrun avaient un haut-lieu qui attirait toutes les populations voisines par la somptuosité de ses sacrifices. Ce haut-lieu, nous savons où il était.

Avez-vous remarqué que l'église, souvent rebâtie, agrandie et devenue l'imposante cathédrale que nous connaissons, au lieu d'être placée au centre de la ville, est hors de la ville, à une extrémité, sur une éminence ? C'est là le haut-lieu primitif, qui était toujours éloigné des maisons ; là, qu'on immolait les victimes animales, en temps ordinaire, et certainement, selon les anciens rites, les victimes humaines, en temps de calamités, jeunes garçons impuberts comme Isaac, jeunes filles vierges comme Iphigénie. Et c'est sur ce haut-lieu, consacré par tant de sacrifices, que devait s'élever l'église, autel sur autel, afin que

le sacrifice, figure et réalité, ne souffrit pas d'interruption. Voilà pourquoi la cathédrale d'Embrun n'est pas au centre de la ville.

Cette disposition liturgique si belle paraît être instinctive dans la foi des peuples, car on ne la trouve écrite nulle part. On peut la voir dans un grand nombre de lieux, si on y prête attention.

Embrun est bien déchu de ses grandeurs passées, mais il reste la tradition. La plus remarquable est une dévotion particulière, le pèlerinage annuel au lac sacré, sujet de cette trop courte étude.

Lacs sacrés et fontaines sacrées, c'est tout un. Pourquoi sacrés ? On l'a oublié depuis bien longtemps. Il est probable que les premiers colons d'Europe ne le savaient plus. Ils agissaient, de confiance, par tradition, avec une foi d'autant plus forte qu'un mystère perdu ne souffre pas la contradiction. Et, s'il y a erreur à l'origine, il ne faut pas trop accuser nos pères. La dévotion aux eaux sacrées était universelle. Pour n'en citer qu'un exemple hors d'Europe, il suffit de nommer l'Épitre de saint Paul aux Laodiciens. *Laodicée* signifie proprement lac sacré ; ce qui sauterait aux yeux si le mot était écrit correctement. Il faudrait Lahosdicé. *Lahos, lahus*, est le mot *lacos, lacus* prononcé par des Grecs qui aspirent ou avalent la consonne du milieu, absolument comme les paysans des Alpes qui ont aussi leur *lahous* pour *lacous*, lac.

Ce fut à l'état de mystère perdu que la dévotion aux fontaines apparut aux premiers apôtres de l'Évangile dans les Gaules, et autour des Gaules. Ils soupçonnèrent bien là quelque pratique hétérodoxe, mais sans pouvoir se l'expliquer. C'est à ce point que, dans nombre de conciles nationaux, jusqu'au douxième siècle, les évêques défendirent d'adorer des pierres, des arbres et des fontaines. En Afrique, on y ajoutait la lune. Or, on n'adorait aucune de ces choses, mais on leur croyait quelque vertu surnaturelle. Pour ce qui est des fontaines, nous croyons aussi, nous, à la vertu surnaturelle de l'eau bénite, nous en usons, mais nous n'adorons pas pour cela le bénitier.

En dépit des conciles, on continuait à aller en joyeux

pèlerinages aux fontaines sacrées. Il fallut trouver un autre remède au mal. Ne pouvant abolir ces coutumes, très populaires, non mauvaises en elles-mêmes, simplement suspectes, on chercha à les christianiser, selon le conseil du pape saint Grégoire. On bâtit donc des chapelles près des fontaines sacrées. Le peuple entrait dans la chapelle, il y priait et il oubliait la vertu de l'eau.

Telle est l'origine de plusieurs paroisses. Des maisons sont venues se grouper autour de la rustique chapelle qui s'est agrandie en église. C'est ce qui est arrivé d'une manière curieuse à Misérieux, sur le bord de la Saône, à quelques lieues au-dessus de Lyon. Il y a là une source de toute beauté. Pour ajouter à la chapelle une grande nef, devenue nécessaire, il fallait jeter celle-ci sur la source même. On n'a pas hésité. Aujourd'hui, un ruisseau limpide sort en bouillonnnant de dessous la façade de l'église, près de la porte, traverse le chemin et, doué d'une vertu réelle, va féconder de grandes cultures de cresson.

On peut citer encore Sainte-Anne d'Auray. Au milieu d'une grande plaine granitique, peu fertile, exposée à tous les vents, comme l'indique le nom d'Auray (aure, air) s'ouvre un bassin d'eau vive dont le cours est invisible. C'était une fontaine sacrée tout indiquée. On y bâtit une chapelle, puis une église pour les besoins de la population qui s'était réfugiée là. Aujourd'hui on n'y voit plus qu'un splendide édifice, tout neuf, construit à grands frais par les gentilshommes bretons. La fontaine est tout auprès. Des degrés de marbre blanc — je crois bien que c'est du marbre — en facilitent l'accès. De vieilles femmes vous tendent des gobelets de fer-blanc; car on boit toujours de cette eau. Ce qui est bien permis. Mais je n'en ai pas voulu, par une sorte de respect humain renversé.

Voici maintenant, à titre de curiosité, une source sainte qui a échappé à tout contrôle de la part de l'Église; le christianisme ne lui a rien ôté, rien donné; pure tradition d'au moins cinq mille ans. Cette curiosité se trouve entre Priay et Villette, route de Lyon à Genève. La source est très petite, très cachée, complètement solitaire et s'appelle la Brone. Il n'y a jamais de concours; cependant quelqu'un

y va; quantité de petits linges pendent attachés aux buissons, les uns neufs les autres à moitié pourris. Tous ces petits linges sont d'enfant, petits bonnets, petits bas, chemisettes et corsets; une mère a passé là. Un enfant malade n'a pu être guéri par le médecin; elle a recours à une puissance supérieure, elle vient à la Brone, apportant une pièce des vêtements du cher patient. Le petit bonnet dit qu'il a mal à lá tète; les petits bas disent qu'il est noué qu'il ne marche pas; la chemisette dit qu'il a les terribles convulsions; le petit corset dit que le mal est dans l'estomac, que son goût est dépravé, qu'il refuse le pain et mange de la terre (j'ai vu cela). Elle pend ces petits linges devant la source, afin qu'ils parlent encore, qu'ils prient lorsqu'elle sera repartie. Elle ne s'en retournera pas sans avoir puisé à la petite fontaine une fiole d'eau sainte et lui avoir fait son offrande en lui jetant un sou ou deux.

Superstition, tant qu'on voudra. Elle est touchante cette tendresse maternelle qui dure sans changer, par tradition, de mère en mère, depuis cinquante siècles, constamment muette.

On va en dévotion à cette source pour les petits enfants malades parce qu'elle est toute petite, un abreuvoir d'oiseaux. Les grandes personnes vont en joyeux concours aux belles sources ou aux lacs.

Le mystère perdu n'est pourtant pas bien profond. Il apparait sans voile, si on remonte à l'origine même de l'idolâtrie.

L'eau de la pluie, bien que tombée du ciel, n'est pas réputée sainte, pas plus que les rivières et les étangs qu'elle forme. Mais on a cru que l'eau des lacs qui sont intarissables et des fontaines qu'on voit sourdre de terre avait une autre origine, qu'elle était née de la terre. Il y a par le fait des sources dont l'eau est fort différente de l'eau de pluie. Les unes sont chaudes; les autres ont un goût particulier; quelques-unes sentent mauvais. Mais beaucoup d'autres sont limpides, fraiches et douces. Or des eaux enfantées par la terre, sainte terre, fécondée par les rayons d'or du soleil, doivent jouir de vertus surna-

turelles pour nous régénérer, nous guérir, réveiller nos puissances génératrices.

Sur ces prétendues parturitions terrestres, a été fondé tout un système de médicamentation, par l'emploi des petites bêtes, sensées nées de la terre, parce qu'elles y font des trous où elles habitent: taupes, souris, belettes, lézards, crapauds, serpents. Il faut lire, dans Pline, les drôles de recettes qu'il a recueillies en grand nombre de cette thérapeutique magique et empirique, tout aussi efficace pour l'âme que pour le corps. Citons-en au moins deux ou trois comme spécimen. Baiser une souris au museau, enlève le mal de tête. Avalez un cœur de taupe cru, et vous aurez l'esprit d'inspiration. Se frotter le front avec un onguent où est entré de la cendre de belette, guérit de la cataracte. Pour se couper la fièvre, porter sur soi des crapauds et des grenouilles auxquels on aura coupé les ongles. Un cœur de lézard vert, pendu au cou dans une boîte d'argent, fait passer les écrouelles, etc. Eudoxe croit que cette science remonte à six mille ans avant Platon, et il la déclare la plus excellente des philosophies. Pour nous, c'est la plus humiliante misère de l'homme qui a perdu l'idée du Créateur. Il le remplace par les générations du couple formé du soleil et de la terre. De là la vertu surnaturelle de ces générations. Voilà tout le secret de l'efficacité surnaturelle des fontaines.

Le mystère aurait peut-être gagné à rester perdu. N'y pensons plus, si vous voulez bien, et voyons comment s'accomplit le pèlerinage d'Embrun au lac béni.

Son jour est fixé au solstice d'été. A ce moment de l'année, il n'y a plus de neige sur les hauteurs voisines. Mais la bonne saison est toute liturgique. Au solstice d'été, on célébrait primitivement une grande fête à octave pour bénir Dieu d'avoir créé le beau soleil. Il va sans dire que la fête est restée dans son intégrité extérieure, lorsque, le dogme altéré, on en est venu à adorer le soleil comme dieu. Or, le pèlerinage au lac était un excellent moyen de sanctifier un jour de la grande octave, c'était un accessoire de la fête du soleil.

On part à une heure du matin, au carillon des cloches,

le curé et deux clergeons en tête du cortège. On s'y prend de si bonne heure parce que la montagne est fort haute, cinq heures de marche pour atteindre au sommet. Et, comme la première disposition requise pour accomplir le pieux pèlerinage est d'avoir de bonnes jambes, on n'y voit guère que des hommes. De rangs de procession on ne parle pas. A peu de distance de la ville, on est au pied de la montagne, et chacun gravit devant soi, à travers les mélèzes, à la façon des fourmis qui changent de domicile.

Arrivés au terme de leur ascension, les pèlerins s'emparent d'une petite esplanade un peu creuse, dont le fin gazon les invite au repos. Nulle part le moindre arbuste. De côté et d'autres surgissent de sinistres rochers fracassés. Le lac est un peu plus loin. Une pente abritée de la bise est littéralement couverte de rhododendrons en fleurs : seul luxe de la nature dans cette solitude sauvage, dont les fauves eux-mêmes ne veulent pas. L'œuvre des hommes se réduit à une petite construction sans fenêtre qu'on prendrait pour une cabane de cantonnier. C'est la chapelle de saint Guillaume.

Deux fois pauvre chapelle, elle est à moitié remplie de neige, entrée par le trou de la serrure et les joints de la porte pendant un long hiver. On jette la neige dehors, et le curé prend possession du froid sanctuaire pour y dire la messe dès son arrivée.

Après la messe, il va, revêtu du surplis et de l'étole, accompagné de ces deux petits clercs, portant la croix et le bénitier, bénir le lac en récitant une oraison que j'ai lue. Voilà donc un lac authentiquement béni.

Pendant que le prêtre fonctionne, que fait le peuple ? Tous les jeunes gens se sont jetés sur le champ de rhododendrons qu'ils dévalisent. Ils en rapportent des brassées, et tout le monde se met à en tresser des couronnes, des cercles.

Le cercle est d'un beau symbolisme en religion. Les danses sacrées sont en cercle. Les corybantes dansaient en cercle. Les chevaliers de la table ronde dansaient en cercle ; il s'asseyaient ensuite, pour le repas, à une table en cercle. Dans quelque villes d'Italie et d'Espagne, des

confréries d'hommes dansent en cercle devant le Saint-Sacrement. Il y a encore, dans quelques cathédrales, d'immenses luminaires en cercle, appelés couronnes de lumières. Un cercle d'or pare la tête des rois et un cercle de cheveux la tête des prêtres moines. Quel dommage que l'explication d'un si grand rite dépasse la limite de notre cadre. Mais celui-ci ne perdrait pas à être connu.

Il n'y a pas de fête sans festin. On en a attendu l'heure en tressant des couronnes, car on ne peut pas l'avancer en pareil jour ; l'heure est le moment où le soleil est le plus haut dans le ciel. Lorsqu'elle est venue, on se divise par groupes sympathiques. Chacun mange ce qu'il a apporté, ce qu'il y a de meilleur à la maison, en somme rien de bien succulent. On ne voit pas dans les Alpes, comme ailleurs, ces fournées de gâteaux, de tartes et de galettes, qui sont le régal des fêtes antiques traditionnelles.

Une table d'honneur réunit les membres d'une certaine confrèrie, celto-chrétienne, dont chaque associé paie le dîner à tour de rôle. Table est un euphémisme ; la vérité est que les dignitaires s'asseoient, comme tout le monde, sur leurs talons, ou par terre, autours des miches, des outres, des jambons rancis, des fromages du pays, rongés par de toutes petites bêtes, d'une odeur acide, qu'on nomme *artisons*. Tout se passe dans une parfaite décence. On ne boit pas trop.

Enfin, il faut s'en retourner de bonne heure, pour avoir le temps de terminer la fête à la cathédrale, avant la nuit. Toutes les couronnes sont prêtes; il y en a plus que de têtes ; on s'en passe au cou et aux bras. Le curé en a reçu trois pour lui seul. C'était alors un homme grand, droit, la peau rougie par la bise, qui est monté trente fois sur la montagne, à la tête de son peuple. Ainsi couronnée et enguirlandée, la foule s'ébranle; chacun dévale devant soi, à l'aventure. On s'attend sur la grande route, au bas de la montagne.

Lorsque tout le monde est arrivé, on se range en colonne serrée, épaisse, à quatre de front, devant le clergé. Le bataillon pacifique s'avance calme, grave, recueilli, silencieux; pas un mot, pas un rire, pas un

chant. Ni tambour, ni violon. On n'entend que le bruit d'une marche triomphale. On entre ainsi dans la ville; on suit les rues qui conduisent à la cathédrale; on s'y enfourne par la grande porte ouverte à deux battants et on se masse au milieu de la nef. Un formidable *Te Deum*, chanté par quatre cents hommes heureux, font tressaillir la vieille basilique, lui rappelant ses solennités d'autrefois. La bénédiction du Saint-Sacrement termine la fête.

Pendant ce temps-là, le soleil, prêt de se coucher, entre par la rosace, enfile toute la nef dans un nuage de poussière et d'encens qu'il teint des couleurs irisées du vitrail.

C'est fini. Tous ces hommes sortent paisiblement de l'église pour regagner leurs demeures respectives. Ils s'en vont contents. Fidèles aux traditions sacrées, ils viennent d'accomplir une fête celtique, bercée dans les bras de l'église métropolitaine d'Embrun, après avoir été purifiée par elle. Du reste, pas de confession, de contrition, de satisfaction, de mortification : et pas de remords. Ils n'ont pas même bu de l'eau sacrée, comme on le fait à Sainte-Anne d'Auray.

Le curé seul, pour perpétuer une tradition, c'est lui qui le dit, a bu à une source appelée pour tous « la source du curé ».

Le premier soin qu'ils prennent en rentrant chez eux est de pendre leurs couronnes de fleurs au mur de la chambre qu'on pare des divers objets de piété.

En cherchant, lorsque je fus seul, au retour du pèlerinage, à coordonner mes idées sur cette grande manifestation, si fort aimée des embrunais, mélange de la religion primitive d'un peu d'idolâtrie effacée et de pur christianisme, une idée m'est venue. Et cette idée m'est restée.

On devine l'existence d'un concordat intervenu entre le prêtre du soleil et le premier apôtre chrétien qui, dernier, ait traversé les Alpes Cottiennes, à la suite des cohortes romaines. On croit les entendre ainsi conférer :

« Prêtre d'un culte nouveau, je médite dans mon cœur ce que tu prêches et je l'approuve. S'il y a un Dieu au-

dessus du soleil, un Dieu créateur d'un astre si bienfaisant et si beau, il mérite seul nos adorations.

« Tu nous a réjouis en nous apprenant que la Vierge qui devait enfanter est venue sur la terre. Nous savions par la tradition des ancêtres qu'elle devait venir.

« Ta morale est meilleure que la nôtre. Ce que tu enseignes touchant les destinées humaines après la mort nous a délivrés de pénibles perplexités.

« Ta conduite est conforme à ta parole. Tu vis sans femme: ce n'est pas dans nos mœurs. Mais loin de te blamer, je t'admire; tu reproduis parmi nous la vertu des divins Curètes.

« Nous consentous à oublier Bel et ses sacrifices, à fréquenter ton église, à suivre les rites nouveaux, mais à une condition: Nous resterons fidèles au lac de la montagne et tu viendras avec nous. Il n'est pas d'eau plus pure; nul animal n'y trempe ses pieds; aucun oiseau ne la traverse; pas être qui vive ne trouble sa vase. Le feu purifie tout, mais le froid préserve tout de souillure. Viens donc une fois par an au lac béni avec nous; nous irons tous les huit jours à ton autel.

« Et tu enterreras le dernier prêtre du soleil, primat d'Embrun et de toute la vallée. Relié par un fil au culte de mes pères, je mourrai content.

« Écoute encore. A mesure que je te parle, ma foi s'éclaire et mon cœur déborde de sentiments nouveaux.

« J'ai mon fils qui devait hériter de mes fonctions et de ma dignité. Prends-le avec toi; tonds-le selon tes rites; apprends-lui à chanter les Ditis[1] de David dans la langue des romains. Fais-en un curête comme toi, s'il t'en paraît digne. Je l'ai élevé dans la crainte des sacrés mystères ».

« Il me reste aussi une fille: son cœur est tout changé depuis ton arrivée parmi nous. Elle rêve des vierges romaines, martyrisées pour la pudeur. Leur exemple la gagne. Je te la confie. Instruis-là; donne-lui le voile blanc

[1]. *Diti* est un nom sanscrit qui signifie louange, prière, poésie. C'est aussi un mot français qui a été employé pour traduire *psaume:* Chantez au seigneur en harpe et en voix de diti. *In voce psalmi.* On retrouve *diti* dans dithy-rambe, poésie relevée. On le retrouverait ailleurs aussi.

Le prêtre de Dieu allait prendre la parole pour répondre, mais l'émotion lui coupa la voix.
des moniales. Elle entretiendra de fleurs fraîches tes autels qui seront aussi les nôtres ».

Ayant ainsi parlé, le prêtre du soleil se tut.

Les deux ministres sacrés tombèrent dans les bras l'un de l'autre et s'embrassèrent en pleurant. Le concordat était consenti.

Il reste de ce concordat des attestations meilleures qu'un parchemin. Ce sont les couronnes de rhododendron, la bénédiction du lac, un jour férié inconnu dans la liturgie romaine, un repas à une altitude sauvage, une fête commencée sur une montagne et terminée à la cathédrale.

Le dernier prêtre du soleil peut dormir content dans sa tombe.

F. PRON
Chanoine honoraire de Gap.

BRIANÇON

PENDANT LA RÉVOLUTION

1788-1799.

I.

État des esprits en 1788. — Députés à l'assemblée de Vizille. — Élection, à Gap, des députés aux États de Romans. — Réclamations, à propos de ces élections. — Les Briançonnais n'acceptent pas le Député élu à Gap, et en nomment un autre. — Leurs protestations contre le règlement voté, à Romans, pour la formation des États de la Province. — Réclamations des communautés villageoises contre celle de Briançon. — Mémoire Jouve et Berthelot, formulant les prétentions des Briançonnais.

Les franchises, les privilèges que le pays briançonnais avait su obtenir des Dauphins et qui lui avaient permis

d'avoir une administration autonome et démocratique n'empêchèrent pas toujours l'ambition et l'égoïsme d'exciter des troubles plus ou moins graves dans ces communautés. Ces troubles se manifestèrent plus souvent dans celle de Briançon qui était la plus importante et la capitale de cette espèce de République fédérative formée par les cinq Escartons[1].

C'est surtout depuis 1614 que la communauté de Briançon fut dans une agitation continuelle, à propos des élections municipales qui donnaient lieu, chaque année, aux plus vives contestations. Les avocats, les procureurs, les médecins qu'on appelait *les gradués* prétendaient avoir le droit exclusif d'occuper la charge de premier consul. Les autres bourgeois, les marchands, les artisans et les laboureurs ne cessaient de protester contre cette prétention, soutenant que suivant la charte de 1343 tous les citoyens étaient égaux et pouvaient prétendre à tous les emplois municipaux, sans distinction.

Le parlement de Grenoble, continuellement assailli par les requêtes et les réclamations des deux partis, tenta vainement, à plusieurs reprises, de rétablir l'accord entre eux. Le règlement municipal de 1614 lui ayant paru mauvais, il en fit rédiger un autre, en 1624. Celui-ci fut encore modifié, en 1647 et en 1682, sans plus de succès. L'agitation continua et ne fit même que s'accroître lorsque parut l'édit de 1766, prescrivant un nouveau régime municipal pour toutes les villes de France. D'après cet édit, Briançon devait avoir un maire et deux échevins, au lieu de trois consuls ; le Conseil municipal était remplacé par un conseil de notables. Le maire devait être nommé, non plus par l'élection, mais par le gouverneur de la Province, sur la présentation de trois candidats, choisis par le conseil des notables.

Les Briançonnais protestèrent vivement contre ces prescriptions qui portaient atteinte à leurs libertés et à leurs privilèges. Ils s'adressèrent encore au Parlement, pour faire dispenser la communauté de l'exécution de l'édit, en

[1] Voyez les *Escartons dans l'ancien Briançonnais* dans le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 2e année, p. 241.

vertu de la charte de 1343. Obligés de s'y soumettre, ils n'en continuèrent pas moins leurs réclamations qui finirent par être couronnées de succès. Un arrêt du 21 août 1786 leur permit de revenir à leur ancienne forme d'administration municipale.

Pendant cette période de vingt ans, que dura la nouvelle forme d'administration, les gradués et les autres classes de citoyens eurent encore recours à toute sorte de manœuvres, pour obtenir la charge de maire, les uns au détriment des autres. Le retour à leurs anciennes coutumes ne ramena pas la paix ; les luttes continuèrent, comme par le passé et on arriva ainsi jusqu'au 6 février 1788. Ce jour-là, dans une assemblée générale, on fit une transaction amiable, acceptée par les gradués et par les autres classes de la population. Cette transaction fut homologuée par le Parlement, le 13 décembre 1788[1], et l'on pouvait espérer qu'après plus de cent soixante-dix ans d'agitation, le calme renaîtrait dans la cité.

Mais pendant que se négociait cette transaction qui devait ramener l'union entre les diverses classes de la population briançonnaise, une nouvelle de la plus haute importance et qui était de nature à produire des émotions d'un autre genre, lui arrivait du chef-lieu de la Province. Le Conseil municipal recevait un exemplaire du procès-verbal de la délibération prise à l'Hôtel-de-Ville de Grenoble, le 14 juin 1788, fixant pour le 21 juillet suivant la réunion des trois ordres du Dauphiné dans le château de Vizille.

La municipalité de Briançon, comme toutes les autres, était invitée à envoyer des députés à cette assemblée. Le 22 juin, les membres du Conseil municipal et les plus notables habitants étaient réunis à l'Hôtel-de-Ville ; ils déclarèrent, à l'unanimité, adhérer à l'invitation de la ville de Grenoble et, malgré la lettre close du Roi, du 16 mai, leur faisant défense de tenir aucune assemblée relative à l'exécution des édits enregistrés au Parlement, ils convoquèrent l'assemblée générale du Bailliage ou Grand Escar-

[1] Voyez Fauché-Prunelle, *Essai sur les anciennes institutions briançonnaises*, tom. II. p. 60 et suivantes.

ton pour le 2 juillet, se fondant sur le droit que leur conférait la charte de 1343 de se réunir librement pour toutes leurs affaires.

Cette assemblée du Bailliage eut lieu au jour fixé et fut unanime pour accepter l'invitation de la ville de Grenoble à envoyer à Vizille des députés, pour s'entendre avec ceux du reste de la province dans les questions qui y seraient mises en délibération. Elle procéda immédiatement à l'élection de ces députés qui furent : Grand de Champrouet[1], pour la ville de Briançon ; Chapin, curé de St-Martin de Queyrières et Martinon, notaire du Monêtier, pour l'Escarton de Briançon, Berthelot, bourgeois d'Abriès, pour l'Escarton du Queyras[2].

Ces députés se rendirent à Vizille où l'assemblée des trois ordres de la province se trouva réunie, le 21 juillet. Ils avaient mandat de s'unir aux autres « pour la défense des intérêts généraux du Dauphiné, mais particulièrement de veiller à la conservation des privilèges du Briançonnais ».

L'assemblée de Vizille, en se séparant, s'était ajournée au 1er septembre, à St-Robert, mais le Roi, par son arrêt du 2 août, ordonna qu'elle se réunirait à Romans.

Une assemblée formée de députés choisis par les bailliages de Briançon, d'Embrun et de Gap, devait se réunir dans cette dernière ville, à l'effet de nommer leurs représentants aux États de Romans.

Le 24 août, le Conseil municipal de Briançon prit la délibération suivante : « L'assemblée, pénétrée de la plus respectueuse reconnaissance pour les bontés de Sa Majesté qui, par son arrêt du Conseil du 2 de ce mois, nous promet le rétablissement des États de la province, donne pouvoir à M. Grand de Champrouet, conseiller du Roi et

[1] *Raymond Grand de Champrouet appartenait à une ancienne famille de la bourgeoisie ; un de ses ancêtres, Georges Grand, avait acheté, en 1656, la terre de Champrouet dont il prit le nom.*

[2] *Il ne restait que ces deux Escartons sur les cinq qui formaient l'ancien Briançonnais. Les trois Escartons d'Oulx, de Pragelas et de Château-Dauphin avaient été cédés au Piémont par le traité d'Utrecht, en 1713.*

assesseur en ce bailliage, de se rendre à Gap, pour, en conformité de l'article 7 dudit arrêt du Conseil, nommer des députés pour l'assemblée, indiquée à Romans, au cinq de septembre prochain ; charge, tant son dit député à Gap que ceux qui seront choisis par l'assemblée de Romans, de faire tout pour maintenir nos privilèges, pour réclamer le rang que doivent tenir les députés de ce pays, dans la dite assemblée ».

M. de Champrouet déclina d'abord l'honneur de cette députation, mais les électeurs, réunis de nouveau, persistèrent dans leur vote et comme l'assemblée des communautés du Bailliage, par délibération du 2 juillet, l'avaient déjà désigné pour un de leurs représentants à l'assemblée de Vizille, il ne put se dispenser d'accepter et se rendit à Gap.

Les municipalités briançonnaises concoururent donc, comme les autres, à l'assemblée particulière de l'Élection de Gap, mais leurs députés y déclarèrent expressément « qu'ils n'y avaient paru que par soumission et obéissance aux ordres de Sa Majesté, parce que, en vertu de la charte de 1343 et des unions et sociétés qui existent entre ces mêmes communautés, elles avaient le droit de nommer, elles seules, leurs députés pour toutes les affaires générales et particulières ; ils protestèrent, en conséquence, en réclamant tous leurs droits et privilèges à cet égard, et demandèrent même qu'on les dispensât de se rendre, à l'avenir, dans la ville de Gap pour pareille nomination[1].

Le 3 septembre 1788, le Conseil municipal de Briançon « ayant appris que M. Faure, secrétaire de cette ville et communauté, avait été nommé député pour l'assemblée de Romans par celle tenue à Gap, le 30 août dernier, conclut unanimement que M. Faure n'ayant été nommé député pour aucune des communautés composant le bailliage de Briançon, que la nomination qui a été faite de sa personne pour l'assemblée de Romans ne peut être qu'illégale et est contraire au vœu général de cette communauté qui ne doit pas être représentée par son secrétaire. En conséquence,

[1] *Mémoire pour les communautés briançonnaises* par Jouve et Berthelot, imprimé à Grenoble par J. M. Cuchet, 1789.

elle a unanimement nommé pour son député à Romans le sieur Jean-Louis Chancel, 2e Consul de cette ville »[1].

Le 25 octobre, le Conseil, sur la déclaration du sieur J.-L. Chancel qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à Romans pour le 2 novembre, jour fixé pour la nouvelle réunion des États, requiert qu'on nomme quelqu'un pour le remplacer.

Le lendemain 26, l'assemblée municipale pria M. de Champrouet d'accepter la mission que M. Chancel disait ne pouvoir remplir et lui fit la recommandation expresse « de faire, pour le maintien des privilèges du pays, toutes les démarches, sollicitations et représentations nécessaires, notamment de réclamer pour cette ville, sa *maintenue* dans le droit de se nommer et envoyer aux États provinciaux les députés, comme elle a toujours fait ».

Le même jour toutes les communautés du Bailliage formant le grand Escarton décidèrent d'envoyer à Romans trois autres députés, pour renouveler les protestations déjà faites contre les articles du règlement des trois ordres qui portaient atteinte à leurs privilèges et les chargèrent de faire annexer leurs réclamations au procès-verbal des États. En cas de refus, ils devaient les déposer chez un notaire et les faire notifier à cette assemblée en la personne de son secrétaire[2].

La deuxième assemblée des États de Romans, réunie le 2 novembre, après avoir examiné les modifications apportées par le Roi au plan de la formation des États, rédigé par Mounier et adopté par l'assemblée le 27 septembre précédent, se prorogea au 1er décembre.

Le 7 novembre, les députés des communautés Briançonnaises, Jean-François Richard, bourgeois de Briançon, et Jacques-Étienne Rossignol, capitaine-châtelain de Vallouise, firent signifier, par huissier, au secrétaire des États les protestations formulées par leurs concitoyens, comme ils avaient reçu mission de le faire.

Le 23 novembre, la municipalité de Briançon invitée par une lettre de l'archevêque de Vienne à nommer un

[1] *Registre des délibérations.*

[2] Cf. Fauché-Prunelle, *Essai*, etc.

député aux États qui doivent se tenir à Romans, le 1er décembre suivant, fit procéder à cette nouvelle élection. « On distribua des billets blancs pour y inscrire le nom du député que l'on voudrait choisir et il résulta du dépouillement du scrutin que M. Grand de Champrouet avait obtenu la pluralité des suffrages ». Celui qui avait réuni le plus de voix après M. de Champrouet fut J. L. Chancel, 2e consul. Ils étaient les deux plus fort imposés de la communauté.

A la nouvelle de cette nomination, les communautés villageoises du Briançonnais protestèrent vivement contre le droit que venait de s'arroger celle de Briançon en nommant, seule, un député pour représenter le Bailliage et menacèrent de rompre l'union qui avait existé, de tout temps, entre elles et la ville. Celle-ci, comprenant les conséquences fâcheuses que cette rupture pourrait avoir pour la conservation des privilèges briançonnais, s'empressa d'en faire part au conseil qui, le 21 décembre 1788, déclara « que la ville n'a jamais entendu se séparer des autres communautés du Bailliage, que si elle a fait son député particulier pour les États de la province, ce n'a été que relativement au plan arrêté, à Romans, au mois de septembre dernier, par l'assemblée des trois ordres, contre lequel les députés du Bailliage protestèrent, comme nuisible et préjudiciable à leurs privilèges ».

Pour se conformer aux exigences des autres communautés, l'assemblée municipale « présenta aux dites communautés MM. Albert, avocat du Roi, Jouve, avocat, Richard, bourgeois vivant noblement, qui ont été désignés par la pluralité des suffrages, à l'effet par les dites communautés, en vertu de la dite union, de choisir dans une assemblée générale, convoquée à cet effet, celui d'entre eux qu'elles trouveront à propos, pour envoyer à Romans et voter avec les membres de l'assemblée des États provinciaux pour la nomination des députés aux États-généraux ».

L'élection des députés aux États-généraux eut donc lieu dans l'assemblée de Romans qui siégea du 1er décembre 1788 au 16 janvier 1789. Elle avait demandé que ses

députés fussent au nombre de trente, mais le Roi n'en ayant accordé que vingt-quatre, elle nomma six députés suppléants dont un Briançonnais, M. Grand de Champrouet. Elle nomma aussi une *Commission intermédiaire*, chargée de veiller aux intérêts de la province, après la séparation des États.

Les Briançonnais que la crainte de voir disparaître leurs privilèges préoccupait sans cesse, ne se contentèrent pas de la signification faite par ministère d'huissier, le 7 novembre, au secrétaire des États; ils firent encore imprimer plusieurs mémoires dans lesquels ils formulaient leurs prétentions et expliquaient en quoi les décisions et les règlements de Romans portaient atteinte à leurs droits et privilèges particuliers.

Le plus important de ces mémoires fut celui que rédigèrent Jouve, avocat, 1er consul de Briançon et Berthelot, licencié en droit, député du Queyras, ensuite des pouvoirs que leur avaient donnés les communautés réunies en assemblée générale, le 30 mars 1789.

Voici les principales prétentions, formulées dans ce mémoire par les communautés briançonnaises. Elles soutenaient:

1° « Qu'on ne pouvait pas les incorporer dans l'Élection de Gap, ni dans aucun district, ni arrondissement pour concourir avec d'autres communautés à l'élection des députés aux États provinciaux; mais qu'on devait former du Briançonnais un district particulier et laisser à ses habitants le droit de s'assembler et d'élire leurs députés conformément à leurs usages.

2° « Qu'elles devaient avoir un représentant dans la Commission intermédiaire.

3° « Qu'on devait leur laisser le droit de faire leur recette particulière pour les impositions royales, comme par le passé, et qu'à l'égard de leurs impositions locales il était juste de les maintenir dans la liberté de les faire et de les administrer sans le concours des États.

4° « Que c'était à elles seules à ordonner et à surveiller, sous l'autorité du Roi, la confection des chemins royaux, ponts, digues et chaussées de leur territoire et à les faire

faire par corvées ou par adjudications, suivant ce qui leur paraîtrait le plus utile et le moins dispendieux[1].

5° « Qu'elles devaient encore être autorisées à répartir, dans leur enceinte, les dégrèvements, les faveurs et les encouragements qu'il plairait au Roi de leur accorder.

6° « Que les comptes de la recette de leurs impositions et de leurs biens patrimoniaux ne pouvaient être sujets à l'expertise ni à la vérification des États de laprovince.

7° « Qu'elles devaient élire directement leurs députés pour les États-généraux du royaume.

8° « Enfin, que les communautés du Briançonnais devaient fixer, seules et sans le concours des États, le traitement de leurs députés et de leurs représentants ».

Ce mémoire ainsi que ceux faits et publiés précédemment fut distribué à toutes les autorités de la province; on en envoya au ministre pour les communiquer au Roi et pour les faire présenter aux États-généraux.

Pendant leur dernière réunion, les États de Romans, à la suite d'un rapport qui fut fait sur les prétentions des communautés briançonnaises, ordonnèrent « que leurs mémoires seraient remis à la Commission intermédiaire, afin que, lorsque l'on procéderait à une nouvelle formation des districts, on put faire un district particulier du Briançonnais, si on le jugeait convenable. Mais, qu'en respectant les privilèges du Briançonnais, on ne saurait avoir égard à ses autres prétentions qui pourraient tendre à le séparer de la province et priver un pays aussi intéressant des effets salutaires de l'administration des États »[2].

(A suivre.) Dr CHABRAND.

[1] Le 14 juin 1789, le Conseil municipal de Briançon est informé « qu'une adjudication doit se donner à l'hôtel de ville, le lendemain, devant une commission des États de la province, pour les travaux à faire sur la grande route, depuis le pont de St-Clément jusqu'à la porte de Pignerol ». Après délibération, il fut conclu « que cette adjudication étant contraire aux intérêts du pays, l'assemblée autorise les consuls à déclarer que nous sommes chargés, depuis longtemps, de l'entretien des chemins, depuis le hameau de Ste-Marguerite jusqu'à la porte de Pignerol et de tous les autres chemins royaux, sur notre territoire, et qu'il ne peut y avoir aucune adjudication dans la partie qui concerne notre pays » (*Registre des délibérations*).

[1] *Mémoire Jouve et Berthelot.*

LE DILUVIUM

ET LA PÉRIODE GLACIAIRE

DANS LES HAUTES-ALPES[1].

C'est déjà une bien vieille querelle que celle des diluvianistes et des glaciairistes, querelle terminée à l'avantage de ceux-ci, le jour où la discussion, au lieu de s'éterniser sur des raisons de sentiment, se porta sur l'observation des faits de la nature.

Dans la plupart des grandes vallées européennes on aperçoit d'innombrables cailloux roulés, qui dans le bassin du la Durance sont cimentés en poudingue et constituent de nombreuses terrasses à talus escarpés depuis les rampes du Mont-Genèvre jusqu'à la Crau. Au-dessus de ces terrasses, et sur le flanc des montagnes sont des collines de matériaux de transport et d'énormes blocs erratiques très éloignés de la roche-mère d'où ils proviennent.

Ces nappes caillouteuses et les grands blocs erratiques avaient de tout temps préoccupé l'imagination des peuples qui y voyait une preuve évidente du déluge.

Pour expliquer le transport de ces masses colossales les savants inventèrent bien des systèmes.

De Saussure attribua d'abord le transport des moraines et des grands blocs à des torrents impétueux, puis à des débacles de lacs alpins. Mais il sentait de lui-même l'insuffisance des courants d'eau : si formidables qu'on les suppose, ils n'auraient pu transporter avec de si faibles pentes, jusque sur des hauteurs, et surtout sans les arrondir, des blocs de plusieurs milliers de mètres cubes.

En effet, examinons à ce sujet, qu'elle est la pente maxima suivant laquelle quelques-uns des grands blocs des environs de Gap ont dû être apportés. Et pour cela choisissons une roche caractéristique dont les gisements soient déterminés d'une manière précise. Les quarzites

[1] Voir les *Bulletins* de janvier, avril, juillet et octobre 1889, p. 49, 123, 173 et 332 et de janvier 1890, p. 40,

et grès bigarrés du Trias ne présentent que les gisements suivants sur la rive droite de la Durance à partir de la Vallouise.

1° Vallouise, vallon de Bonvoisin, base N. du pic de l'Églière, entre 2000 et 2200 mètres d'altitude, poudingue schisteux par compression.

2° Vallée de Largentière, grés bizarré et quartzite, alt. maxima 1500 mètres.

3° Vallée de Freyssinière : vallon du Minier-d'Argent et vallon du Rufi, couche de quartzite pyriteux de quelques mètres d'épaisseur vers 2150 m. d'alt.

4° Escarpement N. de la Tête-de-Couleau, entre les altitudes de 2700 et 2800 mètres, pointement de moins de 10 ares de superficie d'un quartzite sans éboulis, à pâte très claire.

5° Réotier, alt. 900 mètres, pointement en dyke d'un quartzite subcristallin laiteux.

6° Et enfin à la base S. E. et à la base N. E. de la Tête-de-Gaulent, entre Champcella et Freyssinières, se trouvent deux affleurements considérables (entre les alt. de 2150 à 2300 mètres) de bancs puissants de quartzites et de grès bigarrés à gros galets de jaspe rouge, dont les éboulis immenses s'étendent sur les pentes de Clot-l'Antique, avec des blocs de milliers de mètres cubes. C'est de ce dernier gisement que proviennent la plupart des blocs erratiques qui se remarquent en si grand nombre sur les moraines, notamment entre Gap et Bayard, et depuis Céüse jusqu'à Saint-Apollinaire.

Tout le monde à Gap connait Peyre-Ossel à l'O. de Romette, perchée sur la crête de la moraine des Bumats, au bord du Buson, alt. 1050 mètres. Ce beau bloc de quartzite, de 8 et 10 mètres d'axes et de 600 mètres de volume n'a eu qu'une pente moyenne maxima de $1^m,460$ pour 100 mètres pour venir de Clot-l'Antique aux Bumats.

Le bloc de même roche et de même origine qui dresse sa masse de 200 mètres cubes au moins sur une petite terrasse entre Céüse et la Freyssinouse, au quartier de Leautier, à une alt. d'environ 1100 mètres, n'a eu au maximum qu'une pente moyenne de 1^m, 200 p. °/₀.

Ceux des pentes de Glaize, avec une altitude de 1600 mètres, n'ont eu que 0^m740 p. °/₀, soit une pente à peu près égale à celle de la Durance actuelle dans les Hautes-Alpes.

Si nous faisions un calcul analogue pour les erratiques des flancs N. de Céuse, de Froidière à Montmaur, du Désert de Châtillon, des montagnes entre Sisteron et Gap, et à l'aval de Sisteron, à Peipin, par exemple, nous n'aurions plus que des pentes insensibles de 0^m50 et même de 0^m20 p. °/₀ mètres.

En présence de l'insuffisance des cours d'eau pour expliquer le transport de l'erratique, de Buch eut recours à l'hypothèse de courants boueux qui, peut-être auraient été plus capables de soutenir à leur surface les grands blocs. Mais les coulées boueuses et caillouteuses ne se produisent que sur des pentes d'au moins 30°, comme on en voit souvent sur les talus de nos routes, et mieux encore sur les flancs meubles des montagnes, où toutes les conditions capables de favoriser le glissement du terrain se trouvent réunies.

Au moment des grandes pluies la terre s'imbibe puis une masse s'ébranle, glisse sur la pente, et creuse une ravine, sur les bords de laquelle elle laisse deux bourrelets rappelant bien, mais par leur forme extérieure seulement, les moraines latérales. Dès que la pente s'adoucit, la coulée ne se prolonge qu'en raison de la force acquise, ne dépose plus de bourrelets, et s'étale bientôt en forme de cône plus ou moins aplati.

D'après Surrel, les gros blocs s'arrêtent sur les cônes de déjection avec une pente de 5 à 8 p. °/₀, la pieraille se répand plus loin avec une pente de 5 à 2,5 p. °/₀ puis les graviers descendent vers la base du cône en s'atténuant de plus en plus, et au-delà, ne sont plus portés que les limons qui s'étalent à travers la plaine.

On ne voit jamais nos rivières, avec leur pente de 0^m75 à 2^m p. °/₀, même dans leurs crues les plus violentes, édifier sur leurs bords des bourrelets que l'on puisse comparer aux moraines; leurs dépôts sont disposés en terrasses à peu près horizontales sur le profil en travers,

et sont coupés sur la longueur du lit graveleux, de rigoles, abandonnées aux basses eaux.

De plus, nos rivières opèrent une sorte de triage dans les matériaux qu'elles transportent ; et elles ne déposent les limons et les sables que dans des remous où l'eau est tranquille.

J'ai dit que nos rivières n'édifient jamais de moraines sur leurs bords. Il serait juste cependant de signaler les bourrelets de limon et de sable fin qu'elles accumulent, comme le font toutes les rigoles d'arrosage à pente insensible, sur leurs bords ou sur leur talus. En amont de la Nouvelle-Orléans, les rives du Mississipi sont également limitées par deux bourrelets limoneux, parallèles au cours d'eau, et dont la crête est élevée de 3m55 au-dessus de la plaine, au sein de laquelle se promène le fleuve. Ces cordons de limon sableux, parallèles au cours d'eau, sont déterminés aux crues moyennes, par le ralentissement que subit la vitesse des eaux circulant à travers les herbes de la rive. Ce ralentissement favorise le dépôt des troubles, lesquels, en s'accumulant, déterminent la création de bourrelets étrangers par leur structure et leur composition aux moraines. L'explication du transport de l'erratique par des rivières diluviennes, par des débâcles ou par des courants boueux, si séduisante dans les spéculations simplement théoriques, se heurte donc, dans l'observation des faits, à des difficultés inextricables qui se dressent de toutes parts et que l'on ne parvient pas à vaincre en multipliant indéfiniment la puissance des agents aqueux.

D'autre part, à moins d'admettre comme postérieure au diluvium, — ce qui serait fort commode et d'ailleurs purement imaginaire dans un grand nombre de cas, — la création, par affaissement des grands bassins de lacs qui se trouvent sur le passage des cours d'eau, comment l'avalanche diluvienne de graviers n'aurait-elle pas commencé par combler les bassins de lacs, profonds parfois de 400 et même de 600 mètres, avant de s'étendre à l'aval pour y constituer ces grandes moraines frontales qui leur servent de barrage, comme aux lacs de Gérardmer

dans les Vosges, aux lacs italiens, et à nos lacs alpins si nombreux ?

Mais si les diverses actions que nous venons d'indiquer sont étrangères aux cours d'eau, même les plus diluviens, nous les voyons journellement accomplies par les glaciers. Malheureusement les glaciers sont trop longtemps demeurés oubliés : les montagnards les redoutaient, et les savants n'en connaissaient que l'éclatante blancheur.

Ce furent Venetz et de Charpentier qui les premiers, et d'une manière efficace, révélèrent au monde savant l'action puissante des glaciers et leur extension vers la fin de l'époque quaternaire.

En 1821, Venetz ayant émis l'opinion de l'origine glaciaire des blocs erratiques du Jura, son ami de Charpentier, diluvianiste convaincu comme tous ses contemporains, alla dans le Valais demander aux glaciers eux-mêmes des arguments pour réfuter les opinions de Venetz.

Mais l'examen des glaciers, de leurs colossales moraines et des blocs immenses qu'ils transportent à de très grandes distances sans émousser la vivacité de leurs arêtes, ajouté aux traditions locales rappelant des phases de progression et de recul des glaciers, fut au contraire pour de Charpentier une démonstration saisissante de la réalité des hypothèses de Venetz et d'un chasseur de chamois, P. Perraudin, qui vers 1815 avait soutenu la même opinion à de Charpentier.

Après de laborieuses investigations, de Charpentier publia en 1834 un mémoire qui provoqua un réel enthousiasme ; une pléïade de savants se mirent à l'étude. Tandis que Forbes observait la Mer-de-Glace, à Chamounix, Agassiz passait cinq étés consécutifs sur le glacier de l'Aar avec nombre d'ouvriers et d'ingénieurs pour y étudier le glacier jusque dans ses détails les plus intimes.

De la Suisse, ce mouvement scientifique gagna la France, l'Allemagne, l'Angleterre, les États-Unis ; et partout on arrivait aux mêmes résultats, aux mêmes conclusions : *Les glaciers seuls avaient pu former les moraines et transporter les blocs erratiques*. Et comme conséquence

on admit forcément une période glaciaire vers la fin de l'ère quaternaire.

Malgré les démonstrations éclatantes qui l'étayaient, la théorie glaciaire eut d'acharnés adversaires. Mais tous les contradicteurs qui, comme de Charpentier, eurent le courage d'aller étudier la question sur place, y trouvèrent leur chemin de Damas, comme je l'y ai trouvé moi-même ; car il n'est tels maitres que l'expérience et l'observation des opérations de la nature.

Il est juste aussi de constater que la théorie glaciaire eut ses excès ; ainsi Agassiz lui-même admit la multiplicité des époques glaciaires, basée sur d'apparentes superpositions de terrains plus ancien, au terrain glaciaire ; Hogard passa quelques années à explorer une partie de l'Europe d'une course enfiévrée pour démontrer qu'il n'y avait pas eu de diluvium, qu' « Un diluvium plus ancien que les glaciers monstres, est un fait aussi nouveau qu'inexplicable ».

Et vraiment, ce qui serait inexplicable ce serait la formation des glaciers monstres sans pluies diluviennes. Il est vrai que cet infatigable glaciairiste avait un secret désir de faire nargue au déluge, cette croyance l'offusquant.

Mais nous n'en finirions pas avec le déluge. Et disons tout d'abord qu'il n'a pas été nécessaire que les glaciers figurassent un plan incliné à 45° pour permettre aux blocs de rouler jusqu'à la moraine frontale.

La surface des grands glaciers est à peu près parallèle au thalweg de la vallée où ils se meuvent. Ainsi le glacier de l'Aar a une pente moyenne de 3° soit 5 m. 241 p. °/₀, et vers la région inférieure la pente devient presque nulle, la surface du glacier étant comme un plateau.

D'après les observateurs les plus minutieux, parmi lesquels se distingua particulièrement vers 1840 Mgr Rendu, évêque d'Annecy, les glaciers sont soumis aux mêmes lois que les fleuves ; comme eux ils ont leur cirque d'alimentation et leur vallée d'écoulement, dans laquelle ils se meuvent avec une solennelle lenteur ; comme eux ils vont plus vite à la surface qu'au fond, plus vite vers leur milieu que sur les bords.

Cette vitesse fort variable paraît dépendre de trois facteurs principaux : 1° de leur épaisseur ; 2° de leur état de lubréfaction ; 3° de leur pente, auxquels il conviendrait peut-être d'ajouter la dilatation produite par le regel de l'eau d'infiltration.

Les glaciers se meuvent en se modelant sur toutes les anfractuosités du sol, se rétrécissent dans les défilés, s'étalent dans les élargissements des vallées et conservent sur leur profil en long une pente assez uniforme, sauf aux dénivellements en profondeur, où ils se précipitent en cascades et se brisent en séracs.

Dans le cours de leur existence, les glaciers présentent trois sortes de phases :

1° Tantôt ils reculent et abandonnent leurs moraines ; 2° Tantôt ils progressent et repoussent en avant leur moraine frontale ; 3° Tantôt ils sont stationnaires, et tout cela, suivant les chutes plus ou moins abondantes de neige, et suivant l'énergie de l'ablation.

Mais, même quand les glaciers paraissent stationnaires dans leur ensemble, toutes leurs parties progressent pour venir disparaître, par la fusion à la moraine frontale qui deviendra ainsi d'autant plus considérable, que la station du glacier en ce point sera plus prolongée.

D'après de nombreuses mesures, le glacier de l'Aar, d'une épaisseur moyenne évaluée à environ 300 mètres, progresse d'environ 75 mètres par an ; de sorte qu'il faut à peu près 133 ans pour qu'un bloc descende de l'origine du glacier à la moraine frontale, c'est-à-dire pour parcourir *huit* kilomètres.

Avec des chutes abondantes de neige la vitesse s'accroît et le glacier peut même gagner en longueur. Ainsi le glacier de Vernagt, dans le Tyrol, s'avança de 1123 m. 20, du 13 novembre 1844 au 1er juin 1845 ; et vers le 15 mai 1845, sa vitesse devint même de 9 m. 92 en 24 heures.

Les habitants qui avaient déjà vu leurs champs envahis fuyaient avec terreur leur village menacé, quand le glacier s'arrêta, et de ce jour son front retrograde en amont, comme rétrogradent, depuis cette époque, tous les glaciers des Alpes.

Le glacier Blanc et le glacier Noir, en Vallouise, qui se réunissaient encore en 1855 sur le Pré-de-Madame-Carle, où ils formaient une belle voûte de glace, se sont séparés et retirés chacun dans sa gorge. Aujourd'hui le Blanc a son front à une altitude supérieure d'environ 100 mètres[1].

Dans le même temps de nombreux petits glaciers et des névés persistants ont disparu dans nombre d'endroits. Reviendront-ils ? Le contraire est bien à craindre.

Les dépôts, que les glaciers abandonnent en se retirant, ne se distinguent pas plus de ceux qu'ils ont abandonnés dans les temps historiques, que de ceux qu'ils avaient édifiés lors de l'époque glaciaire, jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres en aval.

Évidemment des dépôts aussi identiques que ceux des glaciers actuels et que l'Erratique ont eu même cause, même origine et même mode de transport. Et quand nous voyons nos cours d'eau n'opérer rien d'analogue aux moraines que forment, seules, les glaciers actuels, nous avons, je le suppose du moins, quelque droit de considérer les glaciers quaternaires comme l'agent du transport des blocs erratiques.

Mais aujourd'hui encore, nombre de diluvianistes ébranlés par l'évidence, veulent bien admettre que les glaciers ont pu avoir autrefois une extension plus grande et contribuer ainsi quelque peu à l'édification des moraines. Toutefois ils se réservent de petits recoins qu'ils défendent énergiquement contre leur invasion brutale.

Voyez-vous ces idéales buttes, vraies taupinières en monticules, gracieusement arrondis qui rendent le paysage de la Freyssinouse si coquettement mystérieux ? Chacun a voulu les expliquer à sa façon. Les uns, et ils sont nombreux, y ont vu, après Ch. Martins et le bien regretté Lory, des moraines frontales remaniées et recoupées par les eaux. Mais ce qu'ils n'expliquent pas, c'est la position de ces monticules, généralement isolés des cours d'eau soit éteints, soit actifs, et sur des plateaux morainiques,

[1] Dans le Valgaudemar, le glacier du Says au N. des Opillous (pour Alpillon) s'est retiré à une bonne heure de marche.

comme à la Freyssinouse, à Corréo, à Charance village, aux Bumats près Peyre-Ossel, à la Tourronde, etc.

Sans doute, tout le front du glacier dépose, en fondant, des matériaux sur toute la longueur de sa moraine frontale, que les chenaux d'écoulement sous-glaciaires peuvent recouper en tronçons plus ou moins étendus, plus ou moins coniques.

Tel n'est pas ici le cas, car ces moraines coniques sont bien loin des chenaux principaux découlement qui se trouvaient dans le fond des bassins de Gap et de Tallard, à une altitude inférieure de 300 à 400 mètres.

Pour nous, les monticules coniques des environs de Gap et de la Freyssinouse sont le dépôt d'une moraine médiane. En effet, sur la surface des grands glaciers s'observent des cordons longitudinaux de pierres et de débris qui demeurent parfois séparés sur d'immenses étendus, et qui vont se déposer sur le front du glacier en amas coniques plus ou moins considérables, si le glacier est stationnaire, en cordons parallèles aux moraines latérales, si le glacier se retire avec une extrême lenteur et enfin, en dépôts éparpillés, si la retraite est brusque.

Ces divers effets se remarquent sur les glaciers actuels comme sur l'étendue de leur ancien domaine ; et ils sont solennels aux environs de Gap.

Quant à refuter l'action d'un courant impétueux dont les flots seraient venus frapper Céüse et « *prenant par le choc en retour un mouvement rotatoire et tournoyant* », qui aurait formé les monticules arrondis de la Freyssinouse, j'avoue mon impuissance à me défendre contre la violence de ce... courant.

Je ferai seulement remarquer que la composition et l'organisation intérieures des monticules de la Freyssinouse sont identiques à celles des moraines que forment les glaciers actuels.

LES MORAINES.

Les éboulis, souvent immenses, qui tombent sur le glacier des escarpements en ruine qui les dominent sont en partie enfouis par les avalanches de neige dans la masse

du glacier et en partie demeurent sur sa surface, en glissant peu à peu vers les bords où ils constituent des cordons de pierres et de sables appelés *moraines latérales*.

Les matériaux qui demeurent à la surface sont transportés, jusqu'au front du glacier, d'une manière bien plus douce que ne pourrait le faire un char sur une bonne route, aussi ne peuvent-ils émousser le tranchant de leurs vives arêtes.

Tandis que les matériaux de l'intérieur et ceux de la surface qui y tombent par les crevasses, sont arrondis, striés, broyés, triturés sous d'incalculables pressions, en frottant soit sur le fond du glacier, soit les uns contre les autres, puisque les parties intérieures du glacier sont toutes animées de vitesses inégales.

Quand deux ou trois, ou un plus grand nombre de glaciers, se réunissent comme des affluents de fleuve pour constituer un glacier unique, deux moraines latérales se sondent pour ne former qu'une moraine médiane, de sorte que le glacier principal aura autant de moraines médianes qu'il a reçu d'affluents, et les moraines du glacier principal pourront ainsi être rejetées vers le milieu de la surface du glacier.

Ces longs cordons de débris pierreux demeurent parfois séparés et distincts sur d'immenses étendues, de sorte que sur les bords du grand glacier se déposent les moraines latérales des deux derniers affluents, tandis que les moraines médianes, provenant d'affluents supérieurs ou du glacier principal, iront se déposer sur le front du glacier en moraines frontales.

Si les affluents inférieurs s'éteignent et que la surface du glacier s'abaisse, les moraines des affluents supérieurs, qui étaient médianes, deviendront successivement latérales, et il se formera ainsi sur le flanc de la vallée une série de moraines en écharpe, affectant la forme de monticules allongés, parallèles à la direction générale de la vallée.

Les moraines, qui coupent la monotonie de la rampe de Gap au col Bayard, en sont un excellent exemple. Et les

matériaux qui les composent indiquent la vallée qui les a fournies.

Ces quelques mots suffisent pour permettre d'interpréter la disposition et l'origine des moraines des environs de Gap.

Stries. — Par suite de l'inégale vitesse dont sont animées les parties intérieures du glacier, tous les matériaux solides, mêlés à la glace, sont soumis à d'énergiques froissements, ils se triturent, s'arrondissent en frottant les uns contre les autres ; les plus durs raient, burinent, strient les plus tendres, on a ainsi les galets striés.

D'autre part, les blocs, les graviers, les sables et limons enchassés dans la glace comme des diamants, usent et polissent la surface de la roche sur laquelle ils sont traînés et y produisent, suivant leur volume, leur forme, leur dureté, des raies, des cannelures, dont la direction marque celle du glacier après sa disparition.

Les dépôts glaciaires sont donc caractérisés par des amas de limon, de sables, de galets arrondis et des blocs de tout volume, striés et polis, ou anguleux, ou simplement émoussés et aussi par la surface de la roche en place, également striée et polie.

Moraines de dépôt. — Nous venons de voir comment les matériaux cheminent avec le glacier, voyons comment ils se déposent.

Une partie des matériaux que véhicule le glacier, tombe par son fond, par ses crevasses, ou par mille ruisselets dans les chenaux d'écoulement et devient la proie du torrent qui sort du glacier.

Mais les moraines superficielles s'accumulent sur le périmètre du glacier, et y constituent des moraines de dépôt, dont la grandeur est en proportion avec l'arrêt du glacier et avec la masse des matériaux qu'il transporte.

C'est une chute incessante de matériaux qui roulent sur la pente finale ou qu'entraînent les ruisselets de la surface, car souvent le glacier domine ses moraines de dépôts par un escarpement de glace quelquefois très élevé.

Intérieur des moraines. — Si on se donne la peine d'examiner une tranchée poduite dans une moraine, soit pour

un emprunt de sable, soit par l'érosion d'un torrent, on constate qu'en général la moraine se compose d'une série de couches stratifiées dans le sens de la courbure extérieure. Ces couches, plus ou moins épaisses et nombreuses, sont souvent très distinctes les unes des autres : grâce à l'ablation du glacier et au jeu des moraines, elles sont parfois formées de matériaux d'origine différente. Mais à la base il y a toujours une couche d'argile bleue avec cailloux striés et blocs, dans laquelle les fragments anguleux sont assez rares. C'est la moraine profonde. Au-dessus est une couche plus graveleuse, encore bleuâtre, mais dans laquelle l'argile est moins abondante ; puis des couches jaunes, où les cailloux arrondis se font de plus en plus rares, puis enfin, à la surface les blocs sont presque tous anguleux, les galets striés, absents, et cela se conçoit : c'est la moraine formée par les dépôts superficiels du glacier.

Mais entre ces couches principales, qui se prolonge tout le long des moraines, apparaît un fouillis de petites couches peu développées et formées de matériaux dont le volume varie à l'infini, depuis le limon jusqu'au gravier le plus grossier. Ces couches se contournent, s'ondulent, se replient sur les bords qui se relèvent parfois autour d'une lentille de matériaux, tantôt plus fins, tantôt plus grossiers et cela, contre toutes les lois de la mécanique. Ces cuvettes pleines de graviers, ou de limons qu'on remarque dans les moraines, sont d'explication facile. Une lentille de glace se détache : sur elle est autour d'elle s'entassent des matériaux, puis peu à peu elle fond, et dans la cuvette qu'elle laisse, des matériaux s'accumulent et remplissent la cavité.

Ajoutons qu'à toutes les profondeurs des moraines se trouvent, au sein des argiles les plus impalpables, comme dans les dépôts plus grossiers et à la surface, des pierres de tout volume, et même d'immenses blocs pouvant atteindre 100 mètres cubes et plus.

On n'a jamais vu les courants aqueux opérer de semblables dépôts.

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR L'ORIGINE DES MORAINES DES ENVIRONS DE GAP.

Dans l'intérêt de cette discussion, qu'il me soit permis de jeter un coup d'œil général sur la mode de distribution des matériaux descendus des hautes régions de la Durance.

Dans les environs de Gap, le glacier briançonnais a laissé d'imposantes traces de son passage qui ne le cèdent en rien aux dépôts erratiques de la Suisse et du Rhône, comme importance et comme organisation.

Tandis que les pentes trop escarpées des montagnes n'ont permis, en amont de Savines, le dépôt de moraines qu'au débouché des vallons, les pentes qui dominent Gap, au N., avec une inclinaison assez douce, de 4° environ (7 mètres pour 100 mètres en moyenne) ont favorisé la décharge du glacier qui y a édifié quatre grandes moraines latérales principales. Ces moraines, couvertes de blocs disséminés, sont assez puissantes pour déterminer des vallons et des plaines, souvent assez étendues, où s'abritent des hameaux nombreux.

De Gap (738^{m}) à Charance (1902^{m}), les dépôts les plus considérables sont compris entre les altitudes de 900 et 1300 mètres. Plus haut, il deviennent de moins en moins importants, jusques vers 1600 mètres, et entre 1600 et 2000 mètres, les traces en sont très fugitives.

A cela rien d'étonnant, car lorsque le glacier avait cette puissance et qu'il recouvrait Charance et Céüse (2019^{m})[1], la plus grande partie des escarpements de son bassin devait être recouverte de neige, de sorte que la surface du glacier devait être, par suite, dépourvue de moraines.

Au dessous de 900 mètres, le glacier n'a également laissé que des dépôts peu importants, par suite de la rapidité de sa retraite : les documents abonderaient pour le prouver.

Composition des moraines ; leur origine. — Si, partant de Gap (alt. 738^{m}), nous nous élevons vers le col Bayard (alt. 1240^{m}), nous rencontrerons, jusques vers 880^{m}, les

[1] Ainsi que le prouvent les gneiss et grès de la Vallouise que nous y avons trouvés.

dépôts des gneiss dioritiques du vallon de l'Onde en Vallouise, qui forment une traînée qu'on peut suivre de Neffes à St-Apollinaire et bien au-delà d'Embrun. A cette moraine, correspont sur St-Mens la moraine de protogine rose du Pelvoux. Au-dessus, on rencontre la grande moraine qui porte plus à l'Est le village de Romette, et qui se prolonge peu à l'aval. Plus haut encore est la grande moraine des Bumats, qui se dresse comme une colline en travers du flanc de la montagne. Elle forme au-dessus d'elle un vallon où sont cachés les hamaux de Charance, des Gondoins, des Bumats, des Auberts, etc. Puis, les moraines se serrent les unes contre les autres, se divisent, s'interrompent pour reparaître plus loin. Et jusqu'au col on remarque surtout les moraines des Rostans passant par le château de Charance, les hameaux de la Garde, église, d'où elles vont former Pic-Ponson, dominant le viaduc du chemin de fer. L'immense moraine de Chauvet qui forme le seuil du col est non moins importante, elle accumule sur le plateau de Bayard d'immenses dépôts ; c'est elle qui va former la moraine, avec lac morainique au N. du col de la Freyssinouse et toutes les moraines qui se divisent, comme un fleuve à son delta, au défaut de la montagne de Charance à Corréo[1].

Toutes ces moraines, si imposantes depuis Romette jusqu'à la hauteur du col de Bayard, sont constituées par les grès du Flisch (anciens grès nummulitiques), des quartzites du trias et des calcaires jurassiques, les gneiss et granites y font à peu près complètement défaut, ainsi que toutes les roches du Briançonnais. Tous leurs matériaux proviennent donc des vallées tertiaires de Réallon, Dormillouse, Freyssinières, ainsi qu'en témoignent d'ailleurs les spilites de Dormillouse et du Minier-d'Argent. Et cependant sur les pentes de Céüse, de Pelleautier à Sigoyer, on trouve à la hauteur de ces moraines les gneiss dioritiques de la vallée de l'Onde en Vallouise.

[1] En patois *Courrias* (courrois). Le nom de Courroi est donné par les paysans du Valgodemar aux cordons graveleux laissés par les avalanches ou les inondations. Les cordons ou courrois morainiques qui courent à travers le plateau de Corréo lui ont sans doute valu son nom.

Il y a mieux encore, au-dessus de la courbe de niveau, à 1300 mètres qui, partant du col Bayard, contourne Charance par le S. et par Corréo, pour venir par le vallon de Rabou aboutir de l'autre côté du col de Glaize, on retrouve les gneiss erratiques qui s'élèvent de plus en plus rares jusqu'au faîte de Charance.

Cette distribution du terrain erratique par cordons morainiques, provenant chacun d'une vallée différente, est bien remarquable et serait complètement inexplicable avec des courants diluviens.

Tandis que la théorie glaciaire rend compte des plus minutieux de tous ces détails.

En effet, lorsque le glacier avait à Gap sa surface entre 1300 et 2000 mètres, il recouvrait d'une nappe de glace, à partir du débouché de Savines, tous les massifs entre Charance et bien loin au-delà de la Durance actuelle. Du sein de cette mer de glace pointaient alors deux ilots aux environs de Gap, l'Aiguille de Glaize et la pointe de Céüse.

La surface du glacier s'abaissant par la fusion, émergèrent peu à peu les pointes des montagnes entre la Durance et la vallée de Gap. A ce moment le glacier atteignait encore à Gap, l'altitude de 1700 mètres. Et il envoyait dans la vallée du Drac un immense bras qui emportait les moraines des glaciers affluents de la rive droite[1]. Ce qui permit aux matériaux de la vallée de l'Onde en Vallouise de se déposer en ceinture autour de Charance.

Quand le glacier s'abaissa sous le col de Bayard les moraines de la Vallouise furent repoussées en moraines médianes et les moraines de Réallon se déposèrent sur les pentes de Charance et de Corréo, et en pénétrant dans la vallée du Buëch, permirent de nouveau aux erratiques de Vallouise (médianes) de venir se déposer sur les pentes de Céüse ; tandis que les apports de Châteauroux, de Dormillouse et de Largentière se répandaient par Veynes bien loin, jusqu'au dessous de Laragne, et érigeaient ensuite

[1] Ainsi que le prouvent les grès bigarrés et les marbres rouges qu'on trouve à travers la Fare, Poligny, etc.

dans la retraite du glacier les belles moraines frontales de Montmaur.

Une troisième fois les moraines de Vallouise furent refoulées en moraines médianes quand le glacier s'abaissa sous le seuil de la Freyssinouse. Mais peu après les affluents du grand glacier de la Vallouise s'éteignirent et alors les gneiss divers de la vallée de l'Onde se déposèrent en moraine latérale de Romette à Neffes, pendant que les protogines roses du Pelvoux se répandaient en moraine latérale sur Saint-Mens, et en moraine frontale sur les collines de la Tourronde et de Châteauvieux.

Pendant l'abaissement successif du glacier, les moraines du Pelvoux et du Briançonnais, qui étaient véhiculées sur son milieu, se déposaient sur les croupes des collines entre la vallée de la Luye et la Durance, sur lesquelles nous les retrouvons en quantités prodigieuses.

Sur la rive gauche de la Durance, l'orientation des montagnes et mille accidents topographiques troublèrent l'organisation des dépôts qui ne s'y formèrent que dans les recoins, en amas considérables, de Seyne à la Motte-du-Caire. Mais dans cette direction ce sont les dépôts de l'affluent de l'Ubaye qui dominent.

Cette disposition de l'erratique est parfaitement en harmonie avec ce qui se passe sur les glaciers actuels.

En effet, les glaciers affluents, répétons-le, repoussent vers le milieu de la surface du glacier, les moraines du glacier principal.

LE DILUVIUM OU ALLUVIONS ANCIENNES.

Le glacier, étant le seul agent connu qui édifie des dépôts analogues aux moraines, le seul qui transporte, à de grandes distances et sous de faibles pentes, des blocs anguleux, le seul qui strie les cailloux de son sein, comme la surface de la roche sur laquelle il se traîne, le seul enfin qui entasse pêle-mêle, sans aucun triage, les limons les plus fins et les pierres les plus gigantesques, peut donc être considéré comme ayant été l'auteur du transport de l'erratique, dont il permet d'interpréter les moindres détails.

Toutefois, au-dessous du dépôt erratique, dans le bassin de la Durance comme ailleurs, se trouve une série de terrasses formées par un cailloutis cimenté en poudingue et à la formation duquel le glacier a été étranger. Ce terrain de transport si différent de l'erratique se montre sur une foule de points, depuis Aigues-Mortes, par la Crau et par Cavaillon, jusqu'aux rampes du col du Mont-Genèvre, comme à Embrun et à Mont-Dauphin. Ces masses prodigieuses de cailloux roulés, entassés sans argile ni limon, ni sable fin, sont évidemment dues au transport d'un cours d'eau immense, dont les plus formidables inondations historiques ne peuvent donner la moindre idée.

(*A suivre*). D. MARTIN.

TRANSITONS
DE MOLINES-EN-QUEYRAS
OU
MÉMOIRES DE PIERRE ÉBREN, DE FONTGILLARDE, 1574-1775.

Par *Transitons* on désigne, dans la vallée du Queyras[1], des mémoires ou journaux de famille, renfermant ordinairement des notes historiques rédigées, de père en fils, à partir du XVIe et même du XVe siècle et relatives aux principaux évènements qui se passés dans la vallée. Le nom de *Transitons* leur a été donné parce que ces notes sont écrites sur des cahiers ou registres contenant l'indication des *viols ou transitons* (sentiers d'exploitation, chemins ruraux), ouverts à travers les terres pour enlever des récoltes avec le moins de dégâts possible et sur l'indication des consuls et magistrats locaux.

Les mémoires que nous publions ci-après ont été surtout rédigés en 1769, par Pierre *Ébren*, fils de Daniel, de Fontgillarde, hameau important de la commune de Molines-en-Queyras. Quelques notes, sans grande valeur historique, ont été ajoutées postérieurement par le fils de Pierre Ébren, appelé Pierre comme lui, et par Antoine

[1] Aujourd'hui canton d'Aiguilles, arrond^t^ de Briançon (Hautes-Alpes).

Ébren, fils de Daniel, ce dernier frère du rédacteur principal des mémoires.

Je dois communication de ces *Transitons* à mon excellent ami et presque mon homonyme, M. Paul GUILLEMIN, de Briançon, inspecteur général de la navigation et des ports de la Seine. Dans une de ses nombreuses courses alpines, il a rencontré le manuscrit de Pierre Ébren à Molines, et il s'est empressé de me le transmettre pour en enrichir notre *Bulletin*.

Le manuscrit de Pierre Ébren est un original, petit in-8°, oblong, de 30 feuillets, incomplet au début, tout lacéré et gravement rogné, surtout au pied, d'une saleté rebutante, ce qui indique qu'il a été souvent manié par des mains peu nettes et probablement l'hiver dans les étables.

Ce manuscrit comprend trois parties distinctes :

1° *Une liste des consuls de Molines*, depuis 1654 jusqu'en 1775, avec la valeur de la livre cadastrale ou *librol*, qui, pour les protestants, est distincte de celle des catholiques jusqu'en 1684 inclusivement.

2° L'indication « *des passages, des viols ou transitons* » de la communauté de Molines désignés par les consuls, mais pour le quartier d'*En haut* seulement.

3° Les *Mémoires de Pierre Ébren*, de 1574 à 1775.

Ces derniers, au début surtout, ne sont pas dans un ordre parfait de chronologie. Au milieu de détails, quelquefois insignifiants, mais qu'il nous a semblé bon de laisser subsister, afin de conserver aux *Transitons* leur véritable physionomie, on trouve de précieux renseignements : sur les nombreux mouvements de troupes dont le Queyras fut le théâtre, surtout au XVIIe et XVIIIe siècles ; sur les guerres civiles, dites bien à tort guerres de religion ; sur les incendies qui, à plusieurs reprises, ont détruit les villages ou hameaux du Queyras ; sur les hivers remarquables par l'abondance ou la rareté des neiges ; sur les accidents occasionnés par les avalanches, les débordements des torrents et des rivières, etc.

Mais la partie la plus précieuse des mémoires, est celle qui concerne les guerres de la succession d'Autriche, de 1742 à 1748. Pierre Ébren nous donne sur ce sujet des

renseignements qui intéressent, à la fois, les deux versants des Alpes, aussi bien la vallée du Queyras que les vallées Vaudoises et la vallée de Château-Dauphin.

Pour ces motifs les *Transitons de Molines* ne seront pas déplacés dans le *Bulletin*. P. G.

TRANSITONS DE MOLINES-EN-QUEYRAS.

En l'an 1574, le 17 ou 18 juillet, il vient certains geans par le col Vieil, quy venoit d'Angrueigne[1], qu'on appeloit *Chapeaux Blancs*, qu'il apportèrent la Religion P. R. dans ce païs; exerçant plusieurs cruautez à ceux quy ne vouloit pas changer de religion[2]. Plusieurs quitèrent le païs et abandonnèrent tout. Et quelques uns changèrent, et d'autres, s'étant retranchez dans le clocher quy étoit fort haut et assez fort; mais ils[3] obtinrent la permission de monssieur le duc des Digières de démolir le clocher, et l'ayant miné au pied, ils le firent tomber[4]. Et, les réduisirent à toute sorte d'extrémité. Et [le] curé dudit Molines ne voulant pas changer, ils l'entérèrent tout vif,

[1] Le col Vieux fait communiquer les hautes vallées de l'Aigue-Blanche com^e de Molines) et du Guil (com^e de Ristolas). Il est vis-à-vis le col La Croix, qui débouche dans la vallée de Luserne où se trouve Angrogne (cf. A de Rochas d'Aiglun, *Les Vallées Vaudoises*, Paris, 1880, p. 28).

[2] On pourra lire le récit détaillé de ces « cruautéz » dans les mémoires de Marc-Aurèle Rorengo, des comtes de Luserne (*Marc'Aurelio Rorengo, de' conti di Lucerna*), intitulés : « *Introduction de la religion prétendue réformée autrement du Calvinisme en France et notamment en la vallée de Queyras* ». Ces mémoires, composés surtout d'après les minutes des notaires Martin et Sébastien Garcin, ont été insérés par Pierre Gioffredo († 1692), dans son grand travail intitulé : *Storia delle Alpi Marittime* et publiés dans la collection des *Monumenta historiae patriae* (Script., t. II, Turin, 1839, in-8°, col. 1510-1523). Voir aussi Fournier, *Hist. génér. des Alpes*, t. II, siècle XVIe (sous presse), et le Dr J.-A. Chabrand, *Vaudois et protestants des Alpes* (Grenoble, 1885, in-8°, p. 116-134).

[3] Les protestants.

[4] En 1585 (Chabrand, *op cit.*, p. 126). « Ce clocher est resté jusqu'en 1717 sans être relévé de ses ruines. A cette date, il fut élevé de dix mètres, tel qu'on le voit aujourd'hui, sans qu'on ait jamais eu les ressources nécessaires pour l'achever » (Id., *ib.*, note 2).

devant la porte du cimetière, à Pierre-Chantarelle, jusques à la tête. Et puis, il lui jouoit aus boules à la teste[1]. Et le vicaire, l'ayant mis dans un touneau, ils luy enfoncèrent dé chevilles dedans et le firent rouler au-desous de l'église, jusques à la rivière, où il mourut[2] et plusieurs autres. Exerçant dans ce païs toutes les cruautez imaginables, dont le pauvre peuple étoit fortement troublé.

L'an 1628, le feu se mit au vilage du Serre[3], à la maison du sieur Jean Garcin et brûla 4 maisons, sçavoir : celle dudit Garcin, celle de Pierre Eyméoud, celle de Pancrasse Garcin et celle de Mathieu Garcin, celle de Barthélemy Chabrand.

L'an 1629, l'armée du roy de France passa dans cette vallée pour aller en Piémont, et fit un grand ravage en cette communauté le marquis du Sel[4] quy trahit.

L'an 1630, la peste fut icy à Molines et partout[5] et emporta quatre maisons à La Rua, deux à Gaudissart, deux au Serre et par toute la communauté.

L'an 1630, Jacques Arnaud et Mre Jean Faure, empruntèrent du sr Gros, une grand somme d'argent qu'ils convertirent à leur usage. Jacques Arnaud a renoncé l'héritage ; Mre Jean Faure a désarté.

L'an 1651, le 10, 11, 12, 13 et 14 janvier, il fit un grand moutain, tellement que l'eau couroit par les ruiseaux et village en grand aboundance, qu'on ne pouvoit par donner ordre.

L'an 1651, le second février, il y avoit 12 compagnies de geans de guerre en quartier d'hiver dans la vallée du Château-Dauphin, du régiment de Carignian quy maltré-

[1] Ce curé de Molines s'appelait Claude Arnaud (Gioffredo, *op. cit.*, col 1522). Il fut martyrisé en 1586 (Dr Chabrand, p. 134).

[2] D'après Rorengo, un traitement analogue fut infligé, vers 1560, au curé de *Réotier* (et non *Restier*, comme on l'a imprimé, par erreur, dans les *Monumenta historiae patriae*, SS. II, col. 1511).

[3] Hameau de la come de Molines.

[4] Louis-Chalon du Blé, marquis *d'Uxelles* (1619-58), vaincu en Piémont en août 1628.

[5] Cf. Dr Chabrand, *Les grandes épidémies dans le Briançonnais* Grenoble, J. Allier, 1886, 8° de 25 pages, surtout p. 16-17 ; *Inventaire des Archives des Hautes-Alpes*, série G.

toit les païsans, quy furent obligez et contrains de demander 300 bandis qui vinrent tuer plus de 60 soldats et désarmer le reste. Sur quoy Mr le vibalif[1] et sa cour y passèrent, avec le baron de Brochefort, conducteur dudit régiment, pour s'informer du tout, et n'en peurent trouver que deux morts, cachez à l'églisse de Belins.

L'a[n] 1653, le 6 février, il y avoit 8 compagnies du même régiment en Queiras, quy vouloit faire renoncer la vallée. Ils s'assemblèrent au Château-Queiras, où ils firent de grands désordres et contrénirent les habitans de la vallée à prandre les armes pour lé faire retirer. Il y avoit plus de trois cents païsans armés. Les soldats tuèrent 4 païsans et violèrent de[s] femmes.

L'an 1654, le régiment de Saint-André-Monbrun-Mougeron de cavalerie demeurèrent en quartier d'hiver dans la vallée de Queiras, où ils exercèrent de grandes méchansetez. Sur la fin de juillet, ils allèrent au village des Prats-d'Amon et d'Aval, pillièrent et violèrent par force, tuèrent 3 païsans et en blessèrent 8, et firent le pleus gros mal à Ville-Vieille, et fauchèrent les blés, et falut leur prométre une grande somme d'argent pour faire la paix; demeurèrent 7 mois à Molines; avoit 3 compagnies de cavalerie[2].

L'an 1656, il fit un sy grand tonnère que la foudre dessendit du ciel sur la maison de Paul Martin et brûla 2 planches, une au coin de la chape et l'autre au couvert de la grange, avec le soumier et deux collones, et ne fit autre mal par la grâce de Dieu.

L'an 1658, le Roy vient à Lion avec toute sa cour, et madame de Savoye avec toute sa cour le vient voir. Il intredit le parlement de Digon.

L'an 1665, madame de Savoye avec Son Altesse Royalle, fit massacrer de seux de la Religion quy étoit au val de Luzerne et Saint-Martin, Engrueigne; viollèrent, pilièrent,

[1] François de Chailiol, vibailli de Briançon de 1648 à 1671.

[2] Sur tous ces évènements et ceux qui suivent, consultez: le Dr Chabrand, *La guerre des Alpes, passage de troupes, réquisitions et contributions de guerre sur les frontières des Hautes-Alpes*, Grenoble, Drevet, 1885, 8° de 109 pages, *passim*.

brûlèrent et portèrent les enfans à la pointe des alebardes, et excercèrent toutes les crautés imaginables. Quelque échapez se sauvèrent par Pragella et autres lieux. Molines avoit quatre cents femmes[1].

MÉMOIRE

DE CE QUY EST ARRIVÉ DEPUIS L'ANNÉE 1666.

Et premièrement le susdit an [1666], le Roy fit la casassion des officiers de nos procureurs.

En l'année 1667, le Roy fit édit pour la vérification des dettes.

Item, autre édit que l'on ne pouvoit saisir les bestieaux.

La même année 1667, il demeura un homme de Pont, en Château-Dauphin, à la montaigne de l'Aignel, pendant cinq jours sans manger, et, l'ayant trouvé encore en vie, on le porta à Coste-Roux, chez Jean Roux, où il demeura au lit pendant dix jours et, poiis, on le porta à sa maison, à cause qu'il c'étoit gellé les genbes. Il falut qu'on luy coupa les deux jembes, afin d'empêcher que la grandgraine ne le meng[e]ât.

L'a[n] 1669, un fils de Mre Augustin Faure resta à la combe de Guillestre, contre l'horatoire de Bardonal.

L'an 1670, un fils de Claude Martin, de Saint-Véran, tomba du planc où il drésoit des gerbes et il se tua ; il s'appeloit Antoinne.

L'an 1670, Simon Chalmas, de Saint-Véran, s'allant coucher, étant sur un galata, tomba à la rue et se tua. La justice fit sa procédure à Guilliestre.

L'an 1670, pendant la foire de Saint-Luc, une génisse mangea une main d'un fils de Jean Imbert, et l'avoit tout mourdu, même le tua. On l'a gardé deux jours, puis l'on l'a enterré.

L'an 1670, les habitans de la Religion [Réformée] de Molines ont fait faire les trois cloches, celle du Serre,

[1] Les notes qui précèdent, dans les *Transitons* de Pierre Ébren, sont sans aucun ordre apparent. Nous les avons classées chronologiquement. Celles qui vont suivre, au contraire, sont généralement disposées par ordre chronologique.

Pierre-Grosse et Fontgillarde, et nous avons payé douze sols par livre.

L'an 1671, le 8 février[1], est décédé s^r Chaffrey Gondret, prêtre curé, quy a été curé 32 ans ; lesquels temps, il a fait rebâtir l'église, la maison curialle ; il a fait maitre la grande cloche quy étoit au Pré, laquelle étoit sur le temple, et fait porter celle de Ville-Vieille qui étoit sur le temp[l]e, comme aussy a fait mètre quatre ou cinq, des plus pauvres catholiques, consuls par force et exigé de divers particuliers et principalemment de la communauté des sommets et deniers et grands effets et fait à tous ceux de la religion de grandes exécutions ; pour son bien, e[s]t allé, aprez son dessez, à Jacques Gondret, son héritier [quy a] fait bâtir l'église.

L'an 1672, d'hommes sont allez [mettre] leur mille[2] au Vallon, le premier février, en souvenance de ce qu'il n'y avoit point de neige et étoit tout terrain.

L'an 1682, le sel [ciel] de l'église a été paint.

L'an 1689, le feu se mit au village de Fontgillarde, à la maison de Samuel Gautier, et brûla environ 35 maisons ; et fit un sy grand vent qu'il porta dé charbon allumez *al Preïnas*.

L'an 1706, le 3me janvier, il vint une grande quantité de neige, qu'il y avoit environ 8 pieds d'hauteur, qu'il fit une grande lavanche quy vient de Coste-Roux, dont elle emporta 7 maisons audit lieu, et ne fit autre mal par la grâce de Dieu. Elle partit du travers du Peiron de Caramagnie. Le quatre du même mois, une autre grande lavanche quy vient au village du Serre et emporta 7 maisons et tua quatorze personnes. Le même jour, elle vient aussy au village des Prats-d'Amon et tua plusieurs personnes.

L'an 1712, l'armée du Roy de France passa dans cette vallée pour aller en Piémont. Il y avoit un camp à Chatchetive, l'autre icy à Champ-Soua, un autre à la Tianne. Il y

[1] *Sic.* C'est probablement par erreur que M. Chabrand (*Vaudois et protestants*, p. 126, note 2, et p. 134) fixe la mort du curé Chaffrey Gondret au 8 janvier 1651.

[2] C'est-à-dire *millésime*, date (cf., ci-après, à la date de 1731 et 1775).

avoit en tout la quantité de 33 mille personnes. Ils sont passez sans faire grand mal à personne. Il y avoit de bons ordres. Il nous falloit porter de bois à col Vieil[1].

L'an 1714, le 29 sept., il tomba une grande quantité de neige, dont il resta une partie de l'orge et du foin dehors, même de seigle, de sorte que la grande quantité de neige rompit et derassina beaucoup d'harbres, en sorte que jamais on avoit vu un malheur semblable.

L'an 1715, le 1er juin, un certain Moïsse Martin-Misla, venant de la foire d'Abriès et étant monté sur sa monture, en passant le premier pont en venant d'Abriès à Eiguilles, il tomba de desus sa monture et se noïa.

L'an 1719, le 10 oct., le feu se mit au village de Pierre-Grosse, à la maison d'André Achin, et brûla trois maisons, sçavoir celle de Barthélemy Finne et celle de David Blanc.

L'an 1719, un certain Jean Villel et Estienne Fine et Jean Philipot sont allez à la chasse, le jour de la fête de Dieu, qui est au mois de juin. Dont ledit Villel, voulant tirrer à un chamois, et ledit Philipot étant derrière une pierre et sortit la tête, et ledit Villiel luy tira un coup de fuzil à la tête, par mégarde, et tua ledit Philipot; et la justice de Guilliestre fit sa procédure à Seilac, à causse qu'il étoit mort seur leur terein et lesdit Villiel et Estienne Finne ont dessarté le Royaume.

L'an 1720, notre souverain sire le Roy a fait une ordonnance qu'il donne à ses sujets toute sorte d'impositions, de quelle nature que ce soit. De pleus, qu'il entend que la taille de 1719, soit toute exigé dans le mois de mars, et la moitié de celle de 1720. Ladit ordonnance a été faite le 23 janvier, susdite année.

L'an 1722, le fils de Guilliaume Brunet, de St-Véran, et mort d'un coup de couteau qu'il ressut au cotté du ventre, et on n'a pas pu prouver quy c'ettoit; mais ils étoit en divorce entre eux frères, tellement qu'ils c'ettoit batus.

L'an 1722, au mois d'octobre, Barthélemy Finne et Jean Hellaine se batirent, dont ledit Hellaine ayant donné audit

[1] Ces mouvements de troupes ne sont point mentionnés dans les *Mémoires* de La Blottière, publiés dans le *Bulletin de la Société d'Études* (1888, p. 113).

Finne un coup de couteau ou d'istelet : ce quy feu cause quy resta lontems au lit, sans pouvoir agir; et ledit Ellaine a été mené à Briançon, dont il est mort.

L'an 1728, le second janvier, il vint une grande quantité de neige, de sorte qu'il fit une grande lavanche quy vint à Coste-Roux et emporta 7 maisons audit lieu, sçavoir deux de Raimond Rois, de Sébastien Martin-Misla, et deux de Claude Garcin, et tua une vache dudit Garcin, et ne fit autre mal par la grâce de Dieu; et elle partit de Les Leirounières.

L'an 1728, le 20me may, il fit un grand déluge dans cette vallée et autres lieux, de sorte que l'eau emporta beaucoup de maisons et a gâté plusieurs autres, de sorte que pendant le déluge il vint une grelle, qu'y partit des hommes d'Abriès pour aller sonner les cloches. Quand ils eurent un peu sonné, ils vinrent pour ce dessandre, et ils trouvèrent deux toisses d'eau dans ledit clocher. Ils feurent contraints de tourner monter seur le clocher et se sauver par le couvert de l'église. Cella étoit de nuit. — Le jour suivant, on voyoit passer les morts que l'eau avoit dessousterré. Le même jour, il avoit aussy emporté neuf maisons à Château-[Queiras], et il noya un homme de la Chappelluë jusques à Mont-Dauphin.

L'an 1729, un certain Jean Garcin, de Gaudissart, en venant du Château-Queiras, pour s'en aller à sa maisons, il voulut prendre le plus court chemin. Il resta dessous Gaudissart, sur son champ, et même l'on l'a enterré, et la justice de Briançon le vint voir, avec Monsieur Fournier, du Château-Queiras, qui l'est venu visiter; et la justice fit sa procédure, et luy a coûté 29 écus.

L'an 1730, le 16 décembre, un certain Jean Vasserot, de Fongillarde, en tirant une souche, en dessendant le Coulet de l'Aver, dessoubre le champ de Michel Faure, la ramasse glisa au-dessous du chemin et tua ledit Vasserot, et son père et son frère étoit avec luy, sans qu'aucun luy puisse donner secours. La souche luy écrasa la tête. Cela ariva le samedy et, le lendemain, on l'a enterré.

L'an 1731, d'hommes sont allez mettre leur noms et la datte, le 17 janvier, à la montagne de l'Agnel, en souve-

nance de ce qu'il n'y avoit de neige et étoit terrain ; et il commença d'en tomber le 18 dudit mois. Il en tomba environ 7 pieds d'hauteur.

L'an 1733, au mois de janvier, il resta un homme et deux enfents à la montagne de l'Agnel, lesquels sont morts de froid.

L'an 1737, le 7 novembre, deux hommes de Recunt, étant partis de leur dit lieu pour aller à la foire de St-Martin, ayant deux hommes de La Chenal avec eux, en passant la montagne de l'Agnel, le froid les avoit saisis et la neige, qu'il en resta un au-dessous le grand béal de Rouchas-Frach, et les autres étant venus à Coste-Roux, ayant averti les habitans de Coste-Roux et de Fongillarde, ils sont allez le querrir ; et l'ayant trouvé al pied d'al Devez, proche de la rivierre, ils l'ont porté à Coste-Roux, chez Antoine Besson, de La Chenal, dimeurant rantier à Coste-Roux. Il y resta environ cinq mois, qu'il a encore fallu qu'on l'emporta à sa maison, s'étant gellé les pieds.

L'an 1741, il resta un homme à la montagne de l'Agnel, que l'on ne l'a pas peu retrouver que huit jours aprez. Il resta à l'Angouliane, au pré de Samuel Vasserot, champier.

L'an 1742, le 3 déc., il resta deux hommes d'Abriès, à la montagne de l'Agnel, en revenant de Piémont, et s'appeloit François Martin ; il y resta aussi son fils ; dont le père est resté à Revellet, au pré de Jacques Roux. Le lendemain, on l'est allé chercher. On le trouva encore en vie. On le porta jusqu'à la pierre du Cogn. Là il est mort. On le porta à Coste-Roux, chez Jacques Roux, feu Samuel, dont il y a resté six jours. Le 8 du mois, étant allé chercher le fils on le trouva à Les Meidettes, au pré de Jean Vasserot-Rouan. On le porta à la chapelle de Fongillarde, et, le jour d'après, les habitants de Coste-Roux y portèrent le père. Et ils sont resté jusques au dix-huit dudit mois, et puis son beau-frère avec un autre les sont venus faire enterrer au simetierre de l'église parroissialle dudit Molines.

L'an 1743, du mois d'octobre, dom Philip, fils du Roy d'Espagne, avec son armée, quy étoit au nombre de cin-

quante mille hommes, ont commencé de passer au pressent lieu de Molines, pour s'en aller an Italie[1], ayant fait un camp au lieu du Serre, appellé la Chirouse, et un autre à Coste-Roux, à la Gravière des Plans, et Revellet et al clot dal Cougnas, et l'Angouleano. De même, il y en avoit aussy au pont des Mar[....] et pré d'al Bois et à la Chalp-Ronde ; sans conter ceux quy étoit logez par les maisons, plusieurs capitaines et soldats avec leurs ordres et plusieurs artilleries et brigades ; dont nous avons été obligez et même forcez à fournir quantité de foin et paille et outre le bois qu'ils ont coupé dans la communauté, étant au nombre de cinquante mille pied d'arbre. Il nous a encore fallu fournir grande quantité, tant pour la cuison du pain de munition que pour le corps de garde. Quelque temps après, ayant décampé pour suivre leur chemin, ils ont passé à La Chenal, tranquilles, mais étant arrivez au château de Pont, le Roy de Sardeigne y étant fortement retranchez avec son armée, y ayant fait faire de grand retranchements, le combat étant donné de façon que les coups de canon et coups de fuzil ayant ronflé sur l'armée de don Philip, de sorte qu'il luy est resté à la battaille environ 8 mille hommes, sans que l'armée de dom Philip en aye peu tuer que 200 hommes dans les retranchements. Il est vray que les mignots en ont tué quelques uns dans les montagnes. Dont il y avoit une grande extrémité. Le pain de munition se vandoit 3 livres. Et les espions ont raporté que la Reine d'Ongrie avoit en chemin onze mille hommes avec douze pièces de canon pour donner secours au roy de Sardeigne. A cause de cela, ledit dom Philip a été obligé et même contraint avec son armée restante de s'en retourner sur ce pas ; et ils ont passé au présent lieu de Molines ; dont le retour nous a fait plus de mal que le passage. Ils nous ont même découvert les maisons et brûlé les planches et les portes. Laditte armée étoit réduite à l'extrémité, tant

[1] Sur ces événements et ceux qui suivent, voir: Dr Chabrand, *La guerre des Alpes*, 1885, et *Opérations militaires dans les Alpes et les Apennins pendant la guerre de la succession d'Autriche* (1742-48), par Henri Moris, archiviste des Alpes-Maritimes (Paris, L. Baudoin 1886, 8o de 360 p. et cartes), surtout p. 22.

pour le pain, que pour la gellée de froid qu'il faissoit en ce jour-là, qu'il en resta par la montaigne environ 150 hommes ; et l'artilerie étant presque la dernière, ne pouvant pas avancer, les Vaudois du roy de Sardeigne leur ont donné dessus, et ils ont pris la plus grande partie, de façon qu'il y a des capitaines qu'il ne leur est resté que l'habit qu'ils avoit dessus. Et s'étant aussi emparez des canons, quy étoit au nombre de douze grosses pièces, sans y comprendre les petites pièces de campagne ils ; ont été traduits à Turin. Ledit dom Philip es pa[r]ty d'icy avec son armée, nous ayant réduits en grand daumage ; nous a aussy laissé plusieurs malades, tant di[a]rées que fièvres malignes, quy a causé la mort à plusieurs personnes.

L'an 1744, dom Philipe, fils du Roy d'Espagne, avec son armée, ayant prix sa route pour passer par le col de Vars, par St-Paul et l'Arche[1], ensuite il es[t] entré en Piémont. Entre autres vilages, il est arrivé à un village nommé Planche, où tous les habitants de ce lieu ont fait résistance de se rendre sous les ordres dudit dom Philip. Il a été obligé de faire métre le feu audit village, où il n'y est resté aucune maison, tout y étant entièrement péry, excepté les habitants qui se sont sauvez. Ensuite ledit dom Philip étant allé loger avec sa suitte à un village nommé Aison, où le dit dom Philip, avec toute sa veicelle or et argent et autres choses précieuses, trésorerie et même tous ces chevaux, dont on a malheuresement mis le feu aux deux bouts dudit village, de façon que ladite trésorerie et veisselle et chevaux dudit dom Philip y sont entièrement péry. Puis, de là s'étant achaminé, toute l'armée s'étant mis en bataille aux environs de Dumont[2] et campez audit lieu, de façon que nous étions obligé de porter le boulet de canon sur notre dos de Mondauphin jusque à St-Paul, et puis ensuite à Dumon ; ledit dom Philip, avec son armée, laquelle étoit

[1] Cette route avait déjà été suivie, du 11 au 14 août 1515, par le roi François 1er (Fournier, *Hist. gén. des Alpes*, 1890, t. II, p. 491 et suiv. (Cf. *La station préhist. de Panacelles*, Bordeaux, 1878, p. 10).

[2] *Demonte*, dans la vallée de *la Stura*, avant d'arriver à *Coni* (*Piemont*).

commandée par Monsieur le prince de Conty, ayant ataqué fort et ferme laditte ville et château de Dumon, et, aprez avoir resisté environ quinze jours, il s'est rendu, le 13 dudit mois d'aoust, ensuite les soldats et gouverneurs du roy de Sardaigne se sont retirez à Cony; et ledit dom Philip et le prince de Conty, après avoir laissé audit lieu de Dumon, une grosse garnison, ils se sont acheminez audit lieu de Cony, avec leur armée, cavalerie, infanterie. Lesquels ont campé audit lieu de Cony. Aprez avoir pris un peu de raffraichisement, ils ont assiégé la ville et fort de Connis; et, aprez y avoir présisté quelque temps, il est arivé, la campagne finie, un grand froid, qu'il a fallu tous se retirrer en France, ou bien du côté de Nyce, où ils ont fait beaucoup de progrès. Ils sont entrez dans le Piémond où ils ont pris beaucoup de villes : Allexandr[i]e, Palme, Plaissance, Tourtone, Pavie et autres villes.

La même année, dans le temps de la prise de Dumon, il a passé içy en partie d'une armée quy a passé par le col de Fromage[1], ayant campé en plusieurs endroits, sur les montaignes. Ensuite ils ont encore vû de secours, et, aprez avoir été fort bien écortez, en passant par la montaigne, qu'ils sont tombez sur retranchement de Pont, qu'avoit fait faire le roy de Sardaigne au village de Pont ou bien au château de Pont, où ils avoit été repoussez l'année dernière; l'ayant attaqué fort et ferme, de façon que les fossez étoit remplis de corps morts, y ils sont entrez dedans, le sabre à la main, bayonette au bout du fuzil, et allebardes, drapeaux déployez, en criant : *Vive la France et l'Espaigne*. Dont le roy de Sardaigne avec son armée sont étez obligez et forcez de céder le poste et de s'enfuir; et toute l'armée étant étandue et campée tant par Belins que par tous autres lieux aboutissants au col *Teindo* et en Elve, y ayant demeuré quelque tems, de façon que nous étions obligez de faire le chariot de la farine et du pain pour l'entretien de laditte armée. Puis aprez, laditte armée s'en e[s]t allé joindre ledit dom Philip et le prince de Conty avec laditte armée en la ville de Connis.

[1] Par ce col, on va de Ceillac (canton de Guillestre) à Molines, sans suivre le fond de la combe ou gorge du Queyras.

L'an 1744, le 12e juillet, Monsieur le marquis du Sel est venu, icy avec un détachement de Vaudois et autres troupes, où ils ont encore fait des désordres. Ils se sont fait donner à manger et à boire. Le 27 du même mois, Monsieur de Rouzier, capitaine d'Audibert et commandant des Vaudois du roy de Sardaigne, dans la ville de Luzerne, Boby et autres lieux, nous a fait une ordonnance à la vallée du Queiras, de même à Servière, et Séliac et Vars, de porter la contribution dans 8 jours audit Boby, et remise entre les mains dudit sr Rozier, à paine d'ettre pillez et brulez et soumis à toutes les rigurs de la guerre. C'est ce quy nous a falu faire expressément. Laquelle ditte contribution sé monté pour le premier quart de la somme de 32.000 livres, et les autres deux quartiers de même payables de quatre en quatre mois, à chaque quartier la même somme[1]. Et dans le cas que ladite contribution n'étoit pas remise, n'ayant pas notre quitance en main, nous n'osions pas demeurer dans nos maisons ; mais nous fuyons par les bois, avec nos bestiaux, les uns d'un côté, les autres de l'autre.

Environ le 6 avoust, il y avoit un corps de garde du régiment de Béziez, dans le simetierre de l'église de la comunauté d'Eiguilles. Etant arrivé trois ou quatre compagnies de troupes Vaudoises, commandez par Monsieur de Rozier, ils ont assiégé le simetierre, de façon que les soldats sont allez dans l'églisse et, aprez avoir résisté, ils sont étez obligez de ce randre. On les a ammenez en Piémond, prisonniers de guerre, nonobstant que nous payons la contribution. Nous laisons pas de voir plusieurs Vaudois par les montaignes, qu'on a été obligé de mettre un camp

[1] La sommation adressée par « Jean-Baptiste Rouzier, capitaine au régiment d'Audibert, commandant les milices Vaudoises », aux communes d'Abriès, Aiguilles, Molines, Arvieux, St-Véran, Ristolas, Ville-Vieille, Cervières, « Ceillac et Bramousse » et Vars : d'avoir, « dans les 24 heures », et « pour le premier quartier de 1744 », à lui payer la somme de 32.476 livres, a été publiée, d'après l'original, par M. le Dr Chabrand (*Vaudois et protestants*, p. 248-9). Elle contient ces mots significatifs : « En cas de refus, ils (les villages) seront pillés et brûlés sans délai, après le temps marqué ». Ce document est daté de « Bobi, le 27 juillet 1744, à minuit ».

du régiment de Béziez, campez en col Vieil; de sorte qu'on fait un retranchement audit col Vieil, pour y être retranchez en cas de besoin. Dont étions obligez toute la vallée de Queiras d'y aller travailler en courvée; y ayant travaillé une vingtaine de jours. Le 15me d'octobre, de la présante année, il a passé icy environ 2.500 hommes, tant Espagnols que François, comandez par Monsieur Vilalba, commandant espagnol, quy alloit pour faire payer la contribution à la vallée du Château-Dauphin. Et étant cantonez au lieu de Coste-Roux et Fongillarde, le lendemain s'étant acheminez jusques sur la montée de l'Agnel, dont en ce tems-là il faisoit un grand froid, entremêlé de pluie et neige et vent, qu'ils sont étez d'obligation de s'en retourner au village de Fongillarde et Coste-Roux, où ils ont resté cinq jours, dont ils ont porté un grand daumage, tant par bois, que par foin et paille et autres détruises dans les maisons et par les campagnies. Et, après avoir envoyé plusieurs mésages dans laditte vallée du Château-Dauphin pour leur aporter laditte contribution, à paine de souffrir les rigueurs de la guerre, on leur a envoyé quatre hommes pour faire le traitté de laditte contribution; lesquels ont conduits la quantité de huit vaches graces, bailliez par étraine audit commandant et soldats espagnols et français. Desquels dits quatre hommes, ont été retenus deux pour ostage, qu'ils les ont émenez avec eux; et, aprez avoir reçu laditte contribution, quy montoit à la somme de 2.000 livres, lesdits deux hommes sont été relâchez, sans avoir reçu aucun mal.

L'an 1745, nonobstant que ledit dom Philipe fasse beaucoup de progrez dans l'état de Milan, ayant même assiégé laditte ville de Milan, il y avoit une grosse colonne d'armée quy a passé par Briançon et ensuite au Mongenèvre; et sont allez se randre proche d'Exilles et Salebertrant. Et les artileries étant de séjour à Sainte-Catherine, faux-bourg de Briançon, dont nous étions obligez de faire le charroy de la farine prise au magazin de Briançon et la porter avec nos besteaux au lieu de Salebertrant et Exilles; et même nous falloit aussy faire le charroy de la munition, soit-il de boulets de cannon, ou poudre ou autre munitions, de Mon-

dauphin à Briançon. Plus nous contraingnoit d'aller travaillier en courvées de cinquante hommes par courvées, notre communauté de Molines, tant seulement; de sorte qu'il y avoit environ cinq mille personnes tous les jours pour faire les chemins, depuis Briançon jusques audit lieu Salabertrant. Étant aux environs du fort d'Exilles l'on nous faisoit porter les feissinnes sur le dos, toujours là où nous étions esposez aux dangers des coups de fuzil, que l'on déchargoit de temps en temps dudit château d'Exilles. Et les susdits chemins et retranchements étant finis, l'on y a passé toute l'artillerie, canons et autres munitions quy étoit à Sainte-Catherine. Dont étant audit retranchemens et prêts à les assiéger dans ledit château d'Exilles, il est arrivé un gros secours au roy de Sardaigne, dans sondit château, de façon qu'on n'a pas peu l'assiéger, et toute laditte armée a été contrainte de s'en retirer en France ou en Savoye, et même l'on a retourné traduire toute l'artilerie à laditte ville de Briançon.

L'an 1745, Monsieur Rouzier, capitaine d'Audibert et commandant des milises Vaudoises nous a fait un ordonnance de payer la contribution sur le même pied que cy-devant, et que la contribution sera porté dans le terroir de Pignerol, dans le terme de quatre jours, à paine d'être soumis à toutes les rigueurs de la guerre. Et comme nous n'avions pas le moyen de pouvoir subvenir à payer laditte contribution dans ledit terme, nous avons été obligé d'y envoyer un homme pour ôtage, sçavoir Barthélemy Blanc, quy a été détenu même dans les prisons dudit Pignerol, jusques à ce que laditte contribution y a été toute portée.

L'an 1746, le 8e jour du mois de juin, un certain Daniel Arnaud, du village du Serre, allant 'Abriès pour y vendre de bled, ayant deux mulets chargez d'orge, en allant, entre Eiguilles et Abriès, au dernier pont, un mulet voulant aller boire à la rivière, et ledit Arnaud le voulant aller prendre, et se noya, et l'on l'a pas peu trouver que le jour d'après, et on le trouva au rif du Brasq. On le porta à l'église de Ville-Vieille, et le lendemain on l'a enterré.

L'an 1746, le 26 octobre, le feu se mit au village d'Eiguilles, en dessendant du pont à la première maison; et ayant

brûlé toutes les maisons dessà le pont, n'ayant échapé que celle de Joseph Mathieu, ayant brûlé le nombre de 250 maisons, sans y pouvoir donner aucun secours par la violance du feu. Et c'étoit dans le tems que les habitants d'Eiguilles se retiroit des forêts (chalets), sçavoir tant de Peines que autres lieux. Où, ayant une femme, laquelle s'étoit retiré desdits forêts à sa maison de laditte ville, laquelle voulant parfumer laditte maison, ayant mis du feu dans l'écurie, avec des herbes ou *menuet* pour entretenir le feu; et le feu se mit à la paille du lit et de la paille à la *balmeane* et au foin et aux couverts des maisons; de façon que lesdittes maisons furent enflammées environ l'espasse de demy heure. Il avoit si fort brûlé les murailles qu'elles sont tombez et enfoncez, que les habitans avoit de la peine à trouver les plasses de leurs maisons.

L'an 1747, Monsieur Rozier nous a de même encore ordonné de luy payer la contribution, étant campez avec ses troupes au lieu de Pré-Roubaut; laditte contribution montant à la somme de 5.559 livres 18 sols 6 deniers argent de Piémont; ayant été obligé pour faire laditte somme d'envoyer Daniel Garcin, du village de Gaudissart, pour ôtage; lequel fut emmenée à Gigon et tenu en prison, en attendant d'avoir laditte contribution; laquelle fut payée sur la fain du mois d'avril, et elle nous a puis été randue dans le courant du mois de septembre, et remise entre les mains de sieur Sébastien Garcin, consul et collecteur de laditte année, quy en a fait compensation pour la taille ou *librot* de laditte année.

La même année, les troupes françoises et espagnoles étant encore party pour aller assiéger Fenestrelles et Exilles, étant party environ 3.000 hommes pour aller prendre la montagne l'Assiète, afin de couper le councours des vivres venant audit château, ils ont été repoussez. Dont monsieur le maréchal de Bellille, Monsieur d'Arnaud et Monsieur de Larnage y ont été tués[1]; ce qui nous a été

[1] Le combat de l'Assiette, près d'Exilles, eut lieu le 17 juillet 1747. (Moris, *Opérat. milit. dans les Alpes*, 1886, p. 281-7; Dr Chabrand, ci-dessus, *Bulletin* n° 33, p. 1-8, et tiré à part). Peu après (30 sept. 1750), les ossements du « chevalier de Belle-Isle » furent transférés à Embrun, dans un caveau du chœur de l'église métropolitaine (*Bulletin*, 1887, p. 218-20)

une grande perte, a été cause qu'il a fallu que lesdittes troupes se sont touttes retirez à Briançon, n'ayant pas peu rien avancer de cette campagne. Ce quy fut la cause que l'on entreprit de faire un fort ou retranchement, au lieu de l'*Infernet* de Briançon, et que nous fusions obligez, pendant toute la campagne, d'y envoïer, tous les jours, 25 hommes de notre communauté en courvée, pour y travalier à porter des pierres, bois et gasons pour faire ledit retranchement, n'ayant autre payement qu'un pain de munition, chacun, par jour ; étant contraints tous les Grenoblois d'y venir travallier, le nombre de 2.000 personnes.

L'an 1747, environ la Saint-Martin, il y resta un homme à la montagne de l'Agnel, al pied du Devez, lequel on l'a enterré au simetière de l'église parrossialle dudit Molines.

L'an 1749, le 21 [septembre], quy es le jour de la foire de Saint-Mathieu, le feu se mit au village des Prats d'Amon et brula environ trante ou trante-deux maisons. Et le feu se mit à la maison de Augustin Gondret, sans qu'on aye peu donner aucun secours.

L'an 1751, le 4 ou le 5 octobre, il a fait un gros déluge qui a emporté beaucoup de ponts de la vallée et même de la communauté de Guillestre, et a gâtté beaucoup de térain; lesquels ont été emportez par laditte inondation.

L'an 1753, le 26e juin, Jean Barthélemy, feu Christophle, de Saint-Véran, étant allé au bois, il voulut monter sur un harbre pour descendre les branches et, lorsqu'il fut au sommet de l'arbre, il voulut se changer sur un autre, et il tomba et il mourut au même instant, et le lendemain M. le châtelain avec le sirugien s'y portèrent pour faire leur cours, et il en coûta vingt-sept écus; après quoy, on l'a enterré dans le simetierre de l'église parossialle dudit Saint-Véran.

L'an 1753, la communauté de Molines a fait faire les deux cloches du Serre.

L'an 1754, du consulat d'Antoine Alberge et Jean Martin-Mista, l'on a fait repeindre le ciel de l'églisse.

L'an 1756, le dernier may, il est resté un homme de la Chenal, sur le Coulet de l'Aude, quy est mort de mort subitte, dont Monsieur le châtelain y est venu pour le

visiter, et le second juin on l'a enterré dans le simetierre de l'église parossialle dudit Molines. Le même jour, on a enterré un autre qui étoit resté à la montagne de l'Agnel, quelque temps auparavant, à cause du mauvais temps.

L'an 1757, le 22 décembre, Jean Garcin, feu Jacques, du village du Serre, partit de sa maison pour aller à Briançon et, en passant le col Lyzouard[1], la neige et le mauvais tems l'ayant saisy, il y est mort, et on n'a peu le trouver que dans le mois de juin, et on l'a trouvé au-dessous des Clausières.

L'an 1757, le 22 décembre, le feu se mit à la maison de sieur Estienne Alberge, feu Jean. Ce feut la faute d'une femme quy logeoit dans sa maison, quy voulu chaufer son lit, et a mis le feu à l'écurie, en sorte que la fumée luy a étoufé trante moutons, et ne fit autre mal par la grâce de Dieu.

L'an 1757, il passa icy trois homme de Palme en Itallie, à la montagne de l'Agnel, qui conduisait un ours en vie, auxquels ils faisoit faire toute sorte d'exercise ; et, étant arrivé au Châteaut-Queiras, un d'entre eux voulut badiner et jouer au plus fort avec cet animal, dont avec sa patte le jetta contre la palisade d'un jardin, il y a resté presque demy heure mort.

L'an 1759, le jour de la fette de Dieu[2], une femme nommée Marie Blanc s'alla jetter dans la rivière, au-dessous de la maison de Jean Brunet, et l'on ne l'a pas peu tirer qu'au lieu de Parrouras.

L'an 1759, il passa icy trois hommes de Palme à la montagne de l'Agnel quy conduisoit un ours en vie, auquel on faisoit faire quelque exercise.

L'an 1762, il passa icy deux hommes de Pont à la montagne de l'Agnel, le 21 février, quy conduisoit 24 poulins ou mulets venant du Poitou.

L'an 1762, il resta une femme d'Abriès allant du Château à la Chapelue[3], dans le mois de may, par le mauvais temps.

[1] Le col *Isoard* fait communiquer la vallée du Guil (com^e d'Arvieux) avec celle de la Durance (com^e de Cervières). Depuis 1858, un refuge a été construit près du col, sur la commune de Cervières.

[2] Cette fête, en 1759, tombait le 14 juin.

[3] Hameau de Château-Ville-Vieille, dans la combe du Guil.

L'an 1762 le 8 d'[avril], il est venu une grande cantité de neige, et dont il partit trois hommes de Piémond pour aller à la foire de Saint-Bonnet, dont il en resta un au clot de Coste-Leaurière, au pré d'André Gaudisart ; c'étoit le judy saint. Le vendredy, on l'est allé chercher et l'ayant porté à la chapelle de Fongillarde et, le samedy, les habitants de Fongillarde le portèrent à la chapelle de Pierre-Grosse et, le dimanche, on l'a enterré au simetière de l'églisse parossialle dudit Molines.

Fait par moy, Pierre Ébren, fils Daniel,... ce 20e jour du mois d'avril année mil sept cents soixante-neuf, fait dans notre maison d'habitation,... de Fongillarde.

P. ÉBREN.

En l'année 1772, le 20 juin, le dit sieur Sébastien Roua, feu Jean, il se tua dans sa maison et la justice de Briançon fit sa procédure audit lieu de Coste-Roux.

L'an 1775, le 6me janvier, ils sont allé métre leurs nons à la montaigne de l'Agnel et au Valon et autres lieux, en souvenance quy n'y avoit point de nège et qu'étoit tout térain et que les bestiaux parquoit partout.

PILLAGE

DE LA COMMUNE DE RISTOLAS

PAR

LE MARQUIS D'ANGROGNE, EN 1800.

Comme suite aux *Mémoires* de Pierre Ébren, nous transcrivons ci-après une requête du maire de Ristolas, au sujet d'une invasion à main armée, que la commune de Ristolas eut à subir, en 1800, de la part du marquis Charles-Emmanuel Luzerna d'Angrogne.

Le 5 mai 1800, le marquis d'Angrogne, « à la tête de ses paysans », vint piller Ristolas. Peu après, les choses ayant changé, le marquis d'Angrogne fut contraint de

souscrire en faveur de Ristolas une obligation de 13.396 livres. N'ayant pas tenu ses engagements, par jugement du 29 janvier 1801, sa métairie *degli Airali* fut adjugée à la commune de Ristolas. Mais, en 1814, les héritiers du marquis obtinrent du Sénat de Turin annulation du jugement de 1801. De là procès, d'abord entre la commune de Ristolas et Charles-Henri Vertu, à qui cette commune avait vendu la métairie *degli Airali*, puis, entre Ristolas et les héritiers du marquis d'Angrogne.

Le mémoire qui nous occupe fut rédigé à cette dernière occasion et adressé, croyons-nous, au ministre des affaires étrangères, à Paris.

Ce mémoire est probablement inédit[1]. Il nous a été gracieusement communiqué par notre confrère M. Chaffrey Falque, résidant à Paris, par l'intermédiaire de M. le chanoine Guérin, curé-archiprêtre d'Embrun. Tous les lecteurs du *Bulletin* sauront bon gré à M. Falque de sa communication, intéressante à bien des titres.

P. G.

Excellence,

Le maire de Ristolas, département des Hautes-Alpes, est contraint à se défendre dans un procès qui lui fut intenté, contre tous les principes de droit commun et politique, par les héritiers du marquis Charles-Émanuel Luzerna d'Angrogne.

Voilà le fait :

Lorsque la guerre s'allumat, dans 1800, entre la France et les Autrichiens, le marquis d'Angrogna, père, voulant faire partie de la coalition, il s'intrigat comme chef de brigand et comme résidant pas loin des frontières de la France, près du col La Croix. Il se mit à la tête de ses paysans, colons et métayers, et chercha d'entrer en France et marauder.

En effet, le 5 mai 1800, vers les quatre heures, le même marquis Luzerna d'Angrogna, armé, à la tête de ses pay-

[1] Manuscrit de l'époque, petit-in f°, de 4 feuillets, papier.

sans, franchit les frontières du Piémont et entra en France par le chemin du col La Croix, qui conduit à La Monta ; et marchant avec toute sa bande, sans ordre, diversement habillés, s'avançant sur La Monta. Et après y avoir établi, à son gré, un corps de garde, il conduit tout son monde à Ristolas, chef-lieu.

Ladite bande étant en route, quelques français de m[andèrent] aux paysans qui la composait quelle était leur intent[ion], et ils leurs répondirent qu'ils n'en savoient [rien], que, s'ils étaient venus armés en France, ce n'était pas [l]eur intention, mais qu'ils avoient été contraints et soul[e]vés par Mr le marquis d'Angrogna, qui, de son chef et gré particulier, sans aucun ordre militaire, les commandait et les dirigeait.

En entrant à Ristolas, le 5 mai 1800, vers les cinq heures du soir, le marquis d'Angrogna fit faire feu sur les paysans qui travaillaient à la campagne, et, s'étant [eux-] mêmes mis en fuite, ils laissèrent leurs bestiaux, et la-[dite] bande s'en empara.

Lorsque toute ladite bande fut entrée à Ristolas, Laurent Baudon, septuagénaire et atteint de surdittés, ne pouvant entendre les demandes qui lui furent faites, a été fusillié par ordre de M. le Marquis d'Angrogna.

Ensuite, en continuant les opérations en maraudeurs, il ne laissa Ristolas que le matin du six, envers les quatre heures, à la vue de l'armée française, et après avoir pillé tout ce qu'il a peu, en mulets, brebis, linges, cuivre, étain, dans les maisons plus aisées qu'il connaissait parfaitement.

Entré ensuite l'armée française en Piémont, la mairie de Ristolas présenta ses réclamations au général Tureau, lequel, d'après les renseignements qu'il s'est procuré, ayant reconnu que le Marquis d'Angrogna n'était pas au service de l'Autriche et que l'on doit lui attribuer les maux qu'il en résulta de son invasion à la commune de Ristolas, dont les habitants s'étaient parfaitement conduit, le général recommanda l'affaire au Gouvernement provisoire.

D'après cet arrêt, le Marquis d'Angrogna ayant traité [avec] ladite commune de Ristolas, par acte du 15 juillet

1800, Grosso notaire, et s'étant reconnu l'auteur des dommag[es] souffert par lesdits habitants, il fixat et la commune redui[si]t ses prétentions à 13.396 livres tournois, que [il] paya avec la rémission d'un écriture d'obligation [déclarant] les parties respectivement quittes.

N'ayant le Marquis d'Angrogna payé, dans le temps fixé, la somme dont il s'était reconnu débiteur, payable par tiers de deux en deux mois, il fut ajourné devant la Commission judiciaire extraordinaire établie à Turin, où étant ledit Marquis d'Angrogna deffendu par Mr l'avocat Barberoux et par son avoué Grosso-Campana (c'est lui-même qui a reçu l'acte d'obligation sus-énoncé, d'après la même déclaration de celuy-ci, que le Marquis d'Angrogna n'avait pas été forcé à passer la transaction ci-dessus [f° 2 r°] et a signé l'acte d'obligation dont au jugement 31 décembre 1800). La Commission condamna le marquis d'Angrogna au payement de 8.930 l. 13 s. 4 d. pour les deux termes échus, et 4.465 l. 6 s. 8 d. pour le terme à son échéance.

N'ayant M. d'Angrogne payé la dite somme, l'on fit procéder contre lui aux actes de saisie, par actes 20 nivôse an 9 (10 janvier 1801), et, n'ayant rien trouvé, la Commission exécutive du Piémont, par arrêt du 2 pluviôse an 9 (22 janvier 1801), chargea le Commissaire du Gouvernement à Pignerol, à prêter son assistance à ladite commune pour le payement de sa créance.

Ledit Commissaire commit au juge de La Tour de procéder à l'adjudication d'autant de biens de M. le Marquis d'Angrogna pour le payement de sa dette.

Les actes susdits eurent lieu selon la constitution du Piémont, et fut adjugé à la commune de Ristolas la métairie *degli Airali*, préalable l'expertise, et avec l'intervention de Louis Beneditti, agent de M. le Marquis d'Angrogna, qui déclara n'avoir rien à opposer aux actes susdits, comme il en résulte par l'acte [du] 29 janvier 1801.

La commune vendit ensuite ladite métairie à Me Charle-Henri Vertu, qu'il l'a toujours possédée, sans aucune réclamation.

D'après le retour de Sa Majesté le roi de Sardaigne en Piémont, les héritiers du Marquis Luzerna d'Angrogna, à l'appuy des protections et sur des fausses expositions, particulière[ment] que leur père avoit été forcé à passer l'acte d'obligation [ci-]dessus, ils ont obreptés une patente en date du 29 j[uin? 1814], par laquelle S. M. restitua en tems et en entier lesdits héritiers contre ladite obligation et commi au Sénat de pourvoir au terme des droits, malgré le jugement de condamnation ci-dessus énoncé [du] 31 décembre 1800.

Le procès ventillant par-devant le Sénat est appointé en droit. La demande des héritiers du Marquis d'Angrogna est contraire au principe de droit.

[F° 2 v°.] La commune de Ristolas appuye son exception : à un acte public, tel que celui du 15 juillet 1800, au jugement de la Commission extraordinaire judiciaire alors établie à Turin du 31 décembre même année ; à l'acte de saisie, exécution du 27 nivôse en 9 ; au décret de la Commission executive du Piémont du 2 pluviôse même année, et enfin à l'acte d'adjudication du 29 janvier 1801.

Tous ces titres sont inataquables en eux-mêmes. En effet, dans l'acte d'obligation du 26 messidor en 8 (15 juillet 1800), M. le Marquis d'Angrogna se déclare vrai et légitime débiteur de la somme de 13.396 l. envers la commune de Ristolas pour les causes y énoncées.

Suivent des considérations sur ces divers actes, qu'il serait trop long et parfaitement inutile de reproduire ici.

INDUSTRIES & MÉTIERS

DISPARUS OU QUI SONT EN DÉCADENCE

dans le Chef-lieu du département des Hautes-Alpes

ET DANS BEAUCOUP D'AUTRES VILLES.

ÉBÉNISTES.

L'art de façonner le bois, de fabriquer des meubles a été de tout temps exercé avec beaucoup d'habileté dans les contrées boisées et montagneuses. — Il est, en effet, bien logique, comme nous l'avons déjà constaté, que les habitants d'une localité possédant tels et tels produits naturels spéciaux, aient cherché à les exploiter, à en retirer le plus de bénéfice possible, en leur faisant subir certains travaux industriels ou artistiques qui doublent, décuplent et centuplent parfois leur valeur. — C'est ainsi qu'en Suisse et dans la Forêt-noire, l'industrie des travaux sur bois a toujours procuré d'abondantes ressources à leurs ingénieuses populations. De même aussi les ouvriers ébénistes, dénommés ainsi fort improprement, qui devraient s'appeler *noyéristes*, à Gap surtout, puisque c'est le bois de noyer et non l'ébène qu'ils travaillent, ont toujours été nombreux et réputés dans le chef-lieu du département des Hautes-Alpes. Car, c'est principalement sur les pentes des collines du Gapençais que poussent très lentement ces grands arbres, ces noyers majestueux qui ont fourni et fourniront encore quelque temps ce bois roux veiné de noir, si propre à la fabrication des meubles. Il est incontestable que cette essence de bois indigène est la plus solide, la plus durable et la plus belle, et que, que nulles de celles qui nous viennent de l'étranger ne se prêtent aussi bien au rabot de l'ébéniste et au ciseau du sculpteur. — Qu'il nous soit permis ici de faire une petite digression, de constater en passant, que, faute de replanter, ces arbres si utiles et si beaux finiront bientôt par disparaître des Alpes. — Il serait à désirer que le propriétaire, en arrachant des noyers trois et quatre fois centenaires,

pensât un peu plus à la postérité, et, qu'il fît pour elle ce qu'on fait pour nous nos devanciers.

Cela dit : une preuve évidente que la pratique de l'art de l'ébénisterie est très ancienne dans les Alpes, c'est le grand nombre de vieux meubles, tels que bahuts, buffets, armoires, coffres et crédences, plus ou moins ouvragés, que les marchands antiquaires ont recherché pendant les dernières années de l'Empire et qu'ils ont enlevé de nos localités pour aller orner les appartements des riches amateurs des grandes villes. — Mais, ce qu'il nous faut malheureusement constater, c'est que le métier d'ébéniste qui était très pratiqué, très florissant, il y a quelques années à peine dans notre chef-lieu, décline maintenant, est certainement en décadence. Il y a bien encore sans doute deux ou trois ateliers importants, mais, il s'y fabrique bien moins de meubles qu'il y a vingt ans. Les industriels qui les exploitent, tirent de Lyon et de Paris une grande partie de leurs articles tout fabriqués. Ce qui est positif, c'est que le nombre des ouvriers et des patrons ébénistes va toujours en diminuant, et, ce qui est un signe caractéristique de décadence, c'est que l'on ne fait presque plus d'apprentis. — Il n'y a plus ou fort peu d'ouvriers aussi habiles qu'autrefois dans notre chef-lieu, qui brillait sous ce rapport parmi les petites villes de province. Des ébénistes renommés, qui sont devenus de grands et riches industriels, entr'autres les Jeanselme à Paris et les Roux à New-York, sont originaires de Gap et sont sortis des ateliers de cette ville. — La cause de ce dépérissement peu visible en apparence, puisque les magasins de nos ébénistes, comme ceux de nos chapeliers, sont plus fastueux que jadis, la cause de la diminution de fabrication locale des meubles est la même que pour tous les autres corps de métier. — C'est la centralisation à outrance qui s'est opérée depuis une trentaine d'années, c'est la fabrication à la machine, c'est l'exploitation par les grands centres industriels qui importent partout avec facilité et à bon marché leurs produits par les chemins de fer. — N'est-on pas arrivé, en effet, non seulement à faire les mortaises et les tenons, à pousser les rainures et les moulu-

res, mais encore à exécuter, à sculpter mécaniquement des sujets assez compliqués d'ornementation sur les meubles, tels qu'arabesques, fleurs et fruits et jusqu'aux personnages.

Et à ce sujet, nous sommes heureux de rendre hommage au sieur Lesbros, un de nos compatriotes, doué d'une grande initiative. — Fils de maître en l'art de la menuiserie et de l'ébénisterie, il a su joindre à ce talent celui d'habile industriel, d'usinier mécanicien. De l'ancienne scierie à eau, située sur les bords de la Luye, créée par les sieurs Morel et Ricard, deux industriels qui n'ont pas manqué, eux aussi, d'initiative locale dans leur temps, il a réussi à faire un établissement de premier ordre, où il occupe journellement quarante à cinquante ouvriers. Après avoir doublé la dimension de l'usine, il y a installé plusieurs machines nouvelles perfectionnées, qui découpent, rabotent, mortaisent et moulurent les plus grosses pièces de bois comme les plus petites. Il en est une, même, destinée spécialement à aiguiser automatiquement les scies. — Du bout de son immense chantier, les plus grosses billes de noyer sont amenées sur des railways, presque sans peine ni difficulté, devant les scies alternatives et circulaires qui fonctionnent nuit et jour. — Aussi son trafic est-il très considérable, il exporte les bois équarris et découpés pour la confection, non seulement des meubles et des sièges, mais des planchers et des charpentes. Il continue, en outre, à fabriquer sur commande les meubles d'ébénisterie et les rampes d'escalier. C'est incontestablement comme M. Monnier, un des industriels qui ont le plus de mérite, dans notre chef-lieu,

Les Sibour, les Ricard, les Pellegrin, les Mézenq, les Garnier, les Dufournel, les Michel, les Mangarel, les Faure, les Peyre, les Jeanselme, les Lacaze ont tous été d'habiles ébénistes locaux. Ils sont tous morts où disparus. — Les industriels principaux qui exploitent encore l'ébénisterie à Gap, dans de bonnes conditions, sont les Sauva, les Eyrier, les Lesbros, les Artemale et les Boyer ; mais, leur fabrication ne paraît pas être aussi active qu'autrefois, bien que leur commerce soit peut-être plus important.

TAPISSIERS.

Quant au métier de tapissier, qui, depuis le milieu de notre siècle, avait pris une assez grande extension, qui, semblait être implanté et même prospérer dans le chef-lieu des Hautes-Alpes, il se trouve à cette heure réduit à sa plus simple expression. — Antérieurement à cette époque, avant 1850, nul industriel n'exerçait à Gap spécialement cette profession. L'art de la tapisserie était pour ainsi dire ignoré où plutôt négligé et délaissé complètement. Car, il est à peu près certain qu'il a été pratiqué et probablement florissant avant notre grande révolution sociale, pendant toute l'époque de la Renaissance, alors que le luxe de l'ameublement était répandu et brillait dans les vastes appartements de l'ancienne aristocratie. La multitude de sièges et de tentures antiques qu'on y a découverts, trafiqués et réparés dans ces derniers temps en est une preuve convaincante. Tous les greniers et galetas des vieilles maisons de la noblesse et bourgeoisie locales étaient encombrés de fauteuils et de meubles de toutes les époques antérieures et de tous les styles. On y rencontrait pêle-mêle les sièges torses et tournés Henri II et Louis XIII, ceux du grand style Louis XIV, du genre coquet rocaille Louis XV, ainsi que ceux plus modestes et gracieux à pieds cannelés Louis XVI.

Tous ces réceptacles de vieilleries, véritables capharnaüms d'objets parfois précieux, ont été vidés depuis et leur contenu, en fait de mobilier, a été presque tout remis à neuf. — Il est donc évident que le métier de tapissier n'avait pas toujours été inconnu dans notre chef-lieu, et, y avait été pratiqué pendant longtemps avec un certain mérite. Mais si la tapisserie y avait été exercée, elle était pour ainsi dire morte à cette date. Elle était tombée dans un profond oubli. Aussi, tout le mobilier dans notre localité pendant cette longue période d'années était-il peu important, mesquin et rien moins que confortable. Les quelques fauteuils, chaises et sofas, style empire et restauration, qui constituaient tout l'ameublement en fait de sièges, étaient peu gracieux et peu commodes. Ils étaient à peu près tous

d'origine grenobloise et leurs bois étaient fabriqués en vrai où faux acajou et palissandre, et non plus, comme les sièges antérieurs, relégués aux oubliettes, en ce beau bois de noyer de production et de fabrication indigènes.—Toutefois pendant une partie de cette époque, un tapissier de Grenoble, le sieur Nallet, qui a été le précurseur et mieux le rénovateur de ce métier dans les Alpes, à l'appel de quelques riches clients, venait de loin en loin en confectionner où en réparer quelques-uns sur les lieux mêmes.

Telle était la situation de la tapisserie à Gap, quand, en 1854, le sieur Antoine Garcin, ouvrier tapissier distingué, natif de cette localité, apprenti du sieur Nallet, s'y établit, ouvrit en même temps un magasin et un atelier sur un très bon pied.— Quelques années après, en 1860, l'auteur de ces petites notices industrielles, apprenti du sieur Garcin, qui a exercé lui-même cette industrie locale pendant près de vingt ans, s'y installait aussi dans la Rue neuve. Leur commerce et leur métier à tous deux fut dès le principe assez important et florissant. — C'était d'ailleurs le bon moment, celui où une espèce de renaissance de l'ameublement se produisait. Sans créer précisément un nouveau style, tout en revenant un peu et beaucoup aux sièges anciens, on mêlait les genres ; en modifiant les formes et les contours, on était arrivé à trouver le siège pouf et confortable à bois recouvert, qui est le genre caractéristique de l'époque du second empire. En outre, la découverte encore récente du ressort en fer, appelé vulgairement élastique, adapté à la garniture intérieure des sièges favorisait la révolution, la rénovation dans l'art de la tapisserie. — Aussi, à partir de cette époque le métier de tapissier prenait un immense développement dans toute la France. Le luxe de l'ameublement s'introduisait partout ; le plus simple bourgeois, le plus modeste employé avait salon, boudoir et cabinet. Si ce n'était point partout que festons et qu'astragales, on ne voyait dans la plupart des appartements que tapis et lambrequins, que franges et capitons.

Mais cette ère de prospérité de la tapisserie ne devait pas durer très longtemps dans notre chef-lieu. A la suite de l'envahissement, toujours croissant, de l'importation

incessante des meubles et sièges de Paris et de Lyon, que favorisait le bon marché du transport, il était impossible que le métier de tapissier ne périclitât pas, comme tant d'autres. Aussi, dès 1875, époque de l'établissement de la voie ferrée dans les Alpes, l'industrie de la tapisserie diminuait très sensiblement. D'ailleurs il est tout clair que la plupart des sièges de salons et autres, étant plutôt des objets d'ornement que de stricte nécessité, ne servent que très rarement. Il est aisé de comprendre, alors, que l'ameublement de la bourgeoisie locale, sauf les sommiers et quelques fauteuils spéciaux, n'est pas sujet à être renouvelé n même regarni bien souvent. Dans nos petites localités, chaque famille aisée se trouvant surabondamment fournie en fait de sièges, la fabrication et la vente devait en éprouver nécessairement un ralentissement et presque une suspension. Aussi la décadence de la tapisserie s'est produite peu à peu, et, à cette heure, cette industrie est sinon anéantie, du moins dans un profond marasme. — Des deux industriels qui exerçaient spécialement ce métier avec un certain mérite, l'un le sieur Garcin, est mort il y a cinq ans, et n'a pas laissé de successeur; sa veuve est en liquidation depuis; l'autre, votre serviteur qui vous donne ces détails, voyant chaque année baisser l'ouvrage, a jugé à propos de se retirer du commerce en 1877.

Ce sont maintenant deux ou trois ébénistes qui ont recueilli et monopolisé le trafic, sinon la fabrication complète des sièges, dans le chef-lieu des Hautes-Alpes.

BATONNIERS ET TOURNEURS SUR BOIS.

Comme conséquence toute naturelle de l'abaissement, sinon de l'anéantissement du métier de tapissier, devait se produire celui d'un autre métier qui en dépend, où plutôt dont il est le principe. En effet le bâtonnier, le fabricant de bois de fauteuils, chaises et canapés ne saurait exister pour ainsi dire sans le concours du tapissier, qui en fait les garnitures, de même que le tapissier ne peut exercer son industrie sans celui du bâtonnier. Ces deux

métiers ne vont point l'un sans l'autre, ils se complètent et quand l'un souffre, l'autre n'est guère en vigueur. Aussi depuis que les deux principaux industriels exerçant spécialement la tapissserie ont disparu du chef-lieu des Hautes-Alpes, tous les bâtonniers se sont éclipsés. Les Eyraud, les André, les Peyre, les Espié, les Savignan ont été obligés de changer de métier, de se livrer à une autre industrie. Peu à peu les uns ont embrassé la menuiserie, les autres l'ébénisterie. En fait de bâtonnier, il n'y a plus à Gap que quelques fabricants de chaises empaillées, encore leur fabrication n'est plus si active qu'autrefois, depuis que cette industrie s'exerce de nouveau dans les maisons centrales, et que l'importation des sièges cannés en bois courbé et autre s'effectue sur une vaste échelle.

Pour le métier de tourneur sur bois, qui est aussi quelque peu lié et dépendant de celui du tapissier, il a subi le même sort dans notre chef-lieu. Il a périclité peu à peu, puis est complètement disparu depuis quelques années. Il a été pratiqué pendant la même période de temps avec assez de goût et d'activité par trois ou quatre habiles ouvriers. Le sieur Michel et son fils aîné ont laissé dans les Alpes de nombreuses preuves de leur adresse et de leur talent dans ce genre d'industrie. Ce n'étaient point de vulgaires ouvriers, mais bien plutôt de véritables artistes. Ils savaient mettre la main à tout, et faisaient jusqu'à la mosaïque sur bois. Après leur mort, survenue dans la même année, et celle du sieur Beautenez qui a pratiqué le tournage en même temps, mais avec moins de talent, il n'y a plus eu d'industriel exerçant spécialement ce métier. Cependant un sieur Reymond, formier de son état, avait essayé de prendre leur succession ; mais, il n'a pu se maintenir que durant trois ou quatre ans et a fini par s'en aller. Depuis son départ, on ne tourne plus à Gap, ni pieds de fauteuils, ni pieds de table, encore moins des berceaux faux bambou, des casiers de musique et autres petits meubles de fantaisie.

CORDIERS.

Un métier qui a été aussi très pratiqué en Province, et qui était assez rémunérateur, c'était celui de cordier. Il n'y a pas longtemps qu'à l'entrée de beaucoup de villes, de bourgs et de villages étaient encore installés les appareils nécessaires aux fabricants de cordes. — A Gap, sur les quatre ou cinq avenues principales, et parfois des deux côtés de la route on voyait naguère les grands rouets de nos cordiers mis en mouvement toute la journée par quelque jeune garçon ou fillette qui leur servaient de manœuvres. — Ceux-ci chargés de grandes quenouilles attachées à leur ceinture, filaient méthodiquement le chanvre et fabriquaient la ficelle nécessaire à la confection des cordes et des câbles. Pendant toute la saison des beaux jours, les bords ombragés de nos grandes voies étaient ainsi parcourus par ces fileurs infatigables. C'était un va et vient lent mais continuel qui égayait le passant. — Puis de temps à autre, lorsqu'il y avait assez de ficelle filée en magasin, on voyait ces industriels fabriquer les cordes et cordages, en les câblant au moyen de traîneaux chargés de pierres, que la torsion et la contraction du chanvre faisaient avancer. C'était sans doute l'art primitif de la fabrication des cordes et cependant, malgré les progrès modernes de cette industrie, on a recherché longtemps cette fabrication et beaucoup la regrettent, car elle offrait plus de garantie de solidité et de durée que les cordages fabriqués à la machine. Avant la construction des nombreux ponts que l'on a jetés sur la Durance et sur le Buëch, presque tous les câbles de bac étaient de fabrication gapençaise, et, lors de l'ouverture du canal du Drac, quand les grands et pénibles travaux de déblaiement du tunnel de Manse nécessitèrent des câbles sûrs pour le fonctionnement des cinq ou six puits de 80 à 120 mètres de profondeur, c'est à un cordier de Gap, au sieur Benoit Giraud que les entrepreneurs s'adressèrent, ce dont il n'ont eu qu'à se féliciter. C'est qu'alors à la bonté du travail se joignait la garantie des matières employées ; toutes les cordes étaient fabriquées avec les chanvres seuls récoltés dans

les Alpes et l'Isère. On était sûr qu'elles n'étaient point mêlées de phormium ou de toute autre plante textile.

Maintenant que l'on ne tisse plus la toile, qu'on ne fabrique presque plus de cordes dans le Gapençais, on ne sême plus de chanvre dans la localité, on n'en voit plus rouir dans les fossés, on ne le teille plus près de l'âtre durant les longues veillées d'hiver. Parmi les fabricants de cordes à la main qui ont sérieusement exercé le métier à Gap, nous mentionnerons les noms des Giraud, des Simon, des Blayer, des Sarrazin, des Gaignaire et des Coffe. Seuls, les Giraud père et fils et l'un des frères Sarrazin, tiennent encore bon, résistent quelque peu à la concurrence étrangère; mais, d'après leurs aveux, que nous tenons même de leur bouche, leur métier périclite à grand train, à un tel point qu'ils n'ont plus de l'ouvrage que pour un quart de l'année. Ils continuent néanmoins la vente des ficelles et des cordes, mais la plus grande partie leur arrive fabriquée à la machine des grands centres manufacturiers. Nous ne sommes donc pas loin du jour, où, comme le métier de chapelier en feutre à la main, celui de cordier à la main, aura disparu du chef-lieu du département des Hautes-Alpes.

MARBRERIE.

Une industrie qui avait commencé à prendre beaucoup d'importance et qui eût acquis sans doute un très grand développement dans notre chef-lieu, si nous eussions joui plus tôt du transport facile et à bon marché des voies ferrées et des chûtes d'eau du canal du Drac, c'est celle de la marbrerie. — Les montagnes des Alpes renferment en effet d'importants et nombreux gisements de marbres de toute nature et de toutes couleurs, d'une rareté et d'une beauté remarquables; entr'autres le portor du Lauzet, le noir de Molines, les brèches vertes de Morin, de Ceillac, et de St-Véran, les rouges de Prunières et de Chorges, les roses de Guillestre, etc. — Toutes ces carrières, dont l'accès n'offre pas de très grandes difficultés, sont encore loin d'être exploitées comme elles pourraient l'être maintenant que le chemin de fer passe presque à leurs pieds.—Depuis

deux ans pourtant une société belge s'est constituée pour l'exploitation de quelques unes, mais l'industrie de la marbrerie locale n'en profite guère, car, tous les blocs sont exportés bruts sans être découpés ni taillés.

Vers le milieu de notre siècle, les sieurs Amat et Bigillion, deux de nos compatriotes pleins d'initiative, n'avaient pas craint de consacrer des sommes considérables à cette exploitation des richesses naturelles de notre département. — Ils avaient fondé pour cela deux établissements assez importants, l'un pour le sciage mécanique des marbres, et l'autre pour leur taille et leur polissage. — Il est plus que regrettable, pour les intérêts de notre pays, que ces deux industriels n'aient pas vu leurs efforts couronnés complètement de succès. — Toujours est-il que c'est à eux que l'on doit l'introduction de cette industrie dans le chef-lieu du département des Hautes-Alpes. — Ils n'ont eu qu'un tort, qu'on ne peut leur reprocher, celui d'être venus trop tôt, à une époque où le charroi était très pénible et très couteux, où les relations commerciales étaient encore difficiles et rares. — Nul doute que maintenant ils eussent pleinement réussi dans leur très louable entreprise.

La scierie mécanique à eau qu'ils avaient établie sur les bords du torrent de Bonne, en amont de la ville de Gap, n'a eu malheureusement qu'une courte existence. — Elle était cependant montée sur un bon pied, puisque trois scies bien installées et pourvues chacune de douze à quinze lames, pouvaient découper continuellement une quarantaine de tranches de marbre à la fois. — Cette usine a fonctionné pendant plusieurs années avec une certaine activité ; mais peu à peu son débit a diminué, et, elle a cessé complètement de marcher dix ans après sa création. Sa ruine provient assurément de l'excédent des dépenses que son fonctionnement intermittent occasionnait, du chômage forcé des ouvriers pendant la saison des basses eaux et surtout, nous le répétons, de la cherté et de la difficulté des moyens de transport.

Quant aux ateliers de taille et de polissage des marbres, qu'ils avaient créés en même temps, sous la direction

d'un ouvrier marbrier, nommé Pech, et qui, durant la même période d'années, ont occupé aussi un bon nombre d'ouvriers, ils n'ont jamais été fermés et complètement inactifs, à la suite de leur abandon de cette industrie. Leur succession fut recueillie par deux marbriers venus du département de l'Isère, les sieurs Achard et Chéty. — Ces deux industriels, qui sont loin d'être sans mérite, continuent depuis plus de trente ans la pratique de la taille, du polissage et du sciage à la main, et non mécaniquement, des divers marbres des Alpes. — Mais, malgré toute leur activité et leur intelligence commerciale, ils n'ont pas augmenté l'élan que leurs deux prédécesseurs avaient donné à l'exploitation de la marbrerie. — Néanmoins, on ne peut que les féliciter d'avoir su maintenir quelque peu cette industrie locale, qui pourrait prendre incontestablement une plus grande extension. — C'est par la société Amat et Bigillion que furent fournis quelques superbes blocs de marbre gris de Céuse qui ont été employés à la construction des mangeoires des écuries impériales de Napoléon III.

FONDERIES.

A l'époque où l'industrie de la marbrerie s'implantait dans le chef-lieu des Hautes-Alpes, c'est-à-dire vers le milieu de notre siècle (ou mieux quelques années après), celle du fondeur en cuivre s'y introduisait pour quelque temps.— Les deux frères Chastan, d'origine briançonnaise, arrivant de Paris, où ils avaient puisé les notions de fondeur sur métaux, créaient une petite fonderie à l'entrée de notre ville, au quartier de St-Arey. Bien qu'ils sussent modeler et fondre toutes sortes d'objets, toute espèce de pièces en cuivre pour les machines, ils n'ont guère pratiqué que la fonte des cloches. C'est une spécialité dont ils ne sont presque pas sortis. — Tant qu'a duré leur association, pendant six ou sept ans, leur industrie, sans être très brillante, a été assez féconde. Ils ont fondu une belle quantité de cloches et de bourdons pour les églises des diocèses de Gap et de Digne. A la suite de la dissolution de leur société, le cadet ayant quitté Gap, l'aîné transporta l'ex-

ploitation de son industrie au sud de la ville, sur l'avenue de Marseille, presque en face le terrain où M. Monnier a établi sa magnifique tuilerie. C'est là qu'à force de travail et d'économie il était parvenu à établir sa nouvelle fonderie, bien modeste assurément, qui n'a cessé de fonctionner qu'à sa mort, survenue il y a huit ou dix ans. Il n'a pas laissé de successeur, aussi sa petite usine est tombée en ruines, et cette industrie locale, de fondeur de cloches, s'est éteinte avec lui. — Nous devons ajouter qu'en même temps et bien longtemps avant les frères Chastan, le sieur Antoine Fassi, ouvrier chez le sieur Bonnet chaudronnier dans la rue Pérolière, s'était livré sur une moindre échelle, à certains petits travaux de fonderie en cuivre. Pendant plus de quarante ans il n'a cessé de fondre dans ses creusets une masse d'objets, tels que timbres, clochettes, robinets, anses pour chaudrons, coussinets pour essieux de voiture etc.... Il a exercé jusqu'à sa mort, arrivé bien avant celle de Chastan, les deux métiers à la fois de chaudronnier et de fondeur.

En outre, lors de la séparation des frères Chastan, et de l'abandon de leur établissement situé à St-Arey, le sieur Bonnet, ouvrier fondeur en métaux, venu de l'Isère où il est retourné après son essai infructueux, prit leur succession et y établit une fonderie d'objets en fonte. Ce n'était point sans doute une usine très importante, un haut-fourneau dans toute l'acception du mot, que cet industriel avait créé, néanmoins il était parvenu à bien installer et à bien pratiquer l'exploitation de cette industrie métallurgique. — Il eût sans doute réussi dans son entreprise, si des obstacles insurmontables ne s'y étaient opposés. Il est tout naturel qu'étant introduite dans une localité éloignée de tout centre d'extraction de minérai de fer, et de plus, dépourvue complètement de charbon, ce combustible essentiel à la fonte des métaux, cette industrie ne pouvait pas prospérer. Aussi, n'a-t-elle eu qu'une durée éphémère et cette fonderie a disparu quatre ou cinq ans après sa création. Depuis, nul industriel n'a tenté l'exploitation de la fonte du cuivre et du fer dans notre chef-lieu.

BRASSERIES.

Une autre industrie, qui a eu ses beaux jours, un autre métier qui a été pratiqué avantageusement dans le chef-lieu des Hautes-Alpes, pendant un assez long espace de temps, c'est celle de la brasserie, c'est celui de fabricant de bière. — Durant plus d'un demi-siècle quatre et même cinq brasseries ont fonctionné à Gap dans de bonnes conditions. Leur fabrication a été trés active et occupait un nombre assez important d'ouvriers et d'employés. — Elles fournissaient non seulement notre département, mais encore la plupart des limonadiers des deux ou trois départements limitrophes. Une d'entr'elles expédiait même son produit jnsqu'à Marseille.

La fondation de la première brasserie locale remonte à 1820. Ce fut le sieur Chabrand, le premier organisateur d'un établissement de bains à Gap, qui, vers cette époque, introduisit et implanta l'industrie de la bière. Il installa sa fabrique en pleine rue neuve, alors peu fréquentée, puisqu'elle était à peine construite à moitié, mais, d'où elle n'a jamais été éloignée. Pendant douze à quinze ans, il fut le seul à exercer cette fabrication assez lucrative, pourtant sur une petite échelle.

Ce n'est qu'en 1832, que le sieur Jean-Jacques Aubert, le premier maître de poste dans nos Alpes, établit une seconde brasserie sur les bords de la Luye, au quartier de la Blache. Pour faire concurrence à son prédécesseur avec gloire et profit, celui-ci monta dès l'abord sa fabrique sur un très bon pied, et, fit venir un ouvrier brasseur de Wissembourg, le sieur Philip Eberlin, qu'il institua son contre-maître. Aussi, dès le principe, la bonne réputation de sa bière fut bientôt établie et justement méritée. Sous l'habile direction de ce brasseur alsacien et sous celle de son successeur bavarois, tout autant capable, cet établissement ne fit que prospérer. Il se développa même davantage quand le sieur Aubert, que le tracas des messageries absorbait, l'eut cédé au sieur Saanner, le contremaître qui avait remplacé Eberlin. Celui-ci, qui avait amassé une certaine fortune pendant sa gérance, et depuis

sa prise de possession, transporta vers 1860 l'exploitation de son industrie sur les bords du torrent de Bonne, au nord de la ville. Là, il était parvenu à fonder une grande brasserie vraiment modèle. — Rien n'avait été négligé, rien n'avait été épargné pour fabriquer bien et beaucoup ; énormes cuves, grandes chaudières, vastes séchoirs et surtout caves immenses, bien propres, bien aérées, bien distribuées dans le soul-sol de la fabrique et jusque par-dessous la terrasse. — Tant que cet industriel a vécu, cet établissement, d'une grande importance, a fonctionné dans de très bonnes conditions.

Pendant ce temps, la première brasserie établie par le sieur Chabrand, tout en se maintenant, avait changé plusieurs fois de maître. Après la mort de son fondateur et celle de son neveu qui lui avait succédé, le sieur Rambaud en ayant fait l'acquisition avait transporté en face, de l'autre côté de la même rue, l'exploitation de son industrie. Sa veuve après lui et son gendre, le sieur Kah, ont continué pendant près de vingt-cinq ans à bien diriger cette fabrique, qui a marché presque de pair avec celle du sieur Saanner, pour la quantité mais non pour la qualité de fabrication. Presque tout-à-coup elle a rapidement périclité, à partir du jour ou le chemin de fer, arrivant à Gap, a importé en abondance dans tout le département les bières du Nord et de l'Allemagne. Elle a disparu quelques années avant celle de son premier concurrent le plus sérieux. — Il y a deux ans à peine que celle du sieur Saanner, dont les sieurs Cler et Bonnet étaient devenus acquéreurs quelque temps après sa mort, a cessé d'exister. Le sieur Bonnet a lutté jusqu'à toute extrémité contre la concurrence étrangère, mais sa fabrique a fini par sombrer, la dernière il est vrai, comme d'ailleurs presque toutes les brasseries des petites villes de province, à la suite de l'envahissement général du goût et de la mode des bières alcoolisées.

Une brasserie moins importante que le sieur Guigues avait établi, d'abord dans l'intérieur de la ville, près de la place Grenette, puis au rond-point des Cordeliers, était de date plus récente. Elle a fonctionné pendant vingt-cinq

ans et a cessé de fabriquer à peu près en même temps que celle de Kah, il y a environ huit ans.

Deux autres brasseries ont aussi existé près de la vieille caserne, celles du sieur Carle et Saanner fils. — Elles n'ont eu qu'une existence relativement éphémère et n'ont jamais pris une grande importance. Elles ont fabriqué néanmoins pendant huit à dix ans.

Toutes ces brasseries locales avaient pris beaucoup d'extension, les deux premières surtout, depuis que les vignobles sont affectés de diverses maladies qui les anéantissent. C'est au moment où elles étaient le plus florissantes, que l'importation éffrénée des bières étrangères est venu les surprendre et les ruiner.

Sans atteindre les grandes qualités, la haute réputation de la bière souple et mousseuse de Lyon, la bière fabriquée dans notre chef-lieu avait du moins le bon goût et le parfum agréable de l'orge et du houblon. Loin d'être malfaisante comme celle qu'on importe aujourd'hui, elle était salutaire et rafraîchissante, car elle n'était pas frelatée. — On ne la débitait pas en bock, mais en bouteille et en cruche : et, quand elle avait séjourné quelque temps en cave, quand elle était faite à point, celle surtout de Saanner, moussait à pleins bords, était délicieuse. — Mais, devant la centralisation de cette industrie, devant l'exploitation des grandes brasseries en vogue, nos petites fabriques de bière ne pouvaient pas tenir longtemps.

Il n'y a plus maintenant ni brassseurs, ni brasseries à à Gap, il n'y a plus que des entrepôts de bières étrangères. — Tous les ustensiles nécessaires à la fabrication de cette boisson, dont l'usage est entré dans l'alimentation publique, depuis plus d'un demi-siècle, dans nos villes du Midi, comme presque dans celles du Nord, ont été vendus et dispersés. C'est ce qui nous donne lieu de croire que cette industrie est bien complètement éteinte pour longtemps dans le chef-lieu du département des Hautes-Alpes.

CHAUFOURNIERS.

Il y a quinze ans à peine que notre chef-lieu n'avait nullement besoin d'avoir recours à d'autres localités pour son

approvisionnement de chaux hydraulique.— Trois et quatre établissements situés à l'entrée de la ville, au nord et à l'ouest, en fabriquaient suffisamment, et au-delà, pour ses travaux de construction. Ce n'étaient point sans doute des usines perfectionnées, c'étaient bien au contraire les fours les plus primitifs que l'on pût voir, et, la chaux était vendue telle qu'elle en sortait, c'est-à-dire sans être moulue ni tamisée. Elle n'avait pas non plus, peut-être, toutes les grandes qualités de la chaux du Teil; néanmoins, il parait qu'elle n'en était pas totalement dépourvue, puisque toutes nos constructions antérieures à l'établissement du chemin de fer dans notre région ont été effectuées avec; et, si quelques murailles de cette époque laissent à désirer comme solidité, c'est plutôt à la mauvaise qualité du sable employé qu'à celle de la chaux qu'il faut l'attribuer. Les industriels qui ont exploité cette fabrication locale y ont trouvé de tout temps une source de revenus assez importants. — La pierre calcaire ne leur manquait pas et ne leur coûtait guère; l'extraction n'était pas pénible et longue, puisqu'ils n'avaient qu'à la ramasser dans le lit de deux ou trois torrents qui ne cessent de l'entraîner dans leurs eaux, toutes les fois que de grandes pluies ou la fonte des neiges se produisent sur la montagne voisine de Charance. Le transport seul était un peu dispendieux, à cause de l'éloignement des fours, encore en avait-on construit plusieurs sur les lieux mêmes. — Ce calcaire produisait une chaux grasse que l'on faisait fuser et détremper à part, et, pour produire le mortier, on la mélangeait avec le sable après son refroidissement.

Cette industrie qui était en pleine vigueur, il y a peu de temps, occupait un personnel important ainsi qu'un certain nombre de chevaux. — Nous tenons de source certaine qu'un des plus importants fabricants de chaux, le sieur Jean Garcin, employait constamment huit à dix hommes pendant toute l'année, soit aux travaux des fours, soit au charroi du calcaire qui exigeait le concours de 6 à 8 chevaux.

L'exploitation générale de tous ces chaufourniers locaux était donc d'une réelle importance, avant l'intro-

duction par les voies ferrées des chaux de la Drôme et de l'Isère. Depuis cette époque le métier de chaufournier à complètement périclité à Gap. Peu à peu ces industriels ont succombé devant une concurrence acharnée qu'il leur était impossible de soutenir. Nous pouvons affirmer dès à présent, qu'il n'y aura bientôt plus ni four-à-chaux ni chaufournier dans notre chef-lieu ; le sieur Auguste Garcin, fils, le seul qui ait résisté jusqu'à présent, de son aveu même, est décidé par la force des choses, à cesser son industrie. Les derniers chaufourniers qui ont exercé à Gap leur métier sont : les sieurs Masse, Pierre Marcellin, Jean Vivian, Joseph Marcellin, Jean Garcin et son fils.

TONNELIERS ET PRESSOIRS.

Comme conséquence de la ruine de nos vignobles, devait nécessairement se produire celle de l'industrie des fabricants de vaisseaux vinaires. — En effet, depuis l'apparition de l'oïdium et du phylloxéra, ces deux terribles fléaux qui détruisent non seulement son fruit, mais la vigne elle-même, le nombre et l'importance des tonneliers à Gap sont toujours allés en diminuant. Le contenant n'avait plus de raison d'être, puisque le contenu faisait défaut ; il n'était plus utile de fabriquer des cuves, des bennes et des tonneaux, dès l'instant qu'on n'avait plus de raisins à cueillir, de vendanges à faire fermenter, ni de vin à loger. — Le nombre des tonneaux existants devenait bien suffisant pour emmagasiner le peu de récolte que l'on a maintenant. — D'ailleurs la consommation locale du vin a bien diminué, et de plus, les expéditeurs de vins étrangers fournissent les fûts en même temps à leurs clients. — Il y a vingt ans que cinq ou six tonneliers suffisaient à peine dans notre chef-lieu à la fabrication des vases vinaires. Ils avaient toujours plus de commandes qu'ils ne pouvaient en exécuter ; c'était une industrie vraiment florissante. — Une particularité de leur fabrication, qui n'était point à dédaigner, qui présentait un certain avantage pour la qualité de nos crus, c'est que leurs futailles, celles particulièrement de grandes dimensions, étaient fabriquées en bois de pin ou de mélèze, au lieu d'être en chataignier ou

en chêne, comme le sont généralement toutes les barriques qui viennent du dehors. C'est ce qui fait sans doute que nos petits vins, pauvres d'alcool, prenaient en y séjournant quelque temps, un arôme particulier qui les rendait si parfumés, si agréables à boire. — Les Faure, les Marin, les Pauchon, les Manchet, les Allec, les Bellino, les Trouba, ont eu une fabrication très active durant la dernière période de production de nos vignobles, mais, presque subitement, à partir de l'année 1880, le métier de tonnelier étant devenu pour ainsi dire inutile, la plupart de ces industriels ont été obligés d'en changer. Presque tous se livrent maintenant à la pratique spéciale de la menuiserie ; à peine si un ou deux d'entr'eux s'occupent encore à réparer quelques tonneaux où à fabriquer les cuviers pour lessive. La tonnellerie est donc complètement anéantie à cette heure dans notre chef-lieu ; peut-être pourra-t-elle se relever un jour, espérons-le, si nos propriétaires vignerons parviennent à reconstituer leurs vignobles.

Une seconde conséquence du manque de récolte de raisins, tout aussi logique que la première, est celle de l'anéantissement des grands pressoirs fixes à demeure, que l'on appelait vulgairement *treuils*. — Ils étaient ainsi dénommés sans doute, parce qu'ils étaient en effet desservis par un véritable treuil, c'est-à-dire par une grande pièce de bois cylindrique, placée verticalement, autour de laquelle s'enroulait et se déroulait la corde qui faisait serrer la grande vis en bois du pressoir et que faisait tourner deux ou trois hommes et parfois un cheval. — Il y a vingt ans qu'il existait encore une dizaine de ces pressoirs banals, où l'on transportait la vendange après sa cuvaison pour en extraire le second vin, appelé *pressée*. — Ils étaient généralement installés dans chaque quartier de la ville, au fond d'un cul-de-sac, dans les coins d'une remise ou d'une grande écurie. — Sans avoir toute la commodité des petits pressoirs portatifs, dont on se sert quelque peu maintenant, ils offraient l'avantage de presser une plus grande quantité de raisins à la fois ; car l'on pouvait extraire d'une seule charge cinq ou six hectolitres de vin. — Les

manœuvres s'y trouvaient, en outre, à l'abri du froid et de la pluie. — Les propriétaires de ces treuils prenaient un salaire fixe par hectolitre de pressurage, en argent quelquefois, le plus souvent en nature, suivant la volonté du propriétaire, dans une mesure appelée *carteau*. — Il n'existe plus une seule de ces grandes machines vinicoles ; toutes ont été démontées et les énormes madriers en vieux noyer, qui formaient leurs charpentes, ont été employés pour la plupart à la confection de quelques beaux meubles.

LITHOGRAPHIE.

Un métier qui touche presque au grand art, qui demande certaines facultés naturelles, quelques aptitudes spéciales, une main sûre, une vue forte et perçante, un goût délicat, c'est celui de lithographe. — Comme le graveur sur métaux et sur bois, il a besoin d'une grande justesse de coup d'œil, d'une excessive légèreté de touche, d'un discernement artistique prompt et judicieux ; car, il ne peut guère retoucher ses traits, il ne peut pas revenir sur son travail, sauf à le recommencer. Il a besoin en un mot de presque toutes les qualités essentielles qui constituent l'artiste peintre et graveur. Ce n'est qu'en possédant ces dons naturels et en ayant fait de bonnes études de dessin d'ornement principalement, qu'il peut arriver à se faire un nom dans ce genre d'industrie artistique. Aussi, les ouvriers lithographes sont-ils peu nombreux en province, et la lithographie est-elle un monopole, une spécialité réservée à la capitale et à quelques grands centres artistiques et industriels. Cependant, vers 1830, dans le très humble et petit chef-lieu des Hautes-Alpes, un premier essai de lithographie fut fait par M. Alfred Allier, le seul imprimeur à cette époque dans cette localité. Pendant trois ou quatre ans, un jeune sourd-muet, nommé Acarier, natif de Gap, qui avait appris à Marseille quelque peu l'écriture sur pierre, fut installé dans son imprimerie, située dans la rue qui porte encore ce nom, sur l'emplacement de laquelle a été construite, en 1846, l'église des Pénitents blancs. Munie d'une presse lithographique à bras des plus primi-

tives, cet ouvrier totalement isolé exécuta et tira des cartes de visite et certains petits travaux artistiques de quelque mérite.

Ce n'est qu'en 1877, que M. Sosthène Jouglard, fils aîné de Pierre Jouglard typographe, fit à Gap un nouvel essai de la lithographie avec presse à bras, qui ne fut pas complètement infructueux. Pendant trois ans, avec un de ses frères, qui était lui-même un ouvrier lithographe distingué, il occupa deux ouvriers et fit un peu plus que ses frais. Mais, le grand essai, l'établissement sérieux et important de cette industrie fut tenté par le fils cadet, Eugène Jouglard qui avait pris quelques années après la succession de son frère aîné, comme associé dans l'imprimerie de leur père. La situation lui paraissant favorable, amorcé quelque peu par la quasi-réussite de ses frères, il mit tout en jeu pour se créer un bonne réputation et satisfaire sa clientèle. Il introduisit dans son atelier un outillage complet, une nouvelle machine perfectionnée avec moteur à gaz, le premier importé dans notre département. Il s'adjoignit un personnel relativement important pour la localité, un graveur dessinateur, un conducteur transporteur, deux margeurs, etc... ; et, pour donner plus d'extension à son commerce d'imprimeur et de lithographe, il eut un voyageur qui visitait les Hautes-Alpes et les départements limithrophes. Malheureusement il avait trop compté sur l'encouragement persistant de ses compatriotes. *Tout nouveau, tout beau*, dit le proverbe, et nul n'est prophète dans son pays, ou du moins très rarement. Au bout de deux ou trois ans, son industrie, qui semblait s'implanter et prospérer, périclita tout-à-coup, et, malgré tous ses efforts et des sacrifices assez importants d'argent, il se vit bientôt obligé de fermer son atelier de lithographie et de vendre son matériel. Pendant ces quelques années, presque tous les genres de travaux concernant cette industrie avaient été abordés, écriture, gravure, dessin et chromo, ainsi qu'on a pu en juger par ses modèles exposés en 1885 au Concours industriel de Gap.

Dès lors, les sieurs Jouglard se consacrèrent uniquement à leur imprimerie qui a pris un développement

considérable. Qu'il nous soit permis d'ajouter que pour lutter avec succès contre la concurrence des grands centres, ils ont introduit l'élément féminin dans des ateliers spéciaux. Ils ont formé des ouvrières typographes qui sont occupées à la composition et au brochage des ouvrages courants, dont l'impression se faisait auparavant hors du département des Hautes-Alpes.

(*A suivre*). E. SIBOUR.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 4 septembre 1890.

PRÉSIDENCE DE M. Z. BLANCHARD, PRÉSIDENT.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance des Comités, M. le Président communique les circulaires ministérielles relatives aux « conditions de l'habitation dans les diverses parties de la France » et aux « changements survenus depuis cinquante ans dans le salaire des ouvriers et dans les conditions matérielles de leur existence ». Ces circulaires sont déposées au secrétariat de la Société.

Il communique encore la circulaire du président de l'Académie de Macon invitant la Société d'études à se faire représenter au prochaines fêtes du centenaire de la naissance de Lamartine. M. Célestin ROCHE, secrétaire adjoint de la Société, est désigné à cet effet.

Sur la présentation de divers membres, M. F. ARNAUD, licencié en Droit, notaire à Barcelonnette (Basses-Alpes), est proclamé membre fondateur de la *Société d'études des Hautes-Alpes*, et M. le marquis D'AYMAR DE CHATEAURENARD, de Paris, membre titulaire.

M. SIBOUR communique la seconde partie de son travail sur les *Métiers et industries* de Gap.

Le secrétaire énumère les divers travaux qu'il a reçus pour le Bulletin, de la part de MM. Z. BLANCHARD, ADVIELLE, COOLIDGE, David MARTIN, Félix PELOUX, Gustave VALLIER et Roger VALENTIN.

Il dépose sur le bureau les livres, brochures et autres publications qui lui sont parvenues pendant le dernier trimestre (voir à la *Bibliographie*).

Enfin il annonce que notre confrère M. Fiard a fait don à la Société d'une petite meule de moulin (?) paraissant remonter à une époque très reculée, et M. Arthemale, ébéniste à Gap, d'un moule pour fondre des crucifix, du XVIIe ou XVIIIe siècle. L'assemblée vote des remerciements aux donateurs.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Vu : *Le Président*, Z. Blanchard.

Le Secrétaire, P. Guillaume.

UN PRIEUR DE MONTMAUR EN 1451.

En 1872, un de mes amis me communiqua une assez grande quantité de vieux parchemins et papiers. J'y pris diverses notes, parmi lesquelles je viens de rencontrer l'extrait suivant d'un acte de 1451. Sans avoir une importance considérable, il intéresse l'histoire religieuse de Montmaur, et je demande place pour lui dans le *Bulletin de la Société d'Études*.

L. Fillet.

Le 8 janvier 1451, « cum inter venerab. virum dominum Petrum Gregorii, priorem loci Montis Mauri, Vapincen. dyoces., et Johannem Gregorii seniorem, dicti loci Montis Mauri, ejusdem domini prioris fratrem, temporibus retroactis insimul plura habuerunt agere, tam in eorum laboragiis animalium tam grossorum quam minutorum nutrimento, quam etiam in emptionibus bouum tam aratorium quam pinguium, rossinarum pollinorum tam masculorum quam femelorum, et etiam quarumcunque aliarum rerum , et de his omnibus atque aliis in quibus actum fuit quoquomodo et quavi de causa tanquam fratres usque ad diem presentem velint unus alteri... bonam fidem agnoscere et unus alium... quictare, ne in futurum aliqua questionis materia inter eosdem de premissis valeat suscitari... igitur..., anno et die predictis...., dominus Petrus Gre-

gorii, prior Montis Mauri, ex una parte, et Johannes Gregorii senior, ejus frater, ex parte altera... per se et suos heredes.... unus alium.... de predictis omnibus.... in quibus simul acturi fuerunt quovismodo et quacumque de causa usque ad hunc diem quictavit penitus et absolvit... Acta et publicata.. apud Montem [Maurum], in domo foganhie dicti prioratus Montis Mauri, presentibus nobilibus Anthonio de Monte Albano, habitatore Vapinci, Johanne Gregorii, notario, Jacobo de Vilario, domino Honorato Sanssonis, capellano curato dicti loci Montis Mauri, testibus..... »

(*Original, parchemin de 64 lignes*).

ADIEUX AU 96e DE LIGNE.

Le clairon a donné le signal du réveil,
Et de ses doux accords la fanfare sonore
Appelle les échos des Alpes, dont l'aurore
Pare les blancs sommets de son voile vermeil.

Déjà, le sac au dos, tout le long du sentier
Les soldats sont rangés; leur colonne serrée
Va déroulant, ainsi qu'une écharpe moirée,
Ses chatoyants reflets d'or, de pourpre et d'acier.

Où vont-ils ? Leurs chevaux ignorant ce chemin
Détournent soucieux leur tête blonde et fine.
Adieu le champ de Mars aux remparts d'aubépine
Et l'air tout embaumé de bruyère et de thym.

Adieu le pré rustique où paissaient les moutons,
Tandis qu'aux bruits confus de la petite guerre,
Prise d'un vague effroi, la petite bergère
Fuyait effarouchée à l'ombre du buisson.

Ils s'en vont ! Leur drapeau s'ouvre au vent du matin.
Ainsi l'on voit s'enfler une voile légère
Quand le vaisseau qui part pour un pays lointain,
Bercé par le flot bleu, salue encor la terre.

O drapeau, toi qui fus si cher à notre cœur,
Toi dont les plis soyeux ont flotté sur nos têtes
Aux jours de nos malheurs comme aux jours de nos fêtes,
O monument sacré de gloire et de douleur !

Tu planas sur nos rangs décimés par la mort,
Nos braves t'ont serré dans leurs mains héroïques.
Depuis, l'ont voit toujours, sombres, mélancoliques,
Tes franges scintiller comme des larmes d'or.

Mais ceux qui t'ont reçu jadis, au champ d'honneur,
Sont bien dignes de toi, précieux héritage.
Va ne redoute point la honte ni l'outrage,
Sois toujours des soldats l'aile pleine d'ardeur.

Adieu, nobles enfants de notre France chère.
Hélas ! notre cité ne peut vous retenir !
Mais nos vœux vous suivront comme votre bannière
Et nous gardons de vous le meilleur souvenir.

MARIA COURT.

Gap, 4 septembre 1890.

BIBLIOGRAPHIE ALPINE.

700. BERLUC-PERUSSIS (L. de). *Wendelin en Provence.* Digne, 1890, 8°, 33 p. — « Notre incomparable chercheur Tamizey de Larroque, qui est en même temps un trouveur merveilleux, a publié dans le *Journal de Forcalquier et de la Haute-Provence* (n° du 24 juillet 1887), un article sur « Wendelin et Forcalquier », qui a été, pour les lecteurs de cette feuille, même les plus familiarisés avec les annales de leur pays, une intéressante révélation. Le nom de Wendelin, confessons-le en toute humilité, était absolument effacé de la mémoire des Forcalquiens. Et, certes, jamais oubli ne fut plus ingrat ; car ce belge illustre, durant son court incolat parmi nous, fut activement mêlé au mouvement d'esprit dont notre ville était alors le centre. Il s'y livra, de plus, à des observations scientifiques qui ne furent sans honneur ni pour lui, ni pour nos Alpes ». Ainsi s'exprime M. L. de Berluc-Perussis. Godefroi-Irénée Wendelin, né en 1580, enseigna quatre ans à Digne. En 1603, il observa à Valensole une éclipse de lune, et le 3 avril 1605, il en étudia une autre à Forcalquier, où il était alors précepteur des fils d'André Arnaud, docteur ès droits et lieutenant-général de la sénéchaussée. Nous ne pouvons accompagner Wendelin dans toutes ses pérégrinations scientifiques. Disons seulement qu'il mourut octogénaire, en 1660 et « doyen du chapitre de Rothnac ». — C.

701. BERTHELÉ (Jos.), archiviste des Deux-Sèvres. *Le Donjon de Niort et son origine anglaise.* Niort, 1890, 8°, 19 p. — *Une fonte de cloches au temps jadis.* Poitiers, 1890, 8°, 11 p. — C.

702. BERTHET (Mgr Prosper-Amable), évêque de Gap. *Lettre pastorale en faveur des incendiés du Monêtier-de-Briançon.* Gap, 14 août 1890, 8°, 4 p. — C.

703. Chevalier (Ulysse), chan. hon., correspondant de l'Institut. *Paray-le Monial et son fondateur. Étude critique.* Lyon, E. Vitte, 1890, 8°, 16 p. — D'après un cartulaire considérable, non encore publié et que nous devrons, comme beaucoup d'autres, au zèle infatigable de M. Ul. Chevalier, Paray-le-Monial date du Xe siècle. « Lambert, fils de Robert d'Autun et d'Ingeltrude, épouse Adélaïde de Vermandois avant 968 et devient, à cette date, comte de Chalon ; son frère Robert en est vicomte. Il fonde Paray-le-Monial de 973 à 977 et meurt le 22 février 988/9, laissant pour enfants Hugues, Maurice, Mathilde et Gerberge ». Paray-le-Monial n'a donc pas été fondé par « Lambert, comte de Valentinois dont Valence est la capitale », ainsi qu'on tend à le « propager à l'aide de cette multitude de feuilles hebdomadaires qui, à des articles de piété et aux nouvelles locales, joignent parfois des variétés qui visent à être de l'histoire... De pareilles inventions (le mot anglais est *forgeries*), en plein soleil du XIXe siècle, sont nécessaires (*oportet et haereses esse*), pour rendre croyable le fait des fraudes... pieuses commises par les gens d'Église et autres au moyen âge ». — C.

704. Coston (Baron de). *Passage de Napoléon dans la Drôme en 1814 et campagne du duc d'Angoulême en 1815.* Lyon, L. Brun, 1890, 8°, 35 p. (Tirage à part, à cent exempl., de l'*Histoire de Montélimar*, t. IV, chap. VIII). — Récit fort détaillé et très précis des évènements qui se sont accomplis dans la Drôme en 1814-15 et en particulier à Montélimar. Il aidera grandement à bien comprendre ceux qui ont eu lieu dans les Hautes-Alpes à la même époque. — C.

705. Fillet (M. l'abbé). *État des revenus de l'évêché de Die vers 1474, suivi de celui des chapellenies fondées dans les églises de N.-D. de Die et St-Sauveur de Crest à la même époque.* Paris, Ern. Leroux, 1890, 8°, 15 p. (Extr. du *Bull. hist. et phil. du Comité des Travaux hist.*). — C.

706. Foulques de Villaret (Amicie de). *Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc, improprement nommé Louis de Contes.* Son origine orléanaise, sa famille, rectification de son nom, d'après des documents inédits. Orléans, 1890, 8°, 46 p. — Louis de *Coutes* fut attaché, dès l'âge de quatorze ans, à la personne de Raoul de Gaucourt, « ce preux devenu chevalier, en 1396, aux champs de Nicopolis, et que Charles VII avait élevé à la dignité de chambellan et de grand maître de son hôtel, de bailli de Rouen, en 1415, de *gouverneur du Dauphiné* [en 1428-48], et enfin de capitaine et gouverneur du duché et de la ville d'Orléans ». Le savant mémoire de Mlle Amicie de Foulques de Villaret démontre, une fois de plus, combien il est nécessaire de contrôler sévèrement, même dans les documents, les noms qu'on y rencontre. — C.

707. Guillaume (Abbé P.). *Rapport sur les Archives du département des Hautes-Alpes en 1889-1890.* Gap, 1890, 8°, 30 p. — S.

708. Guinier (E.). *La question des montagnes.* Grenoble, F. Allier, 1890, 8°, 35 p. (Ext. de l'*Annuaire de la Soc. des Touristes du Dauphiné*, an. 1889). — Dans ce travail, notre savant confrère met largement à profit les nombreux renseignements qu'il a recueillis pendant

son séjour dans le département des Hautes-Alpes. Il se pose et étudie successivement les graves questions suivantes : « La population doit-elle continuer à décroître ? Jusqu'à quelles limites ? N'est-ce point un danger social? En un mot, quel est l'avenir des pays de montagne, et dans quelle mesure la prospérité ou la décadence des montagnes en général, et des Alpes en particulier, peuvent-elles intéresser le sort de la nation entière? » La conclusion de cette étude importante et que nous nous faisons un devoir de signaler ici à l'attention, mérite d'être reproduite: « La race saine et fortement trempée de nos Alpins restera appelée, en vertu d'une harmonie naturelle bien remarquable, à infuser une sève nouvelle aux sociétés des citadins énervés par les jouissances d'une vie amollissante ou usés par les soucis des affaires et les excitations d'une existence surchauffée ». — S. (Hommage de l'auteur à la Soc. d'ét. des Htes-Alpes).

709. Joanne (Paul). *Itinéraire général de la France. Alpes Dauphinoises (en deux parties). Première partie.* Paris, Hachette, 1890, in-12, xliv - 395 p. — La description du *Dauphiné* désormais sera divisée en deux parties qui se vendront séparément. « Cette mesure est motivée par l'étendue de la région décrite, son importance au point de vue pittoresque, le nombre des courses, passages et ascensions qu'elle offre aux touristes et enfin par le nécessité de donner au public des guides d'un maniement commode ». Cette *première partie* comprend surtout la description du département actuel de l'Isère : « Grenoble et ses environs, la Grande-Chartreuse, Allevard, Uriage, les massifs de Belledonne et de Taillefer, la Salette, le Royannais, le Vercors. » La 2e *partie* (qui est sous presse), « comprendra Die et les montagnes de la Drôme (moins le Royannais et le Vercors), le Briançonnais, le Dévoluy, le Champsaur, le Valgodemar, le Valjouffrey, les massifs du Pelvoux et des Grandes-Rousses, le Queyras et les vallées Vaudoises ». Notre vaillant et savant confrère M. Henry Duhamel s'est chargé de la rédaction de l'ouvrage. Il y a consacré beaucoup de temps et de peine. Les lecteurs profiteront grandement de sa connaissance approfondie du pays qu'il parcourt depuis bien des années. Ce précieux volume est accompagné d'une carte d'ensemble du Dauphiné et de cartes spéciales, des environs de Grenoble, du massif de la Grande-Chartreuse, des environs d'Allevard; des plans d'Allevard, de Grenoble, d'Uriage, de Valence et de Vienne; et d'un panorama des environs de Grenoble. Il est, en outre, enrichi d'une notice historique sur le Dauphiné par M. Charles Dufayard, professeur au lycée de Grenoble, de très précieux conseils aux voyageurs et d'un grand nombre de renseignements pratiques. — S. (Offert à la *Société d'études* par M. Paul Joanne).

710. Lasteyrie (Robert de), membre de l'Institut. *Album archéologique des musées de Province, publié sous les auspice du Ministère de l'Instruction publique.* Paris, E. Leroux, 1890, 1er livr., in-4°. — « Trop de gens, aujourd'hui encore, traitent avec un injuste dédain nos musées de province ; et parmi les personnes qui aiment les arts ou se piquent de connaissances archéologiques, combien n'en est-il pas qui courent à

l'étranger chercher des trésors, qui vont en Italie visiter les moindres galeries et qui comprennent à peine les richesses amassées à Lyon, à Marseille, à Montpellier », etc. « La France, dit fort justement M. de Lasteyrie, est peut-être le pays de l'Europe qui possède le plus grand nombre de musées de toute espèce. En dehors de nos grandes collections nationales, l'orgueil et la gloire de la capitale, il en existe une foule d'autres, éparses sur tous les points de notre territoire et qui sont la propriété des départements, des villes ou des principales sociétés savantes de la province. Le nombre de ces musées atteint environ le chiffre de trois cents. Il n'y a plus à l'heure présente un seul de nos départements qui n'en possède au moins un... On a malheureusement méconnu pendant longtemps la valeur de toutes ces richesses ; nos collections provinciales, mal installées dans des locaux trop exigus, étaient laissés à l'abandon... » Les municipalités, « assez heureuses pour posséder des musées,... dans bien des endroits, se sont imposé de lourds sacrifices pour donner à leur musées un logement digne d'eux... » Dans la *Bibliographie des musées de Province*, M. de Lasteyrie, parle ainsi des Hautes-Alpes (p. XXIV-V) : GAP. MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DÉPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES. M. de Ladoucette, préfet des Hautes-Alpes de 1802 à 1809, avait formé un premier musée qui n'eut qu'une existence éphémère. La ville de Gap ne possédait plus qu'une petite collection de minéralogie, lorsqu'en 1867, MM. Aubert et Roman entreprirent de rassembler les premiers éléments d'un musée d'archéologie. Quelques années plus tard, en 1875, M. Robert Long, archiviste départemental, commença à réunir à la Préfecture un certain nombre d'inscriptions disséminées dans la ville et dans les villages voisins. Son successeur M. l'abbé Guillaume continua l'œuvre commencée, et ainsi fut formé un musée lapidaire, auquel on réunit, en 1880, la collection archéologique fondée en 1867. Le tout a été installé dans une dépendance de l'hôtel de la Préfecture. La *Société d'études des Hautes-Alpes*, qui n'a cessé depuis sa fondation de s'intéresser au développement du musée, y a déposé un assez grand nombre d'objets recueillis par elle, et dont l'énumération se trouve dans les divers fascicules de son *Bulletin*. On peut encore consulter, en attendant la confection d'un catalogue : VALENTIN (Florian). *Visite au Musée épigraphique de Gap*. Vienne, impr. E.-J. Savigné, 1880, in-8°, 23 p. ; GUILLAUME (L'abbé). *La collection Jourdan et la station gallo-romaine de Mons Seleucus*. Gap, impr. Jouglard, 1883, 26 p. [Extrait du *Bulletin de la soc. d'étud. des Htes-Alpes*, t. II (1883), p. 443 à 469]».

711. LASTEYRIE (Robert de) et Eugène LEFÈVRE-PONTALIS. *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique*. Paris, Impr. nat., 1890, t. II, 1re livr. (Hérault-Lozère). — A signaler l'analyse des publications : de l'*Académie Delphinale* (nos 22648 à 22885); de la *Société de statistique... de l'Isère* (nos 22886 à 23011), et de la *Société des Touristes du Dauphiné* (nos 23012 à 23019). — C.

712. Le Blanc (Edmond), membre de l'Institut. *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique Romaine.* Instructions adressées par le Comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du Ministère de l'instruction publique. Paris, E. Leroux, 1890, 8°, 140 p. et V pl. — C.

713. Maignien (Edmond), conservateur de la bibliothèque de Grenoble. *Notice sur Aubert Dubayet, député de l'Isère, à l'assemblée législative en 1791, ministre de la guerre* [3 nov. 1795-96, † 1797). Grenoble, Drevet, juin 1890, in-12, 34 p. — C.

714. Marie-Girod (M). *Répertoire de la première série des travaux de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie* ou *Table* des 24 premiers volumes (1855-1886). Chambéry, Menard, 1890, 8°, xiv-420 p. — S.

715. Mathey (Félix), publiciste. *Le guide mignon d'Avignon et de Vaucluse.* Littéraire, historique, usuel, pittoresque et commercial. *Vade mecum* du touriste et de l'habitant (chemins de fer, voitures publiques, foires et marchés, renseignements utiles, etc.). Avignon, 1890-1, in-24, 34 p. — Le titre indique tout ce qu'on trouve dans ce petit guide, fort bien compris. — C.

716. Repelin (M. le chan.). Rapport sur l'*Œuvre de la Sainte-Enfance* en 1889-90. Gap, Richaud, 1890, 8°, 15 p. — Renseignements sur plusieurs de nos compatriotes employés dans les missions. — C.

717. Robert (Adolphe) et Gaston Cougny. *Dictionnaire des Parlementaires français, comprenant tous les membres des assemblées françaises et tous les Ministres français, depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889, avec leurs noms, état civil, états de services, actes politiques, votes parlementaires, etc.* Paris, Bourleton, boul. Montmartre, 20, 1889, t. I, ABA-CAY, in-8°, 622 p. Prix, 12 fr. (seul vol. paru). — C.

718. Roche (Célestin), né en 1819, mort en 1861. *Œuvres posthumes. Lamartine.* Gap, impr. Jouglard, 1890, 8°, 23 p. — Édition spéciale offerte à l'académie de Macon à l'occasion du centenaire de la naissance de Lamartine par les fils de l'auteur. — C.

719. Sarrazin (Jean), *Le cyclone de St-Claude* (Jura), Lyon, 13 sept. 1890. Lyon, imp. Sézanne, 1 feuil. japon, illustrée par Arinbruste. — *Le Pompier.* Sept. 1890. Lyon, impr. Pastel. 1 feuil. japon, illustrée par Fleury Besson. — Les excellents pompiers des Hautes-Alpes et en particulier ceux de Gap, — auxquels nous devons une gratitude toute particulière pour les services qu'ils nous ont rendus, lors du sinistre que nous avons éprouvé dans la nuit du 13 au 14 juillet dernier, — auront certainement du plaisir à lire le nouveau sonnet de notre cher « poëte aux Olives », de Prapic :

Le Pompier

Le clairon sonne ? Allons encore un incendie !
Dit le vaillant Pompier ; et prompt comme l'éclair,
Il part.... de temps en temps levant les yeux en l'air
Pour voir si la lueur là-bas s'est agrandie.

Il paraît haletant, et, d'une main hardie,
Il coupe, arrache, brise et le bois et le fer ;
Il contraint, circonscrit, étouffe cet enfer
En vrai brave, en héros : mais de ceux qu'on oublie !....

Entend-il la clameur : Un vieillard, un enfant
Vont périr...? Vite il court et revient triomphant :
Il ne craint pas la mort pour sauver une vie....

De ces feux, quoique ardents, il est toujours vainqueur.
Pourtant, il en est un qui brave son génie :
C'est celui que ses yeux allument dans un cœur !

— S. (Hommage de l'auteur à la *Société d'Études des Hautes-Alpes*).

720. Société des Touristes du Dauphiné. *Annuaire n° 15, 1889*, Grenoble, F. Allier, 1890, 8°, 232 p. — A signaler : dans la *Revue Alpine de 1889* : Courses à la Brèche de la Meije (3369 m.), au Grand Pic de la Meije (3387 m.), au Bec de l'Homme (3457 m.), à la Grande Ruine (3754 m.), aux Écrins (4103 m.), à la cime ouest de l'Aile-Froide (3925 m.), aux Pelvoux (3954 m.), au col du Sellar (3067 m.), etc. ; — Une Semaine dans le Queyras et le Massif du Grand-Rubren, par P. Moisson (p. 113-137) ; — La question des Montagnes, par M. E. Guinier (p. 151-183). [Voir, ci-dessus, le numéro 708]. — S.

721. Tamizey de Larroque, *Une lettre de Peiresc à son relier Corberan*. Paris, 1890, 8°, 8 p. (Ext. de l'*Annuaire Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, xxvi, p. 121-6). — « Très intéressant chapitre autobiographique » du grand Mécène provençal. — C.

722. Thierry-Poux (O.), conservateur du département des imprimés à la Bibliothèque Nationale. *Premiers Monuments de l'Imprimerie en France au XVe siècle*. Paris, Hachette, 1890, in-f°, 24 p. - xxix planches. — Parmi les localités dans lesquelles l'imprimerie a été exercée en France au XVe siècle, nous sommes heureux de rencontrer les villes d'Embrun (voir le n° 139 et la planche xxxv, 9), de Grenoble (n° 140, pl. xxxv, 10-11), de Valence (n° 162, pl. xxxix, 4-6) et de Vienne (n° 97-99, pl. xxvii. 1 6). L'imprimeur qui a exercé son art à Embrun s'appelait Jacotin Le Rouge (*De Rubeis*). Il imprima en 1489, le 10 mars (1490, n. st.), le *Breviarium ad usum ecclesiae Ebredunensis*, « in-8°, car. gothique, 436 ff., les 10 premiers non chiffrés, les 425 suivants chiffrés 1-168 et 1-257. Le dernier, non chiffré, est blanc. Impr. à 2 col. de 33 ll., excepté les 10 ff. liminaires et la souscription de l'avant-dernier feuillet qui sont à longues lignes. Avec signatures. Impression rouge et noire. Le 1er f. est blanc. Les 6 ff. suivants sont occupés par le calendrier.... Ce bréviaire est le seul livre connu imprimé à Embrun au XVe siècle. L'imprimeur Jacotin Le Rouge (*De Rubeis*) devait appartenir à cette célèbre famille des Le Rouge, originaire de la Champagne, qui a donné à la France et à l'Italie plusieurs imprimeurs remarquables, entre autres Pierre Le Rouge, pour citer le plus illustre », etc. (p. 19). — C.

724. Vallier (G.) *Le carnaval à Nice*. Genève, 1890, 8°, 14 p. et fig. (Ext. du *Bull. de la Soc. suisse de numismatique* 1890). — Nouvelle preuve de la verve, toujours jeune, de notre savant et caustique confrère. — C.

723. Valentin (Roger), *Le sceau de la cour commune d'Allan*. Valence, J. Céas, 1890, 8°, 5 p. — *Un dernier coronat inédit de Charles VIII frappé à Marseille*, 8°, 4 p. (s. l. n. d.). — C.

725. Bertol-Graivil (E.). *Voyage de M. Carnot dans le Midi et la Corse*, illustré par Paul Boyer. Paris, Paul Boyer, 1890, in-4°, vu-164 p. — La onzième journée : « De Digne à Paris » est en grande partie consacré au voyage de M. Carnot à Gap (p. 147-153). On y trouve les portraits de M. Blanc, préfet des Hautes-Alpes, de M. Euzière, député et maire de Gap, et deux gravures représentant le boulevard de la Liberté et la façade de la cathédrale (en construction) de Gap. — C.

726. Gundlach (Guillaume), *Der Streit der Bisthümer Arles und Vienne um den Primatus Galliarum*. Hanovre, Hahn, 1890, 8° de xxii-294 p. (réimpression, avec additions, du recueil « *Neues archiv* »). Prix, 7 fr. 50. — « L'auteur traite en détail la question épineuse de la rivalité des sièges de Vienne et d'Arles pour la primatie des Gaules. Il a soumis à un examen très rigoureux, fait d'après les règles les plus sévères de la nouvelle critique historique, les documents relatifs à cette question qui ont été mis en avant par Jean du Boys (1605) et Jean Le Lièvre (1623) pour Vienne, et par Pierre Saxy (1629) pour Arles. Après les avoir considérés bien soigneusement et de tous les points de vue imaginables, il conclut à la fausseté des *Epistolæ Viennenses* et à l'authenticité des *Epistolæ Arelatenses*. Il cherche ensuite à découvrir qui a été le faussaire et l'époque à laquelle il a vécu, et enfin il nous donne une esquisse de l'origine véritable du *Primatus Galliarum*. Le texte est suivi par plusieurs appendices, listes, etc. » — C. (Communication de notre confrère M. le prof. W.-A.-B. Coolidge).

727. Jouglard (Sosthène), membre du Club alpin français, section de Gap. *Un phénomène d'optique* [vue de l'ombre d'une montagne, invisible, sur un rideau de brouillards]. Paris, Chamerot, [1890], 8°, 3 p. (Ext. de l'*Annuaire de C. A. F.* 16e vol. 1889). — S. (Hommage de l'auteur).

P. G.

RÉSUMÉ des observations météorologiques faites à l'École normale de Gap en 1890 (sous abri), par M. C. R.

OBSERVATIONS.	Avril	Mai	Juin
Températures moyennes.....	8,8	12,7	17,0
Id. extrêmes { maxima.....	22 le 1	26 le 23	33 le 26
Id. extrêmes { minima.....	—2 le 30	—2 le 2	6 le 4
Moyennes barométriques à zéro (altitude 739).....	695, 1	694,7	700,2
Pressions extrêmes { maxima...	702 le 21	703 le 15	704 le 5
Pressions extrêmes { minima...	681 le 9	681 le 12	693 le 30
Total des jours de pluie ou de neige.....	7	13	5
Eau tombée, en millimètres..	8 1	120	52
Moyenne hygrométrique (évaluée de 0 à 100).....	62	70	63

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU NEUVIÈME VOLUME.

ANNÉE 1890.

Adieux au 96e de ligne, p. 447.
Administration du département des Hautes-Alpes (Renouvellement de l') en 1792 p. 201-6.
ADVIELLE (Victor), Don, p. 107.
— Deux tombes Alpines du cimetière Montparnasse à Paris, p. 221.
— Guillaume Farel. Notes, p. 109-10.
— Pierre de Leyssin, hommes d'armes des ordonnances de Louis XI, p. 213-216.
Agriculture (Les auxiliaires de l'), p. 244-272.
ALBERT (Don de M. Aristide) p. 107-8.
Alpes (A travers les). Conférence par M. Henry Duhamel, p. 338-342.
Alpes (Histoire générale des), par Marcellin Fournier, p. 121-136.
ANGOT (A). Compte-rendu des *Observations sur la marche rétrograde de la végétation dans les Hautes-Alpes*, par M. D. Martin, p. 157-8.
ANGROGNE (Le marquis d'). Pillage de la commune de Ristolas en 1800, p. 420-424.
Arrêté d'autorisation de la *Société d'études des Hautes-Alpes*, p. III.
Assiette (Combat de l'), près d'Exilles, p. 1-8.
Bâtonniers et tourneurs sur bois, p. 430-431.
BEINS (Jean de), géographe dauphinois, p. 210-213.
Bibliographie Alpine, p. 112-20, 223-232, 343-348, 448-454.
Bibliothèques des Hautes-Alpes abonnées, p. XXVIII.
B[ILLECARD] (L.). Notice sur le dixième arrondissement forestier. Hautes-Alpes, p. 60-83.
BLANCHARD (Z.). Discours du 9 janv. 1890, p. 99-102.
— Discours du 14 juin 1890, p. 338-339.
Brasseries, p. 437-439.
Briançon pendant la Révolution, 1788-1799, p. 376-300.
Budget (Projet de) pour 1890, p. 98-9.

CHABRAND (Dr.), Briançon pendant la Révolution, 1788-1799, p. 376-300.
— Combat de l'Assiette, près d'Exilles, 17 juillet 1747, p. 7-8.
Chapeliers en feutre, p. 308-310.
Chaudronniers (Les) et Ferblantiers, p. 300-303.
Chaufourniers, p. 439-441.
Chronique, p. 105-111, 221-222.
Conservation (De la) des minutes anciennes des notaires, p. 363-366.
Cordiers, p. 432-433.
COURT (Maria). Adieux au 96e de ligne, p. 447.
— Mes montagnes, p. 222.
Députés à la Convention (Élection des), en 1792, p. 56-60.
— à la Législative (Élection des) en 1791, p. 48-56,
— au Corps Législatif (Élection des) en l'an IV, p. 206-9.
Diluvium (Le) et la période glaciaire dans les Hautes-Alpes, p. 385-401.
Dons divers, 105-81, 218-220, 362-366, 446.
DUHAMEL (Conférence de M. Henry), p. 219, 338-342.
DUPONT-DELPORTE. Découverte de monnaies romaines sur la commune de Réotier, p. 105-106, 218-219.
Ébénistes, p. 425-428.
ÉBREN (Pierre). Transitons de Molines-en-Queyras, p. 401-420.
ECCLECTIQUE (Un). Encore les moraines et les blocs erratiques du bassin de Gap, p. 40-43.
Embrun (Lettres circulaires des Visitandines d'), XVIIIe siècle, p. 313-337, 349-362.
— (Pèlerinage de la ville d') au lac de la Montagne, p. 366-376.
Erratiques (Les blocs) du bassin de Gap, p. 40-43.
Évêque des Hautes-Alpes (Élection de l') en 1790, p. 43-48.
FALQUE (Communicationd e M. Chaffrey), p. 420-424.
Famille (Les biens de), p. 181-200.
FAREL (Guillaume), p. 109-10.
FILLET (L.). Un prieur de Montmaur en 1451, p. 446.
Fonderies, p. 435-436.

Forestier (Le dixième arrondissement), Hautes-Alpes, p. 60-83.

FOURNIER (Marcellin), Tournonois, et son *Histoire générale des Alpes*, p. 121-136.

Gap (Moraines et blocs erratiques du bassin de), p. 40-43.

GARNIER (Notice sur André), évêque constitutionnel des Hautes-Alpes, p. 233-242.

GUILLAUME (P.) Bibliographie alpine, p. 112-120, 223-232, 243-248, 448-454.

— Extrait du Rapport à M. le Préfet des Hautes-Alpes sur le service des Archives en 1880-1890, p. 362-366.

— Marcellin Fournier, Tournonois, et son *Histoire générale des Alpes Maritimes ou Cottiènes*, p. 121-136.

GUILLEMIN (Paul), Jean de Beins, géographe dauphinois, p. 210-213.

GUÉRIN (Communication de M. le chan.), p. 313.

Hautes-Alpes (Évêque constitutionnel des), p. 233-242.

— (Les assemblées électorales du département des) pendant la Révolution, p. 43-60, 201-209.

— (Marche rétrograde de la végétation dans les), p. 137-158.

— (Notice sur le dixième arrondissement forestier), p. 60-83.

Hirondelles (Destruction des), p. 273.

Histoire générale des Alpes, p. 121-136.

Industries et métiers disparus ou qui sont en décadence, p. 292-313, 425-445.

LAFONT (de). Sur la recherche de la vérité historique en ce qui concerne les questions sociales et particulièrement la transmission des biens de famille, p. 181-200.

LESDIGUIÈRES (Lettre de), 1619, p. 111.

LEMAS (Th.). Les assemblées électorales du département des Hautes-Alpes pendant la Révolution, p. 43-60; 201-209.

— Notice sur André Garnier, évêque constitutionnel des Hautes-Alpes, p. 233-242.

LESBROS (Tombes) à Paris, p. 221.

LEYSSIN (Pierre de), homme d'armes des ordonnances de Louis XI, p. 213-216.

Ligousada (La) ou lou proucès de Jean Ligousa, p. 9-40, 158-180, 274-292.

LINDBLAD (J.-W.). Quelques mots sur les auxiliaires de l'Agriculture, p. 244-273.

Liste des membres de la Société au 1er janvier 1890, p. XV-XXVII.

Lithographie, p. 443-445.

Marbrerie, p. 433-435.

MARTIN (David). Le *Diluvium* et la période glaciaire dans les Hautes-Alpes, p. 385-401.

— Observations sur la marche rétrograde de la végétation dans les Hautes-Alpes, p. 137-158.

Membres de la société (Nouveaux), p. 95, 217, 445.

Mémoires de Pierre Ébren, de Fontgillarde, 1574-1775, p. 401-420.

Météorologiques (Observations) faites à Gap en 1889-90, p. 120, 232, 348, 454.

Métiers disparus ou en décadence, p. 262-313, 425-445.

Montagnes (Mes), poésie, p. 222.

Montmaur (Un prieur de) en 1451, p. 446.

Moraines (Encore les) et les blocs erratiques du bassin de Gap, p. 40-43.

MORIN-PONS (Don de M. Henri), de Lyon, p. 363-364.

MOURRE (A.). Essai historique sur Ribiers, p. 83-94.

— (Don de M.), p. 219-220.

Nécrologie. M. Albert Pascal, p. 102-4.

Notaires (Les minutes des anciens), p. 363-366.

Oiseaux (Utilité des), p. 242-273.

OLPHE-GALLIARD (Don de M.), p. 106.

— Sur l'utilité des oiseaux, p. 243-273.

Organisation de la Société en 1890, p. XIII-XIV.

PASCAL (M. Albert), p. 202-4.

Peigneurs (Les) ou cardeurs de laine, p. 303-308.

PELOUX (Félix). Sonnet couronné au concours de Ste-Anne d'Auray, p. 111.

PERROT (Don de M.), p. 106.

Pillage de la commune de Ristolas par le marquis d'Angrogne, en 1800, p. 420-424.
Potiers, p. 297-300.
Procès-verbaux des séances, p. 95-96, 217-220, 337-342, 445-446.
PRON (F.). Pèlerinage de la ville d'Embrun au lac de la Montagne, p. 366-376.
Questions sociales (Les) et particulièrement la transmission des biens de famille, p. 181-200.
Réglement général de la Société, p. IV-VI.
Réglement intérieur, p. VII-XII.
Réotier (Découverte de monnaies romaines à), p. 105-106, 218-219.
Ribiers (Notice historique sur), p. 83-94.
Ristolas (Pillage de la com^e de) par le marquis d'Angrogne en 1800, 420-424.
ROB D'ETTEMOR (Le). *La Ligousada ou lou proucès de Jean Ligousa*, p. 9-40, 158-180, 274-292.
ROBERT (Don de M.), de Valserres, p. 362.
ROMIEU (C.). Résumé des observations météorologiques faites à l'École normale de Gap en 1889-90, p. 120, 232, 348, 454.
Séances (Procès-verbaux des), p. 95-96, 217-220, 337-342, 445-446.
Serruriers-forgerons en bâtiment, p. 311-313.
SIBOUR (E.). Industries et métiers disparus ou qui sont en décadence dans le chef-lieu du département des Hautes-Alpes et dans beaucoup d'autres villes, p. 292-313, 425-445.
Situation financière de la Société au 21 décembre 1889, p. 97-8.
Sociétés correspondantes, p. XXIX-XXXII.
Statut ou règlement général de la Société, p. IV-VI.
Tanneurs (Les), p. 303-308.
Tapissiers, p. 428-430.
Tisserands (Les), p. 294-297.
Tombes (Deux) alpines du cimetière Montparnasse à Paris, p. 221.
Tonneliers et pressoirs, p. 441-443.

Transitons de Molines-en-Queyras, p. 401-420.
Transmission (La) des biens de famille, p. 181-200.
Variétés, p. 221-222.
Végétation (Observation sur la marche rétrograde de la) dans les Hautes-Alpes, p. 137-158.
Visitandines d'Embrun (Lettres circulaires), XVIIIe siècle, p. 313-337, 349-362.

FINI D'IMPRIMER LE 31 OCTOBRE 1890.

Gap - Imprimerie Jouglard, père et fils.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410

, STEDEN
Hrvd Ha
New Yo